

Université de Fribourg – Suisse
Faculté de lettres et sciences humaines
Département de français

**Propagande d'outre-tombe
Fantômes et morts vivants dans les mazarinades
(1648-1653)**

Thèse de doctorat
présentée à la Faculté des lettres et des sciences humaines
de l'Université de Fribourg (Suisse)

pour l'obtention du grade de
Docteur ès lettres

par
Céline Graillat-Mansuy (française)

sous la direction de Claude Bourqui

Présidente du jury :

Prof. Marion Ulhig, Département de Français, langue et littérature françaises du
Moyen-Âge, Université de Fribourg.

Rapporteurs et jury :

Prof. Mathilde Bombart, Département des Lettres, langue et littérature françaises du
XVII^{ème} siècle, Université Lumière Lyon 2

Prof. émérite Claudine Nédelec, Langue et littérature françaises du XVII^{ème} siècle,
Université d'Artois

Prof. Claude Bourqui, Département de Français, langue et littérature françaises du
XVII^{ème} siècle, Université de Fribourg, directeur de thèse.

Assesseuse :

Prof. Claire Gantet, Département d'Histoire, Histoire moderne, Université de
Fribourg.

Approuvé par la Faculté des lettres et des sciences humaines sur proposition des
professeurs Mathilde Bombart, Claude Bourqui et Claudine Nédelec.

Fribourg, le 28 avril 2023.

Le Doyen Prof. Dominik Schöbi.

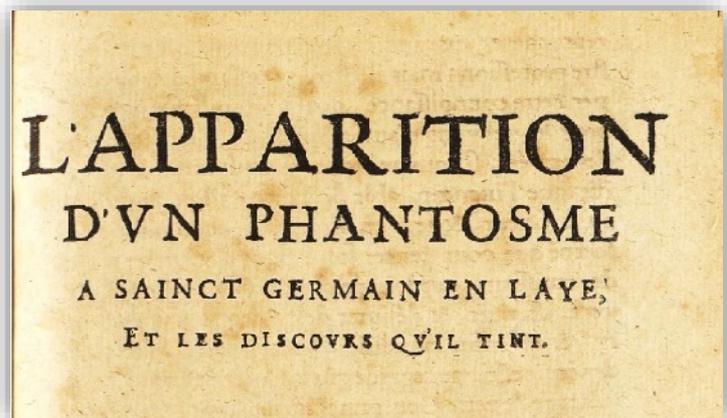
© Céline Graillat, 2023



Cet ouvrage est publié sous une licence Creative Commons Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0): <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

<https://doi.org/10.51363/unifr.lth.2023.022>

Propagande d'outre-tombe
Fantômes et morts vivants dans les mazarinades
(1648-1653)



par
Céline Graillat-Mansuy

Fribourg
28 avril 2023

Sous la direction du
Prof. Claude Bourqui

Résumé

La propagande d'outre-tombe. Fantômes et morts vivants dans les mazarinades (1648-1653).

Les mazarinades, pamphlets politiques publiés durant la Fronde (1648 et 1652), occupent les recherches depuis des décennies sur différents aspects de ce vaste corpus de plus de 5000 textes (citons par exemple le burlesque, les mazarinades bordelaises, la question des femmes frondeuses ou la matérialité des mazarinades).

Dans le cadre de cette thèse, nous proposons de nous pencher sur la question des fantômes et des « morts vivants » présents dans ce vaste corpus : comment et pourquoi ces entités sont-elles utilisées à des fins politiques et potentiellement de manipulation des foules ? Notre sélection s'est portée sur un choix spécifique de prosopopées. Dans un premier cas, celui où les morts prennent la parole sous forme de fantômes, avec la question de la distinction entre « esprits » et « revenants en corps » qui se pose quant aux apparitions, ainsi que les modalités des retours lorsque cela est possible. Dans un second cas, celui où les frondeurs font parler des vivants comme des morts, raison pour laquelle nous incluons les paroles indirectes : testaments, codicilles, dernières paroles rapportées, éloges funèbres, épitaphes, regrets, lettres de consolation etc.

L'analyse du corpus que nous appelons « d'outre-tombe » se fait d'abord dans sa matérialité au sein même du corpus global des mazarinades, puis chaque entité est identifiée pour déterminer si elle s'inscrit ou non dans la longue tradition des croyances païennes, populaires et religieuses concernant les revenants. Ensuite, le fonctionnement littéraire de chaque texte est analysé, dans l'hypothèse d'une fonction apologétique, pour laisser place à l'étude rhétorique des discours des spectres et leur fonctionnement dans une visée de manipulation de l'opinion publique et de persuasion. Enfin, les textes de paroles rapportées impliquant de faux morts sont examinés afin de comprendre la fonction cathartique du procédé.

- **Mots clefs** : apparitions, fantômes, propagande, manipulation, opinion publique, persuasion, Fronde, mazarinades, XVII^{ème} siècle, rhétorique.

Abstract

Propaganda « from beyond the grave ». Ghosts and living dead in mazarinades (1648-1653).

Mazarinades are political pamphlets, published during the Fronde (1648-1652) in France. They occupied the research for decades, focused on different aspects of this vast corpus of more than 5'000 texts: let us quote for example the notion of burlesque, the mazarinades from Bordeaux, the question of rebellious woman, or the materiality of these pamphlets.

This thesis focus on the question of ghosts and “living dead” presents in the mazarinades’ global corpus: how and why are these entities used for political purposes, and possibly for crowds’ guidance? Our selection concentrate on a specific choice of prosopopoeia: in one hand, the dead speak as returning ghosts, with one point about distinguish “spirits” and “returning bodies” and the method of returns when possible. On the other hand, we focus on pamphlets where slingers make the living speaking as dead. This is the reason why we include indirect speeches: testaments, codicils, last reported words, eulogies, epitaphs, regrets, comfort letters etc.

The analysis of this corpus, we call “from beyond the grave”, is first done in its materiality within the mazarinades’ global corpus. Then we classify each entity to understand whether it is part of the pagan, popular or religious beliefs and traditions about ghosts. Then we explore the literary aspect, in the hypothesis of an apologetic function. Afterward we slither to the rhetorical study of these specters’ speeches to understand how they can manipulate and persuade public opinion. Finally, the pamphlets involving living people dreamt as dead will be the center of our attention in order to identify the cathartic function of this process.

- **Key words:** *ghosts, shadows, propaganda, public opinion, Fronde, mazarinades, persuasion, 17th century, rhetoric.*

*“Quand on n’a rien à se reprocher dans la journée,
on ne craint pas que les fantômes viennent hurler à la porte au milieu de la nuit.”¹*

¹ Roger Darrobers, « Chapitre 13 : la religion » in *Proverbes chinois*, Paris, Editions du Seuil, 1996.
Bái tiān bù zuò kuī xīn shì, bàn yè bù pà guǐ jiā mén, 白天不做亏心事, 半夜不怕鬼家.

Remerciements

Il me sera très difficile de remercier tout le monde, c'est grâce à l'aide de nombreuses personnes que j'ai pu arriver au bout de cette thèse.

En premier lieu, j'aimerai évidemment remercier grandement mon directeur de thèse, le professeur Claude Bourqui, pour avoir accepté de me suivre, pour toute son aide et d'avoir fait de moi une chercheuse autonome au fur et à mesure de l'avancée de mon travail. Je suis ravie d'avoir pu bénéficier de son expertise et de son appui scientifique, et je ne le remercierai jamais assez pour sa patience et ses conseils.

Je remercie également les nombreuses personnes rencontrées au cours de ces années de recherche et qui ont pris le temps de répondre à mes questions et me conseiller. Je tiens particulièrement à remercier M. Yann Sordet, directeur de la bibliothèque Mazarine à Paris, pour ses conseils et pour m'avoir ouvert les portes d'une ressource inestimable. Je remercie également les professeurs Claudine Nédelec, de l'université d'Artois, Yvan Loskoutoff de l'université du Havre, Stéphane Haffemayer de l'université de Rouen, et Karine Abiven, maître de conférence de Sorbonne Université, pour leur bienveillance, leur écoute et leurs nombreux conseils bibliographiques sans lesquels je n'aurai pu avancer. Je remercie également M. Patrick Rebollar des Recherches Internationales sur les Mazarinades (RIM) pour son infinie gentillesse et ses conseils techniques. Et comme la liste serait infinie, je remercie l'ensemble des professeurs rencontrés lors de séminaires et colloques qui m'ont apportée une aide incontestable.

Cette période particulière de pandémie de Covid-19 aura rendu les recherches compliquées, c'est pourquoi je tiens à souligner ici l'intérêt et l'utilité des réseaux sociaux, et ainsi remercier les amis et inconnus qui se sont portés volontaires pour m'aider dans la collecte des mazarinades lorsque les déplacements ou horaires étaient retreints.

D'abord, Hélène Bourcier, amie et gestionnaire budgétaire au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) à Lyon, son aide précieuse et ses recherches de mazarinades dans le catalogue de la bibliothèque de Lyon ; Arianne Dudych, collègue à Trinity College Dublin au département de français et agrégée en anglais de l'université de Bordeaux, pour l'exploration du fond de la bibliothèque Mériadeck de Bordeaux.

Je remercie Thibaut Wilk, ami et artisan couturier à Aix-en-Provence, qui a sollicité son réseau et a trouvé des contacts en France, prêts à m'aider dont Lucille

Champion, formatrice en machines à coudre, qui s'est occupée de me communiquer le fond de mazarinades de Grenoble ; ainsi qu'Evane, assistante puéricultrice à Paris, qui a exploré pour moi les fonds de la bibliothèque de l'Arsenal.

Grâce aux interventions des réseaux sociaux, je remercie évidemment les nombreux conservateurs de bibliothèques qui me seront venus indirectement en aide durant cette période Covid et qui auront reçu des néophytes en quête de pamphlet pour moi, notamment à la Bibliothèque Mazarine, sur les différents sites de la Bibliothèque nationale de France, et à la bibliothèque universitaire de La Rochelle.

Je remercie Blandine Haeuw, professeure certifiée de sciences économiques et sociales, qui aura passé des heures avec moi à relire chaque note de bas de page, chaque entrée bibliographique, et dont l'œil de lynx n'aura, normalement, laissé échapper aucun manquement à un moment où les numéros Moreau se mélangeaient dans ma tête.

Enfin, je remercie ma famille qui m'aura soutenue jusqu'au bout de cette thèse, et dont les demandes incessantes quant à une date de fin m'auront permise de ne jamais dévier et maintenir le cap vers le point final. Je remercie enfin Matthieu Boucher qui m'a soutenue tout au long de cette thèse et a procédé avec moi aux dernières relectures et corrections post soutenance.

Et même s'ils arrivent en dernier, je dois énormément à mon compagnon, Matthieu. Et évidemment, comment ne pas avoir une pensée pour Ernest qui s'est invité en cours d'aventure, bercé par le son du clavier et biberonné aux mazarinades ?

Note (abréviations, choix rédactionnels...)

Dans la retranscription des textes dits « anciens » (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles), nous nous sommes efforcés lorsque cela était possible de suivre les recommandations et règles de références de Bernard Barbiche et Monique Chatenet qui se trouvent sur le portail Thélème de l'École des Chartes². Les *i* et les *u* ayant valeur de consonne ont été retranscrits respectivement *j* et *v*. Les *s* en crosse ont été remplacés par des *s* classiques afin de faciliter la lecture, et les *β* remplacés par les doubles *s* qu'ils remplaçaient. La règle de l'accentuation a été respectée : les accents sur les *à*, prépositions et adverbess monosyllabiques ont été rétablis. Les *ã*, *ẽ* et *õ* ont également été respectivement retranscrits *an/am*, *en/em*, *on/om*. Toutes les esperluettes (&) ont été remplacées par les *et* d'usage. Les titres sont présentés dans leur graphie moderne car issus pour la plupart d'ouvrages des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, dans lesquels sont modernisés les titres. Si Hubert Carrier s'est posé la question et a fait le choix de « respecter scrupuleusement les graphies originales de tous les textes cités [...] dans leur extraordinaire fantaisie et parfois même leur bizarrerie »³, nous avons privilégié une modernisation des textes du XVII^{ème} siècle lorsque cela était possible, même si quelques aberrations syntaxiques subsistent. Nous n'avons cependant pas modifié les citations de mazarinades issues d'ouvrages contemporains, respectant la graphie choisie par l'auteur.

Chaque titre de mazarinade cité est précédé d'un code entre crochets en bas de page, incluant un sigle renvoyant à un ouvrage particulier suivi d'un numéro issu dudit

² Bernard Barbiche, Monique Chatenet, *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 2^{ème} éd., 1993, coll. « Documents et méthodes », no.1.2.

³ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) : les mazarinades. T. 1 : La conquête de l'opinion*, coll. « Histoire et civilisation du livre », Genève, Droz ; Paris, Champion, 1989, p.52 : « Fallait-il moderniser les graphies comme on le fait généralement pour les textes du XVII^e siècle ? Ne pas le faire présentait l'inconvénient de donner aux Mazarinades une allure faussement archaïque par rapport aux textes contemporains [...]. Mais, à l'inverse, la modernisation systématique des graphies introduisait une disparate très grave, et totalement injustifiée, entre les citations des manuscrits [...] et celle des imprimés [...] ».

ouvrage afin d'en faciliter le catalogage. Ce code diffère des références normalisées proposées par les RIM⁴ ou l'Antonmaz qui distingue l'origine des ouvrages⁵ :

- MO_chiffre = *Bibliographie des Mazarinades* (3 volumes) de Célestin Moreau + le numéro attribué dans l'ouvrage.
- AC_MO_chiffre = « Ajouts et Corrections » à la bibliographie des mazarinades, fin du tome III de la *Bibliographie* de Célestin Moreau⁶.
- SBM_M1_chiffre : supplément 1 de 1862 à la bibliographie_Moreau⁷.
- SBM_M2_chiffre : supplément 2 de 1869 à la bibliographie_Moreau⁸.
- SBM_S_chiffre : supplément à la bibliographie_Soccard⁹.
- SBM_L_chiffre : supplément à la bibliographie_Labadie¹⁰.

Le groupement des RIM proposait M0, M1, M2, M3, M4 etc. pour ses références normalisées mais nous avons les avons trouvées trop compliquées à utiliser sur du long terme, aussi nous avons préféré l'utilisation des initiales des auteurs des bibliographies, nous facilitant ainsi les recherches et vérifications.

Pour les autres abréviations, nous avons repris certains des codes proposés par la *Revue du XVII^{ème} siècle* :

- chap. (et non ch.) pour chapitre
- éd. (éditeur, édition)

⁴ Les RIM proposent le classement suivant :

M0_ » (M suivi d'un zéro), pour les pièces numérotées dans la *Bibliographie des Mazarinades* de Célestin Moreau,

« M1_ » pour les pièces du 1er *Supplément* de Moreau (fin du 3e vol. de la *Bibliographie des Mazarinades*),

« M2_ » pour les pièces du 2e *Supplément* de Moreau (1862),

« M3_ » pour les pièces du 3e *Supplément* de Moreau (1869),

« M4_ » pour les pièces du *Supplément* de Socard (1876),

« M5_ » pour les pièces du *Supplément* de Labadie (1904),

« M6_ » pour les pièces des *Notes biographiques sur les Mazarinades* de Ph. Van der Haeghen (1859),

« M7_ », « M8_ », etc., si d'autres catalogues numérotent des pièces qui ne sont pas dans les précédents,

« Mz_ » pour les pièces encore jamais recensées et qui le seront donc pour la première fois.

De plus, « Mx » servira pour les pièces à chercher dans les catalogues avant d'être nommées en « Mz_ » si elles n'ont effectivement jamais été recensées.

⁵ Le site de recherches Antonmaz propose un classement encore différent qui inclut l'origine des documents :

Moreau3_MAZ : no. 3 de la Bibliographie Moreau, issu de Mazarinum ;

Moreau1suppl12_GALL : no. 12 du premier supplément de la Bibliographie Moreau, issu de Gallica ;

Labadie158_GBOOKS : no. 158 du supplément de Labadie, issu de GoogleBooks.

⁶ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, t.3, R-Z, Paris, Jules Renouard, 1851.

⁷ Célestin Moreau, « Supplément à la Bibliographie des mazarinades », in *Bulletin du bibliophile*, 1862.

⁸ Célestin Moreau, « Supplément à la Bibliographie des mazarinades », in *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, Léon Techener fils, 1869.

⁹ Emile Socard, *Supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, Menu, 1876

¹⁰ Ernest Labadie, *Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, Henri Leclerc, 1904.

- vol. pour volume
- t. pour tome
- coll. pour collection
- fasc. pour fascicule
- fo pour folio
- no pour numéro (et nos pour numéros)
- p. pour page
- f. pour feuillet
- v. pour vers
- s.n. pour sans nom, s.d. pour sans date, s.l pour sans lieu, s.l.n.d. pour sans lieu ni nom ni date
- dir. pour « sous la direction de »
- et al. pour « et alii »

Par ailleurs, nous avons préféré les abréviations françaises *c.-à-d.* (c'est-à-dire) et *p.ex.* (par exemple) aux anglo-latinismes très répandus *i.e.* (*id est*) et *e.g.* (*exempli gratia*).

Table des matières

Résumé	IV
Abstract	V
Remerciements	VIII
Note (abréviations, choix rédactionnels...)	X
Table des matières	XIV
Introduction	18
Les fantômes : comprendre la conception de ces entités jusqu'au XVII ^{ème} siècle....	21
Opinion publique, propagande et politique : désaccords et incompatibilité de méthodes sur des notions complexes.	24
Supports, méthode et corpus. Limites du sujet.	35
Partie I – Pour une nomenclature des mazarinades de fantômes.	42
1. Des chiffres pour des lettres : dépouillement statistique du corpus des mazarinades d'outre-tombe.	42
1.1. Le corpus des mazarinades d'outre-tombe dans le corpus général : le constat d'une fracture entre les deux Frondes.	43
1.2. <i>Dura lex sed lex</i> ? Ce que dit la loi et ce que font les pamphlétaires.	44
1.2.1. Les quatre obligations de l'arrêt 138 de 1649 : auteur, lieu, imprimeur, permission.	46
1.2.2. Statistiques et fracture entre les Frondes : un relevé asymétrique.	47
1.2.3. Des auteurs qui ne signent pas : l'anonymat comme sceau emblématique des mazarinades.	50
1.3. Mazarinades savantes et contrefaçons.....	54
2. Observations des entités invoquées dans les mazarinades de fantômes et d'outre-tombe :.....	58
2.1. Fantômes et consorts : petit tour d'horizon historico-littéraire d'une entité aux contours flous.....	58
2.2. « Esprit es-tu là ? ». La question de l'identité des fantômes dans les mazarinades :	67
2.2.1. Un passé littéraire riche au service des mazarinades d'outre-tombe : héritage antique et humaniste. Un Jules peut en cacher un autre.	69
2.2.2. Des fantômes pseudo-bibliques : quand le Ciel français s'agite et se déchaîne.	73
2.2.3. L'entourage de Mazarin :	90
2.2.4. Une famille Royale hantée : une famille prédisposée à ne jamais trouver le repos ?	99
2.3. Des fantômes voyageurs.....	116
2.4. Communiquer depuis l'Au-delà : une multitude de moyens de transmission pour se faire entendre des vivants.	122

2.4.1.	Fantômes réels : de la corporéité supposée des apparitions.....	123
2.4.2.	Des rêves hantés : une frontière entre songe et réalité floue.....	128
2.4.3.	Des ponts aux places : les statues commères de Paris.	131
3.	Mazarinades d’outre-tombe : un panel varié de textes et une mécanique complexe.	140
3.1.	Mazarinades et morts : la question des genres littéraires.	140
3.1.1.	Un genre marginal du corpus : l’épistolaire.....	142
3.1.2.	Une Fronde de fantômes poètes : héritage antique et formes brèves.	147
3.1.3.	Le genre narratif : récits, romans et autres aventures.....	155
3.1.4.	Le théâtre comme mode d’expression préféré des morts : les fantômes ont-ils une prédilection pour la scène ?	161
3.2.	Passé littéraire et historique : des mazarinades polyformes.	169
3.2.1.	Promenade aux Enfers, de Virgile à Dante : entre culture gréco-latine et tradition judéo-chrétienne.	169
3.2.2.	De Lucien à Rabelais : la question du <i>dialogue des morts</i>	189
3.3.	Un format court basé sur la peur : le mouvement cyclique des mazarinades, entre oralité et récit.....	201
3.3.1.	La mazarinade de fantôme et la presse.	201
3.3.2.	Le faux sermon : les fantômes de la morale.....	214
3.3.3.	Une forme populaire : entre conte et anecdotes. Tradition orale et profane.	228
Partie II — Rhétorique infernale et propagande démoniaque.....		241
1.	Quand les fantômes et morts servent de prétexte à la propagande : circonstances et événements.....	243
1.1.	Corrélations entre événements historiques et apparitions.	244
1.2.	Entre le blocus, les assassinats et les combats : le bataille de Charenton en février 1649.	246
1.3.	Après Charenton, les nouvelles d’Angleterre : la mort de Charles I ^{er} d’Angleterre.....	252
1.4.	Accalmie jusqu’en juillet 1652 : le combat du faubourg Saint-Antoine et le retour des fantômes.....	256
2.	Jouer avec l’affectif : l’image des orateurs dans les pamphlets d’outre-tombe.	259
2.1.	Les orateurs fantômes. Quelle autorité ? La question de la sincérité et de la vertu.	261
2.2.	Amende honorable et humiliation publique : les fantômes piaculaires redorent leur <i>ethos</i>	268
2.3.	Etablir son autorité sous couvert de compétences : <i>argumentum ad verecundiam</i>	274

2.4. Des fantômes charmeurs : entre bienveillance rhétorique et normes fantomatiques.	276
Bienveillants par intérêt ?	280
3. Prosopopée et manipulation politique.....	284
3.1. Jeux de topoï : le lieu commun et la rumeur comme base à l'agitation du <i>pathos</i>	286
3.1.1. Exploiter la rumeur, forger des on-dit, cultiver le mensonge : la propagande anti-Mazarin.	287
3.1.2. Les attaques détournées : contourner l'ennemi pour charger.....	322
3.2. Communiquer en temps de conflit.	344
3.2.1. Un genre spécifique qui oriente le jugement : le judiciaire.	344
3.2.2. Une volonté d'inciter à agir ?.....	349
3.2.3. Un déploiement massif d'outils rhétoriques.	353
Partie III — Les morts, les vivants et la Fronde.	363
1. Autour des fantômes et des défunts : quand les vivants exploitent les rites funéraires et les décès.....	363
1.1. Oraisons funèbres.	366
1.2. Testaments et codicilles.....	372
1.3. Lettres de consolation et regrets : louer et attaquer en même temps ?.....	377
1.4. Les dernières paroles.	383
2. Mazarin, un cardinal rêvé mort par les frondeurs : altération de la réalité et « défiguration rhétorique ».....	391
2.1. Une mort cathartique : la purification par les mots.	391
2.2. Se souvenir qu'il faut oublier ? Une <i>damnatio memoriae</i> problématique.	394
2.3. Chronique d'une mort annoncée : un avenir sombre pour le cardinal Mazarin.....	398
2.3.1. Une récompense à qui assassinerait Mazarin : mise en scène d'un assassinat, entre mots et actes fictifs, une violence réelle.	399
2.3.2. Préparatifs et voyages dans l'Autre Monde.	406
2.3.3. Rites funéraires autour d'un cardinal bien vivant : un univers paradoxal.	415
2.3.4. Testaments et codicilles : des dernières volontés discutables.	421
2.3.5. Apparition du cardinal décédé : Mazarin, le retour.....	428
Remarques finales.....	433
Corpus.....	441
Bibliographie.....	469
Repères chronologiques.....	503
Index rerum.....	523

Index Mazarinadarum	529
Index nominum	535
Annexes	547
Table des illustrations	547
1. Complément de corpus.....	551
2. Graphiques et statistiques.	559
3. Galerie de portraits, tableaux et illustrations diverses.	569
4. Mazarinade retranscrite.....	586

Introduction

Ce qui abonde le plus après les pièces financières et mazariniques, ce sont les Visions, les Apparitions, les Pronostics. La Fronde entretenait un grand commerce avec les démons, les ombres et les sorciers. Alors elle était sotte elle ne savait ni inventer avec art, ni raconter avec esprit. Ce commerce malheureux n'a pas produit une seule pièce supportable ¹¹.

Ainsi dès 1850, le couperet tombe de façon âpre sur les textes des mazarinades mettant en scène ce que l'on considérerait aujourd'hui comme des manifestations paranormales et histoires fantastiques. Célestin Moreau, bibliographe et historien français connu pour son impressionnant travail de récolte et compilation des mazarinades au milieu du XIX^{ème} siècle¹², témoigne alors d'un mépris évident pour ces formes littéraires et semble vouloir couper court à toute velléité de les étudier de plus près dès l'introduction de son ouvrage, qui reste aujourd'hui une référence dans le domaine. Ces pièces sont ineptes, dénuées des moindres talents et intérêts, et le résultat final étant à son goût ignoble à lire, pourquoi perdre du temps à les examiner ? Les fantômes, ombres et autres apparitions n'ont visiblement pas leur place dans les études sérieuses. Ce sont en tout cas

¹¹ Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t.1, Paris, Jules Renouard et Cie, 1850, p.X.

¹² *Id.*, *op.cit.*, 3 t., Paris, Jules Renouard et Cie, 1850-1851.

les avis des historiens du milieu du XIX^{ème} siècle¹³, qui ont longtemps passé sous silence ces entités car si elles « privai[en]t l'Antiquité de la splendeur du classicisme »¹⁴, que dire alors de ces histoires saugrenues à la veille de la grande période Classique ?

Heureusement pour le littéraire, le fantôme fait partie intégrante de ses domaines d'études, science que l'on nomme « pneumatologie », car il serait finalement ardu d'esquiver cette figure emblématique de la littérature, du fantôme de Patrocle¹⁵, considéré comme le tout premier en passant par les *Dialogues des morts* de Lucien¹⁶, aux célèbres et nombreux fantômes de Shakespeare¹⁷ qui ont marqué durablement la littérature¹⁸, puis finalement au déferlement de fantômes qui habitent la littérature fantastique internationale depuis le XIX^{ème} siècle et qui ne semble pas s'être essoufflé depuis¹⁹.

Mais en France, au milieu du XVII^{ème} siècle, d'où viennent ces revenants qui semblent se promener dans des libelles, alors que la France est secouée par la Fronde et ses affaires politiques ?

Les mazarinades regroupent sous une même formule tous les libelles référencés comme tels, des textes publiés pendant la Fronde (1648-1653), tirant leur nom générique

¹³ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) vol.1, op.cit.*, p.3 : « Moreau est lui aussi [...] un conservateur ; il rédige sa *Bibliographie* au moment même où la révolution de 1848, le tumulte dans les rues de la capitale et la diffusion des thèses socialistes, ressuscitaient à chaque instant pour lui le climat insurrectionnel de la Fronde, dont c'était par ailleurs le bicentenaire ; on sent à tout moment dans ses jugements sur les Mazarinades la superposition de deux plans : les idées de 1648, c'est souvent à la lumière des événements de 1848 qu'il les juge, et l'on surprend parfois dans la rédaction même de ses notices qu'il consacre aux Mazarinades des traces de ses inquiétudes ou de ses amertumes de bourgeois conservateur que préoccupent gravement les événements qu'il a sous les yeux : ici il remarque qu'un pamphlétaire de la Fronde parle « de la liberté du peuple comme on en parle aujourd'hui », là il déclare « abominable » ce qu'il appelle une « théorie des séditions populaires », notice des *Véritables maximes du gouvernement de la France* [Mo_3969] et de *La Pierre de touche aux Mazarins* [Mo_2765] *Bibliographie III*, p.251, II, p.349.

¹⁴ Thomas Marlier, « Histoires de fantômes dans l'Antiquité », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, no.1, 2006, p.204-205. Il cite : A. Bernand dans *Sorciers grecs*, Paris, 1991, p.17, qui cite lui-même Ulrich Von Wilamowitz-Moellendorff.

¹⁵ Homère, *Iliade*, XXIII, v. 59-107.

¹⁶ Lucien de Samosate, *Dialogue des morts (texte grec) suivie d'un lexique de tous les mots contenus dans les Dialogues*, Paris, Belin, 1900.

¹⁷ Shakespeare, *Hamlet* (fantôme du père d'Hamlet), *Jules César* (fantôme des victimes de l'empereur romain), *Macbeth* (fantôme de Banquo), *Richard III* (ombre des victimes du roi), *Cymbeline* (fantôme des ancêtres de Posthumus qui lui apparaissent).

¹⁸ Catherine Treilhou-Balaude, « De quelques réminiscences du fantôme shakespearien dans le théâtre d'Ibsen », in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005

¹⁹ Ernst Theodor Amadeus Hoffmann, *Une histoire de fantôme*, 1819 ; Washington Irving, *La Légende de Sleepy Hollow*, 1820 ; Théophile Gautier, *Contes et récits fantastiques*, 1831 ; Alexandre Pouchkine, *La Dame de pique*, 1834 ; Charles Dickens, *Les Papiers posthumes du Pickwick Club*, 1836-1837, *Barnaby Rudge*, 1841 ; Nicolas Gogol, *Le Manteau*, 1843 ; Roald Dahl, *Histoires de fantômes*, 1983, Henry James, Tzvetan Todorov (préf.), *Histoires de fantômes*, [1891-1908] 2012, etc.

très pratique de *La Mazarinade*²⁰ de Paul Scarron, et incluant finalement toutes sortes de textes : des attaques contre Mazarin, contre la maltôte²¹, et peut-être plus inattendu étant donné l'appellation générique de ces textes, les mazarinades incluent également des attaques contre d'autres personnages illustres comme Condé, mais aussi des défenses du cardinal, des faits divers et autres textes sans rapport apparent avec les grandes figures ou événements de la Fronde et de la politique de l'époque. On dénombre entre 5500 et 6000 textes²² et quant à leur existence encore aujourd'hui, il faut remercier d'après Paul Dupont :

les bibliophiles [qui] recueillent encore avec soin ces pamphlets éphémères qui pullulent dans les jours de troubles et deviennent introuvables quand le calme est rétabli, tels que les libelles qui parurent du temps de la Ligue, les Mazarinades du temps de la Fronde²³.

Si d'après Denis Richet²⁴ les mazarinades se répartissent en quatre grands registres (vie quotidienne et archives judiciaires, arrêts et missives officielles, pamphlets, puis finalement mémoires, journaux et correspondances), il semble difficile de prime abord de savoir où placer les interventions de l'Au-delà qui nous préoccupent et qui impliquent de près ou de loin des morts et fantômes dans ces grandes catégories, si ce n'est peut-être tout en bas de la hiérarchie de la vie quotidienne, dans les tréfonds des croyances populaires, bien loin des textes de loi, des correspondances de la noblesse ou des pamphlets d'apparence érudite comme ceux qui donnent la parole à quelques anciens philosophes²⁵, ce qui peut sembler de prime abord être le fond du fond de ce qui semble faisable en terme de libelle. Pourtant la réponse n'est pas si simple, car si le corpus général des mazarinades est hétérogène, nous constaterons très vite qu'il en est de même pour le corpus spécifique de ce que nous appellerons *mazarinades d'outre-tombe*, qui ne se résument pas à un seul genre littéraire, un seul type de texte ...

²⁰ [MO_2436] Paul Scarron, *La Mazarinade*, s.l. [Paris ?] s.n., 1651, 14 pages.

²¹ CNRTL : « Subst.fém. Hist. Impôt levé sous Philippe Le Bel à titre extraordinaire, et considéré comme injuste par le peuple. [...] Tout impôt levé indûment et injustement. [...] exaction commise dans la perception d'un droit. Par métonymie, *vieux, péjoratif*. L'ensemble des agents du fisc ».

²² Stéphane Haffemayer, Patrick Rebollard, Yann Sordet, « Introduction » in *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, Genève, Droz, 2016, p.10.

²³ Paul Dupont, *Histoire de l'Imprimerie*, vol.2, Paris, chez tous les libraires, 1854, p.169.

²⁴ Denis Richet, « Préface » in Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, coll. « Historique », Paris, Aubier-Flammarion, 2009, p.10-11.

²⁵ [MO_857] *De la nature et qualité du Parlement de Paris, et qu'il ne peut être interdit ni transféré hors de la capitale du royaume, pour quelque cause ni prétexte que ce soit*, Paris, François Preuveray, 1652, 72 pages, « d'autant dit Platon, que : *Tyrannicum est dicere Principem legibus esse solutum* ».

Nous pouvons alors nous demander ce qui peut justifier chez les auteurs de mazarinades d'avoir eu recours aux ombres et autres esprits venus tout droit des recoins noirs et fumants des Enfers, comment et pourquoi s'expriment depuis les fers infernaux les idées politiques des contemporains de la Fronde. Car si cette période troublée sentait le souffre pour le cardinal-ministre italien, il semble qu'il n'ait pas été la seule cible des fantômes. Et c'est dans ce contexte tourmenté politiquement que se pose donc la question de l'implication du monde souterrain, mais encore plus des entités supposées y habiter, dans la communication, voire la propagande des mazarinades.

Les fantômes : comprendre la conception de ces entités jusqu'au XVII^{ème} siècle.

Parler évidemment des *esprits*, des *fantômes* et autres *apparitions* dans les mazarinades revêt un problème essentiel quant à la perception de ces entités au milieu du XVII^{ème} siècle en France, surtout face à la quantité de mots d'apparence synonymes qui sont employés dans les libelles.

D'après Timothy Chesters, chaque entité se distingue par son appellation : seul le terme *fantôme*, du grec *φάντασμα*, englobe l'ensemble de ces phénomènes. La *vision* ou *l'esprit* serait un phénomène davantage spirituel, qui peut inclure certaines *apparitions* telles que les visites d'anges et de démons ; *l'apparition* décrit plutôt un phénomène ; *l'ombre* serait un héritage du contexte païen (comme les *mânes*, *lares*, *lémures*, *larves*, qui décrivent des esprits des ancêtres décédés qui deviennent des démons du foyer), à ceci près que ce terme est préféré par les tragédiens humanistes et poètes de la Pléiade. Finalement, le *spectre* est un calque du latin *spectrum*, néologisme introduit par Pierre Le Loyer dès les années 1580²⁶. Mais nous reviendrons plus en détail sur ce point ultérieurement²⁷.

S'accorder sur les mots est une chose, s'accorder sur la perception de ces mêmes mots en est une autre. Comment définir précisément ce qu'est un fantôme quand on sait, d'après Timothy Chesters que : « Demons were often supposed (and not only by

²⁶ Timothy Chesters, *Ghost stories in Late Renaissance France. Walking by night*, coll. « Oxford modern language and literature monographs series », Oxford, Oxford University Press, 2001 ; Pierre Le Loyer, *III Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensiblement aux hommes*, Angers : Georges Neveu, 1586.

²⁷ Voir supra « Fantômes et consort », p.58.

Protestant) to assume the shape of dead men in order to deceive their grieving relatives »²⁸. Ne risquons-nous pas de confondre un démon avec un fantôme ? Nous pouvons en effet nous demander dans quelle mesure l'Enfer au sens large n'aurait pas sa place également dans ces apparitions. D'autant que, nous le verrons, Pluton aime se mêler des affaires des mortels²⁹ et s'entretenir avec certains revenants³⁰. Comme le dit Daniel Sangsue : « comment définir ce qui n'a pas de réalité avérée, ce que tout le monde ne peut pas voir, ce qui reste entouré de mystère ? A objet flou, définitions incertaines... »³¹.

Nous avons ici fait le choix de ne pas inclure les démons au sens large : cela aurait impliqué dans un souci d'équilibre d'inclure également leurs antagonistes, à savoir les saints et les anges, et nous aurait fatalement écarté de la seule *spectralité*. Si certains saints ou certains démons nous font l'honneur de s'inviter dans certains textes de notre corpus, ils n'en sont pour autant pas les personnages centraux³². Suivant les travaux de Caroline Callard, nous avons suivi une idée de dédiablement du fantôme³³, en le détachant comme elle le suggère de la superposition diabolique qui s'effectuerait systématiquement dès que l'on s'intéresse à ces thèmes.

Par ailleurs, la distinction entre les expériences « tangibles » et extrasensorielles des libelles n'est pas toujours évidente dans les mazarinades, alors que Timothy Chesters propose dans son *Ghost stories in late Renaissance France* une différenciation nette entre le fantôme qui pourrait être touché, entendu et vu et les autres expériences qui relèveraient davantage du monde onirique, de « l'extase », ou d'une vague perception d'une présence³⁴. Il s'appuie pour cela sur les théories de Saint Augustin, qui distingue trois types de visions au V^{ème} siècle: « *visio corporalis*, perceived through the senses, *visio spiritualis*, when presented to the imagination without a body (as in dreams and ecstasies),

²⁸ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.3.

²⁹ [Mo_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, Paris, François Noël, 1649, 8 pages.

³⁰ [Mo_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*, Paris, s.n., 1649, 7 pages.

³¹ Daniel Sangsue, *Fantômes, esprits et autres morts-vivants. Essai de pneumatologie littéraire*, Paris, Corti, 2011, p.17.

³² A l'exception de la mazarinade [Mo_1456] Du Crest, *Funeste (la) et agréable résolution du lutin du cardinal Mazarin, à la sollicitation du diable Astaroth par le moyen de l'apparition de l'ombre de Henry le Grand, et l'interprétation des songes de ce ministre faite par l'assemblée de tous les dieux souterrains. Demandez au vendeur le Sénèque exilé*, Paris, s.n., 1652, 15 pages.

³³ Caroline Callard, *Le temps des fantômes. Spectralité de l'âge moderne (XVI^e-XVII^e siècles)*, coll. « l'épreuve de l'histoire », Paris, Fayard, 2019, p.15.

³⁴ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.2.

and *visio intellectualis*, which involved 'visions' apprehended neither through sensory experience nor the imagination »³⁵, ce que reprend Alexandre de Hales au XII^{ème} siècle : An sicut triplex visio, corporalis, spiritualis, intellectualis, ita et triplex prophetia³⁶. Au XVII^{ème} siècle, Pierre Le Loyer expliquait cette même répartition ainsi :

Après le fantosme vient la vision qui a plusieurs espèces dont aucune s'accordent, voire ne diffèrent en rien du spectre : et entre les trois espèces qu'en fait saint Augustin, la première qui se fait par les yeux du corps est spectre, comme celle des trois hommes qui apparurent à Abraham, celle de Moïse qui vit ardre le buisson [...] Quant à la seconde espèce de vision ce n'est un spectre proprement, ains une imagination se faisant par moyen comme se fait le ravissement en extase. [...] La dernière vision est intellectuelle, comme quand Balthazar vit une main écrivant en la paroi de la chambre ou salle³⁷.

Daniel Sangsue propose également cette distinction entre « esprits » et « revenants en corps »³⁸ pour distinguer leur degré de matérialisation, aussi nous nous pencherons sur les modalités d'apparition des fantômes lorsque cela est possible.

En admettant la présence de ces entités spectrales dans des textes – au sens large – du milieu du XVII^{ème} siècle, nous pouvons alors nous interroger sur leur présence dans des pamphlets politiques publiés pendant une période troublée : s'ils sont là, ce n'est sans doute pas sans raison ou pour divertir les lecteurs de mazarinades. Il nous semble en effet difficile d'ignorer l'aspect politique, même s'il n'est pas forcément évident à la lecture d'un libelle comme *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*³⁹. En effet, la communication, notion qui implique donc une certaine forme de propagande, ne semble pas pouvoir se départir de la

³⁵ *Ibid.*, p.3-4.

³⁶ Alexander De Hales, *Quaestiones Antequam Esset Frater, Disputatio I, membrum 7*.

³⁷ Pierre le Loyer, *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes, se montrant visibles aux hommes. Divisé en huit livres. Lesquels par les visions merveilleuses et prodigieuses Apparitions advenues en tous siècles, tirées et recueillies des plus célèbres auteurs tant Sacrés que Prophanes, est manifestée la certitude des Spectres et visions des Esprits : et sont baillées les causes des diverses sortes d'Apparitions de ceux-ci, leurs effets, leurs différences, et les moyens pour reconnaître les bons et les mauvais, et chasser les Démons. Aussi est traité des extases et ravissements : de l'essence, nature et origine des Âmes, et de leur état après le décès de leurs corps : Plus des Magiciens et Sorciers, de leur communication avec les malins Esprits : Ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures Diaboliques*, Paris, Nicolas Buon, 1605, Chapitre 1, p.3.

³⁸ Daniel Sangsue, *Vampires, fantômes et apparitions. Nouveaux essais de pneumatologie littéraire*, Paris, Hermann, 2018, p.5. Il cite Dom Augustin Calmet, *Dissertation sur les revenants en corps, les excommuniés, les soupîres ou vampires, brucolaques etc.*, seconde partie de ses *Dissertations sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, nouvelle édition revue et corrigée, Einsiedeln : Jean Everhard Kalin, 1749, 2vol.

³⁹ [Mo_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, 11 pages.

politique, surtout en période de conflits, ni de tous les jeux de masques, de faux-semblants et de lieux communs qui l'entretiennent. Cette idée de propagande montre une différence évidente entre les élites et le peuple : elle est le témoin du jeu que les Grands peuvent faire de l'âme humaine dont ils ont acquis la connaissance, et ainsi orienter, manipuler l'opinion publique.

Opinion publique, propagande et politique : désaccords et incompatibilité de méthodes sur des notions complexes.

Le mot *politique* étant lui-même ambigu, lorsque nous parlons de politique ici, il s'agit de l'emploi du terme *politikē*, qui se réfère davantage à l'art politique, à sa pratique et aux luttes de pouvoir⁴⁰. La propagande intervient dans ce contexte et dans une optique de manipulation insidieuse. D'ailleurs Christian Jouhaud évoque cet aspect de manipulation qui se trouve dans les libelles : « Écrire des libelles s'appelle *beffler* le public ("mener un homme par le nez comme un buffle") (Furetière) »⁴¹.

Parler de *propagande* est un premier écueil : ce terme anachronique n'existe pas au sens où nous l'entendons au XVII^{ème} siècle. Une forme attestée de 1689 implique une majuscule : il s'agit de la Congrégation de la Propagande. Le sens que nous lui connaissons, le nom propre devenu substantif, d'« action organisée en vue de répandre une opinion ou une doctrine (surtout politique) », ne semble apparaître qu'à partir de 1790⁴². Comme le souligne Tatiana Debbagi Baranova, « les hommes et les femmes du XVI^{ème} siècle [...] continuaient à utiliser un terme fort ancien : la *persuasion*. Ce mot, issu du champ de la rhétorique antique mise à l'honneur pendant la Renaissance, désigne

⁴⁰ A distinguer du *politikos*, qui définit une société organisée et développée, et du *politeia*, qui définit la constitution, donc la structure et le fonctionnement de la société.

⁴¹ Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde » in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)* Rome, École Française de Rome, 1985. p. 337-352. (*Publications de l'École française de Rome*, 82).

⁴² CNRTL (propagande) : « 1. **a**) 1689 *Congrégation de la Propagande* « congrégation religieuse qui a son siège à Rome et qui a pour but de propager la foi » (*Second Voyage du Père Tachard et des Jésuites envoitz par le roi au royaume de Siam*, p.402 ds *Mél. Frank*, 1957, p.16) ; **b**) 1790 *propagande* « association ayant pour but de propager certaines opinions (surtout politiques) » (Ranft, p.148) ; **2.** 1792 « action organisée en vue de répandre une opinion ou une doctrine (surtout politique) » (Condorcet, *Lettre à de Pange* ds Brunot t.9, p.628, note 5, 1792). Francisation du lat. mod. *Congregatio de propaganda fide* « congrégation pour propager la foi » (*propager**), elliptiquement *Propaganda*, fondée en 1622 ». Fabrice d'Almeida, « *Propagande*, histoire d'un mot disgracié », in *Mots. Les langages du politique*, n.69, 2002, [en ligne].

aussi bien l'action individuelle que collective pour influencer ou convaincre un personnage important ou un large groupe de population »⁴³. Florence Alazard souligne cette dichotomie en montrant à quel point ce terme pose problème dans la sphère des historiens : outre la mauvaise presse attestée du mot⁴⁴, elle relève que « la propagande n'existe pas »⁴⁵ ou que « l'utilisation du couple notionnel propagande/opinion publique paraît anachronique, car il évoque la culture politique d'une période postérieure »⁴⁶. Joël Cornette pour sa part accepte le terme de propagande, à la condition que l'on accepte celui d'opinion publique⁴⁷. En effet, d'après lui « La propagande fonctionne alors par la mise en place d'un réseau de communication comportant un émetteur [...], un contenu (le message à diffuser), une destination (le récepteur, en l'occurrence l'ensemble de la société) »⁴⁸ : considérant que c'est exactement ce que font les mazarinades (il y a un auteur – émetteur –, qui publie son texte – message – distribué par les colporteurs à destination de la société – récepteur). Il montre en outre que la notion d'*opinion* et que la force persuasive d'un libelle était déjà attestée en 1624 :

L'on a vu courir par Paris et dans votre Cour un certain petit livret intitulé Le Mot à l'Aureille comme s'il eut contenu tous les mystérieux secrets de Vôte Estat, ce qui a rendu un chacun désireux d'en entendre la lecture de sortie qu'il a servi d'entretien à toutes les bonnes compagnies parmi lesquelles chacun s'est mêlé d'en dire son opinion ; en quoi les jugements se sont rencontrés assez divers⁴⁹.

Ce qui montre bien que si le terme *propagande* est anachronique, ses ressorts n'en demeurent pas moins connus et maîtrisés par les auteurs du XVII^{ème} siècle. Par ailleurs, pour revenir à l'acception de Joël Cornette au sujet de la propagande :

⁴³ Tatiana Debbagi Baranova, *op.cit.*, p.48.

⁴⁴ Florence Alazard, *op.cit.*, p.145.

⁴⁵ Florence Alazard, *op.cit.* ; elle cite ici Yann Lignereux, *Les Rois imaginaires : une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p.285.

⁴⁶ Florence Alazard, *op.cit.* ; elle cite ici Tatiana Debbagi Baranova, *A coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de Religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012, p.29.

⁴⁷ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l'épreuve de la progapagne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022, p.34 : « si on accepte le terme de propagande, il faut aussi utiliser son corrélat, celui d'opinion, et plus encore celui d'opinion publique, même si nombre d'historiens à la suite de Jürgen Habermas, refusent d'admettre l'existence d'une quelconque opinion publique avant le siècle des Lumières ».

⁴⁸ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l'épreuve de la progapagne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022, p.23.

⁴⁹ Fancan, *La Voix publique au Roi*, s.l.n., 1624.

Si l'on accepte comme proposition que l'interaction de ces trois pôles – un émetteur, un message, un récepteur – constitue la condition nécessaire et suffisante à l'existence d'une/de la propagande, il devient alors possible de dissocier cette notion du monde contemporain pour la déplacer ailleurs et dans un autre temps. Allons même plus loin : tout pouvoir, qu'il soit d'Eglise ou d'Etat, ne doit-il pas recourir aux armes de la propagandes pour se faire accepter, et ce, dès l'origine des premières civilisations⁵⁰.

En acceptant ainsi cette dissociation et ce déplacement, il devient alors possible d'utiliser le terme *propagande*, sans que l'anachronisme ne soit choquant ou que cela vide de sa substance l'analyse. Joël Cornette finit sa démonstration en s'appuyant sur les travaux d'Hélène Duccini qui « montre aussi comment l'espace public de Paris et des grandes villes de province a retenti du choc des opinions soumises à de multiples messages concurrents [...] assurément il existait bien, au temps de Louis le Juste, un espace public où se faisaient et défaisaient les opinions, à l'exemple des « campagnes de presse », autant de « textes de l'action » (l'expression est de Christian Jouhaud) suffisamment efficaces et persuasifs pour provoquer la déstabilisation et la chute de Conchini en 1616-1617. La place publique est alors investie par les pamphlétaires de l'opposition »⁵¹. Il n'est donc pas dénué de bon sens de parler de propagande au sujet de nos mazarinades d'outre-tombe, même si nous utiliserons également le terme *persuasion*.

Si parler de *propagande* est compliqué pour la société d'Ancien Régime et divise, il ne peut qu'en être de même pour son corolaire. Parler d'*opinion publique* dans les pamphlets de la Fronde, c'est s'aventurer sur un terrain ardu, voire même une pente glissante. C'est se heurter d'office à deux colosses des recherches contemporaines sur les mazarinades : Christian Jouhaud et Hubert Carrier, aux avis opposés sur la question.

D'une part, suivant les travaux d'Habermas⁵² et les recherches qui situent l'idée de l'existence d'un « espace public » au XVIII^{ème} siècle avec les Lumières⁵³, Jouhaud

⁵⁰ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », *op.cit.*, p.25.

⁵¹ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », *op.cit.*, p.35 ; il cite Christian Jouhaud, « Ecriture et action au 17^{ème} siècle : sur un corpus de mazarinades », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisation*, 38^{ème} année, no.1, 1983, p.48 et Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel : Champ Vallon, 2003.

⁵² Jürgen Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1988 [1962].

⁵³ Stéphane Van Damme, « "Farewell Habermas" ? Deux décennies d'études sur l'espace public », in Patrick Boucheron éd., *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Noeud Gordien », 2011, p. 43-61.

considère *l'opinion publique* comme un concept ambigu. Il accepte l'existence d'un « bruit commun » au XVII^{ème}, d'une circulation des idées, mais réfute l'existence d'une *opinion publique*⁵⁴. Et ce n'est pas le seul, comme le souligne Sara Cossette-Blais dans son mémoire de maîtrise :

Christian Angebault cautionne pour sa part les propos de Jouhaud : « les mazarinades ne sont pas l'expression d'une opinion publique, manifestation d'une société civile délibérant librement et rationnellement, mais elles rassemblent et construisent leur public, socialement hétérogène, par un effet de spectacle⁵⁵ ».

D'autre part, se trouve Hubert Carrier qui semble avoir fait de l'opinion publique son cheval de bataille⁵⁶ dans ses travaux :

L'importance de l'opinion publique dans la vie politique et la conduite des affaires d'un pays, fût-il une monarchie absolue, n'est pas à démontrer, surtout dans ces moments particuliers de l'Histoire où le rapport des forces à l'intérieur d'un pays reste incertain entre deux conceptions opposées de l'exercice du pouvoir⁵⁷.

Dès le XIX^{ème} siècle, un bibliographe [...], Gustave Brunet, avait bien compris ce qu'elles [*c.-à-d. les mazarinades*] offrent de plus précieux pour l'historien des idées et des mœurs [...] : c'est qu'elles offrent un tableau complet des réactions de l'opinion publique à tous les grands problèmes qui lui étaient posés au milieu du siècle⁵⁸.

Hélène Duccini⁵⁹ le rejoint en considérant l'existence de cette *opinion publique* dès le règne de Louis XIII, relevant ce qu'elle considère être une influence du « quatrième pouvoir » (propagande et communication). Avis visiblement partagé par l'historienne Claude Dulong : « A une époque, celle de la Fronde, qui ne connaît d'autres " media " que l'imprimé, les pamphlets font l'opinion, et, quand ils ne la font pas, ils

⁵⁴ Christian Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots*, coll. « Historique », Paris, Aubier-Flammarion, 2009.

Id., « Retour aux mazarinades : « opinion publique », action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde » in *La Fronde en question. Actes du dix-huitième colloque du Centre Méridional de rencontre sur le XVII^{ème} siècle*, Aix-en-Provence 1989, p.297-308.

Id., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*

⁵⁵ Sara Cossette-Blais, *L'autre comme instrument de propagande. Les représentations des Espagnols en France durant la Fronde (1648-1653)*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Université de Laval (Canada), 2018, p.16 : elle cite Christian Angebault, « Théologie des clés et censure du public : lecture d'une mazarinade à clé du Sieur de Sandricourt intitulée *Le Censeur du temps et du monde, portant en main la clef promise* », in *Littératures classiques*, 54, 2, 2004, p.46.

⁵⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*

Id., *Le Labyrinthe de l'État. Essais sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004

⁵⁷ *Id.*, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.30.

⁵⁸ *Id.*, *op.cit.*, p.11.

⁵⁹ Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel : Champ Vallon, 2003.

l'expriment »⁶⁰. Claire Judde de Larivière montre quant à elle certaines limites sur le travail d'Habermas :

La traduction française ("espace public") de *l'Öffentlichkeit* de Jürgen Habermas a été, on le sait, à l'origine d'une compréhension parfois inexacte de la notion, en particulier chez les historiens. Ainsi, bien souvent, l'"espace public" est-il davantage considéré comme l'accumulation des lieux publics, plutôt que comme la sphère de la publicité, de ce qui est public, ouvert, voire l'opinion publique, la notion perdant souvent sa dimension "métaphorique"⁶¹.

Avant de parler plus d'opinion publique, revenons à Furetière pour déjà comprendre ce qu'est potentiellement la politique pour un homme du XVII^{ème} siècle :

[...] consiste en l'art de gouverner et de policier les États pour y entretenir la sûreté, la tranquillité, et l'honnêteté des mœurs. La bonne politique ne consiste pas seulement à faire des conquêtes, mais à gagner l'amour de son peuple [...]. Dans les troubles de la Ligue il y avait les Politiques, qui étaient du parti du Roi contre les Ligueurs. Les Nouvellistes sont tous politiques, et jugent à tort et à travers de tout ce qu'ils voient arriver dans les États. Machiavel était un grand et dangereux politique⁶².

« Gagner l'amour de son peuple » : Hubert Carrier avait saisi cette notion clef entre politique et communication dans son travail sur les mazarinades :

On le voit, les contemporains saisissent l'importance de l'opinion ; ils savaient que le parti qui finalement l'emporterait serait celui qui aurait su conquérir les foules et les séduire en épousant leurs aspirations les plus profondes. L'enjeu d'une guerre civile, ils s'en rendaient parfaitement compte, ce sont les cœurs : c'est pourquoi ils n'hésitent pas à mettre en œuvre tous les moyens de pression, toutes les techniques de persuasion⁶³.

Revenons à Furetière : si l'opposition des factions durant les troubles de la Ligue met en scène des partis – les « Politiques » contre les « Ligueurs » – pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas également à la Fronde⁶⁴, entre les partis du Roi et celui des Frondeurs, celui de Mazarin et celui des Princes ? Christian Jouhaud mentionne l'objectif à court terme des mazarinades qu'il oppose à la propagande des guerres de religion et de la Ligue⁶⁵, et si en effet les guerres de religion ont duré trente-six ans en France (1562-

⁶⁰ Claude Dulong, « Hubert Carrier. *Mazarinades (1648-1653) : les mazarinades*. Genève, Droz ; Paris, Champion, 1989-1991. 2 Vol. in-8°, 486 pages, 14 planches, ill. et 502, 16 planches [compte-rendu] » in *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 150, livraison 2, Paris/Genève, Droz, 1992, p.376-379.

⁶¹ Claire Judde de Larivière, « Du Broglio à Rialto : cris et chuchotements dans l'espace public à Venise (xvi^e siècle) », in : Patrick Boucheron éd., *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le Noeud Gordien », 2011, p. 119-130.

⁶² Antoine Furetière, Alain Rey (dir.), *Dictionnaire universel*, Paris, Le Robert [1690], 1978, p.1625.

⁶³ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, *op.cit.*, p.32.

⁶⁴ Hubert Carrier, *op.cit.*, p.83. Hubert Carrier considère l'existence d'un parti parlementaire, d'un parti des Princes et d'un parti gouvernemental (pièces officielles).

⁶⁵ Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.342.

1598), ne pourrait-on pas dire qu'il s'agit malgré tout d'un biais cognitif ? C'est en effet juger des effets de la Ligue et de la Fronde *a posteriori*, avec les yeux du chercheur du XXI^{ème} siècle qui connaît les dates de début et de fin de chaque événement : mais à l'époque, savaient-ils que les guerres de religion dureraient si longtemps ? Savaient-ils que la Fronde ne durerait « que » cinq ans ? Comment déterminer des objectifs à court, moyen ou long terme de façon parfaitement objective dans ce cas ? N'est-ce pas un biais rétrospectif que de minimiser les objectifs présumés de la Fronde et des mazarinades ? Et Christian Jouhaud d'ajouter que le terme *opinion publique* n'existe au XVII^{ème} siècle⁶⁶.

Le terme *opinion publique* est en lui-même porteur de nombreux sens :

Dans le concept "opinion publique", la prédication "publique" modifie de façon drastique la modalité expressive et subjective qui caractérise l'acception épistémique et analytique du substantif "opinion". En effet, le champ sémantique de "public", pris ici comme un adjectif, donne lieu à des orientations normatives, plus ou moins complémentaires, qui semblent à première vue opposées aux propriétés "privatives" de l'opinion. La première acception de "public" renvoie à ce qui est publié, à la mise en visibilité d'un objet intentionnel qui est ainsi rendu manifeste et accessible à tous ; dans ce sens ostensif, elle s'oppose au privé et au secret. Sa deuxième acception renvoie aux problèmes d'intérêt général à propos desquels des personnes privées tentent d'argumenter rationnellement ; dans ce sens impersonnel et universel, elle s'oppose au particulier et au local. La troisième acception, fondamentalement politique, de "public" renvoie au cadre éthico-juridique du vivre-ensemble dans un espace public d'actions et de paroles ; à la logique identitaire qui régit l'état a priori des filiations individuelles et des appartenances communautaires, elle oppose la logique de l'action qui vise l'instauration dynamique et a posteriori d'un monde commun et d'une citoyenneté partagée⁶⁷. Enfin, le quatrième sens de "public" le conçoit plutôt comme un substantif, car il fait de l'opinion publique l'opinion du public, c'est-à-dire d'un collectif consistant qui se mobilise d'un commun accord au nom de l'intérêt général. Dans ce sens, le "public" s'oppose à l'individu, dans ce qu'il peut avoir d'unique et d'idiosyncrasique⁶⁸.

L'opinion, qu'elle prenne le sens péjoratif d'opiner sans réfléchir ou le sens éclairé de juger de manière rationnelle, « incorpore grammaticalement l'adoption d'un point de vue »⁶⁹. A y regarder de plus près, il semblerait que toutes les acceptions puissent s'appliquer aux mazarinades : publiées (première acception), elles portent majoritairement sur des problèmes d'intérêt général comme les impôts perçus comme

⁶⁶ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.337.

⁶⁷ Laurence Kaufmann, « L'opinion publique : oxymoron ou pleonasme ? », in *Réseaux*, 2003/1 (n° 117), p. 257-288 : elle cite Etienne Tassin, « Qu'est-ce qu'un sujet politique ? Remarques sur les notions d'identité et d'action », in *Esprit*, 1997, p. 132-150.

⁶⁸ Laurence Kaufmann, *op.cit.*, paragraphe 39.

⁶⁹ Laurence Kaufmann, *op.cit.* : elle cite Louis Quéré, « L'opinion : l'économie du vraisemblable, introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique », *Réseaux*, no. 43, 1990, p. 45.

injustes et trop élevés au début de la Fronde et un mécontentement de la politique d'Anne d'Autriche et Mazarin (deuxième et troisième acceptions), et témoignent d'une mobilisation générale non concertée puisqu'il semble malgré tout difficile d'expliquer l'apparition des premiers pamphlets qui ouvrent la voie au déferlement qui s'ensuit (quatrième acception).

Si le terme *opinion publique*, terme anachronique, ne semble pas exister à proprement parler comme le dit Christian Jouhaud, l'*opinion* existe et se retrouve malgré tout, impliquant l'opposition, le conflit et la manipulation et des notions voisines de l'*opinion publique* semblent déjà voir le jour. En 1532, Machiavel lui-même mentionne l'existence d'une *opinion universelle* et d'une *opinion commune* (opposées) dans ses *Discours et Histoire de Florence*, évoquant aussi des conflits d'opinion opposées dans un contexte politique dans le chapitre 18 du *Prince* et cette ambiguïté du peuple comme masse dotée d'intention⁷⁰ : « ce petit nombre n'osera point s'élever contre l'opinion de la majorité, soutenue encore par la majesté du pouvoir souverain [...] et dans le monde il n'y a que le vulgaire ; le petit nombre n'y a pas de place lorsque le grand nombre trouve à s'appuyer »⁷¹. En 1548, Étienne de la Boétie reprend dans son *Discours de la servitude volontaire* les notions d'assentiment de Cicéron et des stoïciens et redéfinit que l'action de gouverner ne se base pas que sur la force ou le respect des lois mais aussi sur l'acceptation des Grands par les gouvernés, et de leur politique, une reconnaissance faite à cette élite de pouvoir gouverner. Qui dit acceptation, dit opinion – favorable ici –, et donc dit jeu de manipulation : toutes les tentatives qui ont pour but de fausser ou désorienter la perception de la réalité en usant de pouvoir, séduction, suggestion, persuasion et soumission⁷². Ce qui est très proche de la propagande (qui doit « convaincre, soulever les passions, infléchir les idées »⁷³) et de la persuasion. En 1640, le philosophe Thomas Hobbes définira l'opinion ainsi :

[a] proposition is said to be supposed, [...] it is nevertheless admitted for a time, to the end, that joining to it other propositions, we may conclude something, and so proceed from conclusion to conclusion, for a trail whether the same will lead us into any absurd or impossible conclusion; which if it do, then we know such

⁷⁰ Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, coll. « Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p.140.

⁷¹ Machiavel, *Le Prince. L'art du pouvoir. Chapitre XVIII*, 1532, (Cologne : Evergreen-Taschen, 2007, p132).

⁷² La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, coll. « Philosophie », Paris, J'ai Lu-Flammarion, 2015 [1576].

⁷³ Sara Cossette-Blais, *op.cit.*.

supposition to have been false. But if running through many conclusions, we come to none that are absurd, then we think the supposition probable; likewise, we think probable whatsoever proposition we admit for truth by error of reasoning, or from trusting to other men. And all such propositions as are admitted by trust or error, we are not said to know, but think them to be true: and the admittance of them is called OPINION⁷⁴.

L'opinion n'est donc pas forcément vraie, mais on la tient pour vraie. D'après Sandro Landi sur les définitions de Saint Thomas, « l'opinion commune est donc une opinion probable, toute proche de la vérité [...] »⁷⁵. Furetière ira dans ce sens dans son dictionnaire puisqu'à aucun moment la vérité n'entre vraiment en jeu :

OPINION, se dit aussi des sentiments particuliers, qu'on se forme soi-même en raisonnant sur les choses. [...] Il faut s'en tenir à la plus sûre et la plus saine opinion, le peuple a bien des opinions erronées [...] Se dit aussi d'un sentiment général ou de plusieurs personnes⁷⁶.

L'opinion est donc au final « peu ou prou assimilée à un jugement de valeur, subjectif et incertain »⁷⁷, et cette acception semble être une norme au XVII^{ème} siècle.

C'est là que ce flou sur l'*opinion publique* côtoie de près de la *doxa*⁷⁸, cette chose informe déjà mentionnée dès l'Antiquité par Platon⁷⁹ entre autres, qui regroupe dans l'*opinion universelle* de Machiavel les opinions, les jugements, les préjugés, les croyances populaires, les présupposés, tous ces principes qui rendent une affaire médiatique ou médiatisée – comme les mazarinades le font avec les événements de la Fronde – facile à biaiser en semant la confusion dans les esprits.

De plus, s'il n'y a pas d'opinion, quelle raison alors à l'existence de la censure ou du crime de lèse-majesté ? Sinon que le pouvoir de persuasion et l'importance de contrôler la pensée populaire a très tôt été comprise⁸⁰, et ce dès l'Antiquité : rappelons

⁷⁴ Thomas Hobbes, « Part I: Human nature. Chapter VI: of knowledge, opinion and belief » in *Human nature and De Corpore politico*, Oxford, Oxford university press, 1999 [1640], p.42.

⁷⁵ Sandro Landi, *op.cit.* : « « Puisque le syllogisme dialectique a pour fin de produire une opinion, le dialecticien cherche seulement à opérer à partir de la meilleure opinion, à savoir celle soutenue par la plupart des hommes ou par ceux qui sont tout spécialement sages ». L'opinion commune est donc une opinion probable [...] car elle implique l'accord et l'assentiment, sous la forme de l'écriture, de personnes réputées pour leur intelligence », paragraphe 7.

⁷⁶ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, en ligne, définition d'opinion.

⁷⁷ Laurence Kaufmann, *op.cit.*

⁷⁸ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « hétérodoxe » : « doxa, qui se prend quelque fois pour une croyance, opinion ».

⁷⁹ Platon, « Ménon », in Luc Brisson, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008 [2006].

Id., « Gorgias », in Luc Brisson, *op.cit.*

Id., « Le Sophiste », in Luc Brisson, *op.cit.*

Id., « Théétète », ed. John Burnet, 1903.

⁸⁰ Sara Cossette-Blais, *op.cit.*

Socrate condamné pour incitation à la débauche et « corr[upt]ion de la jeunesse »⁸¹ avec ses écrits : la censure est alors surtout morale. Puis la censure devient religieuse⁸², destinée à contrôler les productions de l'imprimerie et garantir son contrôle par les autorités religieuses ; la censure de fait ensuite gouvernementale, et s'organise dès le XVII^{ème} siècle en France et outre-Manche, au point que Spinoza qui défend la liberté de philosopher (forme de liberté d'expression) dans son *Tractatus Theologico-politicus* (1670) sera censuré. On ne s'attend d'ailleurs pas à ce que la censure fasse partie intégrante de la propagande et pourtant, en contrôlant les informations, ne sont divulguées que celles jugées nécessaires ou utiles au pouvoir en place. N'ayant donc accès qu'à des informations choisies, sélectionnées et surtout bridées, les personnes n'ont accès qu'à des connaissances parcellaires qui orientent leur jugement et leur opinion dans la direction choisie par ceux qui détiennent le pouvoir. Quant au crime de lèse-majesté, il inclut dans sa définition vague⁸³ tout ce qui touche à la contestation des décisions et le simple fait d'exprimer son désaccord avec le souverain et où l'on condamne autant l'idée que le geste...

Cela nous ramène donc encore et toujours à Machiavel, qui avait compris cette alliance entre « pouvoir politique de l'opinion et de l'imagination populaire »⁸⁴. Et Sandro Landi de remarquer qu' :

il existe dans le lexique utilisé par les contemporains de Machiavel différentes façons de désigner la dimension de l'opinion collective. Une première indication

⁸¹ Guillaume Bady, « Le Socrate de Platon : pédéraste ou pédagogue ? » in *Les jeux et les ruses de l'ambiguïté volontaire dans les textes grecs et latins*, actes de la Table Ronde organisée à la Faculté des Lettres de l'Université Lumière-Lyon 2 (23-24 novembre 2000) Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2005, p.135.

⁸² Citons par exemple en 1515, la bulle *Inter sollicitudines* de Léon X qui interdit la publication d'un ouvrage qui n'aura pas passé la censure religieuse ; en 1559 l'établissement de l'*Index librorum prohibitorum* de l'Inquisition.

⁸³ Montesquieu, « C'est assez que le crime de lèse-majesté soit vague, pour que le gouvernement dégénère en despotisme (*De l'esprit des lois*, XII, 7, 1748). Cité par Spector, Céline, « Souveraineté et raison d'Etat. Du crime de lèse-majesté dans L'Esprit des lois », in *Lumières*, Presses universitaires de Bordeaux, 2012. Elle cite Cardin Le Bret : « Dans son traité *De la souveraineté du roi*, dont la première édition date de 1632, Le Bret, disciple de Bodin, s'appuie sur les principes du droit romain pour redéfinir le crime de lèse-majesté : la distinction entre majesté et majesté divine n'est pas plus évidente sous Louis XIII que sous l'empire romain où le princeps et sa famille sont juridiquement considérés comme divins, et où l'attentat contre leur personne vaut sacrilège. Le Bret décline le crime de lèse-majesté en trois chefs d'inculpation : médire contre les actes du prince ; attenter à sa vie ; conspirer contre son Etat. Il place la calomnie avant la tentative d'assassinat car elle est le signe avant-coureur de la rébellion et de l'attentat contre la vie du Prince, « d'autant que c'est elle qui provoque ceux qui l'écoutent à mépriser la personne du monarque, à blâmer son gouvernement et ses actions, et qui aigrit le courage des sujets contre lui », Cardin Le Bret, « De la souveraineté du roi », in *Œuvres*, Paris, Osmont, 1689, IV, chap. 5, p.140.

⁸⁴ Sandro Landi, *op.cit.*, p.121.

est présente dans le lexique juridique. Dans les statuts de la République de Florence (XIV^e siècle), une série de normes concernent la manifestation de la parole collective dans l'espace public. Perçue comme un facteur potentiel de déstabilisation des institutions, l'opinion populaire est définie comme *rumor* par le législateur, un terme qui désigne aussi bien la rumeur que la *concitatio*, à savoir le rassemblement séditieux⁸⁵.

Où se trouve donc la frontière entre l'*opinion* et la *rumeur* ?⁸⁶. Si Machiavel considérait une certaine grandeur à l'opinion populaire, à la voix du peuple⁸⁷, « *vox populi vox est Dei* »⁸⁸ comme le rappelle la locution latine, rappelons qu'avant le politicien italien, le conseiller de Charlemagne, Alcuin, recommandait à l'empereur de ne pas écouter le peuple : « Il ne faut pas écouter ceux qui ne cessent de dire : “La voix du peuple est la voix de Dieu”, car la vocifération d'une foule est toujours proche de la folie »⁸⁹. Furetière ne dit-il d'ailleurs pas au XVII^{ème} siècle que « le peuple a bien des opinions erronées »⁹⁰ ? Entre folie de la foule, rumeurs et opinions erronées, n'est-on pas exactement dans le cœur même des mazarinades ?

L'étude du corpus que nous allons détailler dans le présent travail nous fait partir du constat suivant : le nombre de mazarinades de fantômes et d'outre-tombe semble s'effriter après 1649 pour s'évanouir complètement après la Fronde des Princes, soit en 1652.

Le phénomène d'utilisation des fantômes et autres manifestations d'outre-tombe n'est pas une nouveauté comme le souligne Caroline Callard : il apparaîtrait au XVI^{ème} siècle et semblerait s'essouffler à la seconde moitié du XVII^{ème} siècle pour ne devenir

⁸⁵ Sandro Landi, *op.cit.*, p.127.

⁸⁶ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « rumeur » : « s. f. Bruit et murmure sourd qui tend à querelle, ou sedition. Cette nouvelle doctrine a excité bien de la rumeur dans l'Eglise. Si cette affaire passe, il y aura bien de la rumeur dans la ville. Cette nouvelle n'est pas certaine, mais j'en ay ouï quelque rumeur, quelque bruit sourd qui en court par le monde. Ce mot vient du Latin rumor. RUMEUR, se dit aussi de la querelle même, de la sedition. J'entends bien du bruit dans la ruë, il faut qu'il y ait quelque rumeur, quelque querelle. Il y a grande rumeur dans l'Hostel de Ville, tout le monde prend les armes. La contrariété d'opinions excita une grande rumeur dans l'Assemblée ».

⁸⁷ Nicolas Machiavel, « Discours sur la première décade de Tite-Live », in *Œuvres*, Paris, Laffont, éd. C. Bec, 1996, p. 286 : « Ce n'est pas sans raison que l'on compare la voix d'un peuple à celle de Dieu. Car on voit que l'opinion universelle réussit merveilleusement dans ses pronostics, de sorte qu'elle semble prévoir par une vertu occulte le bien et le mal qui l'attendent ».

⁸⁸ Bruno Dumézil, « « Vox populi, vox dei », Alcuin, v.735-804 », in *Historia*, no.9 spécial « Les citations célèbres », janvier-février 2013.

⁸⁹ « « *Nec audiendi qui solent dicere, Vox populi, vox Dei, quum tumultuositas vulgi semper insaniae proxima sit* », *The Concise Oxford Dictionary of Quotations*, 3^{ème} édition, Oxford, Oxford University Press, 1993.

Bruno Dumézil, *op.cit.*

⁹⁰ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition d'opinion.

qu'une pratique rare par la suite⁹¹. Par ailleurs, elle confirme que retrouver les figures politiques du moment a existé bien avant la Fronde, avec Gaspard de Coligny⁹², Ravailiac, avec Concino Concini⁹³ et Richelieu⁹⁴, noyés dans la masse des pamphlets publiés à chaque fois qu'une occasion de contestation se présentait. Hélène Duccini qui a procédé à un décompte général des pamphlets⁹⁵, recense spécifiquement 76 titres et 151 éditions rien qu'au sujet de Concino Concini⁹⁶.

Dans notre corpus, il semble qu'après la Fronde, et plus spécifiquement la Fronde parlementaire, il n'y ait plus de production de masse incluant des fantômes dans les libelles, même si quelques textes épars subsistent, ce qui tend à confirmer le désintérêt de ce genre relevé par Caroline Callard. Si les guerres et révoltes n'ont pourtant pas manqué en France après la Fronde⁹⁷, les pamphlets d'apparitions sont eux-mêmes devenus des fantômes dans le paysage politique alors que les occasions ne manquaient visiblement pas. Et même si un timide retour d'outre-tombe de Napoléon est esquissé dans *Les Braves morts pour la liberté, en présence de Napoléon et de Louis XVIII, dans les Champs-Élysées*⁹⁸, publié neuf ans après la mort de l'empereur des Français mais surtout l'année de son rapatriement depuis Sainte-Hélène pour gagner les Invalides, ou dans *L'Ombre de Napoléon aux Français*⁹⁹, l'année où son neveu est élu président de la République, où l'on ne peut que constater une tentative pour les pamphlétaires de suivre un tant soit peu

⁹¹ Liste non exhaustive en *Annexes*, p.510. Nous pouvons par exemple citer pour le seul XVII^{ème} siècle : *L'ombre de Molière, comédie, par Guillaume Marcoureaux de Brécourt*, Paris, C. Barbin, 1674 ; *L'ombre du marquis de Louvois, consultée par Louvois XIV. Sur les affaires présentes*, Cologne : Pierre Marteau, 1694 ; *Scarron apparu à madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait de ses amours avec Louis le Grand* (1694).

⁹² *Complainte et regretz de Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France*, Lyon, Benoist Rigaud, 1572.

⁹³ *L'entrée et la réception qui a été faite au maréchal d'Ancre, aux Enfers. Avec le pourparler de Ravailiac avec lui*, Paris, Bernard Hameau, 1617.

⁹⁴ *Dialogue du Cardinal de Richelieu voulant entrer en Paradis, et sa descente aux enfers : tragi-comédie*, Paris, s.n., 1643.

⁹⁵ Hélène Duccini, « Un aspect de la propagande Royale sous les Bourbons : image et polémique », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, p.212-213 : « 921 titres et 1457 éditions » de 1614 à 1617, « 972 titres et 1338 éditions » de 1619 à 1622 ».

⁹⁶ Caroline Callard, *op.cit.*, p.250.

⁹⁷ Citons par exemple pour les soulèvements, les révoltes de l'Orléanais (1658-1659), la révolte des Lustucru en 1662, la révolte du papier timbré en Basse-Bretagne (1675), l'insurrection des Camisard (1702-1711), la Révolution française (1789), les insurrections fédéralistes (1793), l'insurrection royaliste dans le Toulousain (1799), les Trois Glorieuses (1830), la Commune de Paris (1871).

⁹⁸ *Les Braves morts pour la liberté, en présence de Napoléon et de Louis XVIII, dans les Champs-Élysées*, Paris, J.-L. Bellemain, 1830.

⁹⁹ *L'Ombre de Napoléon aux Français*, s.l.n., 1848.

les événements du moment, force est de constater que les manifestations spectrales n'ont plus la cote en politique.

Par ailleurs, dans notre corpus de mazarinades d'outre-tombe, il faut bien constater une quantité non négligeable de textes concernant directement Mazarin : ses testaments¹⁰⁰, ses codicilles¹⁰¹, son fantôme¹⁰², son voyage en enfer¹⁰³, laissant supposer qu'il a lui-même rejoint *l'armée des ombres*. Or nous savons qu'il n'en est rien au moment de la Fronde. Nous supposons donc assister à une *damnatio memoriae* du vivant de Mazarin. Et si cette *damnatio memoriae* a bien touché Coligny et Concino Concini¹⁰⁴, si quelques pamphlets anti-Richelieu existent eux-aussi, rien n'a été publié du vivant de ces illustres personnages : que cela se fasse pour Mazarin pourrait bien être une première. Sans pérennité apparente malgré tout car « Mazarin et, après lui, Louis XIV ont fait taire les plumes »¹⁰⁵.

Supports, méthode et corpus. Limites du sujet.

Notre sélection s'est portée sur un choix spécifique de prosopopées¹⁰⁶, où l'orateur introduit dans son discours une personne morte, absente ou feinte. Nous avons inclus à cela les paroles indirectes (testaments, codicilles, dernières paroles rapportées, éloges funèbres, épitaphes, regrets, etc.) de personnes décédées : étant donné qu'il s'agit de libelles, et non d'authentiques textes notariés certifiés et réels pour la majorité, ce ne sont donc pas des documents officiels rédigés du vivant de la personne et livrés à sa mort, par un notaire ou exécuteur testamentaire. Ce sont des textes rédigés alors que les protagonistes sont déjà décédés, ce qui revient à donner la parole à des morts. Ceux qui peuvent être réels, comme certains éloges funèbres, étant rédigés dans le contexte de la

¹⁰⁰ [Mo_3764] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651.

¹⁰¹ [MO_706] *Codicile très-véritable de Jules Mazarin, fait par la permission du roi dans Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages. Avec permission.

¹⁰² [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysant Gascon après le naufrage, lui racontant ses aventures de l'autre monde. Avec l'imprudence de son Grand Camarade Bernard. Ensemble la Chanson d'Harri Bernard et d'Harri Nanon*, s.l.n, 1652, 12 pages.

¹⁰³ [MO_1384] *Fiction : l'heureux succès du voyage que le Cardinal Mazarin a fait aux enfers, en ces jours derniers, où l'auteur l'a accompagné*, Paris, s.n., 1649, 15 pages.

¹⁰⁴ Caroline Callard, *op.cit.* p. 251.

¹⁰⁵ Hélène Duccini, *op.cit.*

¹⁰⁶ Définition en ligne sur le CNRTL du Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition.

Fronde, portent peut-être malgré eux une charge politique bien réelle, car il semblerait que toute occasion soit bonne à faire passer le message du parti qu'il défend.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les démons et les saints ou anges ont été volontairement exclus des recherches initiales afin de se départir de l'aspect démoniaque des mazarinades spectrales¹⁰⁷. Nous n'avons gardé dans notre corpus que ce qui était clairement identifié comme *fantôme, ombre, spectre, apparition* etc., et les seuls démons subsistants sont ceux sollicités par lesdits fantômes.

Notre choix de la prosopopée n'inclut pas les personnifications au sens large : elles s'avèreraient beaucoup trop nombreuses dans les mazarinades et pourraient sans doute faire l'objet d'une recherche à part entière tant la France ou Paris sont dépeintes se plaignant et geignant aux pieds du Roi ou de la régente. De fait, nous restons à ce qu'Olivier Millet définit comme le « classique de la prosopopée » :

Érasme mentionne à ce sujet les nombreuses descriptions qu'on trouve chez les poètes tragiques, Euripide et Sénèque. La prosopopée à proprement parler, toujours selon la terminologie d'Érasme, décrit une personne ; ailleurs, cependant, Érasme emploie prosopopée dans le sens classique, celui d'un Quintilien, pour désigner la figure qui consiste à faire tenir à une personne absente un discours délibératif. L'humaniste hollandais préfère, pour une abstraction personnifiée ou pour les êtres mythologiques comme les Muses ou le Sphynx, le terme de prosopographie¹⁰⁸.

Une des difficultés, unanimement reconnue¹⁰⁹, est l'ampleur du corpus des mazarinades et la difficulté non négligeable à se procurer les textes, surtout pendant une pandémie qui implique des couvre-feux, des restrictions de déplacement, d'horaires et des confinements. De part cette complexité du corpus, se pose naturellement la question de savoir comment procéder et rechercher les entités qui peuvent nous intéresser de façon précise dans un corpus aussi vaste et nébuleux que celui des mazarinades, fixé comme nous l'avons déjà dit à plus de 6 000 textes. Il convient d'abord de cibler les entités en fonction des définitions que nous avons pu donner des fantômes et autres âmes errantes

¹⁰⁷ Caroline Callard, *op.cit.*, p.15.

¹⁰⁸ Olivier Millet, « Faire parler les morts : l'ombre protatitque comme prosopopée dans les tragédies françaises de la Renaissance », in *Dramaturgies de l'ombre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 85-100.

¹⁰⁹ Hélène Duccini, *op.cit.*, p.212 : « Ces sources sont difficiles d'accès, car, le plus souvent, leur nombre même a découragé les efforts de classement. »

Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, *op.cit.*, p.22 : « Si les Mazarinades ont été souvent négligées par la science moderne, cela ne tient pas seulement à leur formidable quantité, à leur décourageante difficulté d'accès sur le plan matériel et aux redoutables problèmes d'attribution et de datation qu'elles posent assez souvent ».

afin de déterminer des séries de mots-clefs qui serviront dans un premier temps à sélectionner les titres en lien avec le sujet dans la bibliographie de Célestin Moreau¹¹⁰ et les divers suppléments.

Ainsi les mots¹¹¹ tels qu'*apparition(s)*, *ombre(s)*, *spectre(s)*, *fantôme(s)*, *vision(s)*, *mort(s)*, conviennent dans un premier temps pour un premier relevé. Le champ sera élargi au cours des recherches et des découvertes de titres de mazarinades avec des compléments comme *Enfer(s)*, *Pluton*, *Champs Élysées/Élyséens*, *autre monde*, *feu(e)*, *funèbre(s)*, *funeste(s)* qui, s'il ne permet pas forcément d'obtenir à tous les coups des titres ou éléments exploitables comme avec les premiers mots clefs sélectionnés, permet en tout cas de s'approcher d'un résultat plus conséquent. A cela sont ajoutés tous les noms de personnes décédées avant ou pendant la Fronde découvertes au fil des exhumations de mazarinades : *Richelieu*, *Concino Concini*, *Galigai*, *d'Emery*, *Châtillon*, *Clanleu*, *Saint Mégrin*, *Saint Chamond*, *Mancini* etc... Finalement, un élargissement aux genres littéraires généraux de la mort comme *oraison*, *testament*, *codicille*, *dernières paroles*, *épitaphe* et *regrets*, permet d'inclure tout ce qui concerne les paroles rapportées et écrits relatifs à une personne décédée, ce afin de décider *a posteriori* si le relevé est pertinent ou pas dans nos histoires de fantômes.

Parmi les écueils inévitables de cette méthode, nous nous heurtons évidemment d'une part la non exhaustivité du relevé, qui se base donc essentiellement sur les titres des libelles et commentaires disponibles dans les bibliographies ; d'autre part à la quantité de textes initialement relevée qui finalement ne s'avère pas d'un intérêt décisif pour le sujet, ne tenant pas la promesse faite dans le titre et ne nourrissant donc pas le propos, ce

¹¹⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, *op.cit.*, p.29 : « Sans doute sa *Bibliographie des Mazarinades* présente-t-elle de graves défauts : d'abord elle est loin d'être exhaustive, puisqu'il a fallu la compléter par tant de suppléments successifs et que, même après ceux-ci et les centaines de pièces ou d'éditions nouvelles mentionnées par A.d'Artois sur le catalogue de la Mazarine, nous en avons nous-même retrouvé encore plusieurs centaines ; de plus, elle porte la trace de certaines étroitesse de goût et de jugement, qui appartiennent d'ailleurs plus à l'époque qu'à l'homme ; du point de vue bibliographique, elle fourmille d'erreurs matérielles (fautes dans les transcriptions des titres, erreurs fréquentes sur le nombre de pages, la date de publication ou l'adresse typographique), elle ne donne aucune localisation de ces libelles souvent très rares, et l'ordre alphabétique adopté offre d'autant plus d'inconvénients que la table chronologique établie à la fin du t. III contient, outre de graves erreurs, de trop nombreuses approximations et lacunes ; enfin l'absence d'un index-matières rend pratiquement impossible toute utilisation de cette *Bibliographie* par un non-spécialiste, ce qui est peut-être le défaut le plus grave pour un ouvrage de référence ».

¹¹¹ Les mots ont été ici écrit dans une graphie moderne afin de simplifier le propos, mais il faut compter avec toutes les variantes orthographiques possibles au XVII^{ème} siècle. Par exemple : *fantosme(s)*, *fant.(s)*, *phantosme(s)*, *phant.(s)*, *spetre* ...

qui témoigne des limites de la recherche par mots-clefs, en apparence simple et fiable, limite déjà remarquée par Hubert Carrier en 1989 : « dans un certain nombre de pamphlets les titres sont captieux et ne reflètent pas le contenu réel de la pièce, et c'est l'une des raisons qui rendraient illusoire toute étude des mazarinades par ordinateur reposant sur l'analyse des seules données fournies par les titres »¹¹². De fait sont exclus les morts qui parlent dans des textes qui ne les mentionnent pas directement en titre ou dont la présence n'est pas une évidence. Une parfaite exhaustivité impliquerait l'impossible lecture de l'ensemble des mazarinades sur le temps plutôt court que représente une thèse. Par ailleurs, nous avons exclu tous les penseurs antiques et théologiens cités par les libellistes qui leur donnent la parole l'espace d'un instant : si nous devions considérer chaque citation comme la prise de parole d'un mort et non la justification à une argumentation comme le veut l'art rhétorique¹¹³, nous aurions dû considérer encore une fois l'ensemble des mazarinades.

Comme les textes ne sont pas tous exploitables informatiquement, cela implique une longue phase de lecture qui peut également laisser échapper des données (la *Bibliographie des mazarinades* de Célestin Moreau compte à elle seule près de 1500 pages, ce qui peut être rapidement rébarbatif) ; les textes des mazarinades ou documents postérieurs s'y référant ne font évidemment pas tous l'objet d'un traitement informatique facilitant les recherches (ils seraient même minoritaires). Beaucoup sont des numérisations brutes, parfois de mauvaise qualité (contraste trop élevé ou au contraire trop bas, taches sur le texte le rendant illisible, numérisation de travers qui tronque des pages, obstacles non remarqués entre la feuille et la vitre lors de la digitalisation etc.) imposant la lecture complète et fastidieuse ; d'autres, minoritaires, ont été retravaillés de façon à ce que le texte soit reconnu et permette des recherches OCR (Reconnaissance Optique de Caractères). Ainsi, malgré les progrès technologiques, il n'y a pas de solution miracle pour obtenir un corpus exhaustif. Même si les outils informatiques permettent d'accélérer le travail fastidieux de recherche, il n'en demeure pas moins que l'œil humain reste le plus à même de repérer les occurrences pertinentes.

¹¹² Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, *op.cit.*, p.373.

¹¹³ Emmanuelle Danblon, « La rhétorique : art de la preuve ou art de la persuasion ? » in *Revue de métaphysique et de morale*, 2010/2, no.66, p.213 à 231, paragraphe 80 : « Dans cette vision historicisée de la raison humaine, la rhétorique n'est ni un parent pauvre de la logique, ni un art de gagner la cause grâce à un non-sens généralisé. Elle est l'art de fournir des pièces à conviction, des arguments et des justifications toujours sujets à révision, certes, mais dont les critères de persuasion ne sont pas entièrement arbitraires. Ils prennent leur racine dans une raison archaïque encore vivace. Celle-ci servirait en quelque sorte de garde-fou à la découverte des Sophistes que le langage n'est pas le miroir de la réalité ».

Si la masse de notre corpus est réduite par rapport à la masse de documents avec lesquels travaillaient Hubert Carrier, malgré l'évolution des techniques informatiques, il peut arriver qu'une erreur se soit glissée dans les relevés statistiques malgré le soin apporté à ceux-ci :

Par leur masse même, les libelles de la Fronde semblent défier toute étude statistique menée par des moyens artisanaux. Or il est clair qu'un certain nombre des questions que l'on se pose au sujet des Mazarinades ne peuvent trouver de réponse précise sans un recours aux méthodes de l'histoire quantitative et sérielle et à un traitement statistique des données fournies par les bibliographes¹¹⁴.

Enfin, devant la complexité d'un tel corpus mais surtout les difficultés à se procurer toutes les pièces – dispersion géographique, accessibilité restreinte ou inexistante, textes mentionnés dans des écrits tiers mais pour lesquels nous n'avons trouvé aucune trace de leur existence réelle¹¹⁵ –, une sélection a dû être faite. Aussi ce travail ne peut se prétendre complètement exhaustif et certains ajouts ou corrections ultérieurs sont possibles. La recherche sur les mazarinades évolue constamment, aussi rien ne peut prétendre être figé définitivement. Une difficulté qu'Hubert Carrier soulignait déjà en 1989 :

Pour apporter à ces questions [...] une réponse précise, établie avec une véritable rigueur scientifique, [il faut] d'abord que l'on puisse avancer sur un terrain sûr, c'est-à-dire que l'on dispose d'une bibliographie des Mazarinades complète et exacte, ce qui n'est pas le cas actuellement [...]¹¹⁶.

Le corpus final comprend des textes écrits et imprimés en langue vernaculaire, impliquant explicitement des fantômes ou instrumentalisant des morts encore vivants (oraisons funèbres, épitaphes, lettres de consolation), en France, pendant la Fronde (1648-1653), avec des exclusions concernant les textes exclusivement en latin ou en grec ainsi que les autres supports type placards ou manuscrits. Les textes mentionnant occasionnellement du latin – comme le *Pater Noster de Mazarin*¹¹⁷ – ou du grec n'ont

¹¹⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, op.cit., p.47.

¹¹⁵ Par exemple le texte *Jactance et remontrances et prières de Mancini au cardinal Mazarin, avec cette épigraphe : Tu me regrettes mort, et je te plains vivant*, cité par Amédée Renée dans son *Les nièces de Mazarin : étude de mœurs et de caractères au XVII^{ème} siècle*, 2^{ème} édition revue et augmentée de documents inédits et d'une table analytique, Paris, Firmin Didot Frères, Fils et Cie, 1856; cité également par Jacques Hillairet dans *Les Mazarinettes. Les Sept nièces de Mazarin*, Paris, les éditions de Minuit, 1976, p.18, pour lequel il n'existe aucune notice Gallica, ou Sudoc, inconnu du Catalogue Collectif de France et de Worldcat, et des diverses bibliographies des mazarinades existantes. Ce sont les seuls ouvrages à mentionner cette mazarinade, introuvable par ailleurs.

¹¹⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, op.cit., p.48.

¹¹⁷ [MO_2737] *Pater noster de Mazarin*, s.l.n.d., 4 pages.

pas été exclus, car cela aurait encore une fois réduit drastiquement le corpus, d'autant que le latin comme le grec semblent témoigner d'une technique de manipulation dans la propagande des frondeurs¹¹⁸ tout comme ils nous permettent de déterminer le statut des auteurs – à défaut de leur identité – et le public potentiellement visé par ces libelles.

Il s'agira donc dans ce travail de comprendre la mécanique qui entoure les textes de revenants, ce qui fait leur spécificité au sein du corpus des mazarinades, leurs spécificités littéraires mais également leur fonctionnement rhétorique, afin de comprendre en quoi ces fantômes pourraient se distinguer du corpus général des mazarinades, thème encore non abordé en détail car intimement lié à la mort, et comme le souligne Daniel Salvatore : « bien plus que le sexe, la nudité, le viol ou la prostitution, de notre pseudo-modernité : la mort ne se montre pas ; elle s'exhibe encore moins, et, à ses côtés, on ne parle même pas, sinon à voix basse ; on chuchote, de peur, peut-être, de la réveiller »¹¹⁹.

¹¹⁸ Voir supra « Mazarinades savantes », p.54.

¹¹⁹ Daniel Salvatore Schiffer, *Traité de la mort sublime. L'art de mourir, de Socrate à David Bowie*, Paris, Alma éditeur, 2018.

Partie I – Pour une nomenclature des mazarinades de fantômes.

1. Des chiffres pour des lettres : dépouillement statistique du corpus des mazarinades d'outre-tombe.

En 1989 et 1991, Hubert Carrier publie ses deux volumes de recherches, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*¹²⁰, dans lesquels il s'intéresse à l'histoire de la production et de la diffusion des mazarinades dans leur globalité. Son projet semblait destiné à dessiner une cartographie la plus exhaustive possible de ce vaste corpus afin d'en faciliter l'approche et la compréhension, ce qui n'est pas une mince affaire face à la complexité d'une telle variété de textes. A notre échelle, c'est ce que nous allons faire avec notre modeste corpus spécifique de mazarinades d'outre-tombe, afin de comparer nos résultats avec ceux déjà existants et déterminer si ces pamphlets spécifiques suivent les constats des recherches précédentes ou si au contraire ils se détachent des schémas

¹²⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 1*, *op.cit.*

Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) : les mazarinades. T. 2 : Les hommes du livre*, coll. « Histoire et civilisation du livre », Genève, Droz ; Paris, Champion, 1991.

constatés jusqu'à présent, et mieux comprendre leur fonctionnement dans le corpus global.

Le corpus étudié se compose de 117 mazarinades, textes qui étaient à notre disposition, sur un corpus potentiel de 140 textes¹²¹ relevés dans la *Bibliographie des mazarinades* de Célestin Moreau et toutes les éditions d'ajouts postérieurs¹²². Toutes les statistiques énoncées ne prennent donc en compte que les données relatives aux 117 textes susmentionnés : même si certains libelles du corpus potentiel peuvent faire partie sans trop douter des mazarinades d'outre-tombe, comme par exemple l'*Esprit de feu la reine mère, parlant à la reine sur l'état de sa régence*¹²³, nous préférons n'inclure que les documents que nous avons pu consulter afin d'avoir les données les plus objectives possibles.

1.1. Le corpus des mazarinades d'outre-tombe dans le corpus général : le constat d'une fracture entre les deux Frondes.

Les mazarinades ne sont pas une production constante pendant la Fronde, et c'est ce que les nombreuses études passées ont prouvé jusqu'à présent. Quelques chiffres pour remettre les choses en contexte : il faut souligner que les deux grands moments de publication de mazarinades sont 1649 et 1652 comme l'explique Christian Jouhaud :

Pas loin de deux mille en 1649. L'explosion a lieu pendant l'hiver, quand Paris est assiégé après la fuite du roi et de sa mère à Saint-Germain [...] [puis] nouvelle explosion en 1652 quand se radicalisent les conflits et les enjeux de la " Fronde des princes " : plus de mille cinq cents. Plus des trois quarts d'une production de cinq ans se concentrent donc sur 1649 et 1652. Après, c'est l'effondrement¹²⁴.

Si deux pics existent dans la production générale des mazarinades, nous les retrouvons également dans notre corpus plus particulier de mazarinades d'outre-tombe avec un net déséquilibre : 65% des textes sont publiés en 1649, 15% en 1652. Avec 5% de corpus non daté, cela fait donc un cinquième (20%) de textes qui s'étalent sur les

¹²¹ Voir section *Corpus*, p.405, pour le corpus étudié et *Annexes*, p.506, pour la liste des textes complémentaires non retenus.

¹²² Voir *Bibliographie* : Célestin Moreau, Ernest Labadie, Emile Soccard, Van der Haeghen, Hubert Carrier etc.

¹²³ [Mo_1281] *Esprit (l') de feu la reine mère, parlant à la reine sur l'état de sa régence*, Paris, s.n., 1649, 16 pages.

¹²⁴ Christian Jouhaud, *Mazarinades. Op.cit.*, p.20-21.

années 1648, 1650 et 1651, ce qui en rend les mazarinades d'apparition anecdotiques hors des deux années clefs de la Fronde¹²⁵.

A partir de ce constat, nous remarquons ce que nous pourrions davantage considérer comme une fracture nette¹²⁶ dans le corpus des *mazarinades d'outre-tombe* : 69% du corpus est publié pendant la Fronde parlementaire (1648-1649) ; 31% s'échelonnent ensuite de 1650 à la fin de la Fronde¹²⁷, pendant donc la Fronde des Princes. Le phénomène des *apparitions, fantômes, ombres* et autres *esprits* semble donc être majoritairement l'apanage de l'année 1649 et de la Fronde parlementaire, avec une faible résurgence en 1652. En 1650-1651, presque rien. Après 1652, plus rien.

1.2. *Dura lex sed lex ? Ce que dit la loi et ce que font les pamphlétaires.*

Un bref rappel des pratiques législatives de l'Ancien Régime nous semble indispensable pour comprendre la logique du corpus des mazarinades d'outre-tombe dans le fonctionnement de la presse du XVII^{ème} siècle. Rappelons, comme l'a souligné Hubert Carrier¹²⁸, que de nombreuses lois encadrent le milieu de l'édition, de l'auteur au colporteur en passant par l'imprimeur et le libraire, aussi l'existence même de ces libelles est une aberration pour qui respecterait scrupuleusement les règles. Si l'on se penche sur les relevés de Paul Dupont et Constant Leber¹²⁹, faisant suite à une longue tradition législative qui remonte à 1488, une ordonnance du 17 janvier 1561 – la déclaration de Saint-Germain-en-Laye – punit la production et diffusion de libelles, prévoyant même le châtement en cas de récidive¹³⁰, ce qui implique que cela arrivait fréquemment pour anticiper cette possibilité. En 1563, une autre ordonnance prévoit l'obligation d'une

¹²⁵ Voir *Annexes*, p.513.

¹²⁶ Voir *Annexes*, graphique 2 p.514.

¹²⁷ Les mazarinades de notre corpus s'arrêtent en 1652, vraisemblablement avec le retour du roi à Paris en octobre de la même année ; on considère habituellement la fin de la Fronde en août 1653 avec la soumission de Bordeaux.

¹²⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 2, op.cit.*, p.297-298.

¹²⁹ Paul Dupont, *Analyse des principaux actes législatifs et réglementaires qui ont régi la presse depuis l'introduction de l'imprimerie en France jusqu'à l'époque actuelle*, 1853.

Constant Leber, *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François 1^{er} jusqu'à Louis XIV ou revue anecdotique et critique des principaux actes de nos rois et de quelques documens curieux et peu connus sur la publication et la vente des livres dans le seizième siècle*, Paris, Techener, 1834, p.9-27.

¹³⁰ 1561, 17 janvier. Ordonnance. Tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires, seront punis pour la première fois du fouet et pour la seconde de la vie.

permission Royale pour imprimer¹³¹, ordonnance renouvelée en 1566, y ajoutant l'obligation de typographie complète de l'imprimeur¹³². Cinq ans plus tard, nous pouvons déduire que ces obligations sont difficiles – peut-être même impossibles – à faire appliquer car un nouveau rappel à la loi semble nécessaire¹³³, comme cela arrivera ensuite à de nombreuses reprises, participant à cette volonté quelque peu vaine de contrôle absolu du pouvoir royal sur la presse. En effet, comme le dit Hubert Carrier « le fait que les ordonnances et édits concernant la librairie aient été fréquemment renouvelés prouve assez qu'ils restaient dans une large mesure inappliqués »¹³⁴.

A noter que pendant la Fronde au moins deux arrêts explicites seront promulgués, l'un au tout début, l'autre à la quasi-fin, reprenant et détaillant davantage toutes les dispositions prises antérieurement, comme de sévères tentatives de dissuasion, témoignant de l'importance de cette presse clandestine et de la volonté de la contrecarrer :

1649 : no.138 – Arrêt de parlement qui défend à tous imprimeurs, libraires, relieurs et colporteurs, d'imprimer, débiter ni exposer en vente aucuns libelles ni autres écrits concernant les affaires publiques, sans que le nom de l'auteur, de l'imprimeur et du lieu où l'impression sera faite soient au commencement, avec la permission enregistrée au greffe de la Cour, à peine de cinq cents livres d'amende, saisie des presses et caractères pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur en la manière accoutumée, et les deniers en provenant aumônés à l'hôtel-Dieu de Paris, et même arrestation et punition exemplaire¹³⁵.

1652, 24 octobre. Arrêt du conseil. Les imprimeries de ceux qui impriment des libelles seront vendues sur-le-champ¹³⁶.

Si l'arrêt de janvier 1649 semble destiné à endiguer un phénomène alors encore à ses débuts avec le blocus de Paris¹³⁷, nous ne pouvons que constater son inefficacité

¹³¹ 1563, 10 septembre. Ordonnance. Défense, sous peine capitale, d'imprimer sans permission.

¹³² 1566, février. Ordonnance. Défense d'imprimer aucun livre sans privilège du roi et sans y mettre le nom et la demeure de l'imprimeur.

¹³³ 1571, 16 avril. Ordonnance. Rappel des mêmes dispositions et défense itérative de publier des libelles et autres écrits diffamatoires »

¹³⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 2, op.cit.*, p.299.

¹³⁵ *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1798. 14 mai 1643 – 19 août 1661*, vol.17, Paris, Belin-Leprieur, 1829, p. 147, Janvier 1649 : « La presse jouissoit d'une entière liberté pendant les troubles de la Fronde et le public prenoit un tel intérêt aux débats politiques, que les pamphlets se débitoient quelques fois au nombre de huit et dix mille exemplaires [...] ».

¹³⁶ Paul Dupont, *loc.cit.*

¹³⁷ Hubert Carrier mentionne p.313 de son *Mazarinades (1648-1653) 2, op.cit.* : « Le blocus eut en effet pour première conséquence de délier toutes les langues et de légitimer toutes les audaces : ce fut aussitôt un tel déferlement de libelles que, quinze jours à peine après la sortie du Roi, le Parlement dut intervenir pour tenter d'endiguer le flot. Par un premier arrêt, du 20 janvier, qui ne fut pas imprimé, mais que Dubuisson a consigné dans son *Journal*, il fit « défenses aux imprimeurs de ne plus rien imprimer, et aux colporteurs de ne plus vendre par les rues aucune pièce scandaleuse, séditieuse, ou galimatias, comme il s'en est vendu jusqu'à cette heure, depuis la sortie du Roi ». (*Journal*, I, 126).

quand nous voyons la quantité de mazarinades publiées par la suite. L'arrêt de 1652, qui suit immédiatement le retour de Louis XIV au Louvre, pourrait sembler dérisoire par son contenu laconique, mais nous pensons au contraire qu'il s'inscrit à la fois dans le temps fort qu'est la fin de la Fronde à Paris et le retour de la suprématie d'un pouvoir royal incontesté, avec le contrôle de la presse qui en découle, que Hubert Carrier désigne comme « le musellement définitif de la presse après le retour du roi »¹³⁸.

1.2.1. Les quatre obligations de l'arrêt 138 de 1649 : auteur, lieu, imprimeur, permission.

Dans notre corpus de mazarinades d'outre-tombe, seuls cinq textes (4%) semblent remplir les conditions de l'arrêt no.138 promulgué en janvier 1649, avec un auteur mentionné (nom complet vrai ou faux, cryptonymes, pseudonymes, initiales, mais la mention a le mérite d'exister), ainsi que le nom de l'imprimeur, le lieu d'impression et la permission¹³⁹, soit les quatre informations requises pour pouvoir publier.

Concernant les textes restants, nous remarquons une répartition à peu près équilibrée : 30 textes (26%) ne mentionnent absolument aucune des quatre informations exigées ; 23 textes ne mentionnent qu'une des quatre informations nécessaires (22%), 32 libelles soit presque un tiers du corpus (28%) ne mentionnent que deux informations, et finalement 23 pamphlets (20%) comportent trois des quatre informations exigées par l'Arrêt 138 de 1649.

Lors de notre relevé, il nous a semblé pertinent de nous appuyer sur les quatre critères promulgués par cet arrêt, puisqu'alors en vigueur au moment de la publication

¹³⁸ Hubert Carrier, *Les Mazarinades*, t. 2, *op.cit.*, p.374-381.

¹³⁹ [MO_1030] Antoine Rivière, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, décédé à Pignerol, le 30 août 1645, par le R. P. Antoine Rivière, docteur de Paris, prieur et vicaire général du couvent de Saint-Augustin de Pignerol, dédiées à monsieur l'Esné (sic), conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris*, Paris, Sébastien Martin, 1649, 32 pages. Avec permission.

[MO_1035] Sieur de Figure, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, décédé en son hotel à Paris, le 10 septembre 1649, âgé de soixante-trois années, avec un fidèle récit des belles actions de sa vie, par le sieur de Figure*, Paris, Cardin Besongne, 1649, 23 pages. Avec privilège du roi. [voir aussi AC_MO_91]

[MO_1606] R.P. Favre, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon, faites à Saint-Denys, le samedi 20 février 1649, en présence de monseigneur le Prince, par R.P. Faure, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et prédicateur de la reine régente*, Paris, François Preuverey, 1649, 38 pages. Avec permission.

[MO_2897] Sieur de la Campie, *Profanations (les) mazariniques, ou le Truchement de Saint-Denys apportant des nouvelles de sa désolation, par le sieur de La Campie, gentilhomme périgourdin*, Paris, Pierre Targa, 1649, 8 pages. Avec permission.

des mazarinades et déterminant pour l'époque le caractère illégal des publications. Or quand nous avons voulu comparer nos données à celles d'Hubert Carrier, nous nous sommes aperçus que celui-ci incluait la date dans ses statistiques générales¹⁴⁰ : il relève dans le corpus global 16% de mazarinades sans nom d'imprimeur ni lieu ni date, critères qui ne représentent que 5% de notre corpus soit à peine un tiers de son inventaire ; il constate que 31% des mazarinades du corpus général mentionnent le lieu d'impression ou la date (ou les deux à la fois), mais sans nom d'imprimeur, contre 23% de notre corpus avec une seule des deux informations et 23% avec les deux; il note finalement que 53% du corpus général présentent une adresse typographique complète, contre seulement un 43% de notre corpus¹⁴¹.

S'il estime donc que « plus d'une mazarinade sur deux est une publication clandestine, qu'aucun imprimeur n'avoue comme provenant de son atelier »¹⁴², au regard de l'arrêt de 1649, 96% des textes contreviennent aux dispositions, et par rapport aux relevés de Carrier cela représente 95% des pamphlets, ce qui semble témoigner d'une forme de distance avec les histoires de fantômes, visiblement encore moins assumables que les pamphlets habituels.

1.2.2. Statistiques et fracture entre les Frondes : un relevé asymétrique.

Nous avons évoqué jusqu'à présent essentiellement des statistiques globales concernant le corpus, afin de comparer celles-ci aux relevés d'Hubert Carrier et aux constats de Christian Jouhaud. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, la fracture constatée par l'auteur de *Mazarinades. La Fronde des mots*¹⁴³ se répercute également sur les données purement factuelles du corpus et sur la présence ou non des informations exigées par l'arrêt de parlement de 1649 relatif à la publication de libelles.

¹⁴⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.150.

¹⁴¹ D'après les critères statistiques d'Hubert Carrier, nous ne comptons donc ici que les textes qui font mention d'une date, d'un lieu et d'un nom d'imprimeur, et aucun autre critère.

¹⁴² Hubert Carrier, *loc.cit.*

¹⁴³ Christian Jouhaud, *Mazarinades. Op.cit.*

Le premier constat que nous pouvons faire sur le corpus des mazarinades d'apparition concerne la mention du lieu d'impression : de façon générale, 28% du corpus n'en a pas (s.l.), les trois quarts restants (72%) mentionnent Paris et un unique texte mentionne Rouen. Nous savons que des mazarinades ont été imprimées ailleurs pendant la Fronde (Bordeaux, Aix-en-Provence, à l'étranger¹⁴⁴) mais rien dans le corpus ne nous permet de déduire où les libelles sans mentions ont pu être imprimés. Hubert Carrier estime la proportion de mazarinades mentionnant le lieu d'impression à « 79% exactement » dans le corpus global des mazarinades¹⁴⁵, bien qu'il nous invite à la prudence face à ces mentions : en effet, pendant la Fronde, les faussaires étaient légion et n'hésitaient parfois pas à inventer des imprimeurs, eux-aussi fantômes, à Paris ou de fausses adresses¹⁴⁶, quoiqu'il trouve les éditions étrangères bien plus douteuses¹⁴⁷. Il semblerait en tout cas que notre corpus ne comporte pas de textes imprimés à l'étranger, ou du moins revendiqués comme tels.

Si nous nous penchons en détail sur la répartition par années, nous remarquons que la fracture entre les deux Frondes apparaît à nouveau : durant la Fronde parlementaire (1648-1649), 83% des textes sont publiés à Paris contre 17% sans lieu, alors que pendant la Fronde des Princes (1650-1652), seule la moitié des textes mentionne le lieu de publication (Paris).

Dans l'ensemble du corpus, un peu plus de la moitié des textes (55%) mentionne le nom de l'imprimeur, et donc un peu plus de la moitié de ces textes est assumée par ces imprimeurs. Pourtant, si durant la Fronde parlementaire nous relevons 70% des textes qui mentionnent le nom de l'imprimeur, lors de la Fronde des Princes, il n'y a plus que 18% de textes assumés. Hubert Carrier relevait déjà une différence dans ses relevés : « 64% des pièces de 1649 ont une adresse typographique [...]. En 1652 au contraire, la proportion s'inverse : à peine plus d'un tiers des mazarinades parues cette année-là (38%) comportent une adresse, alors que près des deux tiers (62%) sont publiées sans nom d'imprimeur »¹⁴⁸. Dans le cas de notre corpus spécifique, ce chiffre grimpe à 82% de textes anonymes durant la Fronde des Princes, ce qui renforce encore l'idée que les

¹⁴⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.73.

¹⁴⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.73.

¹⁴⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.191.

¹⁴⁷ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1 *op.cit.*, p.75.

¹⁴⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.150.

mazarinades d'outre-tombe sont des écrits nettement en marge des autres productions de libelles.

Presque un tiers (28%) des textes portent la mention « avec permission » ou « avec le privilège du roi », autrement dit les annonces de monopole, contre 72% sans. Ces annonces de monopole avaient essentiellement pour but au XVII^{ème} siècle de « garantir [aux libraires] autant que possible un retour sur leur investissement initial, en interdisant à des concurrents de faire reproduire et vendre le même texte »¹⁴⁹. Si l'on considère ces annonces de monopole comme vraies, alors trois quarts des textes n'ont pas reçu l'approbation des censeurs qui délivrent ces autorisations, « instrument de protection de l'ordre public »¹⁵⁰, ce qui confirme – si l'on en doutait encore – le caractère illégal de la majorité des mazarinades. Néanmoins les permissions et privilèges mentionnés sont à prendre avec des pincettes, car comme le rappelle Hubert Carrier, « les privilèges n'ont jamais empêché la piraterie des contrefaçons, et celle-ci était l'un des maux endémiques de la librairie au XVII^{ème} siècle »¹⁵¹.

Ce qui est remarquable par rapport aux autres données, c'est qu'en 1648-1649, 40% des textes ont une permission ou privilège du roi, mais entre 1650 et 1652, aucun texte n'a de permission ou privilège¹⁵² ! Quand nous évoquons plus haut 28% de textes avec la mention « permission » ou « privilège du roi » dans l'ensemble de notre corpus, il s'agissait donc uniquement de texte de 1648-1649 comme nous pouvons le constater : aucun texte publié durant la Fronde des Princes n'a obtenu – ou a prétendu obtenir – la précieuse estampille Royale.

Notons également dans ce corpus la singulière incompatibilité entre la présence ou non du nom de l'imprimeur et de celle du privilège, comme l'avait déjà noté Jean-François Dubost au sujet des placards anti-Concini : « l'absence d'adresse signale un imprimé dont le contenu pose problème, l'imprimeur gardant l'anonymat pour se mettre à l'abri d'éventuelles poursuites ; la permission, en revanche, le donne comme autorisé, contradiction qui mérite d'être interrogée »¹⁵³. Car en effet, pourquoi indiquer un

¹⁴⁹ Malcolm Walsby, *L'Imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, coll. « Didact Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020, p.64.

¹⁵⁰ Antoine Compagnon, *Huitième leçon : l'Ancien Régime du livre*, en ligne.

¹⁵¹ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 2*, *op.cit.*, p.142.

¹⁵² Voir schémas en *Annexes*, p.516.

¹⁵³ Jean-François Dubost, « Rendre compte d'un assassinat politique : la mort du maréchal d'Ancre ou l'inversion dans l'ordre des raisons », in *Dix-septième siècle*, 2017/3 (no. 276), p. 399-428, paragraphe 5.

privilège ou une permission – même faux – si l'on hésite à y adjoindre son nom d'imprimeur ou d'auteur, cela attirant nécessairement l'attention...

1.2.3. Des auteurs qui ne signent pas : l'anonymat comme sceau emblématique des mazarinades.

Un sujet compliqué des mazarinades concerne leur paternité ou leur attribution, même si certains textes ont été revendiqués ou signés déjà pendant la Fronde. Il ne s'agit pas ici de supposer que tel ou tel auteur déjà connu a écrit telle ou telle mazarinade de notre corpus encore sous le voile de l'anonymat. Si nous savons grâce aux travaux d'Hubert Carrier quels sont les profils des auteurs de mazarinades (les écrivains de métier¹⁵⁴, les étudiants¹⁵⁵, le pamphlétaire d'occasion¹⁵⁶, la basoche¹⁵⁷, les hommes d'église¹⁵⁸, les libraires eux-mêmes, les médecins¹⁵⁹ et les bourgeois¹⁶⁰, les gentilshommes et seigneurs¹⁶¹), il nous semble que nous n'avons rien de nouveau à apporter à cette question, si ce n'est peut-être supposer que tel texte pourrait venir de tel corps de métier plutôt qu'un autre, mais en aucun cas (re)faire des attributions précises.

Dans sa globalité, 15% des textes de notre corpus portent des signatures ou sont revendiqués par des auteurs (signatures authentiques ou non, cryptonymes, pseudonymes, anagrammes, initiales etc.), 85% des textes sont anonymes. Étonnamment, si nous avons constaté jusqu'à présent une différence nette entre les deux Frondes, ce n'est pas le cas ici, les chiffres étant relativement similaires : 86% des textes sont anonymes durant la Fronde parlementaire et 82% le sont pendant la Fronde des Princes, ce qui fait assez peu de différences entre ces deux chiffres et les deux périodes au sein de la Fronde. Nous avons évidemment compté comme « anonymes » les textes avec des signatures que nous supposons indubitablement fausses, comme celles des divers testaments, codicilles et

¹⁵⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.17.

¹⁵⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.20.

¹⁵⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.21.

¹⁵⁷ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.23.

¹⁵⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.27.

¹⁵⁹ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.33.

¹⁶⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.35.

¹⁶¹ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.35.

autres courriers prétendument signés par Jules Mazarin, Louis XIII ou Henri IV eux-mêmes¹⁶² ...

D'autre part, si nous nous en tenons aux chiffres, cela semble tendre vers le constat d'Hubert Carrier : « seule une petite fraction des auteurs de mazarinades nous est connue : si l'on excepte toutes les pièces de caractère officiel [...] la proportion des libelles proprement dits pour lesquels on peut avoir une certitude ne dépasse pas 20% »¹⁶³. À ceci il faut malgré tout ajouter ce qu'il a estimé à 7% de pseudonymes et cryptonymes dans les mazarinades¹⁶⁴. Ainsi dans ses recherches générales, il estime à 83% le nombre de mazarinades anonymes, et seulement 10% dont les auteurs ont été identifiés¹⁶⁵, schéma qui semble donc également s'appliquer au corpus spécifique des mazarinades d'outre-tombe.

Hubert Carrier s'est déjà penché sur la question de l'anonymat dans le corpus global des mazarinades et il nous a semblé utile de rappeler rapidement les raisons qui pouvaient pousser les auteurs de pamphlets à abandonner leurs créations sans en reconnaître la paternité, car si nous avons vu que les imprimeurs n'assumaient pas forcément les histoires de fantômes, il semble en être de même pour les auteurs des pamphlets en question. Il faut d'après lui exclure les pièces de caractère officiel telles que les vrais arrêts, déclarations et ordonnances¹⁶⁶. Si l'on se réfère à ses recherches, l'anonymat quasi systématique des mazarinades sert d'abord à échapper à la censure¹⁶⁷, mais également à se protéger d'éventuelles représailles, collectives ou individuelles¹⁶⁸, bien qu'un risque de dénonciation existe toujours¹⁶⁹.

De façon plus inattendue, l'anonymat servirait également à nourrir un certain goût pour le mystère qu'ont les contemporains de la Fronde :

Maurice Lever évoque par exemple, pour les romans, un goût du jeu, une tendance naturelle des hommes de ce temps à la mystification, parce que,

¹⁶² [Mo_3764] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651, signé « Jules », p.8 ; [Mo_3766] *Testament solennel du Cardinal Mazarin*, signé « Julles (sic) Mazarin ; [Mo_3763] *Testament de monsieur le duc d'Epéron*, s.l.n., 1650, signé « le Duc d'Espéron, Girard abbé, S.de Virelade, Roubillard, Laroque, Gyac, Laurissesques, notaire Royale, Pontac d'Anglade, Saintemear et moy », p.8.

¹⁶³ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 2, op.cit.*, p.16.

¹⁶⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) 2, op.cit.*, p.78.

¹⁶⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.79.

¹⁶⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.77.

¹⁶⁷ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.82.

¹⁶⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.83.

¹⁶⁹ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p. 191.

explique-t-il finement, “ le secret ajoute au plaisir de la lecture celui d'une énigme à découvrir ”. Il nous paraît hors de doute que le côté piquant – très parisien – du secret à percer, de la dernière devinette à la mode dans les milieux littéraires et le public cultivé, ne fut pas négligeable pour les bonnes mazarinades en prose et surtout en vers¹⁷⁰.

Et ce sont finalement les raisons de bienséance¹⁷¹ qui justifient qu'un auteur ne signe pas son œuvre : si un « homme de condition » – gentilhomme ou seigneur – peut s'adonner à l'écriture comme passe-temps léger lors de jeux de société, écrire comme le ferait un écrivain de métier et publier le résultat de son travail est le déshonneur ultime ! Autant donc ne pas se vanter d'écrire dans ces conditions, même si les mots peuvent être bons.

Nous pensons en outre que dans le cas des mazarinades d'outre-tombe, cet anonymat servirait un intérêt de communication et de propagande précis qui ne semble pas avoir été évoqué par Carrier. En effet, en prétendant produire des textes issus de la bouche ou de la main même des morts – dans le cas des échanges épistolaires – revenus dispenser leur bonne parole, les frondeurs se cachent derrière ce que nous pourrions appeler une « double anonymisation » : non seulement ils ne nous révèlent pas qui ils sont en tant qu'auteur, mais en plus se cachent derrière un narrateur décédé, comme s'ils mettaient encore une distance supplémentaire entre leur texte et eux, fonctionnement qu'Olivier Millet explique ainsi ¹⁷²:

la rhétorique [...] traite généralement de la prosopopée (par exemple d'une personne défunte) comme d'une figure du discours de l'orateur, c'est-à-dire que celui-ci, s'adressant à ses auditeurs, les invite à supposer ou à imaginer que tel ou tel personnage tiendrait tel ou tel discours s'il pouvait parler, et, s'il s'agit d'un défunt, s'il était encore vivant ou revenait à la vie. Bref, en rhétorique, le mort que l'on fait parler ne doit par principe pas être évoqué comme une ombre (avec ses caractéristiques éventuellement macabres ou infernales), mais au contraire comme une *persona* à laquelle la voix de l'orateur accorde le privilège momentané d'être bien vivant, souvent au moyen d'une autre figure, le dialogisme¹⁷³.

Par ce procédé, le dialogisme de Bakhtine, les auteurs de libelles attendent donc raisonnablement comme le dit Olivier Millet que les lecteurs de mazarinades déduisent par eux-mêmes que les textes qu'ils lisent rapportent les mots du mort en question,

¹⁷⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.84. Il cite ici Maurice Lever, « Romans en quête d'auteurs au XVII^{ème} siècle », in *R.H.L.F. (Revue d'Histoire Littéraire de la France)*, janvier-février 1973, p.7-21.

¹⁷¹ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653)* 2, *op.cit.*, p.85.

¹⁷² Mikhaïl M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978.

¹⁷³ Olivier Millet, *op.cit.*, paragraphe 2 en ligne.

favorisant ainsi une certaine confusion chez les esprits les moins cultivés et donc une meilleure pénétration du message politique sous-jacent, facilitant la propagande du moment. Nous verrons malgré tout que la distinction entre *persona* et *ombre* décrite par Olivier Millet n'est pas toujours respectée par les pamphlétaires, montrant l'influence indéniablement littéraire de l'Antiquité et de la Pléiade héritée par certains novellistes.

Supposons également que si par un hasard quelconque les novellistes venaient à être « pris la main dans le sac » par les autorités chargées d'enquêter et réprimer ces productions illégales¹⁷⁴, ils ne seraient alors que les transcrits, les rapporteurs de paroles qui ne sont pas d'eux : ne serait-il en effet bien malvenu de les accuser de diffamation ou de critiquer les paroles d'un défunt pour lesquels ils ne sont que des intermédiaires ? Il semblerait malgré tout que les pamphlétaires n'aient pas trop à craindre de la répression qui, même si elle était perçue comme difficile et acharnée comme nous pouvons le lire dans la mazarinade *la Pierre de Touche aux Mazarins* relevée par Stéphane Haffemayer¹⁷⁵, la réalité était toute autre. Et pour cause, comme le souligne encore Stéphane Haffemayer, ce n'est pas faute d'avoir essayé : « vainement, Mazarin et Naudé exhortait les autorités parisiennes à réprimer la licence dont la rue était le théâtre »¹⁷⁶. Claude Dulong, dans son compte-rendu sur les travaux d'Hubert Carrier, précise en outre : « La nature même de ces “feuilles volantes” les rendait quasi insaisissables, et les circonstances politiques jouaient contre le pouvoir »¹⁷⁷. Autant dire

¹⁷⁴ Hubert Carrier, *Les Mazarinades*, t. 2, chapitre V – Les entraves à la circulation des mazarinades, point III la répression, p.310-349 : « Or voilà que la police l'arrête en septembre [1649]. C'était la première fois que d'Aubray réussissait à mettre la main sur un pamphlétaire ; aucune de ses précédentes enquêtes ne lui avait permis d'identifier les auteurs des libelles poursuivis, et les noms de Jean Duval et de Nicolas Johannès du Portail n'avaient jamais été prononcés. Pour une fois qu'il avait pu remonter de l'imprimeur jusqu'à l'auteur et qu'il tenait l'un de ces plumitifs, et des plus séditieux, la tentation était grande d'en faire un exemple [...]. Si l'on ajoute le fait que, en ce début d'automne, le Parlement et l'opinion bourgeoise n'aspirent plus qu'à la paix civile, et si l'on considère encore que Mercier, capucin défroqué et deux fois marié, offrait d'autres motifs de sévérité que son activité de pamphlétaire, on ne s'étonnera pas qu'il ait été le premier à payer de sa vie l'insolence de ses libelles », p.348.

¹⁷⁵ Stéphane Haffemayer, « Mazarin face à la fronde des mazarinades, ou comment livrer la bataille de l'opinion en temps de révolte (1648-1653) » p.266 : « Si l'on entend parler dans Paris que le Lieutenant Civil a fait quelque capture, qu'il a veillé pour ce sujet toute une nuit dans un carrefour de l'Université, l'on apprend en même temps, que ce n'est point celle d'un voleur, d'un filou, d'un meurtrier, d'un coupeur de bourse ou d'autres sembles [sic] ; mais d'un misérable Imprimeur qui travailloit pour M. le Prince ou quelque autre autre Frondeur contre le Cardinal Mazarin. C'est à ceux-là que cet admirable chef de Police fait toujours la guerre, ce sont ceux-là qui sont condamnés à de grosses amendes, bannis pour jamais, condamnés au foüet, à la torture, aux galeres perpetuelles, et enfin à tout ce que sa cruauté lui peut inventer de barbare et d'inhumain », [Mo_2765] Par C.Q.A.P.L.C.M.D.L.V.D.P.A.M.D.N, *La Pierre de Touche aux Mazarins*, Paris, s.n., 1652 (daté de 1650 en dernière page), 40pages, p. 12-13.

¹⁷⁶ Stéphane Haffemayer, *op.cit.*

¹⁷⁷ Claude Dulong, *op.cit.*, p.377

que la répression, malgré les lois, était inefficace¹⁷⁸, d'autant que certains libellistes jouaient ouvertement avec ces considérations légales :

Je trouve qu'on fait bien de défendre les libelles diffamatoires à peine de la vie, parce qu'ils sont insupportables : mais comme les Satellites des Tyrans comprendront toutes les vérités sous le nom de libelle, afin qu'on ne découvre point leur prosélyte, Dieu est obligé de faire imprimer cette pièce dans son Empire, et d'envoyer les trépassés, afin que les monstres, qui sont pires que la mort, n'aient aucune prise sur les personnes de l'autre monde¹⁷⁹.

1.3. Mazarinades savantes et contrefaçons.

Les raisons qui poussent les pamphlétaires à écrire contre Mazarin ou d'autres – car nous verrons que Mazarin n'est pas la seule cible des fantômes – sont comme l'a relevé Hubert Carrier nombreuses. Contestation personnelle, plaisir de l'écriture, commande d'un parti, intérêt financier... tout semble être une raison valable à l'écriture durant la Fronde. Et comme cela a été mentionné, l'écriture de mazarinades n'était pas l'apanage des seuls écrivains de profession, mais s'étendait à toutes les catégories sociales ou professionnelles. De ces différents écrivains possibles Hubert Carrier en déduisait que certaines mazarinades étaient plus destinées à un public lettré que d'autres, par leur contenu savant, ou d'apparence savante.

Si l'on considère que les textes mentionnant du latin, des références bibliques, historiques ou antiques très précises demandant une certaine érudition, alors une vingtaine seulement de textes de notre corpus de mazarinades d'outre-tombe sont destinés essentiellement à un public bourgeois, de robe, de gentilshommes ou d'ecclésiastiques. Hubert Carrier précise en effet que le public populaire a une culture rudimentaire, et nous pouvons donc supposer que tout ce qui n'est pas à sa portée ne lui est donc pas directement destiné, ce qui représenterait au premier abord 78% des textes : tout le reste, qui serait susceptible de mobiliser une instruction précise voire pointue écarterait d'office un lectorat peu avisé.

Par ailleurs, outre l'aspect savant ou non des textes, les pamphlétaires semblent jouer également sur une forme d'ignorance du lectorat qui aura oublié ce qu'il aura lu quelques années auparavant. En effet, de nombreux textes sont des rééditions de textes

¹⁷⁸ Mais pas inexistante. Voir le chapitre sur la répression dans Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653)* 2, *op.cit.*, p.310-381.

¹⁷⁹ [Mo_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, au Parlement et à plusieurs autres*, s.l.n., 1651, p.2.

antérieurs, avant tout destinés à Richelieu ou Concino Concini, mais il est difficile de savoir exactement dans quelle mesure. Hubert Carrier remarque que de nombreuses mazarinades de fantômes et d'apparition trouvent des échos dans les pamphlets de la minorité de Louis XIII : « dans la seule année 1622, on fit apparaître les ombres du duc de Mayenne, de Calvin, de Luynes et ressusciter Renaud de Montauban »¹⁸⁰. Cette pratique n'était malgré tout pas circonscrite à l'année 1622 et aux mazarinades en 1649 car nous avons pu relever de nombreux autres exemples où ne serait-ce que les titres extrêmement similaires laissent à penser qu'il s'agit de réemplois (à défaut d'un manque d'imagination complet de la part des pamphlétaires), dont *Les regrets, complaints et adieux de Jehan Calvin*¹⁸¹ au XVI^{ème} siècle – on faisait donc déjà parler Calvin alors décédé avant la date mentionnée par Hubert Carrier –, *Les regrets de Madame de Nemours sur la mort de Messeigneurs de Guise ses enfants*¹⁸² en 1589, qui n'est pas sans rappeler des mazarinades comme *les Regrets du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny*¹⁸³, ou encore les *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrede de Rohan à madame de Rohan*¹⁸⁴ mais surtout par la similitude de leurs titres *les Regrets de madame la duchesse de Nemours sur la mort de son mari*¹⁸⁵ – bien qu'Hubert Carrier mentionne ici une « pauvre imitation des regrets de Chimène à l'annonce de la mort du Cid »¹⁸⁶ –, *Les larmes de la Marquise d'Ancre, sur la mort de son mary*¹⁸⁷ de 1617, auxquelles font largement écho les *Larmes et complaints de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux*¹⁸⁸. Si nous trouvons en 1620 *l'Ombre du marquis d'Ancre à la*

¹⁸⁰ *Ibid.* Il cite en note de bas de page : *L'Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne etc. ; L'Ombre de Calvin aux huguenots de France ; L'Ombre de Monsieur le Connétable apparue à Messieurs ses frères ; Regnaud de Montauban ressuscité parlant aux bourgeois de Montauban et à ceux de son parti.*

¹⁸¹ *Les regretz, complaints et adieux de Jehan Calvin à l'article de la mort avec son desespoir testamentaire par les poulz qui le firent mourir, et se peut chanter le tout sur le chant d'une chanson, qui se commence*, s.l.n [15...], 16 pages

¹⁸² *Les regrets de Madame de Nemours sur la mort de Messeigneurs de Guise ses enfants*, L.O.T.H., s.n. : Hubert velu, 1589.

¹⁸³ [MO_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épitaphe*, Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.

¹⁸⁴ [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrede de Rohan à madame de Rohan, sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, Veuve André Musnier, 1649, 4 pages.

¹⁸⁵ [Mo_3082] *Regrets (les) de madame la duchesse de Nemours sur la mort de son mari*, Paris, veuve J. Guillemot, 1652, 8 pages. Célestin Moreau note : « assez pauvre imitation des regrets de Chimène sur la mort du Cid », *Bibliographie des Mazarinades*, t.3, *op.cit.*, p.37.

¹⁸⁶ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, p.239 ; Pierre Corneille, *Le Cid*, 1637.

¹⁸⁷ *Les larmes de la Marquise d'Ancre, sur la mort de son mary. Avec les regrets de sa naissance, et detestation de ses crimes et forfaits*, Aix : Jean Tholosan, 1617, 13 p.

¹⁸⁸ [Mo_1805] *Larmes (les) et complaints de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux, à l'imitation des quatrains du sieur de Pibrac, par David Ferrand*, Paris, Michel Mettayer, 1649, 8 pages.

France¹⁸⁹, et en 1643 *l'Ombre du grand Armand Cardinal duc de Richelieu*¹⁹⁰, ce n'est pas sans rappeler évidemment la grande quantité d'ombres qui viennent hanter les mazarinades de notre corpus¹⁹¹, dont Concini et Richelieu eux-mêmes !

D'autres pamphlets aux titres similaires sont ce que Célestin Moreau appelle des contrefaçons : il s'agit de textes publiés une première fois sous un titre et repris ensuite parfois sous un autre titre et avec d'autres informations en frontispice, comme c'est le cas pour huit textes de notre corpus : les *Dernières paroles de Monsieur de Saint Chamond*¹⁹², le *Testament du cardinal Mazarin*¹⁹³, aux titres identiques, *l'Ambassade burlesque*¹⁹⁴ dont une édition est orthographiée *Embassade* ; le *Roman des esprits* et son pendant, *l'Histoire des esprits*¹⁹⁵, ainsi que le *Quiproquo de l'autre monde* et *l'Equiproquo de l'autre monde*¹⁹⁶, pamphlets pour lesquels nous ne trouvons qu'une variation de titre sans pour autant savoir lequel a été publié avant l'autre du fait de l'absence de dates précises, ni les raisons de ces rééditions.

¹⁸⁹ *L'Ombre du marquis d'Ancre à la France, avec les admirables propriétés de l'absinthe, nommée des Espagnols Alozna : des Italiens Assientio : des Allemands Uvermut : des Polonais Pyoliin : des Bohèmes Pelymenk : des Arabes Affynthium : et des Français l'Herbe de l'Aluine : le tout recueilli par un secrétaire de la Faveur, disciple de Tabarin*, s.l.n., 1620.

¹⁹⁰ *L'Ombre du grand Armand Cardinal duc de Richelieu*, Paris, Cl. Preud'homme, 1643.

¹⁹¹ La liste étant trop longue à dresser, nous vous renvoyons à la section *Corpus*, p.405.

¹⁹² [AC_MO_91] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières paroles de Monsieur de Saint Chamond*, etc., Avec privilège du roi.

[MO_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, décédé en son hotel à Paris, le 10 septembre 1649, âgé de soixante-trois années, avec un fidèle récit des belles actions de sa vie, par le sieur de Figure*, Paris, Cardin Besongne, 1649, 23 pages. Avec privilège du roi. [voir aussi AC_MO_91]

¹⁹³ [SBM_M1_202] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*.

[MO_3764] (signé Jules), *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651, 8 pages.

¹⁹⁴ [Mo_1211] *Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin de la part de Pluton, où se voit, par dialogues, comme l'enfer lui reproche l'énormité de ses crimes*, s.l.n.d., 12 pages ; [Mo_66] *Ambassade burlesque envoyée à Mazarin de la part de Pluton où se voit, par dialogues, comme l'Enfer lui reproche l'énormité de ses crimes*, s.l.n.d., 12 pages.

¹⁹⁵ [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux. Et le Qu'as-tu vu de la cour, ou les contre-vérités*, Paris, s.n., 1649, 16 pages.

[MO_1642] *Histoire des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*, Paris, s.n., 1649, 10 pages.

¹⁹⁶ [Mo_2955] *Quiproquo (le) de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier arrivé depuis peu de l'autre monde m'en a appris des nouvelles, dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable. Voici à peu près ce qu'il m'a dit*, Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages.

[MO_1272] *Équiproquo (l') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier, arrivé depuis peu de l'autre monde, m'en a appris des nouvelles dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable ; voici à peu près ce qu'il m'a dit*, Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages.

Parmi les critères encore de distinction des mazarinades proposés par Hubert Carrier, il faut dissocier celles qui prennent position sur un vrai problème, comme les impôts – « un Estranger impudent, qui chargé des dépouilles de toutes nos Provinces, impose tous les jours encore de cruelles charges à leurs habitants »¹⁹⁷ –, ou celles qui se contentent de rapporter des nouvelles, vraies ou fausses.

D'entrée nous pourrions raisonnablement nous dire que toutes les mazarinades d'outre-tombe sont des nouvelles fausses dans le sens où elles mettent en scène des fantômes. Or ce n'est pas si simple : en premier lieu, ce serait considérer que les fantômes n'existent pas et donc observer les textes avec les yeux du XXI^{ème} siècle et non celui du lecteur du XVII^{ème} siècle qui croit encore en ces entités ; ensuite en utilisant des morts réelles (le duc de Châtillon et le marquis de Clanleu, le princesse douairière de Condé, d'Emery, Paul Mancini, Saint Mégrin et tant d'autres dont nous parlerons bientôt), il s'agit en fait de vraies nouvelles puisque les décès sont réels et suivent de près les événements de la Fronde et autres mouvements politiques des Parlements : les retours de fantômes, « ouvertures » de testaments, éloges funèbres deviennent l'occasion d'une remise en contexte qui permet d'apporter des nouvelles des événements de la Fronde – nouvelles du front comme lors de la bataille de Charenton, ou des combats du Faubourg Saint-Antoine , événement tragique comme la décapitation du roi d'Angleterre –, nouvelles qui permettent de prendre position sur un problème et surtout dans un camps – celui du roi, celui des Princes, celui de Mazarin, celui des Frondeurs en fonction du contexte – et donc d'orienter l'opinion en faveur de l'un plus que l'autre puisque les descriptions des événements sont forcément subjectives, et donc elles-mêmes orientées pour faciliter la manipulation. « L'histoire est écrite par les vainqueurs »¹⁹⁸, ou du moins ceux qui pensent ou essayent de l'être...

¹⁹⁷ [MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*, Paris, Jean Paslé, 1649, p.4.

¹⁹⁸ Robert Brasillach, *Les Frères ennemis*, 1944.

2. Observations des entités invoquées dans les mazarinades de fantômes et d'outre-tombe :

« Les hommes, in universali, jugent plus selon leurs yeux qu'avec leurs mains ; car chacun a la capacité de voir, mais peu celle de toucher : chacun voit ce que tu sembles être, peu ressentent ce que tu es ».

Nicolas Machiavel, *Le Prince*, chapitre XVIII (1513).

2.1. Fantômes et consorts : petit tour d'horizon historico-littéraire d'une entité aux contours flous.

Nous allons dans cette partie nous attarder un instant sur l'histoire des fantômes afin de mieux comprendre la perception que les contemporains de la Fronde pouvaient en avoir et comment donc les pamphlétaires ont pu les utiliser, avec quelle nomenclature.

Comme nous l'avons dit en introduction, le mot *fantôme* vient du grec *φάντασμα*, d'où dérive naturellement *phantasma* en latin. Les premiers textes Antiques mentionnant les fantômes – au sens large du terme – utilisent un vocabulaire riche et varié pour définir ces entités : *umbrae*, *deformes animae*, *animae tenues*, *imago*, *figura*, *simulacrum*, *effigies*, *larva*, *specia*, *idolum*, *phantasma*, *immaturus finis*¹⁹⁹ ... chaque ayant sa spécificité. Dans son article sur les *Histoires de fantômes dans l'Antiquité*²⁰⁰, Thomas Marlier explique comment s'est formée, à travers la littérature et la culture antique, l'image du fantôme telle qu'elle demeurera par la suite dans la tradition, tant populaire que des élites, et telle qu'elle nous est finalement parvenue.

L'existence même du fantôme est liée fondamentalement à la mort de l'individu : celui-ci disparaît, corps et bien, pour ne finalement laisser aux vivants qu'un souvenir susceptible de s'estomper, voire de s'évanouir complètement. Il faut donc, par un biais quelconque, demeurer vivant même en étant mort, et c'est ce que Plotin remarquera du « culte rendu aux trépassés [comme] la meilleure preuve de l'immortalité de l'homme »²⁰¹. Il s'agit donc de faire perdurer son existence sociale²⁰² à défaut de son existence physique. Revenir pour conserver une existence sociale, soit, mais est-ce le seul but de ces retours ? Il semblerait que la nécessité d'être utile aux vivants s'est rapidement

¹⁹⁹ Thomas Marlier, Thomas Marlier, *op.cit.*, p. 204-224.

²⁰⁰ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰¹ Thomas Marlier, *op.cit.* ; il cite Plotin, *Ennéades*, IV, 7, 15.

²⁰² Thomas Marlier, *op.cit.*

montrée indispensable pour que le fantôme soit pris au sérieux. Sinon quel intérêt de revenir parmi les vivants et se contenter de déambuler comme si rien n'avait changé avec la mort ? L'esprit qui revient doit donc avoir un but à ce retour, à cette profanation du monde des vivants dans lequel il n'est normalement plus admis.

Les Romains et les Grecs admettent trois objectifs essentiels aux retours des esprits²⁰³ : le *maléfice* (forcément proféré par un esprit malin et donc néfaste²⁰⁴), *l'assistance* et la *révélation*. S'ils sont associés aux possessions et maladies mentales²⁰⁵, Thomas Marlier reconnaît que chez les anciens, l'assistance des fantômes est plutôt rare²⁰⁶, à laquelle ils préfèrent visiblement les *révélation*s, c'est-à-dire faire passer aux vivants un message d'une importance telle que leur simple présence, sans mots, suffit à se faire comprendre (mort imminente du vivant visité, révélations spontanées sans que personne n'ait rien demandé)²⁰⁷.

Pourtant, l'historien Émile Jobbé-Duval définit les fantômes comme des créatures impures et potentiellement dangereuses dont il vaut mieux se tenir loin car si l'on omet d'entretenir de bonnes relations avec ces visiteurs importuns, ils sont susceptibles de commettre plus d'un méfait : le fantôme est la cause d'épidémies, de cas de folies et de possessions, ce que désigne le terme *larvatus*, « possédé par une larve », c'est-à-dire par un mort ayant commis un crime ou étant passé de vie à trépas dans des circonstances particulières²⁰⁸, que l'on appelle alors *mal morts* et qui regroupent les personnes ayant péri de mort violente – assassinées, suppliciées, suicidées, mortes au combat selon l'idée que l'on s'en fait²⁰⁹ –, les morts prématurés (*immatura, immaturus finis, saevus finis, biaeothanati*), c'est-à-dire décédé avant le jour fixé par le destin (*ante diem fatalem*), les

²⁰³ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰⁴ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰⁵ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰⁶ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰⁷ Thomas Marlier, *op.cit.*

²⁰⁸ Claude Lecouteux, *Fantômes et Revenants au Moyen-Âge*, Editions Imago, 3ème édition [1986, 1996], 2009, p.20.

²⁰⁹ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.218 : « Le cas des soldats morts au combat, résumé par Fr. Cumont, est particulier, et se présente comme suit : soit on met en avant le caractère anormal de leur mort, les rangeant alors dans cette catégorie si redoutable de spectres vengeurs, soit on estime que l'homme étant mort de cette façon n'a rien fait que d'accomplir son devoir, auquel cas il aura sa place dans les Champs-Élysées et laissera les vivants à leur sort. L'usage n'a pas été uniforme de ce point de vue, et les deux possibilités semblent avoir été envisagées ».

Pour Emile Jobbé-Duval les soldats tués à la guerre vont indéniablement dans la catégorie des *saevus finis* et de *biaeothanati* : leur mort reste violente et prématurée (Emile Jobbé-Duval, *op.cit.*, p.89).

défunts laissés sans sépulture (*insepulti*), par exemple les noyés²¹⁰. Les *insepulti*, parfois encore appelés « ceux qu'on n'a pas pleuré » (*indeplorati*), forment l'écrasante majorité des fantômes²¹¹.

Une fois implantée l'idée d'un retour d'une âme ou d'un fantôme du monde des morts, des Enfers, il faut codifier ces retours et la façon dont interagissent les esprits avec les vivants pour créer une unité cohérente de ces entités. Il est alors admis que les fantômes stimulent les sens : presque exclusivement l'ouïe et la vue, très rarement le touché mais surtout jamais l'odorat²¹².

Le mort qui revient est aussi une créature extrêmement bavarde, qui parle énormément et qui se caractérise par une propension étonnante au monologue, beaucoup moins au dialogue²¹³, comme si ce que les vivants avaient à dire importait finalement peu.

Rapidement semble assimilée l'importance de l'intégrité physique²¹⁴ : nous pouvons en effet remarquer que, malgré des morts parfois violentes qui engendrent une altération du corps, les fantômes apparaissent toujours tels qu'ils ont vécus et ont été connus, et non déformés ou estropiés. Ce qui interroge le retour possible de Concino Concini, de Leonora Galigai²¹⁵.

Et finalement, se pose la question du moment et moyen des apparitions. Il semble admis que les fantômes préfèrent la nuit mais ce n'est pas une règle absolue, même si

²¹⁰ Emile Jobbé-Duval, *Les Morts malfaisants. Larves, lémures, d'après le droit et les croyances populaires des Romains*, Chambéry : éditions Exergue, 2000 [Paris, 1924] ; Virgile, *Enéide* (VI - 295-383) : rencontre d'Enée et Palinure dans le monde souterrain :

Ecce gubernator sese Palinurus agebat,

qui Libyco nuper cursu, dum sidera seruat,

exciderat puppi mediis effusus in undis. [...]

*Nunc me fluctus habet, uersantque in litore
uenti*

Et voici que s'avancait Palinure, le pilote, qui récemment,
lors de la traversée libyenne, tandis qu'il observait les étoiles,
était tombé de sa poupe, disparu au milieu des flots.
[...]
Maintenant, je suis le jouet des flots, et les vents me font [rouler sur le rivage].

²¹¹ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.21.

²¹² Thomas Marlier, *op.cit.* p. 204-224.

²¹³ Thomas Marlier, *op.cit.* p. 204-224.

²¹⁴ Thomas Marlier, *op.cit.* p. 204-224.

²¹⁵ *Bref récit de tout ce qui s'est passé pour l'exécution et juste punition de la Marquize d'Anchre. Avec son anagramme, et deux Epitaphes, dont l'une est Chronologique*, Paris, Abraham Saugrain, 1617, p.10 : « elle est condamnée d'avoir la tête trenchée en la place de Greves, honneur certes trop grand, s'il y a de l'honneur à mourir de la sorte, puis son corps être jetté dans le feu ».

c'est majoritairement le cas²¹⁶. Certains fantômes préfèrent les intérieurs, choisissent de hanter leur dernière demeure ou rôder près de leur tombe et leurs os²¹⁷. Tout comme ils semblent préférer majoritairement les rencontres directes, bien que certaines se fassent uniquement dans le monde onirique²¹⁸. Le fantôme n'aime pas les intermédiaires.

Voilà les bases encore actuelles héritées de l'Antiquité : en résumé, un fantôme reconnaissable, bavard et nocturne.

L'histoire des fantômes évolue à partir du V^{ème} siècle, quand commence le déclin de l'empire romain pour laisser place à une Europe qui se christianise et entre dans le Moyen-Âge. Si jusqu'à présent les auteurs antiques ne semblent avoir fait aucune réelle distinction entre les fantômes, outre leur type de mort qui leur vaudra des noms différents mais aux effets identiques, l'homme du Moyen-Âge s'applique à distinguer le revenant du fantôme : l'un disposerait d'un corps, l'autre serait évanescent²¹⁹. C'est une distinction qui perdure dans l'histoire puisque Daniel Sangsue distingue dans ses recherches en pneumatologie du XIX^{ème} siècle comme « les esprits » et les « revenants en corps »²²⁰.

Le fantôme se dote également d'une image plus sombre, plus terrifiante au Moyen-Âge. La période ne remet pas en cause l'existence de fantômes, mais leur rôle de révélateurs semble s'amenuiser au profit des fantômes porteurs de maléfices, « cré[a]nt un climat d'inquiétude, de terreur, car les fantômes aimables et inoffensifs restent rares »²²¹. D'après Claude Lecouteux, le Moyen-Âge s'enrichit encore de nouvelles définitions, distinctions et classifications :

[le] "fantôme", qui évoque l'idée d'illusion et de fantasmagorie, "spectre", auquel s'attache une notion d'effroi ou d'horreur, celle que provoque le squelette ricanant ou le cadavre en décomposition, "ombre", qui relève surtout du vocabulaire poétique et rappelle la dissolution du corps dans le trépas, "esprit" qui reste vague et exprime la perplexité humaine face à des manifestations inexplicables, rangées dans le monde de la parapsychologie [...] "Ectoplasme" est récent et sert à désigner une forme immatérielle, celle qui s'échappe du médium en transe. "Larve", vocable hérité des Romains n'est plus guère usité dans son sens premier, celui de défunt privé du repos éternel pour une raison ou une autre. "Revenant", par contre, suggère immédiatement le retour d'un mort. Le terme est l'expression d'un simple constat et ne renvoie à aucune illusion²²².

²¹⁶ Thomas Marlier, *loc.cit.*

²¹⁷ Thomas Marlier, *op.cit.*, p. 204-224.

²¹⁸ Thomas Marlier, *op.cit.*, p. 204-224.

²¹⁹ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.III.

²²⁰ Daniel Sangsue, *Fantômes*, *op.cit.* p.18.

²²¹ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.7.

²²² Claude Lecouteux, *op.cit.*, p7-8.

Le Moyen-Âge est peut-être une période charnière dans l'évolution de cette croyance, surtout avec l'arrivée du Purgatoire dans le catholicisme. Dans son ouvrage, *La Naissance du Purgatoire*, Jacques Le Goff montre la profonde métamorphose que subissent les revenants aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles : le Purgatoire est la prison des morts, mais ces derniers peuvent en sortir pour sermonner les vivants peu prompts à les aider²²³. Dans le Purgatoire sont enfermées les âmes des morts qui ne sont pas destinées à l'Enfer mais qui ne peuvent malgré tout pas accéder au Paradis sans avoir récolté de la part des vivants des messes et des prières, dans une « explosion de la liturgie funéraire caractéristique des derniers siècles du Moyen-Âge »²²⁴. Arnaud Montreuil ajoute, d'après les travaux de Michel Lauwers, que « la pratique de la commémoration des morts – intercession par la prière des vivants pour le salut des défunts – autrefois réservée à l'élite, fut adoptée par l'ensemble de la société »²²⁵. Les fantômes sont récupérés par l'Église et perdent leur caractère païen²²⁶ en devenant ainsi au passage une manne financière²²⁷.

C'est sous l'impulsion de Tertullien et de Saint Augustin²²⁸ que le Purgatoire se met en place²²⁹, et tous ses résidents gagnent donc le nouveau statut « d'âmes en peine » ou « damnées »²³⁰. Si les fantômes sont des démons aux yeux de Tertullien²³¹, Saint Augustin et Grégoire le Grand leur confèrent un rôle hérité de la tradition antique, à savoir l'*assistance*, à ceci près qu'ils insistent désormais sur la réciprocité de celle-ci entre

²²³ Jacques Le Goff, *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », [1981] 2016, p.241-246.

²²⁴ Arnaud Montreuil, « Au miroir des anniversaires, la commémoration des morts dans le livre des fondations de la collégiale Notre-Dame-du-Châtel d'Autun (1468-1649) », in *Memini*, Varia, no.21, 2017, en ligne, paragraphe 5 : il cite J. Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen-Âge*, Paris, Albin Michel, 2011 [1980] et J. Chiffolleau, *La religion flamboyante 1320-1520*, Paris, Éditions du Seuil, 2011 [1988].

²²⁵ Arnaud Montreuil, *op.cit.*, paragraphe 5 : il cite Michel Lauwers, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen-Âge*, Paris, Beauchesne, 1997.

²²⁶ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.10.

²²⁷ Arnaud Montreuil, *op.cit.*, paragraphe 5 : « Une des façons d'assurer son salut et celui des siens était de fonder [...] un anniversaire, c'est-à-dire une messe des morts [...] qui devait être dite une fois par année [...] et ce à perpétuité. Les anniversaires étaient très coûteux et formait une part importante des revenus ecclésiastiques ».

²²⁸ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.51.

²²⁹ Jacques Le Goff, *op.cit.*, 1981.

²³⁰ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.51.

²³¹ *Id.*, *op.cit.*, p.53 : « Tertullien fonde alors l'opinion qui est celle du Moyen âge : les revenants seraient des démons ou des morts possédés par un diable [...]. Toutes les apparitions se ramènent donc à des diableries, à des *illusions*, ce terme étant le mot clé des explications chrétiennes : il est tiré du verbe *includere*, « se jouer de ». Le démon se joue de nous en envoyant des images que nous prenons pour la réalité ».

vivants et morts : « les premiers ont besoin de l'aide des seconds, et les seconds ont un devoir sacré, à savoir : aider leurs parents et amis partis pour l'autre monde. La mémoire des trépassés, qui prend chez les païens la forme de repas culturels et chez les chrétiens celle de la liturgie, se fixe grâce aux moines de Cluny »²³².

Cependant, la distinction déjà faite par les Romains entre le revenant tangible, matériel, et l'apparition évanescence ou onirique demeure²³³, comme nous l'avons déjà remarqué.

Reste la question du retour des morts au Moyen-Âge : toutes les personnes décédées ne reviennent pas, le constat est implacable, et cela avait déjà été noté à l'Antiquité. Nous savons donc que la majorité des revenants provient du gros des *immaturus finis*, ces morts avant l'heure, décédés de morts violente ou suspecte. Claude Lecouteux précise que « l'analyse des témoins scripturaires [...] suggère [que certains individus sont prédestinés à revenir] ; il existe en effet un lien entre le caractère du trépassé et les hantises »²³⁴. Et d'achever par cette phrase lourde de sens, « [o]n les craignait vivants, on les redoute une fois morts »²³⁵.

Une *nouveauté* quant aux moments des apparitions naît : si la nuit reste le moment privilégié²³⁶, les revenants préfèrent désormais l'hiver aux autres saisons pour se manifester²³⁷, un froid digne des tombeaux qui ne dépayse donc pas trop les fantômes daignant s'aventurer dans le monde des vivants. Malgré tout, ils conservent les caractères attribués par les auteurs de l'Antiquité, à savoir une volonté de rester à proximité de leur dernière demeure ou de leurs os et ne jamais trop s'en éloigner²³⁸.

Les fantômes sont malgré tout rares dans les récits médiévaux puisque les auteurs ont eu tendance à les changer en démons s'ils étaient néfastes, en anges lorsqu'ils avaient un message favorable. À titre d'exemple, Claude Lecouteux s'appuie sur la littérature de nos voisins d'outre-Manche : « Si l'ancienne littérature anglaise est si pauvre en

²³² Jacques Le Goff, *op.cit.*

Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.56-57.

²³³ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.83.

²³⁴ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.139.

²³⁵ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.140.

²³⁶ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.143.

²³⁷ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.142.

²³⁸ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.144.

revenants, c'est justement parce que les clercs les ont, avec plus ou moins de bonheur, transformés en démons ou monstres »²³⁹.

Et c'est dans cet état d'esprit marqué par la christianisation de la pensée et de la littérature que s'ouvre la Renaissance, et la Réforme : désormais, les protestants refusent l'existence du Purgatoire²⁴⁰.

Lucie Desjardins, dans son article *Archéologie des superstitions (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, remarque que dès le début du XVII^{ème} siècle l'étude des esprits devient « une "science" qui entend recenser les récits, établir de prétendus critères de vérification et, surtout, conférer une autorité au livre savant, qu'il s'agisse de la Bible ou des textes de l'Antiquité »²⁴¹. Noël Taillepied (1602) et Pierre Le Loyer (1605) s'attellent à dresser dans leurs ouvrages respectifs les portraits précis des esprits, reprenant toutes les connaissances de l'époque à ce sujet :

Il y a des esprits et des fantomes qui apparaissent quelquefois aux hommes, et advienne aussi beaucoup de choses merveilleuses outre l'ordre de la nature. Les esprits qui apparaissent sont Anges bons ou mauvais, et âmes des trépassés, ou bien avertissements secrets qui nous sont envoyés de Dieu : et croyons que Dieu permet telles apparitions, et que tant de présages adviennent par fois pour notre salut : par quoi il est bon de savoir comment il se faut gouverner quand quelque chose semblable se présente aux hommes, ce qui sera traité en ce présent discours.²⁴²

Ils bâtissent tout leur raisonnement sur l'idée de démontrer que grâce à toutes les sources écrites passées et contemporaines dont ils disposent, l'existence des esprits est indéniable, en commençant par justifier leur propos grâce à la Bible dans une France et une Europe majoritairement chrétienne²⁴³. De plus, l'existence de sources écrites semble pour eux un argument indéniable et la probité des auteurs ne faisant aucun doute, l'existence des esprits est donc avérée pour ces Français du début du XVII^{ème} siècle²⁴⁴. Ils classent désormais les esprits dans différents groupes, encore différents de ceux de

²³⁹ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.203.

²⁴⁰ Jacques Le Goff, *op.cit.* ; Timothy Chesters, *op.cit.*, p.3.

²⁴¹ Lucie Desjardins, « Archéologie de la superstition (XVI^e-XVIII^e siècles). Histoire des croyances ou histoire littéraire ? », in : *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2011, p.29-43.

²⁴² Noël Taillepied, *Traité de l'apparition des esprits*, Rouen, Jean Osmont, Argument du livre.

²⁴³ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre VIII, p.67 : « Preuves tirées de l'Esriture Sainte, que les Esprits apparaissent. » ; Chapitre IX, p.72 : « Par les histoires prophanes, est prouvé que les esprits reviennent, et s'apparaissent aux hommes de ce monde » ; Chapitre X, p.85 : « Preuves tirées d'autres escrivains prophanes, anciens et modernes, qu'il y a des esprits qui apparaissent ».

²⁴⁴ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre VIII, p.67 : « On lit és histoires beaucoup de tels accidents, et plufieurs personnes dignes de foy disent et affirment que telles choses leur font apparues de jour et de nuict. ».

l'Antiquité et du Moyen-Âge : ange bon, ange mauvais, et esprit des morts²⁴⁵. Une nouveauté cependant serait que la nuit n'a plus l'apanage des apparitions, les esprits revenant également le jour, alors qu'ils semblaient préférer jusqu'à présent la nuit. Ils restent cependant pourvus des mêmes prérogatives que les ancêtres romains – *maléfice, assistance, révélation* – auxquels s'ajoutent la dimension physique des châtiments corporels en plus des tourments psychologiques liés à une apparition spectrale²⁴⁶. Lucie Desjardins note que « [l]a croyance en l'existence des êtres surnaturels connaît des regains d'intérêt significatifs tout au long du XVII^e siècle, comme l'attestent plusieurs traités sur les spectres, mais aussi de nombreuses compilations d'histoires qui cherchent à rassembler et à comparer des cas »²⁴⁷. Ce n'est donc pas une pratique essoufflée et en désuétude que celle de croire aux esprits.

Nous pouvons donc estimer qu'au moment de la Fronde, les hommes considèrent l'existence des esprits au sens large et en accord avec leur religion (anges, démons, fantômes) mais ne semblent plus, en tout cas d'après les ouvrages de Taillepied et Le Loyer, faire de réelles distinctions entre *fantômes, ombres, spectres et apparitions* comme pouvaient éventuellement le faire leurs prédécesseurs des siècles passés. S'il semble subsister la distinction entre les « esprits » et « revenants de corps », les autres distinctions en revanche s'estompent, et dans le dictionnaire de Furetière, à la fin du XVII^{ème} siècle le terme *fantosme* devient peu à peu synonyme de *spectre*²⁴⁸, tout comme

²⁴⁵ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre VIII, p.68 : « Selon sa teneur, nous auvons divisé les esprits [...] que les uns ou les autres n'apparaissent, soit l'esprit des Anges bons et mauvais, ou l'esprit des hommes trépassés. La difficulté n'est seulement que de ces derniers esprits des hommes, que nous presuposons être ames separees des corps. Pour probation que telles ames reviennent, on peut mettre en avant ce qui est escrit en l'Evangile S. Matthieu quatorzième chapitre [...] ».

²⁴⁶ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre X, p.107 : « Loys Vives, au premier livre de la Vérité de la Religion Chrestienne, escrit qu'és terres nouvellement descouvertes n'y a choses si commune (sic) que les Esprits qui apparaissent environ midy, tant és villes comme aux champs, parlent aux hommes, leur commandent ou defendent quelque chose, les tourmentent, espouvante, et battent aussi. »

²⁴⁷ Lucie Desjardins, *op.cit.*, p.33.

²⁴⁸ Notons malgré tout qu'au début du XVII^{ème} siècle, Pierre Le Loyer faisait la distinction stricte entre les deux termes : « Spectre est une imagination d'une substance sans corps, qui se présente sensiblement aux hommes contre l'ordre de nature, et leur donne frayeur. Or examinons la définition. Je say l'imagination le genre de spectre, et non l'ostente, comme fait Ulpain Jurisconsulte qui expliquant le droict public romain a peu mettre les prodiges, signes, monstres, et spectres sous même genre d'ostente [...] mais la vraye et reelle définition du spectre, c'est l'imagination prend tantost le nom de spectre, tantost de fantosme, quelque fois de vision, et puis encore de fantaisie, qui font les especes derivées de la vue et de la lumiere, sans laquelle rien ne se peut voir », Pierre Le Loyer, « Chapitre 1 », *op.cit.*, p.2. ; « Quelques medecins se sont abusés confondans le spectre et le fantosme ensemble[...] mais la différence en est bien grande : le spectre est une vraye imagination, le fantosme une imagination fausse, vaine et provenante des sens corrompus. », Pierre Le Loyer, « Chapitre 1 », *op.cit.*, p.2-3.

ombre, esprit, et apparitions ; quant aux *revenants*, Furetière ne mentionne même plus le substantif, puisqu'il l'utilise comme adjectif épithète pour désigner les esprits, comme si la *revenant* à proprement parler ne faisait plus partie du champ lexical spectral – bien que ça soit toujours le cas actuellement²⁴⁹.

En accord avec les différents traités publiés sur la question, les fantômes du XVII^{ème} siècle peuvent apparaître à n'importe quel moment de la journée, même si les nuits hivernales semblent très majoritairement avoir l'apanage des apparitions. Par ailleurs, ils stimulent toujours les mêmes sens – ouïe, vue, un peu le toucher, jamais l'odorat – et leur retour obéit toujours aux mêmes règles visiblement immuables, et donc

²⁴⁹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « fantosme » : « s.m. [...] FANTOSME, est aussi un spectre, une chimere, une vaine apparence que nous croyons voir, qui nous trouble et nous épouvante, quoy que ce ne soit rien en effet. Il apparut un fantosme qui fit peur à Cassius au temps de la bataille. Un jaloux se met mille fantosmes dans l'esprit, qui le tourmentent. Orphée croioit emmener son Euridice, et ce n'était qu'un vain fantosme ».

Id., *op.cit.*, en ligne, définition de « spectre » : « sm. s. m. Fantosme, vision nocturne des Demons ou des mauvais Genies, qui apparaissent soit en songe, soit par art magique, soit par foiblesse d'imagination. Il apparut un spectre à Cassius la veille de la bataille de Pharsale. Plusieurs croient voir des spectres et des fantosmes, lors que leur imagination est troublée par quelque grande peur, ou autre passion. On se figure toujours les spectres fort affreux. On tient que ce ne fut qu'un spectre qui apparut à Saül sous la figure de Samuël. »

Id., *op.cit.*, en ligne, définition de « ombre » : « s.f. [...] OMBRE, signifie aussi l'ame d'un mort, qu'on se représente sous la figure qu'il avoit vivant, mais qui est une vaine image sans corps. La Pythonisse fit paroistre à Saül l'ombre de Samuel. Les Poètes feignent des Champs élysiens habitez par des ombres ; que Caron passe les ombres dans sa barque. Orphée croioit ramener Euridice, mais ce n'était qu'une vaine ombre. Les Chrestiens appellent esprits, ce que les Payens appelloient des ombres, quand ils croient que leurs parents reviennent, et leur apparaissent ».

Id., *op.cit.*, en ligne, définition de « esprit » : « s.m. [...] ESPRIT, se dit aussi de ce qui est incorporel, qui ne tombe point sous les sens. Les Anges sont de purs Esprits, des Intelligences. Les Demons sont des Esprits d'orgueil, de mensonge, de tenebres. Et absolument on appelle le Diable, le malin Esprit. ESPRIT, se dit en ce sens de ces visions ou apparitions qu'on voit, ou qu'on croit voir sous diverses figures, et qu'on tient être des Demons, ou des ames des deffunts. Les Apostres croioient que JESUS-CHRIST ressuscité était un esprit : il leur dit, Tâchez, voitiz qu'un esprit n'a point de chair ni d'os, St. Luc 24 : 37. Cette maison est inhabitable, parce qu'il y revient des esprits. La Pythonisse fit revenir l'esprit ou l'ombre de Samuel devant Saül. Il y a des esprits follets, des esprits familiers, etc. ».

Id., *op.cit.*, en ligne, définition de « apparition » : « APPARITION, s.f. Image qui se forme en nôtre esprit par la veuë ou imagination de quelque substance incorporelle, soit vraye, soit fausse. L'Escriture nous apprend qu'il y a eu plusieurs vrayes apparitions des Anges à Jacob, à Samson, à la Vierge, à St. Joseph, etc. l'apparition de l'ombre de Samuel à Saul. On dit que St. Antoine avoit souvent des apparitions de Diabls qui le venoient tenter. Cassius eut l'apparition d'un spectre devant la bataille qu'il donna ».

Id., *op.cit.*, en ligne, définition de « revenant(e) » : « REVENANT, adj. Qui revient, Les revenants de grands voyages doivent à Dieu de grands remerciements. On tient qu'il y a des esprits revenants en cette maison. On le dit aussi adverbialement en cette phrase : des revenant bon, en parlant de ce qui revient de clair et de net au profit du Maistre, quand son Commis ou son Officier a rendu compte ».

Dictionnaire de l'Académie Française, 9^{ème} édition (en cours de rédaction) : « REVENANT, -ANTE, n. XVII^e siècle. Participe présent substantivé de revenir. 1. Image d'un défunt qui apparaît en divers lieux, sous diverses formes. *Croire aux revenants. " Le Fantôme de Canterville ", d'Oscar Wilde, met en scène un revenant qui échoue à effrayer une famille. Titre célèbre : Les Revenants, d'Henrik Ibsen (1882) ».*

intrinsèquement liés à une volonté d'utilité à une existence sociale *post mortem*. Ce sont donc des fantômes littérairement désintéressés, intègres et impartiaux qui se manifestent :

les morts reviennent, tantôt pour conseiller et rappeler aux vivants les devoirs à accomplir ou annoncer une mort prochaine, tantôt pour dévoiler la vérité, appeler à la vengeance, empêcher que le crime ne triomphe et faire en sorte que justice soit rendue²⁵⁰.

2.2. « Esprit es-tu là ? ». La question de l'identité des fantômes dans les mazarinades :

Comme nous l'avons remarqué précédemment, les auteurs de pamphlets ne distinguent plus vraiment les *ombres*, *fantômes*, *apparitions* et *spectres*, et utilisent l'un comme synonyme de l'autre, sans trop de précisions quant à la nature exacte du phénomène malgré tout le déploiement de science à ce sujet au début du siècle. Nous retrouvons donc de nombreux textes tels qu'*Apparition du Cardinal de Ste Cécile*²⁵¹, *l'Esprit du duc de Chatillon*²⁵², *l'Ombre de Mancini*²⁵³ dans lesquels des défunts sont mentionnés, sans que nous ne sachions trop de prime abord s'il s'agit d'apparitions réelles ou oniriques, sans que nous ayons réellement de détails quant à leur état, puisque les auteurs passent du titre au contenu du discours sans préambule, sans mise en contexte ou paratexte éventuel. Il revient aux lecteurs de mazarinades d'outre-tombe d'être au fait des événements récents.

Excepté dans *Description véritable d'un Phantosme*²⁵⁴, aucun texte du corpus ne s'attarde réellement sur les descriptions des entités qui reviennent hanter les vivants. Tout simplement parce que ce pamphlet précisément est le seul dans lequel le fantôme se contente d'apparaître, sans parler et délivrer implicitement son message par sa présence et un geste²⁵⁵. Pour les autres libelles, les fantômes sont bien trop bavards pour laisser une place quelconque à des descriptions, et seules quelques informations sont livrées dans

²⁵⁰ Lucie Desjardins, *op.cit.*, p.33.

²⁵¹ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, Paris, Veuve Théodore Pépingué et Estienne Maucroi, 1649, 8 pages.

²⁵² [MO_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*. Paris, Nicolas Jacquard, 1649, 8 pages.

²⁵³ [MO_2590] *Ombre (l') de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin, la marche de ce dernier, sa contenance, ses desseins et ses passions différentes [...]* Paris, 1652, 47 pages.

²⁵⁴ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*, S.L, 1649, 4 pages.

²⁵⁵ Voir partie I, 2.1, p.38.

les monologues, parfois sur le mode de retour (réel ou onirique), parfois sur leur apparence, mais uniquement dans un vague souci de vraisemblance²⁵⁶, pour s'attirer la sympathie et donc l'adhésion du lecteur contemporain des événements de la Fronde. Leur identité et leur état de trépassé annoncés en titre de libelle se suffisent visiblement à eux-mêmes et ne nécessitent souvent rien de plus, excepté encore dans un souci de vraisemblance parfois la mention d'un lieu²⁵⁷ accompagnant ce retour impromptu. Nous pouvons en déduire que le but n'est donc pas de susciter la peur par une vision simplement effrayante et muette par lequel le message d'un sort funeste à venir est clair, mais plutôt que l'apparence des fantômes est soit connue, soit elle importe au final peu à la personne qui va lire ou entendre la mazarinade. Il semblerait que ce soit avant tout l'identité et le message qui importent le plus dans les mazarinades. Imprimé oblige.

La question de l'identité des ombres est la clé importante de compréhension des mazarinades d'apparition et d'outre-tombe : en effet, nous supposons que d'une part, elle est l'argument vendeur des pamphlets, et d'autre part que l'identité en question est un choix rhétorique calculé. L'emploi de ces messagers de l'autre monde est courant en littérature, figure héritée de la tradition antique et païenne qui croyait à ces entités²⁵⁸, leur identité est d'ailleurs toujours révélée ou connue de celui qui reçoit le visiteur de l'au-delà : Darius dans *Les Perses* ou Clytemnestre dans *Les Euménides* et *Les Choéphores*, trois œuvres d'Eschyle, Polydore dans l'*Hécube* d'Euripide, Patrocle dans l'*Iliade* d'Homère, plus tard le roi du Danemark dans *Hamlet* de Shakespeare ou encore dans les pamphlets des troubles précédents, en 1623, l'ombre du duc de Bouillon²⁵⁹ ou celle de

²⁵⁶ Le duc de Châtillon lorsqu'il apparaît à Condé a malgré tout à cœur de l'assurer de son identité par des rappels à sa vie passée et à la façon dont il serait mort sur le champ de bataille.

²⁵⁷ Par exemple [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers, pour l'exhorter à bien faire, et sa rencontre avec Saint Maigrin en l'autre monde*, s.l.n., 1652, 40 pages. Mentionner ici « dans Bouillon » n'est pas anodin : il permet d'abord de savoir qu'il s'agit grâce à la date et au fantôme de Paul Mancini qu'il s'agit du deuxième exil de Mazarin, mais également que le texte a été écrit par une personne suffisamment bien informée pour savoir où il se rendait : « Le 19 août, après s'être démis du ministère, Mazarin quitte la Cour pour un deuxième exil, volontaire et temporaire celui-là. Par Reims et Sedan, il se retire dans l'évêché de Liège. Il réside désormais, à proximité de la frontière, au château de Bouillon qui l'avait déjà accueilli en 1651 » (Michel Pernot, *La Fronde 1648-1653*, coll. « Texto », Paris, Taillandier, 2012 [De Fallois, 1994], p.312).

²⁵⁸ Patricia Vasseur-Legangneux, « Des fantômes épiques aux fantômes tragiques : héritage, transformations, inventions dans l'antiquité grecque », in *Dramaturgie de l'ombre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p.15-29.

²⁵⁹ *La Rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand en l'autre monde*, 1623.

Bayard²⁶⁰ ... Les exemples sont nombreux avant la Fronde et il semble ainsi rare qu'un fantôme apparaisse dans les textes sans que son identité ne soit dévoilée, l'anonymat risquant d'amoindrir la teneur de son message, contrairement aux créatures folkloriques des contes de veillées, pour lesquelles le silence et souvent l'anonymat ne posent aucun problème²⁶¹. Il ne pouvait donc en être autrement avec les mazarinades, qui s'inscrivent dans une longue tradition littéraire de fantômes identifiés et bavards.

Comme nous nous concentrons sur les apparitions assimilées aux fantômes, ombres etc., nous avons exclu de notre corpus des mazarinades comme par exemple *l'Epouvantable vision apparue sur l'abbaye de Marmoutiers lez Tours, envoyée par une lettre d'un bourgeois de la ville à un sien ami*²⁶² puisque la créature décrite, une sorte de centaure infernal à tête de bouc, s'apparente davantage à un démon – peut-être Baphomet, le démon à tête de bouc soit disant idolâtré par l'ordre du Temple en 1307²⁶³ – qu'au fantôme d'un être humain identifiable.

A la lecture des mazarinades d'outre-tombe, nous pouvons classer les fantômes qui apparaissent en trois groupes : d'abord ceux hérités de la tradition antique et biblique – peut-être les plus littéraires ? –, puis ceux liés à Mazarin, et enfin ce qui est peut-être le plus surprenant, ceux liés à la famille Royale, pourtant affublée du statut quasi-divin qui devrait la prémunir de la spectralité.

2.2.1. Un passé littéraire riche au service des mazarinades d'outre-tombe : héritage antique et humaniste. Un Jules peut en cacher un autre.

Les auteurs de mazarinades ont fait le choix de faire revenir une figure emblématique de l'Antiquité, un latin, païen, *imperator* : Jules César.

²⁶⁰ *La France mourante*, 1623.

²⁶¹ Citons par exemple les Dames Blanches, les lavandières de nuit, dont la caractéristique est d'être des femmes sans identité, souvent silencieuses, et dont la seule présence évanescence suffit à effrayer la nuit ; ou les *Anaon* bretons dont le terme « désigne l'ensemble des trépassés condamnés à errer sur terre » (Edouard Brasey, *L'Encyclopédie du merveilleux, t. 3 : Des peuples de l'ombre*, Paris, Le Pré aux Clers, 2006, p.44), et donc sans distinction de sexe ou d'identité, et réputés silencieux puisque pénitents. Effet difficile à rendre dans un imprimé.

²⁶² [MO_1270] *Epouvantable (') vision apparue sur l'abbaye de Marmoutiers lez Tours, envoyée par une lettre d'un bourgeois de la ville à un sien ami*, Paris, s.n.d., 3 pages.

²⁶³ Malcolm Barber, *Le procès des Templiers*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

La première question à laquelle il convient de répondre est nécessairement : a-t-il de quoi être un fantôme ? La réponse est sans équivoque : oui. Il est évidemment *ante diem fatalem* puisqu'il a été assassiné. Cet acte le met d'ailleurs dans la catégorie des *saevus finis*, ceux qui ont péri d'une mort violente, d'après la classification de Tertullien dans *De anima*. Mais il n'est pas le seul *césar* à être mort de façon prématurée²⁶⁴ aussi ce n'est certainement pas ce qui a motivé ce choix...

Alors pourquoi faire revenir Jules César en pleine Fronde, dix-sept siècles après sa mort à des centaines de kilomètres de la capitale française ? On pourrait justifier ce choix car il a été perçu comme un usurpateur et un tyran²⁶⁵ : il s'est fait vu conférer par le Sénat romain le titre de « dictateur perpétuel » et donc les pleins pouvoirs sur la République, et il aurait été assassiné car suspecté de vouloir relancer la monarchie à Rome. L'analogie avec un Mazarin usurpant le pouvoir royal est donc plausible. Pourtant la mazarinade qui voit son retour, *l'Ombre du grand César à monsieur le prince de Condé*²⁶⁶, n'implique Mazarin que pour qu'il soit détruit par le Prince du sang auquel l'antique ombre daigne s'adresser.

Pour comprendre cette apparition, il faut se pencher sur l'image de Jules César au XVII^{ème} siècle car il ne s'agit pas d'un choix au hasard dans la liste de tous les anciens empereurs et monarques à la disposition des auteurs : « César reste, au moins dans la France des XVI^e et XVII^e siècles, une référence centrale pour quiconque s'intéresse à la souveraineté »²⁶⁷. Si César a été abondamment cité par Machiavel²⁶⁸ et qu'il a été la figure antique la plus présente dans les publications au XVI^{ème} siècle, le XVII^{ème} siècle semble s'être éloigné de lui, siècle où s'est développé le modèle du tyran et de l'usurpateur²⁶⁹, remplaçant le modèle du siècle précédent. Pour justifier la présence de

²⁶⁴ Citons par exemple dans la longue liste des morts *ante diem fatalem* (de maladie ou d'assassinat) : Auguste, Trajan, Néron, Gordien I^{er}, Claude, Commode, Galba, Domitien, Caracalla, Caligula, Pertinax, etc.

²⁶⁵ Bénédicte Boudou, Françoise Charpentier, « La figure de Jules César dans *Le Discours de la servitude volontaire* de La Boétie et dans les *Essais* de Montaigne », in *La figure de Jules César au Moyen-Âge et à la Renaissance. Les jugements sur l'homme et l'écrivain*, no.13 spécial, 2006, paragraphe 1.

²⁶⁶ [MO_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé pour l'animer à la destruction de Mazarin et la protection de Paris*, Paris, s.n., 1652, 8 pages.

²⁶⁷ « Les représentations de Jules César à l'époque moderne », Chamada de trabalhos, *Calenda*, Publicado segunda, 21 de agosto de 2006.

²⁶⁸ Bénédicte Boudou, Françoise Charpentier, *op.cit.*, paragraphe 1.

²⁶⁹ « Les représentations de Jules César à l'époque moderne », Chamada de trabalhos, *Calenda*, Publicado segunda, 21 de agosto de 2006.

César dans nos mazarinades, Louise Frappier dans ses recherches sur *l'exemplarité de Jules César dans la tragédie humaniste* souligne que :

L'histoire romaine fournit en effet son lot d'exemples de chutes politiques spectaculaires ; elle présente de même plusieurs modèles et contre-modèles dans la conduite des affaires de l'État. À cet égard, la figure de Jules César occupe une place non négligeable dans le corpus tragique de la période²⁷⁰.

D'après elle, la tragédie qui se développe au XVI^{ème} siècle remplace le mystère médiéval²⁷¹ qui occupait le devant de la scène et précise que « Robert Estienne la définit en effet comme « [u]ne sorte d'ancienne moralité ayant les personnages de grans affaires : comme rois, princes, et autres, et dont l'issue était toujours piteuse »²⁷². Les humanistes se tournent alors vers les personnalités de l'Antiquité, surtout romaines, puisque l'ancien empire séduit au point que les rois de France sont associés à ces dirigeants du passé²⁷³ : « à cet égard, la figure de Jules César suscite un engouement particulier dans la pensée politique et la littérature de la Renaissance du fait de son extraordinaire versatilité »²⁷⁴.

Ainsi on passe de l'exemplarité la plus totale – « [César] qui fut sage et vaillant »²⁷⁵ et « [un] prince idéal [qui] doit incarner spontanément une image de pouvoir, [...] devant obligatoirement être lié à la sagesse, à la vertu et au savoir »²⁷⁶ – à

²⁷⁰ Louise Frappier, « L'exemplarité de Jules César dans la tragédie humaniste : Muret, Grévin, Garnier. » in *Tangence*, numéro 104, 2014, p. 107–136.

²⁷¹ Du latin *misterium*, genre théâtral du XV^{ème} siècle destiné à un public large, mêlant histoires, légendes, croyances populaire et surnaturel, entraînant parfois des violences réelles : « rixes, à des chasses et courses sauvages, à des échauffourées, voire à des meurtres », Jelle Koopmans, « L'équarissage pour tous ou la scène des mystères dits religieux » in *Littératures classiques*, no.73, 2010, p.109-120.

²⁷² Louise Frappier, *op.cit.* : elle cite Robert Estienne, « *Tragedia* », dans *Dictionarium Latinogallicum*, Lutetiae : R. Stephani, 1544, p. 690. « Thomas Sébillet va encore plus loin en comparant moralité et tragédie : « La Moralité François représente en quelque chose la Tragédie Grèque et Latine, singulièrement en ce qu'elle traite fais graves et Principaus. Et si le François s'était rengé à ce que la fin de la Moralité fut toujours triste et doloireuse, la Moralité seroit Tragédie » (*Art poetique François*, Paris, Gilles Corrozet, 1548, p. 62). Voir également la définition que donne du genre tragique Lazare de Baif dans un texte intitulé « Diffinition de Tragedie », placé en tête de sa traduction de l'*Électre* de Sophocle : « Tragedie est une moralité composee des grandes calamitez, meurtres et adversitez survenues aux nobles et excellentz personnaiges » (*Tragedie de Sophocles intitulee Electra*, Paris, Estiene Roffet, 1537, n. p.) ».

²⁷³ Louise Frappier, *op.cit.*

²⁷⁴ Louise Frappier, *op.cit.*, elle cite Raymond Chevallier (dir.), *Présence de César. Actes du Colloque des 9-11 décembre 1983*, Paris, Les Belles Lettres, 1985 ; Bruno Méniel et Bernard Ribémont (dir.), *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 13 spécial (*La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance*), 2006 ; Bruno Méniel et Bernard Ribémont (dir.), *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 14 spécial (*La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance*, II), 2007.

²⁷⁵ Christine de Pizan, *Cent Ballades*, Ballade XCII.

²⁷⁶ Bernard Ribémont, « La figure de Jules César chez Christine de Pizan » in *La figure de Jules César au Moyen-Âge et à la Renaissance. Les jugements sur l'homme et l'écrivain*, no.13 spécial, 2006, paragraphe 21 ; Christine de Pizan, *Chemin, La Cité des dames*.

l'ambiguïté²⁷⁷ en quelques décennies, et les tragédies sur Jules César ou l'impliquant se multiplient partout en Europe – *Julius Caesar*, Marc-Antoine Muret (1552)²⁷⁸ ; *César*, Jacques Grévin (1561) ; *Cornélie*, Robert Garnier (1574) ; *Il Cesare*, Orlando Pescetti (1594) ; *Jules César*, Shakespeare (1599) ; *Tragedy of Julius Caesar*, Sir William Alexander (1607) ; *La Mort de César*, Georges de Scudéry (1637)²⁷⁹ etc. – sur la base des sources antiques qui ont servies à dresser tantôt le portrait du sage souverain, tantôt le portrait du dictateur impitoyable²⁸⁰.

Ainsi Louise Frappier met en avant la dualité de la figure de César qui s'est développée à la Renaissance : « susceptible de constituer tour à tour un exemple et un contre-exemple : “[réunissant] des qualités qui font de lui à la fois un homme de guerre, un homme d'État et un homme de lettres”, figure dont les poètes font l'idéal du souverain, César incarne aussi l'ambition excessive, l'arrogance orgueilleuse et la force abusive »²⁸¹.

Si le texte avait été destiné à Mazarin, nul doute si l'on suit la logique frondeuse que c'est le second aspect de César qui aurait été mis en avant, comme dans la mazarinade intitulée *Les curieuses recherches faites sur la vie de Jules César, pour montrer les conformités de Mazarin avec les vices de ce Romain, dont il porte une partie du nom ; lequel en est le symbole*²⁸². Mais le pamphlet étant destiné à Condé – *L'Ombre du Grand César à Monsieur le Prince de Condé, pour l'animer à la destruction de Mazarin, et la protection de Paris* – à la suite du combat du faubourg Saint-Antoine (1652), c'est la facette « homme de guerre, homme d'État » qui est sollicitée, et ce à des fins plutôt

²⁷⁷ Bénédicte Boudou, Françoise Charpentier, *op.cit.*, paragraphe 42 : « Sa vision idéale de Rome porte la marque de l'idéal républicain de La Boétie dans le *Discours*. César en est le contre-modèle absolu. Mais dans la galerie de portraits que la Renaissance offre de César, c'est La Boétie qui se démarque vigoureusement de la tradition humaniste. Montaigne, par les facettes multiples, par cet « éclatement » du portrait, veut-il apporter des retouches au César de La Boétie ? ».

²⁷⁸ Henri Lamarque, « La première tragédie “prétexte” de la Renaissance : le *Julius Caesar* de Marc-Antoine Muret » in *Pallas, Revue d'étude antiques*, no.48, 1998, no. thématique « Rome et le tragique », p.247-265.

²⁷⁹ Evelyne Dutertre, « A propos de quelques tragédies de la mort de César des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles » in *Littératures classiques*, no.16, 1992, p.199-227 (p.1).

²⁸⁰ Louise Frappier, *op.cit.*, elle cite Lucain, *Pharsale* ; Suétone, *Vies des Césars* ; Plutarque, *Vies parallèles*.

²⁸¹ Louise Frappier, *op.cit.*, elle cite : Bruno Méniel et Bernard Ribémont, « Introduction », dans Bruno Méniel et Bernard Ribémont (dir.), *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 13 spécial, (*La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance*), 2006, p. 4.

²⁸² [Mo_855] *Curieuses (les) recherches faites sur la vie de Jules César, pour montrer les conformités de Mazarin avec les vices de ce Romain, dont il porte une partie du nom ; lequel en est le symbole*, s.l.n., 1652, 14 pages. Note de Célestin Moreau : « Le parlement de Pontoise était institué. C'est vraiment un tour de force que d'avoir écrit quatorze pages d'un parallèle entre Jules César et Mazarin, et de l'avoir fait quelquefois avec esprit », *Bibliographie des mazarinades*, t. 1, p.256.

d'*assistance* et de *révélation*s, car il n'est pas question pour Jules César de *maudire* Condé, mais plutôt de l'avertir et le conseiller, et ce dans la lignée didactique de la tradition antique et humaniste : « Toute la France ici vous parle par ma bouche »²⁸³.

Nous pouvons relever également que César a parfaitement conscience d'être mort et de revenir sous une forme spectrale s'adresser à Condé : « Vous savez que je fus prince, et que mon ombre qui ne se meut que pour d'importants sujets et de grandes considérations »²⁸⁴. L'appellation « prince » ici n'a qu'une fonction rhétorique, pour se mettre sur un pied d'égalité avec Condé, lui-même Prince, afin que le dialogue se fasse d'égal à égal, car rappelons que Jules César n'a jamais porté ce titre. Il insiste d'ailleurs sur sa condition avec une fausse humilité quant à son prestige : « En effet Prince, s'il est permis de se vanter quand on est mort, j'oserai dire que ce n'est pas être digne du nom de César [...] »²⁸⁵. Condé est prévenu : il va devoir écouter César qui revient le sermonner et le conseiller.

2.2.2. Des fantômes pseudo-bibliques : quand le Ciel français s'agite et se déchaîne.

L'Apocalypse en France : des cavaliers sans chevaux ? Les « marcheurs » de Montargis.

*L'Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*²⁸⁶ est un de ces faux sermons construit pour effrayer le lecteur crédule où l'auteur alterne entre un narrateur-prêtre qui sermonne et donne des explications, et le même narrateur-prêtre qui raconte l'histoire d'un bourgeois. Si le texte s'ouvre sur une lettrine richement ornée et le mot « Dieu », c'est pour mieux enchaîner sur les punitions divines à travers l'histoire – « L'histoire remarque que la Ville de Hierusalem (sic) étant sur le point d'être rendue à la discrétion des ennemis plusieurs signes parurent qui témoignèrent son malheur [...] Combien de signe parurent du temps que les Goths prirent la Ville de Rome »²⁸⁷ – et préparer le lecteur à ces signes qui vont

²⁸³ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César ... op.cit.*, p.1.

²⁸⁴ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César ... op.cit.*, p.4.

²⁸⁵ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César ... op.cit.*, p.5.

²⁸⁶ [Mo_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, 11 pages.

²⁸⁷ [Mo_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ...op.cit.*, p.4.

être énoncés. De même, avant d'entrer dans le vif du sujet, il va être question de justifier, par le prêche, la possibilité qu'il y ait des fantômes à Montargis car aucun antécédent – religieux ou folklorique – ne l'affirme.

Le narrateur mentionne donc « qu'avant la mort funeste de Henri IV, le plus grand le plus aimé, comme le plus aimable Prince du monde, un phantosme qu'on appelle encore aujourd'hui le Grand Veneur parut dans la forêt de Fontainebleau »²⁸⁸, apparition attestée historiquement²⁸⁹, mentionnée dans la mazarinade *Description véritable d'un fantôme*²⁹⁰, et que l'on suppose donc connue de tous. Par ce sophisme qui suggère par une première prémisse que si la forêt de Fontainebleau, domaine royal, est hantée, alors il est parfaitement logique et acceptable que l'autre forêt dont il va nous raconter l'histoire, également possession Royale, le soit aussi – *post hoc, ergo propter hoc*. Paralogisme populaire efficace s'il en est, et de là à ce que toutes les forêts Royales soient hantée par *affirmation du conséquent*, il n'y a peut-être qu'un pas.

Dans cette mazarinade, un bourgeois qui n'est jamais nommé et à la fiabilité irréprochable dont le lecteur doit être convaincu, « un honnête bourgeois de Montargis homme en réputation très grande, de probité et de vertu : après avoir fait toutes ses dévotions Jeudi dernière (sic) jour de l'octave de saint Sacrement et même communié »²⁹¹, rencontre lors d'une promenade en forêt en fin d'après-midi (« sur les cinq heures du soir »²⁹²) deux hommes puis une vieille femme :

[il] s'enfonça inopinément dans le plus profond du bois, où en même temps il aperçut d'assez loin deux homme venir droit à lui, dont l'un était armé de pied en cap, et l'autre tout nu [...] jugeant par leurs démarches qu'il avoient dessin de lui parler et qu'ils n'étaient pas Citoyens de ce bas monde [...] [et rebroussant chemin], il aperçut une femme mal vêtue, maigre et défigurée, qui mangeait avec

²⁸⁸ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ...op.cit.*, p.5.

²⁸⁹ Edouard Brasey, *op.cit.*, pp.115-116 : « La forêt de Fontainebleau fut longtemps hantée par un ou plusieurs grands veneurs fantômes [...]. L'un d'entre eux fut vu par Charles IV, surnommé « le Fou », à la fin du XIV^{ème} siècle, d'autre par François 1^{er} ou encore Henri IV un jour du mois d'août 1598 ». Il s'appuie pour ce récit sur les travaux de Adolphe de Chesnel, *Dictionnaire des superstitions, erreurs, préjugés et traditions populaires où sont exposées les croyances superstitieuses des temps anciens et modernes*, t. III de *L'Encyclopédie théologique*, Petit-Montourge : J.-P. Migne, 1856 et d'Abraham Gölnitz, *Ulysses belgico-gallicus, fidus tibi dux et Achates per Belgium hispan, regnum Galliae, ducat. Sabaudiae, Turinum usq. Pedemont Metropolin. Cum privilegis, Lugduni Batavorum [Leyde] : ex officina Elzeviriana*, 1631.

²⁹⁰ [Mo_1060] *Description véritable d'un phantôme ...op.cit.*, p.2 : « Et du temps d'Henry quatre plusieurs de ses favoris virent dans la Forest de Fontainebleau un grand veneur qui parlant confusément en des termes qu'il ne pouvoit être bien entendu, disoit à ceux qui le suivoient m'entendez vous ? m'entendez vous, amendez-vous, comme ils se voit en l'Histoire ».

²⁹¹ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ...op.cit.*, p.6.

²⁹² [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.6.

une avidité extrême quelques racines, et quelques feuilles qu'elle ramassait dedans ce bois²⁹³.

L'homme ne semble donc pas surpris par la présence éventuelle de fantômes et s'en entretient même avec la vieille femme, « si par hasard elle n'y avait point rencontré deux hommes [...] qui sans doute étaient quelques Phantosmes »²⁹⁴. Elle le ramène donc à eux et ceux-ci dévoilent aussitôt leur identité, ainsi que celle de la vieille femme puisque le bourgeois n'avait rien remarqué à son sujet : « Sache Chrétien, que je signifie la guerre, mon compagnon que tu vois, signifie la mortalité et la peste, ceste femme la famine, trois fléaux dont Dieu veut affliger son peuple »²⁹⁵. Et après les mises en garde d'usage, ils disparaissent, et seul l'homme nu n'aura pas dit un mot du récit.

Le narrateur reprend la parole, comme le ferait un prêtre faisant son sermon, pour assurer les fidèles – ici les lecteurs – de la présence d'esprits en ce bas monde, puis il revient à son histoire, où soudainement il est fait mention d'un troisième homme ayant disparu lors de la première entrevue en forêt²⁹⁶ alors que le texte n'en avait jusqu'à présent pas fait mention : le bourgeois part donc à sa recherche, le rencontre à l'endroit où il est prosterné, « devant une Croix qui est entre le chemin de Ferrière²⁹⁷ et celui de Montargis »²⁹⁸ :

« le phantosme venant à lui, le saluant et le traitant avec beaucoup de respect, lui dit qu'il le voulait entretenir de plusieurs choses importantes à la gloire de la France ; ce qu'il fit dans l'espace de plus de quatre heures qu'il conversèrent ensemble »²⁹⁹.

Mais rien ne sera révélé quant au contenu du fameux discours puisque la mazarinade s'arrête sur cette ellipse. Nous avons donc un total de quatre fantômes, qui apparaissent en fin de journée donc au crépuscule, dans ce qui est défini comme « l'endroit le plus obscur du bois »³⁰⁰, à ceci près que les fantômes apparaissent à l'aube de l'été, « Jeudi dernier (sic) jour de l'octave de saint Sacrement », soit fin mai-début

²⁹³ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.6-7.

²⁹⁴ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.7.

²⁹⁵ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.7.

²⁹⁶ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.10.

²⁹⁷ Vraisemblablement Ferrières-en-Gâtinais (Centre-Val de Loire, département du Loiret), à une quinzaine de kilomètres de Montargis.

²⁹⁸ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, p.10.

²⁹⁹ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, p.11.

³⁰⁰ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, p.11.

juin, ce qui est inhabituel si l'on considère que les fantômes sont censés préférer l'hiver. Reste une question : qui sont exactement ces fantômes, d'autant que le dernier n'a pas été présenté ? « Guerre », « mort et peste », « famine », renvoient bien évidemment aux Cavaliers de l'Apocalypse du Nouveau Testament³⁰¹ qui portent les mêmes noms, le quatrième qui vient « pour la gloire de la France » serait par déduction *Conquête*. Nous remarquons malgré tout que l'auteur du libelle s'est permis des libertés avec les conventions religieuses : aucun n'est à cheval, il inclut une femme pour représenter la Famine, et ignore volontairement le quatrième fantôme au début de son récit alors que le dernier verset de l'Apocalypse biblique suggère la simultanéité plutôt que la succession dans le temps lors de leur apparition. Le fait que *Conquête* apparaisse sans prévenir en cours de récit, et fasse grimper le nombre des fantômes à quatre plutôt que les trois annoncés en titre, laisse à penser que l'auteur n'avait sans doute pas prévu cette suite et fin à sa mazarinade.

Bien sûr, compte tenu du contexte, nous pouvons nous demander si ce bourgeois irréprochable et bon chrétien avec lequel s'entretient *Conquête* au sujet de la « gloire de la France » ne pourrait pas être un magistrat sommé de quitter Paris pour Montargis en janvier 1649³⁰² – même si l'ordre ne fut pas suivi – ou si cela ne coïncide pas « simplement » avec l'apaisement plutôt instable qui suivit la paix de Rueil et les mouvements d'agitation qui se font sentir partout dans le pays, les fantômes emblématiques de la Bible invoqués alors pour attiser encore davantage le peuple contre Mazarin. En outre, bien qu'il s'agisse de ce que l'on peut considérer être des « fantômes bibliques », le fait qu'ils soient identifiables, qu'ils n'appartiennent ni à la catégorie des anges ni à celle des démons, et qu'ils se manifestent avec une intention ouvertement politique (mise en garde, signes avant-coureurs d'un désastre, mais surtout longue discussion pour la renommée du pays sans que rien ne soit clairement dit à ce sujet) justifient leur présence dans notre corpus.

³⁰¹ *Nouveau Testament*, l'Apocalypse, livre VI, 1-17, pp.603-605.

³⁰² Voir *Repères Chronologiques*, p.468 ; Michel Pernot, *op.cit.*, p.102 ; *Lettre de Louis XIV aux avocats et procureur général au Parlement, leur recommandant l'exécution des lettres patentes relatives à la translation du Parlement à Montargis, Saint-Germain-en-Laye*, 6 janv. 1649

Jeanne d'Arc : une héroïne ambivalente.

Nous pourrions nous étonner de la présence de Jeanne d'Arc parmi nos fantômes et apparitions étant donné qu'elle est, après la Vierge, la seconde sainte patronne de France, mais ce serait oublier qu'elle a été béatifiée en 1909 puis canonisée en 1920 : au moment de la Fronde, elle n'est donc pas Sainte Jeanne d'Arc, mais *seulement* Jeanne d'Arc, la Pucelle, morte brûlée vive en 1431 après être intervenue auprès de Charles VII contre les Anglais sur injonction divine durant la Guerre de Cent Ans. Cette mort brutale *ante diem fatalem*, même en martyr mais non sanctifiée, pourrait donc justifier son retour du lot des *saevus finis*, puisque suppliciée.

Son retour sur terre au milieu des autres revenants pourrait sembler étrange si Jeanne d'Arc n'avait pas été une figure d'admiration dès sa mort comme le signale Claude Gauvard :

On le sait, la légende est née de son vivant : "L'an 1429, reprit à luire le soleil", écrit la vieille Christine de Pizan, dans son dernier poème. Dès 1434, une première version du *Mystère du siège d'Orléans* commémore la délivrance de la ville, le 8 mai ; ou encore : "Jeanne, la bonne Lorraine, qu'Anglais brûlèrent à Rouen", chante Villon, au milieu du XV^e siècle³⁰³.

Le *Mystère du siège d'Orléans*³⁰⁴ met en scène de façon spectaculaire Jeanne d'Arc dans une pièce de théâtre religieux de tradition médiévale – un mystère –, composé « de 1429 à 1470 environ »³⁰⁵ par un auteur anonyme³⁰⁶. La *Ballade des dames du temps jadis* dans laquelle François Villon écrit sur la pucelle, publié d'abord en 1489, connaîtra de nombreuses rééditions dont une en 1533 par Clément Marot, qui lui donnera le titre que nous connaissons puisque Villon lui-même n'en avait pas donné à son œuvre et qui contribuera vraisemblablement à sa postérité. Dès sa mort donc Jeanne d'Arc devient un modèle, une source d'inspiration pour les poètes, et acquiert un statut de « personnage de la littérature ». Rien d'étonnant donc, comme César, à la voir revenir dans une mazarinade.

³⁰³ Claude Gauvard, « Jeanne d'Arc (1412-1431) », in Claude Gauvard (dir.) *Le temps des Valois (de 1328 à 1515)*, Paris, Presses Universitaires de France, « Une histoire personnelle de ... », 2013, p. 129-146.

³⁰⁴ *Le mystère du siège d'Orléans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du vatican, par MM.F. Guessard et E.de Certain*, Paris, Imprimerie Impériale, 1862.

³⁰⁵ *Le mystère du siège d'Orléans...* p.XVI.

³⁰⁶ *Le mystère du siège d'Orléans...*, p. XXVII : « notre dramaturge inconnu ».

Dans la mazarinade *l'Exhortation de la pucelle d'Orléans*³⁰⁷, la jeune fille revient sur terre avec « la Thémide Astrée »³⁰⁸, personnification antique de la Justice, déesse qui quitta la terre à l'âge de fer pour devenir la constellation de la Vierge³⁰⁹, comme un écho symbolique à la *puella* française. Astrée est parfois assimilée à Diké ou à Némésis, la juste colère des dieux et du châtement céleste, déesse de la vengeance, ce qui en dit long sur sa présence aux côtés de la Pucelle d'Orléans, tant sur l'aspect « Justice » que « Vengeance » quelle que soit la personnalité de la déesse exploitée par les pamphlétaires. Nous remarquons cependant que la déesse antique ne prononce jamais un mot et que le texte est un long monologue de Jeanne d'Arc qui prétend parler en son nom : « la Justice vous parle par ma bouche »³¹⁰.

Nous savons qu'elle descend du Ciel et qu'elle s'adresse à tous les princes de la Terre. Elle a donc acquis un statut déjà spécial par rapport aux autres revenants : elle n'est pas vraiment une *immatura* qui erre au Purgatoire ou aux Champs-Élysées et qui a des

³⁰⁷ [Mo_1329] *Exhortation (l') de la pucelle d'Orléans, à tous les princes de la terre, de faire une Paix générale tous ensemble, pour venger la mort du Roi d'Angleterre, par une guerre toute particulière*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, 7 pages, avec permission.

³⁰⁸ Maurice de La Porte, *Les Epithètes*, 1571 (fo.25r°, Gallica, NUMM-50715, pdf 56) : « ASTREE, Immortelle, fille de dieu, déesse de justice, vierge. Les poètes feignent qu'Astrée est fille d'Astraeus ou Astrée et de l'Aurore, ou bien de Jupiter et de Thémide, laquelle, fut envoyée au monde durant le siècle doré, et depuis s'offensant de la malice des hommes être retournée au ciel ».

Jean Proust, in Du Bellay, *Recueil de Poésie*, 1549, « Brève exposition de quelques passages poétiques les plus difficiles contenus en cet œuvre », « Du Prophonématique », p.71-72 (Gallica, NUMM-71119, pdf 72-73) : « La belle vierge. C'est la vierge Astrée, qui régna du temps du siècle doré. Les poètes feignent qu'elle s'envola au ciel avecques les vertus, quand Pandore ouvrit sa boîte fatale ».

³⁰⁹ Ovide, *Les Métamorphoses*, Livre I, 125-150 : « A cette race en succéda une troisième, celle de bronze, plus sauvage d'esprit, et plus prompte aux horribles armes, mais pas scélérate cependant. La dernière race est de fer dur. Dans cet âge se rua immédiatement tout l'impiété criminelle d'un filon plus vil : la pudeur, la vérité et la fidélité s'enfuirent ; à leur place s'introduisirent la tromperie et la ruse, les intrigues et la violence, et le désir maudit de posséder. [...] Vaincue, la piété est terrassée, et la dernière des divinités à quitter la terre imprégnée de sang criminel, est la vierge Astrée ».

Caius Julius Hyginus, *De Astronomia*, livre II, 25.

Eratosthène de Cyrène, *Catastérismes*, « Hésiode a dit dans la Théogonie, que cette Vierge était fille de Jupiter et de Thémis, et qu'elle s'appelait *Dicé*, Justice. Aratus a répété cette histoire d'après Hésiode, en disant que d'abord elle fut immortelle, et qu'elle habitait sur la terre avec les hommes qui l'appelaient Diké. Mais que lorsqu'ils changèrent de mœurs, et qu'ils n'observèrent plus là justice, elle ne demeura plus avec eux, mais se retira dans les montagnes ; qu'ensuite des séditions et des guerres s'étant allumées entre eux, par l'effet de leur iniquité générale, elle les abandonna pour se fixer dans le ciel. On dit d'elle beaucoup d'autres choses encore : les uns, qu'elle est Cérès, à cause de l'épi qu'elle tient ; les autres, qu'elle est Isis ; d'autres, Atargatis ; d'autres, la Fortune, parce qu'ils la représentent sans tête. Mais elle a sur la tête une étoile obscure, une à chaque épaule, deux à chaque aile, celle de l'extrémité de l'aile droite est nommée la Vendangeuse, une à chaque coude, et une au bout de chaque main. Mais la brillante qui est à la main gauche est nommée l'Épi, six au bord inférieur de sa robe, une à chaque pied ; en tout, dix-neuf ».

³¹⁰ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, à tous les princes de la terre, de faire une paix générale tous ensemble, pour venger la mort du roi d'Angleterre, par une guerre toute particulière*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, p.5.

choses à se faire pardonner de sa vie car elle descend du Ciel, elle arrive donc de ce que l'on peut considérer être le Paradis, mais n'est pour autant pas un ange : puisque accompagnée d'Astrée, elle ne peut donc pas être une ambassadrice de Dieu³¹¹ ; même si elle a péri par le feu, rien n'indique ici une quelconque présence incandescente³¹², mais surtout, « les Anges furent créées le premier jour de la Création du monde »³¹³, ce qui l'écarte définitivement de cette catégorie de manifestation surnaturelle. Aussi la pucelle entre forcément dans la catégorie des *apparitions prodigieuses surnaturelles*, à l'instar des revenants et autres fantômes :

[il] faut estimer tout Spectre qui se présente être miracle: aussi que le mot contre nature met différence entre le Spectre, le Prodige, et le Portente³¹⁴, pour être l'un surnaturel, et les autres naturels. [...] Et l'un se fait naturellement et d'ordinaire, et presagist quelque chose ; l'autre advient rarement, et dénonce quelque chose de mal à venir, comme quand quelques corps non accoutumés apparaissent en l'air, comme comètes, chevrons, brandons de feu, foudres en temps serein, dont on peut rendre raison naturelle, et suffira ceci pour la définition de Spectre³¹⁵.

De plus, elle est accompagnée non de l'archange Michel qui lui avait livré ses ordres divins au XV^{ème} siècle mais d'une déesse antique, ce qui l'éloigne encore davantage d'un quelconque statut de messager divin pour l'Eglise.

Malgré un décès jeune, elle aurait péri en ayant accompli la mission qui lui avait été confiée par Dieu, et bien qu'*immatura et insepulti* (son corps ayant été réduit en cendres et celles-ci dispersées dans la Seine, elle n'a donc pas été ensevelie), cela expliquerait donc qu'elle ait rejoint le Paradis, destination finale des âmes pures ayant atteint leur but sur terre.

³¹¹ Pierre le Loyer, *op.cit.*, 1605, p.172 : « Les Anges sont les ministres de Dieu, et, comme Philon Juif écrit, ses Ambassadeurs, par lesquels il envoie aux hommes ses saints Edicts et ordonnances, arrêtées en son conseil estroit ».

³¹² Pierre le Loyer, *op.cit.*, p.172 : « les Theologiens forment les corps des Anges de l'element feu [...]. Ce sont les Docteurs et saint Pères du party de saint Augustin, qui afferment que les Anges ont un corps elementaire, ou quelque chose de semblable à cela ».

³¹³ Pierre le Loyer, *op.cit.*, p.174.

³¹⁴ Frédéric Godefroi, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle*, 1880-1895, p.316 : « PORTENTE : s.m., prodige, miracle : Apparences de signes, estranges eclipses, cometes, fulminations, tremblemens de terre, monstres, *portentes* et presages divers (J. Le Maire, *Leg. Des Veniciens*, p.62, éd.1549) ».

ATILF, *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, « PORTENT, subst.masc. [GB : portente ; FEW IX, 223b : *portentum*] A-«Phénomène, céleste ou terrestre, prodige considéré comme présage d'un événement important, présage» ; B-«[Sans réf.à l'avenir] « Phénomène extraordinaire (glissement de terrain, tremblement de terre, créature monstrueuse...) ».

³¹⁵ Pierre le Loyer, *op.cit.*, 1605, p.6-7.

La jeune fille semble jouer le rôle d'une déesse de la justice française moderne, à l'instar de la déesse qui l'accompagne et la légitime, et au nom de laquelle elle s'adresse aux nobles, rappelant d'abord les crimes reprochés aux hommes de l'âge de fer qui avaient chassé l'antique déesse de la terre – « il avait chassé la Vérité, la Honte et la Foy, pour chérir en leur place l'Effronterie, les Ruses, les Trahisons, la Violence, et l'exécrable désir d'Avoir »³¹⁶ – et expliquant ainsi les raisons de sa venue ainsi que celle de la déesse, toujours muette :

Et aujourd'hui que l'impiété sans borne s'est débordée si outrageusement dans l'Angleterre, qu'il ne lui suffit pas de s'être acquis la Souveraineté de cette grande Isle : mais qu'elle a suscité d'autres Géants, lesquels bouffis de présomption, veulent planter leur Siege sur le Trône des Rois, et quoi qu'ils ne soient qu'enfants de la terre, se veulent seoir dans le Siege des Dieux, en massacrant plus que brutalement les basses Divinités, qui ne sont envoyées ici-bas que pour gouverner les hommes [...] elle est descendue du Ciel avec moi [...] afin de les exhorter par ma bouche à prendre les armes contre les parricides Anglais³¹⁷.

Il semblerait donc qu'en s'accaparant la parole, une transmission, un passage de flambeau se fasse entre la déesse antique et la représentation moderne mais tout aussi virginale de la justice. Reprochant, par « l'impiété », à l'Angleterre de s'être retirée de l'autorité papale en devenant l'Église d'Angleterre pour exercer sa propre souveraineté religieuse, elle poursuit ses critiques quant aux désirs de certains hommes de s'attribuer le pouvoir royal, destituant celui qui tient ce pouvoir de droit divin, cette « basse Divinités » – une divinité terrestre et mortelle destinée à diriger les foules –, en pratiquant sur la monarchie anglaise un calque de la monarchie absolue de droit divin typiquement française³¹⁸. Tout en s'abstenant de nommer qui que ce soit, contrairement à d'autres pamphlétaires dans les *Remontrance de Fairfax*³¹⁹ ou *Remontrance des ministres de la province de Londres, adressée par eux au général Fairfax et à son conseil de guerre*³²⁰ qui nomment donc explicitement Thomas Fairfax, Jeanne d'Arc appelle à une vengeance

³¹⁶ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ...op.cit.*, p.3.

³¹⁷ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ...op.cit.*, p.3-4.

³¹⁸ Philippe Némou, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2013.

³¹⁹ [Mo_3301] *Remontrance de Fairfax, général de l'armée d'Angleterre, à monsieur le prince de Condé*, Paris, Robert Feugé, 1649, 8 pages.

³²⁰ [Mo_3311] *Remontrance des ministres de la province de Londres, adressée par eux au général Fairfax et à son conseil de guerre, douze jours avant la mort du roi de la Grand'Bretagne. Si tu te retiens pour ne délivrer point ceux qui sont trainés à la mort et ceux qui penchent à être tués, d'autant que tu diras : « Voici, nous n'en avons rien su », celui qui pèse les cœurs, ne l'entendra-t-il point ? et celui qui garde ton âme, ne le saura-t-il point ? et ne rendra-t-il point à chacun selon son œuvre ? Prov. XXIV, 11, 12. Traduit en françois sur la copie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand et Raphaël Smith, Paris, veuve Théodore Pépingué et Estienne Maucroi, 1649, 16 pages.*

contre le peuple anglais dans son ensemble – « Unissez-vous, et ramassez vos Escadrons, pour éteindre cette maudite race d'Anglois, qui ont si cruellement et si traîtreusement ensanglanté leurs mains dans le sang de leur Prince »³²¹ – car si la volonté de détrôner Charles I^{er} émanait au final de quelques hommes comme Oliver Cromwell ou Fairfax, elle considère vraisemblablement le peuple entier complice du meurtre du roi, père de la patrie. En qualifiant les coupables « d'enfants de la terre », qui s'oppose naturellement à l'aspect divin du roi – « Les Rois ne doivent rendre compte de leurs actions qu'à la Souveraine puissance, de laquelle seule ils tirent toute leur autorité »³²² –, elle rappelle que chaque homme sur terre doit rester lucide quant à sa condition, son rang social et sa place dans une société d'Ancien Régime très hiérarchisée, quel que soit le pays. Son appel à la vengeance condamne donc, à l'image de la déesse Némésis, représentée parfois par Astrée qui l'accompagne, l'*hybris* des assassins du roi, ce sentiment violent que les Grecs anciens définissaient comme la « démesure », alimenté par l'orgueil et l'arrogance, celle ici de prendre la place d'un souverain de la part d'hommes qui n'en ont pas le droit.

Elle met en garde les princes de la terre contre leur absence de réaction, qui pourrait légitimer un tel acte et donc les mettre eux-mêmes en danger : « Si vous souffrez ce crime exécrable, la mort des Rois ne sera qu'un jeu commun, et un moyen aux Peuples brutaux, pour se retirer de l'obéissance de leurs Souverains »³²³, et bien qu'anglicans en Angleterre, Jeanne d'Arc reste sur l'idée d'un monarque de droit divin de tradition française et catholique : s'en prendre au roi revient selon elle à s'en prendre à Dieu, ce qui rend ces criminels encore plus redoutables à ces yeux de femme mue par la justice : « ceux qui font la guerre à Dieu, sont capables de tous crimes »³²⁴.

Son message, qui clôt la mazarinade, est un appel non dissimulé à la vengeance de l'univers entier contre les Anglais :

Armez-vous donc, ô Ciel et vous, ô Terre [...] Beau Soleil, cachez lui vôtre face lumineuse, afin qu'elle vive en de perpétuelles ténèbres [...] Cieux, ne tournez plus pour les Anglais, demeurez immobiles dans l'état où vous estes à présent, pour leur faire ressentir la rigueur d'un hiver continuel [...] Feu, air, eau, terre, attaquez-les de toutes parts. Descendez de vôtre Sphère, ô feu élémentaire, et réduisez en cendre cette nation ennemie de l'Univers [...]. Que l'air ne leur serve que pour leur apporter un venin contagieux, et l'eau que pour les ensevelir dans les ondes. O terre, ouvrez-vous pour les engloutir. Que les foudres ne s'élancent qu'en ce lieu misérable. Foudres vengeurs des impiétés, lancez-vous de toutes parts contre cette nation félonne. Que les éclairs, messenger du tonnerre ; que le

³²¹ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*, p.5.

³²² [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*, p.6.

³²³ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*, p.5.

³²⁴ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*, p.6.

tonnerre, l'effroi des hommes, ne se fassent plus connaître qu'en grondant par-dessus leurs têtes, pour donner de la terreur à cette nation abandonnée à l'ire de Dieu. Que les pluies, vents, grêles, neiges et autres mercures, puissent exterminer cette nation de la surface de la terre. [...] Que les plantes ne portent plus de fruits en cette contrée abominable, qui ne leur serve de poison, et que les bêtes brutes offensées par un tel acte, n'exercent plus leurs cruautés que contre ces gens qui leur font honte. Entre les hommes, qu'aucun ne naisse, qu'en naissant il ne leur naisse un ennemi. Que les Ecclésiastiques les anathématisent. Que les Nobles leur fassent la guerre, et que la Commune des Plébéiens (sic) leur dénie le feu et l'eau³²⁵.

Nous pouvons quand même nous demander si Jeanne d'Arc est vraiment l'incarnation de la Justice à la française, venue pour avertir les princes de ce qui risque de leur arriver à l'avenir s'ils laissent la mort du roi d'Angleterre impunie – présage de l'avenir de Louis XIV ? – et rétablir la Justice (représentée par Astrée), ou si au contraire sous couvert de cet avertissement aux Princes et ce désir désintéressé de justice pour Charles I^{er}, elle ne vient pas sous les traits d'une *Némésis* vengeresse, proférer une vendetta personnelle contre le peuple qui est alors tenu pour responsable de sa mort en martyr sur le bûcher en 1431³²⁶...

***Hérétiques et excommuniés : quand les mazarinades invoquent les impénitents.
Entre repentance et exemples à ne pas suivre : un avertissement ?***

Dans le corpus des mazarinades d'apparition et d'outre-tombe d'inspiration religieuse, trois fantômes se démarquent sensiblement des autres : un soldat polonais anonyme dans le *Courrier polonois apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde*³²⁷, Charles I^{er} Stuart dans plusieurs mazarinades dont *l'Ombre du roi*

³²⁵ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*, p.6-7.

³²⁶ François Villon, *Testament, Ballade des dames du temps jadis*, 1489 : « Et Jeanne la bonne Lorraine // qu'Englois brulerent à Rouan ; // Ou sont-ils, Vierge souveraine ? // Mais ou sont les neiges d'antan ? ».

³²⁷ [MO_833] *Courrier (le) polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi, fait par le cardinal Mazarin à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à présent*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649.

[MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde, au Prince de Condé*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649.

[MO_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, et les discours qu'il tint*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, 8 pages. Avec permission. Notice Moreau : « Cette pièce a paru après la *Seconde partie du Courrier polonois*, qui en a sans doute inspiré l'idée et dont elle peut être considérée comme une sorte de complément. Le fantôme en effet est celui d'un soldat polonais, tué au combat de Brie-Comte-Robert (février 1649) », *Op.cit.*, t.1, p.65.

*d'Angleterre apparue à la reine*³²⁸, et Ibrahim I^{er} dans l'*Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*³²⁹. Ils ne sont ni des personnages antiques ni des figures bibliques ni des martyrs héros de la France, alors pourquoi en parler maintenant ?

Nous avons bien été pensé dans notre enquête sur les identités des différents revenants et morts conversant à classer Charles I^{er} avec la famille Royale de France³³⁰, à laquelle il est lié par son mariage avec la catholique Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII et tante de Louis XIV. Mais rapidement le contenu de la mazarinade nous ramène à une réalité : Charles I^{er} était roi d'Angleterre et donc chef suprême de l'Église anglicane, culte lié à l'excommunication d'Henri VIII au XVI^{ème} siècle et ayant donc conféré ce statut d'*excommunié* à ces successeurs non catholiques. La non reconnaissance du Purgatoire confirme ici l'orientation protestante de l'Église d'Angleterre, et donc l'impiété de Charles I^{er} aux yeux des chrétiens sous l'autorité papale, Purgatoire qui lui aurait peut-être évité l'Enfer s'il y avait cru :

C'est que j'ai connu Jésus Christ,
Non au même point qu'il l'a dit
Mais pourtant ay-je eu la croyance
Qu'il avait beaucoup de puissance, [...]
Et si j'avons cru quelque peu
De me pouvoir purger au feu
D'un plus doux et saint Purgatoire
Ce que je n'ai point voulu croire³³¹.

Ibrahim I^{er}, dit Le Fou, orthographié « Hibraïm » dans la mazarinade qui lui donne la parole³³² est quant à lui mahométan : il est donc par définition, dans une France chrétienne, un *hérétique*, qui n'a sa place nulle part ailleurs qu'en Enfer dans la logique

³²⁸ [MO_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, avec son adieu aux princes et princesses ses enfants*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages. Avec permission.

[MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*, s.n.l.d, 7 pages.

[MO_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre, avec le procédé dont il a été mis à mort, et la harangue qu'il fit sur l'échafaud, sur le rapport de plusieurs gentilshommes anglois qui y assistèrent et mirent le tout sur des tablettes. Fidèlement traduit de l'anglois par le sieur de Marsys, interprète et maître, pour la langue françoise, du roi d'Angleterre, régnant à présent, et de Son Altesse Royale Mgr.le duc d'Yorck, son frère*, Paris, François Preuveray, 1649, 14 pages.

³²⁹ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.

³³⁰ Voir supra « Maison royale », p.103.

³³¹ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, p.5.

³³² [MO_1261] *Entrevue... op.cit. empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649.

religieuse du XVII^{ème} siècle : « Maugré soit la prophétie, // De Mahomet et de sa vie, // Il a fait de méchantes lois »³³³.

Enfin, dans les *Courriers Polonois*, le soldat polonais serait vraisemblablement un mercenaire³³⁴ : « Le Roi de Pologne nous avait envoyés pour servir le Roi de France contre celui d'Espagne, et du depuis le Cardinal Mazarin avait mandé notre Régiment pour assiéger Paris »³³⁵.

Il apparaît dans deux mazarinades et est quant à lui ce que l'on pourrait appeler un *impénitent*, puisqu'il n'a pas conscience de ses péchés et pense être dans son bon droit alors qu'il commet des actes répréhensibles qui causeront sa mort :

Le Polonois : [...] Un villageois désespéré de ce qu'après l'avoir battu et volé, j'avais violé sa fille et sa femme, ce vieil cocu me déchargea sans m'avertir un coup de levier sur la tête, qui sépara mon esprit d'avec mon corps.

Charon : Voilà de beaux jeux, la mort t'a fait trop de grâce, tu devais être pendu, pourquoi pillez-vous le pauvre villageois si vous estes soldoyez.

Le Polonois : Oui en monnaie de Singe, nécessité contraint la loi, nous en prenons où nous pouvons.

Charon : Le bien d'autrui n'est pas à vous.

Le Polonois : Si est bien, puisque la guerre nous le donne³³⁶.

Pour ce soldat polonais, le viol de guerre est parfaitement normal et fait partie des dédommagements auxquels il peut prétendre sans être inquiété, au même titre que le vol,

³³³ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*, p.3. Cette remarque en fait également un *impie* aux yeux de sa propre religion puisqu'il la renie.

³³⁴ L'usage de mercenaire était courant en Europe aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles d'après Sara Cossette-Blais, *op.cit.*

³³⁵ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.4.

Michel Pernot, *op.cit.*, p.130-131 : « Le 24 février [1649], alors que la situation de Paris assiégé commence à devenir dramatique et que la délégation parlementaire part pour Saint-Germain, le duc de Bouillon confie à Gondi, son complice, que son frère, le maréchal de Turenne "est sur le point de se prononcer pour le parti" et de mettre à la disposition de celui-ci l'armée française d'Allemagne, "la meilleure qui fût en Europe" [...]. Entièrement composée de mercenaires germaniques, elle aurait dû être démobilisée en octobre 1648 mais, la guerre continuant avec l'Espagne, Mazarin l'a conservée au service de la France. Son intervention sans la guerre civile sera confirmée par une dépêche arrivée le 5 mars dans la capitale [...]. Le 16 janvier, [Mazarin] a écrit directement aux colonels qui servent sous Turenne pour leur demander de rester dans le devoir et de s'opposer à tout ce que leur chef pourrait entreprendre contre le service du roi. Surtout, il charge un partisan, le financier Barthélémy Herwarth, de réunir l'argent nécessaire à la paie des mercenaires. La mission de celui-ci remporte un plein succès [...]. [Le 27 février, Turenne] ordonne à ses troupes de passer le Rhin sur un pont de bateaux. Plusieurs régiments de cavalerie (trois ou cinq selon les sources) refusent d'obéir. [...] Les unités mutinées vont rejoindre le baron d'Erlach, rété fidèle à la Cour, à Brisachap. [...] Pour bien comprendre la décision des mercenaires, il ne suffit pas d'invoquer le pactole distribué par Herwarth. Ces hommes, au service de la France depuis près de dix ans, n'ont pas à se plaindre de leur employeur et ils répugnent à servir hors d'Allemagne [...] Dès le soir du 6 mars, la nouvelle de [l]a déconvenue [de Turenne] est apportée à Saint-Germain ».

³³⁶ [MO_833] *Courrier (le) polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi, fait par le cardinal Mazarin à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à présent*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, p.5.

le pillage et autres actes de banditisme³³⁷. En effet, Saint Augustin dans son ouvrage *La Cité de Dieu contre les païens* relève que le viol est une pratique habituelle des guerres et pillages³³⁸ : « on nous montre les barbares violant les femmes, les filles et mêmes les vierges consacrées à Dieu »³³⁹, associant par métonymie le soldat polonais à un barbare – donc hors chrétienté – et s'il s'estime dans son bon droit, il n'en demeure pas moins un criminel, aux yeux de la justice des hommes comme de la justice divine : « nous soutenons que lorsqu'une femme [...] est victime d'un viol sans aucun consentement de sa volonté, il n'y a de coupable que l'opresseur »³⁴⁰. Il devient donc normal qu'il soit envoyé sans préavis en Enfer, et plus précisément *aux Enfers*, païens, puisqu'il est un barbare. Ces actes semblent loin d'être un cas isolé propre au soldat polonais, car le fantôme de Châtillon fait étalage de ces dérives dans *Le Corps mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon*³⁴¹ : « Considère déjà leurs villes désolées, // et pleure avec regret leurs filles violées, // par trop d'impunité de tes lâches soldats ; // Je ne te parle point de leurs assassinats, // Tu les sais, tu les vois, et tu les autorises, // Tu leurs permet voler jusqu'aux biens des églises ».

Il faudra que ce soldat revienne sous la forme d'un esprit pour qu'il se rende visiblement compte des abus qu'il a commis, même s'il semble encore convaincu qu'une confession aurait suffi à effacer ces crimes :

Le Polonois : Sache que dernièrement allant à la picorée, abusant de la licence que donne la guerre, je me ruais dedans la case d'un pauvre manant, et non content de l'avoir mis à blanc, je violais sa fille et sa femme ; une juste douleur le porte à la vengeance, si bien qu'il prit son temps à propos, et à l'heure que je pensais être comme l'on dit, franc du collier, il me déchargea un si grand coup de levier sur la tête qu'il m'envoya au royaume des taupes, sans me donner loisir de me confesser étant arrivé là³⁴².

³³⁷ [MO_833] *Courrier (le) polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi, fait par le cardinal Mazarin à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à présent*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, p.5 : « Charon : Telle guerre est un manifeste brigandage »

³³⁸ Augustin d'Hippone, *La Cité de Dieu*, Paris, Gérin et Cie, 1869 [426 ap.J.-C.], chapitre XVI « Le viol subi par les vierges chrétiennes dans la captivité, sans que leur volonté n'y fût pour rien, a-t-il pu souiller la vertu de leur âme ? », p.13.

³³⁹ Augustin d'Hippone, *op.cit.*, p.13. Il renvoie à Saint Jérôme, *Epist. III*, ad Heliod ; *Epist. VIII*, ad Demetriadem.

³⁴⁰ Augustin d'Hippone, *op.cit.*, chapitre XIX « De Lucrèce, qui se donna la mort pour avoir été outragée », p.14-16.

³⁴¹ [MO_798] M.M.G.A, *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, mis en vers par M.M.G.A, Elegie*, Paris, Pierre Du Pont, 1649, p.6.

³⁴² [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.*, p.6.

Les trois fantômes ont parfaitement conscience d'être morts, connaissent les causes de leur décès et savent où ils se trouvent dans chacun des pamphlets. Le polonais dans le *Courrier polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi*³⁴³ se trouve aux portes des Enfers, à converser avec Charon, qu'il nomme « Diable » à la toute fin de la mazarinade, et énonce ce qui a causé sa mort comme nous l'avons vu précédemment pour le déclarer *impénitent* ; dans la suite du texte, *la Seconde partie du courrier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde*³⁴⁴, il revient sur terre sous forme d'un esprit : « Je ne suis plus le Polonois, mais son malheureux esprit seulement »³⁴⁵. La transition soudaine entre « Charon » et « Diable » laisse entendre que s'il remplit sa mission d'aller porter le message du batelier des enfers au Prince de Condé, s'il reconnaît ses péchés, il aura racheté en partie sa faute et sera pardonné, ce qui changerait donc les Enfers antiques en Enfer chrétien, et donc l'antique Charon en Diable chrétien.

Dans l'*Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysée*, Charles I^{er} et Ibrahim I^{er} sont eux déjà pensionnaires d'un lieu qui semble être sans équivoque l'Enfer. Le souverain anglais ne paraît pas surpris d'y être admis mais en revanche semble plutôt stupéfait – et peut-être un brin moqueur – d'y trouver le sultan ottoman :

*Le Roi [Charles I^{er}] : Que faites-vous parmi ces lieux,
Deviez-vous pas monter aux Cieux,
Avec Mahomet le prophète ?*³⁴⁶.

Les deux souverains sont également parfaitement au courant des modalités du décès de l'autre, comme s'ils étaient constamment informés dans l'Au-delà des événements terrestres, permettant au passage d'informer les lecteurs qui ne seraient pas au courant de tous les tenants et aboutissants de leur séjour en Enfer :

*Le Sultan : Mon col en porte assez la marque
Bien que je sois de vous la Parque ;
Mais vous, apprenez-moi comment
On a remis si proprement
Votre tête en sa même place
Sans quoi je vois aucune trace*

³⁴³ [MO_833] *Courrier (le) polonois... op.cit.*

³⁴⁴ [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.*

³⁴⁵ [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.*, p.5.

³⁴⁶ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, p.3.

Car je sais qu'à votre trépas
Un bourreau vous l'as mise à bas³⁴⁷.

Le Roi : Dites-moi quelle fut la cause
D'une si déplorable chose
Quand le Muet noir³⁴⁸ vous sangla
Du licol qui vous étrangla³⁴⁹.

Ibrahim I^{er} a été étranglé en août 1648³⁵⁰, cinq mois avant la décapitation de Charles I^{er} pendant la guerre civile en Angleterre, et l'Histoire ne semble s'être guère attardée sur ce sultan : « Nous n'avons rien à dire [d'] Ibrahim qui, à l'instigation du Muphti, dont il avait violé la fille, fut déposé par les Janissaires et étranglé peu de temps après. Cet événement tragique se passait en 1648, à l'époque où l'échafaud de Charles I^{er} se dressait en Angleterre »³⁵¹. Ainsi les deux souverains entrent sans hésitation dans les catégories *saevus finis* et *ante diem fatalem*, ce qui légitime leur état de fantôme ou de suppliciés infernaux. Pourquoi néanmoins aller s'échiner à trouver un mort mahométan aussi lointain alors que les morts ne manquent pas en France et en Europe ? Nous supposons qu'il s'agit ici d'exploiter la rumeur qui soupçonnait Mazarin d'être en intelligence avec lui pour lui livrer l'Europe³⁵², ce qui expliquerait la présence de l'ancien sultan dans les mazarinades, comme un énième avertissement au cardinal, plutôt qu'un simple concours de circonstances.

Et apparaît également un point commun entre le sultan de l'empire ottoman et le soldat polonais anonyme : l'idée d'être au-dessus de toute réprobation du fait du contexte (guerre pour l'un, position sociale élevée pour l'autre) qui entraîne un penchant assumé pour le viol, ce qui les aura tous deux conduits à leur perte. Ce crime n'est pas sans rappeler la fin de la lignée Royale des Tarquin suite au viol de Lucrece par le fils de

³⁴⁷ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, p.3.

³⁴⁸ L'empire ottoman était connu pour son esclavagisme, tant à l'égard des blancs que des noirs, et la présence d'eunuques parmi ces esclaves. L'appellation « muet » pourrait peut-être renvoyer au fait que les esclaves étaient considérés comme des animaux et donc privés du droit de s'exprimer. Hayri Gökşin Özkoray, *L'esclavage dans l'Empire ottoman (XVIe-XVIIe siècle) : fondements juridiques, réalités socio-économiques, représentations*, Thèse de doctorat, histoire. Université Paris sciences et lettres, 2017.

³⁴⁹ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, p.6.

³⁵⁰ Voir *Repères chronologiques*, p.467.

³⁵¹ Thomas Allom, Léon Galibert, Clément Pellé, *Constantinople ancienne et moderne*, Paris et Londres, Fisher, fils et Cie, 1840, page X.

³⁵² Simone Bertière, *Mazarin. Le maître du jeu*, coll. « Le livre de poche », Paris, De Fallois, 3^{ème} édition, 2013 [2009], p.426.

Tarquin le Superbe comme le rapportent de nombreux auteurs³⁵³, se pensant vraisemblablement intouchable par son statut de membre de la famille Royale et militaire victorieux, acte qui marque le passage de la monarchie à la République romaine, crime encore mentionné par Dante dans *La Divine Comédie* (XIV^{ème} siècle) ou Shakespeare dans *The Rape of Lucrece* (1594).

*L'ombre du roi d'Angleterre apparue à la Reine de France*³⁵⁴ se place aux antipodes de *l'Entretien du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre* en dressant un autre portrait du monarque anglais. L'auteur témoigne d'une certaine connaissance de l'Histoire puisqu'il sait qu'aucun autre roi n'a jamais été décapité comme le fut Charles I^{er} :

ce n'est pas que la dignité Royale nous exempte des infirmités de la nature et des disgrâces de la fortune : mais encore qu'il y ait eu dans toutes les nations des souverains poignardés, empoisonnés, massacrés avec toutes sortes de violence, je suis néanmoins le premier qu'on ait vu mourir sur un échafaud et par la main d'un bourreau³⁵⁵.

Nous remarquons également que l'anglicanisme de Charles est ignoré, puisqu'il ne se trouve ni au Purgatoire ni en Enfer : « Je descends du Ciel en terre pour vous conjurer d'achever l'ouvrage que vous vous estes proposée au commencement de vôtre régence »³⁵⁶, dans l'idée qu'un monarque est de droit divin, et donc qu'à sa mort, il rejoint logiquement celui qui l'a mis sur le trône – à savoir Dieu, catholique ; « A dieu ô Reine des François, Je quitte la terre pour reprendre le chemin des Cieux »³⁵⁷. Charles I^{er} est donc admis au Paradis et par sa qualité de roi se permet à l'instar des saints un retour sur terre. Il est même concerné par l'avenir de la chrétienté, lui qui était anglican, ce que semble ignorer l'auteur qui lui calque par transposition la religion de son épouse, et investit d'une mission auprès de la reine de France, Anne d'Autriche : « Mais en vous quittant je vous conjure de vous souvenir qu'il dépend de vous de rendre la sainteté à la Religion, le repos à la Chrétienté et la splendeur à la France, l'Autorité aux Lois et la dignité à la Puissance Royale »³⁵⁸. Malgré son décès, il est précisément au courant des

³⁵³ Tite-Live, *Histoire romaine*, chap.58-60 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, ; Ovide, *Fastes*, II, 725.

³⁵⁴ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*, s.n.l.d, 7 pages.

³⁵⁵ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ... op.cit.*, p.3.

³⁵⁶ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue ... op.cit.*, p.4.

³⁵⁷ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue ... op.cit.*, p.7.

³⁵⁸ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue ... op.cit.*, p.7.

exactions des armées durant les divers affrontements qui émaillèrent le début de l'année 1649 :

on ne marche de tous côtés que sur des corps morts et dans des rivières de sang³⁵⁹, on y entend de toutes parts que les cris des veuves et orphelins, les plaintes d'une infinité de pauvres misérables et les soupirs et les gémissements des vierges violées : en un mot, il n'y a point d'endroit où l'on ne voit une confusion effroyable de misères, d'horreurs, de fureurs et de massacres³⁶⁰.

Charles I^{er} aurait-il vu notre soldat polonais et son régiment à l'œuvre depuis le Ciel où il réside désormais ?

S'il ne fait aucun doute pour Charles I^{er} et Ibrahim I^{er} qu'ils sont *saevus finis* –morts *ante diem fatalem* – la question de la présence du fantôme du soldat polonais peut malgré tout se poser : en effet, les anciens à l'Antiquité considéraient habituellement les soldats morts sur le champ de bataille comme ayant rempli leur devoir et donc qu'ils n'étaient pas *immatura* et ne pouvaient donc pas intégrer l'*armée des ombres*. Or le soldat polonais est mort assassiné par un paysan après avoir commis des crimes et non en remplissant son devoir ou sur le champ de bataille, tué par un ennemi, ce qui le renvoi donc forcément au statut d'*immatura*. Son discours dans *la Seconde partie du courrier polonois* nous apprend également qu'il est *insepulti* : « quant à mon corps, il est peut-être à l'heure que je parle mangé des chiens, pour n'avoir pas eu de sépulture »³⁶¹. Crainte que n'aurait pas un vrai chrétien d'après Saint Augustin qui dit que les « hommes de foi [...] ont appris de l'Évangile que la dent des bêtes féroces n'empêchera pas la résurrection des corps »³⁶², ce qui tend à confirmer son *impiété* et donc que ce barbare ait été envoyé *aux Enfers*.

³⁵⁹ Michel Pernot, *op.cit.*, p.120-121 : « Quant à Condé, il révèle ce jour-là sa nature sauvage et féroce en faisant jeter tout nus, dans les eaux glaciales de la Seine en crue, les prisonniers faits par ses soldats ».

³⁶⁰ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue ... op.cit.* p.5.

Michel Pernot, *La Fronde*, p.387-388 : « Pour échapper au triste sort que les armées leur réservent, les paysans préfèrent s'enfuir, renoncer même aux travaux agricoles les plus urgents [...]. Ils déposent leurs biens et leurs réserves dans les églises, se réfugient avec leur bétail dans les monastères, les forêts ou les villes fortifiées. Mais les militaires ne respectent guère les églises et les maisons religieuses. Ils les pillent, les incendient, graissent leurs bottes avec les saintes huiles et foulent aux pieds les hosties consacrées quand ils ne les prennent pas en otages pour se faire de l'argent. [...] ».

³⁶¹ [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde, au Prince de Condé*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, p.5.

³⁶² Augustin d'Hippone, *op.cit.*, chapitre XII, « Le défaut de sépulture ne cause aux chrétiens aucun dommage », p.10-11.

2.2.3. L'entourage de Mazarin :

La famille du Cardinal-ministre :

Les pamphlétaires ne vont pas hésiter à se servir des décès – même antérieurs à la Fronde – dans l'entourage familial de Mazarin pour leurs réprobations en tous genres, à l'exception de sa sœur Cléria dont le décès passera inaperçu alors que Jules Mazarin en a été visiblement très affecté³⁶³ pour n'être vaguement évoqué que dans une seule mazarinade : *Le courrier du temps. Apportant ce qui se passe de plus secret en la Cour des Princes de l'Europe*³⁶⁴. Pour autant, le décès de cette sœur du cardinal si détesté n'inspirera guère les novellistes puisqu'elle n'apparaîtra jamais, bien que son trépas survienne quelques jours avant la condamnation à mort de l'imprimeur Claude Morlot pour *La custode du lit de la reine qui dit tout*³⁶⁵ : le contexte aurait pourtant pu se prêter à des déchaînements en tous genres et à l'exploitation de cette mort fortuite.

Le premier à se manifester, dès 1649, est Michel Mazarin, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile-du-Trastevere et frère cadet de Jules Mazarin, décédé à Rome fin août 1648 d'un coup de chaleur³⁶⁶, même si Théophraste Renaudot date sa mort du 1^{er} septembre :

De Rome, le I Septembre 1648 [...] Aujourd'hui est décédé le Cardinal de Sainte Cécile Archevêque d'Aix en Provence, frère du Cardinal Mazarin, après avoir reçu les Sacrements de l'Eglise et la bénédiction Apostolique, fort regretté de tous ceux qui connaissaient ses éminentes qualités : De quoi je vous envoie un récit séparé³⁶⁷.

³⁶³ Yvonne Singer-Lecocq, *La Tribu Mazarin. Un tourbillon dans le Grand siècle*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1989, p.44 : « De plus, un nouveau deuil survient dans la famille. Mazarin a perdu sa sœur Cleria, et il en est beaucoup plus affecté que de la mort de son frère. Cleria n'a survécu que quatre mois au décès de son mari Pietro Muti ».

³⁶⁴ [Mo_825] *Courrier (le) du temps apportant ce qui se passe de plus secret en la cour des Princes de l'Europe*, Amsterdam [Paris] : Jean Sansonius, 1649, 32 pages.

³⁶⁵ [Mo_856] *Custode (la) de la reine, qui dit tout*, Paris, Claude Morlot, 1649, 7 pages.

³⁶⁶ Célestin Moreau, *Histoire anecdotique de la jeunesse de Mazarin*, Paris, Techener libraire, 1863, p. 156 : « Michel Mazarin, frère puîné de Jules, général des dominicains, archevêque d'Aix, fut créé cardinal en 1646, sous le titre de Sainte-Cécile [...]. Michel nommé vice-roi de Catalogne en 1647, après le prince de Condé, mourut à Rome dans l'été de 1648 ».

Paul Mesnard, *Œuvres de Jean Racine*, vol.V, Paris, Hachette, 1865, p. 91-92 : « Ce cardinal de Sainte-Cécile s'en alla à Rome au sortir de son gouvernement de Catalogne, plein de mauvaise volonté contre son frère, et résolu d'embrasser les intérêts des Espagnols, qui ne manquoient pas de leur côté de lui faire des offres avantageuses. Il mourut peu de jour après qu'il fut arrivé à Rome, où il tomba malade d'une grosse fièvre que lui avoient causée la fatigue du chemin et les grandes chaleurs de l'automne ».

³⁶⁷ Théophraste Renaudot, *Gazette*, 1648, p.1322 : no.149 *La Vie et la mort du cardinal de Sainte Cécile*, p.1329-1340.

Une mort prématurée qui en fait donc un fantôme parfaitement justifiable dans le cadre d'un retour aux yeux des pamphlétaires de la Fronde puisqu'il rejoint ainsi les *immatura*, les mal-morts :

il lui survint le 18 du passé, un accès de fièvre, premièrement intermittente et comme telle qui faisait juger le mal sans péril [...] celle-ci incontinent après le septième, au lieu de diminuer, s'accrût de telle sorte que les vapeurs des viscères enflammés ayant bouché le chemin des artères, lui causèrent le 26 une interception des esprits, d'où s'ensuivit un assoupissement avec privation du mouvement et du sentiment [...] mais s'étant trouvée imparfait le 28, qui était le 10 de sa maladie, on cessa d'en bien espérer [...] Ainsi vécut, ainsi mourut F. Michel Mazarin Cardinal Archevêque d'Aix [...] décédé environ les onze heures de la nuit du dernier passé au premier de ce mois, 14 de sa maladie, en sa quarante unième année³⁶⁸.

Si l'on peut s'étonner que les pamphlétaires aillent chercher le fantôme de ce frère décédé avant la Fronde et qu'ils n'utilisent pas celui d'une sœur décédée plus récemment, nous pouvons nous demander si ce n'est pas à cause de son titre : il était en effet coutume à l'époque que deux membres d'une même famille n'accèdent pas au cardinalat en même temps³⁶⁹, et même si la règle semblait s'être assouplie³⁷⁰, la nomination des deux frères pouvait être source d'une certaine jalousie puisqu'il s'agissait malgré tout d'un privilège, peut-être même la preuve du népotisme des Mazarin pour certains frondeurs.

Si le titre de la mazarinade, *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*³⁷¹, mentionne le phénomène plutôt que la chose, Michel Mazarin se désigne lui-

³⁶⁸ Théophraste Renaudot, *op.cit.*, p.1337-1340.

³⁶⁹ Pierre-Bénigne Dufouleur, « Retour sur le népotisme » : les nominations de cardinaux au XV^e siècle » in *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen-Âge*, (en ligne), n.132-1, 2020 : « Les créations de cardinaux au sein de familles qui en comptent déjà y sont condamnées lors de la vingt-troisième session, le 26 mars 1436 ».

ALBERIGO, Giuseppe (dir.), *Les Conciles oecuméniques*, t.2 : *les décrets*, vol.1 : *Nicée à Latran V*, Paris, éd. du Cerf, 1994, p. 1028-1029 : « Non fiant cardinales nepotes ex fratre vel sorore Romani pontificis aut alicuius cardinalis viventis, non illegitime nati, non corpore vitiati nec alicuius criminis aut infamiae nota respersi ». (on ne fasse pas cardinaux les neveux, nés d'un frère ou d'une sœur du pontife romain, ou d'un cardinal vivant, ni des enfants illégitimes, ni des hommes ayant une malformation physique ou souillés par la flétrissure d'un crime ou d'une infamie).

³⁷⁰ Madeleine Laurain-Portemer, « Le statut de Mazarin dans l'Église. Aperçus sur le haut clergé de la Contre-Réforme », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1970, t. 128, livraison 1, p.8 : « Avec le temps, la constitution qui, selon la volonté de Sixte-Quint, devait être contraignante et imprescriptible, subit de graves atteintes en certaines de ses dispositions, comme par exemple l'époque de la promotion et surtout l'exclusion des proches parents, puisque le cas de frères siégeant au Sacré Collège furent nombreux » (Elle écrit en note de bas de page : « On pourrait citer de nombreux exemples. Nous nous bornerons à rappeler que Richelieu vit élever à la pourpre son frère Alphonse, et Mazarin son frère Michele » ; *id.*, p.20 : « Le retour de Francesco Barberini à Rome, la nomination de Michele Mazarini au cardinalat (7 octobre 1647), enfin l'octroi à Mazarin lui-même d'un nouvel « extra tempora », furent autant de signes, non équivoques, de l'abandon des mesures de rigueur »

³⁷¹ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, Paris, Veuve Theod. Pépigné et Est.Mavcroi, 1649.

même comme *ombre* : « j'en rougirais tout Ombre que je suis ! »³⁷². Nous savons également par sa bouche d'où il revient et la raison de ce retour : « Maintenant qu'au royaume des Ombres j'apprends tous les jours de tes tristes nouvelles par la voit funeste de ceux qui meurent à ton service »³⁷³, ce qui témoigne de l'inquiétude – toute relative quand on sait les griefs qu'il avait contre son frère de son vivant – qu'il nourrit depuis l'Au-delà à l'égard de Jules mais également de sa grande connaissance des événements et ce malgré son décès, confirmant encore une fois de l'incroyable réseau d'information dont bénéficie l'Autre Monde, toujours au fait des dernières informations et autres ragots de France.

L'utilisation du frère de Jules Mazarin, certainement motivée par des griefs contre les deux cardinaux et leur fulgurante ascension sociale, semble malgré tout assez opportuniste : les mazarinades sont en théorie une « littérature de l'action »³⁷⁴, c'est-à-dire de l'instant et des événements en cours, au plus près de l'actualité. Nous le voyons d'ailleurs mentionné également dans *le Courrier polonois*, où Charon s'enorgueillit de lui avoir fait traverser le Styx : « Je passais dernièrement son frère qui me donna deux beaux Louis pour des médailles de Rome »³⁷⁵. Or les cinq mois qui séparent la mort de Michel Mazarin de la date de publication supposée du pamphlet tendraient à confirmer un choix opportuniste, polémique et politique plutôt qu'un choix de « l'action », qui aurait privilégié dans la temporalité Cléria Mazarin. Mais que reprocher à une femme dont on ne sait rien si ce n'est qu'elle est la sœur de Mazarin et qui n'a bénéficié d'aucun népotisme ?

Dans les apparitions que nous pouvons considérer comme opportunistes, la mère du cardinal, décédée en 1644, s'invite dans la mazarinade intitulée *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*³⁷⁶. Rien n'est indiqué concernant les motifs ou raisons de sa mort, et seule l'hypothèse d'une mort de vieillesse – soixante-neuf ans au moment de son décès – reste la plus plausible. Nous savons qu'elle serait décédée le 11 avril 1644 à Rome, où elle était née, et où elle fut inhumée :

³⁷² [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile ... op.cit.*, p.3.

³⁷³ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile ... op.cit.*, p.1.

³⁷⁴ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p. 337-352.

³⁷⁵ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.4-5.

³⁷⁶ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jule Mazarin son fils*. Par P.D.P.P Sieur de Carigny, Paris, Robert Sara, 1649, p.6.

Le treizième de ce mois, furent célébrées avec grandes pompes dans l'Eglise de la Minerve des Pères Dominicains, les funérailles de la Signora Hortensia Bufalini, mère du Cardinal Mazarin : laquelle après avoir été exposée à la vue de tout le peuple, fut portée dans la Chapelle des ancêtres, en suite d'une Messe solennelle, à laquelle assistèrent plusieurs Gentilshommes François et Italiens, avec la Noblesse Portugaise et Catalane, portants tous en main un cierge de cire blanche allumé³⁷⁷.

Elle semble ainsi morte de vieillesse et avoir été inhumée convenablement, ce n'est donc ni une *immatura*, ni une *insepulti*, aussi son retour sous forme d'un fantôme semble plus problématique. En outre, rappelons que les fantômes hantent en général les lieux de leur décès ou de leur ensevelissement³⁷⁸ : nous pouvons donc nous demander quelles raisons, autre que littéraires et politiques, ont fait venir à Paris le fantôme de cette femme décédée et enterrée à Rome... Il ne nous reste alors que l'hypothèse de *l'indeplorati*, « celle que l'on n'a pas pleuré », ou en tout cas peut-être pas suffisamment ni convenablement, car sur six enfants adultes et vivants sur les sept qu'elle aura eu avec Pietro Mazzarini, nous pouvons supposer que deux manquaient à l'appel lors des funérailles : Jules occupé à lever des impôts en 1644 pour Turenne en pleine campagne d'Allemagne, et Géronima (dite Girolama), qui donnait naissance à son sixième enfant cette année-là (Alphonse Mancini) et pour laquelle les déplacements devaient donc être proscrits. Et donc si des enfants manquaient, alors les devoirs des vivants envers la défunte n'étaient pas remplis, car « les modalités des funérailles elles-mêmes, sur lesquelles il n'est pas besoin de s'étendre ici, étaient importantes, mais ne pas avoir droit à un enterrement convenable est intolérable et donne lieu à réclamation de la part du mort »³⁷⁹. Ce qui pourrait être confirmé par le spectre lui-même dans la mazarinade : « Je pourrais te reprocher ton peu de piété en mon endroit, car je sais combien la nouvelle de mon trépas te fut indifférence. »³⁸⁰

En outre, étant la mère de Mazarin, elle est la « criminelle » qui a mis au monde ce monstre qui pille la France : elle est donc condamnée pour les crimes de son fils à ne

³⁷⁷ *Recueil des gazettes et nouvelles ordinaires et extraordinaires : et autres relations des choses avenues toute l'année mille six cents quarante-quatre, par Theophraste Renaudot, conseiller et Médecin du Roi, commissaire général des pauvres, Maistre et Intendant général des Bureaux d'Adresse de France, Paris, Théophraste Renaudot, 1645, p.325-326.*

³⁷⁸ Claude Lecouteux, *op.cit.*, p.144.

³⁷⁹ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.218.

³⁸⁰ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*. Par P.D.P.P Sieur de Carigny, Paris, Robert Sara, 1649, p.6-7.

pas trouver le repos éternel, ce qui expliquerait également son retour afin de se plaindre de la situation à son fils.

Le dernier membre de la famille de Mazarin à se manifester dans de nombreuses mazarinades est Paul Mancini, mort des suites de ses blessures en juillet 1652 lors de la bataille du Faubourg Saint-Antoine³⁸¹. Contrairement aux autres membres de la famille qui ne font qu'une unique apparition, le neveu de Mazarin fait l'objet d'une vague de pamphlets à lui seul dès juillet 1652 : *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic)*³⁸², *les Instantes remontrances et prières de Mancini au cardinal Mazarin son oncle*³⁸³, *l'Ombre de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin*³⁸⁴, *le Tombeau et l'építaphe de Mancini, fils et neveu de Mazarin*³⁸⁵, *la Calotte de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini*³⁸⁶, *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers*³⁸⁷, *les Regrets du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son építaphe*³⁸⁸, *Lettres des députés du Parlement avec les circonstances de la mort de Manzini, neveu du Mazarin*³⁸⁹.

Son retour sous forme d'ombre montre avant tout les limites du système de classement des fantômes : si l'on s'en tient aux croyances antiques, Paul Mancini étant

³⁸¹ Voir partie 3.

³⁸² [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic), et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*, Paris, s.n., 1652, 32 pages.

³⁸³ [MO_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini au cardinal Mazarin son oncle, sur la nécessité qui le presse de sortir hors de France, lui représentant les périls auxquels sa personne reste exposée, après les grandes pertes qu'il a faites à la bataille du faubourg Saint-Antoine, où il fut frappé pour lui d'un coup mortel*, s.l.n., 1652, 8 pages.

³⁸⁴ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin, la marche de ce dernier, sa contenance, ses desseins et ses passions différentes. C'est la suite de la pièce intitulée Les sentiments de la France, et des plus déliés Politiques, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, et la conduite du Prince de Condé. Par le Sieur de Sandricourt*, Paris, s.n., 1652, 47 pages.

³⁸⁵ [MO_3785] *Tombeau (le) et l'építaphe de Mancini, fils et neveu de Mazarin*. Paris, s.n., 1652, 7 pages

³⁸⁶ [MO_619] *Calotte (la) de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini, par le sieur Scaron (sic)*, Paris, s.n., 1652, 8 pages.

³⁸⁷ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers, pour l'exhorter à bien faire, et sa rencontre avec Saint Maigrin en l'autre monde*, s.l.n., 1652, 40 pages.

³⁸⁸ [MO_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son építaphe*, Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.

³⁸⁹ [MO_2072] *Lettres des députés du Parlement avec les circonstances de la mort de Manzini, neveu du Mazarin, et ce qui s'est passé en la réception du Sieur de Rohan, en qualité de Duc et Pair de France*, Paris, Jacob Chevalier, 1652, 7 pages.

cavalier dans les Chevaux-Légers au moment du combat du Faubourg Saint-Antoine (1652), il est donc mort en soldat sur le champ de bataille lors de la charge contre Condé. Or, on considérait dès l'Antiquité qu'en théorie les soldats, morts au combat, étaient morts en faisant leur devoir et donc n'entraient pas dans le classement des *immatura*. Malgré tout d'après Thomas Marlier :

Le cas des soldats morts au combat, résumé par Fr. Cumont, est particulier, et se présente comme suit : soit on met en avant le caractère anormal de leur mort, les rangeant alors dans cette catégorie si redoutable de spectres vengeurs, soit on estime que l'homme étant mort de cette façon n'a rien fait que d'accomplir son devoir, auquel cas il aura sa place dans les Champs-Élysées et laissera les vivants à leur sort. L'usage n'a pas été uniforme de ce point de vue, et les deux possibilités semblent avoir été envisagées³⁹⁰.

Émile Jobbé-Duval pourtant classe les soldats tués à la guerre dans la catégorie des *saevus finis* et de *biaeoathanati* : leur mort reste violente et prématurée³⁹¹ et rien ne justifie qu'ils ne soient pas fantômes, pas même leur métier à risque.

Nous pouvons donc imaginer que c'est son décès précoce qui peut justifier aux yeux des pamphlétaires qu'il devienne fantôme et se présente aux Champs-Élysées – puisque les *saevus finis* restaient aux *lugentes campi* cent ans³⁹², comme un Purgatoire –, d'autant qu'étant membre de la famille de Mazarin et combattant sous ses ordres – les pamphlétaires occultent alors que le roi commande son armée, et attribuent les décisions et le commandement à Mazarin – il est par antonomase *un mazarin*, et hérite donc des péchés et tords que l'on attribue à son oncle, pour lesquels il est puni, et serait privé de l'Enfer ou du Purgatoire puisque indigne de la chrétienté, à l'image du soldat polonais³⁹³.

Chacun de ces fantômes de la famille de Mazarin n'est pas à proprement parler un personnage important du gouvernement et de la politique française – quoique Michel Mazarin soit vice-roi de Catalogne et ambassadeur de France à Rome – mais c'est leurs liens avec Jules Mazarin qui en font des fantômes plus *politisés* que *politiques*.

³⁹⁰ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.218.

³⁹¹ Émile Jobbé-Duval, *op.cit.*, p.89.

³⁹² Virgile, *L'Énéide*, VI, 477-534.

³⁹³ Voir infra « Hérétiques et excommuniés », p.82.

Les prédécesseurs de Mazarin et favoris passés :

Les libellistes, comme des psychagogues, invoquent du passé les âmes des deux prédécesseurs directs de Mazarin : Concino Concini (1617), parfois secondé par son épouse Leonora Dori dite la Galigai sans qu'elle ne soit jamais annoncée, et le cardinal-duc de Richelieu (1642), dont les morts sont « récentes » et surtout encore dans les esprits de la population. Ces invocations permettent de recycler certains libelles publiés déjà au moment de la mort des deux protagonistes, tout en usant l'un comme exemple à suivre et l'autre comme avertissement de ce qui l'attend, du moins dans l'esprit de certains frondeurs.

Est-il nécessaire de revenir sur l'assassinat de Concino Concini et le sort terrible que connu sa dépouille en 1617³⁹⁴ ? Si cela n'était pas dans les esprits, les novellistes n'hésitent pas à rappeler les faits au lecteur de mazarinades, comme une source d'inspiration sur le sort qui pourrait être réservé au cardinal Mazarin. C'est cette mort prématurée et violente, par assassinat, qui justifie donc que Concino Concini revienne sous forme d'un fantôme, un *saevus finis* et un *insepulti* dont le corps aura été détruit, le privant ainsi d'une sépulture³⁹⁵ et du repos éternel.

³⁹⁴ Jean-François Dubost, *op.cit.*, p.399-428 : « cadavre traîné par les rues dans *l'Histoire véritable* », « pendaison puis sa crémation dans le *Tableau* ».

Franck Ferrand, « L'assassinat de Concini » in *Historia*, avril 2017, no.844 : « Discrètement inhumé le soir même à l'église voisine, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, le corps du Florentin honni sera bientôt déterré par la foule parisienne, ivre de rage et de vengeance. On fera subir les pires outrages à la dépouille, que l'on découpera pour en envoier des morceaux à toutes les paroisses... Un fort des Halles, dit-on, extraira même le cœur du thorax, pour le rôtir et s'en régaler ».

Jean Hubac, « L'assassinat de Concini », in *Histoire par l'image*, septembre 2018. Analyse de *L'Arrestation et exécution du maréchal d'Ancre, 24 avril 1617*, 26,9x33,2 cm, eau-forte coloriée, d'après une œuvre de la BnF, musée national et domaine du Château de Pau : « À partir de la troisième vignette, c'est la saisie du corps par la foule parisienne qui est mise en scène, en suivant fidèlement les divers épisodes relatés dans les sources contemporaines de l'événement. [...] Le corps de Concini est déterré par deux bourgeois [...], traîné dans les rues [...], suspendu à une potence par une foule criant « Vive le roi ! » [...], mutilé et frappé (émasculation, essorillement, amputation du nez et des mains [...]), porté pour faire amende honorable devant la Bastille [...], finalement brûlé sur le pont Neuf [...], après que son cœur a été plongé dans un ardent brasier [...]. La violence exutoire et propitiatoire à laquelle se livrent les Parisiens reprend les peines infligées de manière symbolique aux voleurs, aux fornicateurs, aux traîtres. La violence se fait justice divine, selon l'assimilation réalisée par les pamphlétaires au nom de laquelle la voix du peuple porte celle de Dieu – *Vox populi vox Dei* ».

³⁹⁵ Jean Hubac, « L'assassinat de Concini », in *Histoire par l'image* [en ligne], septembre 2018 : « La complémentarité des actions, depuis la mise à mort du maréchal d'Ancre jusqu'aux plus viles dégradations imposées à son cadavre déterré, construit une puissante légitimation d'un acte considéré comme une purification bénéfique à l'ensemble du royaume de France, et comme l'élimination radicale (jusqu'à la privation de sépulture) d'un usurpateur ».

Quatre libelles de notre corpus invoquent Concino Concini : *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin*³⁹⁶, *les Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*³⁹⁷, *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*³⁹⁸, *l'Ombre du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan*³⁹⁹, pour chaque fois se dresser contre le cardinal Mazarin ou s'en plaindre à une entité considérée comme supérieure (Pluton reste un dieu, même païen), avec trois pamphlets en 1649 et un seulement en 1651, lorsque l'actualité de la Fronde ne semble pas fournir son lot de décès pertinents à réutiliser. Dans *Les Apparitions épouvantable de l'esprit du Marquis d'Ancre venu par ambassade à Jules Mazarin*⁴⁰⁰, sa femme, Leonora Dori – elle-même *saevus finis et insepulti* puisque suppliciée – intervient sans qu'elle ne soit annoncée en titre ni jamais nommée autrement que « la femme du Marquis d'Ancre », « l'autre ombre », « Seconde apparition », reléguant sa femme à un rôle mineur dans leur conversation avec Mazarin.

Pourquoi faire revenir Concini ? Parce qu'il y a trop de similitudes avec Mazarin aux yeux des frondeurs : il était italien, a été favori de Marie de Médicis et a été considéré comme un usurpateur. Il n'en faut pas davantage aux pamphlétaires qui voient d'un mauvais œil l'Italien qui sert de ministre à Anne d'Autriche et avec laquelle on lui prête des liaisons, « cet alter ego de Mazarin en qui on voit un “nouveau Concini” »⁴⁰¹, héritage d'une politique xénophobe anti-italiens déjà existante en 1560-1570 avec Catherine de Médicis et les Guerres de Religion⁴⁰². L'attaquer sur ses origines reste l'un des arguments majeur et surtout facile des mazarinades : « l'argument national » [...],

³⁹⁶ [Mo_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, touchant la révolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a nouvellement suscités en France. « Les véritables morts en la grâce conseilloyent Saül pour le perdre, vu qu'il avoit mis toute sa confiance en des hommes vaillants et aguerris, et qu'il ne consultoit que des démons et des sorciers » I Sam., 13,2,28,7 et 8*, Paris, Pierre Variquet, 1649, 8 pages. Avec permission.

³⁹⁷ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l.n., 1649, 8 pages

³⁹⁸ [MO_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*, Paris, s.n., 1649, 7 pages.

³⁹⁹ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan (sic), touchant la résolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a suscités en France, pour la sûreté de sa personne*, s.l.n., 1651, 8 pages.

⁴⁰⁰ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l.n., 1649, 8 pages.

⁴⁰¹ Jean-François Solnon, « Chapitre VIII. Mazarin, ministre et favori » in *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, 2019.

⁴⁰² Yann Rodier, « L'antipathie et la science politique de la xénophobie », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016.

hérité des Malcontents, est devenu un marqueur essentiel pour les Politiques. Ceux-ci ne tardent pas à s'auto-désigner "bons Français" »⁴⁰³. Mais cela ne s'arrête pas à son italianité et son rôle fantasmé de favori. Les reproches que lui font les pamphlétaires sont ceux faits une trentaine d'année plus tôt à Concini sur son attitude, son caractère et ses ambitions :

Dans la version Royale initiale, les crimes politiques commis par Concini tiennent donc essentiellement à son comportement (« insolence », « mépris », « outrecuidance », « hardiesse »), lui-même expliqué par son tempérament et son incapacité à maîtriser ses passions, en premier lieu son ambition politique. En 1616, dans son *Traité de la cour*, le conseiller d'État Eustache de Refuge s'appuyait sur la même grille de lecture pour définir le paradigme du mauvais favori⁴⁰⁴.

Par ailleurs, les pamphlétaires semblent dans le libelle *Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre* se plier à la convention de faire revenir ces fantômes l'hiver, dans la lignée de la tradition antique : « Amenez vite ce lâche [c.-à-d. Mazarin], et découvrez aux Parisiens que nous sommes venus pour lui servir d'escorte, [...] bien que le bruit qui court soit plus excessif en ce temps hyémal »⁴⁰⁵, montrant bien le retour hivernal des entités.

Richelieu est également convoqué dans plusieurs mazarinades d'apparitions. Rappelons qu'au moment de la Fronde, il est décédé depuis sept ans, vraisemblablement de maladie : calculs rénaux, goutte, gangrène et abcès purulents, hémorroïdes qui déchaînaient les pamphlétaires⁴⁰⁶, tuberculose et autres affections possibles⁴⁰⁷, la liste de

⁴⁰³ Jean-François Dubost, *op.cit.*, p. 399-428, paragraphe 27 : « Dans le sens de fidèle au roi, la locution apparaît dès la fin du XIV^e siècle d'après la base Frantext ; sa mobilisation polémique date des guerres de Religion, Pierre de L'Estoile l'emploie dès 1574, mais le ligueur Pierre Matthieu également dans sa *Guisade* de 1589 ; la défaite de la Ligue consacre l'assimilation sémantique et polémique entre "bons Français" et Politiques ».

⁴⁰⁴ Jean-François Dubost, *op.cit.*, p. 399-428, paragraphe 11 : il se cite ici lui-même : J.-Fr. Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur. *Le Traicté de la court de Refuge* (1616) : une théorisation des stratégies curiales au temps de Marie de Médicis », dans B. Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, Reims, Épure, 2012, p. 365-407 (p. 396-402).
Eustache de Refuge, *Traicté de la Cour*, s.l.n., 1617.

⁴⁰⁵ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l.n., 1649, p.5-6.

⁴⁰⁶ Clémentine Portier-Kaltenbach, *Histoire d'os. Morceaux choisis de l'Histoire de France*, Paris, Fayard, 2021, p.42.

⁴⁰⁷ D^r Augustin Cabanès, *Le cabinet secret de l'histoire, Nouvelle édition, revue et augmentée. Quatrième série*, Paris, Albin Michel, 1912 : « une rétention d'urine », « un abcès », « un dégorgeement des hémorroïdes », p.33, « une fluxion sur les reins », p.36 ; « grands redoublements, accompagnés d'un crachement de sang et d'une difficulté de respirer », p.44 ; « *In dissecto cadavre deprehensus est abcessus insignis in parte infima thoracis, a quo mirum in modum premebatur diaphragma* (à l'autopsie, on a trouvé

ses souffrances *ante mortem* est plutôt longue, mais elles nous permettent surtout de savoir qu'il n'est de toute évidence pas décédé d'une mort naturelle, paisible et qu'il n'est donc pas saugrenu qu'il ait intégré *l'armée des ombres* destinée à lutter contre son successeur, Mazarin.

Bien que cardinal et Prince de l'Église, Richelieu ne se trouve pas au Paradis comme Jeanne d'Arc⁴⁰⁸ mais aux Champs-Élysées, séjour des héros où Richelieu est en excellente compagnie de gens de qualité avec lesquels il peut s'entretenir à loisir :

Ce sont des traits qui lancés de loin contre moy, passent de votre demeure jusques en ces Champs Elisées, où je suis parmi une troupe de savants politiques, de philosophes, de poètes, et d'orateurs [...] je n'approche qu'en tremblant ces braves esprits, chez qui auparavant j'étais en quelque sorte d'estime⁴⁰⁹.

Encore une fois, les Enfers sont au courant des derniers événements de la Fronde, toutes les rumeurs, ragots et informations potentielles arrivent jusqu'à l'Autre Monde où séjourne Richelieu, désormais rongé par la honte des agissements de son successeur :

On dit que c'est moy qui vous ai ouvert la porte de la France, et qui vous a introduit dans les plus hauts emplois, et les plus importants pour le maintien d'une Couronne. De sorte que l'on me charge de toutes les fautes dont on vous accuse, et je suis obligé de rougir par tout où je me trouve. Je demeure muet à tous les reproches que l'on me fait sur ce sujet⁴¹⁰.

De fait, la raison de la présence de Richelieu aux Enfers païens plutôt qu'au Paradis chrétien avec les autres cardinaux semble s'expliquer de façon similaire au retour possible d'Hortensia Buffalini et Paul Mancini : étant lié à Mazarin, puisque, accusé de l'avoir placé aux côtés d'Anne d'Autriche, il paierait donc le prix de ce manque de discernement qui est donc la cause des troubles en France.

2.2.4. Une famille Royale hantée : une famille prédisposée à ne jamais trouver le repos ?

Si l'on regarde de plus près les mazarinades de fantômes et d'outre-tombe, un nombre conséquent d'anciennes figures Royales ou proches de la royauté et du pouvoir font leur

un énorme abcès à la partie inférieure du thorax, et qui comprimait fortement le diaphragme) », p.46 ; « De ce document, il résulte à l'évidence que Richelieu succomba à une pleurésie purulente ou à une *pleuro-pneumonie*, selon toute apparence de nature *tuberculeuse* », p.47.

⁴⁰⁸ Voir infra « Jeanne d'Arc », p.77.

⁴⁰⁹ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées à Julie (sic) Mazarin*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, p.4.

⁴¹⁰ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu ... loc.cit.*

retour, comme s'ils n'avaient jamais quitté la gestion des affaires du royaume, ce qu'ils vont d'ailleurs s'empresse de faire savoir à leurs descendants.

Anciens du gouvernement et nobles au service du royaume :

Nous retrouvons parmi les fantômes des membres de la noblesse française et anciens membres actifs pendant la Fronde, quand ils ne sont pas décédés avant.

C'est notamment le cas de Jean-Jacques de Barillon dans la mazarinade *Les Dernières actions et paroles de monsieur le président Barillon, décédé à Pignerol, le 30 août 1645*⁴¹¹ : il est décédé bien avant la Fronde et pourtant, il fait l'objet d'une mazarinade et de plusieurs mentions discrètes dans d'autres. Descendant de notables français⁴¹², membre du Parlement de Bretagne puis de celui de Paris, président de la première chambre des enquêtes, il s'était opposé de nombreuses fois à Louis XIII, ce qui lui valut plusieurs exils⁴¹³ avant d'être réintégré au gouvernement pendant la régence d'Anne d'Autriche⁴¹⁴. Comme il s'opposera alors au cardinal⁴¹⁵, comme il s'était opposé à Richelieu et à Louis XIII – il est cependant impossible de dire s'il s'oppose à lui parce qu'il est italien et rappelle Concino Concini ou si c'est parce qu'il est le successeur désigné par Richelieu et incarne donc la continuité d'un gouvernement auquel il s'opposait déjà – « Mazarin fut bien forcé de faire comme Richelieu ; en 1644, il décida la reine à le chasser, et le fit enfermer dans la forteresse de Pignerol, où il mourut un an après »⁴¹⁶. Nous savons en revanche que ces dates sont inexactes, car il fut arrêté fin mars

⁴¹¹ [MO_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, ... op.cit.*

⁴¹² *Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat, 1615-1521, publié pour la première fois, pour la Société de l'histoire de France, par Pierre de Vaissière, t.2 « notice sur Jean Barillon et son journal », Paris, Renouard, 1899.*

H. Coustant d'Yanville, *Chambre des Comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, privilèges et attributions nobiliaires et armorial*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866-1875, p.500.

Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Auguste Durand, t.1, 1863, p.366.

⁴¹³ *Mémoire de Mathieu Molé, procureur général, premier président du Parlement de Paris et garde des sceaux de France, publié pour la société de l'Histoire de France, sous les auspices de M. le Comte Molé, l'un de ses membres, par Aimé Champollion-Figeac, tome 2, Paris, Veuve Jules Renouard, 1855-1857 [1649] p.399.*

⁴¹⁴ *Fragments inédits des Mémoires et des lettres du P.Caussin : sous Louis XIII publiés et annotés par Louis Régnier*, Paris, E.Champion, 1915, p.30.

⁴¹⁵ A.Petitot et Monmerqué, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, avec des notices sur chaque auteur, et des observations sur chaque ouvrage, t. LI, Mémoire du comte de la Chatre*, Paris, Foucault, 1826, p.208.

⁴¹⁶ Victor Cousin, « Des carnets autographes du cardinal Mazarin » in *Le Journal des Savants*, 1854, p.770.

1645 et non en 1644, puis mourut à Pignerol cinq mois plus tard⁴¹⁷ d'une fièvre, et donc *ante diem fatalem*. Cette mort prématurée justifierait-elle à elle-seule l'utilisation ainsi faite de Monsieur de Barillon ?

En septembre 1649, c'est l'ancien ambassadeur de France en Italie auprès de la papauté qui décède, Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, aussitôt mis en mazarinade dans *Les dernières paroles de Monsieur de Saint-Chamond*⁴¹⁸. Le texte nous apprend qu'il est vraisemblablement mort de maladie et non de vieillesse comme son âge nous le laisserait supposer : « la maladie saisit ce grand homme, sitôt qu'il fût arrivé de Saint-Germain vers la fin du mois d'Avril : elle commença par la très-sensible douleur des gouttes, après une blessure qu'il avait à la cuisse s'ouvrit, et lui causa des douleurs extrêmes dans le cours de son mal. La fièvre continue survint là-dessus »⁴¹⁹. Il est donc *ante diem fatalem et immaturus finis*.

En 1650, c'est le surintendant des finances, Michel Particelli d'Emery, qui décède, de causes inconnues à cinquante-trois ans. Encore une fois, une mazarinade suivra cette mort au cœur de la Fronde avec le *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery*⁴²⁰. Encore un texte qui ne tient pas les « promesses de son titre » comme l'avait souligné Célestin Moreau⁴²¹ : il faut arriver à la quatrième page pour comprendre que le narrateur-orateur ne serait autre que Michel Particelli d'Emery lui-même, s'adressant au Souverain du Ciel en vue du jugement de son âme, soit peu avant son décès (auquel cas il est encore vivant quand il parle), soit juste après sa mort (et c'est donc son âme qui s'adresse à Dieu). Il ne faut donc pas attendre ici un récit historique des faits de la Fronde, même si le titre « Dernières paroles de Michel Particelli d'Emery » aurait été plus pertinent qu'y invoquer un récit inexistant, à l'image des autres *dernières paroles*, même si souvent encore les dernières paroles effectives sont réduites à leur portion congrue...

⁴¹⁷ *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, Paris, Imprimerie impériale, t.1, 1860, p.271.

[MO_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, ... op.cit.*

⁴¹⁸ [Mo_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, ... op.cit.* [voir aussi AC_MO_91]

⁴¹⁹ [MO_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, ... op.cit.*

⁴²⁰ [MO_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, avec les dernières paroles qu'il a proférées en mourant*. Paris, s.n, 1650, 15 pages

⁴²¹ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, t.3, *op.cit.*, p.8 : « Titre menteur et sot pamphlet ».

En juillet 1652, Saint Mégrin rejoint la cohorte des morts instrumentalisées, que l'on retrouvera en compagnie de Paul Mancini : *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux Champs Elisiens (sic)*⁴²², *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon*⁴²³, et pour cause, ils ont été tués en étant dans le même camps, lors des combats du faubourg Saint-Antoine, comme le souligne Célestin Moreau : « Parmi les morts illustres de cette journée, il faut compter le marquis de Saint-Mégrin, capitaine-lieutenant des chevau-légers du roi, qui fut tué, dit-on, par le prince de Condé »⁴²⁴.

A l'instar du soldat polonais ou de Paul Mancini, il est donc mort au combat, et comme nous l'avons déjà mentionné⁴²⁵, et intègre donc les rangs des *saevus finis*. Nous n'avons que peu d'informations concernant Saint-Mégrin, souvent orthographié Saint-Maigrin dans les mazarinades, si ce n'est que son vrai nom devait être Jacques de Stuer de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, ou « Jacques Estuer de La Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, capitaine-lieutenant des cheveu-légers du roi »⁴²⁶

Nous avons deux hypothèses quant à l'utilisation de son décès dans les mazarinades et donc justifier sa présence dans les pamphlets : d'abord, l'opportunité de cette mort voisine de celle de Paul Mancini, largement exploitée également ; ensuite, le possible lien de parenté avec Paul de Stuer de Caussade, sieur de Saint Mégrin (1554-1578), également dans la cavalerie légère, assassiné par le duc de Mayenne, mais surtout mignon d'Henri III, période où ce mot ainsi que celui de « favori » pris une connotation péjorative⁴²⁷. En assimilant Jacques de Stuer de Caussade avec un potentiel ancêtre, même éloigné, dont la seule évocation du nom pourrait suffire à induire aux lecteurs de mazarinades un souvenir dévalorisant, et en le réduisant à ce seul nom de « Saint-Maigrin », alors les auteurs des pamphlets cherchent délibérément à raviver dans la mémoire collective le souvenir du favori, du mignon ancien pour effacer celui de l'homme de guerre contemporain qui a péri face à Condé, et donner une toute autre saveur à leurs textes. En le faisant revenir avec Paul Mancini, auquel on prête les *défauts italiens* de son oncle, il est possible de sous-entendre en en faisant une paire que Saint-Mégrin était également un mignon, donc avec des pratiques contre-nature, ce qui en fait un

⁴²² [MO_1251] *Entretiens (les) de saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*

⁴²³ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁴²⁴ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, t.3, *op.cit.*, p.75-76.

⁴²⁵ Voir infra « La famille du Cardinal-ministre », p.90.

⁴²⁶ Célestin Moreau, *Mémoires du marquis de Chouppes*, *op.cit.*, p.87, note de bas de page.

⁴²⁷ Jean-François Solnon, « Chapitre I. Favoris, mignons et archimignons d'Henri III », in Jean-François Solnon (dir.) *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, « Pour l'histoire », 2019, p. 17-39.

pécheur aux yeux de la religion, justifiant ainsi qu'il soit un fantôme, plus que le fait qu'il soit mort sur le champ de bataille.

Ces morts et les mazarinades qui les accompagnent ne s'apparentent pas forcément à des apparitions ou des fantômes : on leur prête des dernières paroles (on fait donc quand même bien parler les morts), on les met en scènes dans les Champs-Élysées, mais ils ne reviennent pas à proprement parler hanter les vivants comme dans d'autres mazarinades mentionnées antérieurement, si ce n'est par leur souvenir. Ils sont tous *ante diem fatalem*, et ont, pour la majorité, de quoi devenir des *immaturus finis* (morts de maladie), des *saevus finis* et *biaeothanati* (morts en duel, assassinat au poison supposé) et donc de quoi devenir des fantômes, même si cet aspect n'est au final que très peu exploité par les pamphlétaires.

Finalement, les pamphlets qui les accompagnent ne sont-ils pas des textes de « circonstances », illustrant l'aspect « littérature de l'action »⁴²⁸ des mazarinades et l'opportunisme des écrivains qui font feu de tout bois pour publier coûte que coûte ?

La Maison de France : les précédents souverains et régentes de la Maison de France. Roi un jour, Roi toujours.

Un nombre conséquent de rois du passé – récents comme anciens – se manifestent dans les mazarinades, en excluant évidemment Charles I^{er} d'Angleterre dont nous avons déjà parlé précédemment pour les raisons évoquées d'excommunication. De fait, il ne nous reste plus que d'anciens monarques français. La première question pourrait être « sont-ils mal morts », pour justifier ce retour fantomatique, mais comme nous l'avons vu avec Jeanne d'Arc, les rois français étant considérés comme rois « de droit divin », leur statut n'aurait-il pas dû les prémunir du statut de fantôme à leur mort, au même titre que les saints ? Pas si l'on en croit ce que dit Louis XII dans une mazarinade : « comme notre amé est d'une condition immortelle, aussi devons-nous étendre nos desseins au-delà des bornes de notre vie et nous procurer une espèce d'éternité par la bonne odeur de nos

⁴²⁸ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*

déportements »⁴²⁹. Aussi semble-t-il légitime qu'ils puissent être des fantômes, ne pouvant être des démons, ni tous des saints à l'image de Saint Louis ?

Une mazarinade du cardinal de Retz semblait prometteuse, *Sermon de S.Louis, roi de France, fait et prononcé devant le Roi et la Reine régente sa mère*⁴³⁰, aussi nous aurions pu débiter notre liste des rois invoqués par Louis IX, dit le Prudhomme (1214-1270), et décédé dans des conditions « idéales » pour en faire un *saevus finis* : « de constitution malade, il ne semble pas avoir eu de maladies caractérisées jusqu'à l'âge de vingt-sept ans »⁴³¹, « inflammation chronique des téguments »⁴³², « scorbut »⁴³³, « le 17 juillet, il arrivait devant Tunis ; le 3 août, il était repris de dysenterie et de fièvre. Un moment on le croit mieux, mais bientôt les symptômes de la cachexie palustre réapparaissent, la fièvre redouble d'intensité et le roi succombe, le lundi 25 août, âgé de cinquante-cinq ans »⁴³⁴. Or, ce roi considéré comme saint de son vivant a été canonisé vingt-sept ans après sa mort. Devenu Saint Louis, il n'entre plus dans les jalons que nous avons posés antérieurement. En outre, le titre aguicheur de prime abord s'avère finalement assez décevant dans le sens où c'est un « sermon fait à la Saint Louis » et non « un sermon de Saint Louis », ce qui l'exclut du champ de la prosopopée, et si le syntagme « reine régente » pouvait laisser espérer Anne d'Autriche, il s'agit en fait de Blanche de Castille, régente de 1226 à 1235.

C'est donc le un lointain successeur de Saint Louis qui est le plus ancien monarque invoqué : Louis X dit Le Hutin⁴³⁵ (1289-1316), l'un des derniers roi capétien, décédé encore jeune, d'une maladie respiratoire :

⁴²⁹ [MO_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII es champs élysées, touchant les affaires présentes, image de deux règnes différents*, Paris, s.n., 1652, p.32.

⁴³⁰ [SBM_s_79] Paul de Gondy, Cardinal de Retz, *Sermon de S. Louis, roi de France, fait et prononcé devant le Roi et la Reine regente sa mere. Par monseigneur l'illustrissime et reverendissime J.-F. Paul de Gondy, archevesque de Corinthe, et coadjuteur de Paris, à Paris, dans l'eslise de S. Louis des PPjesuites, au jour et feste dudit S. Louis, l'an 1648*, Paris, s.n., 1649. « D'après Hubert Carrier, texte paru la première semaine de février 1649 ».

⁴³¹ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'Histoire, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, première série. Rois, reines et princes français, de Charlemagne à Louis XIII*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1910, p.80.

⁴³² Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1910, p.83.

⁴³³ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1910, p.88.

⁴³⁴ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1910, p.89

⁴³⁵ [MO_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X sur leur différente façon de régner*. Paris, s.n., 1649, 14 pages.

[il est] mort à vingt-sept ans, probablement d'une affection aiguë des voies respiratoires, contractée à la suite d'un refroidissement, bien que le bruit ait couru qu'il avait été empoisonné. Après s'être fort échauffé au jeu de paume, il descendit dans une cave et eut l'imprudence d'y boire du vin très frais [...]. Il eut donc, vraisemblablement, une fluxion de poitrine ou une pneumonie. Mais il aurait succombé à une fièvre violente, d'après Guillaume de Nangis, ou à un « flux de ventre », s'il faut s'en rapporter à Robert Gaguin. A qui entendre ? ⁴³⁶.

La mazarinade qui lui donne la parole le fait converser avec Louis XII (1498-1515), un lointain successeur de la branche des Valois avec lequel il ne partage que le prénom. Les pamphlétaires passent donc sous silence la longue liste des rois qui se sont succédé entre Louis X et Louis XII⁴³⁷. Il est néanmoins décédé *ante diem fatalem*, de maladie ce qui en fait un *immaturus finis*, et nous savons que contrairement aux autres monarques capétiens, il n'a pas bénéficié de la *dilaceratio corporis*, cette tripartition du corps qui vise à séparer les ossements, le cœur et les entrailles comme l'exigeait ce privilège royal en France.

Est ensuite convoqué dans les mazarinades d'outre-tombe Louis XI⁴³⁸, décédé le 30 août 1483, de ce qui a été diagnostiqué *a posteriori* comme étant une hémorragie cérébrale⁴³⁹. Même si le mal était inconnu à l'époque, il ne fait cependant aucun doute qu'il n'est pas décédé de mort naturelle, même aux yeux de ses contemporains, ce qui en fait donc un *immaturus finis*. Dans son ouvrage *Les morts mystérieuses de l'Histoire*, le docteur Augustin Cabanès liste les maux qui auraient pu atteindre le souverain : une « prédisposition héréditaire à la folie par Charles VI (manie périodique de 29 ans), Charles VII atteint d'un dérangement marqué à la fin de sa vie »⁴⁴⁰, un « névropathisme héréditaire »⁴⁴¹ accompagné de « manie ambulatoire »⁴⁴². Il mentionne également dans

⁴³⁶ Heiner Gillmeister, *Tennis: A Cultural History*, Londres, Leicester University Press, 1997, p.17-21.

Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1910, p.120-121.

⁴³⁷ Jean 1^{er} le Posthume (1316-1316), Philippe V le Long (1293-1322), Charles IV le Bel (1294-1328), Philippe VI de Valois (1293-1350), Jean II le Bon (1319-1364), Charles V le Sage (1338-1380), Charles VI le Fou (1368-1422), Charles VII le Victorieux (1403-1461) jusqu'à Louis XI (1423-1483), voir supra pour la suite des monarques à partir de Louis XI, p.106-107.

⁴³⁸ [MO_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII sur leur différente façon de régner, à savoir lequel est le meilleur, ou de les gouverner par amour, ou par force et puissance absolue*, s.l.n., 1649, 11 pages.

⁴³⁹ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.181.

⁴⁴⁰ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.182.

⁴⁴¹ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.183.

⁴⁴² Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.184.

ses conclusions une possible « « fièvre typhoïde »⁴⁴³ voire de l'épilepsie⁴⁴⁴, tout cela conduisant à une « série d'attaques d'hémorragie cérébrale, qui ont provoqué l'hémiplégie droite avec aphasie et finalement la mort »⁴⁴⁵.

Louis XII⁴⁴⁶, décédé à cinquante-deux ans en 1515 de la goutte⁴⁴⁷, est rappelé dans la mazarinade *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs élysées*⁴⁴⁸. Nous n'avons aucune information concernant son décès, le docteur Cabanès s'étant montré moins prolixe au sujet de ce roi pour lequel les causes de sa mort semblent plus prosaïques et bien moins curieuses ou singulières que celles du précédent Louis. Il n'en demeure pas moins un *immaturus finis* puisqu'il n'est pas mort de causes naturelles.

Henri III⁴⁴⁹ vient ensuite grossir la liste des *saevus finis* invoqués par les novellistes et est le dernier de la branche des Valois qui soit rappelé de l'Au-delà. Il est assassiné le 1^{er} août 1589 et meurt d'une plaie pénétrante de l'abdomen⁴⁵⁰ causée par un fanatique religieux :

Le mercredi 1^{er} août 1589, un moine jacobin, du nom de Jacques Clément, introduit auprès du roi sous prétexte d'importantes révélations à lui faire, lui communiquait un paquet de lettres supposées. Tandis que le souverain était absorbé dans leur lecture, le fanatique lui plongeait un couteau dans le ventre. On prétend que le roi était sur la chaise percée⁴⁵¹.

Nous pouvons cependant nous étonner du choix des monarques fait par les novellistes dans les mazarinades : en effet, entre Louis IX et Louis XI, il y a les derniers capétiens Philippe III le Hardi (1245-1285, mort des mêmes causes que Louis IX), Philippe IV le Bel (1268-1314, décédé d'une maladie non identifiée⁴⁵²) ; après Louis XI, succède Charles VIII l'Affable (mort d'un traumatisme crânien en 1498) ; après Louis

⁴⁴³ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.187

⁴⁴⁴ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.191

⁴⁴⁵ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.202

⁴⁴⁶ [MO_959] *Déclarations des rois Louis XI et Henry III, avec les Articles des ordonnances de Blois et d'Orléans, mentionnés ès article 13, 14 et 15 de la déclaration du roi Louis XIV, portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement de tous les sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le 24^{ème} jour d'octobre 1648*, Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires, 1648, 12 pages. Avec privilège de sa Majesté.

⁴⁴⁷ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.232

⁴⁴⁸ [MO_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs élysées, touchant les affaires présentes, image de deux règnes différents*, Paris, s.n., 1652, 32 pages

⁴⁴⁹ [MO_959] *Déclarations des rois Louis XI et Henry III, ... op.cit.*

⁴⁵⁰ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.367

⁴⁵¹ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.371 : il cite le *Journal de l'Estoile*, 1^{er} août 1589 pour la dernière information.

⁴⁵² Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t.1, p.103.

XII (1462-1515), montent sur le trône de France François 1^{er} (1494-1547, mort de maladie), Henri II (1519-1559, mort d'un accident de joute), François II (1544-1560, mort de maladie), Charles IX (1550-1574, mort de maladie), avant d'arriver seulement à Henri III (1551-1589).

De fait, ce n'est pas le fait de mourir de maladie ou de façon violente qui justifie ici un retour dans le monde des vivants sous une forme quelconque, car il semblerait que peu de rois soient morts de vieillesse – en tout cas aucun de la période qui nous intéresse. Nous nous sommes demandé si une régence quelconque pouvait être le lien entre tous ces rois, mais il n'y a presque aucun des monarques cités qui ait eut à vivre ce système : Louis IX, écarté du corpus par sa sainteté, a grandi sous la régence de Blanche de Castille sa mère, puis il faudra attendre Louis XIII et la régence de sa mère Marie de Médicis, en écho à Louis XIV et la régence d'Anne d'Autriche. Ce n'est donc pas le lien qui unit les rois choisis dans le corpus. La seule hypothèse que nous ayons qui justifierait cette chronologie inexacte tiendrait à l'ignorance de certains pamphlétaires⁴⁵³ : en considérant l'âge potentiel des auteurs de mazarinades en 1649 et de l'espérance de vie éventuelle au milieu du XVII^{ème} siècle⁴⁵⁴, les plus anciens auraient peut-être pu avoir connaissance de la fin de règne et de la mort d'Henri III (ils auraient alors un peu plus de soixante ans), mais il nous semble peut-être moins probable que des auteurs et contemporains actifs de la Fronde aient dépassé les soixante-quinze ans, qui leur permettraient d'avoir connaissance du règne de Charles IX, mort en 1574. Il est donc possible que les moins érudits n'aient pas été parfaitement au fait de l'ordre des successions Royales et qu'ils aient pu calquer – comme nos écoliers actuels – les noms de rois sur la logique des prénoms : Louis XIV succède à Louis XIII, qui succédait à Henri IV, lui-même succédant à Henri III... qui devait peut-être succéder à Louis XII, lui-même succédant à Louis XI, et ainsi de suite jusqu'à Louis IX, ignorant ainsi tous les monarques aux noms différents

⁴⁵³ Nous savons grâce à la mazarinade [Mo_3658] *Sentinelle (la) de Paris*, s.l.n. 1652, 15 pages et au commentaire de Célestin Moreau que tous n'étaient pas ignorant de l'Histoire : « L'auteur dénonce nominativement Roquelaure, Bautru, Le Tillier, intendant des finances, et le trésorier de l'épargne. Il veut qu'on mette à mort les mazarins qui supposent des lettres du roi pour interrompre les assemblées ; il propose aux Parisiens l'exemple de l'assassinat commis sur Jean de Gié et le maréchal de Champagne au temps de Charles VI », *op.cit.* t. 3, p.175.

⁴⁵⁴ Scarlett Beauvalet, « Chapitre IX. Les structures démographiques », in *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 : « L'espérance de vie est basse, autour de 35ans, en raison de l'importance de la mortalité infantile. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle en effet, la moitié des enfants n'atteint pas son dixième anniversaire [...]. Passé la période difficile du jeune âge, l'espérance de vie atteint des valeurs relativement élevées ».

se trouvant au milieu, y compris l'illustre François I^{er} ⁴⁵⁵? Nous reviendrons sur ce point car ce n'est évidemment pas aussi simple qu'un manque supposé de connaissances ⁴⁵⁶.

Après les Valois, les pamphlétaires remontent donc au grand-père de Louis XIV, à savoir Henri IV⁴⁵⁷ (1553-1610), le premier Bourbon, *saevus finis* assassiné à Saint-Denis d'une « plaie pénétrante du poumon gauche » ⁴⁵⁸ par un fanatique religieux, à l'instar de son père Henri III :

Ravaillac s'était glissé près du carrosse sans être vu et avait frappé le roi de deux coups de couteau. Le premier coup, porté entre la deuxième et la troisième côte, n'avait pas pénétré. Dans le second, l'arme, passant obliquement entre la cinquième et la septième côte, avait traversé le poumon gauche et coupé « le tronc de l'artère veineuse à y mettre le petit doigt un peu au-dessus de l'oreille (oreillette) gauche du cœur ⁴⁵⁹.

Arrive ensuite le précédent monarque en titre, Louis XIII⁴⁶⁰, éteint en 1643 à l'âge de quarante-deux ans, de ce que le docteur Cabanès désigne au XIX^{ème} siècle après ses enquêtes sur les sources d'époque comme une « *entérite tuberculeuse primitive* » ⁴⁶¹ puis

⁴⁵⁵ Une nuance cependant à apporter : dans la mazarinade [Mo_1074] *Le Dialogue d'Estat*, p.7, l'auteur précise en marge de son texte théâtral les notes suivantes : « Louis XI mourut le 30 aoust 1483, le 61 de son âge et le 23 de son regne. Louis XII mourut le .1 janvier 1515, le 54 de son âge, il regna 27 ans », ce qui montre que tous n'ignoraient pas les dates de succession.

⁴⁵⁶ Voir supra, Partie II, 3.1.2., « Les fantômes royaux à l'éthos prédiscursif parcellaire », p.322.

⁴⁵⁷ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine. Sur les affaires du temps présent*, Paris, Arnould Cotinet, 1649.

[MO_1456] Du Crest, *Funeste (la) et agréable résolution du lutin du cardinal Mazarin, à la sollicitation du diable Astaroth par le moyen de l'apparition de l'ombre de Henry le Grand, et l'interprétation des songes de ce ministre faite par l'assemblée de tous les dieux souterrains. Demandez au vendeur le Sénèque exilé*, Paris, s.n., 1652, 15 pages.

[MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze ... op.cit.*

[MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII en bronze ... op.cit.*

⁴⁵⁸ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.387.

⁴⁵⁹ Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.392.

⁴⁶⁰ [MO_2555], *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées, et son entretien avec les héros et principaux seigneurs de sa Cour touchant la funeste guerre que Mazarin a allumée dans la France. Et la description des principales choses qui sont arrivées depuis l'enlèvement du roi, qui est toute l'Histoire du temps*, Paris, Guillaume et Jean-Baptiste Loyson, 1649, 20 pages. Avec permission.

[MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*. Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages. Avec permission.

[MO_1341] *Extrait de la déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, du mois d'avril 1643, enregistrée au Parlement le 22 du même mois, par laquelle il veut, entr'autres choses, que M. de Châteauneuf, prisonnier dans le château d'Angoulême, demeure au même état qu'il étoit lors jusqu'après la paix, laquelle conclue, il lui sera donné un lieu de retraite dedans ou dehors le royaume par l'avis de la reine régente et du conseil ; et l'entrée dudit royaume est interdite à Madame de Chevreuse, pendant la guerre, laquelle, même après ladite paix faite, ne pourra faire sa demeure, ni être en autre lieu proche la cour de ladite dame reine*, s.l.n.d, 6 pages.

⁴⁶¹ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'Histoire. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée... deuxième série. Rois, reines et princes français de Louis XIII à Napoléon III*, t. 2, Paris, Albin Michel, 1911, p.12

« péritonite aiguë secondaire, par perforation vraisemblablement conséquence d'ulcérations tuberculeuses »⁴⁶². Il est de toute évidence mort dans d'atroces souffrances, *ante diem fatalem*, aussi la cause du décès ne pouvait être « de mort naturelle » déjà à son époque car même si la maladie n'était pas identifiée, les souffrances devaient être visibles de tous.

Une curiosité concerne une mazarinade impliquant le duc de Valois dont il n'existe dans notre corpus qu'une seule mention dans le *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois. Présenté à toute la France*⁴⁶³, et qui par son titre de noblesse aurait pu apparaître davantage. Il s'agit en fait de Jean-Gaston d'Orléans, duc de Valois⁴⁶⁴, fils de Gaston d'Orléans et donc petit-fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, neveu de Louis XIII et cousin germain de Louis XIV, décédé à l'âge de deux ans, en faisant un *immaturus finis*, sans avoir pour autre raison de décès possible que le fort taux de mortalité infantile du XVII^{ème} siècle dont nous avons déjà parlé⁴⁶⁵. On en trouve quelques traces dans le corpus global des mazarinades, avec par exemple les *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame*⁴⁶⁶, ou les *Triolets prophétiques sur la naissance du prince duc de Valois*⁴⁶⁷. Du fait de son jeune âge, sa mort n'a donc pas pu être exploitée politiquement par les pamphlétaires.

Il ne s'agit pas d'un ancien monarque mais d'un fils de la troisième maison capétienne d'Orléans, branche cadette de la Maison de France, la plus à-même d'hériter du trône en cas de décès de l'héritier de la branche principale.

Plus étonnant, les pamphlétaires invoquent dans le lot des précédents chefs du royaume la régente Marie de Médicis, décédée le 3 juillet 1642 à l'âge de soixante-neuf

⁴⁶² Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t.1, p.15

⁴⁶³ [SBM_L_334] J.M. BOURDELOIS, *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois. Présenté à toute la France. Par J.-M. Bourdelois*, Paris, Jean Brunet, 1652, 7 pages.

⁴⁶⁴ Emile Coët, *Ephémérides des Valois*, Compiègne : A. Menecier, 1893, p.16 : rare mention de Jean-Gaston décédé à l'âge de deux ans. Nous savons cependant qu'il y a une erreur sur la date : il est indiqué 1632 au lieu de 1652, puisque la Grande Mademoiselle fait mention d'un feu d'artifice donné en l'honneur de la naissance de son demi-frère en 1650 (Vita Sackville-West, *Daughter of France : the life of Anne Marie Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier, 1627-1693. La Grande Mademoiselle*, Londres, Doubleday et Company, 1^{ère} édition, 1959, p.124-125).

⁴⁶⁵ Voir note 455 p.86.

⁴⁶⁶ [Mo_3692] *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame*, Paris, Jean Paslé, 1650, 20 pages.

⁴⁶⁷ [Mo_3862] *Triolets prophétiques sur la naissance du prince duc de Valois*, Paris, Pierre Dupont, 1650, 11 pages.

ans. Dans la chronologie historique, son règne de régente intervient entre la mort de son époux Henri IV et l'accession au trône de son fils Louis XIII. Contrairement à Hortensia Buffalini dont nous avons parlé précédemment et décédée au même âge sans que les causes du décès ne soient mentionnées, laissant supposer un décès de causes naturelles, Marie de Médicis serait décédée de la gangrène⁴⁶⁸ à Cologne où elle était exilée, quoique d'autres théories au sujet de son décès aient rapidement fleuri dès qu'elle s'est éteinte, telle qu'une « forme foudroyante de variole »⁴⁶⁹ ou encore la sempiternelle théorie de l'empoisonnement⁴⁷⁰.

Bien qu'âgée, cette mort semble donc vraisemblablement liée à une maladie si l'on s'en tient aux textes du XVII^{ème} siècle, et en fait donc une *immatura*. Néanmoins, nous savons que Louis XIII ne lui a rendu les hommages que tardivement par rapport à son décès⁴⁷¹, et qu'il n'a donc pas rempli ses fonctions vis-à-vis de la défunte en respectant les rites d'usages – prières, messes, respect des dernières volontés en temps et en heure etc. Par ailleurs, nous savons que malgré ses souhaits d'être enterrée près de son époux, il fallut attendre près de huit mois pour que son corps soit ramené à Saint-Denis :

Après sa mort, son cœur fut porté à la Flèche, le 12 avril 1643 ; quant au corps, il était à Saint-Denis depuis le 8 mars précédent ; seules, les entrailles furent conservées à Cologne, dans la grande église Saint-Pierre⁴⁷².

Nous pouvons donc nous demander si cet éparpillement des restes mais surtout le temps passé sans cérémonie ni sépulture définitive ne lui auraient pas également conféré le statut d'*insepulti* ? En effet, Émile Jobbé-Duval mentionne que dans la tradition antique, les funérailles devaient être « accomplies conformément aux rites »⁴⁷³ et surtout « au moment et dans l'ordre prescrit, sans retard ni interruption arbitraire des cérémonies »⁴⁷⁴ : le retard pris entre le décès et l'inhumation de Marie de Médicis en

⁴⁶⁸ Maxime Cormier, *Marie de Médicis vue par les observateurs italiens (1597-1624)*, Master d'Histoire Moderne, Université Rennes 2 – Haute-Bretagne, 2012, p.4

Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.427.

⁴⁶⁹ Dr Cabanès, *op.cit.* : il cite Dr Paul Guillon, *La Mort de Louis XIII*, Paris, 1897, p.63.

⁴⁷⁰ Dr Cabanès, *op.cit.* : il cite le Dr A. Masson, *La Sorcellerie et la Science des poisons au dix-septième siècle*, Paris, 1904.

⁴⁷¹ P. Henri Fouqueray, S.J, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France. Des origines à la suppression (1528-1762), t.5 sous le ministère de Richelieu, seconde partie (1634-1645)*, Paris, Bureaux des études, 1925, p.444 : « Au moment où Richelieu mourut [c.-à-d. le 4 décembre 1642], les cendres de Marie de Médicis ne reposaient pas encore en terre française : il ne l'avait point permis [...]. Débarrassé de toute entrave par la disparition de son ministre, Louis XIII résolut enfin de rendre à sa mère les derniers devoirs de la piété filiale et de faire transporter son corps en France ».

⁴⁷² Dr Augustin Cabanès, *op.cit.*, t. 1, p.424.

⁴⁷³ Emile Jobbé-Duval, *op.cit.*, p. 60.

⁴⁷⁴ Emile Jobbé-Duval, *op.cit.*, p.61.

France, retardée par Richelieu, serait donc un motif à ce qu'elle devienne un *mort malfaisant*.

Par ailleurs le cas de Marie de Médicis met en lumière le cas de la *dilaceratio corporis*, dont tous les rois de la liste semblent avoir bénéficié, à l'exception de Louis X le Hutin. Cette pratique funéraire qui commence dès l'autopsie – pour s'assurer que la personne princière ou Royale n'a pas été empoisonnée ou mal soignée – prévoit que les entrailles soient déposées à un endroit, le cœur embaumé déposé ailleurs et le corps, embaumé également, inhumé avec les autres défunts royaux (la chapelle de Saint-Denis pour les rois et reines français). Cette pratique fut inventée pour remplacer le *mos teutonicus*, démembrement du corps ensuite bouilli pour séparer la chair des os et ainsi ramener les corps des nobles décédés loin de chez eux, notamment lors des Croisades, sans les « inconvénients » de la putréfaction⁴⁷⁵.

Or, dans cette quête pratique, nous pouvons nous demander si cette coutume n'entre pas en contradiction avec la tradition héritée de l'Antiquité, car comme le souligne Thomas Marlier au sujet des inhumation antiques : « on doit veiller à ce que son corps ne soit pas mutilé »⁴⁷⁶, puisque cela entraîne donc une souffrance de l'âme, qui serait donc prédestinée ainsi à ne pouvoir gagner le Paradis mais à errer, pour les chrétiens au Purgatoire, pour les païens de l'Antiquité dans un lieu avant les Enfers, comme le raconte Jobbé-Duval :

Si Ménélas, conseillé par Ulysse, coupa au fils de Priam, après l'avoir tué, le nez, les oreilles et les deux mains, ce fut afin d'infliger à son âme un châtement. Quand Énée descendit aux Enfers, cette âme se trouvait dans une région sombre et triste, située immédiatement après l'Achéron, mais avant les Enfers proprement dits, *in limine primo*, dans les *lugentes campi*, les « champs des pleurs », traduit par M. André Bellessort ; sa vie était humiliée et douloureuse⁴⁷⁷.

De fait, quoiqu'ils soient tous décédés de façon à devenir un *mal mort*, de maladie ou assassinés, *ante diem fatalem*, cette pratique de la *dilaceratio corporis* n'aurait à elle seule pas suffi à favoriser le retour des anciens rois sous forme spectrale du fait des

⁴⁷⁵ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t.1, p.96-97 : « Ce procédé (la cuisson) [pratique du *mos teutonicus*] eut lieu pour Philippe III le Hardi, mort à Perpignan au retour de sa croisade en Aragon. On le fit bouillir dans de l'eau et du vin, après quoi ses chairs et ses entrailles furent inhumées à Narbonne, et ses ossements avec son cœur transportés à Saint-Denis ».

⁴⁷⁶ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.218. Il renvoie à E. Jobbé-Duval, *op.cit.*, p.60-66.

⁴⁷⁷ Emile Jobbé-Duval, *op.cit.*, p. 62.

mutilations ainsi infligées tant à leur corps qu'à leur âme ? Peut-être auraient-ils dû se plier à la *Detestande feritatis* de Boniface VIII qui prônait l'intégrité des corps⁴⁷⁸ ...

La branche cadette de la maison Royale : la Maison de Condé.

Si la branche principale de la Maison de France, à savoir les rois régnants et la régente ou prétendants au trône, se manifestent comme nous l'avons déjà mentionné, la branche cadette de la famille Royale n'est pas en reste, même si les revenants sont moins nombreux mais surtout parfois plus éloignés de la famille Condé à proprement parler en incluant ses proches ou partisans.

Les deux seuls morts mentionnés dans les mazarinades liées par le sang à la branche Bourbon-Condé sont Henri II de Bourbon-Condé⁴⁷⁹, décédé en 1646 à cinquante-huit ans, père de Louis II de Bourbon-Condé, et sa mère, Charlotte-Marguerite de Montmorency⁴⁸⁰, princesse douairière de Condé, décédée à cinquante-six ans en 1650.

Nous n'avons que peu d'indices concernant leur mort respective, si ce n'est que « la mort [a] surpris »⁴⁸¹ Charlotte-Marguerite de Montmorency, désignée comme « malade quant au corps » dans son *Codicille et suite du testament*⁴⁸², aussi nous pouvons raisonnablement suspecter qu'elle ne soit pas décédée de causes naturelles. Henri II de Bourbon-Condé semble également avoir trépassé dans des conditions qui n'évoquent pas une mort paisible et naturelle : en 1647 déjà dans l'une de ses harangues funèbres, « ceux

⁴⁷⁸ Dr Augustin Cabanès, *Les Morts mystérieuses ... op.cit.*, t.1, p.96-97 : « Aussi les papes ne manquèrent-ils pas de la proscrire [la *dilaceratio corporis* et le *mos teutonicus*, le texte mêlant les deux pratiques, impossible de savoir exactement à laquelle des deux pratiques le Docteur Cabanès fait exactement allusion ici]. Boniface VIII la défendit sous peine d'excommunication ».

⁴⁷⁹ [MO_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince, son fils, depuis sa sortie de Paris*, s.l.n., 1652, 8 pages.

⁴⁸⁰ [MO_1038] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé*, s.l.n., 1650, 7 pages.

[MO_705] PELLAUT, *Codicille et suite du testament de très-honorable, très-illustre et très-puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, duchesse de Montmorency et de Château Roux (sic), dame de Chantilly, de Merlou et autres terres et seigneuries, décédée à Châtillon-sur-Loing le deuxième décembre 1650*, Paris, s.n., 1651, 12 pages.

[SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, faite dans l'Eglise Métropolitaine Saint André à Bourdeaux, le 2 décembre 1651*, s.l.n., 1651, 8 pages.

Tombeau de Madame la princesse douairière, s.l.n., 1651, 15 pages.

⁴⁸¹ Emile Raunié, *Epitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen-Âge jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle*, t.2, Paris, Imprimerie Nationale, 1893, p.175-176.

⁴⁸² [MO_705] PELLAUT, *Codicille et suite du testament de très-honorable, ... op.cit.*, p.4.

qui furent présents à ses dernières agonies »⁴⁸³, et « les soupîres et les élancements qu'il tirait de sa poitrine étaient si fréquents »⁴⁸⁴ témoignent bien d'une mort douloureuse ; plus loin dans l'oraison, on apprend que « M. le Prince tomba d'un coup. Depuis dix-huit mois, il ne marchait plus »⁴⁸⁵, ce qui tend à confirmer un état en déliquescence.

Nous serions donc tentés de voir ici encore une preuve de l'opportunisme des pamphlétaires, qui réutilisent des morts antérieures à la Fronde (Henri II de Bourbon-Condé) ou contemporaines (Charlotte-Marguerite de Montmorency) pour rédiger leurs textes, tout en respectant néanmoins les conditions nécessaires à ce qu'ils soient des fantômes crédibles puisque *ante diem fatalem*.

Dans l'entourage de la maison de Condé, nous mentionnons ici ses soutiens, ses partisans, peut-être même étaient-ils des amis, que ce soit durant la Fronde parlementaire et le blocus de Paris, ou par la suite durant la Fronde des Princes.

Le premier est le Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon⁴⁸⁶, mort au château de Vincennes de ses blessures suite à la bataille de Charenton en février 1649. C'était un

⁴⁸³ Jacques Noûet, *Harangue funebre sur le trépas et les vertus éminentes de feu monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, gouverneur pour sa majesté ès pays de Bourgogne, Bress, etc. Prinoncée à Dijon en la Sainte Chapelle*, Dijon : Pierre Palliot, 1647, p.41.

Henri Chérot, *Bourdaloue inconnu. Prédication, correspondance. Lettre inédite au Grand Condé. Eloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé. Oraison funèbre du Grand Condé*, Genève, Slatkine reprints, 1971.

⁴⁸⁴ Jacques Noûet, *Harangue funebre sur le trépas et les vertus éminentes de feu monseigneur Henry de Bourbon, ...op.cit.*, p.41-42.

⁴⁸⁵ Henri d'Orléans duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé pendant les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle*, t.5, Paris, Calmann Lévy, 1889, p.120

⁴⁸⁶ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M.le duc de Châtillon, faites à Saint-Denys, le samedi 20 février 1649, en présence de monseigneur le Prince, par R.P. Faure, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et prédicateur de la reine régente*, Paris, François Preuverey, 1649, 38 pages. Avec permission.

[MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, revenu de l'autre monde, par l'auteur des Triolets*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages.

[MO_431], *Attaques (les) et la prise de Charenton. La mort de M. de Clanleu, la blessure mortelle de M.de Châtillon, les plaintes et regrets qu'en fait M. le prince, et la réponse généreuse de M. de Châtillon à M. le prince avant mourir (sic)*, Paris, Robert Feugé, 1649 8 pages. Avec permission.

[MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Élysées, à M. le prince de Condé, à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages. Avec permission

[MO_798] M.M.G.A., *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, mis en vers par M.M.G.A. Elegie*, Paris, Pierre Du Pont, 1649, 7 pages.

[MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton, le lundi 8 février 1649*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages. Avec permission.

[MO_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon mourrant à M. le prince de Condé*, Paris, Henry Sara, 1649, 7 pages.

[MO_1285], *Esprit (l') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*. Paris, Nicolas Jacquard, 1649, 8 pages. Avec permission.

[MO_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres aux affreuses cavernes de sa domination*, s.l.n., 1649, 7 pages.

militaire, et son décès intervient après une bataille, ce qui le place dans le camp des *ante diem fatalem*, des *saevus finis* :

Employé à l'armée rassemblée dans les environs de Paris, en 1649, il fut chargé, le 8 février, par le prince de Condé, de l'attaque de Charenton, où les Parisiens avaient mis une forte garnison. Les troupes Royales, commandées par Chatillon, marchèrent à cette attaque avec la plus grande intrépidité, mais en forçant la dernière barricade, Châtillon reçut une blessure dont il mourut à Vincennes, le lendemain 9 février 1649⁴⁸⁷

Comme beaucoup d'autre revenants, Gaspard IV sait qu'il est décédé lors de ses divers reTours, « Ne sois pas étonné de voir paraître une ombre. »⁴⁸⁸. Si comme nous l'avons dit précédemment le respect de l'intégrité physique du défunt devient la règle dès l'Antiquité⁴⁸⁹ et que les fantômes ne se présentent donc pas déformés ou estropiés, nous remarquons que l'auteur de *L'Ombre de Monsieur de Châtillon* ne s'embarrasse pas de ses conventions :

Contemple seulement cette large blessure ;
Et pour mieux t'assurer si je ne t'aimai point,
Regarde là-dedans, voie jusques à quel point.
Ne sois pas offensé du malheur que j'expose,
Je ne plains pas ma mort, je n'en plains que la cause :
Et qu'il m'eût été donc dans un louable emploi
De répandre mon sang et de mourir pour toy :
[...]
Je te l'ay dit mourant, je te le redis mort »⁴⁹⁰.

Ainsi s'exprime l'ombre du défunt. Nous reviendrons ultérieurement sur « la cause » dont il fait mention, mais gardons surtout à l'esprit, pour justifier davantage aux yeux des frondeurs sa présence aux Champs-Élysées qu'il est le descendant de l'amiral de Coligny, Gaspard II de Coligny, protestant assassiné à la Saint-Barthélemy (25 août

[MO_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon, ou les Avis héroïques et importants donnés à monsieur le prince de Condé*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages.

[MO_3309] *Remontrances de M.le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé au château du bois de Vincennes après la prise de Charenton, avec les larmes de madame de Châtillon, sur la mort de son mari*, Paris, Pierre Targa, 1649, 7 pages.

[MO_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon et du baron (marquis) de Clanleu après leur mort, arrivée à Charenton*, Paris, Henri Sara, 1649, 8 pages.

[MO_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon, présentée à monseigneur le prince de Condé*, Paris, Mathieu Colombel, 1649, 8 pages.

⁴⁸⁷ Jean-Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, t.4, Paris, Arthus Bertrand/ Treuttel et Wurtz, 1823, p.411-412.

⁴⁸⁸ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon : ou, les avis héroïques et importants donnés à Mr le Prince de Condé*, Paris, Denys Langlois, 1649, p.3.

⁴⁸⁹ Thomas Marlier, *op.cit.* p. 204-224.

⁴⁹⁰ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon ... op.cit.*, p.3-4.

1572). Gaspard IV est d'ailleurs protestant à sa naissance avant d'abjurer à l'âge de vingt-trois ans et vraisemblablement connu pour ses mœurs discutables déjà au XVII^{ème} siècle :

Parmi les victimes de cette bataille [*c.-à-d. Charenton en 1649*] figurent Clanleu, le commandant des troupes frondeuses, et le duc Gaspard de Châtillon, lieutenant général dans l'armée du roi. Arrière-petit-fils de l'amiral de Coligny, ce dernier, connu pour son impiété, a chargé l'ennemi en arborant au bras la jarretière de sa maîtresse, Mademoiselle de Guerchy, fille d'honneur de la reine !⁴⁹¹.

Cette impiété à elle-seule, comme dans les cas d'Ibrahim I^{er}, de Charles I^{er} d'Angleterre ou du soldat polonais précédemment mentionnés, justifierait donc un passage aux Enfers païens et donc une exclusion de l'Enfer et du Purgatoire chrétiens.

Le dernier mort de l'entourage de Condé à revenir dans les mazarinades est Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué fin juillet 1652 lors d'un duel avec son beau-frère François de Vendôme, duc de Beaufort, lui-même frondeur actif. Il est donc sans l'ombre d'un doute *ante diem fatalem* et *saevus finis* puisque décédé de mort violente, dans un « meurtre pour l'honneur », alors que les duels ont été interdits par Richelieu depuis 1626⁴⁹².

Le duc de Nemours était actif durant la Fronde, dans le parti de la Cour : les frondeurs siégeaient chez lui⁴⁹³, il a été condamné pour lèse-majesté⁴⁹⁴, a soutenu Condé avec des troupes des Pays-Bas⁴⁹⁵, ce qui en dit long sur ce personnage sans doute en quête d'une gloire quelconque puisqu'il avait fait réclamer le gouvernement de l'Auvergne par Condé suite aux triomphes de celui-ci lors de la première Fronde⁴⁹⁶. Nous le retrouvons en compagnie de Saint Mégrin et de Mancini, puisqu'il décédera peu après eux, dans les *Entretiens de saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élysiens (sic) et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*⁴⁹⁷ – une seule mazarinade pour trois morts de juillet 1652 ! –,

⁴⁹¹ Michel Pernot, *op.cit.*, p. 120.

⁴⁹² Ministère des Armées, Flora Cantin, « Le saviez-vous ? L'interdiction des duels », en ligne.

⁴⁹³ Michel Pernot, *op.cit.*, p.198.

⁴⁹⁴ Michel Pernot, *op.cit.*, p.276.

⁴⁹⁵ Michel Pernot, *op.cit.*, p.284.

⁴⁹⁶ Michel Pernot, *op.cit.*, p.261.

⁴⁹⁷ [MO_1251] *Entretiens (les) de saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*

[MO_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours*, Paris, François Noël, 1652, 8 pages.

[MO_1267] *Építaphe de monsieur de Nemours*, s.l.n.d, 4 pages.

dans les *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours*⁴⁹⁸, l'*Épitaphe de monsieur de Nemours*⁴⁹⁹, et la *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours*⁵⁰⁰.

Comme l'avait dit Thomas Marlier et que nous avons relevé précédemment : « Il faut donc, par un biais quelconque, demeurer vivant même en étant mort »⁵⁰¹ : ce sont donc essentiellement des fantômes « sociaux » qui reviennent, des personnalités mondaines habituées à parader, aux discussions, aux échanges en tout genre concernant la politique. Ce sont également des fantômes ou morts opportunistes qui n'apparaissent parfois dans les mazarinades que parce que leur décès est l'occasion de leur faire porter un message ou pour un auteur de publier un énième texte qui sera vendu, même sans lien direct avec la Fronde. Enfin, ce sont aussi des ascendants, des parents, grands-parents et ancêtres, qui ont donc une forme d'autorité sur les personnes auxquelles ils viennent rendre visite et desquels ils espèrent un comportement adéquat afin de garantir tant leur paix que le salut de leur âme dans l'Au-delà. Mais plus que sur les membres de leur famille, comme ce sont d'anciens monarques, ce sont des figures d'autorité pour l'État entier, car le roi est le père du peuple⁵⁰² et a donc toute autorité sur lui. Il faut croire que cette autorité se prolonge dans la mort...

2.3. Des fantômes voyageurs...

La tradition antique et ses adaptations postérieures préconisaient un retour des fantômes essentiellement la nuit, parfois en intérieurs et si possible près de leurs os, leur tombe ou de leur dernière demeure comme nous l'avons dit précédemment⁵⁰³.

Dans les mazarinades, nous avons assez peu d'informations quant au moment où reviennent les fantômes, comme la *Description véritable d'un fantôme qui s'est apparu dans le cabinet de la reine*, qui suggère que l'apparition survienne à l'aube, ce moment

⁴⁹⁸ [Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours... op.cit.*

⁴⁹⁹ [Mo_1267] *Épitaphe de monsieur de Nemours, ... op.cit.*

⁵⁰⁰ [Mo_1925] *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours*, s.l.n, 1652, 12 pages.

⁵⁰¹ Thomas Marlier, *op.cit.*, p. 204-224 ; Plotin, *Ennéades*, IV, 7, 15.

⁵⁰² Yves-Marie Bercé, « Chapitre 1. Le roi père » in *Les Monarchies*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p.231-239 : « Le roi était constamment représenté comme le père du peuple, père commun de ses sujets et de chacun d'entre eux. [...] La référence suggérait l'autorité naturelle d'un père mais s'autorisait aussi des liens d'affection et le devoir qu'elle entraînait ».

⁵⁰³ Voir infra Partie I, 2.1, « Fantômes et consort », p.58.

où il fait encore nuit et où le jour point à peine puisque les femmes de la reine se moquent de Mademoiselle de Beauvais qui a vu le fantôme près du feu en l'assurant que « la Reine n'était pas encore sortir ce matin de sa chambre »⁵⁰⁴, l'*Apparition merveilleuse de trois fantômes*⁵⁰⁵ mentionne explicitement dix-sept heures, le *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*⁵⁰⁶ qui situe l'action entre dix et onze heures du soir ou encore le *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change*⁵⁰⁷, sur les affaires du temps, dans lequel l'histoire se déroule à onze heures du soir. Si dans les quelques exemples que nous avons nous ne pouvons que constater que les libellistes respectent cette tradition établie du fantôme nocturne, nous ne pouvons en revanche que constater qu'ils ne semblent pas s'embarrasser des règles tacites concernant les lieux de retour des fantômes et autres revenants. En effet, dans certains cas, les fantômes reviennent donc où et quand bon leur semble, faisant fi des règles antiques et médiévales.

Certains pamphlétaires suivent les usages, comme par exemple dans les *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé au château du bois de Vincennes*⁵⁰⁸, les pamphlétaires placent le retour du duc de Châtillon sur son lieu de décès, le château de Vincennes, ce qui est en parfaite adéquation avec la tradition antique de la « dernière demeure ».

La *Seconde partie du courrier polonois*⁵⁰⁹ montre un soldat polonois renvoyé par Charon sur terre sous forme de spectre – « je ne suis qu'un Spatre ou Phantosme »⁵¹⁰ – pour transmettre de la part du dieu des Enfers un message au Grand Condé. L'esprit du soldat rencontre une sentinelle à son poste et qui l'envoie vers le lieu où séjourne le prince de Condé, « chez le Maréchal de Villeray »⁵¹¹. Le texte nous apprend que la sentinelle connaissait le soldat – « Cher amy Polonois est-ce toy, d'où viens-tu ? Vraiment je te

⁵⁰⁴ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ...op.cit.*, p.3.

⁵⁰⁵ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*

⁵⁰⁶ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

⁵⁰⁷ [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change, sur les affaires du temps*, s.l [Paris] : Pierre Targa, 1649, 7 pages.

⁵⁰⁸ [MO_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé ... op.cit.*

⁵⁰⁹ [MO_833] *Seconde (la) du courrier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde, au Prince de Condé*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649. Avec permission.

⁵¹⁰ [MO_833] *Seconde (la) du courrier polonois, ... op.cit.*, p.3.

⁵¹¹ [MO_833] *Seconde (la) du courrier polonois, ... op.cit.*, p.7.

reconnaissais »⁵¹²-, aussi nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un compagnon d'arme du Polonais, et donc qu'au moment de son retour sous forme spectrale, il n'est pas parti depuis assez longtemps pour que son absence soit remarquée, et donc son décès connu des troupes. Cela laisse donc supposer que la sentinelle en faction se trouve forcément à proximité du lieu où est a été tué le Polonais, à l'extérieur de Paris assiégée pendant le blocus (« La sentinelle : Que t'est-il arrivé ? as-tu été pris prisonnier par les Parisiens ? »⁵¹³). Le soldat réapparaît donc à la fois à proximité de son cadavre mais également de sa « dernière demeure ».

Concino Concini, qui revient à plusieurs reprises hanter Mazarin, revient vraisemblablement en région parisienne, lieu de son décès, notamment dans les *Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin*⁵¹⁴. Ici se pose, outre la question de l'endroit où se trouveraient d'éventuels restes de Concino Concini assassiné, dépecé et éparpillé à Paris, celle de l'intégrité physique, étant donné qu'il ne reste rien de sa dépouille et qu'il n'a de fait pas été enseveli. Nous n'avons aucun indice sur le « destin fantomatique » d'une personne lorsque le corps de celle-ci est purement et simplement détruit : le retour sous forme de fantôme est-il possible malgré tout ? Est-ce que l'éparpillement du marquis d'Ancre permet justement ce retour où bon lui semble ? Comme nous l'avons dit précédemment, Saint-Augustin dit que les « hommes de foi [...] ont appris de l'Évangile que la dent des bêtes féroces n'empêchera pas la résurrection des corps »⁵¹⁵, mais qu'en est-il de la destruction complète du corps par la main des hommes ? La seule explication serait liée à l'intégrité physique dont nous avons déjà parlé : si un fantôme ne réapparaît jamais estropié⁵¹⁶, alors le démembrement de Concino Concini n'est logiquement pas un frein à son retour.

Mais cette norme antique du lieu d'apparition n'est pas autant respectée que nous pourrions le croire. Dans l'*Avertissement fait par M. de Châtillon*⁵¹⁷, c'est à Saint-Germain-en-Laye que les pamphlétaires le font réapparaître pour s'adresser au Grand

⁵¹² [MO_833] *Seconde (la) du courrier polonois, ... op.cit.*, p.5.

⁵¹³ [MO_833] *Seconde (la) du courrier polonois, ... op.cit.*, p.5.

⁵¹⁴ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*

⁵¹⁵ Augustin d'Hippone, *op.cit.*, t. XIII, chapitre XII, « Le défaut de sépulture ne cause aux chrétiens aucun dommage », p.10-11.

⁵¹⁶ Voir Partie I, 2.1, « Fantômes et consort », p.38.

⁵¹⁷ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.*.

Condé, pourtant à l'opposé du lieu de son dernier combat où il reçut sa blessure mortelle (Charenton), du lieu de décès (château de Vincennes) et de son lieu d'inhumation (basilique Royale de Saint-Denis où il eut le privilège d'être enterré). Rien n'explique alors qu'il hante Condé à Saint-Germain-en-Laye...

L'*Ombre du feu prince de Condé*⁵¹⁸ pose également le problème du lieu d'apparition : Henri II de Bourbon-Condé, le père du Prince de Condé en titre, est inhumé à Vallery, en Bourgogne, comme tous les membres de cette branche⁵¹⁹. Que fait-il donc aussi loin de son tombeau ? Qu'est-ce qui peut justifier ainsi que ce fantôme se trouve aussi loin de son lieu de décès et d'inhumation ?

Un fantôme qui voyage également beaucoup est Charles 1^{er} d'Angleterre, dans l'*Ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*⁵²⁰ : si l'on considère qu'Anne d'Autriche se trouve encore au château de Saint-Germain-en-Laye au moment de l'apparition de son beau-frère, que fait donc en France le fantôme de l'ex-monarque anglais inhumé à la chapelle Saint-Georges de Windsor si loin de chez lui et de sa dernière demeure ?

La mazarinade l'*Ombre de madame la Princesse apparue à la reine, au Parlement*⁵²¹, montre Charlotte-Marguerite de Montmorency à Paris, même si elle est inhumée au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques qui est alors proche de la capitale comme son nom l'indique⁵²² et comme le montre une ancienne carte de 1648 qui le place dans le prolongement des fortifications et de la porte Saint Jacques⁵²³, mais pas en son sein comme c'est le cas actuellement : elle est donc déjà loin de son lieu d'inhumation puisqu'il ne s'agit techniquement pas de Paris même.

La *Description véritable d'un phantosme (sic)*⁵²⁴ interroge également : la description du fantôme laisse d'abord à penser qu'il pourrait s'agir de Marie de Médicis, et sa présence à Saint-Germain-en-Laye, qu'elle a vraisemblablement occupé durant sa

⁵¹⁸ [MO_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince, ... op.cit.*

⁵¹⁹ Henri d'Orléans duc d'Aumale, *op.cit.*, p.121 : « Son corps fut porté à l'église paroissiale de Valery [...] il donna son cœur à la maison professe des Jésuites ».

⁵²⁰ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ... op.cit.*

⁵²¹ [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, ... op.cit.*

⁵²² Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « Fausbourg » : « s. m. la partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte, ou les bastimens qui sont sur les avenuës de la ville. On a déjà enfermé plusieurs fois les fausbourgs de Paris dans la ville. Les places de guerre ne doivent point avoir de fausbourgs. On disoit autrefois Forsbourg, comme qui diroit, hors le bourg, d'où est venu ce mot par corruption », consulté le 9 janvier 2022.

⁵²³ Voir *Annexes*, p.525.

⁵²⁴ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

vie mais où elle n'est de toute évidence pas décédée, peut étonner si l'on considère que son cœur se trouve à la Chapelle Saint-Louis-du-Prytanée à la Flèche (Sarthe), ses entrailles à la Chapelle des Trois-Rois dans la Cathédrale Saint-Pierre de Cologne (Allemagne), même si son corps a été inhumé à la basilique Royale de Saint-Denis. Dans son cas, la tripartition du corps pourrait expliquer qu'elle revienne dans l'actuelle région parisienne, car si l'intégrité physique est nécessaire mais n'est de toute évidence pas respectée par la royauté française, rien dans la tradition antique ne dit ce qui prime entre les os ou la dernière demeure pour justifier le retour d'un trépassé. Il est donc possible que la présence des os suffise à justifier son retour, même si encore une fois, Saint-Germain-en-Laye se trouve loin de la basilique Saint-Denis. Si l'attachement du spectre prime, alors cela justifierait également retour dans *l'Esprit de feu la reine mère, parlant à la reine sur l'état de sa régence*⁵²⁵.

Également dans *Apparition du Cardinal de Ste Cécile*, le frère de Mazarin, Michel Mazarin⁵²⁶, revient pour sermonner son frère et l'avertir du courroux divin qui pèse sur lui. Pourtant, cet homme d'Église n'a rien à voir avec Paris, non pas parce qu'il est italien, mais surtout qu'il est décédé à Rome. La logique aurait donc voulu qu'il soit d'abord revenu hanter le lieu où repose sa dépouille, éventuellement les lieux où il a vécu –Rome, Aix-en-Provence, la Catalogne dont il était vice-roi –car rien n'indique qu'il ait vécu, ne serait-ce que de façon temporaire, à Paris. Aussi sa présence dans la capitale française peut être considéré comme un écart par rapport aux normes admises des apparitions de fantôme : il est loin de son corps, loin de ses lieux de vie, et ne devrait logiquement donc pas se trouver là.

Tout comme Hortensia Buffalini⁵²⁷, mère de Jules Mazarin, qui revient dans *La véritable apparition d'Hortensia Buffalini*⁵²⁸, décédée également à Rome, et qui apparaît vraisemblablement auprès de son fils à Paris ou Saint-Germain-en-Laye.

Paul Mancini, le neveu de Mazarin, n'est pas en reste des déplacements intempestifs. Décédé à Pontoise en 1652⁵²⁹, il n'y apparaîtra jamais. Les frondeurs le

⁵²⁵ [MO_1281] *Esprit (l') de feu la reine mère, ... op.cit.*

⁵²⁶ Voir infra « La famille du cardinal-ministre », p.90.

⁵²⁷ *Idem.*

⁵²⁸ [MO_3919] P.D.P.P, Sieur DE CARIGNY, *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils, par P.D.P.P sieur de Carigny*, Paris, Robert Sara, 1649, 8 pages.

⁵²⁹ Simone Bertièrre, *op.cit.*, p.569 : « [...] figurait parmi les blessés le jeune Paolo Mancini. Il était tombé en combattant « comme un lion », grièvement atteint d'une mauvaise plaie au bas ventre, disent les uns, en

feront apparaître par exemple à Bouillon, en Belgique actuelle, lors de l'exil de son oncle Mazarin dans *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon*⁵³⁰. Là encore, rien ne justifie qu'il parcourt une telle distance entre sa dépouille et son oncle.

Le maréchal d'Ancre, dont la dépouille a été purement et simplement détruite à Paris, reviendra à Sedan⁵³¹ dans la mazarinade *l'Ombre du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan* pour s'entretenir avec son « alter ego » italien : il n'entretenait aucun lien avec cette ville, qui se trouve même loin de la Seine dans laquelle furent jetés les restes de son corps.

A cette liste de Romains et d'Italiens qui reviennent, nous pouvons évidemment ajouter Jules César⁵³², incinéré à Rome après son assassinat, et qui n'a aucune raison, sinon littéraires et politiques, de se trouver en France de quelque façon que ce soit.

Nous ne pouvons alors que remarquer qu'une majorité de mazarinades d'apparitions mettent en scène des fantômes bien loin de leur dernière demeure ou de leurs ossements, ou dans des configurations discutables comme Marie de Médicis, ce qui va à l'encontre des préceptes antiques que nous avons mentionnés précédemment à ce sujet – « le fantôme de Virginie visite, selon Tite-Live, les maisons de ses assassins⁵³³ [...] Caligula et Damon errent la nuit là où ils ont été assassinés⁵³⁴ [...] et un usage répandu consiste pour les revenants à rôder près de la tombe où reposent leurs os »⁵³⁵. Nous pouvons également remarquer un certain acharnement des pamphlétaires sur les Italiens, soit à les invoquer en France, soit à les invoquer en dehors de toutes « règles d'apparition » – Jules César, Michel Mazarin, Hortensia Buffalini, Marie de Médicis, Paul Mancini – alors qu'ils tentent dans le même temps de se débarrasser de l'Italien qui seconde la régente Anne d'Autriche.

Nous pouvons aussi supposer que cet éloignement volontaire des « règles d'usage » concernant les fantômes tient avant tout au message politique qui est passé dans

haut de la cuisse, disent les autres. Les chirurgiens, cependant, réservaient leur pronostic. [...] Lorsque la cour quitta Saint-Denis pour Pontoise le 17 juillet, on le disait à l'agonie, rongé par la gangrène. Le voyage l'acheva. Il mourut le lendemain matin, non sans avoir eu l'ultime joie de voir Louis XIV en personne lui apporter sa nomination au grade de capitaine-lieutenant des cheveau-légers de sa garde ».

⁵³⁰ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁵³¹ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin ... op.cit.*

⁵³² [MO_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé ... op.cit.*

⁵³³ Tite-Live, *Histoire romaine*, III, 58, 11.

⁵³⁴ Suétone, *Caligula*, 59.

Plutarque, *Cimon*, I, 8.

⁵³⁵ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.209.

les mazarinades : la personne recevant les visites spectrales fait office d'aimant, plus fort que toutes les croyances et coutumes d'usage. Ainsi lorsque Anne d'Autriche voit Charles I^{er} à Saint-Germain-en-Laye, lorsque Gaspard IV duc de Châtillon y sermonne le prince de Condé, lorsque Concino Concini va hanter Mazarin à Sedan et que son neveu le poursuit jusqu'en Belgique, nous en déduisons logiquement que le fantôme n'est donc plus attaché à un lieu comme le préconise la tradition mais s'attache également à la personne, et surtout que le message prime sur la tradition. Si le fantôme reste à hanter sa sépulture, ses ossements ou sa dernière demeure comme le veut la tradition, durant ce temps troublé qu'est la Fronde, il est plus que probable qu'il n'ait jamais l'occasion de délivrer son message à la personne auquel il est destiné. En se détachant de cette tradition qui l'attache à un lieu pour s'attacher à une personne, les fantômes de la Fronde revêtent l'habit des spectres vengeurs de l'Antiquité, poursuivants ainsi celui à qui leurs reproches se destine.

2.4. Communiquer depuis l'Au-delà : une multitude de moyens de transmission pour se faire entendre des vivants.

« Mieux vaut se taire et être, que parler sans être ».
Saint Ignace d'Antioche, *Lettre aux Éphésiens*, 13-15.

Un nombre conséquent de mazarinades n'est pas explicite sur les modalités de retour des entités en jeu. Si les titres mentionnent clairement des « apparitions »⁵³⁶, ou semblent faire revenir des « ombres » pour s'entretenir avec celui auquel elles ont des reproches à faire⁵³⁷, rien dans les titres ne permet de déterminer les modalités de ces retours, laissant le devoir au lecteur de se faire sa propre idée ou mener sa propre enquête :

⁵³⁶ [MO_138], *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, ... op.cit.*

[MO_3919] P.D.P.P, Sieur DE CARIGNY, *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils, par P.D.P.P sieur de Carigny*, Paris, Robert Sara, 1649, 8 pages.

⁵³⁷ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.*

[MO_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, ... op.cit.*

[MO_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini au cardinal ... op.cit.*

[MO_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince, son fils, depuis sa sortie de Paris*, s.l.n., 1652, 8 pages.

[MO_2596] *Ombre (l') du maréchal de Gassion parlant à monsieur de Turenne ... op.cit.*

[MO_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé ... op.cit.*

[MO_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu faites (sic) au cardinal Mazarin sur les affaires de ce temps*, s.l.n., 1651, 15 pages.

le *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées*⁵³⁸ doit-il être lu comme une lettre dont il semble avoir la forme ou est-ce quelqu'un qui délivre le message et qui parle⁵³⁹ ? Richelieu semble nous parler directement, sans intermédiaire. Est-ce alors l'option des « signes avant-coureurs d'un désastre » que l'auteur du pamphlet voulait mettre en avant ?

Au final, rien ne nous permet de déterminer pour une dizaine de pamphlets impliquant explicitement un fantôme, une ombre, un esprit de quel type de communication il s'agit.

Pour les autres, excluant évidemment les dialogues se passant dans l'autre monde et tout ce qui n'implique pas une présence terrestre, force est de constater que les fantômes sont bien renseignés sur les événements de la Fronde, sur les faits et gestes de leurs contemporains ainsi que l'ensemble des entités peuplant les Champs-Élysées, de Pluton à Platon. Et comme ces morts ne sont pas décidés à laisser les vivants régler leurs problèmes seuls, ils vont utiliser des stratagèmes variés pour revenir dispenser leurs avis et conseils sur la politique à mener pendant ces temps troublés : apparitions réelles, apparitions oniriques, statues oraculaires et autres *mediums*.

2.4.1. Fantômes réels : de la corporéité supposée des apparitions.

Si les théories du début du XVII^{ème} siècle cherchent à distinguer un esprit impalpable d'un esprit physique, nous n'avons dans les mazarinades de notre corpus que peu d'informations quant à la corporéité ou à l'immatérialité des apparitions, qui semblent souvent mêler les deux aspects, tangible et évanescent :

Et néanmoins la plus commune opinion est, que les esprits prennent un corps d'air, en l'épaississant, et formant de vapeurs qui viennent de la terre, et le tournant et mouvant à leur plaisir, comme le vent mouve les nues, et aussi le faisant disparaître comme ils veulent, d'autant que ce n'est de ce corps sinon une vapeur. Et je passe bien plus outre, et tiens que les démons se peuvent quelquefois vêtir de la charogne des morts⁵⁴⁰.

⁵³⁸ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées ... op.cit.*

⁵³⁹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, en ligne, définition de messenger : « subst.masc et fem. Celui qui fait les allées et venues pour porter des messages. [...] Signifie aussi celui qui est commis pour porter les hardes et les lettres des particuliers, et qui a pour cet effet un bureau établi par autorité publique [...] se dit figurément des signes, des avant-coureurs de quelque mal à venir [...] On dit proverbialement, qu'on ne trouve jamais meilleur messenger que soy-même ».

⁵⁴⁰ Pierre le Loyer, « Chapitre V », *op.cit.*, p.34.

Ainsi, le fantôme décrit dans *Description véritable d'un fantôme*⁵⁴¹ suggère une apparition réelle, mais impossible de savoir si le corps est tangible ou non, quoique la dernière phrase laisserait à penser qu'il s'agit d'une apparition évanescence :

Mademoiselle de Beauvais passant par le Cabinet de la Reine vit sa Majesté assise proche du feu sur un fauteuil [...]. Le lendemain une femme de la Reine passant, vit la Reine en la même façon qu'au précédent, et à l'instant courut le dire à Mademoiselle de Beauvais, qui vint voir ce spectre et phantosme [...] La Reine toute épouvantée y fut avec toutes ses filles et vit de ses propres yeux le même spectre qui feuilletait les véritables Prophéties de Nostradamus [...] et reconnaissant que la figure de ce spectre était véritablement le même que l'on lui avait représenté, elle eut grand frayeur, et peu après le phantosme disparut⁵⁴².

Avec *l'Apparition merveilleuse de trois phantosmes*⁵⁴³ dont nous avons parlé précédemment, l'aspect réel des fantômes n'est pas vraiment questionnable puisque le récit dit clairement que ces entités se promènent dans la forêt de Montargis et viennent à la rencontre du bourgeois par deux fois (d'abord Guerre, Famine et Mort, puis Conquête). Ils semblent à la fois réels, tangibles, visibles et peut-être même palpables, mais leur disparition soudaine tendrait pourtant vers l'évanescence.

Nous avons donc dans ces cas-là des fantômes identifiés ou identifiables par le lecteur de mazarinades, sans avoir d'autres informations à leur sujet, que ce soit leur provenance ou la raison réelle de leur retour, à l'exception de *Conquête*, préoccupé par la « gloire de la France », quoiqu'il ne donne aucune piste à ce sujet, faisant de ces fantômes de « simples » signes avant-coureurs de désastres et catastrophes, comme cela s'était vu par le passé.

Revenons au soldat polonais dans le *Second courrier polonois* : « Je ne suis plus le Polonois, mais son malheureux esprit seulement »⁵⁴⁴, réponse qu'il fait à la sentinelle qui n'avait pas remarqué l'absence de corporéité de son ancien camarade. Le soldat pourtant semble nu et palpable lors de son retour des Enfers puisqu'il vole des habits :

Le Polonois : je ne suis qu'un Spatre ou Phantosme, qui apporterai de la frayeur et l'épouvante à ceux qui me verront [...] partant il serait besoin que je fusse couvert, mais ou près de l'argent pour m'avoir un habit, ceux qui reviennent d'où je viens n'en sont guère chargés [...] A propos il me souvient que ces jours passés, un bon compagnon de même farine que moy, fut attaché à un noyer pour faire peur aux pigeons, afin qu'ils n'allaient manger le bled nouveaux fumé, on lui

⁵⁴¹ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

⁵⁴² [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*, s.l.n., 1649, p.3-4.

⁵⁴³ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*

⁵⁴⁴ [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.* 9. p.5.

laissa son habit de ce satin, donc on fait des ailes aux moulins ; pour ce que celui qui le posa en sentinelle, ne voulait point porter tant d'état, il vaut mieux que je le prenne, celait vaut fait. Mais je suis assiégé d'une nouvelle appréhension, le cœur me palpite et me pronostique quelque malheur, si je rencontre le Paysan qui me fit aller en l'autre monde, que ferai-je ? s'il m'a tué ayant une épée, comment m'accommoderai-il à présent que je n'en ay point ? [...]

La sentinelle : [...] où vas-tu avec cet habit de toile ? vas-tu pêcher des écrevisses ou bien quelque bourse tombée dans la rivière.

Le Polonois : La nécessité me l'a fait prendre à faute d'autre.

Le « bon compagnon de même farine que moi » laisse deux hypothèses : soit il s'agit d'un autre polonais, soit il s'agit d'un autre criminel « violeur de guerre » – ou les deux ? « Fut attaché à un noyer » semble donc être une périphrase pour désigner ici un pendu, peine appliquée « encore avant le XV^{ème} siècle pour de simples vols [...] même pour de simples actes de violence [...] la pendaison était le supplice appliqué à la grande majorité des crimes, tels que meurtre, trahison, homicide, viol, incendie, etc. »⁵⁴⁵, ce qui ressemblerait donc à un soldat puni, la pendaison étant réservée au peuple. Sentence qui n'est pas sans rappeler celle proposée par Charon dans le premier *Courrier polonois* : « *Charon* : Voilà de beaux jeux, la mort t'a fait trop de grâce, tu devais être pendu »⁵⁴⁶. Le polonais vole donc les habits d'un pendu pour s'en revêtir, ce qui trahit la présence d'un corps tangible, parce qu'il faut l'habiller, et parce qu'il faut pouvoir se saisir des habits en question.

La crainte de rencontrer le paysan responsable de son trépas et de ce que celui-ci pourrait lui faire laisse ici également entendre que le Polonais est parfaitement tangible, et qu'il peut donc être touché – et donc attaqué, battu en représailles – par les vivants environnants. D'ailleurs il ne s'évanouit pas dans la nature à la fin du pamphlet mais signale ramasser « [s]on sac et [s]es quilles » pour « [s]'en retourner porter la réponse au bon homme Charon ». Le Polonais va donc effectuer le trajet retour, portant une lettre qu'il perd – impliquant donc que Condé a pu lui donner une lettre physique, concrète –, trajet qu'il fait visiblement à pied jusqu'aux Champs-Élysées, vraisemblablement jusqu'au lac Avernus qui en est l'entrée supposée et par laquelle nous pouvons imaginer qu'il est déjà arrivé la première fois, bien que rien ne nous le confirme...

⁵⁴⁵ Alfred Maury, « La législation criminelle sous l'Ancien Régime. II. La pénalité » in *Revue des Deux Mondes* (1829-1971), troisième période, vol.23, n.3, p.595.

⁵⁴⁶ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.5.

Paul Mancini semble revenir sous forme réelle aussi puisqu'il réagit aux réactions de son oncle, ce qui lui permet également de se définir comme « ombre », et invite même celui-ci à le toucher – fait exceptionnel ! car rappelons que nous avons dit que les fantômes n'impliquaient que très rarement ce sens⁵⁴⁷ – dans l'*Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu*⁵⁴⁸ :

Quoi : tu trembles à mon abord ?
Toy ? Toi, qui fait tant l'esprit fort,
Tu t'émeus tout de peu d'un Ombre ?⁵⁴⁹
[...]
Adieu l'Oncle, touche ma main,
Je reviendrai te voir demain⁵⁵⁰

C'est essentiellement cette mention à la toute fin de la mazarinade qui nous permet de savoir qu'il s'agit d'un esprit tangible, et à la fois cela ressemble à un stratagème des pamphlétaires pour le détacher de la spectralité, comme le stipulait Pierre le Loyer en 1605 :

un passage de la même Écriture [*Sainte*], où Jésus-Christ ressuscité fait toucher son corps à ses apôtres, pour leur montrer qu'il n'était spectre ou esprit vêtu d'un fantosme. Et à proprement parler le fantosme est une chose inanimée et pure illusion, et comme telle n'a aucune volonté, et le spectre est tout autre ; s'il veut il apparait à nous, s'il ne veut il n'apparait pas, et comme dit saint Ambroise, sa nature est de n'être vu, et sa volonté d'être vu⁵⁵¹.

Le geste de Paul Mancini peut être interprété de deux façons foncièrement contradictoires : d'une part le symbole christique – il est réel, il est tangible, il n'est pas un fantôme – mais d'autre part cela pourrait être un rappel de la basse extraction supposée de son oncle – et donc par extension la sienne – car « les rustres en se disant bon jour, et en se donnant quelques coups sur le dos et dans la main »⁵⁵², « touche moi la main » devenant ici synonyme de « serre-moi la main » en guise d'adieux.

Nous avons remarqué jusqu'à présent des fantômes, ombres et spectres, – excepté les hypothétiques cavaliers de l'Apocalypse et le fantôme du cabinet de la Reine dont nous ignorons la provenance – revenir surtout par « délégation infernale » : le soldat polonais est envoyé par Charon depuis les rives de l'Achéron et l'entrée des Champs-

⁵⁴⁷ Voir infra Partie I, 2.1 « Fantômes et consort », p.58.

⁵⁴⁸ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁵⁴⁹ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.4.

⁵⁵⁰ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.40.

⁵⁵¹ Pierre Le Loyer, « Chapitre 1 », *op.cit.*, p.3.

⁵⁵² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, en ligne, définition de « saluer ».

Élysées, Concino Concini une fois s'entretient avec Pluton, une fois revient par délégation chercher Mazarin par la peau du col, Paul Mancini ne fait pas exception et après avoir visité les Enfers revient prévenir son oncle des quelques malheurs qui l'attendent. Or ce n'est pas le cas de toutes les apparitions et certaines arrivent d'endroits diamétralement opposés.

Nous pouvons citer par exemple Charlotte-Marguerite de Montmorency, dans *l'Ombre de la princesse douairière apparue à la reine*⁵⁵³, indiquant : « Par la permission Divine je reviens du Ciel en terre »⁵⁵⁴, qui signale bien à la fois le retour réel mais également l'endroit où elle revient.

Ce n'est évidemment pas la seule à se manifester et nous retrouvons cette fois Charles I^{er} dans *l'Ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*, où il commence par se plaindre de son aspect physique : « Vous vous effrayerez sans doute de me voir en l'état, où la fureur de mes sujets m'a réduit »⁵⁵⁵, ce qui est contradictoire avec la tradition des apparitions dont nous avons déjà parlé et qui insiste sur l'intégrité physique – le respect de l'intégrité physique du défunt devient la règle dès l'Antiquité⁵⁵⁶. Thomas Marlier signale cependant qu'il existe déjà durant l'Antiquité des entorses à la règle et qui présentent donc une apparence humaine altérée : « Properce met cette idée dans un de ses poèmes où une femme revenant d'entre les morts est défigurée par les flammes du bûcher funéraire »⁵⁵⁷ : nous pouvons donc supposer que Charles I^{er} se présente décapité devant Anne d'Autriche, puisqu'il parle de « l'état où la fureur de mes sujets m'a réduit », c'est-à-dire décapité sur l'échafaud. Comme mentionné précédemment, il semblerait que le pamphlétaire ait appliqué au souverain anglican le principe de monarchie Royale de droit divin française, qu'il en ait donc fait un représentant de Dieu sur terre, expliquant ainsi son retour au Ciel : « A dieu ô Reine des François, je quitte la terre pour reprendre le chemin des cieux »⁵⁵⁸.

⁵⁵³ [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, ... op.cit.*

⁵⁵⁴ [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, ... op.cit.*, p.3.

⁵⁵⁵ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ... op.cit.*, p.3

⁵⁵⁶ Thomas Marlier, *op.cit.* p. 204-224.

⁵⁵⁷ Thomas Marlier, *op.cit.*, p.209 : il renvoie à Properce, *Elégies*, IV, 7, 10 : « Elle avait encore les mêmes yeux, la même chevelure que sur le lit funèbre : mais ses vêtements étaient brûlés ; la flemme avait dévoré l'anneau qui parait son doigt, et l'inde infernale avait terni déjà ses lèvres décolorées »

⁵⁵⁸ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ... op.cit.*, p.7.

Nous avons déjà mentionné Jeanne d'Arc qui semble revenir sous forme réelle, puisque rien n'indique que ce soit une apparition onirique : « à présent je descends du Ciel avec la Thémide Astrée »⁵⁵⁹. Mais encore une fois rien ne nous indique à la fin du pamphlet les modalités de son départ, trop préoccupée par son annihilation complète de la *perfide Angleterre*⁵⁶⁰.

2.4.2. Des rêves hantés : une frontière entre songe et réalité floue.

« Mais outre ces visions vraiment divines, il y a d'autres visions qui ne peuvent être dites telles, et ne proviennent que du dormir. L'une se peut appeler imagination du dormir, qui telle arrivera comme on l'aura songée ».

Pierre le Loyer, *Discours et histoire des spectres*, 1605⁵⁶¹

Peu de textes sont explicites sur la nature du retour onirique des fantômes et autres ombres. L'apparition de fantômes en rêve n'est pas une pratique nouvelle et nous pouvons en trouver des traces dans la littérature antique comme l'indique Thomas Marlier : « il[s] se montrent souvent en rêve. Ainsi Caius Gracchus était endormi quand il vit son frère Tiberius s'adresser à lui en songe, et Cléonise, victime du spartiate Pausanias, “ne cessa de lui apparaître la nuit pendant son sommeil sous forme de fantôme »⁵⁶². Il n'y a donc rien de surprenant à ce que des fantômes réapparaissent dans les rêves des acteurs majeurs de la Fronde puisque cette notion s'inscrit dans la lignée d'une longue tradition littéraire, mais les apparitions oniriques avérées, sans que le moindre doute ne subsiste, représentent une portion congrue du corpus.

Dans l'*Esprit du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*, l'auteur place, dès l'exorde, le lecteur en conditions pour comprendre le contexte de cette apparition et réceptionner son pamphlet :

Les moyens les plus ordinaires dont il se sert selon l'avis de tous les Doctes, sont les songes, et ceux qui arrivent le matin ont ordinairement quelque chose

⁵⁵⁹ [MO_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans... op.cit.*

⁵⁶⁰ Jacques-Bénigne Bossuet, « Premier sermon pour la Fête de la Circoncision » (1653) in *Œuvres complètes de Bossuet publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité, par F.Lachat, édition renfermant tous les ouvrages édités et plusieurs inédits*, Paris, Louis Vivès, 1862-1875, t.VIII, p.318.

⁵⁶¹ Pierre le Loyer, « Chapitre 1 », *op.cit.*, p.3.

⁵⁶² Thomas Marlier, *op.cit.*, p.210 : il renvoie à Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 7, 6 et Plutarque, *Cimon*, 6.

mystérieux : ce fut environ la pointe du jour que l'esprit du défunt Duc de Châtillon tué en l'attaque de Charenton, apparut à Monseigneur le Prince⁵⁶³.

Mais tous les auteurs de mazarinades ne se donnent pas la peine d'être aussi précis, et laissent un doute planer sur *leurs* apparitions, la distinction entre apparition réelle et apparition onirique n'étant pas flagrante et semblant finalement ne dépendre que de la sensibilité du lecteur.

Louis XIII, désigné par son surnom dans la mazarinade l'*Esprit du feu roi Louis le Juste à la reine*⁵⁶⁴, revient hanter la reine, mais difficile de savoir si c'est de façon réelle ou en songe : en effet, il peut très bien se tenir devant elle pour lui délivrer son message comme il ne peut s'adresser qu'à son esprit puisque le sens exclusivement invoqué est l'ouïe mais jamais la vue : « Ne vous étonnez pas si ma voix vient maintenant frapper vos oreilles [...] Ne vous offensez pas aussi de voir que je trouble vôtre repos, puisque vous troublez celui de toute la France, et l'obligez à troubler même celui des morts »⁵⁶⁵, « sa Bonté veut qu'une bouche morte vous annonce ce que des bouches vivantes n'osent vous déclarer ouvertement. Je suis forcé de parler, parce que vous contraignez ceux qui vous approchent à se taire »⁵⁶⁶. Même lorsqu'il utilise un verbe impliquant le mouvement – « je suis venu pour vous inviter à comparaitre devant le trône de Dieu vivant »⁵⁶⁷ – impossible de savoir s'il s'est réellement déplacé ou si c'est un déplacement onirique, mais comme l'accent est mis sur le champ lexical de la voix, nous pouvons supposer que l'apparition entre plutôt dans la catégorie onirique et seulement auditive, qu'il ne se montre vraisemblablement pas à la reine.

Dans les *Avis héroïques et importants donnés à M. le Prince de Condé*, le duc de Châtillon apparaît mais sans qu'il nous soit réellement possible de déterminer si c'est *via* un songe ou réellement : « Je te surprends au lit pour avoir plus de temps, de te donner ici des avis importants »⁵⁶⁸, peut tout autant faire référence au fait de trouver Condé couché, prêt à s'endormir qu'à Condé déjà endormi et donc par métonymie, « au lit ». Même sa formule pour prendre congé n'explicite pas la situation : « A ces mots la douleur

⁵⁶³ [MO_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon ... op.cit.*, p.4.

⁵⁶⁴ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, lui témoignant ses sensibles regrets sur le mauvais gouvernement de l'Etat*, Paris, s.n., 1652, 31 pages.

⁵⁶⁵ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, ... op.cit.*, p.3.

⁵⁶⁶ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine... op.cit.*, p.4.

⁵⁶⁷ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, ... op.cit.*, p.30.

⁵⁶⁸ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé ... op.cit.*, p.3

m'enlève de ce lieu, et je n'ai plus de voix que pour te dire Adieu »⁵⁶⁹, qui n'éclaircit l'apparition ni dans un sens ni dans l'autre, ni réelle, ni onirique.

Lorsque son père Henri II revient s'adresser à lui dans *l'Ombre du feu prince de Condé*, il est encore impossible de distinguer dans quelles conditions cela se fait : « Donc l'ayant trouvé de nuit dans une très grande inquiétude, plutôt assoupi qu'en dormi, il s'apparut à lui et lui dit »⁵⁷⁰. Comme précédemment avec l'apparition du duc de Châtillon, le prince de Condé est en phase de sommeil, ici « plutôt assoupi qu'en dormi », et si l'on s'en tient à la définition de Furetière⁵⁷¹, il n'est pas totalement endormi, mais pas non plus en état physique d'agir : impossible donc de dire si l'ombre d'Henri II le réveille de son demi sommeil ou si tout se passe dans cet état de torpeur proche de la léthargie.

Certains fantômes comme Michel Mazarin ne semblent pas hésiter à réveiller leur interlocuteur dès le début du texte, ici son frère, pour lui délivrer son message : « Réveille-toi, frère malheureux, il n'est pas temps de dormir quand tout le monde veille pour ta perte »⁵⁷². Nous pouvons malgré tout nous interroger : s'agit-il d'une injonction réelle à se réveiller, tirant Mazarin de son sommeil et découvrant à son réveil brutal l'ombre de son frère dans sa chambre – puisqu'il se désigne comme « ombre » –, ou est-ce une protestation rhétorique que l'ombre lui délivre en rêve – après tout, Mazarin semble être en train de dormir – et donc plutôt un avertissement métaphorique à rester sur ses gardes en permanence ? Ici encore, impossible de savoir ce qu'il en est réellement.

De la même façon, les mêmes questions peuvent se poser dans *l'Ombre du grand César à Monsieur le prince de Condé*, lorsque Jules César interpelle Louis II de Bourbon-Condé : « Quoi, Prince, vous dormez et vôtre ennemi veille ? »⁵⁷³, qui fait un écho remarquable à la mazarinade précédente, et publiée trois ans auparavant : l'obsession des fantômes pour le sommeil est assez singulière pour être remarquée. Eux qui sont frappés du « sommeil éternel » reprochent donc au vivant de ne pas lutter de toutes leurs forces contre le sommeil, laissant l'ennemi agir à sa guise pendant ce temps, tantôt Mazarin

⁵⁶⁹ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé ... op.cit.*, p.12.

⁵⁷⁰ [MO_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince... op.cit.* p.3.

⁵⁷¹ Antoine Furetière, en ligne, définition de « assoupir » : « ver.act. Endormir à demi, boucher les passages des esprits qui sont nécessaires pour agir [...] engourdir ».

⁵⁷² [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, ... op.cit.*, p.1.

⁵⁷³ [MO_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé ... op.cit.*, p.3.

contre les frondeurs lors de la Fronde parlementaire, tantôt Condé contre Mazarin lors de la Fronde des Princes.

Les *Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre* posent également un problème de perception de l'apparition en elle-même. En effet, dès le début du texte, l'auteur nous signale par la didascalie : « Le Marquis d'Ancre, son ombre parlant par esprit »⁵⁷⁴, laissant entendre qu'il s'agit d'une communication d'ordre plutôt onirique et que Concino Concini n'est pas réellement apparu. Pourtant, dès la ligne suivante, « Je suis venu en ce terrestre lieu, par ambassade des enfers parler à toy »⁵⁷⁵, laisse entendre qu'il s'agit d'une vraie apparition, ce qui semble renforcé par la didascalie « L'ombre de l'esprit de la Marquise d'Ancre, s'approche et lui dit »⁵⁷⁶ qui suggère un mouvement et donc une présence réelle de Leonora Dori. Qu'a donc pu vouloir dire l'auteur en écrivant « son ombre parlant par esprit » ? Dans le premier cas, qu'il s'agit d'apparitions oniriques et que donc tout se passe « dans l'esprit » de Mazarin ; dans un second cas, serait-il possible que l'auteur, bien qu'homme du XVII^{ème} siècle, ait imaginé et sous-entendu une forme de télépathie (concept inventé en 1882) où Concino Concini s'adresserait à Mazarin sans bouger la bouche, et donc « par esprit » ? Si aucune autre indication ne nous permet de vraiment trancher entre l'apparition tangible ou l'apparition onirique, c'est la menace de Mazarin qui semble davantage faire pencher la balance en faveur du sensible : « retire toy esprit de mauvais augure pendant que tu as animé un corps [...] car ayant ici quelque puissance, je te pourrais faire violence »⁵⁷⁷, indiquant donc que Mazarin pourrait le toucher, le brutaliser, pour le chasser.

2.4.3. Des ponts aux places : les statues commères de Paris.

« Cela n'est-il pas bien curieux, un dialogue entre deux pierres ?
Je voudrais bien qu'on me trouvât dans les Métamorphoses d'Ovide
quelque chose d'aussi ridicule »

⁵⁷⁴ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.2.

⁵⁷⁵ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.2

⁵⁷⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*... *op.cit.*, p.3

⁵⁷⁷ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.5.

Pierre Jurieu, *Préjugés légitimes contre le Papisme*, 1685 ⁵⁷⁸

Les manifestations les plus surprenantes dans le corpus sont peut-être les statues qui parlent. Inclure les statues dans notre corpus peut sembler déroutant, mais ce serait oublier comme le précise Denise Paulme que « Saïd Armesto a expliqué la confusion qui peut s'établir entre la statue d'un mort et son fantôme : spectre ou statue, l'apparition surnaturelle d'un mort venant demander justice est la même »⁵⁷⁹. Puisque nous pouvons donc considérer que statue ou apparition sont la même chose, ne peut-on pas supposer que les fantômes des morts qui viennent peupler les mazarinades prennent possessions de leurs représentations sur terre dans les mazarinades comme le *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*⁵⁸⁰, la *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*⁵⁸¹, le *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change, sur les affaires du temps*⁵⁸², la *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*⁵⁸³, le *Second discours*, ou encore le *Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*⁵⁸⁴ ?

La statue parlante n'est pas une création nouvelle et trouve ses origines déjà à l'Antiquité avec les mythes de Prométhée⁵⁸⁵, de Vulcain⁵⁸⁶ et de Pygmalion et Galatée⁵⁸⁷... Et si l'époque médiévale a elle-même été riche de statues parlantes, comme nous le montre le travail de Colette-Anne Van Coolput qui recense quelques œuvres sur les statues anthropomorphes – animées ou non, parfois des automates – de la période et du cycle arthurien tels que *Le Pèlerinage de Charlemagne*, *Floire et Blanchefleur*, *La Folie Lancelot*, *Le Tristan en prose*, la *Première continuation de Perceval*, le *Roman de*

⁵⁷⁸ Pierre Jurieu, *Préjugés légitimes contre le Papisme*, Amsterdam : Henry Desbordes, 1685, p.240.

⁵⁷⁹ Denise Paulme, « La statue du Commandeur » in *Revue de l'histoire des religions*, t.153, 1958, p.34-67. elle cite Victor Saïd Armesto, *La Layenda de Don Juan...*, Buenos Aires, 1946, chap.VI.

⁵⁸⁰ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

⁵⁸¹ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils ... op.cit.*

⁵⁸² [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures ... op.cit.*

⁵⁸³ [MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII en bronze ... op.cit.*

⁵⁸⁴ [AC_MO_221] *Second discours, ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*. Paris, s.n., 1649, 4 pages

⁵⁸⁵ Ovide, « Deucalion et Pyrrha » in *Les Métamorphoses*, I, 390-4416, Paris, Gallimard, 1992, p.56-57.

⁵⁸⁶ Alexandre Marcinkowski et Jérôme Wilgaux, « Automates et créatures artificielles d'Héphaïstos : entre science et fiction », in *Techniques et Culture* [en ligne], no.43-44, 2004 : « les sources antiques lui attribuent la fabrication de servantes d'or qui l'assistant dans ses travaux (*Iliade* 18,418-419), de six "charmeuses" faites d'or, de deux chiens gardiens de palais d'Alkinoos [etc.] », paragraphe 10.

⁵⁸⁷ Ovide, « Pygmalion » in *Les Métamorphoses*, X, 243-297, Paris, Gallimard, 1992, p.329.

Hunbaut, etc.⁵⁸⁸, ce n'est pas un usage tombé en désuétude au moment de la Fronde : d'abord dès la fin du XVII^{ème} siècle Pierre Jurieu disait que « rien n'est plus propre à porter le peuple à l'adoration d'une statue et d'une image que de lui persuader qu'elle a parlé »⁵⁸⁹, qui traduit une croyance antérieure déjà bien ancrée ; ensuite comme le signale Jean-Marie Sansterre, « il faut se garder de considérer ce genre de croyances comme des superstitions médiévales ayant perdu toute consistance à l'époque moderne⁵⁹⁰ », qui témoigne du goût pour les contemporains des soulèvements contre Mazarin pour ce genre d'histoires. Olivia Coulomb dans sa thèse sur la statuaire dans le théâtre anglais des XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles liste d'autres œuvres où des statues qui prennent vie apparaissent chez nos voisins anglais⁵⁹¹ de la Renaissance au premier tiers du XVII^{ème} siècle : Francesco Colonna, *Hypnerotomachia polophili*⁵⁹² (1467) ; John Lyly *The Woman in the Moon* (1597) ; *The History of the Triall of Chivalry with the Life and Death of Cavaliero Dicke Bowyer*⁵⁹³ (1605) ; Shakespeare, *The Winter's Tale* (1623). Chez nos voisins espagnols est publié *El Burlador de Sevilla* (1630), qui met en scène une statue comme instrument de la vengeance divine, que l'on retrouvera en France plus tardivement dans le *Dom Juan ou le Festin de Pierre* de Molière (1682), ce qui témoigne d'un goût européen, et pas seulement français, pour la question des statues parlantes.

Les statues qui parlent répondent donc à un goût, un *horizon*, chez les lecteurs français, mais également à une stratégie d'approche religieuse : Sansterre précise en effet qu'« il était tout à fait concevable au XVII^{ème} siècle pour une partie des catholiques qu'une image sainte pût parler »⁵⁹⁴, alors pourquoi pas une statue, surtout si celle-ci est

⁵⁸⁸ Colette-Anne Van Coolput, « Sur quelques sculptures anthropomorphes dans les romans arthuriens en prose » in *Romania*, t.108, no.430-431, 1987, p.257.

⁵⁸⁹ Pierre Jurieu, *op.cit.*, p.237-238.

⁵⁹⁰ Jean-Marie Sansterre, « Les images parlantes des catholiques du Moyen-Âge aux temps modernes, et la polémique protestante (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle). Une première approche », in Caroline Michel d'Annville, Yann Rivière (dir.), *Faire parler et faire taire les statues. De l'invention de l'écriture à l'usage de l'explosif*, Rome, Ecole française de Rome, 2016. p.63.

⁵⁹¹ Olivia Coulomb, *Stases et statues : l'art de l'immobile dans le théâtre élisabéthain et jacobéen*, thèse de doctorat LLCE – Etudes anglophones, Université Clermont Auvergne, 2017.

⁵⁹² Francesco Colonna, Robert de Lenoncourt (trad.), *Hypnérotomachie ou Discours du songe de Poliphile, déduisant comme Amour le combat à l'occasion de Polia. Sous la fiction de quoy l'auteur monstrant que toutes choses terrêtres ne sont que vanité, traicte de plusieurs matieres profitables, et dognes de mémoire. Nouvellement traduit du langage Italien en François*, Paris, s.n., 1561.

⁵⁹³ *The history of the Tryall of Cheualry, with the life and death of Causaliero Dicke Bowyer. As it hath bin lately acted by the right Honourable the Earle of Darby his seruants*, London : Simon Stafford et Nathaniel Butter, 1605.

⁵⁹⁴ Jean-Marie Sansterre, *op.cit.*, p.64.

le roi, représentant de Dieu sur terre ? Si ce postulat exclut les Protestants de ces croyances, c'est parce que cette branche du catholicisme rejette l'adoration des images, au point d'être associée à des pratiques iconoclastes par les chrétiens pour lesquels ce n'est que du vandalisme : une icône qui parle n'est que « superstition et idolâtrie papistiques »⁵⁹⁵, et comme le Purgatoire et les fantômes n'existent pas non plus, alors les statues pour le public huguenot ne parlent pas.

Politiquement, l'usage de statues parlantes semble hérité de Rome, où l'on trouve à partir du XIV^{ème} siècle les pasquinades, des placards satiriques collés sur Pasquino, la première statue parlante de Rome. *Pasquino* qui n'est pas la seule statue parlante, puisqu'il est rejoint rapidement par le non moins connu *Marforio*, et les plus discrets *Abbé Luigi*, *Il Babuino*, *Il Facchino* et *Madame Lucrezia*⁵⁹⁶, d'autres statues romaines. Il n'y a alors rien d'étonnant à ce que la France et sa capitale se dote de ses propres statues parlantes, à ceci près que les échanges se feront via des mazarinades écrites et vendues en livrets, et non sous formes de placards accrochés sur lesdites statues, changeant ainsi quelque peu la pratique initiale, si ce n'est que ces commentaires politiques restent anonymes comme ils l'étaient déjà au siècle précédent à Rome⁵⁹⁷.

A l'instar de *Pasquino* et *Marforio* qui conversaient par placards interposés au milieu du XVI^{ème} siècle⁵⁹⁸, les pamphlétaires de la Fronde vont faire discuter entre elles les statues de Paris, ses ponts et ses places. Nous trouvons ainsi « le roi de bronze » qui n'est autre que la statue d'Henri IV sur le Pont Neuf, la Samaritaine qui était sur un monument aujourd'hui détruit du Pont Neuf, la statue équestre de Louis XIII de la Place Royale et « les trois figures en bronze » du Pont au Change, qui ne sont autre que Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV, dans plusieurs mazarinades explicites quant à la nature statuaire des protagonistes dont le point commun est d'être « en bronze » : le *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*⁵⁹⁹, le *Second*

⁵⁹⁵ Thierry Wanegffelen, *Les violences iconoclastes des protestants français au XVI^e siècle : entre imaginaire de la violence « réglée » et expérience identitaire religieuse. Violence, mémoire, identité*, Apr 2008, Toulouse, p.3.

⁵⁹⁶ Christopher J. Gilbert, « If This Statue Could Talk: Statuary Satire in the Pasquinade Tradition » in *Rhetoric and Public Affairs*, Michigan State University Press, vol. 18, n.1 (Printemps 2015), p.89.

⁵⁹⁷ George H. Sullivan, *Not built in a day: exploring the architecture of Rome*, Da Capo Press, 2006.

⁵⁹⁸ Christopher J. Gilbert, *op.cit.*, p.81.

⁵⁹⁹ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

*discours, ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*⁶⁰⁰, la *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*⁶⁰¹, la *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*⁶⁰². Nous pouvons voir qu'à l'exception du *Dialogue entre le roi de bronze et la samaritaine* qui est un texte unique, les autres textes fonctionnant par binômes, impliquant soit une suite, soit une réponse à une première mazarinade.

Par ailleurs, nous pouvons également mentionner qu'en parallèle de ces statues polémistes qui fleurissent dans ces grandes villes européennes, la création d'une statue à l'effigie du roi est une pratique qui existait avant la Fronde :

Dans cette étude fondatrice à plus d'un titre, centrée sur les obsèques Royales dans le royaume de France, Ralph Giesey [...] montre que les « deux corps du roi » [...] apparaissent clairement au moment des funérailles du corps mortel du souverain qui vient de décéder, dans la mesure où une effigie (*corpus mysticum*) du roi est présente de 1422 (funérailles de Charles VI) à 1610. En effet, jusqu'aux funérailles d'Henry IV, dès que le roi meurt, un mannequin est fabriqué, doté d'une tête en cire, les yeux ouverts comme s'il était vivant, de la façon la plus réaliste possible, et tout un rituel est organisé autour de lui (les repas, par exemple, servis avec cérémonie aux heures habituelles). Aux XVII^e siècle, alors que triomphait la Réforme catholique, ce simulacre du roi vivant apparut comme la manifestation déplacée d'un culte païen⁶⁰³.

La statue du souverain se trouve donc à l'intersection de deux pratiques différentes : la statue de ville devenue support à placards politiques, et la représentation du corps du roi proche du culte païen mais néanmoins vieille de deux siècles et donc potentiellement ancrée dans les mémoires : le roi a donc toute légitimité à exister sous forme de statue pour s'exprimer.

Toutes ces statues se trouvent dans l'espace *intramuros* de Paris⁶⁰⁴ dans un périmètre restreint, surtout pour celles qui sont sur des ponts : le Pont au Change (pont médiéval du IX^{ème} siècle), et le Pont Neuf (XVI^{ème}/XVII^{ème} siècle), la plus éloignée étant la statue équestre le Louis XIII, sur la place Royale (XVII^{ème} siècle).

La place Royale a été renommée en 1800 place des Vosges ; la première statue équestre de Louis XIII commandée par Richelieu, réalisée par Pierre II Biard qui réutilisa un cheval en bronze commandé en 1560 par Catherine de Médicis pour une statue

⁶⁰⁰ [AC_MO_221] *Second discours, ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*. Paris, s.n., 1649, 4 pages.

⁶⁰¹ [MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze ... op.cit.*

⁶⁰² [MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII en bronze ... op.cit.*

⁶⁰³ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *op.cit*, p.7.

⁶⁰⁴ Voir *Annexes* – plan de Paris, p.525-526.

d'Henri II fut détruite durant la Révolution, remplacée en 1825 par une réalisation de Jean-Pierre Cortot en 1821.

Le Pont au Change date de 1647, entièrement reconstruit suite à un incendie en 1621, et il abritait un monument à la gloire du jeune Louis XIV et ses parents – donc les trois statues mentionnées dans les mazarinades : Louis XIV, Anne d'Autriche et Louis XIII –, monument détruit en 1787 et les statues déposées au musée du Louvre⁶⁰⁵. Nous voyons dans cette mazarinade comment, une nuit à une heure tardive, le narrateur, un homme sarcastique, se trouve face au phénomène étrange de statues parlantes :

Ayant soupé chez un de mes amis le jour du Mardi Gras, je partis sur les onze heures du soir pour retourner en mon logis, sans peur aucune des filous, dont l'absence de la Cour nous garantit. Je rencontré fort peu de monde par les rues [...] sur le Pont au Change où je passé, je ne vis qui que ce fût. Ce qui me fit arrêter tout court le laquais qui portait un flambeau devant moy, ayant entendu cracher plusieurs fois comme une personne qui s'apprête à discourir. Ayant regardé de tous côtés sans voir personne, je levé les yeux en haut, et reconnus que c'était la Figure du feu Roi, qui par un prodige tout nouveau avait l'usage de la parole⁶⁰⁶.

Cet extrait qui se trouve au début de la mazarinade permet de situer exactement le moment de cette vision étonnante : « le jour de Mardi Gras » soit le mardi 16 février 1649. La Cour est donc exilée à Saint-Germain-en-Laye depuis le 6 janvier⁶⁰⁷, confirmé par « l'absence de la Cour », mais surtout nous savons que le 16 février 1649, l'armée Royale prit Montlhéry, coupant ainsi la route de la Beauce⁶⁰⁸, ce qui permet de justifier cette date qui n'a donc pas été choisie au hasard : elle précède la journée de pénitence et correspond donc au calendrier liturgique d'entrée dans le jeûne du Carême d'une part, et d'autre part elle suit « l'actualité politique » du royaume. Puisqu'il est précédé d'un laquais qui illumine sa route, nous pouvons supposer un homme assez fortuné pour avoir des serviteurs. Nous remarquons que le laquais en question n'a visiblement pas entendu les statues qui s'apprêtaient à parler puisque c'est le narrateur qui le fait arrêter « ce qui me fit arrêter tout court le laquais qui portait un flambeau devant moi », comme si l'autre homme, d'une condition plus basse, n'avait pas pu entendre les statues qui s'apprêtaient à parler.

⁶⁰⁵ Jean Hubac, « Les statues du pont au Change », *Histoire par l'image* [en ligne].

Voir *Annexes*, p.524.

⁶⁰⁶ [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures ... op.cit.*, p.1.

⁶⁰⁷ Simone Bertière, *op.cit.*, p.898-900.

⁶⁰⁸ Michel Pernot, *op.cit.*, p.424.

Notons également la précision sur l'heure : « les onze heures du soir », ce qui tend à confirmer la nature « spectrale » de ces échanges entre statues puisque nous sommes en hiver et de nuit, moments privilégiés pour les apparitions. Rien cependant ne semble expliquer le fait qu'Anne d'Autriche et Louis XIV, bien vivants, participent à cette conversation avec le défunt roi Louis XIII. Tout comme dans le cas de la *Description véritable d'un phantôme qui s'est apparu dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*, où Anne d'Autriche fait face à un fantôme qui est son double, nous n'avons rien trouvé dans les croyances qui explique qu'un vivant apparaisse sous forme spectrale, excepté dans la religion protestante, qui considère tous les fantômes comme des démons pouvant revêtir n'importe quelle forme – y compris donc celle d'un vivant – ce qui pose alors la question concernant ces trois statues : sont-ce trois démons qui prennent possession de ces statues, ou y a-t-il quand même « réellement » le fantôme de Louis XIII qui intervient au milieu de deux entités non identifiées et mais qui ne sont de toute évidence pas la régente ni son fils puisque ceux-ci sont en vie à Saint-Germain-en-Laye ? Si l'on considère cependant le sommeil comme « la petite mort », puisque les Grecs anciens considéraient Hypnos (le sommeil) jumeau de Thanatos (la mort)⁶⁰⁹, serait-il possible que les esprits de la reine et du jeune roi se soient déplacés dans cette statue juste pour converser avec celui du roi défunt, et entrer dans les cas rares de bilocation reconnus par l'Eglise catholique ?

Louis XIII apparaît deux fois dans ces mazarinades « de statues parlantes » : une fois piéton, avec sa femme et son fils comme nous venons de le mentionner, et une où il est cavalier, conversant avec son père décédé par lettres interposées⁶¹⁰, que l'on retrouve pour sa part dans la mazarinade *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*.

Henri IV apparaît dans toutes les mazarinades sous la forme de la statue qui orne le milieu du Pont Neuf, sur la place Dauphine, vers la pointe occidentale de l'île de la Cité. La Samaritaine avec laquelle il converse soulève en revanche plus de questions étant donné qu'elle n'existe plus, contrairement à toutes les autres statues : il s'agit de la statue

⁶⁰⁹ Guillaume Garnier, « Chapitre III. Le sommeil : un moment conflictuel » in *L'Oubli des peines : Une histoire du sommeil (1700-1850)* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

⁶¹⁰ [MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze ... op.cit.* [MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*. Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages. Avec permission.

de la pompe à eau de la Samaritaine, décidée par Henri IV lui-même, et réalisée en 1608 sur les bords de la Seine, sur le Pont-Neuf⁶¹¹. Elle était ornée de statues en bronze représentant le Christ et la Samaritaine devant un puit – d'où son nom – et d'une horloge agrémentée d'un carillon et d'un jaquemart⁶¹². Elle converse donc avec la statue de son ordonnateur, la statue équestre de Henri IV⁶¹³.

La Samaritaine dont il est question dans les mazarinades fait évidemment référence à la Samaritaine rencontrée par Jésus auprès du puits de Jacob d'après l'Évangile selon Saint Jean⁶¹⁴. Nous nous sommes déjà penchés sur les autres fantômes – Louis XIII et Henri IV – mais la Samaritaine, personnage biblique, peut-elle être un fantôme, expliquant qu'elle dialogue avec Henri IV ? Question épineuse : si l'on s'arrête à l'évangile, rien n'indique ce qui lui est arrivé, et donc difficile de dire si elle remplissait les conditions pour devenir un fantôme. Il faut se diriger vers l'orthodoxie⁶¹⁵ pour en savoir plus : elle se serait appelée Photine, elle serait morte en martyr – donc un décès violent et prématuré *ante diem fatalem* – à Carthage et serait devenue Sainte Photine. Problèmes : d'une part, appliquer les principes orthodoxes à une France d'Ancien Régime majoritairement chrétienne ne peut pas fonctionner ; d'autre part, nous avons pris le parti de ne pas inclure les saints dans notre corpus, puisqu'ils n'entrent pas dans le cadre des apparitions spectrales. Or ce serait ignorer la statue d'Henri IV : il convient donc de

⁶¹¹ Bernard Forest de Belidor, *Architecture hydraulique, ou l'Art de conduire, d'élever et de ménager les eaux pour les différents besoins de la vie. Première partie, t. premier*, par M. Belidor, commissaire provincial d'artillerie, professeur royal de mathématiques aux écoles du même corps, membre de des Académies Royales des Sciences d'Angleterre et de Prusse, Correspondant de celle de Paris, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1737-1739, avec approbation et privilège du roi.

Daphnis Cadot, *Destruction du palais de la Samaritaine et son apothéose, mélodrame hydraulique, mythologique, séraphique et lyrique en 1 acte et en vers libres, mêlé de danses et de vaudevilles*, par M. Cadot, Paris, Stahl, s.d.

⁶¹² Jacques-Antoine Dulaure, Louis Batissier, *Histoire de Paris et de ses monuments*, par Dulaure. Nouvelle édition, refondue et complétée jusqu'à nos jours, par L. Batissier, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1846, p.352-353

⁶¹³ Voir Annexes, p.524.

Stéphane Blond, « Le pont Neuf et la Samaritaine au XVIII^e siècle », in *Histoire par l'image* [en ligne].

⁶¹⁴ Jean, IV, 1-30, *Nouveau Testament. Traduction officielle pour la liturgie*, Paris, Rameau, 1994, p.323-325.

⁶¹⁵ François Hakin, André-Jean Festugière, « Dix textes inédits tirés du Ménologue impérial de Koutloumous » in *Cahiers d'orientalisme VIII*, Genève, Patrick Cramer Editeur, 1984 : « passion de Saint Photine (BHG 1541g) » ; Felicia Dumas, « Les noms des saints dans l'Orthodoxie. Construction du sens en français et en roumain » in *Le nom propre a-t-il un sens ? Actes du colloque d'onomastique d'Aix-en-Provence (juin 2010)*, Paris, Société française d'onomastique, 2013 : « Type de construction du sens des noms propres des saints [...] Par la mise en évidence d'une identité originelle néotestamentaire, germe de leur construction identitaire nouvelle, de saints martyrs. Photine (Claire), sainte, la Samaritaine et ses compagnons », p.231.

considérer la Samaritaine pour ce qu'elle est aux yeux de l'Église catholique, une simple femme puisant de l'eau.

Tout comme les statues sur le Pont au Change, les deux statues du Pont Neuf s'animent de nuit, à une heure similaire bien que floue : « l'Eguille marquant dix heures au cadran, dément le Timbre qui vient d'en sonner onze »⁶¹⁶. Le roi commence par s'enquérir de l'heure qu'il est, avant que la discussion ne s'oriente vers « les affaires du temps présent », comme l'indique le titre, et les exactions supposées de Mazarin dont la Samaritaine dresse un portrait noir au souverain qui n'a l'air au courant que de peu de choses concernant l'état du royaume sous la régence. Nous pourrions nous demander comment une statue en sait plus que l'autre sur l'état de la situation, alors qu'elles ne sont éloignées que de quelques mètres sur le pont où se vendaient les mazarinades et autres gazettes, mais rien ne nous permet de répondre à cette interrogation, si ce n'est de supposer que la statue d'Henri IV n'est pas « possédée » en permanence, et que son esprit va donc se manifester ailleurs, comme Louis XIII dans différentes statues. Mais quid de la Samaritaine alors ? Est-ce une statue « animée » ou « habitée » en permanence pour qu'elle soit ainsi au courant de plus de choses que la statue Royale qui se trouve à quelques mètres d'elles ?

L'utilisation de statues s'inscrit dans une logique de communication :

l'œuvre d'art qui prend vie représente une menace ouverte : la statue, participant d'un monde parallèle, impose son pouvoir à la réalité des hommes, comme à celle des morts ou des fantômes ; ce qui atteste la lointaine ascendance animiste de ce lieu commun⁶¹⁷.

De plus, le choix des statues n'est pas anodin comme le souligne Colette-Anne Van Coolput : « la sculpture, exposée dans un endroit public et donc offerte aux regards, pratique une sélection qui nourrira la mémoire collective »⁶¹⁸. Il est donc primordial pour que le message passé par les pamphlétaires soit le plus fort possible d'utiliser des statues de l'espace public parisien – en faisant donc des mazarinades à destination d'un public plutôt local car il faut savoir où se situent les lieux, où se trouvent les statues et de quoi

⁶¹⁶ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine... op.cit.*, p.3.

⁶¹⁷ Francesca Pellegrino, Federico Poletti, Dominique Férault (trad.), *Personnages et scènes de la littérature*, Paris, Hazan [Milan : Mandadori Electa spa], 2004 [2003], p.367.

⁶¹⁸ Colette-Anne Van Coolput, *op.cit.*, p.257.

elles ont l'air pour visualiser les scènes – et non pas des statues qui se trouveraient dans des endroits privés (jardins, résidences etc.), cachés aux yeux du plus grand nombre.

En outre, si nous avons déjà mentionné l'honorabilité de la presse⁶¹⁹ et la véracité « obligée » de tout ce qui est couché noir sur blanc, l'usage de statue comme interlocuteurs n'est pas un choix anodin : « par sa fonction testimoniale au sens fort du terme, la statue [...] est garant[e] du caractère vrai des événements représentés, elle *autorise* par la même occasion l'écrit qui en a fait le récit »⁶²⁰. L'usage de statues dans les mazarinades s'inscrit donc dans cette logique d'honorabilité et véracité des propos rapportés, un choix qui permet également de « provoquer chez le lecteur un frisson d'épouvante, qui le repaît du spectacle de la mort et le convie à une sorte de délectation funèbre ⁶²¹» comme le dit Hubert Carrier, laissant ainsi une empreinte dans l'imaginaire des lecteurs de mazarinades qui, les noires nuits d'hiver, ne pourront s'empêcher de guetter les statues, en quête d'un mouvement de leur part alors qu'ils rentreront chez eux dans les rues désertes... en apparence !

3. Mazarinades d'outre-tombe : un panel varié de textes et une mécanique complexe.

3.1. Mazarinades et morts : la question des genres littéraires.

« Persister à s'occuper des genres peut paraître de nos jours un passe-temps oiseux sinon anachronique ».

Tzvetan Todorov, *L'origine des genres*⁶²²

Encore une fois, l'hétérogénéité du corpus des mazarinades d'outre-tombe représente une difficulté inévitable dans l'étude du corpus, qui peut le rendre difficile à appréhender car « tous les genres littéraires, tous les types d'expression, toutes les sortes de style, du trivial au sublime, y sont représentés »⁶²³ : partant de ce constat, que pourrions-nous ajouter ? Dans son ouvrage *Les Muses guerrières*⁶²⁴, Hubert Carrier a

⁶¹⁹ Hubert Carrier, *op.cit.*, p.501.

⁶²⁰ Colette-Anne Van Coolput, *op.cit.*, p.265.

⁶²¹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.39.

⁶²² Tzvetan Todorov, *La notion de littérature*, Paris, Seuil, collection Points, 1987, p.27.

⁶²³ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) : les mazarinades, t. 1, op.cit.*, p.294.

⁶²⁴ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. op.cit.*

déjà procédé à une colossale analyse des différents genres littéraires en œuvre dans les mazarinades, en abordant encore une fois le corpus dans sa globalité. Il nous a néanmoins paru nécessaire de nous attarder sur ces différents types de textes dans notre corpus spécifique d'apparitions et paroles d'outre-tombe.

En effet, dès la collecte des textes, il s'est avéré évident qu'il n'existe pas un seul grand genre de texte regroupant toutes les apparitions et paroles des morts dans les mazarinades. Ces libelles sont multiples, hétéroclites, à l'instar de l'ensemble des textes qui constituent les mazarinades dans leur globalité. On ne peut donc pas établir à première vue qu'un type de texte se soit particulièrement illustré ou destiné aux histoires de fantômes, les pamphlétaires ayant vraisemblablement écrit en fonction de leurs capacités, commandes ou envies respectives.

Par ailleurs, la question du « genre » s'avère vite épineuse : les mazarinades de notre corpus sont majoritairement des textes courts, avec une écrasante majorité de textes de seulement huit pages⁶²⁵. Nous pourrions nous interroger sur la répartition de ces textes car la littérature dite brève s'avère difficile à classer dans les carcans classiques de la littérature⁶²⁶, et donc y appliquer la notion de genre l'est encore plus. De plus, si Antoine Compagnon lie la notion du genre à l'auteur, que dire d'œuvres d'auteurs expressément inconnus ? La question est à peine soulevée qu'il faudrait l'abandonner : le propre des mazarinades étant d'être pour l'essentiel anonymes, la notion d'auteur, intrinsèquement liée à celle de genre, serait donc fatalement à oublier.

Pourtant, connaître et comprendre les textes et leurs genres sont une composante essentielle de la conception des histoires de fantômes comme le souligne Timothy Chesters dans son *Ghost stories in late Renaissance France*⁶²⁷ : si nous nous sommes déjà penchés dans un premier temps sur l'aspect strictement matériel des mazarinades d'outre-tombe, se questionner sur *l'horizon d'attente*⁶²⁸ potentiel des lecteurs de mazarinades nous oblige donc à sauter dans ce labyrinthe qu'est la question du genre, car

⁶²⁵ Voir *Annexes*, graphique 17, p.517.

⁶²⁶ Antoine Compagnon, *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*, coll. « Point Essais », Paris, éditions du Seuil, 1998.

⁶²⁷ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.8 : « Who printed it ? along with what else ? in what format ? with what notion of its readership ? [Understanding the material fortunes of the book] is essential if we wish to reconstruct the « horizon of expectation » of those who read ghost stories in this or any period ».

⁶²⁸ Antoine Compagnon, *op.cit.*

Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, coll. « Tel », Paris, Gallimard, 2007.

les mazarinades obéissent malgré tout à une logique – et répondent donc à un horizon d'attente – comme l'a souligné Christian Jouhaud : « Chacune de ces formes éditoriales produit un protocole de lecture, c'est-à-dire un certain nombre d'injonctions ou d'instructions “ adressées clairement ou imposées à son insu au lecteur ”, visant “ à définir ce que doit être la juste relation au texte et à constituer son sens”⁶²⁹. La question du genre devient alors nécessaire pour envisager les horizons d'attente potentiels des lecteurs du XVII^{ème} siècle.

3.1.1. Un genre marginal du corpus : l'épistolaire.

Tout ce qui concerne le genre épistolaire semble assez restreint, avec moins d'un quart de textes semblables à des lettres : il faut bien dissocier dans ce genre les « courriers » qui ne se réfèrent pas à l'épistolaire au sens où nous l'entendons aujourd'hui, comme par exemple le *Courrier polonois*⁶³⁰ ou le *Courrier souterrain*⁶³¹ puisque ce terme au moment de la Fronde désigne avant tout un porteur de messages, sous quelque forme qu'il soit⁶³². De fait, nous ne prenons ici en compte que ce qui se présente expressément comme un échange épistolaire, ce qu'Hubert Carrier classe comme « lettres véritables », « lettres falsifiées » ou « lettres imaginaires »⁶³³, ainsi que les réponses⁶³⁴ faites lorsque celles-ci existent dans le corpus des mazarinades : à titre d'exemple, nous avons dans notre corpus la *Lettre du roi Henri IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*⁶³⁵, mazarinade qui aurait, on ne saurait trop comment, obtenu une permission d'impression et « signée » par Henri IV, et sa réponse en la *Réponse du roi*

⁶²⁹ Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.3-8.

⁶³⁰ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*

⁶³¹ [MO_835] *Courrier (le) souterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, s.l.n., 1649.

⁶³² Dictionnaire de l'Académie française (9^{ème} édition en ligne) : « COURRIER, n.m. XIV^e siècle, *corrier*, « porteur de messages ». Emprunté de l'italien *corriere*, « porteur », lui-même dérivé de *correre*, « courir ». 1. Ancienn. Messenger rapide qu'on envoyait porter une nouvelle, une dépêche, une lettre, une instruction, un message [...]. 3. Singulier collectif. L'ensemble des lettres, des journaux, etc., transportés par voie terrestre, maritime ou aérienne [...]. 4. PRESSE. Titre de divers journaux ou périodiques ».

Antoine Furetière, *op.cit.* (en ligne) : « COURIER, s. m. Postillon qui fait mestier de courir la poste, de porter des dépesches en diligence. [...] COURIER, se dit aussi de tous ceux qui courent la poste, soit pour leur plaisir, soit pour leurs affaires, encore qu'ils soient de condition. »

⁶³³ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.293.

⁶³⁴ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de *RESPONSE* : « s. f. Ce qu'on dit, ou ce qu'on mande à celui qui nous parle, ou qui nous escrit. La réponse suit ordinairement la demande [...] ».

⁶³⁵ [MO_2194] signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze ... op.cit.*

*Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henri IV de dessus le Pont-Neuf*⁶³⁶, deux mazarinades publiées la même année chez le même éditeur... peut-être du même auteur ?

Hubert Carrier considère la lettre et le genre épistolaire comme :

la forme littéraire la plus employée dans les Mazarinades : Naudé en cite [...] une bonne vingtaine pour les trois mois du blocus, et l'abbé de Laffemas parle pour la même période de « cinq cens Lettres écrites » contre Mazarin, ce qui bien entendu est à mettre au compte de l'exagération poétique mais n'en traduit pas moins l'extraordinaire vogue du genre épistolaire dans les pamphlets de la Fronde⁶³⁷.

Les lettres du corpus des mazarinades d'outre-tombe semblent appartenir par leur forme aux « lettres imaginaires » car « elles se présentent avec toutes les apparences de l'authenticité et qu'elles soient de nature [...] à abuser même un lecteur averti »⁶³⁸.

Comme le souligne Françoise Simonet-Tenant :

Si le texte épistolaire est aisément identifiable à sa mise en page, il est difficile à définir et à théoriser [...] La lettre, ce peut être la lettre privée voire la lettre intime qui cultive l'implicite ou, tout au contraire, la lettre polémique soutenue, moyen simple de porter le débat devant le public [...]. La lettre, forme modeste à la portée de tout un chacun, est également prisée par des écrivains consacrés [...] Texte subversif que la lettre, bouleversant les hiérarchies, « lieu commun » à l'écrivain obscur et l'écrivain consacré, texte qui sait se jouer des frontières de la fiction et de la réalité, « mystificatrice pour transformer le réel » ou, prêtant, au contraire à la fiction les couleurs de l'authenticité⁶³⁹.

Les mazarinades épistolaires semblent ici héritées de la Renaissance et ses lettres qui sont alors « un vecteur du débat d'idées »⁶⁴⁰ – nous pouvons par exemple penser aux lettres d'Erasme (1522)⁶⁴¹ –, et du début du siècle où la lettre devient outil de démonstration d'éloquence (Guez de Balzac, *Lettres*, 1624). Par ailleurs, Françoise Simonet-Tenant précise qu'au milieu du XVII^{ème} siècle, nous voyons arriver « l'entrée massive des femmes dans le champ épistolaire [...] et la publication de lettres fictives présentées sous le sceau de l'authenticité »⁶⁴².

⁶³⁶ [MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*

⁶³⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.292.

⁶³⁸ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.293.

⁶³⁹ Françoise Simonet-Tenant, « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », in *Le français aujourd'hui*, 2004/4 (no. 147), p. 35-42.

⁶⁴⁰ Françoise Simonet-Tenant, *op.cit.*, paragraphe 6.

⁶⁴¹ Christine Bénévent, « Érasme épistolier : un modèle pluriel », in *L'exemplarité épistolaire : Du Moyen-Âge à la première modernité* [en ligne]. Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

⁶⁴² Françoise Simonet-Tenant, *op.cit.*, paragraphe 8.

Dans notre corpus de mazarinades, difficile de dire si des femmes sont à l'origine des pamphlets, mais nous pouvons sans prendre trop de risques qu'il s'agit bien évidemment de lettres fictives présentées sous le sceau de l'authenticité. La teneur des courriers tiendrait davantage des lettres de « débat d'idées » de la Renaissance et ressemble par sa rédaction à la lettre de Gargantua à son fils Pantagruel⁶⁴³, commençant par « Très cher fils », formule qui rappelle les liens familiaux plus que la dénomination d'usage renvoyant à un titre ou une position (Monsieur, Monseigneur etc.), et se terminant par « D'Utopie, ce dix-septième jour du mois de mars, ton père, Gargantua », signature d'usage. Henri IV écrivant à son fils commence sobrement par « Mon fils »⁶⁴⁴, Louis XIII lui répond « Mon très honoré père »⁶⁴⁵, sur ce même modèle de mise en avant des liens familiaux qu'utilisé François Rabelais dans son *Pantagruel* au succès immédiat à sa publication en 1532 ; en guise de signature, l'un mentionne « Vôtre père très-affectionné, Henry de Bourbon, en Bronze »⁶⁴⁶, rappelant au passage au lecteur qu'il lit bien les écrits d'un mort revenu sous les traits de la statue qu'il occupe sur le Pont-Neuf, l'autre signe « Vôtre très humble et très obéissant fils et serviteur, Louis de Bourbon, en Bronze »⁶⁴⁷, appuyant également sur la nature fantomatique de ce prodige, mais également sur des qualités d'amour et de piété filiale, montrant un Louis XIII qui, bien qu'ayant été roi, reste lui-même soumis à son père et roi précédent comme le renforce l'emploi de « serviteur ». Par rapport à Rabelais qui insiste sur les liens familiaux par un « ton père », les signatures sont ici accompagnées d'adjectifs (« très affectionné », « très humble et très obéissant ») afin d'accentuer les qualités morales des protagonistes.

S'il est d'usage de mentionner la date et le lieu où a été écrite la lettre à la fin d'un courrier, les pamphlétaires poussent jusqu'à préciser l'heure : « Du Pont neuf à deux heures après minuit, le 26 mars 1649 »⁶⁴⁸, « De la Place Royale à cinq heures du matin, le 26 mars 1649 »⁶⁴⁹. D'une part nous avons l'emplacement exact encore aujourd'hui des deux statues, la date mentionnée par les statues étonne : d'une part, Célestin Moreau date

⁶⁴³ François Rabelais, *Pantagruel*, chap. VIII, 1532 ; édition en français moderne par Guy Demerson, Paris, Éditions du Seuil, [1973] 1995.

⁶⁴⁴ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.3.

⁶⁴⁵ [MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*, p.3

⁶⁴⁶ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.8

⁶⁴⁷ [MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*, p.7.

⁶⁴⁸ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.9.

⁶⁴⁹ [MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*, p.7.

ces mazarinades du 22 mars, soit quatre jours avant. En termes de « crédibilité », il semble peu probable que les pamphlétaires aient publié des écrits « pré-datés » s'ils ne voulaient pas perdre l'adhésion des lecteurs en détruisant de façon aussi malhabile tout le jeu de vraisemblance construit jusqu'à présent. D'autre part, nous savons que la période du 16 au 30 mars 1649 porte sur la « conférence de Saint-Germain pour l'accommodement des princes »⁶⁵⁰, c'est-à-dire la prise en compte des revendications de ceux-ci. Si l'on considère que certains historiens comme Michel Pernot datent la fin de ladite conférence au 27 mars – soit le lendemain de l'écriture supposée de ces mazarinades – alors il serait plus cohérent qu'elles suivent l'événement.

Pourtant, si l'on se penche sur le contenu des mazarinades, aucune mention n'est faite sur les événements qui se déroulent en même temps et les mentions des princes sont plutôt laconiques : elles ne sont là que pour évoquer leur gloire passée et critiquer ce qu'ils font « actuellement ». En effet, les statues dissertent sur des événements passés et déjà bien terminés : le blocus de Paris, pourtant terminé depuis le 11 mars avec la conférence de Rueil. Les statues semblent toutefois parler de choses se déroulant sous leurs yeux au moment où elles écrivent : « un tumulte importun de chevaux et d'hommes »⁶⁵¹, « il [Mazarin] s'est efforcé de répandre dans Paris, les Fléaux dont la Justice Divine punit les plus criminels dans ses courroux irréconciliables, et de faire petit par la faim et le feu »⁶⁵², « Je les ai vus marcher armez et animez, comme pour repousser généreusement l'ennemi qui les voudrait assiéger »⁶⁵³, « les pauvres paysans se lamentaient pour leurs maisons brûlées, pillées et tous leurs biens enlevés par ces loups »⁶⁵⁴, « Paris est bloqué et assiégé, que l'on veut l'affamer »⁶⁵⁵. Il s'agit donc bien du blocus de Paris et des divers combats autour de la capitale dont il est question dans ces pamphlets. Nous pouvons donc nous étonner d'un tel décalage entre les propos et les événements car, excepté pour continuer de dresser un portrait noir du cardinal Mazarin renvoyé à ces basses extractions et son origine italienne, rien de nouveau n'est raconté par les statues. Les informations paraissent même caduques au moment de leur publication...

⁶⁵⁰ Simone Bertière, *op.cit.*, p.900.

Pernot, *op.cit.*, p.425, date la fin de la conférence au 27 mars.

⁶⁵¹ [Mo_3440] *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*, p.3

⁶⁵² [Mo_3440] *Réponse du roi Louis XIII ... op.cit.*, p.6.

⁶⁵³ [Mo_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.3.

⁶⁵⁴ [Mo_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.4.

⁶⁵⁵ [Mo_2194] *Lettre du roi Henry ... op.cit.*, p.5.

Revenons un instant à la mention de l'heure : d'une part « deux heures après minuit », d'autre part « à cinq heures du matin ». Pourquoi préciser l'heure en signature ? La première hypothèse serait pour montrer la diligence qu'ont les statues des rois à se répondre et à « traiter » les problèmes du royaume contrairement aux vivants, par porteur interposé : « je vis passer un de mes serviteurs dont j'ai connu autrefois la fidélité, je l'appelai, et par mon commandement, cette nuit il m'a apporté du papier avec de l'ancre, dont je me suis servi à la faveur d'un flambeau. Il vous rendra le même office »⁶⁵⁶. Enfin, il y a l'hypothèse de la vraisemblance fantomatique : comme nous allons le voir, les fantômes se manifestent de préférence la nuit, et disparaissent aux premiers rayons du soleil, ce qui semble corroboré par la remarque de Louis XIII : « le jour qui commence met fin à cette Lettre et à ce prodige »⁶⁵⁷.

En dehors de Louis XIII et Henri IV entre lesquels se fait l'échange, il y a également l'auteur (locuteur) et le lecteur (auditeur), et c'est ici que se joue la tentative d'influence de l'un sur l'autre. En effet, si finalement Henri IV rapporte des événements et fait des remarques sur « les affaires du temps » de reprendre l'expression consacrée utilisée dans de nombreux titres de pamphlets, Louis XIII dans sa réponse fait de même et répond finalement assez peu à son père, comme un dialogue de sourds dont le seul but est de rendre compte des événements. Le jeu d'influence « en quelques manière » pour reprendre les mots de Benveniste est donc un jeu de l'auteur sur le lecteur, auteur qui veut confirmer au lecteur la nature vile de Mazarin, lui insuffler l'idée qu'il faut chasser l'Italien de France, si ce n'est le conforter dans cette idée s'il ne l'a déjà, par des tentatives de reproduction de discours oraux à l'écrit.

Par ailleurs, comme le souligne Gérard Ferreyrolles, le genre épistolaire représente un double paradoxe : « la lettre est un dialogue écrit au lieu d'être oral, et un dialogue monologal, c'est-à-dire un soliloque. En bref, la moitié d'un dialogue écrit, ce qui pose d'emblée comme problématique le rapport de la lettre à l'oralité et à l'altérité »⁶⁵⁸. Ainsi, sans les deux mazarinades, l'auditoire n'a pas l'intégralité de la discussion entre les deux statues, et donc ne peut qu'imaginer la réponse de Louis XIII à son père, ou les remarques de celui-ci à son fils, laissant ainsi un champ d'imagination

⁶⁵⁶ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV ... op.cit.*, p.9.

⁶⁵⁷ [MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII en bronze ... op.cit.*, p.7.

⁶⁵⁸ Gérard Ferreyrolles, « L'épistolaire, à la lettre », in *Littératures classiques*, no.71, livraison 1, 2010, p. 5-27.

ouvert, et d'interprétation politique des événements à sa libre appréciation. Cet aspect paradoxal du genre épistolaire en fait ainsi un genre difficile à contrôle quant à la réception que l'auditoire fait des lettres factices publiées.

3.1.2. Une Fronde de fantômes poètes : héritage antique et formes brèves.

Certaines mazarinades font partie, par leurs formes singulièrement reconnaissables, du genre poétique : présence des vers, parfois de strophes et de rimes, avec une métrique souvent stable. Les mazarinades d'outre-tombe poétiques représentent 11% du corpus. Comme par exemple *le Pater Noster de Mazarin*⁶⁵⁹, qui se compose d'une structure fixe de dix-neuf quatrains en alexandrins en rimes alternées (ABAB) séparés par une section – puisqu'il ne s'agit pas vers entiers mais de morceaux de vers découpés selon l'envie du pamphlétaire – du *Pater Noster* de la Vulgate⁶⁶⁰, comme un canon prononcé à deux voix, avec d'une part le texte en français et d'autre part, en écho, la prière latine.

A titre d'exemple, *La Mort funeste du cardinal Mazarin*⁶⁶¹ est également en alexandrins et formée de dix-neuf dizains, mais à la structure plus complexe : chaque dizain semble composé d'un quatrain en rimes embrassées (ABBA) suivi de deux tercets en rimes suivies (CCD) dont chacun des vers finaux riment ensemble (CCDEED) ; cependant si à première vue tout le poème obéit à cette structure, il faut remarquer que la structure de la deuxième strophe change de toutes les autres, conservant les quatrains en rimes embrassées et un tercet en rimes suivies mais remplaçant le second par un tercet en rimes continues ou monorime (AAA). Malgré cette strophe unique au sein du poème, nous pouvons remarquer une appropriation calquée sur le modèle de Clément Marot : en effet, celui-ci avait modifié les rimes des tercets du sonnet de Pétrarque (qui étaient soit parallèles, soit retournés, soit inversés⁶⁶²) pour lui donner en 1547 la structure ABBA ABBA

⁶⁵⁹ [MO_2737] *Pater noster de Mazarin, ... op.cit.*

⁶⁶⁰ « Evangile selon saint Matthieu, 6 : 9-13 » in *Le Nouveau Testament. Traduction officielle pour la liturgie*, Paris, Rameau, 1994, p.88-99.

⁶⁶¹ [Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin, avec son épitaphe, dédiée à monseigneur le duc de Beaufort, duc et pair de France, et protecteur du peuple*, s.l.n., 1651 16 pages. Signé S.C., sieur de P. et l'Anti-Mazarin.

⁶⁶² Henri Morier, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Marseille : Presses Universitaires de France, 1989, p.1058.

CCD EED⁶⁶³, structure que nous retrouvons écourtée ici pour le dizain : ABBACCDEED. La première strophe nous interroge aussi par sa structure qui se distingue de toutes les autres : ABBACDDBBD, avec répétition de la rime B au deuxième tercet. Ici cette construction, bien que sensiblement différente, pourrait rappeler celle employée par Maurice Scève dans sa *Délie*⁶⁶⁴, écrite en quintiles « en miroir » ABABB/CCDCD. Dans la mazarinade *La Mort funeste du cardinal Mazarin*⁶⁶⁵, la première strophe semble bâtie sur ce principe de quintile en miroir, ABBAC/CDBBD, avec deux quatrains en rimes embrassées – et non alternées comme Maurice Scève – et un vers « libre » C qui fait la jonction poétique nécessaire à l'enchaînement des quintiles.

Par ailleurs, l'emploi du dizain dans des mazarinades comme *La Mort funeste du cardinal Mazarin*⁶⁶⁶ ou *Le funeste hoc de Mazarin*⁶⁶⁷ témoigne de l'importance de cette forme poétique héritée de la Renaissance (citons par exemple *A la ville du Mans* de Du Bellay⁶⁶⁸ ou *Anne qui par jeu me jeta de la neige* de Clément Marot) avant d'être supplantée par le sonnet répandu par la Pléiade.

Nous pourrions également nous interroger sur la coïncidence des dix-neuf strophes dans ces deux textes – *La Mort funeste* et *Le Pater Noster*. Il s'agit soit du hasard, car la prière Notre Père ne comporte que douze vers, soit d'une forme mûrement calculée : une explication possible serait une évocation masquée de la déesse Diké (également connue sous le nom de Némésis, la vengeance divine) comme le dit Ératosthène de Cyrène dans ses *Catastérismes* :

« Hésiode a dit dans la Théogonie, que cette Vierge était fille de Jupiter et de Thémis, et qu'elle s'appelait Dicé, Justice. [...] Mais elle a sur la tête une étoile obscure, une à chaque épaule, deux à chaque aile, celle de l'extrémité de l'aile droite est nommée la Vendangeuse, une à chaque coude, et une au bout de chaque

⁶⁶³ Michèle Clément, « Poésie et traduction : le sonnet français de 1538 à 1548 » in *La traduction à la Renaissance et à l'âge classique*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p.95.

⁶⁶⁴ Maurice Scève, *Delie, object de plus haulte vertu*, Lyon, Sulpice Sabon, 1544.

⁶⁶⁵ [Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin*, ... *op.cit.*

⁶⁶⁶ [Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin*, ... *op.cit.*

⁶⁶⁷ [MO_1458] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin, avec le Salve Regina de Mazarin, et des partisans*, Rouen, jouxte la copie imprimée chez Nicolas Boisset, 1649, 6 pages.

⁶⁶⁸ Joachim du Bellay, « A la ville du Mans » [1549] in *Œuvres complètes, 1^{er} volume : La Deffence et illustration de la langue françoise*, coll. « Textes de la Renaissance » no.71, Paris, Classiques Garnier, 2007, p.11.

main. Mais la brillante qui est à la main gauche est nommée l'Épi, six au bord inférieur de sa robe, une à chaque pied ; en tout, dix-neuf »⁶⁶⁹.

Serait-ce une façon déguisée d'invoquer une vengeance divine à l'encontre de Mazarin dont les frondeurs souhaitent se débarrasser par tous les moyens ?

Certains textes, particulièrement long, se démarquent par l'absence de strophes, régulières ou irrégulières, et ne sont composés que d'une longue succession de vers, comme l'*Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu*⁶⁷⁰ ou le *Corps mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon*⁶⁷¹. Cela n'est évidemment pas sans rappeler la poésie épique héritée de l'épopée antique (*epopoïa*, « récit ou paroles d'un chant »), comme par exemple *les Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, héritage également du Moyen-Âge avec la *Chanson de Roland*⁶⁷², chanson de geste composée en France au XI^{ème} siècle ou la *Divine Comédie* de Dante Alighieri (1303-1321), la *Franciade* de Pierre de Ronsard au XVI^{ème} siècle – œuvre qui inspira le pastiche *La Mazarinade* de Paul Scarron⁶⁷³ en 1651, et la moins remarquée *Mercuriade* en 1649 – et les œuvres des poètes chrétiens dès 1594⁶⁷⁴, dans lesquels on retrouve donc des procédés stylistiques communs : pas de strophes, présence de nombreuses figures de style d'amplification (énumération, gradation, hyperboles), d'anaphores, et de figures d'analogies, le tout dans le but de renforcer des propos, appuyés par le champ lexical, non pas de l'héroïsme comme dans l'épopée « classique » (sauf quand cela concerne Condé comme nous le verrons ultérieurement), mais celui de la bassesse et du crime puisqu'il s'agit quand même majoritairement de textes contre Mazarin.

Hubert Carrier de son côté n'accorde d'intérêt qu'à trois pièces poétiques dont le « *Testament véritable du Cardinal Jules Mazarin* daté du 19 janvier 1649. Il est en octosyllabes burlesques, ce qui renforce pour nous l'impression de parenté avec l'œuvre de Villon [...] et un couplet féroce contre La Rivière se termine par [une] épigramme

⁶⁶⁹ Abbé Halma, *Les phénomènes d'Aratus de Soles, et de Germanicus César, avec les scholies de Théon, les Catastérismes d'Ératosthène et la sphère de Leontius, traduit pour la première fois en français sur les manuscrits de la bibliothèque du roi*, Paris, Merlin, 1821, p.45

⁶⁷⁰ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁶⁷¹ [MO_798] M.M.G.A, *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, ... op.cit.*

⁶⁷² *La Chanson de Roland. Texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique par Léon Gautier, professeur à l'école des Chartes, avec eaux-fortes par Chiffart et V. Foulquier, et un fac-similé*, Tours : Alfred Mame et fils, 1872.

⁶⁷³ [Mo_2436] Paul Scarron, *La Mazarinade*, Paris [?] : s.n, 1651, 14 pages.

⁶⁷⁴ Gabriella Bosco, « La poésie épique au XVII^e siècle et l'élaboration d'un mythe chrétien » in *Littératures classiques*, no.39, printemps 2000. Littérature et religion. pp. 123-135.

»⁶⁷⁵. En effet, quelques textes poétiques ont la particularité de contenir une épitaphe, une épigramme ou un tombeau à leur toute fin.

Les formes brèves⁶⁷⁶, comme les épigrammes et épitaphes héritées de l'Antiquité et remises au goût du jour au XVI^{ème} siècle qui les transforme en mot d'esprit satirique ne représente que 3% du corpus, ce qui en fait de loin le genre minoritaire du corpus par rapport aux autres genres présents, et si nous n'en avons pas parlé avant l'épistolaire, c'est parce que la liaison avec la forme poétique semblait plus cohérente. Hubert Carrier relevait en 1996 « une nette prédominance de ces petits genres dans lesquels la concision et la densité du latin sont d'une merveilleuse efficacité : [...] l'épitaphe, et par-dessus tout l'épigramme »⁶⁷⁷. Un tri drastique dans la bibliographie générale des mazarinades dû être fait, étant donné que beaucoup de texte portant le nom d'épitaphe ou tombeau n'en étaient pas. Hubert Carrier reconnaît dans ce genres quelques textes dignes d'intérêt :

La Fronde eut plus de chance avec les épitaphes et les tombeaux, dont quelques-uns ne sont pas sans talent⁶⁷⁸. Il est vrai que ce genre littéraire dont la vogue était déjà ancienne devait convenir particulièrement à une époque comme celle-là : d'une part la guerre civile, entraînant la brusque disparition de quelques grands du royaume, offrit aux poètes l'occasion d'épitaphes sérieuses et graves ; d'autre part, le genre était susceptible de toutes sortes d'adaptations satiriques et farcesques⁶⁷⁹.

Nous pouvons malgré tout remarquer les grandes libertés que pouvaient prendre les pamphlétaires avec les codes poétiques, comme dans *l'Épitaphe de monsieur de Nemours*⁶⁸⁰, livret composé de quatre sonnets – du moins dans ce que nous annoncent les sous-titres de chaque page : si l'épitaphe en elle-même est un sonnet (deux quatrains en rimes embrassées, un tercet en rimes suivies et un tercet en rimes embrassées, en octosyllabes, que l'on qualifie de « sonnet français » ou « type Peletier »), deux des trois

⁶⁷⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, p.259.

⁶⁷⁶ Michel Lafon, *op.cit.*, p. 13-18.

Éric Tourrette, « Une écriture du discernement. Enquête sur les formes brèves de la description morale (1574-1701) », *L'information littéraire*, 2005/1 (Vol. 57), p. 49-52.

⁶⁷⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.447.

⁶⁷⁸ Note d'Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.79 : « Théoriquement, le tombeau se distingue de l'épitaphe en ce qu'il est nettement plus long ; car la caractéristique essentielle de l'épitaphe est sa brièveté, selon le précepte énoncé par Vauquelin de La Fresnaye dans son *Art poétique* en 1605 :

"Le meilleur épitaphe on doit tousjours tenir
Qu'on peut même en courant et lire et retenir".

Mais cette distinction entre deux genres aussi proches n'est pas toujours respectée dans les pièces de la Fronde ».

⁶⁷⁹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.79-80.

⁶⁸⁰ [MO_1267] *Épitaphe de monsieur de Nemours*, s.l.n.d, 4 pages.

textes suivants n'ont de *sonnet* que le nom puisqu'on retrouve quatorze vers qui se suivent en alexandrins qui se suivent sans distinctions de strophes, ce qui ne correspond pas à ce que le lecteur pourrait attendre de la structure d'un sonnet, même au XVII^{ème} siècle⁶⁸¹, le troisième n'étant qu'un dizain composé d'un quatrain et d'un sizain en alexandrins, témoignant au mieux d'un oubli de quatrain par le pamphlétaire, sinon d'une méconnaissance de cette forme poétique dont il utilise le nom sans trop savoir quoi en faire.

Certains pamphlétaires optent pour des épitaphes courtes, en quatrain simple, quitte à en produire plusieurs à la suite, comme dans les *Instantes remontrances et prières*⁶⁸², où se suivent à la fin deux épitaphes :

Ci gît l'appui du Cardinal
Mancini, cet autre harpie,
Passant adieu l'Original,
Puisque déjà la mort a ravi la copie.

Autre

Ci gît le jeune Mazarin
Son bonhomme d'Oncle en enrage
Pour nous sauver tous de chagrin !
O mort achève ton ouvrage.

La Mort funeste du Cardinal Mazarin avec son épitaphe nous annonce dès le titre que nous trouverons à la fin du pamphlet une épitaphe, un dizain avec quatre vers en rimes embrassées, deux vers en rimes plates, puis à nouveau quatre vers en rimes embrassées. Les *Regrets gascons sur la mort dou Prauve feu Sarret que diu l'agi son amne* contiennent à leur fin une épitaphe, orthographiée « épitafe », en dialecte gascon et en alexandrins, mais difficilement compréhensible du fait du choix d'un patois local pour ce pamphlet...

Hubert Carrier reconnaît aux épitaphes leur ingéniosité héritée du siècle précédent, mais ajoute qu'elles :

pren[nent] tout naturellement dans les Mazarinades une allure plus satirique, un ton plus provocant, un tour plus facétieux qui l'entraînent irrésistiblement vers le

⁶⁸¹ Dominique Chaigne, « Le son du sonnet au XVII^{ème} siècle », in *Loxias*, *Loxias 30*, en ligne : « Alors qu'au XVI^e siècle les discours théoriques de Jacques Peletier ou de Pierre de Laudun, entre autres, définissent essentiellement le sonnet selon une répartition du nombre de rimes, celui de Guillaume Colletet, en 1658, multiplie les recommandations : une composition par paliers successifs orientés vers une conclusion, un schéma embrassé dans les quatrains et le recours à la formule marotique pour les tercets, l'alexandrin comme vers privilégié. »

⁶⁸² [MO_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini ... op.cit.*

courant littéraire le plus représentatif de la Fronde et le plus conforme à son esprit de raillerie et de contestation : le burlesque⁶⁸³.

Attention malgré tout à ne pas méprendre l'emploi du terme *burlesque* dans les mazarinades : certaines comme la *Chemise sanglante de Mazarin*⁶⁸⁴ se revendiquent « burlesques », et cette information est à prendre avec précaution car comme le souligne Claudine Nédelec, « le burlesque n'est ni un type, ni un genre, ni vraiment un style »⁶⁸⁵, et avant de désigner le contenu, éventuellement burlesque, ce mot est ici synonyme d'octosyllabes⁶⁸⁶ : toutes les mazarinades en octosyllabes sont donc théoriquement par définition burlesques. D'après leurs titres, seules cinq mazarinades du corpus d'outre-tombe se prétendent « burlesques »⁶⁸⁷ – dont l'*Icare sicilien ou la chute de Mazarin*⁶⁸⁸, en octosyllabes, et les *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon*⁶⁸⁹, en prose, permettant de voir ici le double usage du terme. Elle ajoute :

Même si l'auteur avait voulu seulement désigner le mètre choisi [...], même s'il s'agissait en sus d'une opération commerciale (imprudente ! et même assez sotté), en pleine mode du burlesque, de la part de l'éditeur, le terme caractérise en effet les « bouffonneries », les fragments « comiques », « grotesques », d'un texte où ils se juxtaposent à d'autres fragments, « vifs, nobles et forts », « héroïques »⁶⁹⁰.

Seul le *Roman des esprits revenus à Saint-Germain* (en prose) mentionne qu'il est « sérieux »⁶⁹¹, ce qui se démarque des constats d'Hubert Carrier sur le corpus global. En effet, il note dans le premier tome de *La Presse de la Fronde* que lors de la Fronde parlementaire, « une mazarinade sur deux exprime plutôt le côté burlesque de la Fronde » alors que « la proportion de libelles sérieux augmente de façon spectaculaire » lors de la

⁶⁸³ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.82.

⁶⁸⁴ [MO_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin*, ... *op.cit.*

⁶⁸⁵ Claudine Nédelec, « Burlesque et interprétation », in *Les Dossiers du Grihl* [Online], *Les dossiers de Claudine Nédelec, Le XVII^e siècle*, en ligne depuis le 14 novembre 2007.

⁶⁸⁶ Claudine Nédelec, « Burlesque et interprétation », *op.cit.*, paragraphe 14.

⁶⁸⁷ [MO_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin*, ... *op.cit.*

[MO_2456] *Mercuriade (la), ou l'Ajournement personnel envoyé à Mazarin par le cardinal de Richelieu, en vers burlesque*, s.l.n., 1649, 8 pages.

[MO_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon* ... *op.cit.*

[MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain*, ... *op.cit.*

⁶⁸⁸ [Mo_1672] *Icare (l') sicilien, ou la Chute de Mararin, avec sa métamorphose, en vers burlesques, où le lecteur reconnoitra l'obligation que nous avons au défunt cardinal de Richelieu de nous avoir procuré un si bon ministre*, Paris, s.n., 1652, 23 pages.

⁶⁸⁹ [MO_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon* ... *op.cit.*

⁶⁹⁰ Claudine Nédelec, « Burlesque et interprétation », *op.cit.*

⁶⁹¹ [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain*, ... *op.cit.*

Fronde des Princes⁶⁹². Or, rien de tel n'apparaît explicitement dans notre corpus comme c'est souvent l'usage dans les mazarinades dont les titres se qualifient eux-mêmes souvent de « burlesques », très rarement de « sérieux ».

Outre l'épithète, quelques mazarinades contiennent des épigrammes, qui ne sont jamais annoncées en titre mais que l'on peut retrouver souvent en fin de pamphlet, loin des inscriptions funéraires de tradition grecque de par leur caractère satirique. Si Boileau dit que « L'épigramme, plus libre en son cours plus borné, // N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné »⁶⁹³, il semble également mettre en garde contre l'abus des épigrammes à la fin du XVII^{ème} siècle, comme un écho à ce qui a pu être produit durant la Fronde et quelques temps encore après... :

Ainsi de toutes parts les désordres cessèrent.
 Toutefois à la cour les Turlupins restèrent,
 Inspides plaisants, bouffons infortunés,
 D'un jeu de mots grossier partisans surannés.
 Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine
 Sur un mot en passant ne joue et ne badine,
 Et d'un sens détourné n'abuse avec succès ;
 Mais fuyez sur ce point un ridicule excès,
 Et n'allez pas toujours d'une pointe frivole
 Aiguiser par la queue une épigramme folle⁶⁹⁴.

Dans les *Regrets de la mort glorieuse de monsieur de Tancrede de Rohan*⁶⁹⁵, l'épigramme est bien plus longue que les quelques « mot[s] de deux rimes orné[s] » préconisés par Boileau, mais est un douzain en octosyllabes, suivi d'une épithète composée d'un huitain mêlant cinq alexandrins et trois octosyllabes.

*Le Funeste hoc de Jules Mazarin*⁶⁹⁶ n'annonce pas d'épigramme, mais le quatrain final, séparé du contenu du pamphlet par la didascalie nominative « La Cour », semblable à un chœur antique, qui reprend à peu de chose près les quatre derniers vers qui closent la mazarinade, semble faire office d'épigramme :

Pour en chasser ce monstre d'homme,
 Tous ses Conseillers et son train,
 Renvoyez ce banni à Rome,
 Et le *Hoc* et le Mazarin.

La Cour

⁶⁹² Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.* p.297.

⁶⁹³ Nicolas Boileau, *L'Art poétique, chant II*, [1674], Imprimerie générale, 1872, vol.1, p.216.

⁶⁹⁴ Nicolas Boileau, *op.cit.*, p.217-218.

⁶⁹⁵ [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur de Tancrede de Rohan, a Madame de Rohan sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, veuve André Musnier, 1649, avec permission.

⁶⁹⁶ [MO_1458] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin, ... op.cit.*

Pour chasse ce monstre effroyable,
Tous ses Conseillers et son train,
C'est une invention du Diable,
Que le jeu du *Hoc Mazarin*.

Les mazarinades d'outre-tombe de forme poétique se trouvent à un carrefour artistique en cette période de Fronde. Si certains frondeurs appliquent les règles posées par Malherbe qui défend la suprématie du vers sur la prose ainsi qu'une clarté essentielle du texte et un vocabulaire compréhensible du plus grand nombre, certains conservent les usages que celui-ci condamne de la Pléiade : hiatus, enjambements, archaïsmes, vocabulaire bas (qui s'inscrit ici dans la logique du burlesque), mots étrangers (souvent destinés à railler Mazarin), style parfois ampoulé qui nuit à la clarté du propos.

Également, les dimensions hautement satirique et parodique de certains pamphlets, la présence de sonnet (annoncés comme tels même lorsqu'ils n'en sont pas), la multitude d'épigrammes semble s'inscrire davantage dans la querelle des Jobelins et des Uranistes (1648-1649) quand dans les querelles de la Fronde parlementaire qui se déroule en parallèle, querelle qui opposa Vincent Voiture et Isaac de Benserade, ainsi que la Cour, répartie dans chacun des deux camps. Certains pamphlets sont donc écrits dans le contexte de cette dispute, d'où leur style railleur. Hubert Carrier avait d'ailleurs déjà noté ce goût de certains pamphlétaires pour la préciosité :

Le goût des pointes, de l'hyperbole, des métaphores appuyées et de l'ingéniosité verbale se rencontre dans tant de mazarinades qu'on est obligé de reconnaître que la préciosité proprement dite, celle qui apparaît en 1654, ne pouvait guère renchéris dans ce domaine que le mauvais goût ambiant⁶⁹⁷.

Ainsi, les pamphlets poétiques de la Fronde de notre corpus de mazarinades d'outre-tombe s'inscrivent à la fois dans les conflits de la Fronde, en tirant le parti évident d'exploiter les décès qui se présentent dans l'actualité des événements pour nourrir leur propos, mais également dans les autres conflits mineurs dont personne ne se réclame ouvertement et qui pourtant agitent le monde littéraire français, puisant leurs formes dans un héritage poétique riche de mouvements et d'innovations depuis le XVI^{ème} siècle et, comme le signale Michel Vovelle, « la poésie baroque du premier XVII^{ème} siècle offre de la mort l'une des images les plus affolantes dans leur cruauté qui aient jamais été présentées »⁶⁹⁸.

⁶⁹⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.74-75.

⁶⁹⁸ Michel Vovelle, *Mourir autrefois. Attitudes collectives dedans la mort aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, coll. « Folio Histoire », Paris, Gallimard-Julliard, 2006 [1974], p.15.

3.1.3. Le genre narratif : récits, romans et autres aventures.

Presque un quart du corpus est de genre narratif (24%). Aucune mazarinade n'est à proprement parler un roman (au sens moderne du terme) du fait de la longueur du texte : il s'agirait par leur brièveté de textes plus proches de la nouvelle ou du conte, bien que le schéma narratif avec intrigue et dénouement soit systématiquement absent. En effet, nous arrivons souvent dans des histoires *in medias res*, avec pour seuls indices de la situation le titre de la mazarinade, une dédicace qui replace le contexte ou un bref sous-titre qui fait office de paratexte ; quant au dénouement, il est souvent laissé à l'appréciation des lecteurs. Les narrateurs y sont omniscients et savent de toute évidence tout du passé, et des pensées des personnages qu'ils mettent en scène, bien qu'ils se gardent souvent d'annoncer leur futur, excepté pour signifier une gloire à venir, ou dans le cas de Mazarin où ce qu'il peut advenir de lui n'est que sous-entendu et laissé à l'imagination du lecteur.

Nous pouvons nous étonner de trouver un texte comme le *Roman des esprits revenus à Saint-Germain*⁶⁹⁹, qui ne fait que seize pages : au sens moderne du mot, ce serait bien trop court pour être considéré comme un roman, mais il ne faut pas oublier le sens de ce mot au XVII^{ème} siècle, comme le définit Furetière :

Roman : toutes les Histoires fabuleuses ou peu vraisemblables passent pour des Romans. On dit même d'un récit extraordinaire qu'on fait en compagnie, Voilà un Roman, c'est une aventure de Roman, une intrigue de Roman⁷⁰⁰.

C'est donc le contenu du récit plus que sa longueur qui détermine pour l'auteur de pamphlets et le lecteur de la Fronde l'usage du mot « roman » dans le titre, ici donc voisin des mots « récits » et « histoire », l'aspect « extraordinaire » faisant la distinction :

RECIT : narration d'une aventure, d'une action qui s'est passée⁷⁰¹.

HISTOIRE : Description, narration des choses comme elles sont, ou des actions comme elles se sont passées, ou comme elles se pouvaient passer. Ce mot vient du Grec *Historia*, qui signifie proprement recherche des choses curieuses, envie de savoir. Il signifie aussi l'exposition des choses dont nous avons été les spectateurs. [...] à l'égard des actions, se dit de cette narration véritable suivie et enchaînée de plusieurs événements mémorables qui sont arrivez en une ou plusieurs nations [...] se dit aussi des Romans, des narrations fabuleuses, mais vraisemblables qui sont feintes par un Auteur, ou déguisées. [...] se dit aussi des récits particuliers qu'on fait de quelques événements singuliers, tragiques ou

⁶⁹⁹ [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, ... op.cit.*

⁷⁰⁰ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de roman.

⁷⁰¹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de récit.

notables. [...] se dit aussi d'un petit récit de quelque aventure qui a quelque chose de plaisant ou d'extraordinaire qui est arrivé à quelque personne [...]⁷⁰².

Hubert Carrier relève qu'il existe dans les mazarinades une tradition d'histoires chevaleresques et merveilleuses, dont serait nourrie la culture populaire⁷⁰³. Malcolm Walsby précise en effet que, dans ce qu'il désigne comme des « imprimés populaires », se trouvent « un grand nombre de romans de chevalerie, comme les histoires tournant autour d'Amadis de Gaule. Ces ouvrages étaient souvent désormais méprisés par l'élite intellectuelle [...] mais s'ils étaient considérés comme « démodés » dans ces cercles, ils continuèrent à exercer une fascination plus large »⁷⁰⁴. Ces mazarinades d'outre-tombe s'adressent donc à un public au « goût très prononcé pour toutes les formes de merveilleux : [...] apparitions de revenants, [...] « visions effroyables », diableries diverses »⁷⁰⁵.

François Vieilliard définit les romans de chevalerie en trois catégories :

Semblent ainsi opposés les contes de Bretagne (les romans arthuriens), qui sont vains et plaisants, à ceux de France (les chansons de geste et l'histoire de France) qui sont véridiques, et à ceux de Rome (l'héritage antique), savants et instructifs. Robert Guiette a souligné l'importance de l'association du plaisir et de la vanité dans l'appréciation que les lecteurs médiévaux pouvaient avoir des romans arthuriens :

« Doublée de signification et de symboles, la fiction, aventure et héros, séduit le lecteur par tout ce qu'elle lui donne à penser, à chercher, à imaginer... Trop mondaine, trop profane, trop imaginaire, trop mystérieuse, trop futile, trop frivole, l'œuvre pousse le lecteur aux extravagances de ces héros, à leur démesure, et fait rêver de choses voluptueuses et troubles. Cette ambiguïté justifie l'épithète de « vaine » »⁷⁰⁶.

Elle montre par ailleurs un goût pour le roman médiéval qui perdure, quel que soit le milieu social, au XVI^{ème} siècle⁷⁰⁷ ainsi qu'au XVII^{ème} siècle avec l'apparition de la bibliothèque bleue. Si l'on prend donc en compte toutes ces remarques sur les goûts populaires d'Hubert Carrier, étendues à toutes les classes sociales par François Vieilliard,

⁷⁰² Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition d'histoire.

⁷⁰³ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.498-505.

⁷⁰⁴ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.228.

⁷⁰⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.501.

⁷⁰⁶ Françoise Vieilliard, « Qu'est-ce que le « roman de chevalerie » ? Préhistoire et histoire d'une formule », in *Mémoire des chevaliers : Édition, diffusion et réception des romans de chevalerie du XVII^e au XX^e siècle* [en ligne]. Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2007. Elle cite R. Guiette, « Li conte de Bretagne sont si vain et plaisant », dans *Romania*, no. 88, 1967, p. 10.

⁷⁰⁷ Françoise Vieilliard, *op.cit.*

alors nous pouvons nous faire une idée du type de récits que les lecteurs espèrent trouver dans ces mazarinades d'outre-tombe.

Les textes du corpus insistent souvent lourdement sur la véracité du propos, dans la lignée des « contes de France » : *Récit véritable des discours tenus entres les trois Figures qui sont sur le Pont au Change*⁷⁰⁸, *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini*⁷⁰⁹, *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine*⁷¹⁰.

Attardons-nous sur le dernier texte cité. Furetière définit la description comme « [...] signifie aussi une peinture, une représentation d'une chose au naturel par des figures, par le discours. [...] Description, se dit aussi d'une définition grossière et imparfaite, qui donne seulement une idée de la chose, et qui n'en explique pas la nature »⁷¹¹. Cette idée de *grossièreté* et d'*imperfection* tendrait à renvoyer vers les contes arthuriens, « vains et plaisants », et le texte s'éloigne donc des contes de France, dits véridiques. De même que, « un phantôme qui s'est apparu » renvoi à la définition de Timothy Chesters où l'apparition désigne plus le phénomène en lui-même que la chose qui apparaît, et où ici nous avons donc à la fois le phénomène (*apparu*) ainsi que la chose (*phantôme*), le texte prend alors une dimension « imaginaire », « mystérieuse » ... et donc « futile » et « frivole ».

Le libelle *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*⁷¹² nous livre, comme son titre l'indique, une description du fantôme qui apparaît mais nous remarquons à la lecture de la fameuse description qu'il demanderait au lecteur qui cherche autre chose que l'extravagance de la situation de solides connaissances sur les pratiques de l'époque pour reconnaître la figure mentionnée mais jamais nommée :

Mademoiselle de Beauvais passant par le Cabinet de la Reine vit sa Majesté assise proche du feu sur un fauteuil, coiffée à la romaine, la fraise à l'espagnole, la robe à la jésuite, les manchettes de couleur incarnate, le vertuguin à la vénitienne et sur ses épaules une houque à la flamande parsemée de larmes de sang. Sa Majesté avait en sa main un papier quelle lisait, et en l'autre une calotte rouge avec laquelle elle soufflait le feu⁷¹³.

⁷⁰⁸ [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change... op.cit.*

⁷⁰⁹ [MO_3919] *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils... op.cit.*

⁷¹⁰ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

⁷¹¹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de description.

⁷¹² [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

⁷¹³ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*, p.3.

La tenue peut être un indice pour le lecteur savant de l'époque. Si l'on se penche en détail sur la description, seul le lecteur attentif et informé pourra peut-être par déduction émettre une hypothèse probable sur l'identité du fantôme : la « houque à la flamande » évoque ce que l'on appelle un hoqueton, sorte de casaque brodée et matelassée ; la « fraise à l'espagnole » est bien sûr la fameuse fraise en tissu qui pouvait atteindre une hauteur démesurée et dont le roi d'Espagne interdit le port dès 1623, qui connut une variation appelée « col Médicis ». Le « vertuguin » semble donc être une retranscription hasardeuse du vertugadin, ancêtre du faux-cul. Cette invention étant cependant typique de l'Espagne et de la France, la mention « vénitienne » ne semble là que pour ajouter une provenance cet élément, comme toutes les autres composantes de la tenue associées à un adjectif ou complément du nom d'origine (*romaine, à l'Espagnole, Jésuite, à la Flamande*), soulignant une tenue dont rien n'est français, comme pour souligner que la personne qui la porte est elle-même étrangère. Rien n'est précisé quant au contenu du papier qui est lu, et la calotte rouge avec laquelle l'apparition attise le feu semble faire référence directement à un cardinal. Étant donné qu'il s'agit de mazarinades, la référence à Mazarin semble donc évidente. La tenue entière de même que le lieu de son apparition (le cabinet de la reine) ouvrent alors pour le lecteur plusieurs options possibles dès la lecture du récit. Si l'on avait pu penser à des reines précédentes, liées à l'Italie et l'Espagne, comme Marguerite de France, première épouse d'Henri IV et fille de Catherine de Médicis, ou Marie de Médicis, régente précédente d'origine florentine, le texte ne laisse aucun doute sur l'identité du fantôme vu : « Mademoiselle de Beauvais [...] vit sa Majesté assise proche du feu », impliquant donc que Catherine Bellier⁷¹⁴ a vu Anne d'Autriche et non une autre reine, et la calotte devient alors celle de Mazarin et non celle d'un des nombreux Médicis à avoir occupé ce poste, agitée près d'un feu qui ne serait alors pas sans rappeler le feu infernal du séjour *post mortem* qui lui est réservé. Ce jeu sur l'identité du fantôme est confirmé plus loin :

le lendemain une femme de la Reine passant, vit la reine en la même façon qu'au précédent : et à l'instant courut le dire à Mademoiselle de Beauvais, qui vint voir ce spectre et phantosme, et sachant que la reine était encore au lit, l'alla trouver et lui dit : Madame vôtre majesté est encore au lit, et néanmoins on la vit en son cabinet. La reine toute épouvantée y fut avec toutes ses filles et vit de ses propres yeux le même spectre qui feuilletait les véritables prophéties de Nostradamus

⁷¹⁴ Catherine-Henriette Bellier, dite « Cateau-la-Borgnesse » (1614-1689), baronne de Beauvais et femme de chambre d'Anne d'Autriche, encore non marié durant la Fronde, d'où le « Mademoiselle ».

imprimée à Salon en l'année 1534 [...] et reconnaissant que la figure de ce spectre était véritablement le même que l'on lui avait représenté, elle eut grand frayeur et peu après le phantome disparut⁷¹⁵.

Anne d'Autriche se retrouverait donc face à elle-même, fantomatique. Il est donc impossible que ce soit un *vrai fantôme*, et comme d'après les croyances de l'époque il ne semble pas qu'un vivant puisse voir son propre fantôme, il ne reste d'après Pierre le Loyer que l'option des démons trompant nos sens pour expliquer cette dernière possibilité :

Je tiens pour certain que les Démons se forment leurs corps aériens de vapeurs terrestres congelées par la froideur de l'air ; il en appert par la froideur qu'on feint à l'attouchement de ces corps, qui en outre cèdent et mollissent sous la main comme ferait du coton ou une boule ou pelote de neige pressée sous la main de l'enfant. [...] les Démons prennent des corps faits de vapeurs froides et humides qui ne durent point plus qu'il leur plaît. [...] Je tiens que les Démons prennent un corps d'air, et néanmoins sont à mon dire enveloppez de vapeurs terrestres pour être vus [...] Or venant aux histoires des Apparitions de Démons en corps d'air, nous ferons deux sortes de leurs Spectres, l'une qui n'a présage de bien ou de mal, et n'a donné que frayeur aux hommes, comme une chose extraordinaire à eux apparue, l'autre qui aurait été prodigieuse, et le plus souvent n'a servi que d'avant-coureur de quelque mal à venir⁷¹⁶.

Que faire alors de ce fantôme ? Vrai fantôme ? Démon ? Si dans la culture actuelle existe le *doppelgänger*, terme allemand signifiant le « sosie » d'un point de vue fantomatique, cette notion ne semble pas applicable ici : en effet, en littérature française, il ne semble être fait mention d'aucun *doppelgänger* au sens propre du terme avant la littérature romantique ou fantastique du XIX^{ème} siècle⁷¹⁷, ce terme s'étant propagé hors de France grâce aux frères Grimm et à la littérature romantique ou d'inspiration gothique surtout allemande et anglaise⁷¹⁸.

⁷¹⁵ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*, p.3-4.

⁷¹⁶ Pierre Le Loyer, *op.cit.*, p.261. Il détaille dans le chapitre suivant (XV, p.262-265) les nombreuses apparitions de fantômes qui « n'ont donné que frayeurs aux hommes », avec notamment les visions des Tarquins, et les récits de Tite-Live, Denis d'Halicarnasse, Cicéron, Macrobe...

⁷¹⁷ Michel Guiomar, *Principes d'une esthétique de la mort, les modes de présences, les présences immédiates, le seuil de l'Au-delà*, Paris, Librairie José Corti, 1967. Il détaille les différents types de « double » qui peuvent exister, mais ses exemples pour le type qui nous intéresse (double physique, soit le sosie, de caractère hallucinatoire) ne comprennent que des œuvres des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : Heinrich Heine, Edgar Allan Poe, Julian Hartridge Green, Alfred de Musset...

⁷¹⁸ *Deutsches Wörterbuch von Jacob und Wilhelm Grimm. Lfg. 6 (1858), Bd. II (1860), Sp. 1263, Z. 28.*, doppelgänger : « uch wol doppelgänger, m. jemand von dem man wähnt er könne sich zu gleicher zeit an zwei verschiedenen orten zeigen, dän. dobbeltgänger. die doppelgänger, so heissen die leute die sich selbst sehen J. Paul Siebenk. 1, 93. wenn ich gar ganze leichen- und andere processionen zu doppelgängern verdopple 4, 166. der einem andern so ähnlich ist dasz er leicht mit ihm verwechselt wird. der doppelgänger des Signor Barberini Gutzkow Ritter vom geiste 6, 419. damit führte sie den jüngling der ihr gefolgt mitten in den saal. ihm trat rasch der jüngling der mit dem grafen von Törny gekommen, entgegen und beide, sich nicht nur gleichend, nein, einer des andern doppelgänger in antlitz, wuchs, gebärde, blieben vor entsetzen in den boden festgewurzelt stehen E. T. A. Hoffmann Schriften 11, 59. Verg ».

Dans le contexte particulièrement agité de la Fronde, il semble alors cohérent que ce « fantôme » joue ici un rôle de messenger d'un malheur à venir : d'une part l'auteur revendique indirectement un rôle prophétique aux apparitions, et implique donc indirectement que voir le fantôme d'un vivant implique sont décès prochain⁷¹⁹, mais d'autre part, le fantôme lit les prophéties de Nostradamus, confirmant, même s'il ne parle pas, le but de son apparition. Or, impossible de savoir si le fantôme est là pour annoncer le décès d'Anne d'Autriche, celui de Mazarin, ou les deux, car Pierre Le Loyer dans son ouvrage *Discours sur les spectre* précise que « la menace fut suivie de l'effet »⁷²⁰. Nous nous trouvons donc en présence d'un *doppelgänger* muet, anachronique si l'on considère que l'âge d'or du *doppelgänger* et du fantôme muet en littérature française est plutôt le XIX^{ème} siècle⁷²¹.

Les récits et autres histoires du corpus des mazarinades d'outre-tombe s'inscrivent dans un savant mélange des trois types de « contes » évoqués par François Vieillard, en reprenant le goût du merveilleux énoncé par Hubert Carrier, permettant ainsi la production d'histoires courtes, « vaines et plaisantes », et pourtant « instructives » – puisqu'elles ont une portée politique – et malgré tout un fond tout à fait « véridique » : les personnages nommés dans ces mazarinades sont réels (Anne d'Autriche, Mademoiselle de Beauvais, Louis XIV, Mazarin etc.) ou ont réellement existé (Louis XIII, Hortensia Buffalini, Tancrède de Rohan, Gaspard IV de Coligny etc.), de même que les circonstances qui entourent l'apparition – bataille de Charenton, combats du faubourg Saint-Antoine, décapitation du roi d'Angleterre – sont comme nous allons le voir ultérieurement authentiques.

Par exemple : E.T.A.Hoffman *Les Elixirs du diable* (1815-1816), Franz Schubert, *Der Doppelgänger* (1828), Edgar Allan Poe, *William Wilson* (1839), Fiodor Dostoïevski, *Le Double* (1846), Oscar Wilde, *Le Portrait de Dorian Gray* (1890-1891) etc.

⁷¹⁹ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*, p.2-3 : « Ne vous imaginez pas neant moins que ces apparitions soient de mauvais présage puisque dans la Religion de S. Benoist qui est encienne et tres-Saincte, il n'y meurt jamais aucune Religieuse d'auparavant on ne voit evidemment quelque signe de sa mort (ce n'est pas que je veuille ici prophétiser la mort de personne, qu'à Dieu ne plaise) ».

⁷²⁰ Pierre Le Loyer, *op.cit.*, p.268. Il liste les histoires d'apparitions prophétiques dans le chapitre XVI, p.265-274

⁷²¹ Daniel Sangsue, *Fantômes*, *op.cit.*, p.112 : pour la question du double, il renvoie à Otto Rank, *Dom Juan et Le double*, S. Lautman (trad.), Paris, Payot, 1973.

Daniel Sangsue, *Fantômes*, *op.cit.*, p.85 pour la question du mutisme.

3.1.4. Le théâtre comme mode d'expression préféré des morts : les fantômes ont-ils une prédilection pour la scène ?

Ce qui se présente comme étant le genre majoritaire dans les mazarinades d'outre-tombe est celui du théâtre, qui représente un tiers du corpus (34%), avec presque deux tiers de monologues (61% contre 39% de dialogues) : nous découvrons donc comme nous le verrons par la suite des morts bavards qui viennent asséner une vérité à un vivant qui n'a pas son mot à dire.

Nous pouvons néanmoins nous interroger sur ce choix de la théâtralité : en effet, ces prises de paroles semblent se superposer au genre argumentatif dans leurs visées, didactiques ou dialectiques, avec un fonctionnement qui vise la persuasion, parfois la délibération – notamment les échanges de Louis XI et Louis XII –, toujours dans l'idée d'amener à la fin le lecteur à rejoindre l'opinion de l'auteur. Il nous a cependant semblé pertinent de distinguer ces dialogues du genre argumentatif pour le genre théâtral du fait de leur typographie globale qui invite davantage à la représentation scénique :

En réalité, la théâtralité confère à l'argumentation la dimension d'une médiation esthétique de l'identité, distancée, déplacée, par la consistance esthétique même de la représentation. Les acteurs politiques ne sont pas importants pour la personne qu'ils constituent dans le réel, mais pour l'identité politique qu'ils représentent sur la scène, espace public de la figuration identitaire du pouvoir. [...] On ne peut pleinement comprendre le lien entre argumentation politique et théâtralité qu'en faisant apparaître, d'abord, le lien entre théâtre et institution. Le fait institutionnel n'a d'existence que pour autant qu'il fait l'objet d'une représentation, dans l'espace public, aux yeux de tous : le théâtre produit, ainsi, à l'intention du peuple assemblé, une médiation esthétique du lien social et de l'identité partagée, afin que le fait collectif puisse enfin prendre sens. Le théâtre, d'abord, sert de lieu expérimental des formes de discours et d'argumentation destinées à être engagées dans la communication politique, et, de façon générale, dans l'exercice des pouvoirs et des institutions. Les rôles et les statuts sont, en quelque sorte, inversés : c'est le théâtre qui sert de lieu de répétition aux formes de la communication politique qui seront effectives, dans le réel de la vie publique⁷²².

Quand il s'agit des dialogues, nous pouvons remarquer qu'il s'agit majoritairement de dialogues entre deux entités inanimées (la statue d'Henri IV et la

⁷²² Bernard Lamizet, « 10. Rhétorique théâtrale et identité argumentative », In *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Samaritaine⁷²³, les statues du Pont au Change⁷²⁴), décédées (Louis XI et Louis XII⁷²⁵), ou fictives (un soldat Polonais et Charon⁷²⁶), n'impliquant que très rarement avec un vivant (Mazarin⁷²⁷, Anne d'Autriche, Louis XIV⁷²⁸...).

Dans les textes de théâtre, après le titre et la liste des personnages, suivent diverses didascalies puis l'histoire commence. Or ce n'est pas ce qui se produit dans les mazarinades, comme nous allons le voir : si la structure du texte est bien composée de quelques didascalies et de répliques reconnaissables et identifiables du genre théâtral, c'est peut-être la seule chose que les auteurs de mazarinades empruntent à ce genre.

L'usage des didascalies dans les mazarinades d'outre-tombe : verbal et non verbal.

Comme le signale Michael Issacharoff, « les didascalies, tout en étant muette lors de la représentation, constituent une caractéristique fondamentale du texte théâtral, c'est l'évidence même : elles sont l'une des marques distinctives du texte théâtral par rapport au romanesque par exemple »⁷²⁹. Et si les didascalies ont normalement une fonction métanarrative en commentant le texte, en éclaircissant la mise en scène⁷³⁰, les auteurs de mazarinades ne semblent pas s'encombrer de ces procédés, car même si leur présence est *censée* être obligatoire, nous verrons que l'usage des didascalies dans notre corpus a quelque chose d'aléatoire et hétérogène.

Les didascalies verbales, qui précisent l'acte de parole, sont souvent laconiques dans les pamphlets de notre corpus. Les monologues se distinguent par leur absence complète de didascalies dans le corps même du pamphlet puisque toutes les informations données dans le titre semblent se suffire à elles-mêmes, comme *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin*⁷³¹, *Les Instantes remontrances et prières de Mancini au*

⁷²³ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

⁷²⁴ [AC_MO_221] *Second discours, ... op.cit.*

⁷²⁵ [MO_1092] *Dialogue entre le roi louis XI et le roi Louis XII ... op.cit.*

⁷²⁶ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*

⁷²⁷ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, suivant la comédie imprimée à Anvers, s.l.n.d., 4 pages.*

⁷²⁸ [AC_MO_221] *Second discours, ... op.cit.*

⁷²⁹ Michael Issacharoff, « Texte Théâtral Et Didascalie » in *MLN*, vol. 96, no. 4, 1981, p.810.

⁷³⁰ Michael Issacharoff, *op.cit.*, p.813.

⁷³¹ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère, ... op.cit.*

*cardinal Mazarin*⁷³², *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé*⁷³³ etc. : le titre du pamphlet devient ici à lui seul les didascalies nominatives et énonciatrices (ou destinatrices⁷³⁴) puisqu'il indique qui s'adresse à qui.

Les didascalies nominatives sont toujours présentes dans les dialogues, tant en titre que dans le texte même. Les didascalies énonciatrices ou destinatrices ne sont mentionnées que très exceptionnellement dans les dialogues, comme dans le *Second discours ou dialogues des trois figures de Bronze*⁷³⁵ : « le Roi d'aujourd'hui, au feu Roi », « Le Roi défunt à la Reine »⁷³⁶, « La Reine à son Fils »⁷³⁷, puisqu'ici trois personnages prennent la parole et se parlent à tour de rôle, comme dans une conversation courante, il semble nécessaire donc de préciser dans quel sens va la discussion, qui parle à qui. C'est malgré tout une distinction rare, même dans les dialogues incluant plus de deux locuteurs, comme dans *La Farce du Cardinal aux Enfers*⁷³⁸ qui implique six protagonistes (Pluton, Mazarin, Belzébuth, Astaroth, Lucifer, et Charon), sans que ne soit précisé qui parle à qui : il semble évident à la lecture du texte que les entités infernales ne se parlent pas entre elles, mais uniquement à Mazarin, qui leur répond ; c'est d'ailleurs sur ce schéma que sont construites les mazarinades à plus de deux locuteurs impliquant le ministre italien qui se fait morigéner et tancer vertement par les différentes entités qui se présentent à lui. Lorsqu'il s'agit de dialogues n'impliquant que deux protagonistes, il est logique qu'ils se répondent l'un l'autre et donc qu'il n'y ait pas de nécessité à préciser le sens de l'échange, comme dans les *Remontrances du roi Louis XII au roi Louis XI sur leurs différentes façon de régner*⁷³⁹, les *Courriers polonois*⁷⁴⁰ où dialoguent d'abord un soldat polonais et Charon puis le même soldat polonais et une sentinelle dans la suite, ou *La Rencontre des Esprits du duc de Châtillon et du Baron de Clanleu après leur mort, arrivée à Charenton*⁷⁴¹.

⁷³² [MO_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini ... op.cit.*

⁷³³ [MO_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon ... op.cit.*

⁷³⁴ Michael Issacharoff, *op.cit.*, p.819.

⁷³⁵ [AC_MO_221] *Second discours ... op.cit.*

⁷³⁶ [AC_MO_221] *Second discours ... op.cit.*, p.3.

⁷³⁷ [AC_MO_221] *Second discours ... op.cit.*, p.4.

⁷³⁸ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, suivant la comédie imprimée à Anvers, s.l.n.d.*, 4 pages.

⁷³⁹ [MO_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X sur leur différente façon de régner*. Paris, s.n., 1649, 14 pages.

⁷⁴⁰ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*

[MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.*

⁷⁴¹ [MO_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon ... op.cit.*

Ce sont les didascalies mélodiques qui n'apparaissent jamais dans notre corpus de mazarinades d'outre-tombe : le texte en lui-même devient une didascalie comme dans *Apparition au Cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu*⁷⁴² puisque c'est par les propos de Paul Mancini que nous savons non seulement la réaction apeurée de Mazarin à sa vue, mais également la surprise de l'ombre de le voir ainsi alors qu'elle avait commencé son discours de façon cassante :

Mon oncle, à par tout respect,
(Aussi bien il [****] suspect)
A par le rang et l'éminence,
(Car les morts ont toute licence),
Je puis sans peur d'être battu,
Vous traitez désormais de Tu.
Tu sauras donc : quel quelle crainte
Sur ton visage parait poindre ?
Quoi ! tu trembles à mon abord ?
Toy ? toy, qui fait tant l'esprit fort,
Tu t'émeus tout de peur d'un Ombre ?⁷⁴³

Le lecteur perçoit facilement le changement de ton à la lecture du pamphlet ; l'acteur qui jouerait ce texte également et peut rendre l'effet sur scène en s'y appliquant.

Les didascalies non verbales sont extrêmement rares dans les mazarinades. Dans *Les Apparitions épouvantable de l'esprit du Marquis d'Ancre*⁷⁴⁴, nous retrouvons ce que nous pourrions considérer comme une didascalie locative dans le corps du texte : « Le Marquis d'Ancre, en ombre parlant par esprit »⁷⁴⁵, plaçant le lieu de l'action en rêve, mais également de rares mentions de didascalies kinésiques, qui remplacent ou accompagnent la parole par le geste et le mouvement : « L'Ombre de l'esprit de la Marquise d'Ancre s'approche et lui dit »⁷⁴⁶, indiquant que l'esprit de Leonora Dori s'approche de Mazarin à qui elle s'adresse, et suggérant par la même occasion qu'elle se tenait vraisemblablement à bonne distance pour nécessiter cette approche, en rêve ou réelle, et que celle-ci soit mentionnée. Cette didascalie est en soit remarquable car la majorité des mazarinades ne mentionnent pas les déplacements des fantômes et autres ombres, se contentant souvent d'évoquer leur départ et disparition à travers un bref « Adieu » : ainsi

⁷⁴² [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁷⁴³ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.3.

⁷⁴⁴ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*

⁷⁴⁵ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.2.

⁷⁴⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.3.

il n'y a aucune *description* des mouvements des ombres mais également aucune *prescription* adressée à d'éventuels comédiens.

En effet, les didascalies locatives ne sont pas légions, et comme nous l'avons vu précédemment avec les didascalies nominatives et énonciatrices, il arrive fréquemment lorsque cela est nécessaire que le titre face office de didascalie en fournissant au lecteur les informations nécessaires quant à la localisation de l'action, comme dans *Apparition au Cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny*⁷⁴⁷ qui permet au lecteur de savoir que Mazarin est à Bouillon pour son deuxième exil aux vues de l'année de publication, *l'Avertissement fait par Monsieur de Châtillon revenu des Champs Elisées, à monseigneur le prince de Condé à St Germain en Laye*⁷⁴⁸, qui place ainsi le revenant dans le palais occupé après la fuite de Paris, *Les Entretiens de Saint Maigrin et de Manzini, aux Champs Eliséens, et l'arrivée du Duc de Nemours au même lieu*⁷⁴⁹ envoie directement le lecteur en Enfers pour lui faire assister à la conversation de deux puis trois défunts, de même que *l'Entrevue du sultan Hibraïm empereur des Turcs et du roi d'Angleterre aux Champs Elysées*⁷⁵⁰, le *Second discours ou dialogue des trois figures de Bronze, qui sont sur le pont au Change*⁷⁵¹ ramène le lecteur à Paris, sur l'un des ponts les plus fréquentés par les colporteurs, et *l'Ombre du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan*⁷⁵² place l'action à Sedan, lors du retour du premier exil de Mazarin en 1651. Excepté pour les mentions récurrentes des *Champs Élysées* sous toutes leurs graphies possibles au XVII^{ème} siècle, les mentions de lieux dans les titres ne semblent présentes que pour la vraisemblance et pour « coller à l'actualité » de la Fronde.

⁷⁴⁷ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁷⁴⁸ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.*

⁷⁴⁹ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*

⁷⁵⁰ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*

⁷⁵¹ [AC_MO_221] *Second discours, ... op.cit.*

⁷⁵² [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*

Ombres protatiques ou ombres bien pratiques ? Une créature éminemment tragique.

« Les Tragédies sont toutes pleines d'Idoles et Ombres des Ames des morts, représentées sur le Théâtre ».

Pierre Le Loyer, *Discours des spectres* (1608), p.661.

L'usage du théâtre dans les mazarinades donne aux apparitions et aux divers fantômes qui se manifestent l'aura du spectre de tradition antique : certains pourraient être des *ombres protatiques* – comme Tantale et la Furie dans *Thyeste* de Sénèque – qui semblent apparaître au début de mazarinades semblables à des pièces inachevées et dont la suite et l'issue est laissée aux soins du lecteur ; d'autres semblent inspirés davantage du spectre vengeur qui intervient au paroxysme de la pièce, comme un ultime avertissement funeste, à l'image par exemple des fantômes shakespeariens au XVI^{ème} siècle (par exemple Banquo dans *Macbeth* ou César dans *Julius Caesar* qui hantent leurs assassins), et plus tardivement la statue du Commandeur dans *Dom Juan* de Molière (1665).

Mais la présence du fantôme induit inévitablement une connotation tragique, avec ses présages funestes si le problème évoqué par le défunt n'est pas réglé au plus vite. Certains auteurs se revendiquent eux plus de la tragi-comédie, déjà présente dans le paysage littéraire français avec par exemple *La Sylvanire ou la Morte-vive* d'Honoré d'Urfé⁷⁵³ (1625) puis reprise par Jean de Mairet⁷⁵⁴ (1630), qui se caractérise à l'époque par un dénouement heureux⁷⁵⁵ et dont on retrouve la trace dans les *Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*⁷⁵⁶ :

Amy Lecteur, je donnerai une Tragi-Comédie sur le même sujet, des Acteurs de laquelle sont Mazarin, le Partisan, et le Démon, pièce facétieuse et très risible, avec une farce correspondante au sujet.

Quelle autre fin heureuse souhaité et souhaitable pour les frondeurs que la disparition *du Mazarin* par sa mort tragique...

⁷⁵³ Honoré d'Urfé, *La Sylvanire ou la Morte-vive, fable bocagère*, Paris, R. Fouet, 1627.

⁷⁵⁴ Jean Mairet, *La Sylvanire ou la Morte-vive, tragicomédie pastorale*, Paris, François Targa, 1631.

⁷⁵⁵ CNRTL : « tragi-comédie, subst.fém. Histoire littéraire. A. 1. Pièce de théâtre dont l'action est romanesque, l'intrigue tragique et le dénouement heureux. [...] 2. Pièce de théâtre dans laquelle sont enremêlés des événements graves et des incidents comiques, gais [...] ».

⁷⁵⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.8.

D'après François Lecerle, « le mort tout juste revenu des enfers a vocation protatique »⁷⁵⁷ et c'est la raison pour laquelle ils ouvrent les pièces : par la présence de l'ombre emblématique, le texte est associé à la tragédie. Le lecteur ou auditeur est donc informé d'emblée de ce à quoi il est confronté, permettant ainsi de satisfaire son *horizon d'attente*. Il ajoute que « dans les pays où la tragédie humaniste est presque inexistante, comme l'Angleterre, les ombres protatiques sont rares »⁷⁵⁸, ce qui montre bien que l'influence des fantômes anglais du siècle précédent est finalement réduite par rapport aux sources antiques et bibliques exploitées par les humanistes français du XVI^{ème} siècle.

Si, toujours d'après François Lecerle, « une ombre protatique annonce qu'elle va déchaîner sa fureur puis se retire pour laisser place à l'action tragique »⁷⁵⁹, dans le cas des mazarinades, les fantômes n'obéissent pas à cette définition et pour cause, il n'y a pas d'action tragique. Ils apparaissent à un moment indéterminé de la supposée pièce, délivrent leur message, puis disparaissent pour laisser place à la fin d'un songe ou au jour qui se lève, sans conséquences réelles pour le destinataire de cette apparition. Les fantômes dans les mazarinades se font rarement menaçants, et quand ils le sont, ne sont pas forcément pris au sérieux par la personne qu'ils viennent « tourmenter » comme le prouve la réaction de Mazarin face aux menaces du marquis d'Ancre qui souhaite l'emmener aux Enfers par la force :

Retire toy esprit de mauvais augure, pendant que tu as animé un corps on ne t'a peu souffrir, et tes crimes ont été lavé dans le déluge de ton sang, ayant choqué le sang Royal, ta reçu les châtiments par le plomb de l'hôpital, et par dérision trainé à la voirie comme un infâme, et c'était bien la raison que tu fusse trainé à Montfaucon, retire-toy donc affreux Monstre, car ayant encore ici quelque puissance, je te pourrais faire violence⁷⁶⁰.

Néanmoins, le fantôme dans les mazarinades « obéit » à un usage récurrent de l'ombre protatique : « dans l'ensemble, elles se conforment plus ou moins au même programme, acquérant ainsi un air de parenté. Leur principale caractéristique tient à leur origine infernale : l'ombre s'identifie comme telle en précisant qu'elle vient tout juste de

⁷⁵⁷ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance » in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

⁷⁵⁸ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

⁷⁵⁹ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

⁷⁶⁰ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ...* *op.cit.*49, p.5.

quitter les Enfers »⁷⁶¹, ou parfois dans les mazarinades, qu'elle est envoyée par Dieu lui-même : Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de douairière, clame haute et fort « Par la permission Divine je reviens du Ciel en terre »⁷⁶², Gaspard IV de Coligny est parfaitement au fait de son statut de trépassé qu'il annonce à la fois à Condé et au lecteur dans deux mazarinades différentes mais vraisemblablement publiées au même moment « Ne sois pas étonné de voir paraître une ombre »⁷⁶³ et « Prince, n'aye point peur, c'est Chatillon qui te parle et qui revient de son tombeau de la part de Dieu »⁷⁶⁴ ; Michel Mazarin revendique son appartenance à l'Au-delà puisqu'il indique provenir de là : « Maintenant qu'au royaume des Ombres j'apprends tous les jours de tes tristes nouvelles par la voit funeste de ceux qui meurent à ton service, je viens ici pour te dire les choses »⁷⁶⁵ ; le marquis d'Ancre se réclame directement de Satan et se présente comme ambassadeur des Enfers « Je suis venu en ce terrestre lieu, par ambassade des enfers parler à toi, de la part de Satan »⁷⁶⁶ ; le fantôme inconnu de Saint-Germain-en-Laye sait qu'il en est un « Quoi qu'il soit certain et véritable qu'il n'y a point de rémission dans les Enfers, mon apparition néanmoins ne vous doit pas causer beaucoup d'étonnements »⁷⁶⁷. Les fantômes qui reviennent sont donc parfaitement au courant de leur mort, des circonstances dans lesquelles ils sont décédés ; à peine enterrés, ils en savent déjà plus que les vivants et reviennent donc sur Terre les informer de ce qu'ils ont appris dans l'Au-delà.

Dans son relevé, François Lecerle relève que l'ombre protatique se montre bavarde quand il s'agit d' « énumér[er] les tourments et les monstres qui donnent leur piment aux régions d'en bas »⁷⁶⁸, mais également d'invoquer la mythologie et les « références mythiques qui, en campant tout un contexte de prodiges, d'horreurs et de crimes monstrueux, donnent sa couleur propre à l'univers tragique »⁷⁶⁹, ainsi qu'une

⁷⁶¹ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

⁷⁶² [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, ... op.cit.*, p.3

⁷⁶³ [MO_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon, ... op.cit.* p.3.

⁷⁶⁴ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.* p.3.

⁷⁶⁵ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère, ... op.cit.*, p.1.

⁷⁶⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.2

⁷⁶⁷ [MO_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, ... op.cit.*, p.1.

⁷⁶⁸ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

⁷⁶⁹ François Lecerle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*05.

présentation de « la situation, en racontant le lourd passé de crimes qui va trouver une issue effroyable »⁷⁷⁰. Dans les *Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre*, Concino Concini cumule ces trois points pour sa tirade mêlant tourments, mythologie et aboutissement tragique des crimes reprochés à Mazarin :

sache qu'après moy viendront des furies infernales, afin de te tirer dans ces lieux puants, sordides et voragineux, pour être compagnon de leur infélicité, et tourmenté avec nous pour une éternité [...] j'ai allumé mon flambeau dans le fleuve Phlégéon, qui est tout sulfure [...] bien tôt tu seras dans le lieu de rage et de fureur [...] pour te façonner aux maux, aux pleurs et aux soupirs que tu dois endurer avec la trouve infernale, tu y auras bonne place et sera auprès de l'ignée et bouillante chaudière où tu endureras des douleurs très cuisantes et amères, où tu seras entortillé de serpents et affreux tartarins⁷⁷¹.

Plus loin, il rajoute, toujours dans la même lignée : « Il faut venir au profond des abymes laver tes crimes et turpitudes au lac Cocyte dans ses eaux relantes et impures »⁷⁷², ce qui tendrait ainsi à confirmer un statut d'ombre protatique à Concini dans cette mazarinade, qui devient donc une scène d'exposition à une suite laissée vacante.

Les fantômes des mazarinades sont donc des entités théâtrales complexes, entre ombres protatiques et spectres vengeurs, dont la brièveté des interventions ne permet pas de déterminer exactement ce qu'ils sont d'après les canons du genre théâtral, même s'ils en respectent la majorité des codes et usages.

3.2. Passé littéraire et historique : des mazarinades polyformes.

3.2.1. Promenade aux Enfers, de Virgile à Dante : entre culture gréco-latine et tradition judéo-chrétienne.

Lexicographie infernale.

Le cas des mazarinades de fantômes montre à quel point les sources antiques et modernes cohabitent dans le corpus des mazarinades d'outre-tombe. Caroline Saal relève que « le passé est toujours perçu comme mode cognitif global performant »⁷⁷³, ce qui

⁷⁷⁰ François Lecercle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

⁷⁷¹ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre... op.cit.par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l.n., p.2.

⁷⁷² [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre... op.cit.*, p.4

⁷⁷³ Caroline Saal, « Faire voir par l'histoire dans les mazarinades » in *Histoire et civilisation du livre*. 12, 2016, p.276.

explique le recours massif que font les pamphlétaires aux sources anciennes pour justifier leurs propos, comme *argumentum ad antiquitatem*. Hubert Carrier avait déjà relevé cet usage extraordinaire en 1996 :

un exemple montre bien l'emprise de la culture gréco-latine à cette époque : celui de la représentation de l'Enfer, ou plutôt des Enfers. Car les Enfers sont souvent évoqués dans les Mazarinades : il y a les gens qui en reviennent pour dire leur sentiment sur la situation présente ; et en sens inverse, tous ceux, à commencer par Mazarin, qui s'apprêtent à en prendre le chemin et à qui l'on décrit par avance les tourments qui les attendent. Or la tradition judéo-chrétienne est sur ce point assez pauvre⁷⁷⁴.

Il relève ainsi que les Enfers païens et l'Enfer chrétien finalement se confondent⁷⁷⁵, pour palier vraisemblablement aux manques de la tradition judéo-chrétienne à ce sujet, ce qu'Adrianna E. Bakos mentionne comme « another common element in both the apparition pamphlets and the *dialogues des morts* is the importance of the classical, pagan vision of hell »⁷⁷⁶. C'est pour cette raison que l'on constate un emploi majoritairement pluriel du substantif « Enfers », comme par exemple dès le titre des mazarinades *Apparition au Cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu Manchiny (sic) retourné des Enfers*⁷⁷⁷, *La Farce du cardinal aux enfers*⁷⁷⁸ ou comme le signale Hubert Carrier dans le sens de la catabase avec *les Préparatifs de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*⁷⁷⁹, mentions que l'on retrouve dans les textes, comme par exemple dans *l'Entrevue du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre* : « Et venez tôt punir ce vice, // Faites venir dans les Enfers // Sous les chaînes et sous les fers, // Toutes ces âmes déloyales, // Qui font des puissances Royales // Un sacrifice à leur fureur »⁷⁸⁰.

Notons cependant que ce que dit Hubert Carrier à propos de l'Enfer judéo-chrétien s'oppose au constat de Betty Parois, qui signale dans son mémoire de master toute la richesse iconographique de l'enfer, et que le lieu se dote d'une nouvelle géographie à la

⁷⁷⁴ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, op.cit., p.511-512.

⁷⁷⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, op.cit., p.512, note de bas de page.

⁷⁷⁶ Adrianna E. Bakos, « Image of Hell in the pamphlets of the Fronde » in *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, no2, vol.26, été 2000, p.340.

⁷⁷⁷ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁷⁷⁸ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, ... op.cit.*

⁷⁷⁹ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers. Avec les entretiens des Dieux souterrains, touchant et contre les Maxime supposées véritables du gouvernement de la France : justifiée par l'ordre des temps dans toutes les races Royales, par le sieur de Sandricourt. C'est la suite de ma Descente aux limbes, tu demanderas au vendeur les trois pièces précédents*, Paris, s.n., 1652, 32 pages

⁷⁸⁰ [MO_1261], *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*, p.8

période médiévale, notamment grâce à Dante Alighieri, et que ce nouveau monde souterrain révèle un « aspect fantaisiste et sanglant qui ne repose pas sur les Saintes Ecritures » et dont les « seules caractéristiques [sont] l'obscurité, la situation souterraine, le feu et la douleur [qui] sont établies par les textes bibliques »⁷⁸¹, ce qui montre qu'il existe une tradition judéo-chrétienne fourmillante sur la question, même si effectivement, un changement apparaît au XVII^{ème} siècle et après le Concile de Trente, puisque l'imaginaire médiéval s'éloigne pour laisser place à une forme plus épurée, dans la lignée de la tradition religieuse néanmoins⁷⁸² puisque le damné devient la figure centrale, accompagnée d'une diminution des représentations figurées⁷⁸³.

Lorsque les titres ne mentionnent pas le mot « Enfers », les auteurs de mazarinades emploient des synonymes dans la lignée de la tradition gréco-latine implantée dans la littérature française depuis la Pléiade. Nous retrouvons ici l'emploi de l'appellation « Champs Élysées » dans toutes leurs graphies possibles : *Entrevue du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*⁷⁸⁴, *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Elysées*⁷⁸⁵, *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs élysées*⁷⁸⁶, *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élysiens*⁷⁸⁷, *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées*⁷⁸⁸, *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées*⁷⁸⁹, *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Elysées au sultant Hibraïm (sic) par le sultant Mehemet*⁷⁹⁰.

Dans la continuité du recours aux images issues de l'Antiquité, les auteurs glissent des *Enfers* et *Champs-Elysées* vers d'autres termes connexes comme les dérivés autour du roi des Enfers, *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini*⁷⁹¹ ou

⁷⁸¹ Betty Parois, *L'Enfer dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. Histoire moderne des faits religieux et culturels*, Alin Tallon (dir.), mémoire de M1, Université Paris-Sorbonne, p.57.

⁷⁸² Voir Annexes, tableau de Rubens p.540.

⁷⁸³ Betty Parois, *L'Enfer dans la première moitié du XVII^{ème} siècle...op.cit.*, p.59-60.

⁷⁸⁴ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*

⁷⁸⁵ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.*

⁷⁸⁶ [MO_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ... op.cit.*

⁷⁸⁷ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*

⁷⁸⁸ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu ... op.cit.*

⁷⁸⁹ [MO_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées... op.cit.*

⁷⁹⁰ [MO_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Elysées au sultant Hibraïm (sic) par le sultant Mehemet, son fils, empereur des Turcs, traduite de la langue turquesque en françois, par le sieur Roverol, s.l.n., 1649, 8 pages.*

⁷⁹¹ [MO_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini ... op.cit.*

*Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres*⁷⁹², ce qui montrent bien ici qu'il n'est nullement question de tradition judéo-chrétienne par l'évocation explicite du dieu chthonien romain Pluton. Certains font le choix de ne pas nommer explicitement le lieu ni le maître des lieux dès le titre, mais préfère parler de sa situation géographique, comme *Le Courrier sousterrain*⁷⁹³, ce qui renvoie aux nombreuses catabases des histoires antiques : Hercule allant chercher Cerbère⁷⁹⁴, Orphée cherchant Eurydice⁷⁹⁵, ou Enée consultant son père Anchise⁷⁹⁶, impliquant une descente du héros dans le monde souterrain sur lequel règne Pluton, mention géographique souvent précisée par les ombres elles-mêmes, comme le fantôme de Paul Mancini dans *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu Manchiny*, qui indique revenir de « ce lieu sousterrain »⁷⁹⁷.

Cependant, tous les auteurs ne font pas le choix dès le titre d'un parti pris aussi affiché en faveur de la tradition gréco-romaine et emploient des termes que l'on pourrait considérer comme étant plus neutres, laissant planer le doute pour le lecteur sur le type d'enfer auquel il sera confronté dans sa lecture. Nous retrouvons par exemple un dérivé adjectival « d'enfer » dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin*⁷⁹⁸, mais sans lire plus avant la mazarinade, il est difficile dès le titre de savoir si l'auteur distingue *Enfers* et *Enfer*, et donc de l'influence majoritaire de son texte. L'autre appellation qui revient majoritairement est « autre monde », qui est un terme générique désignant l'endroit qui accueille les morts, quelles que soient les croyances : *Le Courrier polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde*⁷⁹⁹, la *Seconde partie du*

⁷⁹² [MO_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon ... op.cit.*

⁷⁹³ [MO_835] *Courrier (le) sousterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, s.l.n., 1649, 12 pages.

[SBM_M2_30] *Courrier (le) sousterrain apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, Paris, Veuve Musnier, 1649, 12 pages.

⁷⁹⁴ Homère, *Illiadé*, VIII, 367-368 ; *Odyssée*, XI, 623-626.

Hésiode, *Théogonie*, 310-312, 769-773.

Apollodore, *Bibliothèque*, II, 5,12.

Xénophon, *Anabase*, VI, 2.

⁷⁹⁵ Virgile, *Géorgiques*, IV.

Ovide, *Métamorphoses*, X-XI.

⁷⁹⁶ Virgile, *Enéide*, VI.

⁷⁹⁷ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.9.

⁷⁹⁸ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*

⁷⁹⁹ [MO_833] *Courrier (le) polonois... op.cit.*

*courrier polonois apportant des nouvelles de l'autre monde*⁸⁰⁰, *l'Equiproquo de l'autre monde*⁸⁰¹, *l'Apparition du Mazarin au paysan Gascon après le naufrage, lui racontant ses aventures de l'autre monde*⁸⁰², *les Avis héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, revenu de l'autre monde*⁸⁰³, *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers, pour l'exhorter à bien faire, et sa rencontre avec Saint Maigrin en l'autre monde*⁸⁰⁴, *le Courrier souterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*⁸⁰⁵, terme qui, s'il n'est pas accompagné d'un terme renvoyant plus explicitement à la tradition gréco-latine (souterrain ou Enfers), ne permet aucune distinction entre les Enfers grecs et romains de l'Enfer chrétien, tout comme nous ne relevons qu'une unique occurrence dans les titres du mot « Enfer » au singulier, avec *l'Enfer révolté*⁸⁰⁶, qui laisse à penser par l'usage du singulier qu'il s'agit de l'enfer chrétien, encore une fois sans réelles précisions tant que l'on n'a pas lu le pamphlet. « Alors que l'enfer chrétien est assagi et sérieux, l'enfer antique est plaisant, gai et joyeux et constitue donc un cadre idéal à bon nombre de divertissements »⁸⁰⁷, ce qui explique le glissement vers les Enfers païens plutôt que strictement religieux...

Les Enfers de Virgile : d'une enceinte à l'autre, parcours d'une âme dans les mazarinades.

Pour comprendre ce que représentent les Enfers gréco-romain, il faut s'intéresser au poète romain qui fournit la description sans doute la plus complète des lieux dans ses œuvres, à savoir Virgile. En effet, Edouard Charton mentionne que

Virgile divise ce séjour en plusieurs parties ; il en désigne trois principales, qui se subdivisent en neuf : le Tartare, habité par les grands coupables ; les Champs-Elysées, séjour des justes ; et les lieux où sont les âmes de ceux qui, aux yeux des anciens, n'avaient pas commis de crimes, mais qui n'avaient pas non plus pratiqué de vertus⁸⁰⁸.

⁸⁰⁰ [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.*

⁸⁰¹ [MO_1272] *Équiproquo (l') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, ... op.cit.*

⁸⁰² [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon après le naufrage, ... op.cit.*

⁸⁰³ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, ... op.cit.*

⁸⁰⁴ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*

⁸⁰⁵ [MO_835] *Courrier (le) souterrain (sic), ... op.cit.*

[SBM_M2_30] *Courrier (le) souterrain ... op.cit.*

⁸⁰⁶ [MO_1218] *Enfer (l') révolté ... op.cit.*

⁸⁰⁷ Betty Parois, *op.cit.*, p.73

⁸⁰⁸ Edouard Charton, *Le Magasin pittoresque*, Paris, Bureaux d'abonnement et de vente, 1850, p.3.

Si l'on suit le déroulement de l'enquête mené par Edouard Charton dans l'œuvre de Virgile, qui nous emmène dans son ouvrage en visite guidé de l'Autre Monde, le premier lieu mentionné est le lac Averno. La mention est assez rare, mais il arrive que les auteurs de mazarinades nomme le lac Averno, réputé dès l'Antiquité pour être l'une des portes d'entrée des Enfers⁸⁰⁹ : « en la vallée ténébreuse d'Avergne [...] car tu es ce furieux Lutin qu'à Paris on nomme Mazarin, qui ayant eu le fouet et le fer sur l'épaule aux champs Siciliens, il sera bientôt brûlé aux champs Eliziens »⁸¹⁰, passage qui renvoie comme nous l'avons vu au Mazarin issu des volcans et donc être démoniaque⁸¹¹ tout en annonçant ce qui l'attend à sa mort. Saint Michel lui-même invite un démon à le débarrasser de Mazarin pour le conduire aux Enfers dans la mazarinade *l'Apparition du Mazarin au paysan gascon* : « Portez-moi ce galant au plus fond de l'Averne »⁸¹², refusant par la même occasion l'entrée du Paradis au cardinal, malgré ses supplications. D'autre part, la mention de l'Averne permet également au lecteur de comprendre avec des textes comme *le Décret infernal contre Jules Mazarin* que non seulement le palais de Pluton est extrêmement éloigné de l'entrée des Enfers, mais également de l'ampleur du drame que représente l'arrivée de Mazarin dans l'Autre Monde pour le dieu infernal et ses cohortes, puisque l'auteur du pamphlet décrit que « Pluton [...] fit des hurlements si épouvantables qu'ils firent frémir tous les démons, et redoublèrent tellement les tourments des damnés, que croyant être tous perdus d'une ruine commune, jetèrent réciproquement des cris qui firent retentir les lieux les plus reculés de l'Averne »⁸¹³. Autrement dit, des tréfonds des Enfers où se trouve le palais de Pluton, puisque normalement aux Champs-Élysées, on entend les cris de terreur du dieu des Enfers jusqu'à l'entrée de ceux-ci... et peut-être même également depuis le monde des vivants avec lequel le lac fait la jonction.

Virgile précise qu'une fois le lac Averno passé, on arrive à l'entrée effective des Enfers, caractérisé par une odeur pestilentielle⁸¹⁴, détails que l'on retrouve dans les

⁸⁰⁹ Virgile, *Géorgiques*, IV, 453-527.

Virgile, *Enéide*, VI, 237.

⁸¹⁰ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.5.

⁸¹¹ Voir supra « Mazarin l'italien », p.291.

⁸¹² [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon après le naufrage...op.cit.*, p.7.

⁸¹³ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.3.

⁸¹⁴ Edouard Charton, *op.cit.* 0, p.3.

mazarinades, notamment lorsque le marquis d'Ancre menace Mazarin de l'emmener avec lui « afin de [l]e tier dans ces lieux puants, sordides et voragineux⁸¹⁵, pour être compagnon de leur infélicité et tourmenté avec [eux] pour une éternité »⁸¹⁶. La puanteur surmontée et enfin sur les bords du Styx, le défunt, que ce soit chez Virgile, un autre auteur antique ou un pamphlétaire de la Fronde, faisait la rencontre du terrible passeur psychopompe des Enfers. Comme le rappelle Virgile dans l'*Enéide*, « un batelier effrayant surveille ces eaux et ces fleuves, couvert d'une saleté terrible à voir : c'est Charon, le nautonier horrible, qui sur les flots grondants de cette onde terrible, conduit son noir esquif »⁸¹⁷. Si la traversée du lac Averno jusqu'aux abords du Styx n'est pas mentionnée et ne semble pas être une difficulté pour les Frondeurs qui font l'impasse sur cette épreuve de l'Antiquité, les pamphlétaires font arriver *leur mort* directement sur les bords du Styx, comme dans le *Tombeau et l'építaphe de Mancini* : « Il est mort et la Parque Noire // Dans l'eau de Styx l'a mené boire, // Ce preux neveu du Mazarin, // Mauchiny ce royal badin »⁸¹⁸. Charon, nautonier des Enfers, est souvent la première figure infernale mentionnée par les fantômes qui racontent leurs aventures lorsque ceux-ci racontent en détails leur arrivée dans l'Au-delà. Il est le premier rempart des Enfers, puisque celui qui ne peut s'acquitter de la taxe de passage ne peut franchir le Styx⁸¹⁹. Charon est le personnage principal de la mazarinade du *Courrier polonois*⁸²⁰, dialogue entre lui et le soldat polonais qu'il a surpris tentant de frauder : « Tu prétends me frustrer du droit qui m'est du, par la mort je te ramonerai bien les côtes »⁸²¹, épisode que raconte dans la *Seconde partie* le soldat à la sentinelle, « Charon qui tient ferme à ce passage, me découvrit et me tira à lui avec son croc, réprimandant sévèrement ma trop grande hardiesse »⁸²², ce qui témoigne l'imprégnation de la littérature gréco-latine et du respect de la tradition d'un nocher alerte qui surveille son passage. Nous le retrouvons

⁸¹⁵ Frédéric Godefroi, *op.cit.*, p.305 : « Voragineux, -eulx, adj. Plein de gouffres, de tempêtes, d'abîmes, de tournants d'eau : Lieu voragineux, et très profond. (Sexte J. Frontin, II, 4, ms.Univ.). Le bruyt commença tant impetueux et espouvantable que tu terremot voragineulx les verrieres et tuilles des maisons prochaines alloient a bas (J.D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f°6r°) »

⁸¹⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.2.

⁸¹⁷ Virgile, *Enéide*, IV, 298-299.

⁸¹⁸ [MO_3785] *Tombeau (le) et l'építaphe de Mancini, fils et neveu de Mazarin*. Paris, s.n., 1652, p.3.

⁸¹⁹ Aristophane, *Les Grenouilles*.

⁸²⁰ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*

⁸²¹ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.3.

⁸²² [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, ... op.cit.* p.7

également dans *la Farce du cardinal aux enfers*⁸²³, où il donne la réplique à Mazarin au milieu des autres figures démoniaques qui tancent vertement le cardinal. En 1649, après l'assassinat de Tancrede de Rohan, le fleuve n'est pas nommé, mais le passage obligé par la barque est mentionné comme étape nécessaire pour rejoindre les Champs Elysées : « le nautonier Charon ayant passé ce jeune guerrier [c.-à-d. Tancrede de Rohan] dans la barque »⁸²⁴, procédé que l'on retrouve en 1652 dans les *Entretiens de Saint Maigrin* « où devant que d'entrer, il [c.-à-d. Saint- Maigrin] lui convient [de] passer le fleuve d'oubli, dont Charon est le nautonier »⁸²⁵, où l'on peut remarquer que l'auteur a confondu le Styx, fleuve de la haine, avec le Lethé, ruisseau de l'oubli qui se trouve aux Champs-Elysées et donc bien loin de l'entrée des Enfers, rivière que buvaient les ombres pour oublier leur vie passée et se réincarner.

Dans *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu Manchiny*, l'auteur fait une référence explicite à Virgile, le premier à nommer Charon dans la littérature antique : « Demandaient un certain bateau // Pour passer promptement cette eau [...] // Il me souvint de mon Virgile // Du Cocyte, Styx, Achéron // Et de la barque de Caron »⁸²⁶. Sans être nommé cette fois-ci, le batelier prend une dimension plus métaphorique dans *l'Equiproquo de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin*, puisque nous comprenons par métonymie que la « barque universelle »⁸²⁷ fait référence au passeur, et qu'il s'agit d'une métaphore pour indiquer le trépas prochain de Richelieu.

La créature suivante que rencontrent les ombres une fois la traversée effectuée est Cerbère⁸²⁸, qui est également présent dans les mazarinades, de façon plus anecdotique. En 1649, c'est Concino Concini qui menace Mazarin du sort que lui réserverait le monstrueux chien des Enfers : « les corbeaux d'enfer t'attendent, et Cerberes te veux lacérer »⁸²⁹. En 1652, c'est par le biais de son neveu, mort lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine en juillet de la même année, que nous entendons à nouveau parler du chien monstrueux à deux reprises, dans *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de*

⁸²³ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers*, ... *op.cit.* ges.

⁸²⁴ [MO_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées*, ... *op.cit.*, p.3.

⁸²⁵ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini* ... *op.cit.*, p.4.

⁸²⁶ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon*, ... *op.cit.*, p.5.

⁸²⁷ [MO_1272] *Equiproquo (l') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin*, ... *op.cit.*, p.3.

⁸²⁸ Virgile, *Enéide*, IV, 417.

⁸²⁹ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.3.

l'ombre de son neveu : « Pour Cerbère je l'y vis bien // Cet horrible et monstrueux chien »⁸³⁰, puis dans *les Entretiens de Saint-Maigrin et de Mancini*, lors de leur promenade dans les Enfers où, fraîchement arrivés, ils partent découvrir les lieux : « en sortirent par une fausse porte, qui n'es qu'à six pas de la loge de ce maudit Cerbère, qui veille perpétuellement à l'entrée de la basse-cour des Enfers. Cet affreux mâtin les voit d'abord enfla ses trois gosiers à la fois, pour jeter un aboi plus horrible et dit dresser toutes les couleuvres qui servent de poil à sa hure de loup-garou »⁸³¹. C'est la seule mention de ses trois têtes, mais également qu'il serait semblable au Mâtin de Naples, chien imposant du Sud de l'Italie et descendant des chiens de combat de l'armée romaine, tout en s'inspirant d'une des uniques représentations de Cerbère avec des serpents sur l'encolure, une hydrie représentant sur une face Hercule, Cerbère et Eurysthée⁸³²

Lorsque l'on continue la visite des Enfers avec Virgile, on arrive au tribunal de Minos⁸³³, qui se situe d'après Virgile dans la deuxième enceinte des Enfers, et qui examine les sentences injustes de mort. Minos est également présent dans les descriptions infernales fournies par les pamphlétaires, qui n'hésitent pas à lui donner le rôle moderne d'avocat général lors de réquisitoires : « Conclusion de Minos, avocat général, en la présence de Rhadamanthe, procureur général »⁸³⁴. En mentionnant Rhadamanthe, les pamphlétaires font ainsi un bond jusqu'au Tartare où il règne⁸³⁵ : nous remarquons qu'ils sont rarement cités l'un sans l'autre, comme dans *l'Equiproquo de l'Autre Monde sur l'arrivée du Mazarin*, qui les présente en binôme, « le sévère Minos et l'équitable Rhadamanthe »⁸³⁶, parfois accompagnés d'Eaque, « Minos, Eaque et Rhadamanthe [...] ces trois juges »⁸³⁷, autre magistrat plus rare dans les mazarinades :

⁸³⁰ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.9.

⁸³¹ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.* 2, p.30.

⁸³² Hydrie de 43cm, environ 525 BC, céramiques et terres cuites, conservée dans la salle 42 : Galerie Campana III, aile Sully, 1^{er} étage du Louvre, département des Antiquités Grèques, Etrusques et Romaines : voir *Annexes*, p.528.

⁸³³ Virgile, *Énéide*, IV, 435.

⁸³⁴ [MO_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*, Paris, s.n., 1649, p.6.

⁸³⁵ Virgile, *Énéide*, IV, 566.

⁸³⁶ [MO_1272] *Équiproquo (1') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier, arrivé depuis peu de l'autre monde, m'en a appris des nouvelles dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable ; voici à peu près ce qu'il m'a dit*. Paris, Jean Brunet, 1649, p.6.

⁸³⁷ [MO_835] *Courrier (le) souterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, s.l.n., 1649, p.6_7.

Radamante, Aecus, Minos,
Tous trois vieux et secs comme un os,
Aecus, Minos, Radamante,
Dont la mine n'est point charmante,
Minos, Radamante, Aecus,
Qu'on ne gagne point par écus⁸³⁸.

Ils sont incorruptibles, et contrairement à Charon auquel on achète le passage, leur jugement ne saurait être acheté par une obole quelconque.

Les enceintes suivantes des Enfers ne semblent jamais mentionnées par les frondeurs dans leurs pamphlets, à savoir la troisième enceinte qui regroupe les suicidés⁸³⁹ et la quatrième avec le Champ des Larmes⁸⁴⁰. Alors que les fantômes apparaissent majoritairement à des moments de combats durant la Fronde – bataille de Charenton en février 1649 et combats du Faubourg Saint-Antoine en 1652 – la cinquième enceinte, réservée aux soldats et morts au combat⁸⁴¹ n'est jamais mentionnée non plus, comme si tous les combattants tombés lors de ces assauts n'y étaient pas envoyés alors que la tradition gréco-romaine voudrait qu'ils trouvent leur place ici⁸⁴².

D'après Virgile, une fois ce cinquième cercle passé, nous arrivons à une route qui se sépare en deux, avec à gauche le Tartare et à droite les Champs-Élysées⁸⁴³. Les pamphlétaires font donc fi des premières enceintes – le séjour des enfants morts en naissant n'est sous-entendu brièvement que par la présence à l'entrée de Cerbère, les innocents condamnés à mort dont la seule mention est Minos qui réside normalement à cet endroit, les suicidés dont il n'est jamais fait mention, pas plus que le Champ des Larmes et le Champ des guerriers – pour arriver directement au fond des Enfers et à la séparation entre le Bien et le Mal.

C'est donc souvent à la sixième enceinte des Enfers de Virgile et au Tartare⁸⁴⁴ que font directement référence les pamphlétaires. On y trouve trois fleuves infernaux

⁸³⁸ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon...op.cit.*, p.10.

⁸³⁹ Virgile, *Enéide*, IV, 435.

⁸⁴⁰ Virgile, *op.cit.*, 441.

⁸⁴¹ Virgile, *op.cit.*, 478.

⁸⁴² Sans nommer tous les soldats qui sont tombés à ces dates, retenons les nobles Gaspard IV de Coligny, Gaspard III de Saligny et Bernard d'Ostove marquis de Clanleu pour février 1649, Paul Mancini et Saint Mégrin pour juillet 1652 : dans tous les cas, ils semblent envoyés ailleurs que dans le cercle des morts au combat, que ce soit Champs-Élysées ou Tartare.

⁸⁴³ Virgile, *Enéide*, IV, 540.

⁸⁴⁴ Virgile, *op.cit.*, 549.

mentionnés par Virgile : le Phlégéon (rivière de flammes), qui entoure les lieux, le Cocyte (torrent des lamentations) et l'Achéron (fleuve du chagrin)⁸⁴⁵. Ainsi dans *le Décret infernal contre Jules Mazarin*, Pluton qui est effrayé à l'idée de voir arriver Mazarin ordonne « Que Charon lève la bonde aux eaux boueuses de l'Acheron »⁸⁴⁶ afin d'empêcher l'arrivée de celui-ci dans son royaume puisque l'Achéron est un affluent du Styx par lequel Charon charrie les âmes. Dans *les Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre*, Concino Concini le menace d'abord en lui indiquant « j'ai allumé mon flambeau dans le fleuve Phlégéon »⁸⁴⁷ et renchérit en indiquant au cardinal « il faut venir aux profond des abymes laver tes crimes et turpitudes au lac de Cocyte dans ses eaux relantes et impures »⁸⁴⁸, témoignant qu'il arrive du Tartare, où sont enfermés les « grands criminels qu'avait frappé la justice éternelle »⁸⁴⁹. Dans les *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini*, l'auteur mentionne « qu'ils [c.-à-d. Saint Mégrin et Paul Mancini] entendaient déjà le bruit du torrent de Phlégéon, qui roule au pieds de ce Mont [Etna] pendant en précipice, du côté où tendait leur route, et que cette vallée leur paraissait toute pleine de spectres et phantosmes épouvantables »⁸⁵⁰. Puis c'est Mazarin qui fait lui-même la description du Tartare afin de justifier les supplices endurés par le marquis d'Ancre et son épouse la Galigai :

Vous avez mérité ces peines et ses supplices, car vos noires malices et clandestins desseins, vos impudiques amours vous ont attiré là-bas par de là les ténébreux rivages d'Achéron où Caron fait mouvoir sa barque, tu es cette égérie infortunée, qui distille par les yeux un torrent de larmes, retirez-vous donc ombres vorageux, et vous retirez en ces lieux où l'on ne voit point le Soleil luire⁸⁵¹.

On y trouve explicitement nommé l'Achéron, et par « un torrent de larmes » la référence au Cocyte. Par ailleurs, dans les *Entretiens de Saint Maigrin et Mancini*, lorsque les deux anciens cavaliers de la garde du roi visitent les Enfers, leur arrivée aux abords du Tartare est indiquée d'abord par la vue du fleuve, « ils ne tardèrent que peu de moments à venir jusques au bord de Phlégéon, dont l'onde leur parut aussi teinte de sang, cette

⁸⁴⁵ Virgile, *op.cit.*, 297.

⁸⁴⁶ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.7

⁸⁴⁷ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.3

⁸⁴⁸ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.4.

⁸⁴⁹ Edouard Charton, *op.cit.*, p.4.

⁸⁵⁰ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.28.

⁸⁵¹ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*, p.4.

maudite rivière qui baigne les murs de la Cité des Supplices, roulait des corps morts d l'un et de l'autre sexe et de toutes sortes d'âges, qu'elle brisait contre des rochers »⁸⁵² puis « laissant ce torrent à gauche, ils entrèrent dans la grande rue du faux bourg d'Enfer, et laquelle conduit droit au pont, qui le joint à la grande cité des malheureux ou des damnés »⁸⁵³.

La notion d'espace ténébreux et privé de lumière annoncé par Mazarin dans les *Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre* se retrouve également chez Virgile au moment où l'on arrive enfin aux Enfers⁸⁵⁴, concept que n'oublie pas les pamphlétaires de la Fronde, comme par exemple dans *l'Entrevue du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre* :

Je confesse qu'il a mal fait,
Mais n'est-ce pas un même effet
Qui m'a mis dans ces noires ombres,
Lieux mélancoliques et sombres
Où tout objet est déplaisant
Où le Soleil n'est pas luisant,
Où les Etoiles et la Lune
Sont d'une couleur toute brune,
Où les âmes ont des tourments
Chaud, froids, et sans allègements⁸⁵⁵.

Dans les *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini*, le lieu est décrit comme :

la terre leur semblait rouge et noire, comme étant battue d'une pluie de sang, qui se glaçant sur sa superficie y causait cette noirceur, ainsi que des ossements d'hommes épars dans ses champs funestes, y tenaient lieu de pierres et cailloux. Ils commencèrent bientôt après à découvrir la Tour de Fer et l'effroyable donjon de l'affreuse Cité des Enfers⁸⁵⁶.

Les Enfers sont donc sombres, cela ne fait aucun doute, mais nous remarquons entre 1649 et 1652 que l'endroit est devenu bien plus terrifiant, et le vocabulaire bien plus effrayant, créant un lieu autrement plus menaçant et morbide qu'un simple endroit sombre, dépourvu de la moindre lumière ou d'une lumière ténue (« d'une couleur toute brune ») : la mort y est désormais présente sous diverses formes, toutes plus épouvantables les unes que les autres, d'une pluie de sang au froid glacial qui rappelle le tombeau jusqu'aux ossements éparpillés.

⁸⁵² [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.29.

⁸⁵³ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.29.

⁸⁵⁴ Virgile, *Enéide*, VI, 274.

⁸⁵⁵ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ...op.cit.*, p.4

⁸⁵⁶ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.28.

C'est également dans le Tartare que vivent les Erinyes, soit les Furies romaines, divinités chtoniennes chargées de punir les crimes du vivant des criminels⁸⁵⁷, créatures mentionnées souvent parmi d'autres telles de terribles menaces :

les noirs lits des Dames Furies,
La Chimere avec son grand feu,
Les Scylles doubles, c'est trop peu,
J'y vis l'horrible Hidre à sept têtes,
Les Centaures hommes et bestes,
L'ombre à trois Corps non guere humains
Le Grand Briarée à cent mains,
Les Gorgonnes et les Harpies⁸⁵⁸

Nous pouvons remarquer que, lorsque les Furies sont nommées, c'est toujours dans la tradition établie par Virgile, qui considère l'existence de trois divinités : Mégère (la Haine), Tisiphone (la Vengeance) et Alecto (l'Implacable), quoi qu'il y ait vraisemblablement méprise sur la troisième, dont le nom est orthographié Alecton dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin* : « Et si l'infection de ces cloaques et égouts d'Enfer n'est capable d'empêcher ses efforts, que les furies Mégère, Tysiphone, Alecton s'étudient à composer des contrepoisons pour opposer à cette peste dont une once serait capable de faire creuser le ventre et jeter les boyaux et toutes les tripes de l'Enfer »⁸⁵⁹, Alecto parfois nommée Atropos : « Tisiphone, Mégère et la noire Atropos, // Jusque dans son lit vont troubler son repos »⁸⁶⁰. Or Atropos n'est pas une Furie mais l'une des Moires, divinité grecque du destin, équivalent des Parques romaines, la Moire qui coupe le fil du destin. Néanmoins, cet extrait de *la Mort funeste du cardinal Mazarin* illustre comment elles remplissent leur rôle de poursuivre les criminels encore vivants, hantant le cardinal jusque dans son sommeil. Et lorsqu'ils n'entrent pas dans le détail, les pamphlétaires se contentent de nommer l'une des trois Furies, sans préciser le nombre, comme dans *les Entretiens de Saint-Maigrin et Mancini* : « dame Tysiphone et les autres furies qu'ils rencontrèrent sous la voute du grand portail »⁸⁶¹.

Outre le Phlégéon, le Cocyte, l'Achéron, Rhadamanthe et les Furies, le Tartare se caractérise par ses « profonds abimes [d'où] retentissaient sans cesse du bruit des fers et du sifflement des fouets »⁸⁶². Cette idée du châtement permanent est sans doute l'une

⁸⁵⁷ Virgile, *Enéide*, VI, 250 ; 844 et suiv.

⁸⁵⁸ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.9

⁸⁵⁹ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.7.

⁸⁶⁰ [Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin ... op.cit.*, p.1.

⁸⁶¹ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.30.

⁸⁶² Edouard Charton, *op.cit.*, p.4.

des images les plus exploitée par les pamphlétaires qui n'hésitent pas à dresser de longue liste des criminels qui peuvent s'y trouver et des sévices endurés. Le maréchal d'Ancre fait ainsi une liste à Mazarin dans :

Vous y verrez des Princes turbulents et des reines passionnées. Vous y rencontrerez des tyrans et des perturbateurs du repos public, et des sangsues universelles. En un mot, vous y trouverez des amoureux languissants, des garces et des filous capables de vous divertir et d'entretenir vos pensées⁸⁶³.

De son côté, Mancini qui arrive tout juste aux Enfers croit se trouver aux Champs-Élysées et décrit finalement les suppliciés du Tartare :

J'y cherchais ces gens fabuleux
Que dans les poètes j'avais lus, [...]
J'y vis l'insolent Ixion [...]
Ce vain et fou de Salomé [...]
Je vis le criminel Tantale [...]
J'y vis les Sodomites,
Bouillir dans de grandes marmites [...]
J'y vis une troupe romaine,
Toute sorte d'Italiens,
De Grecs et de Siciliens
Qui souffraient dans un vaste gouffre
un grand feu de poix et de souffre⁸⁶⁴

L'occasion est évidemment saisie par les pamphlétaires pour s'acharner sur les Italiens⁸⁶⁵. Lorsque ce ne sont pas des listes de criminels anciens, les auteurs invoquent ceux qu'ils considèrent comme des criminels plus contemporains, et plus à même d'avoir du sens pour l'auditoire des mazarinades : « Ainsi Biron, le marquis d'Ancre, Chalais, de Luines le Connétable, Bouquingant l'Anglais, le Cardinal de Richelieu même et plusieurs autres ont fait de tristes lamentations après leur mort »⁸⁶⁶.

En s'attardant sur le Tartare, les auteurs tentent ainsi de montrer que c'est le destin de ceux qui s'arment contre la France et choisissent mal, à leurs yeux, leur camp : « Grand Dieu prenez votre justice // Et venez tôt punir ce vice, // Faites venir dans les Enfers // Sous les chaînes et sous les fers, // Toutes ces âmes déloyales »⁸⁶⁷. Dans le *Courrier polonois*, Charon prend la parole dans une longue tirade pour lister tous les tourments qui attendent les soldats qui tombent au combat en février 1649 :

⁸⁶³ [MO_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, ... op.cit.*, p.4.

⁸⁶⁴ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.13.

⁸⁶⁵ Voir Partie II, 3.1. « Exploiter la rumeur », p.259.

⁸⁶⁶ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.5.

⁸⁶⁷ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*, p.8.

toutes les chambres plutoniques assemblées ont conclu que ceux de la faction qui viendraient dorénavant au royaume des Parques feraient appliqués à divers tourments, et que Jupiter a écrit à son frère Pluton [...] a ordonné et ordonne que le vain travail des Danaïdes les occupe [...] que quelques-uns d'entre eux porteurs reportent avec Sisyphe [...], qu'avec Ixion il soient attachés [...], qu'ils soient vezez avec Tantale d'une faim et d'une soif extrême [...] enfin qu'ils soient punis selon leurs mérites, c'est-à-dire par des tourments infinis⁸⁶⁸.

Ce sort n'est cependant pas celui réservé à tous les soldats : pour bien signifier qu'il a mal choisi son camp et qu'il précipite ses hommes dans le Tartare plutôt qu'au Champ des guerriers, ne sont concernés par ce châtiment que les hommes de Condé, ceux qui luttent contre les bons et justes parisiens, retranchés dans la capitale, victime du blocus et de la cruauté de Louis II de Bourbon-Condé.

La dernière partie des Enfers est habitée par Pluton et son épouse : « les espaces imaginaires l'attendent [c.-à-d. Mazarin] avec des impatiences extrêmes. Pluton, Proserpine et toutes les Manes de cet empire ne s'entretiennent plus que de vos exploits [c.-à-d. ceux de Mazarin] »⁸⁶⁹. La mention des « Mânes » sert vraisemblablement à désigner des divinités chtoniennes : pour Virgile, *manes* désigne entre autre, dans l'emploi massif qu'il fait de ce mot, les âmes des morts en général⁸⁷⁰. Il faut en effet distinguer les mânes (bienfaisants) qui ont été enterrés selon les rites, des *larvae* (malfaisants), qui n'ont pas été enterrés convenablement, des *lémures* qui sont les fantômes des criminels.

Le roi des Enfers est appelé par de nombreux qualificatifs et superlatifs soulignant systématiquement sa grandeur : « ce prince infernal »⁸⁷¹, « sa majesté diabolique »⁸⁷², « le grand Pluton, Prince redoutable des Légions désespérées et digne héritier des Enfers »⁸⁷³, « Pluton, empereur des ténèbres »⁸⁷⁴, alors que de son côté Pierre Le Loyer relevait dans son *Discours sur les esprits* que la tradition de la Pléiade les nommaient autrement : « Dans les poètes Pluton et Proserpine sont surnommés bruns, noirs, obscurs,

⁸⁶⁸ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.8.

⁸⁶⁹ [MO_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, ... op.cit.*, p.3.

⁸⁷⁰ Maurice Rat, *Virgile, L'Eneide*, Paris, Garnier-Flammarion, 1997, p.305.

⁸⁷¹ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.6.

⁸⁷² [MO_835] *Courrier (le) sousterrain (sic), ... op.cit.*, p.6.

⁸⁷³ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.4-5.

⁸⁷⁴ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin ... op.cit.*, p.3.

ténébreux »⁸⁷⁵, termes péjoratifs par conséquent opposés au registre mélioratif choisi par les frondeurs.

C'est seulement à ce moment que les âmes atteignent les Champs-Élysées, réputés pour leur agréable compagnie dans l'ensemble des mazarinades. Si le Tartare est habité par les criminels de la pire espèce, les Champs-Élysées eux abritent « des philosophes, des poètes, des orateurs et des politiques »⁸⁷⁶ comme le souligne la mère de Mazarin, Hortensia Buffalini, qui y séjourne. Le cardinal de Richelieu souligne également la qualité des hôtes qu'il côtoie en ces lieux, puisque les âmes y restent mille ans, « en ces Champs Elisées, où je suis parmi une troupe de savants politiques, de philosophes, de poètes et d'orateurs »⁸⁷⁷. Nous voyons néanmoins que l'accès est refusé à Paul Mancini qui, bien qu'accompagné dans son périple à l'instar de Dante dans la *Divine Comédie*, se retrouve donc éconduit aux portes du séjour des héros :

La meilleure de mes visées
Fut d'aller aux Champs Elizées
Voir le pays des Bienheureux [...]
C'est là qu'avec mon pauvre guide
J'accourais d'un pas bien rapide
Y croyant entrer tout d'abord
Mais n'ayant point de passeport
L'on m'arrête loin de la porte⁸⁷⁸.

On remarque également une évolution dans la présentation de l'Enfer, au XVII^{ème} siècle : si l'on en croit les propos de Pierre Bayle rapportés par Francesco Murani Pires, les fameux philosophes et politiques des Champs-Élysées, présentés comme des gens dignes, de qualité et dont la compagnie est recherchée dans les mazarinades, séjour des héros et des âmes vertueuses, se trouvaient envoyés dans l'Enfer chrétien au XVI^{ème} siècle:

Vers le milieu du XVI^e siècle circulait déjà une anecdote selon laquelle Machiavel, peu de temps avant sa mort [...] avait fait un rêve qu'il raconta [...]. Il voyait d'abord s'approcher "un tas de pauvres gens, comme coquins, déchires, affamez, contrefaits, fort mal en ordre, et en assez petit nombre". Il demanda qui ils étaient, et on lui répondit : "les bienheureux du Paradis", car ainsi était-il proclamé dans les Écritures : "*Beati pauperi quoniam ipsorum est regnum*

⁸⁷⁵ Pierre le Loyer, « Troisième livre – Chapitre V – Des Demons, et de leurs noms et appellations, qui se remarquent en plusieurs langues », *op.cit.*, p.197.

⁸⁷⁶ [MO_3919] P.D.P.P, Sieur DE CARIGNY, *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini...* *op.cit.*, p.5.

⁸⁷⁷ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées ... op.cit.*, p.4.

⁸⁷⁸ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.34-35.

caelorum". Apparut ensuite un cortège composé d' "un nombre innombrable de personnages pleins de gravité et de majesté : on les voyait comme un Sénat, où on traitait d'affaires d'Etat, et fort sérieuses ; il entrevit Platon, Sénèque, Plutarque, Tacite et d'autres de cette qualité". Comme il s'enqu Coastait à nouveau, il apprit qu'ils étaient "les damnez, et que c'estoient des âmes reprouvées du ciel", à cause de cette facette complémentaire de l'enseignement des Évangiles : "*Sapientia huius saeculi inimica est Dei*". On lui demanda à quel groupe il choisirait d'appartenir, et Machiavel n'hésita pas : si c'étaient celles-là les compagnies qu'il trouverait dans l'autre monde, il préférerait aller en Enfer, afin de pouvoir dialoguer avec ces nobles esprits des questions de l'État, plutôt que de gagner le Paradis avec des gens misérables⁸⁷⁹.

Si « la sagesse de ce monde est l'ennemi de Dieu », elle semble en revanche valorisée par les pamphlétaires qui recherchent justement la compagnie de tous ces penseurs, dans la logique de « l'inversion de l'axiologie existentielle prônée par la piété chrétienne, dont [Machiavel] retourn[e] l'échelle de valeurs en réhabilitant la hiérarchie idéologique de l'Antiquité Classique »⁸⁸⁰, penseurs présentés comme des exemples de vertu, parangon de sagesse politique, bien à l'inverse de ce qu'incarne Mazarin à leurs yeux. Ce renversement sert bien évidemment d'autres intérêts qu'une simple évolution de la pensée entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle : d'une part, si Machiavel va en Enfer, il est logique que son prétendu disciple suive la même voie ; d'autre part, puisque dans le même temps de la Fronde Mazarin est considéré comme un misérable sans noblesse ni éducation, un « pauper spiritu⁸⁸¹ », il devrait techniquement aller au Paradis, ce qui est inconcevable. Dilemme. Les Enfers gréco-latins, en ce qu'ils sont à la fois Paradis (Champs-Élysées) et Enfer (Tartare) deviennent alors un lieu approprié pour envisager le séjour *post mortem* du cardinal, tout en soulignant la grandeur d'âme des fantômes sortis des Champs-Élysées.

L'Enfer chrétien : entre Dante et le Purgatoire.

Comme nous venons de le voir avec Paul Mancini guidé dans les Enfers à l'instar de Dante, les textes des pamphlétaires ne sont pas influencés que par la seule culture gréco-latine, et les syncrétismes sont légion. Comme le soulignait Hubert Carrier, il y a

⁸⁷⁹ Francisco Murari Pires, « Machiavel, la cour des Antiques et (le dialogue) avec Thucydide », in *Dialogues d'histoire ancienne*, vol.34, no.1, 2008. p.59 : il cite Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique III : Machiavel*, nota I.

⁸⁸⁰ Francisco Murari Pires, *op.cit.*, p.60.

⁸⁸¹ Évangile de Saint Matthieu, V, 3 : « beati pauPères spiritu ».

une culture biblique profonde en France⁸⁸², et celle-ci est forcément présente dans les mazarinades de fantôme, même lorsqu'il est question des Enfers païens.

Ainsi, dans la *Farce du cardinal aux Enfers*⁸⁸³, si l'échange commence entre Pluton et Mazarin, et que Charon intervient une fois, la majorité de la mazarinade tourne autour des échanges entre le cardinal et Lucifer, Belzébuth et Astaroth. S'il est issu de la mythologie romaine, Lucifer devient dans la *Vulgate* et dès 1288 le prince des démons, avant que son nom ne devienne égal à Satan. Belzébuth est quant à lui le monarque des Enfers et Astaroth un grand-duc et trésorier des Enfers⁸⁸⁴, eux-mêmes issus de cultes bien plus anciens et récupérés par la religion catholique, car comme le souligne Pierre Le Loyer, « quand est des noms des démons, ils se trouvent divers, et presque infinis, tant ès anciens que modernes païens, hébreux et chrétiens pour la diversité des peuples, nations et langues »⁸⁸⁵, ce qui témoigne de la perméabilité des croyances. Concini lui-même fait référence au démon Asmodée lorsqu'il mentionne dans *les Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre* qu'il a été « brûlé du feu Asmodien comme toi »⁸⁸⁶ : la référence à Asmodée, ange déchu de la Luxure⁸⁸⁷, sert ici à illustrer leur penchant supposé pour les femmes, et il mentionne également Satan⁸⁸⁸, sans entrer plus dans les détails et enchaîner sur la mythologie romaine en invoquant les Furies.

La rencontre avec un démon tel que Lucifer, si l'on considère la tradition dantesque, peut interroger, car il se trouve dans l'Enfer imaginé par le florentin dans le neuvième cercle de l'Enfer, celui des traîtres à leur bienfaiteur : soit Lucifer est libre de ses mouvements et alors Mazarin le rencontre n'importe où en Enfer, soit c'est un Lucifer de la tradition dantesque, et il est alors évoqué symboliquement la peine de Mazarin, qui par son comportement est alors perçu comme traître à son bienfaiteur, c'est-à-dire le jeune

⁸⁸² Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.512.

⁸⁸³ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers... op.cit.*

⁸⁸⁴ Jacques Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal ou Bibliothèque Universelle sur les êtres, les personnages, les livres, les faits et les choses, qui tiennent aux apparitions, à la magie, au commerce de l'enfer, aux divinations, aux sciences secrètes, aux grimoires, aux prodiges, aux erreurs et aux préjugés, aux traditions et aux contes populaires, aux superstitions diverses, et généralement à toutes les croyances merveilleuses, surprenantes, mystérieuses et surnaturelles*, Paris, P. Mongie aîné, 1818.

⁸⁸⁵ Pierre le Loyer, « Troisième livre – Chapitre V – Des Demons, et de leurs noms et appellations, qui se remarquent en plusieurs langues », *op.cit.*, p.194.

⁸⁸⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.3.

⁸⁸⁷ Sainte Françoise Romaine, *Traité de l'Enfer*, VI, 1414.

⁸⁸⁸ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.3 : « de la part de Sathan et de ses compagnons ».

Louis XIV. S'il n'est pas coupable du crime de lèse-majesté, il n'en reste pas moins « perturbateur du repos public » ...

Par ailleurs, les frondeurs emploient le mot « Diable » comme terme générique qui, s'il peut renvoyer aussi bien aux religions polythéistes qu'aux grandes religions monothéistes, a clairement un sens chrétien dans le contexte où il est employé dans les mazarinades comme *l'Enfer révolté sur l'étrange désordre qui y est arrivé depuis peu*, « Monsieur le Diable avait beau leur imposer silence, ils ne connaissaient ni Lucifer, ni Proserpine »⁸⁸⁹, ou *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de son neveu Manchiny* : « Je pris Caron pour un Diable // et fis un grand signe de croix »⁸⁹⁰.

Les syncrétismes ne s'arrêtent pas à un vague mélange entre démons antiques et diables chrétiens, mais on retrouve dans les pamphlets des références qui laissent penser que les frondeurs qui ont écrit les textes avaient connaissance de la *Divine comédie* de Dante, notamment avec la notion de région ou cercles infernaux, alors que Virgile parle plutôt d'enceintes, mais également par la mention de lieux de l'Au-delà propres à la religion chrétienne tels que les Limbes ou le Purgatoire. Edouard Charton par exemple considère dans son *Magasin pittoresque* où il détaille le parcours des Enfers de Virgile que la première division des Champs-Élysées, qui en compte trois, qui est comparable « au Purgatoire du christianisme »⁸⁹¹.

Par exemple, Concini reproche ses actes à Mazarin, et lui annonce qu'il sera « « ni en celui des Limbes où sont les innocents [...], ni moins au Purgatoire, où sont les amis de Dieu, toi qui es son ennemi incarcéré dans la quatrième Région »⁸⁹². Si l'on considère les Enfers de Virgile, la quatrième enceinte est le Champ des Larmes, où vont les victimes de l'amour, ce qui dans le cas de Mazarin n'a aucun sens. En revanche, si on considère l'œuvre de Dante et la perception médiévale de l'Enfer, le premier cercle est les Limbes, mentionnées par Concini, et le quatrième celui de l'Avarice qui, pour les frondeurs, correspondrait mieux à un personnage avide de richesse⁸⁹³. Par ailleurs, c'est à Dante

⁸⁸⁹ [MO_1218] *Enfer (l') révolté sur l'étrange désordre qui y est arrivé, ... op.cit.*, p.10.

⁸⁹⁰ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, ... op.cit.*, p.6.

⁸⁹¹ Edouard Charton, *op.cit.*, p.5.

Virgile, *L'Eneide*, VI, v.735.

⁸⁹² [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.* 1649, p.7.

⁸⁹³ Voir Partie II, 3.1.1., « Mazarin l'ambitieux avaricieux », p.270.

Alighieri que l'on doit l'idée de l'Enfer en cercles concentriques⁸⁹⁴, qui s'oppose avec les Enfers « plats » de Virgile, et donc quand Concini parle de « sphères », il peut parler de domaines aussi bien que des fameux cercles dantesques : « nous faisant passer par les sphères où brûle un feu éternel où tu dois être englouti »⁸⁹⁵.

Par ailleurs, si les Enfers antiques ne semblent pas mentionner outre mesure la présence du feu, excepté peut-être pour certains châtiments du Tartare, c'est une image récurrente dans la religion chrétienne, ce feu de l'Enfer ou du Purgatoire censé châtier et purifier dans un même temps les âmes des défunts inaptes aux Limbes ou au Paradis. Ibrahim le Fou et Charles I^{er} d'Angleterre par exemple les fait dissenter assez souvent sur cette notion de feu infernal comme châtiment à leur vie d'impie et de mécréant :

Vous ne devez vous plaindre encore
De ce grand feu qui vous dévore,
Car il y a fort peu de jours
Qu'un démon vous tient dans ces fours
Où la flamme qu'il vous apprête
Passe bien dessus vôtre tête,
Car c'est pour une éternité
Que ce feu vous est apprêté »⁸⁹⁶.

Et si j'avons cru quelque peu
De me pouvoir purger au feu
D'un plus doux et saint Purgatoire
Ce que je n'ai point voulu croire⁸⁹⁷.

Comme le souligne Betty Parois, « l'enfer, qu'il soit médiéval ou antique, devient un outil satirique essentiel qui permet d'affirmer le caractère infernal de la France actuelle ou de celui qui la dirige, c'est-à-dire le cardinal Mazarin »⁸⁹⁸. Elle explique d'autre part l'importance que revêtent la mention des châtiments imposés aux âmes damnées : héritage des jésuites, nous remarquons l'invocation régulière des sens, surtout de la vue, pour effrayer l'auditoire et le forcer à se représenter des tortures infernales⁸⁹⁹. Elle cite notamment Jean Lejeune et un sermon prononcé par celui-ci en 1641 ou 1642

⁸⁹⁴ Voir *Annexes* : Sandro Botticelli, *La Carte de l'Enfer*, 1440-1490, pointe d'argent, encre, coloré à la détrempe, 33x47,5cm, Bibliothèque apostolique vaticane, p.539.

⁸⁹⁵ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, ... *op.cit.*, p.6.

⁸⁹⁶ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm... op.cit.*, p.4.

⁸⁹⁷ [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm... op.cit.*, p.5.

⁸⁹⁸ Betty Parois, *op.cit.*, p.43.

⁸⁹⁹ Betty Parois, *op.cit.*, p.63.

La vue sera affligée ; car l'enfer est un lieu de ténèbres, d'horreur et une ombre de mort : [...] Vous n'y verrez jamais rien qui vous puisse un tant soit peu vous consoler. [...] L'ouïe sera tourmentée, car toutes les musiques que vous entendrez ressembleront au bruit et au tintamarre des forçats de galère, qui enragent de dépit, blasphèment incessamment. [...] L'odorat sera tourmenté d'une puanteur insupportable.

Le goût [...] aura plusieurs punitions : la plus assurée et remarquable c'est la soif [...] L'attouchement est en tous les membres tourmentés par le feu⁹⁰⁰.

Ainsi dans les mazarinades, même si le décor est essentiellement antique, avec des Enfers plus proches de ceux de Virgile que de Dante, nous remarquons de nombreuses survivances médiévales, qui montrent que les pamphlétaires n'ont pas forcément pris le virage imposé par le Concile de Trente, à deux détails près : si la vue, l'ouïe et l'odorat sont allègrement convoqués dans le cortège des supplices, le toucher n'est pas en reste contrairement aux pratiques médiévales qui avaient tendance à délaisser les sévices physiques depuis le conclave tridentin. Par contre, il n'est jamais question du goût dans les mazarinades : aucun supplice relatif à la sphère orale n'est évoqué, ni la faim ni la soif ne toucheront les damnés – souvent Mazarin – qui seraient envoyés en Enfer. Ils seront brûlés et suppliciés dans le noir, mais jamais ne souffriront du supplice de Tantale (à l'exception des soldats mentionnés par Charon dans le *Courrier polonois*⁹⁰¹), bien qu'il soit souvent mentionné dans la description des lieux. Cette spécificité met les mazarinades entre l'Antiquité et une époque de renouveau religieux, tout en démontrant la très grande influence médiévale subsistant dans ces textes.

3.2.2. De Lucien à Rabelais : la question du *dialogue des morts*.

« Beauté, richesse, puissance, force, vraie gloire, réputation usurpée, tout s'évanouit à la mort.
Le masque tombe et l'homme se présente nu devant le tribunal de Minos »

Lucien, *Dialogues*, XVIII.

Si les fantômes racontent volontiers leur séjour aux Enfers ou y discutent, on remarque également de prime abord en lisant les mazarinades d'outre-tombe une certaine

⁹⁰⁰ Betty Parois, *op.cit.*, p.63-64 : elle cite Jean Lejeune, « Sermons de la foi prêchés en l'Eglise de la cathédrale de Toulouse, pendant les avents des années 1641-1642 et 1662 » in Abbé Migne (éd.) *Œuvres complètes, Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, Paris, Petit-Montrouge, vol.4, 1844, p.830-833.

⁹⁰¹ [MO_833] *Courrier (le) polonois, ... op.cit.*, p.8 : « qu'ils soient vezez avec Tantale d'une faim et d'une soif extrême »

profusion de dialogues, avec entre autres des dialogues entre Louis XI et Louis XII⁹⁰², le roi d'Angleterre et le sultan Ibrahim⁹⁰³, les trois statues sur le Pont au Change⁹⁰⁴, le roi Henri IV et la Samaritaine⁹⁰⁵, deux dialogues entre Henri IV et Louis XIII⁹⁰⁶, entre ce même Louis XIII et les héros des Champs-Élysées⁹⁰⁷ ainsi qu'entre le duc de Châtillon et le marquis de Clanleu tués à Charenton⁹⁰⁸. Les formes sont variées puisque les figures décédées semblent tantôt converser réellement dans un lieu inconnu ou aux Enfers, se parler par statues interposées ou par dialogue épistolaire⁹⁰⁹. D'ailleurs il faut relever que ce sont exclusivement des morts et figures mythologiques qui conversent, les rares vivants étant la Reine Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV dans le *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change*, et Mazarin, mais ce n'est que pour mieux l'avertir de son trépas prochain. Condé, qui reçoit les visites de Gaspard II de Coligny, ne prend jamais la parole et ne s'exprime jamais.

Pour comprendre le fonctionnement de ces dialogues entre défunts, il faut remonter aux *Dialogues des morts* de Lucien⁹¹⁰. Celui-ci donnait la parole à des philosophes qui « raill[ai]ent les âmes récemment défuntes des souverains s'accrochant à l'illusion de leur pouvoir évanoui. [...] Les dieux des Enfers (Minos, Éaque, Rhadamanthe, mais aussi Hermès, Pluton, Charon) se joignent à eux pour satiriser les âmes qu'ils doivent juger »⁹¹¹. Lucien lui-même dans ses *Dialogues* mettait en avant que tout ce qui avait été acquis du vivant disparaissait avec la mort, et que donc tout n'est que vanité : « Héros illustres, monarques puissants, savants, philosophes fameux, la mort convainc tout de vanité, anéantit tout ; La vraie sagesse seule brille encore aux enfers »⁹¹².

⁹⁰² [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ... op.cit.*

[Mo_1092], *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII ... op.cit.*

⁹⁰³ [Mo_1261], *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs ... op.cit.*

⁹⁰⁴ [Mo_3030], *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures ... op.cit.*

[AC_MO_221] *Second discours, ou Dialogue des trois figures de bronze ... op.cit.*

⁹⁰⁵ [Mo_1090], *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

⁹⁰⁶ [Mo_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf ... op.cit.*

⁹⁰⁷ [Mo_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs Élysées ... op.cit.*

⁹⁰⁸ [Mo_3347], *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon ... op.cit.*

⁹⁰⁹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.291 : « le dialogue épistolaire. On vit paraître coup sur coup dans les derniers jours du blocus une *Lettre du roi Henri IV en bronze, du Pont-Neuf, à son fils Louis XIII de la Place Royale* et la *Réponse du roi Louis XIII en bronze, de la Place Royale, à son père Henri IV au-dessus le Pont-Neuf* ».

⁹¹⁰ Lucien de Samosate, *Dialogue des morts (texte grec) suivie d'un lexique de tous les mots contenus dans les Dialogues*, Paris, Belin, 1900 [II^{ème} siècle ap. J.-C.].

⁹¹¹ Nicolas Correard, « Les dialogues des morts : forme, genre ou module générique ? », in SFLGC, *bibliothèque comparatiste*, 2019 [en ligne].

⁹¹² Lucien, *op.cit.*, p.38.

Lucien n'a rien inventé, et cette idée se retrouve plusieurs siècles avant lui dans l'*Ecclésiaste* : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*⁹¹³.

S'il semble que les *Dialogues des morts* ne réapparaissent officiellement qu'à la fin du XVII^{ème} siècle avec Fontenelle et Fénelon et leurs œuvres aux titres qui laissent peu de place au doute⁹¹⁴, le genre n'en demeure pas moins vivace durant la Fronde, comme l'avait déjà relevé Hubert Carrier à ce sujet : c'est un genre « très florissant depuis la Renaissance et [...] les pamphlétaires de la génération précédente ne s'étaient pas privés, entre l'assassinat d'Henri IV et l'accession de Richelieu au ministère, de recourir à cet artifice littéraire autorisant toutes les critiques et permettant toutes les audaces »⁹¹⁵. Nicolas Correard mentionne entre autres avant la Fronde celui intitulé *Ignatius his Conclave* de John Donne (1611), ainsi que les *Entretiens des Champs-Élysées* (1631), où Henri IV prend la parole dans un texte commandé par Richelieu. De son côté, João Domingues mentionne le *Julius exclusus e coelis* (1518), traduit en 1612 en *Dialogue entre Saint Pierre et Jules II à la porte du Paradis*⁹¹⁶, où le pape Jules II est refoulé du Paradis après l'aveu de tous ses vices, la critique religieuse occupe alors ce type de dialogues à partir de la Réforme : « contre l'ostentation, le luxe et la débauche des hauts dignitaires de l'Église, qu'ils s'appellent Jules II, Richelieu, Mazarin ou Champvallon, et combien d'autres “bonnets rouges” qui vécurent de la sorte, pour la séduction du pouvoir et pour la *gloria mundi* »⁹¹⁷.

Cette volonté de faire revenir les morts a une explication qu'Olivier Millet retrouve au XVI^{ème} siècle chez le réformateur Calvin :

Et Calvin de se référer à Cicéron (*De oratore*, III, 205), qu'il déforme légèrement puisqu'il fait dire ceci au rhéteur romain : « rien ne touche davantage les auditeurs que l'évocation des morts que l'on fait sortir des enfers », alors que Cicéron dit en réalité que la prosopopée — « *personarum ficta inductio* », ou mise en scène d'un personnage supposé — est la figure la plus puissante pour l'amplification (« *velgravissimum lumen augendi* »), mais sans identifier particulièrement, dans le passage concerné, la figure de la prosopopée avec l'évocation d'un mort. Celle-ci est mentionnée par le même Cicéron seulement dans les *Topiques* (45), au titre des similitudes et en tant que procédé hyperbolique, comme une licence permise aux orateurs et aux poètes. Il est vrai que c'est dans ce dernier passage cicéronien

⁹¹³ Premiers mots de l'*Ecclésiaste*, « Vanité des vanités, tout est vanité », daté du III^{ème} siècle av. J.-C.

⁹¹⁴ Fontenelle, *Dialogues des morts*, 1683.

Fénelon, *Dialogues des morts*, 1712.

⁹¹⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.288.

⁹¹⁶ João Domingues, « Pourquoi les morts sont-ils si extravagants ? », in *Carnets*, Première Série, no.4, 2012, p.47-62.

⁹¹⁷ João Domingues, *op.cit.*

qu'apparaît la formule décisive : « il leur est permis [...] de faire sortir les morts des enfers » (« *mortui ab inferis excitentur* »), formule qui définit la figure, employée dans le cas de défunts, au moyen d'une métaphore empruntée à la pratique magique de l'évocation des ombres infernales⁹¹⁸.

En dehors de ces textes à connotations religieuses ou politiques, François Rabelais s'est particulièrement illustré à la Renaissance par sa connaissance de Lucien dont il n'était pas qu'un simple imitateur comme le démontre Christiane Lauvergnat-Gagniere⁹¹⁹. Si l'on s'appuie sur son étude et qu'on compare à ce qui se fait dans les mazarinades invoquant des fantômes, on y retrouve « le mélange de sérieux et de comique, la fantaisie dans l'invention et l'utilisation ludique d'un héritage culturel »⁹²⁰. Les pamphlétaires du XVII^{ème} siècle s'inscrivent indéniablement dans la continuité des deux auteurs en témoignant dès qu'ils le peuvent d'une culture littéraire incontestable et dont ils se font les héritiers⁹²¹ : à l'instar de Rabelais qui avait mis « à contribution l'héritage de la culture antique ; il y ajoute tout ce qu'il doit à ses années de moine, culture biblique et scolastique, à ses amis juristes, à sa propre formation de médecin, sans oublier sa grande connaissance de la littérature médiévale et de celle de ses contemporains »⁹²², les pamphlétaires de la Fronde essayent avec plus ou moins de succès d'en faire de même avec des connaissances similaires, auxquelles ils ajoutent celles liées à la Réforme et aux guerres de religion qui se sont déroulées depuis Rabelais.

En plus de cela, si le thème abordé est sérieux – politique, impôts, avenir de la France, mort souhaitée de Mazarin, fin des combats – les textes sont emplis de cette esthétique baroque que Rabelais n'avait pas encore, bien qu'ils lui empruntent allègrement le burlesque qu'il maniait si bien déjà au XVI^{ème} siècle : ce mélange d'esthétiques d'apparences différentes se rejoint « dans son goût marqué de la démystification et de la parodie, dans son refus de prendre au sérieux, dans sa tendance systématique à percer le voile des belles apparences et à montrer l'envers du décor. Baroque et burlesque ont en commun, sinon la recherche délibérée, du moins l'acceptation de la laideur, de la petitesse ou de la trivialité comme faisant partie de la

⁹¹⁸ Olivier Millet, *op.cit.*

⁹¹⁹ Christiane Lauvergnat-Gagniere, « Rabelais lecteur de Lucien de Samosate », in Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1978, no.30, p. 73.

⁹²⁰ Christiane Lauvergnat-Gagniere, *op.cit.*, p.75.

⁹²¹ Christiane Lauvergnat-Gagniere, *op.cit.*, p.80.

⁹²² Christiane Lauvergnat-Gagniere, *op.cit.*, p.81.

réalité des êtres et des choses »⁹²³. Rabelais, passé maître dans l'art de la trivialité, est donc vraisemblablement une source potentielle pour des pamphlétaires qui s'en donnent alors à cœur joie. Néanmoins, il faut bien distinguer « burlesque » et « trivialité ». Le recours au burlesque, qui rappelle le « n'est ni un type, ni un genre, ni vraiment un style ; il est de l'ordre, relatif, voire subjectif, du registre, ou de la tonalité »⁹²⁴, s'inscrit bien dans la lignée des truculentes aventures des géants rabelaisiens, ainsi que de Paul Scarron et son *Recueil de quelques vers burlesques*⁹²⁵, mais également dans la visée polémique des textes de la Fronde, quoique « par son recours au style bas et à la raillerie, encourt bassesse, vulgarité, bouffonnerie, grossièreté, extravagance, facilité, hétéroclisme lexical, gratuité ludique »⁹²⁶ : et c'est la limite du burlesque, qui doit se « se distinguer[r] du simple comique bas et de la bouffonnerie »⁹²⁷.

Par ailleurs, on peut remarquer comme signalé par Christiane Lauvergnat-Gagniere que Rabelais, « tout comme Lucien encore, [...] fait grand usage des références et des citations de toutes sortes. Ce procédé répond, certes, aux exigences de la rhétorique classique, mais il devient jeu lorsque la citation est introduite dans un contexte où on ne l'attend pas »⁹²⁸. Nous pouvons remarquer que les pamphlétaires font de même dans les mazarinades d'outre-tombe où les textes sont en effet appuyés de nombreuses citations et références historiques qui n'ont pour unique but que d'étoffer un récit qui n'aurait aucun appui sérieux sans cela, comme par exemple les *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu*⁹²⁹, les *Entretiens de Saint Maigrin et de Mancini*⁹³⁰, *l'Esprit du feu roi Louis le Juste à la reine*⁹³¹ ou encore *Ombre de Mancini, sa condamnation et sa déposition*

⁹²³ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.26-27.

⁹²⁴ Claudine Nédelec, « Burlesque et interprétation », *op.cit.*

⁹²⁵ Paul Scarron, *Recueil de quelques vers burlesques*, 1643.

⁹²⁶ Claudine Nédelec, « Burlesques et polémiques », *Littératures classiques*, 2006/1 (NO. 59), p. 28-46.

⁹²⁷ Claudine Nédelec, « La Fronde, une guerre comique ? » in *Histoire et civilisation du livre*, 12, 2016, p.199-210 : elle explique « Ne peut-on pas, comme chez Victor Hugo, l'entendre au sens d'un mélange « obscène » alliant monstruosité, violence, sang, dépeçage (etc.) et comique bas, vulgaire, scatologique, pornographique ? », et précise en note de bas de page : « D'une part, il crée le difforme et l'horrible ; de l'autre, le comique et le bouffon. [...] C'est lui [...] qui, colorant tour à tour le même drame de l'imagination du midi et de l'imagination du nord, fait gambader Sganarelle autour de don Juan et ramper Méphistophélès autour de Faust » (« Préface », *Cromwell* [1827], dans *Œuvres dramatiques et critiques complètes*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1963, p. 142

⁹²⁸ Christiane Lauvergnat-Gagniere, *op.cit.*, p.82.

⁹²⁹ [MO_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu... op.cit.*

⁹³⁰ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*

⁹³¹ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, lui témoignant ses sensibles regrets sur le mauvais gouvernement de l'Etat*, Paris, s.n., 1652, 31 pages.

*contre le cardinal Mazarin*⁹³². Ces marques dans un discours produisent un sentiment théorique de sérieux chez le lecteur, surtout si les termes employés le sont en latin : toutes ces preuves servent à la crédibilité du propos, à renforcer *l'ethos* de l'orateur. En effet, Arthur Schopenhauer l'avait noté en 1830 dans son *Art d'avoir toujours raison* : « les illettrés ont un certain respect pour les phrases grecques ou latines »⁹³³, constat qui peut s'appliquer sans l'ombre d'un doute à la masse largement illettrée et analphabète que représente l'auditoire des mazarinades d'outre-tombe.

Les proverbes, *exemplum*, maximes et autres références – bibliques, juridiques etc. – contribuent à insister sur la compétence de l'orateur, à condition que cela soit fait avec parcimonie⁹³⁴.

En effet, si l'usage de ces preuves se fait dans la démesure et l'excès, Clément Viktorovitch soulève deux pièges importants au sujet de ce type de leur usage :

Tout d'abord, les marqueurs implicites de compétence ne doivent en aucun cas nuire à l'intelligibilité du propos. Il nous faut veiller à ce qu'ils restent de simples détails, facultatifs et superflus. [...] Nous voulions avoir l'air compétents : nous nous contenterons de paraître brouillons. Et agaçants⁹³⁵. [...] Second écueil auquel il faut prendre garde : suremployer les marqueurs implicites de compétence. Quand bien même ils seraient maniés correctement, leur démultiplication n'en nuirait pas moins au propos. Nos auditeurs ne tarderaient pas à remarquer le procédé qui, trop visible, deviendrait à son tour contre-productif. En faisant ostensiblement étalage de notre technicité, nous donnerions l'impression d'avoir quelque chose à prouver. Au lieu de paraître crédibles, nous deviendrions risibles⁹³⁶.

C'est par exemple le cas dans *l'Ombre de Mancini*⁹³⁷ ou dans les *Préparatifs de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*⁹³⁸, dont les textes sont remplis de citations et proverbes, et adoptent un style très lourd et inintelligible. Si les auteurs ont essayé d'insister sur leurs compétences, au détriment de la qualité du discours de l'orateur, ces mazarinades truffées de proverbes bibliques et citations latines deviennent donc inabordables pour le plus grand nombre, sans les codes.

⁹³² [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini... op.cit.*

⁹³³ Arthur Schopenhauer, « Stratagème XXX. Argument d'autorité », in *Dialectique éristique, ou l'Art d'avoir toujours raison*, p.35.

⁹³⁴ Clément Viktorovitch, *Le Pouvoir rhétorique. Apprendre à convaincre et à décrypter les discours*, Paris, Seuil, 2021, p.337-8.

⁹³⁵ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.330.

⁹³⁶ Clément Viktorovitch, *loc.cit.*

⁹³⁷ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini... op.cit.*

⁹³⁸ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers... op.cit.*

En surchargeant certaines mazarinades d'outre-tombe de références bibliques précises mais obscures et inintelligibles, nous pouvons de fait nous demander si les pamphlétaires qui ont écrits de tels textes avaient des notions de rhétorique et d'*elocutio*, et si à un moment ils se sont mis à la place d'un auditoire potentiel ou s'ils ont imaginé leur texte pour être lus. Comme le signale Jean-Jacques Robieux, « Roland Barthes propose de traduire le mot *elocutio* (du grec *lexis*) par « énonciation » ou « locution ». C'est en effet l'art de préparer le discours à l'écrit, mais en sachant tout de même qu'il sera déclamé »⁹³⁹. Ce passage à l'oralité, dont nous avons déjà parlé précédemment en termes de diffusion des pamphlets au plus grand nombre, est donc une composante essentielle de la rhétorique à prendre en compte qui semble avoir été parfois négligée par les pamphlétaires, qui semblent avoir surchargé leurs mazarinades de proverbes et maximes, sans se demander si le message restait accessible. Par ailleurs, Hubert Carrier avait déjà mentionné de façon piquante que cette surcharge produisait un effet de catalogue dans les récits, qui perdent alors toute leur substance rhétorique et argumentative⁹⁴⁰.

Pourtant, cet usage du passé, comme le souligne Caroline Saal, est « sous-tendu par une démarche de sélection et de reconstruction : le passé constitue une masse de données indénombrables, qui n'est rendue lisible et intelligible qu'après un tri faits et une mise en récit guidée par la volonté de rendre ce bagage historique présent »⁹⁴¹. Or, si l'on regarde une mazarinade comme les *Dernières actions et paroles de monsieur le président Barillon*⁹⁴², la question d'un tri préalable sur les éléments et faits développés se pose, tant la somme d'information est dense.

Contrairement à Rabelais, qui nous invite dans le Prologue de *Gargantua* à être tel « un chien rencontrant quelque os à moelle », et qui nous sert d'entrée d'ouvrage ses nombreuses références le livre II de *La République* de Platon ou encore à Gallien et son livre III des *Facultés naturelles* ou livre XI de *L'usage des parties du corps*, les auteurs

⁹³⁹ Jean-Jacques Robieux, *Rhétorique et argumentation*, coll. « Cursus », Paris, Armand Colin, 4^{ème} édition, 2021 [2001], p.29.

⁹⁴⁰ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.204 : « le constant recours aux exemples et aux leçons du passé, voire d'un passé très lointain, au point que certains libelles se transforment en catalogues d'exemples à l'appui d'une thèse ».

⁹⁴¹ Caroline Saal, *op.cit.*, p.276.

⁹⁴² [MO_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon*, ... *op.cit.*

de mazarinades ne se souviennent guère que leur auditoire soit « léger à la poursuite et hardi à l'attaque , [ait] le discernement de humer, sentir et apprécier ces beaux livres de hautes graisse ; puis, par une lecture attentive et une réflexion assidue, [puisse] rompre l'os et sucer la substantifique moelle »⁹⁴³ : si les lecteurs de la Renaissance ont été invités par Rabelais à ne pas prendre la lecture de *Gargantua* au premier degré et qu'il espérait ainsi toucher le lectorat le plus large possible, et l'inviter à trouver dans son œuvre « un goût plus subtil et une philosophie cachée qui [lui] révélera de très hautes arcanes et d'horribles mystères, en ce qui concerne tant notre religion que, aussi, la situation politique et la gestion des affaires »⁹⁴⁴, les pamphlétaires de la Fronde ne se sont pas donné cette peine, ce qui rend souvent leurs propos inintelligibles, trop pleins de références obscures pour le plus grand nombre, ralentissant le réquisitoire plus qu'elles ne le nourrissent.

Si le texte semble alors noyé sous des principes rhétoriques d'apparence mal maîtrisés, ce n'est cependant pas un phénomène étonnant, car si Aristote et de nombreux auteurs de l'Antiquité ont théorisé sur la rhétorique et l'art du discours, cet art de la parole – et de la manipulation potentielle – n'a que peu d'importance dans la société du milieu du XVII^{ème} siècle. En effet, comme le souligne Jean-Jacques Robieux :

Les traités du XVI^{ème} siècle, à l'instar de la *Poétique* d'Aristote, négligent plutôt l'argumentation pour ne s'occuper que d'« art poétique » (Sébillot, Peletier, Ronsard...) ou de rhétorique limitée à *l'élocution* et éventuellement à *l'action*. [...] La plupart des auteurs, jusqu'au XVIII^{ème} siècle, dirigent principalement leurs recherches vers l'étude du style brillant, de l'élégance littéraire⁹⁴⁵.

Il faut donc considérer que les auteurs de pamphlets au moment de la Fronde sont habités souvent par des réflexions purement esthétiques et que si certains auteurs essayent de suivre des modèles canoniques de rhétorique, tous les pamphlétaires ne s'embarrassent pas de ces considérations. Comme le remarquent Christian Jouhaud et Caroline Saal, l'attitude des écrivains de la Fronde est professionnelle avant d'être militante⁹⁴⁶ : sans liens avec le passé cité ni historiens de formation, ils ne sont que des exploitants politiques qui produisent une argumentation arrangée à leur manière⁹⁴⁷.

⁹⁴³ François Rabelais, *La Vie très horrifque du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par M. Alcofribas abstracteur de quinte essence. Livre plein de Pantagruelisme*, s.l. : François Juste, 1542.

⁹⁴⁴ François Rabelais, *op.cit.*

⁹⁴⁵ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.30.

⁹⁴⁶ Christian Jouhaud, *Mazarinades, op.cit.*, p. IV.

⁹⁴⁷ Caroline Saal, *op.cit.*, p.279.

De son côté en 1991, Hubert Carrier considère que ces mazarinades ne sont pas réellement des *dialogues des morts* aux sens premier et littéraire du terme mais des « communications exceptionnelles entre le monde des ombres et celui des vivants auquel appartient le destinataire du message, l'apparition ayant précisément pour but soit de l'inciter à changer d'attitude ou de parti, soit de l'encourager à la persévérance, soit de lui révéler l'avenir »⁹⁴⁸. Cependant, si Christiane Lauvergnat-Gagniere considère que Rabelais se différencie de Lucien par son usage de la fantaisie, nous avons l'impression que les auteurs de mazarinades au contraire se rapprochent davantage du grec que de l'humaniste, car « pour l'écrivain grec, la fantaisie était avant tout un ornement ; elle cherchait à surprendre l'auditeur, à le charmer, pour les exposer dans un cadre insolite des vérités qui lui étaient familières »⁹⁴⁹ : l'usage des fantômes, bien qu'inscrit dans une longue tradition littéraire, de croyances religieuses et païennes, ne servirait finalement à quelques pamphlétaires que d'ornement fantaisiste pour marteler sous une autre forme les messages qui circulent déjà dans les autres mazarinades mettant en scène des vivants, et ce quelle que soit la tonalité choisie.

A partir de ce constat, et si l'on considère la fantaisie du genre, alors ces textes sont bien plus proches des *dialogues des morts* que de « simples communications exceptionnelles », car comme l'explique João Domingues :

attribuer aux morts la dure tâche de parler de la vie des hommes et de leur société – leur sujet préféré –, faire parler ces Ombres conversant dans les Champs-Élysées ou dans les Enfers, ce qui revient au même, est d'une extravagance à toute épreuve, d'autant plus que ces morts n'abdiquent pas de leur omniscience ou presque, et encore moins de leur grande liberté de morts: car rien ne peut plus les arrêter, même pas la mort. Ce sont des *extra-vagants* par excellence, ce qui leur confère beaucoup d'avantages. Ils n'ont pourtant pas surmonté leurs propres défauts, qu'ils n'ont d'ailleurs aucune peine à exposer, ce qui rend ces juges de l'humanité presque toujours de bonne humeur, aussi bien lucides que ridicules⁹⁵⁰.

Néanmoins, s'il ne s'agissait que de « faire parler les morts » dans des communications exceptionnelles, cela reviendrait à mettre en scène ce que Cicéron décrivait déjà en son temps comme un cas particulier de prosopopée et

un cas-limite de l'art oratoire, et donc comme un procédé avant tout poétique, conformément aux exemples fournis dans la tradition gréco-latine. Mais

⁹⁴⁸ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.289.

⁹⁴⁹ Christiane Lauvergnat-Gagniere, *op.cit.*, p.80.

⁹⁵⁰ João Domingues, *op.cit.*

l'expression « faire parler les morts » ne signifiait nullement ce qu'elle a fini par désigner, un procédé rhétorique tellement artificiel qu'il trahit la maladresse ou l'excès de zèle de celui qui y a recours⁹⁵¹.

L'excès de zèle peut se ressentir dans certaines mazarinades qui se présentaient pourtant comme des dialogues (ou monologues) des morts, ce qui rend la frontière entre « *dialogues des morts* » et « *faire parler les morts* » souvent difficile à cerner.

Théâtralisation des dialogues des morts ?

La rhétorique est perçue essentiellement comme un art oratoire, un « *art de s'exprimer et de persuader* »⁹⁵². Pourtant, il faut garder à l'esprit que tout ne se prête pas à la rhétorique. Toujours d'après, Jean-Jacques Robieux :

il faut en exclure quelques formes littéraires et en particulier la poésie « pure » dans la mesure où elle touche sans chercher à persuader, même dans un sens élargi. Dans les œuvres narratives, et bien plus encore dans le théâtre, nombre de passages sont rhétoriques. [...] En revanche, les textes ou les communiqués qui se bornent à informer (loi, règlements, pancartes...) sont en principe non rhétoriques⁹⁵³.

Nous pourrions donc considérer ces dialogues des morts comme de purs exemples de rhétorique et considérer que, outre un gain de temps dans l'écriture par rapport à des narrations complètes dans une période où les presses tournent à plein régime, il y a une idée de représentativité du théâtre, puisque nous avons déjà mentionné l'hypothèse que ces textes soient joués lors de foires ou dans la rue : comme le dit Bernard Lamizet, « l'autre grande fonction du théâtre est didactique : il met en scène l'idéal de la sociabilité, et, par conséquent, il le *montre* »⁹⁵⁴. Pourtant, Nicolas Correard souligne que le *dialogue des morts* n'est

a priori pas destiné à la mise en scène. Reposant sur une parole désincarnée, sur la fiction pure, l'irreprésentable, il ne montre aucune « action » mimant la vie des hommes. S'il y a une dramatisation, c'est en général une dramatisation de la parole et des idées, guère des relations humaines. Voilà qui est bien étranger à la *mimesis* illusionniste du théâtre classique, même si la théâtralité résiduelle du genre a toujours été ressentie⁹⁵⁵.

⁹⁵¹ Olivier Millet, *op.cit.*, p. 85-100.

⁹⁵² Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.8.

⁹⁵³ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.* p.8-9.

⁹⁵⁴ Bernard Lamizet, *op.cit.*

⁹⁵⁵ Nicolas Correard, *op.cit.* : « Ainsi, dans le *Théâtre philosophique* de Bordelon (1691), la notion fonctionne comme un désignateur métaphorique, plus proche des « théâtres » et « amphithéâtres » encyclopédiques : sont représentées des conversations entre les philosophes antiques dialoguant aux Champs-Élysées, dont les biographies sont données en note. Il s'agit donc d'une œuvre didactique, mais il n'est pas exclu qu'elle ait été conçue pour une possible mise en scène ».

Il conçoit cependant que « le théâtre humaniste de la Renaissance pouvait se sentir attiré par son potentiel rhétorique, fantastique et moralisant »⁹⁵⁶. Bernard Lamizet de son côté considère que le théâtre donne la distanciation nécessaire à l'argumentation, surtout politique⁹⁵⁷, et qu'il est un outil fondamental, puisqu'il peut d'après lui *convaincre*⁹⁵⁸. Néanmoins, étant donné que le théâtre par le jeu d'acteur potentiel et surtout le contenu des mazarinades va davantage toucher l'affect, nous préférons dire ici que le théâtre *persuade*, dans un souci de distinguer les deux termes :

C'est tout le rapport entre le spectacle et le public qui se trouve au cœur de la rhétorique théâtrale. Tandis que la rhétorique de la démonstration repose sur les acteurs et celle de l'explication sur le discours, la rhétorique de la persuasion et de l'adhésion repose sur le public⁹⁵⁹.

Hubert Carrier avait d'ailleurs remarqué dans *Les Muses guerrières* que de nombreuses mazarinades s'apparentent au genre dramatique, ce qui témoigne selon lui d'un goût prononcé des contemporains de la Fronde pour ce genre comme nous l'avons déjà relevé : « alors que les troubles du règne précédent n'avaient produit qu'un seul pamphlet de ce genre, on voit se multiplier pendant la Fronde les mazarinades en forme de sketches, de saynètes, de farces et de ballets »⁹⁶⁰. Cette profusion de dramaturgie témoigne également d'une volonté de multiplier les supports pour propager une idée : comme le rappelle Michael Issacharoff, au théâtre « je est un autre »⁹⁶¹, autrement dit l'acteur qui parle n'est qu'un *medium* pour les paroles d'un autre, ici l'auteur de pamphlets, qui se fait oublier derrière son texte, de la même façon que l'acteur disparaît derrière son personnage, pour que l'auditoire croit que c'est celui qu'il pense qui parle, comme déjà le soulignaient Platon dans *La République*, et d'Aubignac au XVII^{ème} siècle⁹⁶². Ainsi, si le personnage revêt une importance politique par son statut ou tient des discours de nature politique, « les mots ont été prononcés et que, par conséquent, le discours politique aura, ainsi, acquis la consistance d'une énonciation effective, en

⁹⁵⁶ Nicolas Correard, *op.cit*

⁹⁵⁷ Bernard Lamizet, *op.cit*.

⁹⁵⁸ Bernard Lamizet, *op.cit*.

⁹⁵⁹ Bernard Lamizet, *op.cit*.

⁹⁶⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades, t. 1, op.cit*, p.300.

⁹⁶¹ Michael Issacharoff, *op.cit*, p.812.

⁹⁶² Platon, *La République*, trad. Emile Chambry, in *Oeuvres complètes*, t. VI. Paris, éd. des Belles-Lettres, 1932.

François Hédelin abbé d'Aubignac, *La Pratique du théâtre*, Paris, Champion, 1927 [1657].

public »⁹⁶³. Puisque Bernard Lamizet considère que « le théâtre *montre* les faits sociaux et politiques, pour en établir l'existence en les rendant visibles »⁹⁶⁴, il démontre alors que par ce biais, le théâtre remplit pleinement sa fonction *cathartique* en montrant symboliquement ce qui doit disparaître du réel : « la *catharsis* est un deuil : en recevant une consistance symbolique, les passions, les pensées ou les actes illicites peuvent disparaître de la scène réelle de notre existence⁹⁶⁵.

S'inspirer de sources antiques est une pratique courante et attestée dans la littérature, et ce bien avant la Fronde ou encore après. En effet, dès 1536, Jean Calvin s'adressait dans un *Epître au roi* pourtant calqué rhétoriquement parfois mot pour mot sur *l'Apologeticum* de Tertullien (II^{ème} siècle)⁹⁶⁶, et nous savons grâce à François Létoublon que *Le Roman comique* de Scarron, publié en 1657 soit peu après la Fronde, empruntait largement aux *Ethiopiennes* d'Héliodore⁹⁶⁷. Si nous avons vu que certains pamphlétaires recyclent les libelles des périodes de troubles antérieures qui les ont vus naître, il leur arrive, comme à Scarron, de réutiliser des sources plus anciennes, et dans tous les cas, ceux-ci s'abstiennent souvent de revendiquer leur inspiration ou leur source.

Si à première vue des auteurs réutilisent des sources antiques, nous pouvons supposer que c'est pour la grandeur de leur éloquence, la richesse de leur style et leur tournure réputée impeccable dès la Renaissance et le regain d'intérêt que suscitent tous les auteurs anciens. Pourtant, on peut avoir l'impression au contraire les pamphlétaires de la Fronde effectuaient le chemin inverse : s'ils se nourrissaient en effet de sources antiques, bibliques ou pamphlétaires des siècles précédents, nous pouvons malgré tout nous interroger sur les procédés employés, comme l'avait remarqué Hubert Carrier :

Le plaisir qu'éprouve l'auteur de *l'Apparition au cardinal Mazarin, dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Mancini*, pamphlétaire nourri de Virgile et de Juvénal, à voir les plus grands héros de l'Antiquité réduit à la condition la plus basse et voués aux occupations les plus ridicules n'est-il pas hautement révélateur du lien unissant profondément le burlesque littéraire au burlesque politique ? [...]

⁹⁶³ Simone Bonnafous (dir.) et ali, *op.cit.*

⁹⁶⁴ Bernard Lamizet, *op.cit.*

⁹⁶⁵ Bernard Lamizet, *op.cit.*

⁹⁶⁶ Olivier Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Etude de rhétorique réformée*, Paris, Honoré Champion, 1992, p.230-231.

⁹⁶⁷ Françoise Létoublon, « La rencontre des personnages avec le roman : des *Ethiopiennes* au *Roman comique* » in *Topographie de la rencontre dans le roman européen*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, p.327-341.

Nemrod décrotteur de bottes, Nabuchodonosor et Crésus mendiants, Cyrus chevalier errant, [...] voilà-t-il pas un spectacle réjouissant et une revanche piquante contre la médiocrité de la vie ? Alexandre surtout, devenir ici porteur d'eau –Rabelais en avait fait jadis un rapetasseur de vieilles chausses⁹⁶⁸ –offre comme un symbole cette « démolition du héros » qu'opéreront conjointement la Fronde et le burlesque⁹⁶⁹.

Hubert Carrier, citant Rabelais, met ainsi en avant une autre tradition littéraire, celle plus proche dans le temps qu'est la Renaissance, du comique et du burlesque, loin des grands modèles antiques et bibliques, détournés pour mieux en rire.

3.3. Un format court basé sur la peur : le mouvement cyclique des mazarinades, entre oralité et récit.

3.3.1. La mazarinade de fantôme et la presse.

En oubliant un instant que les mazarinades sont des textes pamphlétaires – et donc le but même de leur existence – et en nous focalisant sur leur distribution et leur circulation, le constat le plus basique revient à les considérer avant toute chose comme des objets de presse, vendue pour une somme dérisoire, circulant de mains en mains et n'ayant pas pour vocation d'être conservée ni collectionnée : « les mazarinades sont une littérature partagée; elles circulent dans la ville, vite éditées, vite vendues, peu chères. Littérature de factions, éphémère, bondissante, vite périmée »⁹⁷⁰. D'ailleurs, les mazarinades entrent pour Malcolm Walsby dans la catégorie qu'il nomme les « impressions joyeuses [qui] sont, pour la plupart, des objets éphémères, produits en petits formats ou sous forme d'affiche, qui n'avaient pas vocation à être conservés. La nature ponctuelle de leur publication en faisait des pièces de circonstance avec une vie commerciale limitée. [...] Leur périmètre de vente était tout d'abord local, répondant ainsi à la nature des festivités et des parodies »⁹⁷¹.

⁹⁶⁸ Note d'Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.92 : « *Pantagruel*, chap. XXX ».

⁹⁶⁹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.91-92.

⁹⁷⁰ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p. 337-352.

⁹⁷¹ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.230.

Et en regardant de plus près, nous y retrouvons des genres encore familiers de nos jours dans le paysage journalistique. D'abord les « actes officiels, tels que déclarations, édits, ordonnances, arrêts »⁹⁷² qui ne sont pas sans rappeler le *Bulletin Officiel* (BO) et le *Journal Officiel* de la République Française (JOFR/JO), fondé officiellement en 1868 et qui, une fois publié, répertorie et officialise les événements législatifs, les arrêtés, les décrets et qui est imprimé par un service émanant directement du Premier Ministre. En 1649, ces textes émanent du roi et des Parlements, ont la même fonction que nos BO et JO actuels, mais ne proviennent pas de Mazarin, équivalent du Premier Ministre, qui ne prendra d'ailleurs que trop tardivement part à cette guerre de libelles⁹⁷³, n'ayant visiblement pas mesuré l'ampleur du phénomène qui se jouait sous ses fenêtres⁹⁷⁴ comme le soulignent Stéphane Haffemayer et Claude Dulong.

Il y a évidemment la presse à proprement parler et ce que nous pourrions appeler « journaux d'information » ou presse périodique. Citons par exemple le *Courrier françois*⁹⁷⁵, qui est la gazette du Parlement, la *Gazette* de Théophraste Renaudot et considéré donc dès 1631 par Maurice Lever comme cette *véritable presse périodique*⁹⁷⁶, – plusieurs mazarinades ne sont en réalité que des extraits de la *Gazette*⁹⁷⁷ –, ses variantes⁹⁷⁸, puis enfin « la foule des imitateurs, empressés de recueillir une part des

⁹⁷² Célestin Moreau, *La Bibliographie des mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p. IV. Par exemple : [MO_882] *Déclaration de monseigneur le duc d'Orléans et de monsieur le prince de Condé, faite en parlement, toutes les chambres assemblées, avec l'Arrêt de ladite cour des 2 et 3 septembre 1652*, Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1652, 7 pages.

[MO_343] *Arrêt du parlement de Provence sur les nouveaux troubles arrivés dans la ville de Marseille*, s.l.n.d., 3 pages.

⁹⁷³ Claude Dulong, *op.cit.*, p.377 : « L'erreur de Mazarin fut de ne pas mesurer le goût des Français pour cette « presse d'opposition » d'un genre particulier et de négliger, en un premier-temps, de la contrer [...] ».

⁹⁷⁴ Stéphane Haffemayer, « Mazarin face à la fronde des mazarinades, ou comment livrer la bataille de l'opinion en temps de révolte (1648-1653) » in *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, no.12 (« Mazarinades, nouvelles approches »), 2016, p.257 : Naudé lui « répète intarissablement qu'en n'entrant pas dans la lutte pamphlétaire, le cardinal avait perdu la bataille de l'opinion et que cette faute politique lui avait valu l'exil ».

Claude Dulong, voir note 376.

⁹⁷⁵ [MO_830] *Courrier (le) françois, apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roi, tant à Paris qu'à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Rollin de La Haye, 1649.

⁹⁷⁶ Maurice Lever, *Canards sanglants, naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p.11

⁹⁷⁷ [MO_419] *Articles donnés par le comte d'Alais à MM. les députés des États de Languedoc, et la réponse d'iceux par l'Assemblée des cours souveraines et autres corps de la ville d'Aix. En juin 1649*. Commentaire de Célestin Moreau : « extrait de la *Gazette* », in *Bibliographie des mazarinades*, T. I. A-F, p.133.

Même commentaire pour les mazarinades numéros 77, 386, 420, 623, 664, 1223 (t. I), 1500, 1755, 1756, 2411, 2646, 2894 (t. II), 2980, 2981, 3056, 3138, 3943, 4064 (t. III).

⁹⁷⁸ [MO_1467] *Gazetier (le) désintéressé, et le Testament de Jules Mazarin*, *op.cit.*, 20 pages.

[MO_1470] *Gazette (la) des halles, sur les affaires du temps. Première nouvelle*, Paris, Michel Mettayer, 1649.

bénéfices de l'invention ; et successivement parurent, tant en prose qu'en vers : le *Courrier plaisant*, le *Courrier extravagant*, le *Courrier souterrain*, le *Courrier de la cour*, le *Courrier bourdelois*, le *Courrier polonois*, le *Courrier étranger*, le *Courrier burlesque de la paix de Paris*, le *Mercure parisien*, le *Journal du Parlement*, le *Journal poétique de la guerre parisienne*. »⁹⁷⁹ et autres versions avec les divers *Avant courrier*⁹⁸⁰.

Certains textes seraient aujourd'hui considérés comme des comptes rendus ou reportages sur des faits considérés importants et ayant pu avoir un impact sur la société de l'époque, avec évidemment toute la subjectivité, la partialité et le parti-pris journalistique qu'un tel texte impose à son auteur, surtout dans des temps aussi perturbés que durant la Fronde comme par exemple *l'Ambassadeur de Savoie envoyé du mandement de son Altesse, par le sénat de Chambéry, à la reine régente, mère du roi*⁹⁸¹, *Agréable et véritable récit de ce qui s'est passé devant et depuis l'enlèvement du roi hors de la ville de Paris par le conseil de Jules Mazarin, en vers burlesques*⁹⁸², *Apologie des Normands au roi pour la justification de leurs armes*⁹⁸³.

Et bien évidemment, malgré une distribution « sérieuse » dans le genre journalistique, il faut bien garder à l'esprit que bien souvent peu de choses sont vraies...

Apparitions de fantômes et faits divers.

Si nous observons les textes dont nous pouvons reconnaître facilement le genre journalistique – les *Arrêts* étant le *Journal Officiel* de la France d'Ancien Régime, les *Lettres* devenant alors des témoignages auxquels le lecteur est libre d'accorder le crédit qu'il souhaite, les *Courriers* et *Gazettes* les journaux d'information, d'autres relevant du

⁹⁷⁹ Célestin Moreau, « Structure du fait divers » (1962, *Méditations*), dans *Essais critiques*. Paris, Editions du Seuil, 1964, p.XI.

⁹⁸⁰ [MO_439] *Avant courrier (l'). Je suis avant courrier, député de la Divinité, pour publier dans le ciel, témoigner à la mer et justifier à la terre les énormités que la mer et le ciel produisent*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages.

[MO_440] *Avant courrier (l') de la cour, ou le Guidon françois, disant les vérités*, Paris ; s.n., 1652, 7 pages.

[MO_411] *Avant courrier (l') infallible de la paix*, Paris, Mathieu Colombet, 1649, 8 pages.

⁹⁸¹ [MO_71] *Ambassadeur (l') des Etats de Catalogne envoyé par don Joseph de Marguerite à la reine régente, mère du roi, touchant les affaires de cette province et la paix particulière et générale*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages.

⁹⁸² [MO_55] *Agréable et véritable récit de ce qui s'est passé devant et depuis l'enlèvement du roi hors de la ville de Paris par le conseil de Jules Mazarin, en vers burlesques*, Paris, Jacques Guillery, 1649, 16 pages.

⁹⁸³ [MO_113] *Apologie des Normands au roi pour la justification de leurs armes*, Paris, Cardin Besongne, 1642, 12 pages (commentaire de C. Moreau : datée de Caen, le 23 février 1649. Détails fort curieux de la misère normande. Voir la *Pièce d'Etat ou Sentiments des sages*).

reportage ou du compte-rendu – que faire des récits de fantômes et d'apparitions diverses, qui n'entrent dans aucune catégorie mentionnée jusqu'alors ?

Il faudra bien un jour dresser la carte de l'inexplicable contemporain, telle que se la représente, non la science, mais le sens commun ; il semble qu'en fait divers, l'inexplicable soit réduit à deux catégories de faits : les prodiges et les crimes. Ce qu'on appelait autrefois le prodige, et qui aurait sans doute occupé presque toute la place du fait divers, si la presse populaire avait existé alors, a toujours le ciel pour espace, mais dans les toutes dernières années, on dirait qu'il n'y a plus qu'une sorte de prodige : les soucoupes volantes [...]»⁹⁸⁴.

Remplaçons les « soucoupes volantes » de Roland Barthes par les diverses *apparitions* de notre corpus, puisque nous ne pouvons raisonnablement pas les considérer comme « crimes » : nous touchons donc au niveau du « prodige »⁹⁸⁵, et avons donc par déduction des faits divers, un genre qui semble déjà exister au milieu des autres genres plus *nobles* de la presse du XVII^{ème} siècle. Une piste concernant l'existence de ce genre déjà considéré comme bas dans lesquelles se mettent en scène les histoires de revenants – des récits épouvantables – se trouve chez Vincent Combe⁹⁸⁶ dans son *Histoires tragiques et « canards sanglants »* :

Alors que la littérature a plus que jamais besoin de parler du réel et de narrer le troublant quotidien, les histoires tragiques et les fait divers sanglants, que nous réunissons sous l'ensemble générique « récits épouvantables », présentent une « réalité surmontée » révélée par l'amoncellement d'actes minutieux et reflet d'une organisation savante véhiculant un puissant message apologétique. C'est dans le contexte historique trouble, instable et violent que se développent ces récits, véritables fruits du malheur d'une littérature d'un âge de fer. À cela s'ajoute le goût du spectacle et de la représentation marquant la nouvelle ascension de la scène tragique avec l'imitation des œuvres de Sénèque, traduites en français par Lazare de Baïf vers 1540, mais dont les sujets ont été recentrés sur le quotidien, miroir de la vie. En quête de lettres de noblesse, les auteurs d'histoires tragiques, empruntent abondamment leurs sujets aux dramaturges [...]. En outre, les auteurs de ces récits avaient perçu, à l'instar d'un contexte historique propice, le pouvoir du tragique sur les foules⁹⁸⁷ [...]. Aussi, la question politico-religieuse est au centre de ces récits [...]. Ce constat peut, toutefois s'étendre à une bonne partie de la production littéraire de l'époque⁹⁸⁸.

⁹⁸⁴ Roland Barthes, « Structure du fait divers » (1962, *Méditations*), dans *Essais critiques*. Paris, Editions du Seuil, 1964, p.197.

⁹⁸⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « PRODIGE. s.m. Signe ou accident surprenant dont on ignore la cause [...]. Le peule prend plusieurs choses pour prodiges, qui ont leurs causes naturelles ; il croit que tous les prodiges pronostiquent quelque malheur. [...] PRODIGE, signifie quelque fois, Miracle, chose extraordinaire, et se dit en bonne et en mauvaise part. Les Saints ont fait plusieurs miracles et prodiges au nom de Dieu. Les Magiciens ont fait des enchantemens et prodiges par le secours des Demons [...] ».

⁹⁸⁶ Vincent Combe, *Histoires tragiques et « canards sanglants » : Genre et structure du récit bref épouvantable en France à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle*, Littératures. Université Nice Sophia Antipolis, 2011.

⁹⁸⁷ Vincent Combe, *op.cit.*, p.11.

⁹⁸⁸ Vincent Combe, *op.cit.*, p.11-12.

Le fait divers répond donc aux attentes d'un public *perdu* dans une période de perturbations – au XVI^{ème} siècle, les troubles de la Ligue, le massacre de la Saint Barthélémy ; au XVII^{ème} siècle, la guerre de Trente ans, suivie immédiatement de la Fronde. Ces textes ont-ils pour but d'unifier l'état ? Rien n'est moins sûr car chaque camp met en avant ses arguments pour son propre profit. Par contre la critique de la politique et des dirigeants est évidente et nous verrons cela plus loin.

Pour le moment, concentrons-nous sur cette notion de *fait divers* :

Rappelons que dans le jargon journalistique, le « fait divers » est une information qui n'entre ni dans les « gros-titres » ni dans aucune rubrique spécifique d'un journal traditionnel. Ces faits « mineurs » ont donc été regroupés sous cette étiquette « fourre-tout » à la classification facile. Aussi, la dimension péjorative est bel et bien présente et intrinsèque au genre : « [une] fausse nouvelle souvent imaginée de toutes pièces et enflée jusqu'au mélodrame dans des journaux de seconde catégorie (sens défini par le Littré, Guérin, Lar. 19e-20^es)⁹⁸⁹.

Avec les mazarinades, ces faits divers bénéficient des gros titres puisque ces textes sont vendus en libelles à part et non en rubriques d'un journal plus conséquent : on ne trouve pas d'histoires de fantômes ou d'apparition dans le *Courrier françois*, le *Courrier bourdelois*⁹⁹⁰ ou la *Gazette* de Renaudot. Il n'en demeure pas moins que ces textes se retrouvent en marge des autres mazarinades de par leur thème surprenant dans un contexte politique de révolte nationale, tant princière que populaire, perdus dans un débarras aux contours vagues qui conserve malgré toute la dimension péjorative qui le caractérise ; rappelons ce qu'en pense Célestin Moreau au milieu du XIX^{ème} siècle et que nous avons déjà mentionné en introduction :

Ce qui abonde le plus après les pièces financières et mazariniques, ce sont les *Visions*, les *Apparitions*, les *Pronostics*. La Fronde entretenait un grand commerce avec les démons, les ombres et les sorciers. Alors elle était sotte elle ne savait ni inventer avec art, ni raconter avec esprit. Ce commerce malheureux n'a pas produit une seule pièce supportable⁹⁹¹.

Même s'il rejoint cette opinion tout en reconnaissant malgré tout la qualité de trois textes⁹⁹², Hubert Carrier convient que les mazarinades « témoignent d'un intéressant

⁹⁸⁹ Vincent Combe, *op.cit.*, p.15.

⁹⁹⁰ SBM_L_136 à 159.

⁹⁹¹ Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, *op.cit.*, p.X.

⁹⁹² Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.33-34 : « Il est vrai que beaucoup de ces libelles d'inspiration visionnaire accumulent de telles extravagances, et dans un style si amphigourique, qu'ils sont devenus aujourd'hui totalement illisibles [...]. Sandricourt lui-même qui s'était fait une spécialité de ces libelles où la satire politique revêt la forme d'une vision, n'évite souvent ni l'incohérence ni le galimatias

effort de vulgarisation des « élites » dans un public qui ne lit jamais que des almanachs, des « canards » et, en temps de crise, des libelles »⁹⁹³ : en produisant ces faits divers, les auteurs de mazarinades sont donc certains de toucher un public qu'ils n'auraient jamais atteint sinon avec les autres genres plus *nobles* ou honorables de la presse qui n'entrent pas dans leurs habitudes de lecture. En effet, si l'on s'en tient à la définition de Malcolm Walsby, les mazarinades entrent dans la catégorie des imprimés « populaires » :

comprenant un ensemble de genres et de formats [...] différents, touchant autant les brochures, les affiches que les livres modestes en petits formats, et incluant des écrits aussi variés que des textes littéraires en prose ou en vers, des livres de balivernes, des ouvrages de piété populaire, des almanachs, des canards et d'autres occasionnels. Il s'agit donc d'un ensemble très hétéroclite et, pour le présenter de façon cohérente, il faut commencer par établir ce que ces imprimés partageaient. Le premier point commun est le prix des ouvrages : vendus peu chers, ils étaient à la portée de la plupart des bourses. Le deuxième aspect partagé concerne les textes qui se devaient d'être clairs et compréhensibles pour les lecteurs même sans grande érudition, et être également imprimés en langues vernaculaires. Le troisième point est l'intérêt qu'ils pouvaient susciter : ces écrits interpellaient et étaient à même de faire à une large partie de la population. Enfin, quatrième point, leur diffusion les rendaient faciles à trouver, disséminés qu'ils étaient par de nombreux libraires et colporteurs. La clef de ces éditions était donc leur accessibilité et leur adéquation à un large public. Si ceci rendait les exemplaires à la portée des couches sociales les moins aisées et les moins éduquées, ils étaient néanmoins également attrayants pour les lecteurs dotés de plus de moyens et d'éducation, qui pouvaient tout autant les acquérir⁹⁹⁴.

Hubert Carrier précise d'ailleurs cette honorabilité de la presse⁹⁹⁵ : en couchant noir sur blanc une rumeur, un « fait mineur ou une fausse nouvelle » pour reprendre les termes de Vincent Combe, les imprimeurs donnent du crédit à ce qui n'en avait jusqu'alors pas puisque relégué au rang de l'oralité, colporté d'un bout à l'autre de la ville dans les tous les milieux sociaux⁹⁹⁶, auprès d'un public large, des nobles de la Cour aux Protestants qui ne croient pas aux fantômes, jusqu'aux couches les plus basses et enclines à croire aveuglément ce qui est écrit dans un journal.

En nous appuyant sur les théories de Hans Robert Jauss⁹⁹⁷, cette ouverture des mazarinades vers les « canards » et les faits divers dans l'espoir de toucher un public plus

[...] Trois libelles pourtant permettent d'illustrer ce que ce courant visionnaire pouvait apporter de meilleur ».

⁹⁹³ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.* p. 505.

⁹⁹⁴ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.227.

⁹⁹⁵ Hubert Carrier, *op.cit.* p.501.

⁹⁹⁶ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.33 : « on aurait tort de croire que seul le public dit « populaire » prenait plaisir à ces fictions et à ces histoires de fantômes : dans *Le Roman des esprits revenus à Saint-Germain*, c'est en racontant comment des diables viennent le tourmenter en songe que Mazarin captive son auditoire de grands et de courtisans ».

⁹⁹⁷ Hans Robert Jauss, *op.cit.*

large tend donc à satisfaire l'horizon d'attente d'un certain type de lecteur qui saura apprécier ce type de littérature – sans parler de « l'enrichissement » potentiel des auteurs et imprimeurs qui trouvent ainsi une nouvelle manne financière – :

Même au moment où elle paraît, une œuvre littéraire ne se présente pas comme une nouveauté absolue surgissant dans un désert d'information ; par tout un jeu d'annonces, de signaux –manifestes ou latents –de références implicites, de caractéristiques déjà familières, son public est prédisposé à un certain mode de réception. Elle évoque des choses déjà lues, met le lecteur dans telle ou telle disposition émotionnelle, et dès son début crée une certaine attente de la « suite » et de la « fin », attente qui peut, à mesure que la lecture avance, être entretenue, modulée, réorientée, rompue par l'ironie.[...] Le texte nouveau évoque pour le lecteur (ou l'auditeur) l'horizon des attentes et des règles du jeu avec lequel des textes antérieurs l'ont familiarisé ; cet horizon est ensuite, au fil de la lecture, varié, corrigé, modifié ou simplement reproduit. Variation et correction en déterminent les frontières⁹⁹⁸.

Nous comprenons que ces mazarinades ne créent rien de nouveau, à partir de rien, mais s'inspirent d'un passé et d'une tradition littéraire sur ce registre :

[d]ans les libelles de la Ligue déjà, et plus encore dans ceux du règne de Louis XIII, abondaient les visions, apparitions, prophéties et pronostics en tout genre. N'avait-on pas vu, pour la seule année 1623, l'ombre de Bayard s'entretenir dans *La France mourante* avec celle du chancelier Michel de L'Hospital pour déplorer de voir la France infectée de maximes dévotes favorables aux Espagnols et regretter la disparition de la « vieille générosité gauloise » et celle du duc de Bouillon apparaître à la fois au comte de Mansfeld et à Louis XIII pour lui apporter des Enfers un message de son père ?⁹⁹⁹.

En réutilisant une *recette* qui fonctionnait déjà, voire même en recyclant certains textes en changeant des éléments du titre¹⁰⁰⁰, les mazarinades parviennent donc à attirer et satisfaire les lecteurs habituels d'almanachs et de « canards » comme les définit Hubert Carrier. Et la Fronde offre un terrain de jeu extrêmement fertile aux auteurs de mazarinades : comme nous l'apprend Vincent Combe, « la vie politique apparaît comme une source intarissable d'inspiration littéraire : une situation romanesque au possible, des péripéties de roman-feuilleton, des personnages tout droit sortis d'une pièce de théâtre et

⁹⁹⁸ Jean Starobinski, « Préface » in Han Robert Jauss (aut.), *op.cit.*, p.14.

⁹⁹⁹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.33. Note : *La France mourante, ou discours du chancelier de L'Hospital au chevalier Bayard, dut sans reproche*, B.N.8° Lb ³⁶ 2183 ;

¹⁰⁰⁰ [MO_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers...* *op.cit.* Note de Célestin Moreau dans la *Bibliographie des mazarinades op.cit.* : « Il s'agit, je crois, du cardinal de Richelieu ; au moins la Comédie imprimée à Invers a-t-elle été faite contre lui. Cela résulte évidemment du titre et de la date de la seconde édition *Dialogue du cardinal de Richelieu voulant entrer en paradis, et sa descente aux enfers*, Paris, 1645. La première édition est intitulée *le Cardinal tasche d'entrer en paradis. Tragi-comédie acte premier, M. de Marillac. Imprimé à Enver.s (sic)*. S. d. Cependant la Farce du cardinal pourrait avoir été appliquée à Mazarin ».

un fond de crise entre amour et pouvoir »¹⁰⁰¹. Comment ne pas retrouver tous les ingrédients de la Fronde dans cette remarque qui s'applique pourtant aux troubles du siècle précédent ? Un roi mineur, des fils de France et des Princes du Sang adeptes des complots pour s'approprier le trône, une régente étrangère à laquelle on prête une liaison avec son ministre, lui-même étranger, un cardinal arrivé au pouvoir par d'habiles jeux de dupes qui auront su le hisser au sommet en provoquant autour de lui rancunes et jalousies¹⁰⁰²...

L'information derrière le fait divers.

C'est donc avec une facilité déconcertante que nous pourrions classer les mazarinades mentionnant des *apparitions*, des *ombres* et autres *fantômes* dans la catégorie « fait divers ». Revenons cependant un instant à Roland Barthes puisque nous avions commencé avec lui :

Voici un assassinat : s'il est politique, c'est une information, s'il ne l'est pas, c'est un fait divers. Pourquoi ? On pourrait croire que la différence est ici celle du particulier et du général, ou plus exactement, celle du nommé et de l'innommé : le fait divers (le mot semble du moins l'indiquer) procéderait d'un classement de l'inclassable, il serait le rebut inorganisé des nouvelles informes ; son essence serait privative, il ne commencerait d'exister que là où le monde cesse d'être nommé, soumis à un catalogue inconnu (politique, économie, guerres, spectacles, sciences, etc.) ; en un mot, ce serait une information monstrueuse [...].

Cette différence apparaît tout de suite lorsque l'on compare nos deux assassinats ; dans le premier (l'assassinat politique), l'événement (le meurtre) renvoie nécessairement à une situation extensive qui existe en dehors de lui, avant lui et autour de lui : la « politique » ; l'information ne peut ici se comprendre immédiatement, elle ne peut être définie qu'à proportion d'une connaissance extérieur à l'événement, qui est la connaissance politique, si confuse soit-elle ; en somme, l'assassinat échappe au fait divers chaque fois qu'il est exogène, venu d'un monde déjà connu ; on peut dire alors qu'il n'a pas de structure propre, suffisante, car il n'est jamais que le terme manifeste d'une structure implicite qui lui préexiste : pas d'information politique sans durée, car la politique est une catégorie trans-temporelle [...].

L'assassinat politique est donc toujours, par définition, une information partielle ; le fait divers, au contraire, est une information totale, ou plus exactement, immanente ; il contient en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien au monde pour consommer un fait divers ; il ne renvoie formellement à rien d'autre qu'à lui-même ; bien sûr son contenu n'est pas étranger au monde : désastres, meurtres, enlèvements, agressions, vols, bizarreries, tout cela renvoie à l'homme, à son histoire, à son aliénation, à ses fantasmes, à ses rêves, à ses peurs [...] C'est son immanence qui définit le fait divers¹⁰⁰³.

¹⁰⁰¹ Vincent Combe, *op.cit.*, p.52.

¹⁰⁰² Simone Bertière, *op.cit.*

¹⁰⁰³ Roland Barthes *op.cit.*, p.194-195.

Si nous restons sur cette définition, la notion de fait divers pour notre corpus semble alors sérieusement écornée. Certes nous sommes sur des faits mineurs qui ne relèvent pas d'une grande importance et construits pour toucher davantage de public pendant cette période de troubles qu'est la Fronde, mais si nous reprenons les points avancés par Roland Barthes, nous nous rendons alors compte que dans notre corpus il n'y a que très peu de textes qui répondent à cette définition du fait divers. Si nous prenons par exemple *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*¹⁰⁰⁴, *Apparition d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, et les discours qu'ils tint*¹⁰⁰⁵, *Histoire des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*¹⁰⁰⁶, il s'agit à première vue de textes immanents : ils ne renvoient à rien d'autre qu'à eux-mêmes. Nul besoin donc de connaissances quelconques pour les lire et les comprendre ou les apprécier. À part les lieux des apparitions, aucune précision n'est apportée, tant sur l'identité des fantômes que sur celle des récipiendaires de ces apparitions.

Les indications géographiques peuvent cependant interroger : ne sont-elles ajoutées que pour un effet de vraisemblance et toucher les lecteurs français, ou du moins parisiens, ou ont-elles un autre but ? Saint-Germain-en-Laye est une commune proche de Paris et à une trentaine de kilomètres des Tuileries, et Montargis se trouve à proximité d'Orléans, autre possession de la couronne de France. Si l'on ne cherche pas plus, c'est déjà suffisamment d'informations en relation avec la famille Royale, et donc la politique nationale. En revanche, le lecteur « informé » politiquement saura que Saint-Germain-en-Laye abrite précisément un château royal depuis Louis VI le Gros, et c'est le lieu où s'est réfugiée la famille Royale et la Cour après sa fuite de Paris le 6 janvier 1649 ; de son côté, Montargis nécessite deux informations cruciales à la compréhension du texte : d'une par la ville abrite un château qui était, depuis son acquisition en 1612 par Marie de Médicis, la propriété des ducs d'Orléans et donc au moment de la Fronde propriété de Gaston d'Orléans, fils de France, dit « le Grand Monsieur » et oncle du jeune Louis XIV, éternel comploteur – déjà contre son frère Louis XIII et Richelieu notamment dans la Conspiration de Chalais (1626) ou la Conspiration de Cinq-Mars (1642) puis contre Anne

¹⁰⁰⁴ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes...op.cit.*

¹⁰⁰⁵ [MO_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye...op.cit.*

¹⁰⁰⁶ [MO_1642] *Histoire des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*, Paris, s.n., 1649, 10 pages.

d'Autriche et Mazarin – et frondeur exilé par Mazarin en 1652, d'autre part au moment de la publication de la mazarinade en question, le Parlement a reçu ordre de s'y exiler¹⁰⁰⁷, offrant à ces libelles une lecture plus « politique » pour qui sait y regarder de près. L'aspect « fait divers » de ce genre de textes aux titres plutôt vagues dépend donc intégralement ici du lecteur et de ses connaissances politiques sur les événements du moment.

Les mazarinades d'outre-tombe mettant en scène morts et fantômes s'inscrivent dans une logique que l'on pourrait aujourd'hui associer à la presse dite « tabloïd » ou au « buzz » des réseaux sociaux modernes, mais avec les moyens du XVII^{ème} siècle. Ces textes semblent en effet s'inscrire dans à mi-chemin entre fait divers et information politique, et c'est ce mélange étrange qui font des mazarinades ces fameux « canards » :

Le canard, apparu en France dès 1488 pour rapporter des faits politiques ou religieux d'envergure, est devenu la forme imprimée que prend le fait divers au XVI^e siècle. Aussi appelé « occasionnel », il relate des événements rares, par leur fréquence et leur singularité. Il raconte ce qui est « outre l'ordinaire », selon l'expression d'Ambroise Paré, à la fois ce qui n'est pas commun et ce qui ne se conforme pas à l'ordre de la nature : désordres moraux, troubles sociaux, catastrophes naturelles, monstres et diableries.

Apologue, le canard était souvent élaboré selon une trame identique : il introduisait une sentence, exposait les faits et concluait en forme de morale. Si le texte était court, le ton saisissait : en frappant l'imagination, en suscitant l'admiration ou l'étonnement, le canard divertissait et, enclin à sermonner, il éduquait, il édifiait. Les événements extraordinaires, décrits avec un luxe de détails pour faire vrai, étaient relatés, de bonne foi, par des auteurs le plus souvent anonymes.

Au-delà d'un goût prononcé pour le sensationnel, les canards se reconnaissent bien par leur facture matérielle, se distinguant par une composition éditoriale hâtive. Le papier était de mauvaise qualité, la typographie peu homogène, les coquilles nombreuses et les images de récupération. Ces feuilles volantes, brochures ou almanachs, parfois illustrés, étaient vendus à la criée et racontés devant un auditoire plutôt que lus dans la sphère privée. En fonction des publics, ils étaient appréciés différemment, et leurs contenus reçus sans réserve, avec scepticisme ou avec amusement. Cette formule à succès s'explique par une économie de moyens et une narration volontiers stéréotypée dont les références partagées étaient comprises des contemporains.

En outre, les canards ont alimenté le genre littéraire des *Histoires tragiques*, en vogue au début du XVII^e siècle. À la fin des guerres de religion, dans un contexte intellectuel et moral propice, l'activité littéraire avait, tout en distrayant, une fonction pédagogique. Réalité et fiction ne se distinguant pas de façon nette, l'imagination apportait aux faits attestés une tension romanesque. Un événement

¹⁰⁰⁷ Voir *Repères Chronologiques* ; Michel Pernot, *op.cit.*, p.102 ; *Lettre de Louis XIV aux avocats et procureur général au Parlement, leur recommandant l'exécution des lettres patentes relatives à la translation du Parlement à Montargis, Saint-Germain-en-Laye*, 6 janv. 1649

historique pouvait ainsi être décrit à la façon d'un prodige, et les informations dramatisées selon les motivations morales de l'auteur¹⁰⁰⁸.

Ces mazarinades d'*apparitions*, d'*ombres*, d'*esprits* etc. revenus de l'autre monde entrent donc formellement dans la catégorie « politique » : tous les revenants sont expressément nommés et relèvent d'une certaine position sociale¹⁰⁰⁹, les victimes de ces apparitions également ; parfois les lieux sont précisés mais contrairement au fait divers immanents mentionnés précédemment, la précision géographique ici est politique puisqu'elle suit le déroulement des événements de la Fronde et mentionne des lieux importants – notamment pour les lieux tout à fait réels comme le *cabinet de la reine*¹⁰¹⁰, *la ville de Sedan*¹⁰¹¹, *le pont au Change*¹⁰¹², *le Pont-Neuf*¹⁰¹³ –, ce qui ajoute à la vraisemblance des histoires rapportées, vraisemblance appuyée par le statut social du fantôme invoqué : tous demandent au lecteur une certaine connaissance politique. Certes nous avons affaire à des apparitions et des fantômes, donc nous touchons bien *aux fantômes et aux peurs de l'homme*, mais le fait que ces textes demandent aux lecteurs d'être informés des personnalités ou actualités politiques tend donc à sortir ces mazarinades du seul champ du fait divers. Elles deviennent une information, au même titre que les autres mazarinades et diverses gazettes.

Fait divers et information : frontières et constructions complexes.

Cette idée de vraisemblance, quelle qu'en soit sa nature, est le cœur même des récits d'épouvantes et des mazarinades d'outre-tombe. D'après Vincent Combe :

les narrateurs des récits sanglants, en quête d'une forme précise de « réalisme » macabre justifient, pour la plupart, la véracité, le « vu » ou le « vécu » des situations décrites. Seul le recours à l'Histoire leur permet alors d'appuyer leurs récits comme des arguments pour peindre « le malheur du siècle », à savoir, la guerre civile, ou chez les auteurs du XVII^{ème} siècle, le souvenir prégnant de celle-ci¹⁰¹⁴.

¹⁰⁰⁸ Gallica (en ligne) : « Des canards aux Histoires tragiques, l'information aux XVIème et XVIIème siècles »,

¹⁰⁰⁹ Voir infra Partie I, « 2.2. Esprit es-tu là ? », p.67.

¹⁰¹⁰ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

¹⁰¹¹ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*

¹⁰¹² [MO_3030] *Récit véritable du discours tenu entre les trois figures qui sont sur le pont au Change... op.cit.*

[AC_MO_221] *Second discours ... op.cit.*

¹⁰¹³ [MO_3440] *Réponse du roi Louis XIII en bronze ... op.cit.*

¹⁰¹⁴ Vincent Combe, *op.cit.*, p.49.

Le principe reste le même chez les auteurs qui ont recours à ces adjectifs dans le titre même des mazarinades : *Description véritable d'un phantôme*¹⁰¹⁵, *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change*¹⁰¹⁶, *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin*¹⁰¹⁷ etc. En appuyant dès le titre sur la véracité de ce qu'ils ont à raconter, ils acquièrent l'adhésion d'un public qui pourrait se montrer sceptique si la véracité n'était pas attestée noir sur blanc.

En parallèle de ces qualificatifs cherchant à attester de la véracité de ce qui est raconté coexistent des adjectifs davantage en relation avec le monstrueux et le « tragique », afin que le lecteur, qui sera justement attiré par l'aspect *canard*, faits divers et récits d'épouvante, puisse les identifier au premier regard car son passé littéraire l'aura familiarisé avec ces termes et ainsi forgé son horizon d'attente. Nous retrouvons ainsi « épouvantables » (*Les Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre*¹⁰¹⁸), ou « effroyable » (*Les visions effroyables apparues au père supérieur des Théatins*¹⁰¹⁹). Le lecteur se prépare donc dès le titre à avoir peur, ce qu'il cherche normalement avec la lecture de ce genre de « canards sanglants » :

La peur domine, et la croyance est générale qu'une menace pèse sur la vie des hommes, sur le bétail ou sur les récoltes. Tout phénomène inusité peut engendrer la peur, tout est interprété comme un mauvais présage : le galop d'un cheval, la vue d'une étoile filante, le vol d'un oiseau, le cri du hibou, voire même les paroles désordonnées d'un fou. La peur est à ce point présente qu'elle a laissé son nom dans le paysage français, tel ce lac Pavin en Auvergne, lac à l'aspect sinistre, lieu des forces obscures, endroit de l'épouvante, lac de la peur¹⁰²⁰.

Lorsque les qualificatifs ne servent pas à appuyer seuls la véracité d'un propos, c'est encore une fois le personnage qui l'accompagne qui remplit cette fonction, devenant à lui-seul la caution historique qui permet à leurs récits de peindre « le malheur du siècle », ici non pas un lointain souvenir de la guerre civile, mais un nouveau malheur qui ruine la France : souvent Mazarin, parfois Condé qui aurait la bêtise d'être à son service durant le

¹⁰¹⁵ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

¹⁰¹⁶ [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures ... op.cit.*

¹⁰¹⁷ [MO_3919] *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin, son fils... op.cit.*

¹⁰¹⁸ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre... op.cit.*

¹⁰¹⁹ [MO_4041] *Visions (les) effroyables apparues au père supérieur des Théatins, confesseur et prédicateur du cardinal Mazarin, avec les trois centuries de Pallemont, Menalcas et Damette, aussi Théatins*, Paris, Jacques Bellay, 1652, 8 pages.

¹⁰²⁰ Claude Galarneau, « La mentalité paysanne en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle) » in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.14, no1, 1960, p. 20. Il renvoie ici à Jean Palou, *La Peur dans l'histoire*, Paris, Éditions Ouvrières, 1958.

blocus de Paris, ou bien Anne d'Autriche qui se laisse abuser par l'Italien. Dès le titre, toute la phraséologie de ces mazarinades semble étudiée afin de répondre aux attentes des lecteurs de canards et récits d'épouvante, et ce pour favoriser la propagande véhiculée par les auteurs de libelles : « des « occasionnels » de quelques pages racontant [...] quelque prodige de nature à frapper la crédulité populaire, et à la frapper d'autant plus fort que l'événement merveilleux se trouve en rapport étroit avec les préoccupations du menu peuple »¹⁰²¹. Malcolm Walsby relevait par exemple au sujet au XVI^{ème} siècle que « François Rabelais se moquait de « ce pauvre monde qui est curieux de savoir choses nouvelles » et de la crédulité des gens « prompt à demander des nouvelles, autant sont-ils faciles à croire ce qui leur est annoncé » »¹⁰²², témoignant de l'immense pouvoir qu'avait déjà la presse naissante à cette époque.

Ce qui caractérise également le fait divers d'après Roland Barthes, c'est la relation de coïncidence :

« C'est d'abord la répétition d'un événement [...] qui le désigne à la notation de coïncidence [...]. La répétition engage [...] à imaginer une cause inconnue, tant il est vrai que dans la conscience populaire, l'aléatoire est toujours distributif, jamais répétitif : le hasard est censé varier les événements ; s'il les répète, c'est qu'il veut signifier quelque chose à travers eux : répéter, c'est signifier, cette croyance est à l'origine de toutes les anciennes mantiques [...] »¹⁰²³.

Dès lors, que penser des nombreuses visites de Concino Concini à Mazarin, de la multitude de communications d'outre-tombe de Richelieu à son disciple et confrère ? Pourquoi faire intervenir à plusieurs reprises Louis XIII ? N'y a-t-il pas également répétition avec les nombreuses visites du duc de Châtillon après sa mort ? Le lecteur de mazarinade ne devrait-il pas voir une signification précise aux abondantes entrevues entre Mazarin et son défunt neveu Paul Mancini ? Nous sommes cependant en présence de répétitions pour les lecteurs assidus : celui qui aura manqué la sortie d'un libelle n'aura raté aucun épisode et pourra savourer sa lecture sans éprouver le moindre manque ; celui qui aura été ponctuel en revanche ne pourra que s'étonner de la répétition des apparitions et donc se questionner sur ce procédé : si les fantômes reviennent plusieurs fois, c'est sans doute que le message initial n'est pas passé – Mazarin doit quitter la France – mais également qu'il a d'autres révélations à faire, sinon pourquoi revenir ? Ainsi la répétition

¹⁰²¹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.501.

¹⁰²² Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.236 ; il cite François Rabelais, *Pantagrueline pronoscitation, certaine, veritable et infailible pour l'an mil DXXXIII*, s.l.n., [1532], USTC 9985.

¹⁰²³ Roland Barthes, *op.cit.* p.200.

des motifs – ici les apparitions et retours de fantômes – permet d'exclure la mazarinade d'outre-tombe du simple champ du « fait divers », excepté pour le lecteur occasionnel de pamphlet. Mais le lecteur assidu ou le collectionneur ne seront pas dupes.

La frontière entre fait divers et information politique ici semble bien poreuse. Si ces mazarinades d'apparitions et de fantômes se présentent au premier abord comme des faits divers et en adoptent les codes (sujet « monstrueux », recherche de vraisemblance, jeu plus ou moins poussé de coïncidences, faits mineurs qui ne méritent pas les gros titres, rumeurs gonflées), le simple fait de mettre en scène des personnages politiques hisse ces textes au rang d'information. Les apparitions ont donc tout autant d'importance qu'un traité signé, une guerre gagnée ou perdue, une invasion ou tout autre événement déterminant pour la pérennité du royaume. De même que la répétition des apparitions sort la mazarinade d'outre-tombe du phénomène de *coïncidence* propre au seul fait divers. Et quand il s'agit de conquérir l'opinion publique, si celle-ci n'est pas déjà acquise, ou marteler une propagande constante anti-Mazarin, quoi de mieux qu'un fait divers hissé au noble rang de l'information politique, réelle et irréfutable, pour parvenir à ses fins sur les esprits les plus sensibles. Par ce biais, la mazarinade d'outre-tombe quitte le champ de l'oralité pour s'inscrire dans l'authenticité incontestable de l'écrit, lui offrant ainsi crédibilité, et donc poids politique.

3.3.2. Le faux sermon : les fantômes de la morale.

Le fantôme et la religion en France au XVII^{ème} siècle.

Nous trouvons dans les mazarinades ce que nous pourrions mettre dans une catégorie à part bien qu'objet de presse comme les autres : le faux sermon. Ici, le mouvement est inverse : de l'écrit, la mazarinade d'outre-tombe regagne l'oralité pour être mieux diffusée et partagée à un public le plus large possible, par la récitation¹⁰²⁴. De plus, Hubert Carrier avait relevé que « si les imprimeurs ne s'étaient souvenus, pendant

¹⁰²⁴ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de Réciter : « v. act. Raconter, faire une relation de quelque chose. Il m'a fidèlement recité et rapporté ce qu'il avoit appris de l'affaire dont je l'avois chargé. [...]. RECITER, signifie aussi, Faire une lecture de quelque ouvrage [...]. RECITER, signifie aussi, Declamer [...] ».

le blocus de Paris, de l'homélie prononcée par le Coadjuteur l'année précédente [...] le genre littéraire du sermon ne serait pas mieux représenté que celui de la fable dans les Mazarinades »¹⁰²⁵.

Avant de nous intéresser aux fantômes, revenons un instant sur la pratique de la lecture dans les communautés : rappelons que la lecture collective est une pratique courante des moines bénédictins, selon la règle 38 de Saint Benoît, qui en fait dès le VI^{ème} siècle « une part essentielle de la vie quotidienne du monastère »¹⁰²⁶, règle reprise au XII^{ème} siècle par les communautés cisterciennes, à la suite de quoi « se réunir pour écouter lire devint aussi une pratique nécessaire et répandue dans le monde laïque du Moyen-Age »¹⁰²⁷. Aussi n'y a-t-il rien de saugrenu à imaginer des clercs reprenant à leur compte les libelles de fantômes se présentant comme des sermons « clef en main », qu'ils lisent de façon officielle ou officieuse à un auditoire, d'autant que, comme le souligne Tatiana Debbagi Baranova, « si les tirages et le taux d'alphabétisation restent faibles, les moyens de diffusion plus traditionnels prennent le relais de l'imprimé. Ainsi, un livre peut-il être lu et commenté par un curé devant ses paroissiens ou encore donner lieu à une chanson diffusée oralement »¹⁰²⁸, confirmant l'existence de cette pratique dès le XVI^{ème} siècle.

Cette idée de faux sermon « clef en main » n'est évidemment pas sans rappeler les *exempla*, récits brefs à visée morale persuasive, que l'on trouve dès le XII^{ème} siècle sous forme de recueils que les prédicateurs peuvent utiliser, comme le *Liber Miraculorum* d'Herbert de Clairvaux. Ces *exempla* bibliques avaient l'avantage, par leur structure de récit illustratif, de délivrer une leçon de moral à l'auditoire auquel ils étaient racontés.

Pour comprendre la place des fantômes dans ces faux sermons, il faut se focaliser un instant sur le XVI^{ème} siècle puisqu'il marque un tournant dans la littérature française en faisant subir de multiples métamorphoses aux histoires de fantômes¹⁰²⁹. Auparavant les histoires de fantômes étaient massivement religieuses et écrites en latin¹⁰³⁰, mais surtout dévotes, rares et confinés à une élite ecclésiastique latinophone¹⁰³¹. Exclu de ces

¹⁰²⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.311.

¹⁰²⁶ Alberto Manguel, *Une histoire de la lecture*, Christine Le Bœuf (trad.), Arles, Actes Sud, 1998.

¹⁰²⁷ Alberto Manguel, *op.cit.*, 1998.

¹⁰²⁸ Tatiana Debbagi Baranova, *op.cit.*, p.48.

¹⁰²⁹ Timothy Chesters, *op.cit.*, p. 1.

¹⁰³⁰ Timothy Chesters, *loc.cit.*

¹⁰³¹ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.5.

pratiques, le peuple médiéval continuait ses pratiques d'un spiritisme païen, en appelant aux âmes des défunts¹⁰³² pour diverses raisons héritées des pratiques anciennes¹⁰³³. Face à ces pratiques, le christianisme a en conséquence créé le Purgatoire, lieu qui permet cette latence des âmes dans un entre-deux mondes, qui absorbe ces pratiques païennes pour les faire siennes et donc mieux les encadrer :

Le christianisme s'est superposé à l'antique civilisation agraire pour la régénérer de sa foi et de sa morale. Pendant trois mille ans environ, le paysan celtique, gallo-romain ou français, a toujours vécu au même rythme des saisons, du jour et de la nuit, à la vitesse immuable de la charrue et des bœufs de labour. Arrivé aux temps modernes, l'habitant des campagnes de France demeure toujours un « agrarien », dont l'univers mental est avant tout celui du terrien. De cette permanence « multimillénaire » s'est élaborée une mentalité, un ensemble d'habitudes d'esprit et de croyances fondamentales des individus et des collectivités¹⁰³⁴.

Les fantômes relèvent donc également de la religion même si les croyances anciennes persistent, et ils vont désormais faire l'objet de classification savantes :

Il se trouve en l'Écriture sainte plusieurs manières d'esprits, l'un est l'esprit de Dieu, lequel apparaissait sur les eaux dès la création du monde [...]. Si nous parlons de l'âme ou esprit de notre Seigneur, nous tenons qu'il est descendu ès enfers, en ce tiers jours a repris son corps, et s'est apparu à ses disciples alors dans la salle de Syon. [...] ¹⁰³⁵.

Il y a encore une troisième manière d'esprit humains, que nous appelons âmes séparées des corps, desquelles est question à savoir s'ils reviennent et s'apparaissent aux survivants. Refermant à décider et résoudre la question par ci-après en ce traité, je dirais en passant qu'il ne répugne point au naturel des âmes, ni en la puissance de Dieu que tels esprits ne puissent revenir en ce monde, et apparaître en quelque forme visible, comme de fait on trouve par écrit, que Samuel prophète, Hieremie, Oniast, Moïse, Elie, et autres desquels la S. Écriture fait mention » ¹⁰³⁶.

Pourtant, si le christianisme, implanté dans toute l'Europe, n'a jamais réussi à briser ces relations étroites entre le monde des vivants et celui des morts dans la culture populaire, et semble même s'en être accommodé, il faudra attendre la Réforme protestante pour que l'existence des fantômes soit remise en question et rejetée :

Aucuns estiment que les âmes des trépassés ne reviennent point, par ce que David prophète dit au Psaume septante et septième, Spiritus Vadens et non rediens, L'esprit s'en va et ne revient plus ¹⁰³⁷.

¹⁰³² Guillaume Cuchet, *Les Voix d'outre-tombe. Tables tournantes, spiritisme et société au XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2012, 458 p.

¹⁰³³ Hervé Huot, « Spectres ou pas Spectres : telle était la question » in *Ethnologie française*, vol. 33, no. 4, 2003, p. 575-582.

¹⁰³⁴ Claude Galarneau, *op.cit.*, p.17

¹⁰³⁵ Noël Tailleped, *op.cit.*, p.11.

¹⁰³⁶ Noël Tailleped, *op.cit.*, Chapitre II, p.18-19.

¹⁰³⁷ Noël Tailleped, *op.cit.*, Chapitre XI, p.109.

En refusant le Purgatoire, lieu bien pratique pour la chrétienté où s'entassaient les âmes trépassées en attente de rédemption et qui peuvent donc revenir hanter les vivants, les Protestants refusent purement et simplement le retour des esprits et coupent donc tous les ponts entre le monde des vivants et l'Au-delà, et d'après Timothy Chesters :

the Reformation polemic over the appearance of souls from Purgatory contributed in no small part to this sense of the return of the dead as a contested event – open to doubt, discussion, and debate¹⁰³⁸.

Pour eux, seuls des anges ou des démons peuvent se manifester aux yeux des mortels, et comme ils considèrent qu'il n'y a désormais plus de miracles, il ne peut donc s'agir que de démons ayant pris les traits de défunts, et le catholique Noël Taillepied semble d'accord sur ce point en précisant que

quant est des malins esprits, il y a en l'histoire d'Achab, qu'un esprit se présenta pour être esprit de mensonge, c'est ce Satan qui tenta David de nombrer son peuple par orgueil, et qui a fait tant de maux en Egypte, comme étant le bourreau de Dieu, ainsi que dit David au Psaume soixante et dix-septième. Il envoya, dit-il, sur eux l'embrasement de sa colère, de son ire et indignation et angoisse, qui est l'exploit des mauvais anges¹⁰³⁹,

Ce qui confirme bien l'idée que des démons ayant pris l'apparence de personnes décédées puissent exister. Mais il conteste le refus des réformés à reconnaître l'existence des fantômes, autres qu'anges et démons :

Or combien que les esprits malins s'apparaissent ainsi feignant être quelquefois l'âme d'un trépassé, si est ce que pour cela il ne faut pas nier que les âmes n'apparaissent aux survivants : car si ainsi n'était qu'ils n'apparussent, jamais ne feindraient ce qu'il n'est pas. Dieu s'est apparu aux hommes en quelques formes pour les révéler à ses secrets : et le malin esprit aussi s'est apparu, pour feindre le semblable¹⁰⁴⁰.

Comme le souligne Marianne Closson dans son *Imaginaire démoniaque en France* : « s'il ne fait pas de doute que l'on croit encore aux pouvoirs et à l'action du diable entre 1550 et 1650, il est tout aussi certain que certains n'y croient plus et surtout que beaucoup hésitent sur le statut des illusions diabolique »¹⁰⁴¹.

Les histoires de fantômes au XVI^{ème} siècles ont donc évolué depuis le Moyen-Âge : si elles ont quitté le domaine du païen et de l'oralité pour intégrer les écrits religieux,

¹⁰³⁸ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.3.

¹⁰³⁹ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre II, p.17.

¹⁰⁴⁰ Noël Taillepied, *op.cit.*, p.113.

¹⁰⁴¹ Marianne Closson, *L'imaginaire démoniaque en France (1550-1650)*. Genève, Droz, 2000, « Travaux d'humanisme et Renaissance », volume 341, p.255.

elles vivent un second basculement cette fois du traité mystique à la cosmographie, des commentaires d'épisodes bibliques aux contes et histoires prodigieuses, de la démonologie juridique aux pamphlets populaires, comme dans le *Tiers Livre* de Rabelais¹⁰⁴². Si cette évolution est en partie due à l'intégration des rites païen à la religion chrétienne, le passage à la langue vernaculaire permet également une plus large promotion et diffusion de ces histoires comme le rappelle Timothy Chesters :

such examples notwithstanding the growth in the number of vernacular texts on ghosts remains a striking feature of the period, which had witnessed an increasing prestige accorded to French across a range of learned discourses. Within theology, it was clear by the close of the Council of Trent (1545-63) that Reformers has largely succeeded in forcing the polemic over ghosts into the vernacular. Counter-Reformation defences of ghost in French written by Jesuits like François Feu-Ardent, or Franciscans such as Noël Taillepied¹⁰⁴³.

C'est donc grâce à la Réforme que les histoires de fantômes connaissent une nouvelle évolution. S'ils en refusent l'existence au sens où les catholiques l'entendent, les protestants participent malgré tout activement à la diffusion des histoires de fantômes. Les traités sur la question fleurissent dès la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, tant chez les catholiques – assurés par la bulle *Iniunctum nobis* (1564) du pape Pie IV qui assure la présence d'un Purgatoire où les âmes errantes sont sauvées par l'intercession des croyants – que chez les protestants.

Le fantôme comme objet de recherches scientifico-religieuses : dissensions entre huguenots, catholiques et croyances païennes.

La voie est ouverte sur la question à la fin du XV^{ème} siècle par le *Malleus Maleficarum*¹⁰⁴⁴ des dominicains Henri Institoris et Jacques Sprenger, pourtant condamné par l'Église catholique, et qui connaît un regain d'intérêt en France dès 1580¹⁰⁴⁵. En 1570, c'est le *Von Gespänstern*¹⁰⁴⁶, plus connu sous le nom *De Spectris* du

¹⁰⁴² Timothy Chesters, *op.cit.*, p.1.

¹⁰⁴³ Timothy Chesters, *op.cit.*, p.5.

¹⁰⁴⁴ Henry Institoris, Jacques Sprenger [1486], *Le Marteau des Sorcières*, trad. Amand Danet, Grenoble : Jérôme Million, 1997 [1973]

¹⁰⁴⁵ Hervé Huot, *op.cit.*, p. 575-582.

¹⁰⁴⁶ Ludwig Lavater, *Von Gespänstern, Unghüeren und Fällen, die meistens wenn Leute sterben sollen oder wenn sonst grosse Änderungen sich abzeichnen, kurzer und einfältiger Bericht, gestellt durch Ludwig Lavater, Diener der Kirchen zu Zürich im Jahr 1569 (Rapport bref et simple d'histoires de fantômes, de spectres et d'événements se produisant à la mort de personnes ou lors de grands bouleversements, écrit par Ludwig Lavater, serviteur de l'Église de Zurich en l'an 1569).*

pasteur suisse Ludwig Lavater¹⁰⁴⁷ qui relance les recherches sur les fantômes, pour devenir à la seconde moitié du XVII^{ème} siècle l'un des succès littéraires du moment, même en latin¹⁰⁴⁸. A la suite de Lavater, le sujet d'étude reste vivace et passe aux mains des catholiques qui produisent plusieurs publications devenues références dans le domaine : d'abord en 1586 le juriste catholique Pierre Le Loyer publie *III Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensiblement aux hommes*¹⁰⁴⁹, suivi en 1588 par le *Psychologie ou Traité de l'apparition des esprits*¹⁰⁵⁰ de Noël Taillepied, capucin et frère cordelier, et son *Traité de l'apparition des esprits [...]* en 1602¹⁰⁵¹ ; puis ce sont deux nouvelles éditions de Pierre Le Loyer qui a « mis à jour » son propos et l'a enrichi de nouvelles connaissances qui voient le jour : le *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes, se montrant visibles aux hommes* en 1605¹⁰⁵² et le *Discours des Spectres ou Visions et Apparitions d'Esprits*¹⁰⁵³ en 1608. Le dominicain Sébastien Michaelis poursuit en 1613 le travail de recherche sur les fantômes dans son *Discours des esprits*¹⁰⁵⁴, après avoir enquêté lors d'une affaire de possession à Aix-en-Provence entre 1610 et 1611.

Pierre Kapitaniak estime que :

cette production trahit un engouement populaire pour les revenants, nourri également par les récentes traductions en anglais des tragédies de Sénèque avec leur lot de spectres qui assurent le rôle du chœur. Ce goût se traduit par l'affluence des figures spectrales sur les scènes londoniennes dès les débuts des théâtres publics [...]. On retrouve également de nombreux spectres dans des ballades populaires où, contrairement aux préceptes théologiques réformés, les revenants se promènent bien en chair et en os¹⁰⁵⁵.

Illustrant ainsi parfaitement cette ambivalence entre les croyances religieuses, réformées et les croyances populaires qui cohabitent donc parfaitement, nous pouvons supposer que si son assertion est vraie pour l'Angleterre anglicane du XVI^{ème} siècle, elle l'est sans doute également, par extrapolation, pour une France où la liberté de religion est

¹⁰⁴⁷ Ludwig Lavater, *De spectris, lemuribus et magnis atque insolitis fragoribus, variisque praesagitionibus, quae plerunque obitum hominum, magnas clades, mutationesque Imperiorum praecedunt. Liber unus*, Genève, Apud Eustathium Vignon, 1580.

¹⁰⁴⁸ Timothy Chesters, *op.cit.*, p .5.

¹⁰⁴⁹ Pierre Le Loyer, *op.cit.*, 1586.

¹⁰⁵⁰ Noël Taillepied, *Psychologie ou Traité de l'apparition des esprits [...]*, Paris, Guillaume Bichon, 1588.

¹⁰⁵¹ Noël Taillepied, *op.cit.*, 1602.

¹⁰⁵² Pierre Le Loyer, *op.cit.*, 1605.

¹⁰⁵³ Pierre Le Loyer, *op.cit.*, 1608

¹⁰⁵⁴ Sébastien Michaelis, *Discours des esprits*, Paris, Charles Chastellain, 1613.

¹⁰⁵⁵ Pierre Kapitaniak, « La réforme anglicane et les fantômes », in *Encyclopédie pour une histoire numérique de l'Europe*, en ligne, 2020.

la règle depuis l'Édit de Nantes de 1598 et dans laquelle cohabitent catholiques et protestants.

Et les auteurs de mazarinades trouvent dans ces ouvrages et cette *science* des esprits toute la matière et justifications nécessaires pour que leurs textes remportent l'adhésion de leurs lecteurs, comme nous l'avons vu avec l'horizon d'attente, et ce qu'ils soient catholiques ou réformés, justifications qu'ils n'hésitent pas à brandir pour justifier leur propos :

Que les ombres des défunts se fassent quelquefois entendre aux personnes vivantes, les poètes et les païens en demeurent non seulement d'accord, mais nous en avons des exemples aux Saintes Lettres : comme les ombres du prophète Samuel au roi Saül¹⁰⁵⁶.

Crainte du Purgatoire : quand le sermon sert la politique.

Si certaines mazarinades ressemblent à des sermons, alors elles pourraient être prêchées devant des foules terrifiées par les histoires racontées. La mise en scène permet aux prêtres-narrateurs supposés de donner à leurs histoires tout le crédit nécessaire, alternant entre une narration moralisatrice propre aux sermons, et l'histoire qui vient illustrer le message – politique – que les pamphlétaires veulent faire passer : « l'orateur s'y exprime publiquement comme une authentique prédication et que le propos et le style sont effectivement ceux de l'éloquence sacrée »¹⁰⁵⁷. Ce basculement entre récit biblique et narration offre un triple avantage au prédicateur qui raconte ces mazarinades-sermons : le texte est accompagné d'un exemple de bonne ou mauvaise conduite, touchant donc à la morale, cela permet également de sortir d'un discours purement exégétique, mais également de maintenir l'attention du public qui serait sans cela perdu dans une exégèse obscure. Lorsque ces textes sont écrits, nous pouvons supposer que les auteurs ont à l'esprit leur double énonciation : d'une part le lecteur, qui aura l'imprimé dans les mains ; d'autre part, les auditeurs qui écouteront par la suite cette histoire racontée et qui la répéteront à leur tour.

Mais dans tous les cas, le destinataire est absent et l'auteur doit donc composer avec cette absence pour construire son texte. Comme l'indique Dominique Maingueneau dans son étude sur le sermon :

¹⁰⁵⁶ [Mo_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu ...op.cit.*, p.3.

¹⁰⁵⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.311.

le sermon entre dans la catégorie des énonciations monologiques orales, appuyées en général sur un texte soigneusement écrit à l'avance. Sa visée est à la fois d'améliorer la compréhension de la doctrine et d'inciter les fidèles à mener une vie plus conforme aux exigences religieuses¹⁰⁵⁸.

L'aspect de « l'énonciation monologique orale » semble ici primordiale et s'inscrit dans la mécanique de la majorité des mazarinades d'outre-tombe de notre corpus, qui sont des monologues dans lesquels les ombres s'épanchent sur leurs reproches à Mazarin, conseils à Condé ou remarques à la reine, sans jamais que l'on ait d'échanges, de réactions ou de réponses de ceux-ci. Ces monologues sont donc très semblables aux sermons où justement le prêtre sermonne ses paroissiens dans un long monologue : les fantômes sermonnent le destinataire direct absent du texte (Mazarin, Condé, la reine, autre), puis leurs destinataires indirects (les lecteurs puis les auditeurs). Par cette dimension orale, le sermon appelle à être expliqué et répété, propagé, car « le sermon est commenté dans les gazettes et [est] le thème privilégié des conversations »¹⁰⁵⁹, participant ainsi à la propagation des idées politiques à peine dissimulées sous le voile de la religion des auteurs frondeurs qui espèrent ainsi obtenir l'adhésion.

Le sermon brandissant la peur primaire des hommes pour les fantômes joue également sur la peur qu'ont les croyants du Purgatoire et de voir revenir les défunts. D'après les théories antiques sur l'existence même des fantômes, reprises et arrangées par la suite par le catholicisme, ce sont des âmes tourmentées qui se trouvent au Purgatoire, celles qui sont mortes brutalement, qui n'ont pas expié leurs péchés et ont donc ce que l'on appellerait familièrement « un poids sur la conscience ».

Pourtant si l'on regarde de plus près certaines mazarinades, les fantômes qui reviennent clament haut et fort leur innocence et ne comprennent pas pourquoi ils sont tourmentés dans l'Au-delà, si ce n'est à cause de leurs liens avec Mazarin : son neveu Mancini¹⁰⁶⁰ reproche à son oncle le traitement qu'il reçut une fois arrivé aux Champs Élysées¹⁰⁶¹, Richelieu fait savoir qu'il désapprouve sa politique à son successeur et qu'il subit une terrible honte de son comportement dans l'Au-delà¹⁰⁶², Hortensia Buffalini

¹⁰⁵⁸ Dominique Maingueneau, « Le sermon : contraintes génériques et positionnement », *Langage et société*, 2009/4 (no. 130), p. 37-59.

¹⁰⁵⁹ Dominique Maingueneau, *op.cit.*

¹⁰⁶⁰ Paul Mancini, mort en juillet 1652.

¹⁰⁶¹ [MO_2590] *Ombre (l') de Mancini... op.cit.*

¹⁰⁶² [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées... op.cit.*

réprimande son fils sur sa conduite et semble endosser la responsabilité d'avoir engendré un tel monstre, ne trouvant ainsi pas le repos *post mortem* tant mérité¹⁰⁶³, à l'instar de son frère¹⁰⁶⁴. A en croire tous ces fantômes, ils devaient couler des jours heureux dans l'au-delà. Nous remarquons cependant que leur séjour n'est pas le Purgatoire catholique expressément nommé mais les Champs Élysées, à l'Antique.

C'est là que les auteurs de mazarinades semblent exploiter ce que Guillaume Cuchet appelle « l'utilité politique » du Purgatoire : en contrôlant les morts et le système du Purgatoire¹⁰⁶⁵, la religion permet ici de jouer sur le fait qu'il ne suffit pas de gérer sa propre vie pour gagner le Paradis et la paix éternelle. Les frondeurs suggèrent ainsi que les gens doivent également veiller à la bonne conduite de leurs proches pour que ni eux, ni leur descendance directe ou indirecte ne subisse de préjudices. Paul Mancini, Hortensia Buffalini et Michel Mazarin paient donc pour les crimes supposés de Jules, et pour ne pas avoir su contenir le tyran qu'il est, et Richelieu pour n'avoir pas su faire preuve de discernement en le nommant successeur à son poste de ministre.

Les frondeurs exploitent également « l'utilité doctrinale » du Purgatoire que Guillaume Cuchet définit ainsi :

un concept théologique très ambivalent, inquiétant et rassurant à la fois, toujours susceptible du plus et du moins et donc éminemment propre aux négociations, qui a permis à l'Église, en fonction des nécessités de la conjoncture, d'ouvrir plus ou moins les portes du Ciel et de passer des compromis à géométrie variable entre la logique interne de sa doctrine, son destin d'institution et les attentes des fidèles¹⁰⁶⁶.

Nombreux sont les auteurs à agiter la peur de l'Enfer, qui est nommé en permanence, tant sur terre que sous terre si rien n'est fait pour contrer Mazarin et son despotisme. Les portes du Paradis sont donc montrées comme irrémédiablement fermées tant que l'Italien est au gouvernement. En faisant revenir des fantômes et en agitant les démons infernaux auprès des fidèles, les frondeurs s'assurent ainsi d'une certaine manière des réactions de la part des plus dévots, qui pourraient ainsi contribuer à chasser le ministre étranger pour garantir leur place au Paradis.

¹⁰⁶³ [MO_3919] *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils... op.cit.*

¹⁰⁶⁴ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère, op.cit.*

¹⁰⁶⁵ Guillaume Cuchet, *op.cit.*, p. 82-99.

¹⁰⁶⁶ Guillaume Cuchet, *op.cit.*, p. 82-99.

C'est ainsi que s'illustre le propos de Dominique Maingueneau lorsqu'il dit à propos du sermon qu'il doit « inciter les fidèles à mener une vie plus conforme aux exigences religieuses »¹⁰⁶⁷ : en montrant que Mazarin est un mécréant, un libertin et moult autres vices condamnables, d'une part les libelles montrent ce qu'ils ne doivent jamais faire s'ils ne veulent pas être tourmentés par des fantômes, d'autre part qu'il est tout à fait acceptable pour les croyants de prendre les choses en mains et chasser l'hérétique qu'il est, et ce afin de préserver la paix du royaume, leur paix éternelle et la paix des âmes tourmentées auxquelles ils viennent en aide par cet acte charitable. Agir contre Mazarin ne serait donc que pure charité chrétienne. Pour citer encore Guillaume Cuchet, c'est ce qu'il définit comme

la fonctionnalité anthropologique d'une croyance qui a fait la preuve de sa capacité à apporter des réponses aux interrogations et aux angoisses des hommes face à la mort, notamment en leur permettant d'agir pour leurs défunts et pour eux-mêmes (préventivement), là où autrement prévalaient l'impuissance, l'affliction et la crainte. On a souligné également sa plasticité puisqu'elle était susceptible d'opérer dans des contextes affectifs très divers, aussi bien là où la préoccupation dominante était d'éviter de voir revenir les morts¹⁰⁶⁸.

Il faut donc cesser de craindre Mazarin et se penser impuissant : il est temps d'agir, pour le bien des morts passés et du royaume.

Si l'on prend l'exemple du libelle *l'Ombre de Mancini*¹⁰⁶⁹, la structure même de la mazarinade peut surprendre par sa construction chargée. S'ouvrant de façon sentencieuse,

Doit-on pas avouer avec le Sage Romain, que la vie de l'insensé est une terre ingrate ; que sans cesse elle est agitée de tremblements et de terreurs ; et que toute gloutonnerie de l'avenir, elle ne vit que dans l'inquiétude et les pressements de le joindre ? STULTI VITA INGRATA EST, TREPIDA EST, TOTA IN FUTVRUM FERTUR, Sen.Ep.15. Ingrate ! Ouy, les dieux ont beau semer des graines choisies, le jardinier a beau greffer et déchausser, et le vigneron beau provigner, cette terre n'a point de sel pour animer sa semence, elle manque de graisse qui la lie, et son sable mouvant ne lui permet pas de la pouvoir embrasser, Stulti non apprehendent illam, Eccles.15¹⁰⁷⁰,

le mélange de latin et de références littéraires et bibliques efface tout de suite le fantôme annoncé en titre, à savoir un adolescent de seize ans, et on remarque donc que l'auteur n'a fait aucun effort de sermocination. Le texte prend davantage la forme d'un sermon

¹⁰⁶⁷ Dominique Maingueneau, *op.cit.*, p. 37-59.

¹⁰⁶⁸ Guillaume Cuchet, *op.cit.*, p. 82-99.

¹⁰⁶⁹ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini ...op.cit.*

¹⁰⁷⁰ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini ...op.cit.*, p.3-4.

ampoulé destiné aussi bien à Mazarin qu'au lecteur ou auditeur auquel lecture serait faite du pamphlet. User du latin régulièrement, comme ce sera le cas à de nombreuses reprises dès le début du pamphlet, permet d'asseoir l'autorité du narrateur face à un public ignorant devant être instruit : « *Natus est stultus in ignominiam suam*, Proverb.17 »¹⁰⁷¹, « *Et maceria lapidum destructa era*, Proverb, 24 »¹⁰⁷², « *Cor trepidum in cogitatione Fatui*, Eccles. 22 »¹⁰⁷³ etc. Le latin étant la langue des lettrés, des ecclésiastiques et par métonymie des gens instruits, celui-ci va permettre d'imposer une forme d'autorité et de vérité en ponctuant le récit de citations bibliques latines. Si les locutions bibliques et latines se font plus rares par la suite, l'auteur recommence à la fin du texte, comme pour appuyer une nouvelle fois son propos avant de conclure : « Contre les ordonnances du grand politique, *Secretum extranco ne reveles*, Prov.15. Et celles du fils de Sirach, *Coram extraneo non facia consilium*. A cela les trois juges répondirent d'un commun accord par le tuyau d'orgues de Minos : *EXTRANEAE PACTI DEI SUI OBLITA EST*, Prov.2. Et les Seigneurs de France ne sont plus Francs, si ce n'est que tu y ajoute, Coyons »¹⁰⁷⁴. Le dernier mot a une double utilité : d'une part, il n'est pas sans rappeler en français moderne le très familier « couillons »¹⁰⁷⁵ (sens propre : testicules ; sens figuré : imbéciles), qui vient clore le texte à la place d'un « amen » traditionnel, ramenant la mazarinade au registre burlesque qui les caractérise souvent ; d'autre part, il se pourrait qu'il s'agisse d'une référence à Concino Concini, maréchal d'Ancre, surnommé le *coglione*, « coyon »¹⁰⁷⁶ en son temps, et donc nous pourrions nous demander dans quelle mesure ce texte n'est pas un réemploi d'une mazarinade anti-Concini de 1615-1617, à moins que la transposition du favori italien sur Mazarin ne soit plus forte que nous le pensions.

Nous retrouvons bien dans ces pamphlets l'aspect défini par Dominique Maingueneau « d'améliorer la compréhension de la doctrine », mais orienté du point de vue des frondeurs dans une dimension polémique. Ainsi dans les *Visions horribles de*

¹⁰⁷¹ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini ...op.cit.*, p.4.

¹⁰⁷² [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini...loc.cit.*

¹⁰⁷³ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini ...op.cit.*, p.11.

¹⁰⁷⁴ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini ...op.cit.*, p.46.

¹⁰⁷⁵ CNRTL : définition de «couillon».

¹⁰⁷⁶ Yann Rodier, « Les libelles et la fabrique de l'odieux (1615-1617) : l'imaginaire de la haine publique et le coup d'État de Louis XIII », *op.cit.*, p.441-454. Il cite Jan Ziarnko, *Tableau et emblèmes de la détestable vie et malheureuse fin du maistre Coyon ou Mythologie des emblèmes du Coyon, gravure anonyme*, Qb1 1617, BnF Est. C.29396. Peintre-graveur polonais, il a édité de nombreuses estampes en faveur du pouvoir royal sous Henri IV et la régence.

Mazarin sur sa fuite, l'auteur prend le temps de rappeler dès l'ouverture de son textes quelques définitions quant à la façon de percevoir ce pécheur qu'est Mazarin :

Qui dit le péché, dit tout ce qu'on se saurait imaginer d'horrible et épouvantable, et par conséquent qui dit un pécheur, dit en même temps un assemblage de toutes fortes d'imperfections, et le monstre le plus affreux de tous les monstres¹⁰⁷⁷.

A aucun moment Mazarin ne prend la parole, comme pourrait le laisser entendre le titre. Un narrateur inconnu fait son sermon, de façon plus fluide que l'*Ombre de Mancini* qui est entrecoupée en permanence de références bibliques latines qui rendent la lecture pénible. Ici le texte entier se concentre sur la notion de « pécheur », les locutions latines sont rares, et le message se focalise sur un portrait ambivalent du ministre, en réutilisant tout le vocabulaire qui lui est associé par les frondeurs de façon générale :

[Dieu] ne réprime pas l'orgueil des superbes, et la vanité des ambitieux, quoi que le hasard, l'impudique, et généralement tout homme méchant, semble vivre avec toute franchise et liberté dans tous ses excès, et que toutes ses impiétés et dérèglements ne reçoivent pas correction pour lors qu'ils les commet ; il n'en font pas pourtant moins criminel, mais tout au contraire, je pourrais soutenir avec raison que ce lui est le plus grand mal de tous les maux, et que la punition la plus rigoureuse est celle qui est différée, car c'est une espèce d'abandonnement de la part de Dieu dans sa créature, que saint Augustin dit être plus à craindre que la mort même [...] ¹⁰⁷⁸.

Plus loin il ajoute :

quand bien Dieu même traiterait également les impies que les justes (ce qui est une impiété) quand bien même nous ne ferions pas convaincus de tout ce que j'ai dit par la sainte Ecriture, et qu'elle ne nous fournirait aucun exemple, pour le moins on ne peut pas douter que le péché ne soit suivi de chagrin, de tristesse, et de mélancolie, puisque l'expérience journalière nous apprend que les avarés ne pensent qu'en leurs tr »sors, que les impudiques ont toujours leur esprit porté sur des objets lascifs, que les ambitieux ne cherchent que la gloire ; et que les uns et les autres font en une perpétuelle inquiétude [...] puisqu'ils font infiniment éloignes de la vrai solidité, qui est Dieu¹⁰⁷⁹.

¹⁰⁷⁷ [MO_4042] *Visions (les) horribles de Mazarin sur sa fuite, op.cit.*, p.3.

¹⁰⁷⁸ [MO_4042] *Visions (les) horribles de Mazarin sur sa fuite, op.cit.*, p.4.

¹⁰⁷⁹ [MO_4042] *Visions (les) horribles de Mazarin sur sa fuite, op.cit.*, p.6-7.

Nous retrouvons ainsi le champ lexical classique lié à Mazarin et qui permet de le reconnaître sans le nommer : « avare »¹⁰⁸⁰, « impudique »¹⁰⁸¹, « criminel »¹⁰⁸², « ambitieux »¹⁰⁸³...

Dans une mazarinade comme *Apparition merveilleuse de trois phantosmes*¹⁰⁸⁴, le prêtre-narrateur supposé commence son sermon par « Dieu ne nous châtie jamais que par un secret de sa providence infinie, et des traits de sa bonté envers les hommes »¹⁰⁸⁵ puis il définit longuement la façon dont Dieu punit les hommes grâce aux signes avant-coureurs d'événements néfastes qu'il envoie, notamment l'apparition d'un fantôme avant la mort d'Henri IV¹⁰⁸⁶. Ce n'est donc qu'à la sixième page qu'il commence son récit illustratif du bon bourgeois rencontrant dans la forêt de Montargis les fameux fantômes annoncés en titre. Dès la page neuf il revient à son prêche, marqué par l'emploi de la première personne du singulier et du futur : « Maintenant quelqu'un me demandera deux choses », puis il définit à un auditoire fantôme ce qu'est un esprit et pourquoi ils reviennent, avant de reprendre et finir son histoire avec l'apparition d'un fantôme supplémentaire au bourgeois de Montargis, et de conclure histoire et sermon « En attendant ces particularités espérons du Ciel qu'il nous délivrera de ces maux, et que nous ne serons pas si malheureux que les Eléments et les visions nous le promettent »¹⁰⁸⁷. Nous avons donc notre histoire de fantôme et leurs propos rapportés dans l'histoire du bourgeois de Montargis, elle-même insérée dans un sermon moralisateur.

Dans tous les cas, nous remarquons que l'auteur des mazarinades d'outre-tombe qui exploite le genre de l'*exemplum* pour ses faux-sermons glisse d'un cas particulier pour en faire un enseignement général, en usant d'analogies et métonymies dans un récit

¹⁰⁸⁰ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu, op.cit.*, p.6 : « C'est ce qui a fait dire au Père de l'éloquence romaine, que l'avarice est un vice difforme et indigne des Princes, et de ceux qui fût appelez au gouuernemēt des Estats. C'est le fuiet ordinaire des plaintes, et ce qui a accouftumé de porter les fuiets à la rebelliō et à la defobeyffance. Vous estes d'une condition qui doit vous apprendre à mefpriſer les richeſſes, et confiderez ce que dit un fçauant, que la feule auarice ne donne, ny taxe, ny ordre à fes defirs : car elle est toujours au guet pour dérober, et jamais elle n'est contente ».

¹⁰⁸¹ [Mo_1394] *Le fils de l'impudique, et le perfide voluptueux, op.cit.*

¹⁰⁸² [Mo_2885] *Le procès criminel du cardinal Mazarin envoyé d'Espagne. Avec la dénonciation de l'empereur*, Paris, Pierre Variquet, 1649.

¹⁰⁸³ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère, op.cit.*, p.4. : « voluptueux, auare, et ambitieux, on te vit monter de degré en degré iufqu'au Cardinalat. »

¹⁰⁸⁴ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, 11 pages.

¹⁰⁸⁵ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.3.

¹⁰⁸⁶ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.5.

¹⁰⁸⁷ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*, p.11.

savamment construit : ainsi après une ouverture en relation avec la Bible, l'histoire particulière, par exemple du bon bourgeois de Montargis, sert à ce qu'un enseignement moral général soit tiré de ce cas singulier exploité comme une preuve irréfutable.

Comme le signale Dominique Maingueneau : « La sophistication extrême des règles du sermon au XVII^e siècle permettait d'exclure automatiquement les « amateurs », qui ne sont pas strictement contrôlés par l'institution »¹⁰⁸⁸. Autrement dit, nous pourrions supposer que les mazarinades qui ressemblent à d'authentiques sermons ou *exempla* ont été écrites par des gens d'Eglise. Si nous prenons l'exemple de *Ombre de Mancini* et si nous considérons que ce texte obéit aux règles du sermon, nous pouvons donc nous interroger sur le titre de la mazarinade : si dans l'ensemble les pamphlétaires semblent donner un discours plausible aux fantômes qu'ils invoquent dans le respect de la sermocination, force est de constater ici que le discours dans sa globalité ne pourrait être tenu par un adolescent. Le décès de Paul et son invocation en titre de mazarinade ne seraient alors que des prétextes à la production d'un texte polémique supplémentaire, sans tenir compte des principes de la sermocination qui semblent primer dans ce cas particulier de prosopopée, avec une prosodie adaptée¹⁰⁸⁹, ce qui permet de s'interroger soit sur les capacités du pamphlétaire à quitter son style ampoulé habituel – « le ton, le style, le mode, la composition, les références bibliques, les accents oratoires, bref, tous les ornements et procédés ordinaires de l'éloquence sacrée »¹⁰⁹⁰ –, soit sur le public visé par ce genre mazarinade où finalement la voix du fantôme est encore moins la sienne qu'à l'accoutumée.

Le faux sermon dans les mazarinades d'outre-tombe permet ainsi de donner une dimension morale et sérieuse à l'oral à ces pamphlets en les revêtant d'une dimension religieuse plutôt que politique, bien qu'indissociables. S'ils ont précédemment gagné en supériorité avec cette promotion de l'oral de la rumeur à l'écrit sérieux de la presse, cette nouvelle bascule par le sermon permet donc de conserver les lettres de noblesses acquises par l'écrit avec un retour à l'oral. Ils s'inscrivent donc dans la logique des textes

¹⁰⁸⁸ Dominique Maingueneau, *op.cit.*, p. 37-59.

¹⁰⁸⁹ Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, vol.14, 1875 : entrée SERMOCINATION, page 600, colonne 2 : « Ancienne rhétorique. Figure par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son caractère, son rang ».

¹⁰⁹⁰ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.312.

parénétiqes, définit par Laurent Thirouin comme « désign[ant] *stricto sensu* un propos qui à la manière d'un sermon exhorte à la morale, un discours parénétiqes peut se définir de manière plus générale comme un discours “qui conseille”, “qui prescrit”, et dont l'objectif est la conduite de celui auquel il s'adresse »¹⁰⁹¹. Les mazarinades d'outre-tombe sous forme de sermon permettent ainsi d'appuyer sur la volonté d'action sous-jacente de ces textes, dissimulée sous fond de conseil religieux pour le salut de l'âme et du gouvernement.

3.3.3. Une forme populaire : entre conte et anecdotes. Tradition orale et profane.

Le choix de mazarinades d'outre-tombe reprenant des codes populaires favorise le retour à l'oralité de ces textes écrits et publiés mais sans la dimension ouvertement moralisatrice du sermon à caractère religieux, afin de favoriser une autre diffusion de leur contenu. Comme le souligne Hubert Carrier, l'oralité joue un rôle décisif dans la propagation des mazarinades : « à côté des criailleurs, des nouvellistes et des propagandistes dont le rôle politique n'est pas sans rappeler un peu celui de notre presse parlée »¹⁰⁹². S'il fait référence ici à nos radios et télévisions modernes, serait-ce un truisme que d'oser rappeler que rien de tel n'existe au XVII^{ème} siècle et que tout passera donc par divers talents oraux ? Le talent d'harangueur du criailleur de rue, le talent d'orateur du prêtre à son sermon, et le talent d'orateur au conteur qui va réciter les mazarinades dans les milieux illettrés et analphabètes.

Si nous avons vu que la lecture collective est une pratique ancrée sans les milieux monastiques depuis au moins le VI^{ème} siècle, il serait erroné d'imaginer que cette pratique se limiterait aux seules capacités des clercs qui savent lire :

Il existait plusieurs possibilités d'entendre un texte. Dès le XI^{ème} siècle, dans tous les royaumes d'Europe, des jongleurs itinérants récitaient ou chantaient leurs propres poèmes ou ceux de leurs maîtres, les troubadours, qu'ils emmagasinaient dans leurs prodigieuses mémoires [...]. Il semble qu'en général les jongleurs aient joui d'une plus grande popularité que les troubadours, de sorte qu'un artiste intellectuel comme Pierre Pictor se plaignait que « certains ecclésiastiques de

¹⁰⁹¹ Laurent Thirouin, *L'Aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion classiques », 2007 [coll. « Lumière classique », 1998], p.24.

¹⁰⁹² Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.127.

haut rang écoutent plus volontiers les vers imbéciles d'un jongleur que les stances composées avec art par un poète latin sérieux » –à savoir lui-même¹⁰⁹³.

Ainsi déjà six siècles avant les mazarinades, une tradition de lecture s'est déjà installée par le biais des troubadours et des jongleurs. Cela donne évidemment une autre dimension à un texte que le ton sentencieux d'un sermon :

Le récit d'un jongleur avait toutes les caractéristiques évidentes d'un spectacle, et son succès ou son absence de succès dépendaient dans une large mesure du talent avec lequel l'artiste variait ses expressions, puisque les sujets étaient éminemment prévisibles¹⁰⁹⁴.

Dès le XV^{ème} siècle, la présence de groupes de lecture transparait dans certains documents et montre le côté informel des réunions familiales pour la lecture, autant pour se distraire que s'instruire¹⁰⁹⁵ :

Les Evangiles des quenouilles, qui date du XV^{ème} siècle, montrent bien le caractère informel que pouvaient revêtir ces lectures officielles. Le narrateur, un vieil érudit, rend visite [...] à une dame âgée chez laquelle se réunissent souvent plusieurs voisines [...]. Observant que les hommes de leur temps « ne cessent de écrire et faire libelles diffamatoires et livres contagieux poignants l'honneur de notre sexe », les femmes prient le narrateur d'assister à leurs réunions¹⁰⁹⁶.

Au XVII^{ème} siècle, la lecture publique officielle est donc devenue un acte commun et banal¹⁰⁹⁷, répandu dans toutes les campagnes françaises. Si nous gardons à l'esprit que la très sérieuse presse écrite rend les histoires de fantômes est aussi importante que n'importe quel événement politique, quittant le stade de la rumeur colportée ci et là, leur forme d'histoires courtes n'en reste pas moins pratique quand il s'agit de se répandre sur le territoire, forger l'opinion publique et participer à une propagande politique habile tout en utilisant des codes littéraires connus implicitement jusque dans les campagnes.

Un déplacement circulaire : le retour à l'oralité des mazarinades.

Considérons un instant la situation : nous pouvons supposer que ces textes sont vendus pour la plupart dans les villes où ils sont supposément imprimés, c'est-à-dire Paris, Rouen, Bordeaux pour la majorité, et ne voyagent donc clandestinement que dans les

¹⁰⁹³ Alberto Manguel, *op.cit.*

¹⁰⁹⁴ Alberto Manguel, *op.cit.*

¹⁰⁹⁵ Alberto Manguel, *op.cit.*

¹⁰⁹⁶ Alberto Manguel, *op.cit.*

¹⁰⁹⁷ Alberto Manguel, *op.cit.*

poches des acquéreurs (rappelons que ces textes sont illégaux et vendus à la sauvette¹⁰⁹⁸). Ces pamphlets ne touchent donc qu'une insignifiante partie du territoire français si leur diffusion se limite aux lieux d'impression et acheteurs. Et si ces pamphlets atteignent les campagnes, ils se heurtent à la réalité de l'alphabétisation en France au milieu du XVII^{ème} siècle. Nous sommes obligés de nous appuyer sur des chiffres plus tardifs que la période de la Fronde faute de résultats pour cette période, mais cela reste édifiant malgré tout si l'on considère les chiffres de la fin de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle :

pour la France, l'enquête Maggiolo, du nom du recteur qui en a été l'instigateur sous la III^e République, prend pour point de départ le règne de Louis XIV. Elle constitue pour nous un bilan national du siècle satisfaisant puisque les actes de mariages touchent presque tous les jeunes adultes, hommes et femmes, de toutes les catégories sociales. En 1686-1690 : 21 % des Français signent le jour de leur mariage ; 29 % d'hommes et 14 % de femmes. On constate le partage certainement plus ancien de la France en deux aires, de part et d'autre d'une ligne imaginaire Saint-Malo/Genève. Au moins 20 % des conjoints signent au nord ; au sud seuls quatre départements dépassent ce seuil. Il semble que l'impulsion notable en matière d'alphabétisation ait eu lieu au XVII^e siècle à la différence de l'Angleterre et de l'Espagne, plus précoces¹⁰⁹⁹.

En extrapolant à des dates antérieures à celles de l'enquête, nous pouvons alors considérer que près de 80% de la population française est analphabète ou illettrée, en plus d'une circulation aléatoire des mazarinades hors des lieux d'édition de celles-ci, doit-on en déduire que seule une infime partie de la population avait finalement accès à ces textes ? Ce serait sous-estimer les coutumes et pratiques dans les campagnes à l'époque comme nous l'avons vu avec l'établissement d'une tradition orale héritée des troubadours et jongleurs : « les textes, même littéraires, se diffusaient oralement en de multiples occasions : sermons, catéchisme, foires, chansons de rue, contes à la veillée, lectures publiques et privées »¹¹⁰⁰, et Hubert Carrier souligne le « vif succès des mazarinades auprès du peuple »¹¹⁰¹, montrant bien que le contenu des textes se propageait partout, même chez les analphabètes car « pour un contemporain de Louis XIV, lire, c'est, avant

¹⁰⁹⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades, t. 1, op.cit.*, p.50 : « Les Mazarinades ont été imprimées à la hâte, souvent de nuit, à la chandelle, pour déjouer plus facilement la surveillance de la police et permettre la vente dès le petit matin, au surplus sans possibilité de corrections de la part de l'auteur ».

Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.340 : « [les mazarinades] circulent dans la ville, vite éditées, vite vendues, peu chères. Littérature de faction, éphémère, bondissante, vite périmée ».

¹⁰⁹⁹ Isabelle Robin-Romero, « Chapitre XV. Éducation et accès au savoir des enfants » In *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

¹¹⁰⁰ Isabelle Robin-Romero, *op.cit.*

¹¹⁰¹ Hubert Carrier, *Mazarinades, t.1, op.cit.*, p.397-398.

tout, entendre une lecture faite par un autre, à voix haute »¹¹⁰². Déjà en son temps, Cervantès avertissait dans son *Don Quichotte* (1605) de cette pratique de la lecture collective, dans son cas en Espagne mais avec une situation possiblement transposable en France un demi-siècle plus tard :

Dans le temps de la moisson, quantité de travailleurs viennent se réunir ici les jours de fête, et parmi eux il s'en trouve toujours un qui sait lire, et celui-là prend un de ces livres à la main et nous nous mettons plus de trente autour de lui, et nous restons à l'écouter avec tant de plaisir qu'il nous ôte plus de mille cheveux blancs¹¹⁰³.

Revenons donc aux apparitions et autres fantômes dans les mazarinades. Si leur place ne semble pas indiquée dans le catéchisme de village lorsqu'elles ne se présentent pas sous forme de sermon ou exégèse, elles semblent en revanche toutes indiquées pour les contes à la veillée. Les textes sont courts, faciles à retenir et transmettre par le bouche-à-oreille, car ce sont comme le dit Christian Jouhaud, « des lectures fluides, volubiles, immédiatement transmissibles. Cela fait partie des appropriations collectives de l'imprimé, formes spontanées de sociabilité sur la place publique »¹¹⁰⁴. Gérard Montassier dans son *Mazarin* nous rappelle le principe même de l'existence de ces libelles : « L'objectif des mazarinades est évident : discréditer Mazarin par tous les moyens pour le démettre de ses fonctions [...] »¹¹⁰⁵ ; on peut donc supposer qu'une part d'imaginaire collectif mêlé à une utilisation politique des croyances¹¹⁰⁶ et peurs primaires peut permettre aux frondeurs de parvenir à leurs fins en manipulant l'opinion publique comme bon leur semble.

Un récit merveilleux et épouvantable pour faire peur.

En s'invitant aux veillées, les apparitions et autres récits d'épouvante de notre corpus de mazarinades prennent cette fois-ci les codes du conte et s'insinuent dans les foyers. Ce que l'on appelle « la morte saison »¹¹⁰⁷ est d'après Claude Galarneau le

¹¹⁰² Pierre Dumonceaux, « La lecture à haute voix des œuvres littéraires au XVII^{ème} siècle : modalités et valeurs », in *Littératures classiques*, no.12, janvier 1990, p.117.

¹¹⁰³ Michel de Cervantès, *L'Ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, 1605, cité par Alberto Manguel, *Une histoire de la lecture*, Christine Le Bœuf (trad.), Arles, Actes Sud, 1998, p.148.

¹¹⁰⁴ Christian Jouhaud, *Mazarinades*, *op.cit.*, p.94.

¹¹⁰⁵ Gérard Montassier, *Mazarin*, Paris, Perrin, 2015, p.173.

¹¹⁰⁶ Christian Jouhaud, *Mazarinades*, *op.cit.*, p.13 : « L'utilisation politique du mythe est concomitante avec la mise en place du mécanisme de sa production ».

¹¹⁰⁷ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, p.103 : de la saint Martin (11 novembre) à l'équinoxe de printemps (21 mars) d'après le calendrier agro-liturgique.

moment le plus propice aux veillées et donc aux histoires : « Cette coutume s'explique par le besoin de « rompre l'isolement », de donner libre cours à son exubérance et à son entrain [...] les hommes chantent ou racontent [...]. Veillées d'hiver, hauts lieux de la tradition orale »¹¹⁰⁸. Hubert Carrier abonde en ce sens en précisant que ces moments où l'on conte des histoires étaient appréciées dans tous les milieux sociaux de France et « aussi bien pendant la journée, quand les intempéries contraignaient à l'inaction que durant les longues soirées au coin de l'âtre »¹¹⁰⁹. Il souligne d'ailleurs ce phénomène avec *Le roman des esprits revenus à Saint-Germain*¹¹¹⁰, qui renouvelle cette tradition littéraire des histoires contées par diverses personnes à tour de rôle¹¹¹¹.

Bien qu'hybrides et polymorphes, les mazarinades d'outre-tombe n'entrent pas seulement dans le genre du conte populaire où les histoires au sens large se transmettent de bouche à oreille dans des communautés parfois restreintes et pour lesquelles le cadre narratif est bel et bien notre monde tel qu'il est connu au XVII^{ème} siècle, mais plus précisément dans le cadre du conte merveilleux du fait qu'il met en scène des fantômes et autres esprits, messagers de l'autre monde, marqueurs typiques du conte de fées.

Il faut nous pencher sur la définition de Bruno Bettelheim pour comprendre pourquoi les mazarinades d'apparitions, fantômes et autres spectres peuvent alors être associées aux contes :

Les contes de fées ont pour caractéristique de poser des problèmes existentiels en termes brefs et précis. [...] Le conte de fées simplifie toutes les situations. Ses personnages sont nettement dessinés ; et les détails, à moins qu'ils ne soient très importants, sont laissés de côté¹¹¹².

Et il est aisé d'imaginer, surtout à la lecture des mazarinades, les nombreux problèmes existentiels que Mazarin peut soulever pour des gens qui travaillent la terre, loin de la capitale et du pouvoir mais qui en subissent les effets. Il est notamment associé à la maltôte¹¹¹³, aux maltôtiers et monopoleurs¹¹¹⁴ ; il décide des impôts et ceux-ci sont

¹¹⁰⁸ Claude Galarneau, *op.cit.*, p.23.

¹¹⁰⁹ Hubert Carrier, *Les muses guerrières, op.cit.*, p.498.

¹¹¹⁰ [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*, Paris, s.n, 1649, 16 pages [voir MO_1642]

¹¹¹¹ Hubert Carrier, *Les muses guerrières, op.cit.*, .498.

¹¹¹² Bruno Bettelheim, *La psychanalyse des contes de fée*, p.20.

¹¹¹³ CNRTL : Maltôte, subst. Fém : A.– *HIST.* Impôt levé sous Philippe Le Bel à titre extraordinaire, et considéré comme injuste par le peuple [...] a) Tout impôt levé indûment et injustement. [...] **b)** Exaction commise dans la perception d'un droit [...]. B.– *P. méton., vx, péj.* L'ensemble des agents du fisc [...].

¹¹¹⁴ [MO_961] *Decret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, Paris, François Noel, 1649, p.5 : « Jules Mazarin, fuiuy d'une troupe de canaille de Maltotiers, Monopoleurs, donneurs d'Aduis,

déjà nombreux en France au milieu du XVII^{ème} siècle (la taille, la gabelle, la dîme, les aides, les traites ou foraines entre autres). Si le peuple souffre et peine à vivre c'est, en tant qu'héritier du ministère de Richelieu, de la faute de cet Italien, même s'il n'est pas responsable de la hausse décidée entre 1632 et 1641 par Louis XIII et son ministre pour renflouer les guerres où la taille a été triplée et la gabelle doublée. Cet acharnement contre Mazarin est un phénomène que Michel Pernot souligne dans *La Fronde* :

bien que, dans l'exercice de ses fonctions, Mazarin se montre moins impérieux et moins implacable que son prédécesseur, c'est lui qui symbolise tout l'odieux ministériat aux yeux des frondeurs [...] Depuis près d'un siècle, l'opinion publique n'a cessé de manifester sa réprobation chaque fois qu'un « étranger » ou présumé tel s'est emparé de la direction des affaires¹¹¹⁵.

Les situations dans les récits d'apparitions sont simplifiées à l'extrême. Comme nous l'avons vu en parlant des faits divers ou des différents genres littéraires, il n'y a que peu d'informations, si ce n'est pour la vraisemblance : le type d'apparition ou de fantômes (*Apparition*¹¹¹⁶, *ombre*¹¹¹⁷, *esprit*¹¹¹⁸, *vision*¹¹¹⁹ etc.), le lieu si cela est pertinent (*Montargis*¹¹²⁰, *Saint-Germain-en-Laye*¹¹²¹, *Sedan*¹¹²², *Bouillon*¹¹²³, *le cabinet de la reine*¹¹²⁴ etc.), des noms uniquement si cela est nécessaire (*Richelieu*¹¹²⁵, *le marquis d'Ancre*¹¹²⁶, *Clanleu*¹¹²⁷, *la Princesse douairière*¹¹²⁸ etc.). Aucun détail superflu ni dans le titre ni dans les textes.

Le choix d'apparitions de fantômes depuis l'*autre monde* semble ne pas être un choix anodin pour ces récits alors racontés à un auditoire les soirs de veillée. Les auteurs de mazarinades exploitent les peurs primaires de l'auditoire pour modeler les avis

porteurs d'Arrests, et de Quittances, Hableurs, Partifans, Traitants, Brigans, Voleurs, Harpies, Engence de ViPères, Tygres, Inhumains, Barbares, Sanguinaires, Antropophages, Peste du monde, maudits de Dieu et des hommes, Monstre de la Nature. Charges de toutes malediction, exiliez par Arrest des Parlements ».

¹¹¹⁵ Michel Pernot, *op.cit.*, p.234.

¹¹¹⁶ [Sbm_L_12] *Apparition du Mazarin au paysant Gascon ... op.cit.*

¹¹¹⁷ [MO_2590] *Ombre (l') de Mancini, ... op.cit.*

¹¹¹⁸ [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, ... op.cit.*

¹¹¹⁹ [MO_4043] *Visions (les) nocturnes de M^e Mathurin Questier, Parisien, dans l'explication desquelles on verra naïvement dépeint (sic) les affaires du temps présent, dédiés au débelleurs des ennemis du repos de la France*, Paris, Veuve d'Anthoine Coulon, 1649.

¹¹²⁰ [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes ... op.cit.*

¹¹²¹ [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, ... op.cit.*

¹¹²² [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*

¹¹²³ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon... op.cit.*

¹¹²⁴ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme ... op.cit.*

¹¹²⁵ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées ... op.cit.*

¹¹²⁶ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*

¹¹²⁷ [MO_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon ... op.cit.*

¹¹²⁸ [MO_1039] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé, ... op.cit.*

politiques et l'opinion publique dans les milieux ruraux : « les peurs vraiment illusoires étaient fort nombreuses, enfantées par la seule imagination, et que le folklore connaît si bien, telle que la peur des fantômes »¹¹²⁹.

Le recours massif à la métalepse permet la porosité entre le monde des vivants et celui des morts qui va permettre de stimuler la peur chez l'auditoire. Que ce soient de vraies apparitions, des rêves ou des statues parlantes, laisser le lecteur dans le flou de la situation provoque la surprise mais également la création d'un monde paradoxal et merveilleux : l'auditoire n'est plus dans le simple conte de fée mais dans cet univers réel où surgit le surnaturel sans préambules, mais un surnaturel malgré tout accepté.

Ce choix du récit épouvantable n'a donc pour but que de servir leurs desseins politiques, que l'on pourrait supposer être *a minima* de pousser le peuple à chasser Mazarin de France par une révolte plus forte encore que la Fronde qui agite le pays, et pourquoi pas tenter *a maxima* de reproduire l'effroyable carnage du corps de Concino Concini après son assassinat ?

La peur peut être réelle ou illusoire puisque, selon la définition du dictionnaire, c'est un sentiment d'inquiétude, en présence ou à la pensée d'un danger. Elle peut germer dans un cerveau mais encore atteindre une collectivité, devenir si intense qu'il n'y ait plus personne qui puisse freiner son instinct de peur par un réflexe ou un mouvement réfléchi. Elle devient parfois une peur-panique, atteint un paroxysme et engendre la levée en masse des hommes en armes¹¹³⁰.

Claude Galarneau ajoute pour expliquer ces peurs dans les milieux ruraux que :

le culte de la tradition, qui leur faisait craindre tout ce qui nouveau ou étranger, vient de ce que les hommes redoutaient par-dessus tout de perdre leurs acquis, croyant non sans raison que ce qui est nouveau, la nouveauté sous toutes ses formes, hommes ou choses, s'identifie au mal, aux puissances mauvaises et à leurs conséquences normales, la maladie, la famine et la mort¹¹³¹.

¹¹²⁹ Claude Galarneau, *op.cit.*, p.22.

¹¹³⁰ Claude Galarneau, *op.cit.*, p.20. Il renvoie lui-même ici à Georges Lefebvre, *La Grande peur de 1789*, 2^{ème} édition, Paris, Sedes, 1956, qui mentionne la Grande Peur de juillet-août 1789. Encyclopédie Universalis : « Dans les campagnes où sévit la disette, conséquence des mauvaises récoltes, se propagent alors d'étranges rumeurs : des bandes de vagabonds sont transformées par l'imagination populaire en armées de brigands ; les nouvelles les plus inquiétantes viennent de Paris où l'on parle d'une « Saint-Barthélemy des patriotes ». L'alarme se répand de village en village, le tocsin sonne, les paysans s'arment, des milices villageoises sont formées. Faute de brigands, les campagnards se retournent contre les châteaux, les pillent et brûlent les vieilles chartes où se trouvaient consignés les droits féodaux. On attaque les greniers à sel, on maltraite les gardes-chasse et les feudistes ».

¹¹³¹ Claude Galarneau, *op.cit.*, p.17-18.

Mazarin, qui représente déjà l'odieux ministre héritier d'un Richelieu qui a fait de l'impôt un enfer, incarne alors par ses origines tout ce qui peut inquiéter et faire peur au peuple : un nouveau ministre, un étranger, un danger pour le jeune roi et donc le pays.

Il faut cependant noter que ces textes rompent avec la tradition du conte de fée qui obéit à une logique et une mécanique déterminée : l'histoire suit un schéma narratif précis que le destinataire connaît implicitement grâce à une longue tradition de transmission orale et attend donc logiquement une suite et un dénouement. Ici nulle situation d'énonciation, élément perturbateur, péripéties, élément de résolution et situation finale : le destinataire est plongé dans des textes *in medias res* où les fantômes sont déjà là et parlent, sans introduction ou mise en contexte autre que le titre de l'histoire, ni même sans réelle fin autre que la disparition brutale de l'apparition en même temps que fini le texte comme l'*Exhortation de la pucelle d'Orléans*¹¹³² :

Reprenez vos esprits, que la chambre vous a ôtez pour les donner aux bêtes, et rendez la justice que vous devez à tous, à ce Prince mort qui vous la demande, et faites en sorte qu'aucun des Anglais ne reste, qui puisse se vanter d'avoir fait cet outrage à vos personnes sacrées, en effaçant par un bourreau l'image de Dieu, de dessus la face de vôtre frère, de peur qu'un jour ne vienne qu'on dit, *ils ont bien fait pour les punir de crime, de n'avoir puni un si grand crime*¹¹³³,

ou simplement la fin de son allocution, marquée par une salutation polie, comme dans le *Dialogue entre le Roi de Bronze et la samaritaine*¹¹³⁴ (« H[enry IV] : [...] Adieu donc jusqu'aux premières nouvelles du Courier François. S[amaritaine]. Adieu, grand Monarque »¹¹³⁵), l'*Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jule Mazarin son frère*¹¹³⁶ (« Adieu, Je vais t'attendre, cependant que tu te prépareras à cette dernière heure »¹¹³⁷.), le *Message du cardinal de Richelieu envoyé des champs elisées à Julle (sic) Mazarin*¹¹³⁸ (« Mais c'est un des malheurs des Grands, que la vérité n'entre jamais chez eux que masquée, et qu'il faille qu'on leur écrive de l'autre monde, ce qu'on n'ose leur dire en celui-ci. Adieu. Des Champs Elisées, où le Soleil ne luit jamais, pour y distinguer les jours d'avec les nuits »¹¹³⁹). Rien ne vient terminer à proprement parler l'histoire, rien ne résout explicitement la situation, aucune solution n'est apportée au destinataire de façon

¹¹³² [Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*

¹¹³³ [Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*9, p.7.

¹¹³⁴ [Mo_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*

¹¹³⁵ [Mo_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine ... op.cit.*, p.8.

¹¹³⁶ [Mo_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin... op.cit.*

¹¹³⁷ [Mo_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin... op.cit.*, p.8.

¹¹³⁸ [Mo_2460] *Messenger du cardinal Richelieu ... op.cit.*

¹¹³⁹ [Mo_2460] *Messenger du cardinal Richelieu ... op.cit.*, p.8.

formelle. Implicitement, la mort de Mazarin, largement suggérée par la majorité des apparitions, semble être la seule option et s'invite donc dans une déduction implicite.

De même, si le conte de fée est censé mettre en scène un héros qui va grandir, et le destinataire avec lui, qui est le héros dans les mazarinades ? Peut-on considérer Mazarin, ministre haï, comme le héros ? Ou est-ce le fantôme qui vient porter son message ? Mais alors que penser de l'apparition de Concino Concini¹¹⁴⁰, pourtant honni, assassiné¹¹⁴¹ et au corps mutilé par un peuple enragé en 1617 ? Dans les *Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin*, le marquis d'Ancre et son épouse Leonora Dori apparaissent pour sauver la France, sans rancœur envers un peuple qui leur a fait tant de mal, habités par un amour quelque peu incompréhensible d'une patrie qui n'est pas la leur et qui les a trahis. C'est ce qui, dans ce cas, en fait des protagonistes de conte d'après Bruno Bettelheim : « Les personnages des contes de fées ne sont pas ambivalents ; ils ne sont pas à la fois bons et méchants, comme nous le sommes tous dans la réalité »¹¹⁴². Ici les anciens parvenus florentins n'apparaissent plus comme un couple dévoré d'ambition qui déchaîna la haine du peuple mais comme de bons repentis qui n'œuvrent que pour le bien commun. Et le fait qu'ils souhaitent la mort de Mazarin n'en fait pas des personnages méchants, ambivalents et donc humains : d'une part, ce souhait n'est fait que pour le bien de la France et de son peuple, d'autre part ce sont des fantômes et ils n'ont donc par définition plus rien d'humain.

Les libelles d'apparitions de fantômes ont majoritairement pour point commun le constat et le reproche que Mazarin occupe une place qu'il a usurpée, à la fois en tant que cardinal mais également en tant que conseiller de la régente. Il semble pour beaucoup d'auteurs de mazarinades être devenu le vrai dirigeant de la France à la place des personnes légitimes. « De nombreux contes nous disent que l'usurpateur réussit pendant quelques temps à se tenir à la place qui appartient de droit au héros [...] »¹¹⁴³ : Mazarin n'est donc clairement pas le héros, puisque usurpateur d'un pouvoir qui n'est pas le sien, mais un opposant. Opposant au peuple, opposant aux Princes, et parce qu'il possède ce

¹¹⁴⁰ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, ... op.cit.*

¹¹⁴¹ Jean-François Dubost, *op.cit.*, p. 399-428.

¹¹⁴² Bruno Bettelheim, *Psychanalyse des contes de fées*, coll. « Pocket », Paris, Robert Laffont, 1976, p.21.

¹¹⁴³ Bruno Bettelheim, *op.cit.*, p.21.

qui lui appartient normalement, opposant au jeune roi Louis XIV. Ce qui fait de Louis XIV le héros, privé du pouvoir royal (objet) hérité de son père (destinateur) et dont il devrait pouvoir jouir pleinement (destinataire). Le peuple est donc implicitement appelé à la rescousse du jeune monarque (adjuvant) grâce à ces textes qui suscitent la peur. D'après Bruno Bettelheim, « l'enfant a surtout besoin de recevoir, sous une forme symbolique, des suggestions sur la manière de traiter ces problèmes et de s'acheminer en sécurité vers la maturité »¹¹⁴⁴. Ces histoires sont donc davantage des façons de présenter un message ou une solution politique à un peuple souffrant – et infantilisé.

En déconstruisant l'héritage des contes de fée traditionnel par l'absence de la structure narrative classique et en mettant un opposant au centre du récit par les reproches qui lui sont adressés par des fantômes revenus expressément de l'au-delà au secours des vivants, les auteurs de mazarinades créent un récit épouvantable équivoque : les fantômes, qui sont les créatures issues des peurs les plus anciennes et primitives de l'homme, deviennent des messagers politiques censés pouvoir soulever les foules par leur propos et la peur irrationnelle qu'ils suscitent, signes de mauvais présages, contre une nouvelle créature terrifiante, le cardinal Mazarin. Faute d'élément de résolution, le récit de veillées se clôt sur un constat terrible pour le peuple : le ministre est toujours là. « La nuit, lieu de crainte ou d'effroi »¹¹⁴⁵ où les peurs engendrées par ces récits d'apparitions et de ministre terrible peuvent croître, une réalité terrifiante construite de toute pièce peut désormais s'insinuer dans l'inconscient collectif et les cauchemars de chacun, et prendre des proportions incontrôlables idéales pour renverser un ministre illégitime aux yeux des frondeurs...

Entre divertissement et propagande : anecdote et visions.

Les libelles d'apparitions de fantômes peuvent également s'apparenter à un autre genre littéraire : l'anecdote. Comme le fait divers des journaux, comme le conte des veillées, ou certains sermons, l'anecdote est une forme brève, à ceci près qu'elle est

¹¹⁴⁴ Bruno Bettelheim, *op.cit.*, p.20.

¹¹⁴⁵ Lyliane Nemet-Pier, « Ces mondes de la nuit qui nous font peur », in *Imaginaire et Inconscient*, 2008/2 (no. 22), p. 99-106.

« porteuse d'une dimension morale et dont le sens premier est de révéler des choses cachées et secrètes, notamment de la vie des Grands »¹¹⁴⁶.

Cette fois la mazarinade d'outre-tombe tombe dans ce que nous appellerions aujourd'hui la presse à sensation ou « people », car « l'anecdote y est associée au secret, au dévoilement et au scandale, comme lecture de la vie privée des grands et ainsi moyen de critiquer la réalité politique »¹¹⁴⁷.

La mazarinade d'outre-tombe rentre alors dans un double mouvement : elle est passée de l'oral à l'écrit par la presse, et revient à l'oral par la diffusion et la lecture dans des cercles privés, avant de peut-être faire l'objet d'autres écrits par la suite, témoignant de cette mécanique propre à l'anecdote de basculer de l'oral à l'écrit, et expliquant sans doute de la redondance de certaines apparitions et figures rhétoriques dans les mazarinades d'outre-tombe. Furetière définit l'anecdote en son temps comme un « terme des historiens pour appeler les histoires des affaires secrètes cachées des princes, des mémoires qui n'ont point paru au jour et qui n'y devaient point paraître » et « choses qui n'ont pas été données au public »¹¹⁴⁸. Autrement dit, l'anecdote nourrit ici la curiosité naturelle de l'homme pour la vie des puissants mais également un parti pris journalistique de la part des pamphlétaires :

La fonction de dévoilement que les rédacteurs accordent à leurs ouvrages repose sur l'idée que les véritables intentions des princes sont toujours tenues secrètes et marquées par les faux-semblants. Au-delà d'un simple récit d'actualité, ils élaborent donc un discours politique, non seulement sur les événements eux-mêmes et sur leurs significations, mais aussi sur les pratiques du pouvoir que ceux-ci révèlent et sur les procédés à employer dans la presse pour en rendre compte¹¹⁴⁹.

Et d'après Geneviève Bouzinac, « l'anecdote plonge dans l'inédit et le confidentiel, avec trois traits caractéristiques : elle parle du monde du privé et du secret, du monde des princes et du politique, et revêt un aspect dépréciatif, un discrédit. *L'Encyclopédie* ajoute qu'elles sont « prétendues vraies » »¹¹⁵⁰. Autrement dit, sous fond de récit d'épouvante proches du contes dont les pamphlets empruntent les codes,

¹¹⁴⁶ Gaël Rideau, « L'anecdote entre littérature et histoire : une introduction » in : *L'anecdote entre littérature et histoire : À l'époque moderne* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015 (généré le 21 janvier 2021).

¹¹⁴⁷ Gaël Rideau, *op.cit.* 4.

¹¹⁴⁸ *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Leers, 1690, article « anecdote ».

¹¹⁴⁹ Marion Brétéché, « Au XVII^e siècle, naissance du journalisme politique » in *La Revue des médias INA*, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté, le 30/04/2022.

¹¹⁵⁰ Geneviève Bouzinac (dir.) et al., *L'anecdote, entre littérature et histoire. A l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2015, p.11

l'absence de trame narrative complète permet de s'interroger sur l'appartenance au genre de l'anecdote de certains de ces textes qui révèlent aux destinataires les secrets de la vie des protagonistes de la Fronde, l'intimité de leurs relations (par exemple Condé et le duc de Châtillon, qui se montre très proche dans certains pamphlets, ou encore les diverses relations familiales de Mazarin qui reviennent le hanter). A quelques exceptions près, les récits suivent souvent l'actualité (les apparitions du duc de Châtillon se font dans la foulée de son trépas durant la bataille de Charenton en février 1649, les apparitions du roi d'Angleterre se font après que la France ait appris sa décapitation, le retour de Mancini intervient juste après sa mort à la bataille du Faubourg Saint-Antoine en juillet 1652)¹¹⁵¹, il permettent de rendre compte d'une forme d'actualité biaisée et orientée puisque souvent, un puissant (Mazarin ou Condé dans la majorité des cas) est critiqué sur sa gestion du gouvernement, permettant ainsi une critique de la pratique du pouvoir.

Toutes ces mazarinades d'outre-tombe s'inscrivent ainsi dans des logiques circulaires de diffusion de l'information : de ragot (oral), elles gagnent en crédibilité et en importance en intégrant la « prestigieuse » presse écrite, qui devient par la même occasion un barrage à sa propre propagation du fait du taux d'analphabètes et illettrés dans le royaume. Il lui faut donc aux auteurs s'inspirer à nouveaux de genres destinés à l'oralité pour relancer la diffusion vers les campagnes et les milieux non lettrés. S'inspirant des *Histoires prodigieuses* de Pierre Boaistuau (1598), ces pamphlets vont alors emprunter au registre sérieux du sermon et de l'exégèse chrétienne sur les punitions divines liées aux apparitions (« Prodiges et avertissements de Dieu, envoyés sur la cité de Jérusalem pour les induire à pénitence »¹¹⁵²) pour agiter la morale des plus dévots et faire craindre les feux de l'Enfer et la damnation éternelle de n'avoir pas agi contre l'hérétique Mazarin ; ils vont s'orienter vers les anecdotes et commentaires historiques avec des visées politiques en se servant de la curiosité naturelle de l'homme pour les Puissants et les Grands, renvoyant à ce goût initial du ragot (« Prodigieuses morts de plusieurs Rois, Princes, Pontifes, Empereurs et Monarques »¹¹⁵³) pour montrer toute l'incompétence des

¹¹⁵¹ Voir Partie II, « 1.1. Corrélation entre événements historiques et apparitions », p.217.

¹¹⁵² Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses et memorables, extraictes de plusieurs fameux autheurs grecs et latins, sacrez et prophanes, divisées en six livres*, Paris, veuve Gabriel Buon, 1598, « Prodiges et advertissements de Dieu, envoyés sur la cité de Jerusalem pour les induire à pénitence », livre I, chap.II, p.9.

¹¹⁵³ Pierre Boaistuau, *op.cit.*, p.14-15.

grands qui gouvernent, amplifier des défauts supposés pour les rendre haïssables et ainsi précipiter leur chute, et finalement s'inscrire dans la tradition séculaire des contes effrayants des veillées hivernales (« Des visions et prodiges nocturnes qui ont souvent prédit et assigne le jour de la mort des hommes »¹¹⁵⁴) afin d'être certains que tous les publics, des plus jeunes aux plus anciens, des lettrés aux non-lettrés, des « citadins » aux « campagnards », soient touchés.

¹¹⁵⁴ Pierre Boaistuau, *op.cit.*, p.453.

Partie II — Rhétorique infernale et propagande démoniaque.

« C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler,
ni assez de jugement pour se taire ».

Jean de La Bruyère, *Les Caractères*¹¹⁵⁵

Pour comprendre l'intérêt potentiel et l'usage des fantômes et morts vivants dans les mazarinades, il faut garder en tête le potentiel intérêt politique de l'objet *libelle* qui se diffuse dans les rues de Paris et possiblement ailleurs en France et en Europe. Comme le définit Roland Barthes lorsqu'il distingue le fait divers de l'information et comme nous l'avons mentionné précédemment, il faut considérer ces pamphlets autour de l'Au-delà comme des objets politiques puisque l'information qui y est véhiculée relève de ce domaine : « compte-rendu » de guerre, décès de rois et des Grands du royaume, avis et décrets, imposition, tout ce qui concerne « les affaires du temps ». Partant ainsi du postulat qu'il s'agit d'informations politiques, en dehors de toute considération sur la façon matérielle ou structurelle de véhiculer les histoires dont nous avons parlé précédemment – contes, sermons, canards, etc. – il s'agit alors de déterminer les enjeux de ces discours tenus par les différents camps en conflits dans la Fronde. Car il s'agit,

¹¹⁵⁵ Jean de La Bruyère, « De la société » in *Les Caractères*, Paris, Flammarion, 1880 [1688], p.120, paragraphe 3.

comme nous allons le montrer, de discours construits – plus ou moins adroitement – et non de textes totalement désorganisés « pondus » dans la précipitation des événements : ils obéissent à divers degrés aux règles de la rhétorique, cet art du discours théorisé depuis l'Antiquité, et comme le souligne Jean-Jacques Robieux : « il n'y a de rhétorique que lorsque la finalité du discours est bien de « faire passer » un message »¹¹⁵⁶. Or nous le savons déjà, le message dans les mazarinades, qu'elles soient d'outre-tombe ou du corpus général, peut se résumer à : « il faut se débarrasser *lato sensu* de Mazarin ». Et comme le précise donc Hubert Carrier, « rien d'étonnant donc qu'une cinquantaine de mazarinades racontent des visions, retracent des apparitions et fassent venir les morts pour prodiguer aux vivants avis, conseils et avertissements sur les problèmes de l'heure »¹¹⁵⁷.

Concernant les moyens, nous sommes revenus ici à l'idée de *propagande*, comme nous l'avons fait en introduction, bien que le terme soit anachronique, comme le signalent Isaure Boitel et Yann Lignereux : « le mot [c.-à-d. propagande] n'investit la sphère politique qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, en pleine période révolutionnaire. Il s'entend alors comme une « association ayant pour but de propager certaines opinions (surtout politiques) »¹¹⁵⁸. Si nous ne pouvons pas parler d'association, que Furetière au XVII^{ème} définit comme un « traité de société, par lequel deux ou plusieurs personnes se joignent ensemble pour s'entre-secourir, pour vivre plus commodément »¹¹⁵⁹. S'il n'y a traité, il y a pourtant bel et bien regroupement tacite et informel dans les différents camps qui s'opposent durant la Fronde. L'absence de « traité » permet ainsi le passage de l'un à l'autre des camps au gré des envies du frondeur, toujours dans son intérêt propre, pour « vivre plus commodément » à son seul profit. Malgré tout, la présence de factions témoigne d'une concomitance dans les façons de penser, qui poussent ainsi les gens à se regrouper pour défendre leur point de vue et répandre leur opinion politique sur les sujets du moment et ce afin de rallier des partisans. Si nous gardons le mot *propagande* par facilité, comme expliqué en introduction, le terme adéquat pour le XVII^{ème} siècle serait plutôt le terme rhétorique *persuader/persuasion*, car comme le signalent Isaure Boitel et Yann Lignereux, « dans son acception ancienne, persuader consiste à assujettir autrui, à l'aliéner, à le manipuler »¹¹⁶⁰. Et n'est-ce pas ce que les fantômes, écrans des

¹¹⁵⁶ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.8-9.

¹¹⁵⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.33.

¹¹⁵⁸ Isaure Boitel, Yann Lignereux, *op.cit.*, p.148.

¹¹⁵⁹ Antoine Furetière, *op.cit.*, définition de « association ».

¹¹⁶⁰ Isaure Boitel, Yann Lignereux, *op.cit.*, p.13.

pamphlétaires, tentent de faire finalement dans les mazarinades d'outre-tombe ? Aussi nous utiliserons l'un ou l'autre des termes relativement indifféremment, mais plutôt pour éviter des répétitions inesthétiques.

1. Quand les fantômes et morts servent de prétexte à la propagande : circonstances et événements

« A man is not dead while his name is still spoken »

Terry Pratchett, Going Postal¹¹⁶¹

Les fantômes revêtent par leur nature évanescence bien des avantages pour les pamphlétaires qui se cachent derrière eux pour critiquer sans assumer les différents partis contre lesquels ils s'agitent avec plus ou moins de force. Car ne nous leurrions pas : même lorsqu'il s'agit en apparence de conseiller Condé, c'est avant tout sur fond de critiques. Comme nous l'avons également mentionné, les fantômes dans les mazarinades, à quelques exceptions près, suivent deux grands pics de production : 1649 et 1652. Etant donné la durée du conflit et l'ampleur de certains combats, nous ne pouvons que nous étonner de n'avoir guère plus d'apparitions dans notre corpus de mazarinades. Il semble en effet probable que les morts et décès exploitables n'aient pas manqué à cette période, d'une façon ou d'une autre, mais comme le rappelle François Bluche, « même simplifiée, la Fronde est inracontable, tant sa logique profonde est dissimulée derrière des événements hachés, des intrigues, complots, ruptures d'alliances et coups de théâtre »¹¹⁶², aussi cela donne aux décès un degré d'exploitabilité totalement différent selon qu'il s'agit d'une bataille sue de tous ou d'un complot entraînant un « assassinat discret ». Cette complexité inerrance aux événements de la Fronde semble donc s'appliquer également à la logique de production globale des pamphlets, et donc évidemment plus particulièrement aux apparitions de fantômes et autres morts vivants exploitables.

En outre, Hélène Merlin-Kajman précise au sujet de ces morts particuliers que :

Les morts des guerres civiles sont difficilement perceptibles comme de belles morts, même si les deux partis peuvent à l'occasion célébrer leurs propres morts et même, comme les calvinistes, en faire des martyrs, et présenter au contraire les morts du parti inverse comme des damnés, des bêtes farouches, des membres

¹¹⁶¹ Terry Pratchett, *Going Postal. A novel of Discworld*, HarperCollins e-books, 2004, p.82

¹¹⁶² François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p.65.

monstrueux légitimement arrachés au tronc commun du royaume pour l'empêcher de pourrir¹¹⁶³,

ce qui tend à expliquer peut-être pourquoi chaque mort durant le conflit qui s'étend de 1648 à 1652 n'est pas exploitée, comme par exemple celle de Cléria Mazarin, qui n'était que la sœur du cardinal détesté et qui n'avait aucun poids, ni religieux comme son frère également cardinal, ni sociologique comme sa mère, ni politique comme ces prédécesseurs ou anciens rois.

1.1. Corrélations entre événements historiques et apparitions.

Si certains fantômes semblent revenir sans qu'il n'y ait de circonstances apparentes, de façon opportuniste et afin de servir d'argument aux frondeurs, comme Jules César, Michel Mazarin, Hortensia Buffalini ou Henri II de Bourbon-Condé, d'autres en revanche sont ce que nous qualifierions aujourd'hui de vraies « stars » de l'actualité. Les mazarinades relèvent d'une logique éditoriale plus ou moins poussée :

Entre la presse et l'événement existe toujours un courant à double sens : d'un côté la presse part de l'événement pour en rendre compte, le libelle succède au déroulement des faits, informe le public de ce qui s'est passé ; de l'autre, elle devance l'événement, le prépare et permet en formant, en façonnant l'opinion : les campagnes de presse se situent toujours en amont, non en aval des grands événements¹¹⁶⁴.

Dans le cas des décès et donc des apparitions, nul événement à devancer. Sauf peut-être anticiper de nouveaux impôts, de nouveaux combats... ou un départ définitif de Mazarin ? Sauf que par définition, un fantôme suit un décès, il ne peut aucunement devancer les événements, il s'inscrit alors dans cette logique éditoriale du développement d'un sujet opportun durant quelques jours ou semaines jusqu'à ce qu'un autre événement prenne sa place, et ainsi de suite comme l'avaient relevé d'une part Christian Jouhaud, « [les mazarinades] sont grégaires ; elles se rassemblent en faisceaux autour d'un thème commun pendant dix, quinze jours ou un mois »¹¹⁶⁵, et d'autre part Carrier, qui voyait dans ces histoires de fantômes « des pièces de propagande : mais ils [c.-à-d. le fantômes]

¹¹⁶³ Hélène Merlin-Kajman, « Le spectre ou la décomposition du nom », in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

¹¹⁶⁴ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.272.

¹¹⁶⁵ Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.343.

succèdent à l'événement pour satisfaire la curiosité du public et tenter de l'influencer, ils le ne précèdent pas »¹¹⁶⁶.

Le corpus des mazarinades d'outre-tombe subit une augmentation dans les publications de mazarinades mettant en scène des fantômes et autres apparitions à certains moments précis. Ainsi comme l'avait souligné Christian Jouhaud, cela témoigne des pamphlétaires d'une « capacité à saisir les *occasions* »¹¹⁶⁷, qu'Hubert Carrier définissait comme une « « étroite corrélation entre l'importance des événements et la quantité de libelles publiés »¹¹⁶⁸. Carrier et Jouhaud ont ainsi mis en avant tous les deux les pics de production qui nous intéressent dans les mazarinades où sont instrumentalisées des morts de personnages gouvernementaux :

Les pièces de circonstance sont nettement plus nombreuses en février et les pamphlets épousent alors tous les remous de l'actualité. La prise de Charenton, le 8, qui entraîne la mort de Clanleu du côté des Frondeurs et celle du duc de Châtillon dans l'armée Royale, devient matière à trente pamphlets ; [...] la nouvelle de l'exécution de Charles Ier à Londres, reçue le 19 à Paris, y soulève une tempête de protestations ¹¹⁶⁹ [...]. Un grand nombre de libelles suivent jour après jour les péripéties de la guerre civile : [...] la bataille du faubourg Saint-Antoine le 2 juillet [...], puis la mort de Paul Mancini le 18, [...] la presse parisienne a presque retrouvé son rythme de production des plus beaux jours du blocus : trois cent cinquante libelles en deux mois, six par jour en moyenne »¹¹⁷⁰.

La répartition de notre corpus¹¹⁷¹ montre une agitation significative des fantômes en janvier 1649, au moment de la fuite de Paris, puis en février 1649, se prolongeant jusqu'en mars (Paix de Rueil), avant de revenir dans une moindre mesure en juillet 1652 avec la bataille du faubourg Saint-Antoine, tout en suivant les quelques décès opportuns qui se présentent, en dehors de tout événement majeur de la Fronde.

¹¹⁶⁶ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.272-273.

¹¹⁶⁷ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.345.

¹¹⁶⁸ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.278.

¹¹⁶⁹ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.225.

¹¹⁷⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.262.

¹¹⁷¹ Voir *Annexes*, graphiques à partir de la p.513.

1.2. Entre le blocus, les assassinats et les combats : le bataille de Charenton en février 1649.

Le premier pic remarquable se trouve en janvier 1649, avec une dizaine de mazarinades d'apparitions pour ce seul mois. Le choix des fantômes invoqués par les pamphlétaires est remarquable en ce qu'ils commencent les hostilités dès le 8 janvier (d'après la *Chronologie* de Célestin Moreau¹¹⁷²) avec les *Apparitions épouvantable (sic) du marquis d'Ancre*¹¹⁷³, et les *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre*¹¹⁷⁴, suite à deux événements majeurs : la fuite du roi et de la cour à Saint-Germain-en-Laye suivie de la demande de faire déplacer le parlement de Paris à Montargis¹¹⁷⁵, qui marquent le début du blocus de Paris, le tout imputé à Jules Mazarin. C'est alors l'embrasement contre le cardinal. Pourquoi contre lui spécifiquement ? Parce que d'après Lucien Bély, si « la reine a décidé de quitter Paris [c'est] parce que, selon Mazarin, un complot vise à enlever le jeune roi, comme au temps des guerres de religion »¹¹⁷⁶ : si le roi et la cour sont partis, c'est donc entièrement la faute du cardinal-ministre italien, qui manipule la reine.

Ainsi le premier fantôme qui revient est le prédécesseur italien de Mazarin au poste de ministre d'Etat, suivi seulement à partir du 13 janvier de Richelieu. D'emblée, le cardinal est associé à ses prédécesseurs : Concino Concini, dont la fin terrible servirait ici d'avertissement à ce qui peut lui arriver s'il persiste à demeurer au gouvernement, et à Richelieu qui témoigne de son mécontentement quant aux agissements de son successeur. Si le déplacement échoué du Parlement de Paris à Montargis a mis le feu aux poudres¹¹⁷⁷, le mois de février étant riche d'événements, celui-ci vient interrompre la série

¹¹⁷² Voir *Repères chronologiques*, p.465.

¹¹⁷³ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre...* *op.cit.*

¹¹⁷⁴ [MO_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin...* *op.cit.*

¹¹⁷⁵ Michel Pernot, *op.cit.*, p.102.

¹¹⁷⁶ Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2008, p.281.

¹¹⁷⁷ Michel Pernot, *op.cit.*, p.101 : « Le chancelier Séguier leur accorde cependant un entretien au cours duquel il leur explique « que la reine était résolue à faire obéir le Parlement à quelque prix que ce fut » ** et que la ville de Paris allait être assiégée si les magistrats ne se rendaient pas à Montargis ». Note de Pernot : ** Séguier explique à Talon et à ses collègues que Gaston d'Orléans est à Saint-Cloud avec des soldats, Condé à Charenton avec d'autres troupes et que les Suisses occupent Saint-Denis (Omer Talon, *Mémoires*, t. 2 (Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot et Monmerqué, t. 61), Paris, 1827, p.612).

Simone Bertièrre, *op.cit.*, p.442 : « se transporter aussitôt à Montargis –une sentence d'exil collective destinée à le couper [c.-à-d.] le Parlement de Paris] du milieu qui le soutenait ».

de pamphlets d'outre-tombe contre Mazarin qui mettent en scène de façon opportuniste Concino Concini et Richelieu.

Dès le 1^{er} février et suivant l'assassinat de Tancrède de Rohan, sont publiées trois mazarinades, dont une implique pour la première fois le précédent monarque : *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées*¹¹⁷⁸, auquel le jeune homme tout juste majeur et fraîchement assassiné apporte des nouvelles tronquées et orientées de ce qui se passe dans le royaume de France, alors qu'il reconnaît lui-même ne pas être dans les cercles proches du pouvoir. Les frondeurs exploitent dans cette mazarinade et plusieurs autres le fait que le jeune homme avait ouvertement pris parti pour la faction frondeuse¹¹⁷⁹. Il est chaque fois mentionné « l'illustre duc de Rohan son père »¹¹⁸⁰, « l'incomparable feu monsieur le Duc de Rohan son père »¹¹⁸¹, passant ainsi sous silence qu'il était de notoriété publique le fils illégitime du duc de Candale, Henry de Nogaret de Foix-Candale (1591-1639) condamné à mort vraisemblablement pour trahison mais exécuté par effigie suite à sa fuite du royaume de France, lui-même fils de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, ancien mignon puis favori d'Henri III, décédé en exil suite à sa disgrâce. Autrement dit, il incarnerait implicitement par son ascendance trois générations de duc d'Épernon ayant mal servi ou trahi le roi si cette ascendance était prise en compte, mais cela ne saurait être exploité contre lui par les frondeurs qui passent sous silence son extraction, pourtant sue de tous :

Rohan qui combattait pour délivrer la France
est mort dans la captivité
son nom lui fut à tort en vivant disputé
mais son illustre mort a prouvé sa naissance
Il est mort glorieux pour la cause d'autrui,
C'est pour le Parlement qu'il entra dans la lice
Il a tout fait pour la Justice
et la Justice rien pour lui¹¹⁸².

¹¹⁷⁸ [Mo_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées... op.cit.*

¹¹⁷⁹ Marie-Nicolas Bouillet, Alexis Chassang, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie Bouillet-Chassang*, Paris, Hachette, 1878, p.1628.

¹¹⁸⁰ [Mo_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées, et son entretien avec les héros et principaux seigneurs de sa Cour touchant la funeste guerre que Mazarin a allumée dans la France. Et la description des principales choses qui sont arrivées depuis l'enlèvement du roi, qui est toute l'Histoire du temps*, Paris, Guillaume et Jean-Baptiste Loyson, 1649, p.3.

¹¹⁸¹ [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de), *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan, sur la mort de feu monsieur le duc de Rohan son fils, surnommé Tancrède*, Paris, Claude Huot, 1649, p.6.

¹¹⁸² [Mo_3081] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan à madame de Rohan sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, veuve André Musnier, 1649, avec permission, p .4.

Ici une référence obscure pour le commun des mortels que représente l'auditoire des mazarinades : il s'agit du jugement rendu par le Parlement de Paris en 1646 qui le démit de son titre de duc de Rohan puisque son ascendance était remise en question, notamment par la fille du duc de Rohan, bien que réfutée par sa mère¹¹⁸³, décision sous-entendue par « la Justice rien pour lui ». Mazarinade d'autant plus déroutante qu'elle est dédiée à ladite sœur, Marguerite de Rohan qui est à l'origine de la perte de son titre. Pourquoi mentionner ici le Parlement et la Justice ? Il semble que les pamphlétaires lui rendent à titre posthume, sans jugement officiel, le titre perdu et lui reconnaissent sa lignée avec Henri II, duc de Rohan, appuyant également par la double personnification Parlement/Justice sur la culpabilité que devraient ressentir les parlementaires qui pourraient lire ce pamphlet d'avoir privé ce jeune homme de son dû alors qu'il se battait pour ceux qui le lui avaient refusé, d'autant que l'ombre du Duc de Rohan « le reconnaît pour son fils »¹¹⁸⁴ aux Champs-Élysées où il séjourne. Belle romance, surtout si l'on considère que rien n'indique historiquement qu'il soit mort lors d'une quelconque bataille, quoi que cela soit présenté ainsi dans la mazarinade *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées* par l'intéressé :

et comme je désirais de signaler mon courage par une si bonne cause, et obliger ma valeur à donner des preuves de ma naissance, je reçus un coup de pistolet à travers le corps qui me donna cet avantage et cette gloire d'avoir versé mon sang et employé ma vie tout le premier service de ma patrie¹¹⁸⁵,

alors qu'il est mort « dans une embuscade au milieu du bois de Vincennes, au moment où, atteignant sa majorité, il allait se pouvoir contre le jugement qui lui ôtait son nom »¹¹⁸⁶. Nous sommes bien loin du héros de guerre tombé sur le champ de bataille...

Dans la foulée de cet assassinat opportun pour les pamphlétaires qui le détournent de son contexte pour faire de Tancrede de Rohan le héros de guerre qu'il n'est pas, arrive la bataille de Charenton, durant le blocus de Paris, qui efface le « brave » Tancrede pour laisser place à de nouveaux héros et de nouveaux fantômes, dans des circonstances idéales pour les auteurs frondeurs :

Le 8 février, après un combat acharné, l'un des plus sanglants du siège de Paris, les royaux occupent le village de Charenton, au confluent de la Seine et de la

¹¹⁸³ *Manifeste pour madame la duchesse douairière de Rohan*, Paris, Edme Pepingué, 1646.

¹¹⁸⁴ [MO_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées*, ...*op.cit.*, p.4.

¹¹⁸⁵ [MO_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées*...*loc.cit.*

¹¹⁸⁶ Marie-Nicolas Bouillet, Alexis Chassang, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie Bouillet-Chassang*, Paris, Hachette, 1878, t.3, p.1623.

Marne, fermant ainsi la porte d'entrée des blés de la Brie. Le revers est si sensible pour les Parisiens que certains en viennent à accuser le duc d'Elbeuf de trahison. Parmi les victimes de cette bataille figurent Clanleu, le commandant des troupes frondeuses, et le duc Gaspard de Châtillon, lieutenant général dans l'armée du roi. Arrière-petit-fils de l'amiral de Coligny, ce dernier, connu pour son impiété, a chargé l'ennemi en arborant au bras la jarretière de sa maîtresse, Mademoiselle de Guerchy, fille d'honneur de la reine ! Quant à Condé, il révèle ce jour-là sa nature sauvage et féroce en faisant jeter tout nus, dans les eaux glaciales de la Seine en crue, les prisonniers faits par ses soldats¹¹⁸⁷.

Et ainsi commence le premier pic notable avec la bataille de Charenton.

Arrive ainsi Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, au service de Condé et qui n'hésite pas à le sermonner sur le choix de son camp. Pas moins de onze mazarinades le concernent à partir du 9 février et de son décès au château de Vincennes, où la parole lui est donnée directement, quand il n'est pas instrumentalisé dans les discours donnant la parole à d'autres personnes (Révérend Père Faure¹¹⁸⁸ ou une prosopopée allégorique de la France) : *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Élysées*¹¹⁸⁹, *les Avis héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon*¹¹⁹⁰, *l'Ombre de monsieur de Châtillon*¹¹⁹¹, *les Dernières paroles de M. le duc de Châtillon*¹¹⁹², *l'Esprit du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*¹¹⁹³, *les Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé*¹¹⁹⁴, *le Corps mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon*¹¹⁹⁵, *les Dernières paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton*¹¹⁹⁶, *la Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*¹¹⁹⁷, *les Regrets de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*¹¹⁹⁸ et *les Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres*¹¹⁹⁹.

¹¹⁸⁷ Michel Pernot, *op.cit.*, p.121.

¹¹⁸⁸ Voir Partie III, « 1. Autour des fantômes et des défunts », p.331.

¹¹⁸⁹ [Mo_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon... op.cit.*

¹¹⁹⁰ [Mo_514] *Avis (les) héroïques et importants, ... op.cit.*

¹¹⁹¹ [Mo_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon, ... op.cit.*

¹¹⁹² [Mo_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon ... op.cit.*

¹¹⁹³ [Mo_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon ... op.cit.*

¹¹⁹⁴ [Mo_3309] *Remontrances de M. Le duc de Châtillon à ... op.cit.*

¹¹⁹⁵ [Mo_798] M.M.G.A, *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, ... op.cit.*

¹¹⁹⁶ [Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton, ... op.cit.*

¹¹⁹⁷ [Mo_1606] R.P. FAVRE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon, ... op.cit.*

¹¹⁹⁸ [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon... op.cit.*

¹¹⁹⁹ [Mo_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon ... op.cit.*

Plus discret et bien moins connu, le marquis de *Clanleu*, illustre inconnu au bataillon qui n'apparaît que dans quelques mazarinades de la bataille de Charenton. Contrairement à Gaspard IV de Coligny dont le rôle est de sermonner Condé et insister sur les mauvais choix qui les ont conduits à obéir *au* Mazarin plutôt que de prendre le parti des parisiens, *Clenleu*, qui est pourtant dans le parti des frondeurs et un « héros » selon les qualificatifs de Carrier, n'est présent que dans cinq mazarinades, dont la *Rencontre des esprits du duc de Châtillon et du baron (marquis) de Clanleu après leur mort*¹²⁰⁰, *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu, tué à Charenton*¹²⁰¹, *Harangue de feu monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton*¹²⁰², *Attaques (les) et la prise de Charenton. La mort de M. de Clanleu*¹²⁰³ et les *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres*¹²⁰⁴ où il n'est pas mentionné en titre mais apparaît dans les échanges entre Châtillon et Pluton sous la dénomination « Le Baron ». Si l'on garde à l'esprit que les auteurs et imprimeurs du blocus ne produisaient aucun libelle favorable à la Cour comme l'avait relevé Hubert Carrier¹²⁰⁵, alors il ne peut être qu'un frondeur. Or si nous en croyons le titre de la mazarinade *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu*¹²⁰⁶, il était forcément du côté du roi puisque le pamphlet en question précise en titre *tué à Charenton, en combattant pour le service de Roi et du parlement*. Si l'épithète qui clôt le titre – *Dulce et decorum est pro patria mori*, « il est doux et glorieux de mourir pour sa patrie » – laisse effectivement penser à première vue à un partisan du roi, quoique la mention du parlement interroge, nous savons après enquête qu'il n'en est rien puisqu'il était du côté des frondeurs grâce au travail d'Hubert Carrier. Le marquis de Clanleu était vraisemblablement Bertrand d'Ostove, (parfois orthographié « d'Ostouc »¹²⁰⁷) :

maréchal de camp, tué le 8 février 1649 au combat de Charenton, et neveu de Mme de Rocquigny, était certainement catholique, car son tombeau existe encore à la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil¹²⁰⁸. Il fut le dernier du nom. Son éloge

¹²⁰⁰ [Mo_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon et du baron (marquis) de Clanleu ... op.cit.*

¹²⁰¹ [Mo_2325] *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu, ... op.cit.*

¹²⁰² [Mo_1547] *Harangue de feu monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton, ... op.cit.*

¹²⁰³ [Mo_431] *Attaques (les) et la prise de Charenton.... op.cit.*

¹²⁰⁴ [Mo_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon ... op.cit.*

¹²⁰⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.188 : « il était quasi impossible de trouver à Paris pendant le blocus un imprimeur qui voulût ou pût travailler à des libelles favorables à la Cour ».

¹²⁰⁶ [Mo_2325] *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu, ... op.cit.*

¹²⁰⁷ Louis Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, vol.8, Paris, J. Corréard, 1853, p.133.

¹²⁰⁸ Chartreuse Notre-Dame-des-Prés de Neuville-sous-Montreuil, Pas-de-Calais.

funèbre, en plaquette in-4° de 7 p., constitue une curieuse mazarinade. On connaît aussi de ce personnage un portrait¹²⁰⁹.

Cette précision dans le travail de Roger Rodière concernant la religion supposée du marquis de Clanleu témoigne d'une survivance des oppositions farouches qui opposaient par libelles interposés les catholiques et protestants durant les troubles de la Ligue, d'autant que s'il précise l'orientation catholique du marquis de Clanleu, c'est parce qu'il s'avère que « Clanleu fut un centre assez important du protestantisme »¹²¹⁰, ce qui permet donc d'opposer dans un contexte complètement différent les deux religions qui s'opposent depuis le XVI^{ème} siècle : si la ville de Clanleu est une ville protestante, il est alors notable que son marquis soit catholique, prouvant la victoire du catholicisme sur la Réforme, et d'autre part cela permet de l'opposer un peu plus à Gaspard IV de Coligny, qui n'est finalement catholique que depuis trois ans au moment de la bataille de Charenton, lui qui est né protestant et descendant de protestants¹²¹¹. Le camp de Mazarin est donc gangrené par les réformés alors que la faction des justes frondeurs est soutenue elle par de vaillants catholiques... La bataille de Charenton devient ainsi une excuse à faire ressortir les anciennes tensions religieuses qui ont agité le royaume pour renforcer les dissensions existantes.

La mazarinade *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu* lui prédit un grand nom dans l'Histoire, et que les générations futures sauront son nom. Nous pouvons sans trop nous risquer à dire que ce n'est pas le cas étant donné la difficulté à trouver son identité et des traces de son existence autre que dans les mazarinades :

Prenons l'exemple de la mort de Clanleu à Charenton le 8 février : "il s'écoule un certain nombre de jours entre cet événement, pourtant bien propre à frapper l'opinion parisienne, puisque Clanleu commandait la garnison frondeuse de Charenton, et les premières mazarinades qui s'en font l'écho. Sans doute publiat-on assez rapidement, peut-être dès le 10, *Les Attaques et la prise de Charenton, la mort de Monsieur de Clanleu, etc.*, mais cette pièce n'exploite pas vraiment l'événement du point de vue journalistique, et il faudra attendre un certain temps pour qu'elle soit suivie d'un éloge funèbre du disparu [...]. Quant à la *Harangue de feu Monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton*, étant

¹²⁰⁹ Roger Rodière, « Anciennes familles protestantes du boulonnais et de la ville de Montreuil », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Genève, Droz, vol.53, no.6, novembre-décembre 1904, p.522.

¹²¹⁰ Roger Rodière, *Anciennes familles protestantes du boulonnais et de la ville de Montreuil*, Paris, 1904, p.28

¹²¹¹ Il est le fils de Gaspard III de Coligny (1584-1646) qui combattit certes pour Louis XIII à la bataille de la Marfée bien que rien n'indique qu'il fut catholique, fils de François de Coligny (1557-1591), fils de l'amiral Gaspard II de Coligny (1519-1572) assassiné pendant la Saint-Barthélemy. Michel Pernot, *op.cit.*, p. 120

composée, prétend son titre, selon le rapport d'un officier de cette garnison qui s'est sauvé depuis peu des prisons de S. Germain », elle ne peut avoir paru au plus tôt, même si c'est un mensonge publicitaire, que dans la troisième semaine de février : on voit que la presse frondeuse ne s'est pas hâtée de célébrer la mémoire de son héros¹²¹².

On constate dans ces mazarinades l'opposition évidente entre les partis en action à ce moment-là, celui du roi (sous-entendu celui de Mazarin) et celui des frondeurs.

1.3. Après Charenton, les nouvelles d'Angleterre : la mort de Charles I^{er} d'Angleterre.

S'il y a un réel besoin de la part du pouvoir royal de contrôler la diffusion de l'information, il ne peut néanmoins aller plus vite que ce que les moyens de l'époque permettent, tout en considérant également que les révoltes et guerres civiles ralentissent l'acheminement de l'information d'un point A à un point B, et d'autant plus si la Manche sépare les deux points en question et qu'ils sont respectivement agités par leurs propres troubles. Si nous avons vu qu'il faut un délai de six à sept jours entre un décès royal à Paris et sa prise de connaissance à Marseille¹²¹³, il faudra une vingtaine de jours pour que l'information du décès du roi d'Angleterre, Charles I^{er} arrive en France : décapité le 30 janvier, ce n'est que le 19 février que le royaume français l'apprend¹²¹⁴, ce qui éclipse alors définitivement les fantômes de Châtillon et de Clenleu, qui ne réapparaîtront plus pour hanter Condé par la suite.

Cette décapitation Royale semble en effet désormais davantage fasciner les pamphlétaires puisqu'il s'agit d'une première, « connue à Paris le 19 février, l'exécution de Charles I^{er} avait vivement frappé les imaginations »¹²¹⁵ : que peuvent des fantômes de soldats morts au combat, en remplissant leur rôle finalement, contre le fantôme d'un roi décapité ? Les frondeurs disent par exemple de Charles I^{er} qu'il fut « pris comme un criminel, lié, emprisonné, détrôné et dégradé publiquement, puis misérablement égorgé

¹²¹² Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) vol.1, op.cit.*, p.279.

¹²¹³ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *La mort des rois. De Sigismond (523) à Louis XIV (1715)*, coll. « Temps et Espaces », Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 2017, p.101.

¹²¹⁴ [Mo_54] Louis Richer, *Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency, sur les affaires du temps*, Paris, s.n., 1649, 8 pages, « tu sçai ban que ce guiebe de Milour avant coppé le cou à Monseu son père : Ce damné de Far-fer, dije For-Faxe, y dizet que le voulet reboute dans son troune », p.8

¹²¹⁵ Simone Bertière, *op.cit.*, p.462.

avec telle inhumanité »¹²¹⁶, traitement sans doute exagéré mais qui traduit bien la force de la stupeur qui a pu frapper la population lorsque la nouvelle parvint en France.

Dès lors, nous pouvons constater la production de nombreuses mazarinades en rapport avec l'Angleterre, dont plusieurs mettant en scène le fantôme du défunt roi. On dénombre ainsi au moins huit mazarinades se servant explicitement de la mort du roi Charles I^{er} d'Angleterre à des fins d'instrumentalisation dans la politique française et lui donnant la parole directement sous forme de fantôme, de dernières paroles rapportées ou à sa famille qui rapporte également ses propos (il est alors déjà mort dans les deux derniers cas) : *l'Ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*¹²¹⁷, *les Dernières paroles du roi d'Angleterre*¹²¹⁸, *la Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne*¹²¹⁹, *l'Exécution de mort de Charles Stuart, roi d'Angleterre*¹²²⁰, *l'Entrevue du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre*¹²²¹, plus étonnamment comme nous l'avons mentionné *l'Exhortation de la pucelle d'Orléans [...] pour venger la mort du roi d'Angleterre*¹²²², *la Lettre de consolation à la reine d'Angleterre*¹²²³ et *les Larmes et plaintes de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux*¹²²⁴ et enfin *le Procès, [...] et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre, [...] et la harangue qu'il fit sur l'échafaud*¹²²⁵.

Si la décapitation d'un roi est une première et secoue forcément l'Europe et les monarchies continentales, les mazarinades qui instrumentalisent le roi anglais défunt sont toutes placées dans la lignée des critiques de la religion et des conflits des guerres de religion du siècle précédent. Henriette-Marie de France, épouse de Charles I^{er} d'Angleterre, fille d'Henry IV, sœur de Louis XIII et belle-fille d'Anne d'Autriche, n'est désignée que par le titre « reine d'Angleterre » et rarement rattachée à la France « son cœur anglais avec celui de France »

Si elle est catholique et le revendique, « l'on a chassé mes prêtres et amis, // L'on a brisé jusqu'à mon crucifix // Et mes autels l'on a jeté par terre »¹²²⁶, elle présente dans

¹²¹⁶ [Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel ... op.cit.*, p.4.

¹²¹⁷ [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ...op.cit.*

¹²¹⁸ [Mo_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, ... op.cit.*

¹²¹⁹ [SBM_M1_77] *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, ... op.cit.*

¹²²⁰ [SBM_M2_40] *Exécution de mort de Charles Stuart, ... op.cit.*

¹²²¹ [Mo_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, op.cit.*

¹²²² [Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ... op.cit.*

¹²²³ [Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre ... op.cit.*

¹²²⁴ [SBM_M1_108] *Larmes (les) et plaintes de la reine d'Angleterre ... op.cit.*

¹²²⁵ [Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, ... op.cit.*

¹²²⁶ [SBM_M1_108] *Les Larmes et plaintes de la reine d'Angleterre ...op.cit.*, p.4.

les *Larmes et complaints de la reine d'Angleterre* son époux comme un bon chrétien, à son image :

mon époux, vrai monarque très sage
a-t-il jamais trempé sa main au sang
a-t-il jamais fait un acte méchant
pour dégorger sur son chef telle rage,
vous l'accusez selon votre hérésie¹²²⁷

C'est d'ailleurs l'appel qu'il lance également dans l'*Ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*¹²²⁸ à Anne d'Autriche : puisqu'il est bon chrétien et qu'elle est reine d'un royaume chrétien, elle a le devoir de lui venir en aide en secourant sa famille et son trône contre les usurpateurs. Il est paradoxal de considérer le roi d'Angleterre, représentant de l'Église anglicane, comme un bon catholique, mais comme il a affronté le Parlement d'Angleterre qui cherchait à restreindre ses pouvoirs de droit divin, qu'il n'a pas soutenu activement la Réforme durant la Guerre de Trente Ans, et qu'il est marié à une catholique, alors il semblerait légitime pour les pamphlétaires de s'interroger sur sa confession religieuse exacte, et de là à en faire un catholique qui tire son pouvoir de la même source que la monarchie française, il n'y a qu'un pas. Il invite d'ailleurs ses enfants dans les paroles rapportées qu'il aurait tenu avant sa mort à chercher l'aide de la France et de tous les souverains catholiques d'Europe, « Tous les princes chrétiens seront de votre parti, car c'est leur parti même »¹²²⁹.

L'attaque contre la religion anglicane, que l'on considère aujourd'hui comme *via media* entre catholicisme et protestantisme, s'inscrit dans une logique du XVII^{ème} siècle à l'issue des guerres de religions qui ont agité le pays de 1562 à 1598 : « l'autre », par sa religion différente, est forcément une cible privilégiée, et la liste est longue : « « hérétiques » protestants [...], « infidèles » musulmans, « schismatiques » orthodoxes »¹²³⁰. D'une part, on voit dans des mazarinades les charges portées contre le peuple anglais par Henriette-Marie de France d'« un faux semblant de foi d'hypocrisie [...] // chacun esprit fait sa religion // vous voguez tous au flots de l'hérésie »¹²³¹, et d'autre part par le fantôme de Charles I^{er} qui craint pour la sureté de la monarchie et du

¹²²⁷ [Mo_1037] p.7.

¹²²⁸ [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*, s.n.l.d, 7 pages.

¹²²⁹ [Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, ... op.cit.*, p.6.

¹²³⁰ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », *op.cit.*, p.24-25.

¹²³¹ [SBM_M1_108] *Les Larmes et complaints de la reine d'Angleterre ...op.cit.*, p.4

royaume français, « Ô Dieu immortel que sera ceci pendant cette guerre fatale entre l'Espagne et votre Royaume [si ?] le Turc entre dans la Chrétienté ? »¹²³².

Cette référence au « Turc » renvoie ici aux guerres vénéto-turques qui agitent la Méditerranée depuis 1463 avec des incursions régulières de l'empire ottoman qui cherche à étendre son territoire. Au moment de la Fronde, c'est la guerre de Candie (1645-1669) qui se solde par l'annexion ottomane de la Crète. L'Empire ottoman est perçu comme étant aux portes de l'Europe catholique au moment de la Fronde : ses frontières au milieu du XVII^{ème} siècle s'étendent jusqu'aux frontières de l'Empire des Habsbourg et de la République de Venise, faisant des Balkans (la Roumélie) et d'une partie de l'Europe centrale qui sera après l'empire austro-hongrois des possessions turques.

C'est en mêlant ainsi les Turcs à la politique française que le roi Charles I^{er} est renvoyé par une partie des pamphlétaires à ce qu'il est en tant que chef de l'Eglise anglicane : un hérétique. Nous avons ainsi à ce moment publiée la seule mazarinade qui envoie l'ancien souverain en Enfer, avec son homologue ottoman, *l'Entrevue du sultan Hibraïm [...] et du roi d'Angleterre*¹²³³, qui font des deux anciens souverains des hérétiques et mécréants dans les flammes de l'Enfer. La seule autre mazarinade à faire apparaître également le sultan Ibrahim est la *Lettre de consolation* de son fils Mehmed IV (alors âgé de six ans) envoyée à son père aux Champs-Élysées, où l'enfant, sans soucis de sermocination réaliste de la part de l'auteur du texte, qui se présente d'ailleurs comme un traducteur, présente l'Empire Ottoman comme descendant de l'Empire Romain d'Orient, tout aussi valeureux et glorieux que celui d'Occident, et le roi d'Angleterre comme « votre défenseur, nôtre cousin le roi d'Angleterre par son doux entretien diminuera vos déplaisirs, la tyrannie de ses peuples, l'opprobre qu'il a souffert et la mort qu'ils lui ont fait endurer »¹²³⁴, témoignant de la proximité temporelle entre la mort de Charles I^{er} et la publication de cette mazarinade, où il n'est de toute évidence pas fait mention de « mécréants », « hérétiques » ou tout autre qualificatif.

Ainsi, à l'exception explicite de *l'Entrevue du sultan [...] et du roi d'Angleterre*, toutes les autres mazarinades valorisent Charles I^{er} d'Angleterre, pour en faire un parangon de vertu catholique contre les hérétiques et les mécréants.

¹²³² [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre...op.cit.*, p.5.

¹²³³ [Mo_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, ... op.cit.*

¹²³⁴ [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibraïm ... op.cit.*, p.4-5.

1.4. Accalmie jusqu'en juillet 1652 : le combat du faubourg Saint-Antoine et le retour des fantômes.

Suite au décès de Charles I^{er} d'Angleterre, il y a une accalmie nette dans le paysage des mazarinades d'outre-tombe. Quelques libelles paraissent à l'occasion d'un décès exploitable, il y a une petite résurgence fin 1650 début 1651 avec le décès de Charlotte-Marguerite de Montmorency, mère du Grand Condé, avec la publication de sept mazarinades exploitant son décès dans la sphère publique et son fantôme qui revient hanter la reine, mais comme l'avait remarqué Hubert Carrier, « si l'on se hâte tant de divulguer les nouvelles et de publier ses « relations », surtout en 1652, c'est souvent aussi pour donner des faits une version partisane, pour aller au-devant de la présentation que la partie adverse ne manquera pas d'en faire ou pour profiter des circonstances psychologiquement favorables [...] »¹²³⁵, principe que l'on peut vraisemblablement extrapoler pour les événements d'avant 1652.

En juillet 1652, les événements dans la capitale semblent prendre un nouveau tournant et les combats entre l'armée du roi menée par Turenne et celle des frondeurs menée par Condé font rage¹²³⁶. Les civils en font également les frais lors d'un massacre le 4 juillet¹²³⁷. C'est dans ce contexte qu'apparaissent deux personnages importants des mazarinades à venir : Jacques Stuer de Caussade, marquis de Saint Mégrin (orthographié Saint Maisgrin, Saint Maigrin, Saint Mesgrin...) ¹²³⁸ et Paul Mancini ¹²³⁹, neveu de Mazarin.

¹²³⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) vol.1, op.cit.*, p.282.

¹²³⁶ Michel Pernot, *op.cit.*, p.301-302 : « Le soir du 1^{er} juillet, ses 5 à 6 000 hommes s'ébranlent, franchissent la Seine, traversent le bois de Boulogne et la plaine Saint-Denis, Turenne fait donner sa cavalerie qui, dans la nuit, attaque et défait l'arrière-garde de son adversaire à proximité du village de La Chapelle. Comprenant qu'il ne pourra atteindre Charenton, Condé, le 2 juillet au matin, se retranche dans le faubourg Saint-Antoine, à l'abri des fossés et des barricades que les habitants ont aménagés [...] ».

¹²³⁷ Joël Cornette, *L'Affirmation de l'Etat absolu 1492-1652*, coll. « Carré Histoire », Paris, Hachette éducation, 8^{ème} édition, 2014, p.274 : « De violents combats se déroulèrent à la porte Saint-Antoine le 2 juillet. Un massacre eut lieu à l'Hôtel de Ville le 4 juillet [...] ».

¹²³⁸ Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – A Charles Spon, le 5 juillet 1652, note 33.

Fils de Jacques de Stuer de Caussade (1589-1671) et de Marie de Roquelaure (...-1622).

Petit-Neveu de Paul de Stuer de Caussade (1554-1578), mignon et favori d'Henri III, assassiné rue Saint Honoré vraisemblablement sur ordre du duc de Guise en juillet 1578.

¹²³⁹ Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – À Charles Spon, le 22 septembre 1651. Note 6 : « Michel-Paul Mancini (1636-17 juillet 1652) était le deuxième des dix enfants de Géronima Mazzarina et de Michele Lorenzo Mancini. Il était arrivé à Paris en septembre 1647, en compagnie de ses sœurs, Laure, son aînée (alors récemment devenue duchesse de Mercœur, v. note [6], lettre 265), et Olympe, sa puînée, ainsi que de sa

Si l'on sait peu de choses sur Saint Mégrin, excepté qu'il était « capitaine-lieutenant des Cheval-légers, [...] sous le commandement de Turenne » en juillet 1652¹²⁴⁰ et qu'« il fut enterré à Saint-Denis, comme l'avoir été le duc de Châtillon en 1649. Les pamphlétaires de la Fronde firent de sa mort un thème pour leurs invectives »¹²⁴¹, les historiens en revanche savent retracer les événements du 2 juillet 1652. Michel Pernot raconte que

Lorsque l'aile droite de Turenne, qui a bousculé les hommes de Tavannes, arrive devant la porte Saint-Antoine, il contre-attaque avec vigueur et la repousse dans un sanglant corps à corps. Le marquis de Saint-Mesgrin qui commande les royaux, le jeune Paolo Mancini, neveu de Mazarin et ancien camarade de jeux du roi, tombent dans la mêlée, mortellement frappés¹²⁴².

Simone Bertière rajoute quant à elle que

Parmi les royaux, un tout jeune colonel de quinze ans, qui partageait d'ordinaire les jeux du roi, menait à l'assaut le régiment qu'on venait de lui confier : Paolo Mancini, le neveu préféré de Mazarin, celui en qui la famille prétendait le reconnaître et dont il souhaitait faire son héritier¹²⁴³.

Rajoutant plus loin dans son étude sur Mazarin que :

[...] figurait parmi les blessés le jeune Paolo Mancini. Il était tombé en combattant « comme un lion », grièvement atteint d'une mauvaise plaie au bas ventre, disent les uns, en haut de la cuisse, disent les autres. Les chirurgiens, cependant, réservaient leur pronostic. [...] Lorsque la cour quitta Saint-Denis pour Pontoise le 17 juillet, on le disait à l'agonie, rongé par la gangrène. Le voyage l'acheva. Il mourut le lendemain matin, non sans avoir eu l'ultime joie de voir Louis XIV en personne lui apporter sa nomination au grade de capitaine-lieutenant des cheval-légers de sa garde¹²⁴⁴.

Le constat dressé par Michel Pernot est sans appel pour l'armée du roi : « le soir [...], Condé est le maître de Paris, au prix de 2 000 morts »¹²⁴⁵. Voilà pour le déroulement des combats le 2 juillet 1652. Si Saint Mégrin semble être décédé le 2 juillet lors des combats, Paul Mancini est décédé quinze jours après dans une longue agonie, le 17 juillet 1652. Ainsi commencent les apparitions de ces deux fantômes, avec une nette prévalence de Paul Mancini.

cousine Anne-Marie Martinozzi. Michel-Paul était devenu le compagnon de jeux et de chasse de Louis XIV, et Mazarin fondait sur lui de grands espoirs, désirant en faire son héritier ; mais tout s'écroula au combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652) : engagé dans les troupes Royales, il fut blessé à la cuisse par une balle de mousquet et en mourut 15 jours plus tard (v. note [13], lettre 292) ».

¹²⁴⁰ Rémi Masson, *Défendre le roi. La maison militaire au XVII^{ème} siècle*, Ceyzérieu : Champ Vallon, 2017.

¹²⁴¹ Célestin Moreau, *Mémoires du Marquis de Chouppes*, *op.cit.*, p.90, note de bas de page.

¹²⁴² Michel Pernot, *op.cit.*, p.302-303. ** Note de Pernot : « Paolo Mancini avait seize ans. Ramassé mourant sur le champ de bataille, il s'éteignit le 18 juillet suivant [...] ».

¹²⁴³ Simone Bertière, *op.cit.*, p. 567.

¹²⁴⁴ Simone Bertière, *op.cit.*, p.569.

¹²⁴⁵ Michel Pernot, *op.cit.*, p.304.

A partir du 30 juillet, ils sont rejoints par le fantôme de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par son beau-frère François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort. Il n'est pas question ici d'un affrontement entre parti du roi et parti des frondeurs, mais d'un duel pour régler un différend amoureux entre les deux hommes qui se disputaient Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon, amante du duc de Nemours et convoitée par le duc de Beaufort...

Ainsi pour la seule période que l'on peut estimer couvrir de la mort de Mancini en incluant l'exil de Mazarin à partir du 19 août 1652, huit mazarinades impliquent Saint Mégrin et Paul Mancini : l'*Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny*¹²⁴⁶ qui intervient comme son nom l'indique après le départ en exil de Mazarin donc après le 19 août, l'*Ombre de Mancini*¹²⁴⁷, le *Tombeau et l'épithaphe de Mancini*¹²⁴⁸ qui sert à attaquer Jules Mazarin en en faisant à la fois le père et l'oncle du jeune homme, et entachant au passage l'honneur de toute la famille, les *Entretiens de Saint Maigrin et de Mancini*¹²⁴⁹ et la *Calotte (la) de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini*¹²⁵⁰.

Nous remarquons ainsi que les pics de production de mazarinades d'outre-tombe suivent de près les événements de la Fronde, exploitant des décès opportuns essentiellement pour la faction frondeuse car finalement il semblerait qu'aucun pamphlet du corpus de presse ne prenne la défense de Mazarin, en exceptant ceux concernant le roi d'Angleterre dont le thème essentiel est l'opposition entre catholiques et anglicans, et qui ne mentionnent donc pas le cardinal. Tout est bon alors à être exploité dans un contexte séditieux, y compris la mort :

Cette nouvelle technique [l'imprimerie] provoque d'abord un enthousiasme chez les hommes de lettres, avant de leur inspirer une crainte inhérente à la diffusion possible de messages erronés, séditieux ou diffamatoires. Ils lui attribuent un grand pouvoir sur les esprits que l'on pourrait désormais influencer, voire modeler à distance¹²⁵¹.

¹²⁴⁶ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon...* op.cit.

¹²⁴⁷ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini*, ... op.cit.

¹²⁴⁸ [MO_3785] *Tombeau (le) et l'épithaphe de Mancini*, ... op.cit.

¹²⁴⁹ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini* ... op.cit.

¹²⁵⁰ [MO_619] *Calotte (la) de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini*, ... op.cit.

¹²⁵¹ Tatiana Debbagi Baranova, op.cit., p.48.

2. *Jouer avec l'affectif : l'image des orateurs dans les pamphlets d'outre-tombe.*

L'image de l'orateur est éminemment primordiale pour garantir que le message que l'on souhaite faire passer soit perçu avec bienveillance par le public visé, que les idées soient adoptées inconsciemment par un auditoire potentiellement acquis à sa cause ou qui ne l'est pas mais peut le devenir : l'image est primordiale dans la *persuasion*. Se posent alors plusieurs questions : comment forger son image dans un texte ? et quelle image peut-on forger lorsque l'on est un fantôme ?

Puisqu'il s'agit de pamphlets et donc d'objets écrits, est-ce finalement si important pour l'orateur de se forger une image auprès du public ? Si l'on s'en tient à la remarque de Clément Viktorovitch, « bien maîtrisée, [l'image] drap[e] la parole d'une étoffe dorée. Déguise les insuffisances de la pensée. Camoufle les défauts de probité. Elle nimbe les individus d'un halo diaphane. Au quotidien [...] c'est l'habit qui fait le moine »¹²⁵², alors nous comprenons immédiatement l'importance, même à travers l'écrit, de cette construction d'un *ethos* qui aidera à la propagande. L'image, à l'instar de tout discours minutieusement construit, est donc une arme de conviction à ne pas négliger, d'autant plus si le discours est faible quant à son contenu, sa structure ou ses arguments puisque c'est elle qui viendra lui donner le poids nécessaire pour jouer son rôle persuasif. C'est ce qu'il définit comme un processus des « heuristiques de jugement », ces processus cognitifs qui permettent à l'être humain de prendre des décisions rapides en occultant certaines informations, dans le but de gagner du temps¹²⁵³ : l'image, réelle ou supposée, sert d'emblée à faciliter la prise de décision en dehors de toute autre considération. Clément Viktorovitch précise cependant que si elles ne sont pas négatives à la base, les heuristiques de jugement peuvent entraîner des biais cognitifs aux conséquences néfastes : distorsions des informations, erreurs de raisonnement...¹²⁵⁴. Et c'est en jouant habilement de cela qu'une *persuasion* plus efficace peut se faire auprès de lecteurs crédules.

¹²⁵² Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.296.

¹²⁵³ W. P. Bottom, « Review of heuristics and biases: The psychology of intuitive judgment », *The Academy of Management Review*, vol. 29, n° 4, 2004, p. 695-698.

¹²⁵⁴ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.298.

Il faut s'attarder un instant sur une notion théorisée récemment pour potentiellement comprendre les phénomènes qui pouvaient toucher inconsciemment les hommes de la Fronde : dans cette idée de construction de l'image, de l'*ethos*, il se produit un phénomène que Clément Viktorovitch introduit comme « l'effet de halo », identifié en 1920 par un psychologue américain¹²⁵⁵ et développé depuis. Cet effet « désigne notre tendance naturelle, lorsque nous cherchons à établir notre jugement sur un individu, à laisser notre attention être captée par une ou plusieurs caractéristiques marquantes, qui rayonnent et viennent colorer l'entière perception que nous avons de lui »¹²⁵⁶. L'effet de halo n'a pas d'orientation particulière et peut être autant mélioratif que dépréciatif : « cela revient, concrètement, à nous reposer sur des stéréotypes pour établir notre opinion »¹²⁵⁷. La construction de ces stéréotypes, qui vont contribuer à l'adhésion du public, passe par de nombreux outils de manipulation implicite, en commençant par l'aspect vestimentaire : « les vêtements sont toujours liés à des représentations sociales. Il suffit que nous nous habillions de la même manière que les personnes exerçant du pouvoir pour, instantanément, inspirer de la confiance, de la crainte, bref : de l'autorité »¹²⁵⁸. Ainsi avant même d'avoir parlé, une autorité naturelle se fait par la façon dont l'orateur se présente, conditionnant en partie la réception du discours. L'apparence revêt un rôle capital dans les interactions sociales et donc dans le processus de conviction. Par ailleurs, Clément Viktorovitch ajoute que « bien souvent, le simple fait d'exhiber un attribut positivement perçu suffit pour bénéficier, par extension, de la bienveillance suscitée par les clichés qui lui sont liés »¹²⁵⁹. Puisque les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe ou leurs auditeurs ne peuvent évidemment pas voir les fantômes et que ceux-ci doivent se contenter de leur imagination, il s'agit avant tout d'appuyer dès le titre du pamphlet sur l'*autorité* générée non par des tenues mais par les seuls noms évoqués et leur rang social, avec toute leur symbolique et leur cliché, conditionnant le lecteur à une bienveillance acquise (les figures Royales par exemple), ou au contraire à la curiosité d'en savoir plus sur la présence d'un fantôme qui ne remporte pas d'office l'indulgence (comme le marquis d'Ancre). L'autorité ainsi suggérée passe par le nom, qui va déclencher dans

¹²⁵⁵ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.299: il cite Edward L Thorndike, « A constant error in psychological ratings », in *Journal of Applied Psychology*, vol. 4, 1920, p. 25-29.

¹²⁵⁶ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.299.

¹²⁵⁷ Clément Viktorovitch, *loc.cit.*

¹²⁵⁸ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.306.

¹²⁵⁹ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.308.

l’imaginaire une représentation basée sur des lieux communs et truismes connus de tous : le roi, les nobles, les cardinaux... C’est donc l’origine du propos qui fait sa valeur par cet *ethos prédiscursif*, plus que son contenu : en utilisant des fantômes politiquement importants, les pamphlétaires s’assurent de donner de la valeur à leurs idées par l’identité des orateurs choisis et mis en scène. Ce principe de *l’argument d’autorité* nous renvoie à Aristote : d’après lui, l’orateur devait posséder et cultiver trois attributs pour obtenir l’adhésion : paraître vertueux, prudent et bienveillant, notions que l’on retrouve chez Cicéron sous la forme « instruire » (*docere*), « charmer » (*delectare*) et « émouvoir » (*movere*) – en termes contemporains : « sincère, compétent et séduisant »¹²⁶⁰. Ainsi dès le titre, par un effet de halo, se posent d’emblée comme acquises pour la majorité des fantômes du corpus leur vertu, leur prudence et leur bienveillance. Après tout, qui douterait de Louis XI le Prudent, Louis XII le Père du peuple ou Louis XIII le Juste, aux noms si évocateurs ?

2.1. Les orateurs fantômes. Quelle autorité ? La question de la sincérité et de la vertu.

L’idée d’avoir recouru à des fantômes et aux morts pour faire passer des messages d’ordre politique en temps de conflit est un procédé qui peut sembler surprenant, s’il n’avait pas déjà été utilisé auparavant¹²⁶¹, à une échelle que nous supposons plus restreinte ou plus diluée selon les différents conflits qui ont agité la France. Les autres mazarinades du corpus général font plus volontiers appel à des figures politiques encore

¹²⁶⁰ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.310. Il explique que ces termes employés par Aristote au IV^{ème} siècle avant notre ère n’avaient évidemment pas le même sens qu’aujourd’hui, et qu’il faut comprendre vertueux comme « honnête et équitable », prudent comme « capable d’articuler des arguments raisonnables et délibérés » et bienveillant comme « témoigner de l’obligeance et de l’amabilité envers l’auditoire ». Pour des termes plus contemporains, il propose « sincère, compétent et séduisant », sur le modèle de Jean-Marie Cotteret, *La Magie du discours. Précis de rhétorique audiovisuelle*, Michalon, 2000, p. 33-40. Clément Viktorovitch renvoie pour l’analyse des trois attributs de l’ethos chez Aristote : Ekkehard Eggs, « Ethos aristotélicien, conviction et pragmatique moderne », dans Ruth Amossy (dir.), *Images de soi dans le discours. La construction de l’ethos*, Delachaux et Niestlé, 1999, p. 31-59.

¹²⁶¹ Fantômes de Calvin, Coligny, Concino Concini, Richelieu (voir *Annexes*, p.547).

vivantes et actives¹²⁶², des saints ou anges auxquels se vouer¹²⁶³ dans une France d'Ancien Régime religieuse et à peine sortie des conflits des guerres de religion et de la Ligue, des figures emblématiques de l'Antiquité dont la seule évocation oriente la perception d'un texte vers une dimension savante et élitiste¹²⁶⁴ ou bien encore des figures anonymes dont l'aura liée à leurs fonctions et rangs sociaux leur confère une sorte d'autorité naturelle reconnue de tous¹²⁶⁵ et finalement des gens du peuple auxquels le plus grand nombre peut néanmoins s'identifier¹²⁶⁶. Avec une telle multitude d'énonciateurs à disposition, pourquoi aller chercher les fantômes de personnes, certes réelles mais surtout décédées ? Après tout, le paysage politique français du XVII^{ème} siècle ne manque pas de figures d'autorité reconnues comme le prouve le corpus global des mazarinades...

Il faut garder à l'esprit plusieurs aspects concernant les morts au XVII^{ème} siècle : d'abord, « un décès [...] n'est pas une affaire purement privée, disjointe des intérêts (et du droit de regard) de la société globale »¹²⁶⁷, aussi les novellistes semblent parfaitement en droit d'utiliser des personnes décédées dans leurs pamphlets sans avoir à craindre réellement le courroux la famille de celle-ci, blessée que leur proche à peine disparu soit exploité à des fins politiques aussi diligemment. Ensuite, d'après Philippe Ariès et Jacques Truchet¹²⁶⁸, les récits de morts abondent au XVII^{ème} siècle étant donné que la

¹²⁶² Par exemple [Mo_1238] *Entretien de monsieur le duc de Vendôme avec messieurs les ducs de Mercoeur et de Beaufort, ses enfants*, s.l.n., 1649, 10 pages ; [Mo_1250] *Entretiens (les) de MM. De Thurenne (sic) et de Tavannes sur les affaires présentes, ensuite la harangue à eux faicte par M. le comte de Tonnerre*, Paris, s.n., 1652, 8 pages.

¹²⁶³ Par exemple [Mo_67] *Ambassade de l'Ange gardien de la France au roi très-chrétien et de Dieudonné Louis XIV et à la reine régente, sa mère, pour le bien public et particulier de tous leurs Etats, par le sieur de B.L.C., gentilhomme à la suite de son Altesse Royale*, Paris, Rolin de La Haye, 1649, 12 pages.

¹²⁶⁴ Par exemple [Mo_1239] *Entretien (l') des Muses, à monseigneur le prince de Condé, sur ses victoires et son retour à Paris*, Paris, Noël Poullétié, 1652, 7 pages.

¹²⁶⁵ Par exemple [Mo_696] *Le Chevalier chrétien parlant des misères du temps à la reine régente*, Paris, François Noël, 1649, 23 pages ;

[Mo_1233] *Entretien d'un gentilhomme, d'un avocat et d'un marchand sur les divisions du Parlement, et les affaires du temps*, s.l.n., 1650, 10 pages ; [Mo_546] *Avis sincères d'un évêque pieux et désintéressé, envoyé au cardinal de Retz, sur une lettre publiée dans Paris sous le nom de ce cardinal*, s.l.n., 1655, 126 pages.

¹²⁶⁶ Par exemple [Mo_1234] *Entretien d'un Parisien et d'un Gascon sur le sujet des affaires de Bordeaux*, s.l.n., 1650, 14 pages ; [Mo_1246] *Entretiens (les) amoureux d'un jeune meunier de Vaugirard avec la veuve d'un pâtissier du même village*, s.l.n.d. 4 pages ; [Mo_540] *Avis salutaires, donnés à messieurs de Bordeaux par un citoyen de la ville*, s.l.n., 1650, 27 pages ; [Mo_587] *Bon (le) François à monsieur le Prince*, Paris, Gilles de Halline, 1652, 16 pages.

¹²⁶⁷ Jean-Pierre Albert, « Les Rites funéraires. Approches anthropologiques » in *Les Cahiers de la faculté de théologie*, 1999, p.5

¹²⁶⁸ Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, éditions du Seuil, 1977.

Jacques Truchet, « Notes sur la mort spectacle dans la littérature du XVII^{ème} siècle » in *Topique*, octobre 1973, p.280-298.

crainte de voir les morts en question revenir persécuter les vivants est bien réelle, offrant ainsi aux canards et aux pamphlets de quoi susciter l'adhésion et la frayeur des lecteurs, et dans une période troublée où les décès peuvent s'enchaîner, les auteurs ont un matériau « tout frais » à disposition avec les morts qui se succèdent durant les différentes batailles.

D'autre part, comme nous l'avons déjà signalé, cette utilisation d'une figure décédée permet à l'auteur de s'éloigner encore davantage de son texte déjà anonyme, sur le principe du dialogisme de Bakhtine. Cet anonymat en outre est caractéristique des canards, comme le souligne Vincent Combe :

En ce qui concerne le « canard sanglant », retranscription plus ou moins aléatoire de récits oraux, de légendes populaires, d'histoires « de village », l'étude des « palimpsestes », des récits-sources est plus périlleuse, mais on sait qu'ils existent. L'absence quasi-systématique de signature de ces feuillets [...] témoigne bien, non seulement de l'effacement de l'auteur (mais pas du narrateur), mais aussi de toute volonté de style personnel. Dès lors, il s'agit bien avec le « canard sanglant », d'un genre présentant une forme permanente, qui se trouve renforcée dès ses débuts par une « massification » éditoriale due à une puissante volonté de propagande¹²⁶⁹.

En faisant cela, non seulement le plumeur peut dire ce qu'il veut sans crainte de représailles puisque le lecteur partira du principe tacite que c'est le fantôme qui s'exprime, il est l'orateur, et c'est à travers cette figure décédée potentiellement reconnue – peut-être même aimée et admirée – de tous que s'expriment de façon impersonnelle les griefs de la société et du peuple à l'égard de celui qui reçoit la visite spectrale. Comme le souligne Sandro Landi, « lorsque le peuple s'exprime impersonnellement, sa voix a quelque chose de fatal, de décisif »¹²⁷⁰ : le fantôme incarnerait donc cette impersonnalité au travers même de sa personnalité même de spectre et l'anonymat de celui qui tire ses ficelles. Si l'on garde à l'esprit que les fantômes invoqués sont tous d'anciens représentants du gouvernement, dont des rois, incarnations mêmes du peuple, alors par extension ils sont le peuple qui s'exprime. Bossuet dira en effet du roi que « c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui ; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne »¹²⁷¹. Couplé à l'image du fantôme messenger, de l'ombre protatique, avertissant d'un destin funeste hérité de l'Antiquité, le message revêt alors une dimension quasi-prophétique à laquelle il serait impossible d'échapper.

¹²⁶⁹ Vincent Combe, *op.cit.*, p.43.

¹²⁷⁰ Sandro Landi, *op.cit.*, p.130.

¹²⁷¹ Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, livre V, art.4, 1^{ère} proposition.

La destinée des fantômes repose sur l'idée même de la continuité coûte que coûte de l'existence sociale¹²⁷² mais surtout comme nous l'avons mentionné lors de notre tour d'horizon de la question des fantômes, elle repose sur la base de la tradition antique qui n'a pas beaucoup évolué avec le temps, et qui reste bâtie sur le modèle du triptyque *maléfice, assistance, révélation*¹²⁷³. Hubert Carrier avait déjà remarqué cette propension qu'ont les spectres à guider les vivants :

Des conseils et des avertissement donnés aux vivants par des morts revenus exprès de l'autre monde, il n'en manque pas dans les Mazarinades : à deux reprises, l'ombre de Richelieu fait honte à son successeur de sa mauvaise administration, tandis que Concini lui donne de judicieux conseils pour sa sûreté après son premier départ en exil ; le roi d'Angleterre apparaît à Anne d'Autriche après la paix de Saint-Germain, et le maréchal de Gassion à Turenne en 1650 ; Condé enfin reçoit les mises en garde du duc de Châtillon pendant le blocus et de son père en 1652, tandis que César ressuscite "pour l'animer à la destruction du Mazarin et la protection de Paris"¹²⁷⁴.

Mais comme nous allons le voir, les spectres du corpus de mazarinades d'outre-tombe ne se limitent pas à ce rôle de « mentor » pour les vivants et leurs propos sont plus recherchés que de simples avertissements puisque désormais s'ajoute à cela le rôle de l'*ethos préalable*, changeant selon la position sociale, l'image véhiculée et donc la finalité du propos : « Affermir nos qualités positivement perçues. Conquérir les mérites dont nous semblons dépourvus. Aplanir les défauts pour lesquels nous sommes connus »¹²⁷⁵.

Pour les pamphlétaires, le choix des anciens monarques et de certains anciens membres du gouvernement du royaume n'a rien n'anodin, car il s'agit de jouer dès le titre des mazarinades impliquées sur l'*ethos préalable* ou *ethos prédiscursif*. Il est question d'exploiter au maximum l'image préalable que les auditeurs ont de l'orateur avant même la prise de parole. C'est ainsi que dès le titre d'une mazarinade impliquant un défunt, tout un imaginaire est convoqué et stimulé chez les lecteurs et auditeurs. Que nous le voulions ou non, une image préexiste dans l'imaginaire de tout un chacun et ce par plusieurs biais : les rumeurs colportées, la réputation propagée par exemple, ou encore le patronyme, le statut social, parfois le genre, l'âge etc. sont toutes autant d'informations qui nous conditionnent et qui permettent de véhiculer certains préjugés et ainsi orienter la réception du discours. Les auteurs qui utilisent ces orateurs dans leurs mazarinades d'outre-tombe

¹²⁷² Thomas Marlier, *op.cit.*

¹²⁷³ Thomas Marlier, *op.cit.*

¹²⁷⁴ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.288-289.

¹²⁷⁵ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.313.

ont certainement conscience de l'impact potentiel des figures choisies, puisqu'elles ne le sont pas au hasard comme nous avons pu le constater lors du relevé de leurs identités. Tous ces fantômes ont un *ethos préalable* potentiellement exploitable. Comme l'explique Clément Viktorovitch :

s'il [c.-à-d. l'*ethos préalable*] est faiblement structuré, constitué d'informations parcellaires ou superficielles, tant mieux. Cela nous offrira l'opportunité de mettre en avant une image parfaitement adaptée à notre message et à notre auditoire. En revanche, si nous argumentons à partir d'un *ethos préalable* lourdement chargé, nous devons nous saisir de cette occasion pour l'améliorer ou le redresser. Affermir nos qualités positivement perçues. Conquérir les mérites dont nous semblons dépourvus. Aplanir les défauts pour lesquels nous sommes connus. Bien souvent, corriger notre *ethos préalable* par notre *ethos discursif* sera l'un des enjeux les plus cruciaux de notre prise de parole¹²⁷⁶.

Cette définition explique ainsi pourquoi des fantômes qui à première vue n'ont rien à faire dans notre corpus s'y trouvent finalement : pourquoi des fantômes dépourvus de l'autorité naturelle ou de compétences nécessaires et irréfutables, comme Concini, seraient invoqués sinon ?

La majorité des fantômes mentionnés jouissent à première vue d'un *ethos préalable* faiblement structuré : qui, parmi les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe, peut prétendre avoir des connaissances précises voire intimes sur les familiers de Mazarin, ses prédécesseurs, ou sur la famille Royale, des Valois aux Bourbons, allègrement convoqués ? Finalement, tous les lecteurs et auditeurs de mazarinades d'outre-tombe n'ont sur les orateurs de ces pamphlets que de maigres informations fragmentaires. Si quelques parisiens peuvent avoir aperçu certains des nobles et autres membres du gouvernement cités dans les mazarinades, il n'en est évidemment pas de même pour tout le reste de la population, qui finalement ne connaît leur existence que par le bouche-à-oreille ou la presse colportée ci et là. Si la population connaît le nom du roi, sans doute le surnom qui lui est associé durant son règne (Le Bel, le Fol, Le Hutin, le Hardi, le Juste, le Prudent etc.), et potentiellement son portrait – de profil – grâce aux monnaies Royales frappées, on ne peut cependant pas dire que le roi soit vraiment connu de ses sujets. Ce sont donc des représentations *préalables* incomplètes liées aux statuts du roi et des membres du gouvernement qui interviennent et que les auteurs de pamphlets exploitent afin de créer, à leur sens, le discours le plus efficace. Nous pouvons mettre par exemple

¹²⁷⁶ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.313.

dans cette catégorie *ethos prédiscursif parcellaire* des fantômes comme celui de Louis X le Hutin¹²⁷⁷, Louis XI¹²⁷⁸, Louis XII¹²⁷⁹, Henri III¹²⁸⁰, Henri IV¹²⁸¹, Louis XIII¹²⁸², même Jules César¹²⁸³ ou encore Jeanne d'Arc¹²⁸⁴.

Et pour les autres ? Si nous venons de dire que concernant le roi et certains nobles mentionnés l'*ethos prédiscursif* est somme toute assez fragmentaire, certains en revanche ont potentiellement un *ethos préalable* « lourdement chargé » : nous pensons évidemment à Concino Concini¹²⁸⁵, à la famille de Mazarin¹²⁸⁶ ou même à Richelieu¹²⁸⁷. Sans pour autant les connaître davantage ou mieux que les autres fantômes et morts vivants invoqués, un imaginaire collectif entoure ces personnes et oriente donc le jugement qui est porté à leur rencontre : il y a fort à parier que la population, surtout parisienne, ait encore en mémoire les pamphlets contre Concini et son assassinat, les pamphlets contre Richelieu ne sont sans doute encore pas oubliés non plus, et tout ce qui concerne de près ou de loin Mazarin est considéré comme une calamité, comme s'il « y avait quelque chose de pourri » chez *tous* les Mazarin, nimbant toute la famille italienne des tares attribuées à Jules Mazarin, comme un « effet de halo » négatif. En effet, pour reprendre les propos de Clément Viktorovitch, nous remarquons que le ton employé par ces revenants a cela de particulier qu'ils tentent tous par leur *ethos discursif* de dresser d'eux un portrait mélioratif : tous essayent, sous couvert de se montrer sous leur meilleur jour et avec les meilleures intentions, de se faire pardonner jusqu'à l'existence de Mazarin. Nous retrouvons donc bel et bien l'idée d' « améliorer ou redresser » son *ethos préalable*, ce qui confirme l'enjeu décisif de ces apparitions.

¹²⁷⁷ [Mo_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X s...* op.cit.

¹²⁷⁸ [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII...* op.cit.

¹²⁷⁹ [Mo_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII ...* op.cit.

¹²⁸⁰ [Mo_959] *Déclarations des rois Louis XI et Henry III...* op.cit.

¹²⁸¹ [Mo_2194] *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf ...* op.cit.

¹²⁸² [Mo_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées...* op.cit.

¹²⁸³ [Mo_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé ...* op.cit.

¹²⁸⁴ [Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, ...* op.cit.

¹²⁸⁵ [Mo_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin ...* op.cit.

¹²⁸⁶ [Mo_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère, ...* op.cit.

[Mo_3919] *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils...* op.cit.

[Mo_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ...* op.cit.

¹²⁸⁷ [Mo_2593] *Ombre (l') du grand Armand cardinal duc de Richelieu ...* op.cit.

En effet, tous les fantômes du corpus ne reviennent pas du Ciel (rarement) ou des Champs-Élysées (souvent) dans le seul but de faire « la causette » avec leurs ouailles restées sur Terre. Pas question ici de discuter de la pluie et du beau temps ou de l'heure qu'il est – même si c'est, comme nous l'avons vu, une entrée en matière parfois utilisée –, car de toute façon ils sont souvent parfaitement au courant des événements depuis leur séjour *post mortem*, aussi n'ont-ils aucun besoin réel de s'informer, ou parfois feignent-ils l'ignorance pour avoir confirmation de ce qui leur a été rapporté. Comme le souligne Clément Viktorovitch, « commencer par un propos en prétendant ne pas savoir ce que l'on va dire, paraître volontairement hésitant, voire maladroit est un stratagème connu depuis d'Antiquité : Quintilien appelait cela la *dubitatio* »¹²⁸⁸ et ne participe souvent donc qu'à une fausse sincérité, ici destinée à manipuler plus aisément en laissant entendre à l'auditoire qu'il en sait plus que le fantôme qui parle. Or nous l'avons déjà remarqué : l'Autre monde est extrêmement bien informé et les nouvelles vont vite, très vite, et même plus vite que chez les mortels¹²⁸⁹.

Les légendes et histoires de fantômes du passé nous présentent souvent des esprits avec du charisme quand ils ne sont pas l'incarnation pure de la peur dont la seule présence suffit à annoncer un drame proche. Ainsi nous pensons au revenant qui se manifeste à Dion pour lui signifier sa fin prochaine¹²⁹⁰, au spectre de Tiberius qui prévient son frère Caius Gracchus par songe qu'il va trépasser¹²⁹¹ mais aussi à la terrifiante *bean sí* irlandaise¹²⁹² qui annonce par ses hurlements la mort de la famille à laquelle elle est rattachée et que l'on retrouve dans bien des cultures celtiques¹²⁹³, ou bien à la Mélusine héritée du Moyen Age qui apparaît dès qu'un Lusignan doit passer de vie à trépas¹²⁹⁴. Tous ces fantômes, qu'ils soient « historiques » ou folkloriques, semblent avoir un point

¹²⁸⁸ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.322, il cite Quintilien, *Les Institutions oratoires*, livre IX, chapitre 2.

¹²⁸⁹ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *op.cit.*, p.101 : « En temps ordinaire, le service postal a besoin d'une semaine en hiver pour relier les deux villes [c.-à-d. Paris et Aix-en-Provence], et six jours en été. On mesure bien ici la volonté d'acheminer la nouvelle par les courriers officiels dans les meilleurs délais ». Cette remarque illustre que si les nouvelles vont vite (une semaine) pour annoncer le décès du roi, elles sont en revanche certainement moins rapides le reste du temps.

Dans les mazarinades, nous avons l'impression que les événements sont connus de tous quasiment aussitôt qu'ils arrivent.

¹²⁹⁰ Plutarque, *Dion*, 2, 3-5.

¹²⁹¹ Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 7, 6.

¹²⁹² Léon Fleuriot, « Patricia Lysaght, *The Banshee. The Irish supernatural Death messenger*. Dublin, The Glendale Presse, 1986, 433p. » in *Etudes Celtiques*, éd. du CNRS vol.24, 1987, p.343.

¹²⁹³ Evelyne Sorlin, *Cris de Vie, Cris de Mort. Les fées du destin dans les pays celtiques*, Helsinki : Academia Scientiarum Fennica, 1991.

¹²⁹⁴ Jean d'Arras, *Mélusine ou la noble histoire des Lusignans*, 1393.

commun : la puissance qu'ils dégagent malgré leurs plaintes, une sorte de panache qu'ils ont emporté avec eux dans la mort et que personne ne leur enlèvera¹²⁹⁵.

2.2. Amende honorable et humiliation publique : les fantômes piaculaires redorent leur *ethos*.

A première vue, les fantômes de la Fronde, surtout ceux à l'*ethos prédiscursif* chargé, ont pour certains un penchant pour la plainte plus que pour susciter la peur à leur seule apparition. Nous pourrions supposer qu'il s'agit d'une manœuvre pour apitoyer le lecteur de mazarinade sur leur sort afin de redresser ou corriger l'image que celui-ci peut avoir d'eux. Le processus ne semble pourtant pas si simple.

Dès le début de la mazarinade *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, Michel Mazarin, auquel on semble avoir reproché d'avoir profité du népotisme de son frère pour devenir cardinal à son tour, mentionne ses « erreurs passées », comme une confession publique, un aveu de sincérité auprès du lecteur, qui ne peut que le placer dans le rôle de l'orateur qui va redresser son *ethos prédiscursif* : « Je ne parle plus, de ce que j'ai fait au monde, le récit de mes erreurs passées ne me pouvant plus rendre sage, serait inutile ; mais toi qui vis, a encore des moments de reste, ton espérance n'est pas toute éteinte. Les avertissements que tu recevras de ta vie passée peuvent être utiles à sa fuite : Ecoute donc et profite »¹²⁹⁶. Non seulement il apparaît dans la mazarinade comme fantôme qui devient l'orateur sincère qui reconnaît ses torts et va les réparer via son *ethos discursif*, mais il endosse également le rôle d'*assistance* du fantôme, qui revient de l'Aut-delà porter secours à son frère. Néanmoins ne nous y trompons pas : sous couvert de conseiller et d'aider Jules Mazarin à se sortir de la mauvaise passe dans laquelle il se trouve, Michel Mazarin reste acquis à la cause des Frondeurs, et il n'y a donc que le salut de la France qui lui importe réellement puis son ultime conseil s'avère fatal pour le ministre-cardinal : « Songe donc à ta mort prochaine, malheureux frère, je vois bien enfin que c'est le dernier espoir qui te reste »¹²⁹⁷. Ainsi, sous couvert de porter assistance à son frère avec toute la sincérité familiale et fraternelle d'usage, le fantôme de Michel Mazarin

¹²⁹⁵ Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*, Acte V, scène 6 : « Il y a malgré vous quelque chose // que j'emporte, et ce soir, [...] Quelque chose que sans un pli, sans une tache, // J'emporte malgré vous, // [...] Mon panache. RIDEAU. »

¹²⁹⁶ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, *op.cit.*, p.2.

¹²⁹⁷ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, *op.cit.*, p.7.

s'inscrit dans le mouvement anti-Mazarin : il tente de faire oublier ses « erreurs passées » pour rétablir son *ethos prèdiscursif* en se montrant sensible aux préoccupations du peuple et ses désirs – en tout cas ceux des pamphlétaires.

Cette notion de sincérité se retrouve souvent dans les mazarinades où les fantômes prennent la parole, dans les *exordes* lorsqu'il y en a, comme une *captatio benevolentiae* pour assurer de leur désintéret complet dans les affaires pour lesquelles ils interviennent et de leur sincérité la plus honnête et scrupuleuse, ou complètement à la fin de leur discours, comme une ultime démonstration de leur détachement des affaires terrestres. Comme le souligne Adrianna E. Bakos au sujet des fantômes dans les mazarinades

a common element in both *the dialogues des morts* and the apparition pamphlets is the claim that ghosts are dispassionate observers of, and commentators on, the exploits of the living. Along with their mortality, these spirits have shed their animosities and partialities, thus making them ideally suited to consider current events dispassionately¹²⁹⁸.

Ils viennent révéler des vérités que les vivants n'osent dire, dans ce souci de sincérité avec leur interlocuteur mais surtout s'opposant aux *flatteurs*¹²⁹⁹, permettant ainsi de créer ou renforcer un *ethos* positif d'une droiture et d'une loyauté indiscutables. Le cardinal de Richelieu ainsi a cet ultime argument à la fin de la mazarinade *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées à Julie (sic) Mazarin* : « Mais c'est un malheur des Grands, que la vérité n'entre jamais chez eux que masquée, et qu'il faille qu'on leur écrive de l'autre monde, ce qu'on n'ose leur dire en celui-ci. Adieu »¹³⁰⁰. La fin et la disparition du fantôme sont certes abruptes, marquées par ce simple et brutal « adieu », mais la dernière phrase devient la plus importante puisqu'elle insiste sur sa sincérité, redressant l'*ethos* d'un cardinal considéré comme responsable de l'accession au pouvoir de Jules Mazarin.

¹²⁹⁸ Adrianna E. Bakos, *op.cit.*, p.339.

¹²⁹⁹ Antoine Furetière, *op.cit.*, définition en ligne de « flatteur » : « adj. Celui ou celle qui flattent, soit par louanges, soit par des complaisances, soit par des caresses corporelles. On le dit des hommes, des animaux et des choses, comme des escrits, des pinceaux, des miroirs etc. Les escornifleurs sont de grands flatteurs, un miroir, un livre flatteur, une esperance flatteuse ».

« Flatter : v.act. Attribuer à une personne de bonnes qualités qu'elle n'a pas, l'en louer, l'en feliciter. [...] Excuser par complaisance les defauts qui sont en quelqu'un. [...] Être indulgent à ceux qu'on devoit chastier [...] Deguiser une verité qui seroit désagréable à celui qui y est interessé, lui donner une meilleure opinion d'une chose qu'il n'en doit avoir [...] ».

¹³⁰⁰ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu ... op.cit.*, p.7-8.

Un autre fantôme a insisté sur sa sincérité, et donc ses vertus morales, et ce dans toutes les mazarinades qui lui donnent la parole, est le duc de Châtillon, Gaspard IV de Coligny. Lieutenant général des armées du roi, dans le camp du roi – et donc de Mazarin et de Condé lors du blocus de Paris –, c'est avant tout son aura militaire qui semble exploitée par les pamphlétaires qui en font un repentir qui regrette le choix de son camp, et qui va donc revenir de l'Au-delà informer Condé de ses mauvais choix, dans l'espoir de le remettre dans le droit chemin :

Grand Prince [...] puisque tous ces flatteurs n'osent vous parler franchement de peur de perdre pour peu de temps l'honneur de vos bonnes grâces, et qu'ils considèrent plus leurs intérêts particuliers que les vôtres ; j'oserai représenter la vérité naïvement à votre Altesse, puis qu'on sait qu'à présent je suis détaché de toute forte de passion, excepté de celle de vous voir toujours victorieux, et chéri de tous les bon François¹³⁰¹.

Lui-même souligne « à présent je suis détaché de toutes sortes de passion », montrant bien sa sincérité et son désintérêt, ce qui en fait un être hautement vertueux : il ne revient, comme Michel Mazarin avec Jules, que pour *assister* Condé et lui permettre de faire les meilleurs choix, pour les « bons français », c'est-à-dire surtout en faveur du camp frondeur. Nous pouvons également remarquer les champs lexicaux minutieusement choisis dans ces quelques lignes, témoignant d'une recherche d'efficacité auprès des lecteurs de mazarinades : « franchement », « vérité », « victorieux », « honneur », « bonnes grâces », « chéri » qui s'opposent à « flatteurs », « peur », « perdre », « passion », mettant en exergue un contraste entre le Bien et le Mal d'après la perception des pamphlétaires, entre le camp des Frondeurs qui parle « naïvement »¹³⁰² et le camp du Roi et de Mazarin plein de flatteurs. Dans une autre mazarinade de la même année 1649, *l'Ombre de monsieur de Châtillon*, Gaspard IV de Coligny informe une fois de plus Condé de sa franchise et sa probité : « Tu ne dois pas trouver ma harangue suspecte »¹³⁰³. Pour que son *ethos préalable* soit chargé, que peuvent lui reprocher les pamphlétaires ? Le camp qu'il avait choisi, pour lequel il combattait et est mort. Ainsi si son *ethos préalable* pouvait avoir souffert aux yeux des pamphlétaires de ce « mauvais choix », ils exploitent sa mort et son statut pour faire passer leur message : même si le fantôme n'est

¹³⁰¹ [MO_1285] *Esprit (1') du duc de Châtillon ... op.cit.*, p.4-5.

¹³⁰² Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « naïvement : adv. D'une manière naïve, naturelle, sincère et ingénue ».

¹³⁰³[MO_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon... op.cit.*, p.10-12.

pas à proprement parler visible, l'imaginaire collectif se représente aisément l'homme de guerre, d'autant que certaines mazarinades contenaient des gravures¹³⁰⁴, et comme le signale Clément Viktorovitch « l'uniforme, même sorti de son contexte, suffit à produire l'autorité »¹³⁰⁵. C'est ainsi un Grand du royaume, proche de Condé, qui a reçu les honneurs funéraires royaux, auréolé de son prestige de héros militaire qui est mis en scène pour amener à une prise de conscience : il n'y a que le camp des Frondeurs qui soit le seul « bon » camp et qui celui des « bons François ». Le mauvais choix et l'attaque regrettée contre la partie sont ainsi les thèmes récurrents dans les mazarinades qui donnent la parole à Gaspard IV de Coligny : « Je ne plains pas ma mort, je n'en plains que la cause »¹³⁰⁶, « je viens te détourner d'un odieux effort // je te l'ai dit mourant, je te le redis mort // ton party n'est pas juste et ta guerre est cruelle // d'opprimer ta partie et de t'armer contr'elle »¹³⁰⁷, propos renforcés dans *les Avis héroïques et importants* ou *les Dernières paroles de M.de Châtillon*, « je meurs les armes à la main contre ma propre Patrie, et dans le lieu où je pense cueillir des lauriers glorieux et verdoyants, je ne remporte que des sombres et funestes cyprès¹³⁰⁸ »¹³⁰⁹, « je meurs avec ce regret : d'avoir souillé mon bras dans les entrailles de ma Patrie »¹³¹⁰. Si combattre pour le roi est louable, Louis XIV reste mineur au moment de la Fronde, c'est donc pour les Frondeurs Mazarin qui tire les ficelles ; Condé obéit donc à l'Italien et tous ceux qui meurent sous ses ordres sont forcément marqués du sceau de l'impie, et Châtillon doit servir d'exemple pour illustrer ces mauvais choix et permettre aux « traîtres » de rentrer dans le droit chemin.

Dans le prolongement, moins exploitée mais présente, cette idée de combattre dans le mauvais camp se trouve également en 1652 dans la mazarinade *Entretien de Saint-Maigrin (sic) et Manciny*, où cette fois c'est Jacques de Stuer de Caussades qui est mentionné : « Saint Maigrin donc étant mort le premier, pour une cause qu'il avait

¹³⁰⁴ Voir *Advertisement fait par Monsieur de Chastillon*, collection d'Aix-en-Provence (voir bibliographie) : gravure de Gaspard duc de Coligny entre la page de garde et la page de titre.

¹³⁰⁵ Clément Viktorovitch, *op.cit.* : il cite Leonard Bickman, « The social power of a uniform », *Journal of Applied Social Psychology*, 1974, vol. 4-1, p. 47-61 ; Brad J. Bushman, « Perceived symbols of authority and their influence on compliance », *Journal of Applied Social Psychology*, 1984, vol. 14-6, p. 501-508.

¹³⁰⁶ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants... op.cit.*, p.4.

¹³⁰⁷ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants... op.cit.*, p.4.

¹³⁰⁸ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition « cyprès : subst.masc. Nom d'arbre assez connu, qui est le symbole de la mort, et dont on orne les sépulcres ».

¹³⁰⁹ [MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon... op.cit.*, p.4.

¹³¹⁰ [MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon... op.cit.*, p.8.

toujours jugée fort mauvaise »¹³¹¹, en référence à sa mort avant celle de Paul Mancini lors de la bataille du faubourg, montre cette fois que le mauvais camp est celui de Mazarin – bien qu'il s'agisse de l'armée du roi – contre Condé. Entre 1649 et 1652, la « cause » « fort mauvaise » reste, dans tous les cas, le camp de Mazarin, avec ou sans Condé.

La notion de vertu (Aristote) ou de sincérité (Cotteret) posent la question de la forme d'autorité qui se dégage alors de la prise de parole de ces entités. En effet, Jean-Jacques Robieux dans *Rhétorique et argumentation* démontrait le lien étroit entre l'*ethos* et les *arguments d'autorité*¹³¹². Si d'une part nous avons des fantômes à l'*ethos prédiscursif* parcellaire vraisemblablement peu chargé ou connoté négativement, alors il semblerait que ce soit l'*argumentum ad potentiam* (argument de pouvoir) qui est sollicité, représentant une autorité à laquelle le peuple doit un respect naturel par sa position hiérarchique (par exemple les anciens rois Louis XIII ou Henri IV, la régente Marie de Médicis, les cardinaux Richelieu et Michel Mazarin car ils restent de hauts dignitaires de l'Eglise malgré les griefs possibles contre eux, ou Gaspard IV de Coligny, noble et militaire...). Pour ceux qui ne jouissent pas d'une position aussi indiscutable (Charles I^{er} d'Angleterre qui est anglican, Ibrahim le Fou qui est mahométan, Concino Concini, Hortensia Buffalini, Paul Mancini, et de fait même Michel Mazarin) c'est l'argument du *ipse dixit* (lui-même l'a dit) qui semble prendre le dessus : puisque ces entités se présentent comme sincères et vertueuses malgré les crimes qui leur sont reprochés, puisqu'ils font amende honorable en public¹³¹³, alors leurs propos pourront être exploités par l'auditoire comme arguments dans des conversations courante, renvoyant aux propos de l'autorité en question comme argument irréfutable¹³¹⁴.

L'idée que ces fantômes communiquent depuis l'Au-delà pour redorer leur *ethos* n'est pas une simple ruse rhétorique pour justifier leur retour, mais s'inscrit dans une tradition d'humiliation publique des vaincus, *deditio in fidem*, attestée depuis l'Antiquité

¹³¹¹ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini ... op.cit.*, p.6.

¹³¹² Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.24 : « A l'*éthos* sont liées les différentes formes d'arguments d'autorité »

¹³¹³ Christian Godin, « Excuses et attritions publiques : une nouvelle mode inquisitoriale » in *Cités*, 2011, n.45, p.141-146 : « L'amende honorable était une peine infamante qui consistait pour le condamné à reconnaître publiquement sa faute et à en demander pardon à Dieu et aux hommes. Le condamné était en chemise et nu-pieds, il tenait un cierge dans chaque main et se mettait à genoux pour dire la formule d'amende honorable consignée dans le jugement ».

¹³¹⁴ Arthur Schopenhauer, « Stratagème XXX. Argument d'autorité », *op.cit.*, p.35-38.

romaine et que l'historien Jean-Marie Moeglin transpose en *deditio in misericordiam*¹³¹⁵ pour la période médiévale et postérieure. Claude Gauvard montre que cette pratique de l'amende honorable s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, que ce n'est pas une pratique exclusivement médiévale, et qu'il s'agit d'une sentence revêtant un triple aspect : elle doit être publique, respecter les codes liturgiques de la pénitence, et enfin réparer par la parole ou l'action un préjudice¹³¹⁶. Moeglin définit cette démarche de pénitence comme un processus qui permet « rentrer en grâce auprès de Dieu et se réconcilier avec l'Eglise »¹³¹⁷ et comme un « rituel de mise à mort symbolique [...] un sacrifice [...] ; elle pouvait leur ouvrir la voie d'une héroïsation par les siècles postérieurs »¹³¹⁸. Ainsi les fantômes qui insistent le plus sur le rétablissement de leur *ethos* sont ceux qui théoriquement aux yeux des frondeurs ont des choses à se reprocher, et s'ils sont réellement morts, il n'y a donc mise à mort symbolique que de ce qui reste de leur honneur posthume. Les mazarinades étant publiques, bien qu'illégales, leur *mea culpa* est donc public également, les fantômes qui apparaissent tendent à respecter – au moins en partie – les codes liturgiques des apparitions, à défaut de ceux de la pénitence publique, et leur but est bien, par leurs paroles (Richelieu, Châtillon, Michel Mazarin) ou les tentatives d'actes (Concini) de réparer les torts qui leurs sont reprochés. Faisant ainsi pénitence, l'obtention de la grâce de Dieu leur permettrait en toute logique de quitter les Enfers d'où ils reviennent tous pour intégrer le paradis promis et espéré. Cette recherche de sincérité à tout prix de l'auditoire montre ce que Michel Meyer avait expliqué comme : « J'ai la réponse, tu peux me faire confiance »¹³¹⁹ : puisqu'ils ne peuvent mentir, puisqu'ils sont honnêtes, loyaux et désintéressés. Du moins c'est ce qu'ils prétendent car Nicolas Correard signale dans le cas des *dialogues des morts* notamment que « les appropriations politiques se signalent plus par leur différence tonale (on est loin du détachement et de l'équanimité de Lucien) que par leur irrégularité formelle »¹³²⁰. Les fantômes ne sont donc pas si désintéressés et détachés des affaires humaines qu'ils le

¹³¹⁵ Jean-Marie Moeglin, « Pénitence publique et amende honorable au Moyen-Age », in *Revue Historique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, n.604, p.225.

¹³¹⁶ Claude Gauvard, « L'honneur du roi », in Claude Gauvard (dir.), *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, « Les médiévistes français », 2005, p. 156-174.

¹³¹⁷ Jean-Marie Moeglin, *op.cit.*, p.231.

¹³¹⁸ Jean-Marie Moeglin, *op.cit.*, p.269.

¹³¹⁹ Michel Meyer, *La Rhétorique*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2009, p.22.

¹³²⁰ Nicolas Correard, *op.cit.*

prétendent, même s'ils feignent de dire la vérité et d'apporter les réponses sincères destinées à *persuader* les foules du problème qu'ils soulèvent dans les pamphlets, sous couvert d'*assistance* à leur prochain et de témoigner de leurs grandes vertus morales, et tout cela dans « d'une éclatante manifestation d'abnégation au service du bien commun »¹³²¹.

2.3. Etablir son autorité sous couvert de compétences : *argumentum ad verecundiam*.

Si Aristote considérait en termes d'*ethos* le triptyque « vertu, prudence et bienveillance » déjà mentionné précédemment – et pour lesquels nous utilisons également les termes « instruire », « charmer » et « émouvoir » (Cicéron) ou « sincère, compétent et séduisant » (Cotteret) –, et si la vertu proclamée des fantômes à l'*ethos* chargé s'inscrit dans une logique contrite d'amende honorable, il convient de les opposer *naturellement* aux fantômes reconnus pour leur prudence, ou leurs compétences. Cette notion est importante car c'est à partir de ce postulat que se développe l'*argumentum ad verecundiam* qui nous intéresse en ce qui concerne les « compétences » des fantômes des mazarinades d'outre-tombe. Cette catégorie d'argument d'autorité positionne d'office le lecteur dans une soumission sincère à ce qu'il reconnaît comme une autorité légitime par ses compétences, car c'est cette compétence présumée qui donne du poids à l'orateur et qui va agir directement sur la capacité de l'auditeur à déterminer si les propos sont potentiellement véridiques ou crédibles, car si lui n'a aucune expérience, l'expert compétent cité sait forcément de quoi il parle et ne peut en théorie se tromper (appel à un bon sens parfois erroné).

Parmi les compétences accordées aux fantômes, outres celles liées à leurs activités politiques ou militaires de leur vivant, dans lesquelles le commun des mortels n'a vraisemblablement aucune compétence ou savoir-faire, il y a ce que l'on pourrait appeler « la compétence d'être mort », comme si cette expérience donnait aux fantômes une vision plus nette des choses, comme s'ils avaient désormais accès à toutes les vérités du monde, et si en plus ils ont fait amende honorable pour le salut de leur *ethos*, alors leur compétence ne peut être remise en cause.

¹³²¹ Jean-Marie Moeglin, *op.cit.*, p.269.

Ainsi dans l'*Esprit du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*, le duc de Châtillon se permet de tancer le Grand Condé sur ses choix au moment de la prise de Charenton et de le remettre à sa place, en le comparant aux autres Princes et Grands du royaume sur diverses vertus appréciées chez un prince : « Croyez-vous être plus avisé que Monseigneur le Prince de Conty¹³²² vôtre frère, plus prudent que le Duc de Bouillon¹³²³, plus généreux que les Ducs D'Elbeuf¹³²⁴ et de Beaufort¹³²⁵, et plus brave Capitaine que le Maréchal de la Mothe-Houdancourt¹³²⁶ »¹³²⁷, figures d'autorité encore vivantes et qui ont toute la particularité d'être dans le camp des frondeurs. Châtillon mort a désormais accès aux méandres du cœur humain, il voit depuis l'Au-delà ce que nul mortel ne peut voir, et se positionne donc clairement en faveur des frondeurs puisqu'il est en mesure de savoir ce qui les habite et que donc leur cause – l'éloignement de Mazarin – est juste. C'est par sa mort qu'il acquiert la très pratique faculté de juger les hommes et donc de savoir à quel camp se rallier.

Le frère de Jules Mazarin, Michel Mazarin, met en avant également son expertise de défunt, et n'hésite pas à faire valoir cet argument de compétence dans son discours dans l'*Apparition du cardinal de Ste Cécile* : « je viens ici pour te dire les choses qu'alors je t'eusse dite, afin que si quelque espoir de salut te reste, tu puisses faire ton profit de ma fatale expérience et de la tienne »¹³²⁸. Mazarin doit donc tirer profit de l'expérience de son frère afin d'éviter lui-aussi de répéter les erreurs que celui-ci a pu commettre, ce qu'il réitère quelques pages plus loin, « et si les dernières paroles de ceux qui meurent ont plus d'efficace que celles de ceux qui vivent, ma perte t'aurait sauvé »¹³²⁹. Ainsi la mort lui donne plus de poids et donc plus de « compétence ».

Hortensia Buffalini, sa mère, revient également le hanter dans le but de lui dispenser de nombreux, nécessaires et judicieux conseils afin de racheter sa conduite :

¹³²² Armand de Bourbon-Conti, prince de Conti (1629-1666), chef de la Fronde parlementaire, battu à Charenton par son frère Condé.

¹³²³ Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan, comte d'Evreux, (1605-1652), noble et militaire français, frère du maréchal Turenne, frondeur.

¹³²⁴ Charles II d'Elbeuf (1596-1657), lieutenant du prince de Conti pendant la Fronde.

¹³²⁵ François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort, dit « le Roi des Halles » (1616-1669), meneur de la « Cabale des Importants » (1643) et chef des frondeurs durant le siège de Paris.

¹³²⁶ Philippe, comte de la Mothe-Houdancourt (1605-1657), pair de France, maréchal de France, frondeur jusqu'en 1651 où il rentre dans le devoir et se remet au service de la cour et du roi.

¹³²⁷ [MO_1285] *Esprit (1') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*, op.cit., p.7.

¹³²⁸ [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, op.cit., p.1.

¹³²⁹ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, op.cit., p.1.

Pour moi je ne m'étonne pas de ton malheur, car je sais que tu as toujours suivi la mauvaise pente de la nature, et que tu n'as jamais prêté l'oreille aux conseils de ta mère. C'est faire tout au contraire des préceptes du Sage qui dit, Ne dédaignez point les avertissements que votre mère vous donne¹³³⁰.

Concino Concini revient également conseiller Mazarin, sur de nombreux sujets politiques. Nous pouvons évidemment nous interroger du bien-fondé de ces conseils quand on sait ce qu'il advint de lui à cause de sa trop grande ambition, mais c'est surtout le reproche qu'il fait au cardinal qui témoigne de ses « compétences de mort » : « Va Mazarin tu es un sot, ne savais-tu pas bien que l'Ombre que tu viens d'entendre a été plus vertueux que toi, son exemple et le mien, n'était-il pas capable de te faire éviter le naufrage »¹³³¹. Concino Concini mentionne ici l'autre ombre du pamphlet, sa femme Leonora Dori, dont les exemples devraient servir de leçon à Mazarin, mais celui-ci est trop « sot » pour les écouter, il ne tirera ainsi aucune leçon de leur mort.

Dans tous les cas, entre la sincérité et la compétence affichées des fantômes, ceux-ci tendent à se rendre exemplaires auprès des lecteurs de mazarinades d'outre-tombe. En jouant ainsi sur l'*ethos préalable*, les fantômes jouent sur les opinions du peuple et orientent ainsi leur perception, faisant en sorte que celui-ci soit prêt à leur accorder une oreille attentive :

Les vertus morales, la bonne conduite, la confiance qu'elles suscitent [...] confèrent à l'orateur une autorité. L'*ethos*, c'est l'orateur comme principe (voire comme argument) d'autorité. L'éthique de l'orateur est son « expertise » d'homme, et cet humanisme est sa moralité, qui est source d'autorité. C'est bien sûr lié à ce qu'il est et à ce qu'il représente¹³³².

Après tout, tous n'invitent-ils pas Jules Mazarin à la plus grande prudence et à se préserver des mauvais coups du sort ?

2.4. Des fantômes charmeurs : entre bienveillance rhétorique et normes fantomatiques.

Une fois que la sincérité de l'orateur est démontrée, que sa compétence n'est plus remise en cause, il ne reste plus que l'aspect *bienveillant, charmeur, séduisant*. Et là, la posture ne passe que par le texte puisque l'orateur fantôme est par définition invisible aux

¹³³⁰ [Mo_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.5.

¹³³¹ [Mo_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.7.

¹³³² Michel Meyer, *op.cit.*, p. 20.

yeux de tous. Si Aristote utilisait le terme *bienveillant*, Cicéron lui préfère *delectare* soit « charmer » et Cotteret propose de manière plus moderne l'emploi du terme « séduisant », que Clément Viktorovitch définit de façon très large dans son ouvrage :

Le terme « séduisant » a surtout pour mérite de laisser totalement ouverte la liste des qualités susceptibles d'être considérées comme attractives. Cela peut être la sympathie, la gentillesse et la bienveillance. Ou au contraire l'autorité, la sévérité et la rigueur. L'humour ou le sérieux. L'exubérance ou la simplicité. Le charme ou la distance. Il y a, au fond, autant de manières de séduire qu'il y a d'oratrices et d'orateurs. Et autant de raisons de se laisser séduire qu'il y a d'auditrices et d'auditeurs. Remarquons cependant que toutes ces incarnations de la séduction ont sans doute un point commun : l'impression que la personne, en réalité, veut notre bien¹³³³.

Jean-Jacques Robieux appuie également en ce sens : « Il [c.-à-d. l'orateur] doit dans tous les cas se montrer honnête, bien disposé, compétent et, selon les cas, sévère ou bienveillant, agressif ou conciliant, austère ou amurant. Bref, c'est une question de paraître, de posture »¹³³⁴.

Dans les mazarinades d'outre-tombe, il est évident, comme dans le corpus global, que les fantômes et autres morts ne sont tous là que dans un but unique : sauver la France, autrement dit ils ne veulent que le bien du royaume. C'est là que se trouve leur bienveillance, dans leur rôle hérité de l'Antiquité d'*assistance* – rappelons que d'après Thomas Marlier, ce rôle est normalement rare au profit de la *révélation* et du *maléfice*¹³³⁵. Tous ne sont là que pour agiter le souvenir d'un passé glorieux et exciter de vieilles rancœurs qui habitent le peuple français depuis des décennies de guerres de religion et de règnes de favoris. Le duc de Châtillon, dans l'une des nombreuses mazarinades qui l'invoque, met en argument face à Condé la grandeur du peuple français, pensée séduisante envers la nation et donc prompte à attirer la sympathie du lecteur à la recherche d'un idéal fantasmé et révolu : « Représentez-vous MONSEIGNEUR, combien de fois les Gaulois nos prédécesseurs ont été victorieux, et que toutefois ils n'ont pas laissé d'être rendus tributaires et esclaves des Romains leurs ennemis capitaux »¹³³⁶. Se faisant, son propos prouve qu'il ne veut que le bien de la grande nation héritière des Gaulois, mais il agite également l'anti-italianisme qui agite les foules depuis au moins Catherine de Médicis (1519-1589) et l'arrivée en France des Italiens avec leurs mœurs réputées impudiques, immorales etc. C'est donc de façon bienveillante mais ferme et sérieuse qu'il

¹³³³ Clément Viktorovitch, *op.cit.*, p.333.

¹³³⁴ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.24.

¹³³⁵ Thomas Marlier, *op.cit.*

¹³³⁶ [Mo_1285] *Esprit (1') du duc de Châtillon ... op.cit.*, p.6-7.

s'adresse au Grand Condé afin de l'*assister* pour rétablir sa grandeur en perdition. Même les étrangers à la nation s'impliquent dans cette idée de grandeur à sauvegarder, dans *l'Ombre du grand César* par exemple, le romain revient dans cette optique : « Sauvez Paris, Prince, je quitte soudain les vers pour vous le dire derechef en prose, qui ne m'a pas autrefois rendu de moindres services que l'épée et que la lance : Conservez Paris, vous dis-je, et croyiez que son salut dépend celui de toute la France, puisque cette grande Ville en est véritablement le cœur [...] »¹³³⁷. Là encore, paroles bienveillantes mais sous couvert d'autorité (usage de l'impératif, César donne des ordres à Louis II de Bourbon-Condé) et de sévérité.

Cette bienveillance revêt bien des aspects, et si dans la mazarinade *l'Esprit du duc de Châtillon* que nous venons de mentionner l'attaque contre Mazarin n'est qu'à moitié déguisée, il arrive que ce soit en donnant des conseils d'apparence bienveillante à Mazarin qu'en réalité s'exprime la pensée des frondeurs, qui cherchent en réalité le bien du royaume. Dans ceux qui portent des jugements et apportent des conseils *judicieux* enseignés par la mort, en 1651 dans *l'Ombre du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin*, Concini revient hanter Jules Mazarin alors en exil à Sedan et se permet cette remarque : « Si vous ne souhaitez pas de ruiner entièrement les affaires de la plus vertueuse Princesse du monde, je vous conseille de suivre mes sentiments »¹³³⁸. Concino Concini revient donc en toute humilité donner ses conseils politiques avisés au cardinal en exil, et ce dans le but affiché de préserver la grandeur d'Anne d'Autriche, « vertueuse princesse ». N'est-il pas ironique que ce soit l'homme, dont l'esprit aventurier, la soif de pouvoir et l'ambition ont causé la perte, qui donne de tels conseils ? Surtout lorsque l'on sait que de son vivant, il n'agissait que par intérêt personnel et que toute sa fulgurante ascension sociale ne reposait que sur la manipulation de Marie de Médicis, elle-même régente¹³³⁹, mais qu'il considérait visiblement également comme une princesse, autrement dit d'une autorité moindre puisque femme sans pouvoir, juste porteuse d'un titre¹³⁴⁰. Sauf si les « sentiments » en question sont ceux qui l'ont conduit à sa perte,

¹³³⁷ [MO_2594] *Ombre (l') du grand César ... op.cit.*, p.3-4.

¹³³⁸ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*, p.6.

¹³³⁹ Jean-François Solnon, « Chapitre IV. Concini, Galigai et Marie de Médicis », in Jean-François Solnon (dir.), *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, « Pour l'histoire », 2019, p. 99-115.

¹³⁴⁰ [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre ... op.cit.*, p.4-5 : « Que n'ay-je pas fait pour ce Peuple Ingrat et Barbare, lors que je gouvernois les affaires de leur Monarchie, sous les Regence d'une tres-Auguste Princesse comme la vôtre ? Vous pouvez avoir sçeu de l'Histoire les services que je leur ai rendus, et de quelle sorte ils recompensez mes travaux et les graces que je leur ay faites. »

permettant ainsi également la perte de Mazarin et donc de sauver le royaume... Au prétexte de bienveillance et de sympathie pour son coreligionnaire, ses propos sont en vérité destinés au bien du royaume puisqu'en l'entraînant dans la mort, il le débarrasse de ce parasite et porte ainsi *assistance* à la nation.

La mère du cardinal, Hortensia Buffalini, avançant bienveillance et amour maternels envers son fils, sous-entend pour le lecteur de mazarinades d'outre-tombe ayant quelque culture le funeste sort qui l'attend lorsqu'elle dit à son fils : « Je crains pour toi le même sort qu'eut jadis Orphée, et cette crainte est un effet de l'amour maternelle que je conserve encore parmi la colère que j'ai conçue contre toi »¹³⁴¹. Apparaît ainsi l'image bienveillante d'une mère inquiète qui délivre un message plein de peur et d'amour à son fils, mais quel est ce « sort qu'eut jadis Orphée » ? Pour cela, il faut se plonger dans la *Géographie* de Strabon¹³⁴² :

21. Dium est au pied de l'Olympe et a dans son voisinage le bourg de Pimplée, le même où, suivant Strabon, résidait Orphée. Strabon ajoute que cet imposteur, Cicone d'origine, après avoir vécu des métiers de musicien, de devin et de mystagogue ambulante, se crut appelé à de plus hautes destinées, devint chef de parti, acquit de l'ascendant et fut au moment de voir tout le pays accepter son autorité, mais périt sous les coups de plusieurs conjurés qui prévoyaient de sa part quelque piège ou quelque violence. - Ici auprès se trouve aussi Libéthres.

Ainsi implicitement, par une évocation d'Orphée qui ne sera comprise que des lettrés et autres frondeurs instruits, la mère de Mazarin mentionne les raisons et causes de la perte d'Orphée, applicables par les pamphlétaires au cardinal italien : la bassesse des métiers exercés, l'élévation à « de plus hautes destinées » et à un poste prestigieux, puis la déchéance après un soulèvement populaire qui causa sa mort. La mère de Mazarin ne craint pas qu'il soit démis de ses fonctions, exilé ou toute autre chose aussi déplaisante : elle passe directement à la mention implicite de la mort par soulèvement populaire, comme un message surtout aux lecteurs de mazarinades, que l'on pourrait formuler explicitement ainsi : « Si vous voulez vous débarrasser de Mazarin, vous n'aurez, pour le bien du pays, d'autre choix que de le tuer vous-mêmes ». Elle insiste néanmoins sur sa position bienveillante de mère puisque son message semble à première vue destiné à Mazarin et non à une propagande pro-frondeurs qui ne sont jamais ni plus ni moins à ses

¹³⁴¹ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, op.cit., p.6.

¹³⁴² Strabon, *Géographie*, [I^{er} siècle avant et après J.-C.], VII, 21, Amédée Tardieu (trad.fr.), Paris, Hachette, 1867.

yeux que « les meilleures plumes de France » comme elle le dit si bien pour justifier la propagation des rumeurs au sujet de son fils : « Je pourrais te reprocher ici l'horreur de tes crimes, mais j'ai encore quelque tendresse de mère, et puis ils sont connus de toutes les nations que tu as fourbées, ils sont publiez par les Arrêts de l'Aréopage, par les voix des Colporteurs, et par les meilleures plumes de le France »¹³⁴³. Notons également l'usage habile de la prétéition fait par l'auteur : s'il ne fait pas étalage des « crimes » dont est accusé Mazarin sous couvert d'affection maternelle et qu'ils sont de toute façon connus de tous, il en mentionne l'existence en feignant de ne pas les lui reprocher. Manière encore une fois d'instiller dans l'esprit des lecteurs cette idée d'un Mazarin criminel, même aux yeux de sa mère.

Certains fantômes du corpus n'apparaissent cependant pas pour s'atteler à la politique anti-Mazarin mais pour d'autres sujets contemporains, à savoir les événements anglais. Le 30 juin 1649, Charles I^{er} d'Angleterre est décapité suite à une « fronde » dans son propre pays opposant durant deux guerres civiles les forces royalistes et parlementaires – une configuration sensiblement similaire aux camps frondeurs en France sans qu'elle n'ait un tel impact – mais la nouvelle s'est apprise que mi-février en France. A partir de ce moment-là, le fantôme de l'ancien monarque anglican apparaîtra à de nombreuses reprises dans les mazarinades, et ce afin de sauver l'Angleterre, sauver la Chrétienté – étrange considération pour un roi anglican – et ce pour le bien et l'honneur d'Anne d'Autriche :

O ! Combien j'eus de douleur quand je vis naitre dans votre Royaume les troubles que vous venez d'apaiser. Mais maintenant que vous avez calmé cet orage, je descends du Ciel en terre pour vous conjurer d'achever l'ouvrage que vous vous estes proposée au commencement de votre régence, et d'exécuter bien tôt le dessein que vous ayez il y a longtemps de rendre la paix à tout la Chrétienté¹³⁴⁴.

Bienveillants par intérêt ?

Si en apparence les fantômes reviennent pour de nobles causes à n'en pas douter et surtout avec toute la bienveillance du monde pour le bien de tous – sauver la France, l'Angleterre, la Chrétienté, l'honneur de la régente, du Grand Condé, du jeune Louis XIV etc. – il convient en revanche de pas nous leurrer sur leurs véritables intentions. Il faut

¹³⁴³ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, op.cit., p.6.

¹³⁴⁴ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre ...* op.cit., p.3

garder à l'esprit comme nous l'avons mentionné précédemment que l'*assistance* apportée doit être réciproque entre les morts et les vivants¹³⁴⁵. Cette réciprocité s'exprime ainsi par l'aide bienveillante apportée par les fantômes. Certes pour certains ils font amende honorable comme nous l'avons déjà dit, et ce afin de redorer leur *ethos préalable*, et ces mêmes conseils qui magnifient leur *ethos* et leur donnent une posture d'orateur *bienveillant* sont l'aide qui permettra aux vivants de résoudre leurs problèmes. Alors comment les vivants peuvent-ils retourner l'aide aux morts ? Nous supposons que dans ce contexte l'aide en question serait adjointe à l'*ethos préalable* : les vivants corrigeront les souvenirs conservés par la population sur un défunt, et comme l'avait relevé Jean-Marie Moeglin, « leur ouvrir la voie d'une héroïsation par les siècles postérieurs »¹³⁴⁶. C'est donc l'héroïsation par les vivants que les fantômes recherchent par leur bienveillance.

Cette héroïsation passe chez Gaspard IV de Coligny par la dénonciation dans la mazarinade *l'Esprit du duc de Châtillon* qui lui donne la parole suite à la bataille de Charenton, du camp choisi par Condé et la démonstration qu'il n'existe qu'un seul camp, celui des bons Français :

que si j'ai regret d'être hors du monde ; ce n'est pas que je sois poussé du désir de goûter plus longtemps les plaisirs de la terre [...] moins bien d'avoir perdu la vie en portant les armes contre ma patrie et pour la protection d'un homme que ces crimes obligent plutôt de livrer que de défendre¹³⁴⁷.

Il mentionne ainsi implicitement Mazarin en exploitant le champ lexical du « crime », reprochant à Condé de lui obéir et donc d'avoir choisi le mauvais camp : il fallait « livrer » Mazarin à la justice et non pas le défendre, comme si ce point faisait partie des tenants et aboutissants de la bataille qui lui coûta la vie. Puisqu'il considère la cause de sa mort comme injuste, il espère par ses propos redorer son *ethos* mais surtout que ses actes ne nuiront pas à une héroïsation future, raison pour lesquelles il insiste lourdement sur les mauvais choix de Condé, tout en minimisant ses choix et en contribuant par la même occasion à l'héroïsation du Prince en vantant les mérites de sa personne par un vocabulaire globalement mélioratif quand il s'agit du Prince, en opposition avec un vocabulaire nettement dépréciatif lorsqu'il s'agit du choix du camp :

¹³⁴⁵ Voir infra Partie I, « 2.1. Fantômes et consort », p.58.

¹³⁴⁶ Jean-Marie Moeglin, *op.cit.*, p.269.

¹³⁴⁷ [MO_1285] *L'esprit du duc de Châtillon apparu à Monsieur le Prince de Condé, op.cit.*, p.5.

« il ne m'ait tiré de tous les malheurs, que pour permettre que je périsse en défendant une cause dont l'injustice m'était assez connue, et que je n'ay jamais embrassée que par la considération de votre personne »¹³⁴⁸, « C'est à toi d'empêcher toutes ces violences, // Et que des loups armez n'agissants que pour eux, // Ne sucent tout le sang d'un peuple malheureux »¹³⁴⁹, thème exploité également dans l'*Ombre de monsieur de Châtillon* :

Ton party n'est pas juste, et ta guerre est cruelle,
D'opprimer ta patrie, et de t'armer contr'elle,
Que t'a donc fait Paris ? d'où vient qu'un Cardinal
T'oblige si longtemps à le traiter si mal ?
Bien loin de t'offenser, il a chanté ta gloire.
Et tes guerriers exploits, d'éternelle mémoire ;
Il a béni ton nom, ta naissance, ton fang,
Tes armes, ta valeur, ta maison, et ton rang ;
Il t'a donné la force, et ce bras indomptable
Qui t'a fait devenir par tout si redoutable ;
Il t'a donné l'adresse, il t'a donné ce cœur,
Qui t'a rendu toujours, Conquérant ou Vainqueur
Et tu veux l'affamer par une ingrate Envies ;
Et tu vas employer tout ce qu'il t'a donné
A le rendre funeste, horrible, abandonné,
Tu te sers de ce bras à causer sa ruine,
Tu te sers de ce cœur à l'avoir par famine,
Tu te sers de la vie à lui donner la mort,
Bien loin de lui servir de fils et de support¹³⁵⁰.

Dans les *Avis héroïques*, le duc de Châtillon met une nouvelle fois en avant le Grand Condé, montrant également son abnégation, et donc que toutes les décisions prises n'étaient que dans un intérêt qu'il pensait supérieur au sien, sous-entendant ainsi qu'il ne peut être tenu pour responsable de ce qui lui est reproché : « j'ai servi ta grandeur, j'ai suivi ta fortune // j'ai toujours eu la peine avec toi commune, // j'ai pris ton intérêt, j'ai négligé le mien »¹³⁵¹. Châtillon est donc victime des mauvais choix de Condé et ne saurait être tenu pour responsable de ses actes : les vivants doivent donc s'empressez de clarifier ce point pour que sa postérité ne soit pas entachée.

Concino Concini et sa femme, à l'*ethos préalable* particulièrement chargé, reviennent également dans ce but d'*assistance* qui doit montrer au peuple français leur dévotion et ainsi les absoudre des crimes qui leur ont valu la mort. Dans *les Apparitions*

¹³⁴⁸ [MO_1285] *L'esprit du duc de Châtillon apparu à Monsieur le Prince de Condé, op.cit.*, p.5.

¹³⁴⁹ [MO_2591] *Ombre (l') de Monsieur de Châtillon, op.cit.*, p.7.

¹³⁵⁰ [MO_2591] *Ombre (l') de Monsieur de Châtillon, op.cit.*, p.4-5.

¹³⁵¹ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, op.cit.*, p.3.

épouvantable (sic), le marquis d'Ancre revendique ainsi son retour : « Amenez vite ce lâche, et découvrez aux Parisiens que nous sommes venus pour lui servir d'escorte »¹³⁵², exprimant ainsi clairement que son geste n'est pas dénué d'intérêt et qu'il ne revient chercher Mazarin que pour se sauver lui-même dans la mémoire collective. Et en plus de chercher Mazarin, il témoigne de sa volonté de le châtier, vraisemblablement afin d'obtenir quelque sympathie du peuple parisien qui ne peut faire les actes qu'il décrit, et que la mort lui autorise :

j'ai allumé mon flambeau dans le fleuve Phlégéon, qui est tout sulfure, pour te friser la barbe [...] j'ai pris mon arc en main et armé mon flanc de flèches, afin de vulnérer ton corps pour le façonner aux maux, aux pleurs et aux soupirs, que tu dois endurer avec la troupe infernale, tu y auras bonne place et sera auprès de l'ignée et bouillante chaudière où tu endureras des douleurs très-cuisantes et amères, où tu seras entortillé de serpents et affreux tartarins¹³⁵³.

Sauver la France n'est alors que le prétexte fallacieux de façade, et ils deviennent ainsi des fantômes à vocation psychopompe, se proposant charitablement d'emmener Mazarin à sa dernière demeure et le présenter devant son juge infernal...

Si nous venons de voir que des fantômes comme Gaspard IV de Coligny ou Concino Concini reviennent en personne se charger de corriger le souvenir que le peuple français aura d'eux, il arrive également que ce soient des fantômes qui n'ont aucun intérêt en jeu qui s'attèlent à redorer l'image d'un autre, comme Henri IV et la Samaritaine dans leur *Dialogue* :

Armand tirait jusqu'au sang du peuple, Mazarin en fait bien autant. Mais Armand faisant de ce sang, ce que je fais de l'eau de la Seine que je verse dans la rivière d'où je l'ai puisée, le laissait goutte à goutte rentrer dans les veines d'où il était sorti. Il en sustentait mille beaux esprits, qui sans lui fussent mort de faim : et que ce qu'il s'en réservait ne passait, ni les Alpes ni les Pyrénées, comme les innombrables formes dont cette Harpie a rempli le Mont de Piété de Rome, et les banques de Venise, pour ne point parler des bourses d'Amsterdam. Armand aimait l'agrandissement de sa maison. Mazarin aime aussi celui de la sienne. Mais Armand songeait aussi à l'agrandissement de l'Etat de son Maître, et Mazarin en machine la perte inévitable, si Dieu n'a pitié de nous¹³⁵⁴.

Ils profitent ainsi de ce moment pour opposer Richelieu et son successeur Mazarin, car si leurs actes peuvent paraître identiques aux yeux du néophyte en politique, il en est en vérité tout autrement car finalement Richelieu n'aura, d'après leurs dires,

¹³⁵² [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.5-6.

¹³⁵³ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.3-4.

¹³⁵⁴ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.*, p.6-7.

jamais agit par intérêt personnel ni contre le bien de la nation française, contrairement à Mazarin qui n'est qu'un étranger aventurier arriviste. Ce sont donc dans ce cas précis des fantômes qui n'ont techniquement aucun intérêt propre – sinon comme les autres celui de chasser Mazarin – qui se préoccupent de l'héroïsation de Richelieu.

Ainsi dans les mazarinades d'outre-tombe nous voyons un déploiement de stratagèmes rhétoriques de la part des auteurs qui mettent en scène leurs fantômes. Le choix des entités afin d'exploiter leur *ethos préalable*, quel qu'il soit, témoigne autant d'une exploitation des circonstances (bataille de Charenton, combats du Faubourg Saint-Antoine, décès opportun) que d'une réelle réflexion autour de l'image du spectre. Ils incarnent pour la majorité une figure d'autorité, ils ont une connaissance de l'au-delà qui leur donne toute compétence à ce sujet. Et finalement, ils se montrent bienveillants, tant rhétoriquement que fantomatiquement, puisqu'ils ne prennent la parole que pour le bien de la nation et porter assistance à ceux qu'ils viennent voir – même si dans le cas de Mazarin comme nous l'avons vu, l'assistance est toute relative car finalement, « il est difficile de distinguer actions astucieuses et trahisons, opérations surprises et tromperies, dissimulations ou actes de perfidie... »¹³⁵⁵ ! Les fantômes ont besoin des vivants pour redorer leur *ethos*, pour sauver leur souvenir et ainsi garantir leur héroïsation, mais les vivants ont besoin des conseils et de l'assistance des fantômes, une relation d'interdépendance proche du maître et de l'esclave, telle que théorisée par Hegel¹³⁵⁶.

3. *Prosopopée et manipulation politique.*

Si nous avons vu en première partie ¹³⁵⁷ que les fantômes interviennent littérairement souvent *in medias res*, sans préambule à leur arrivée et à leur prise de parole autre que le titre et un bref paratexte si celui-ci est présent, Olivier Millet montre que cela représente un avantage non négligeable pour le fantôme car « l'ombre annonce et figure, concrètement et immédiatement pour le spectateur, la destination infernale des autres

¹³⁵⁵ Benoît Clay, « Des ruses éternelles » in Polyen, p. 145.

¹³⁵⁶ G.W.F. Hegel, Jean Hyppolite (trad.), *La Phénoménologie de l'Esprit* t.1, [Bamberg, Wurzburg : Joseph Anton Goebhart] Paris, Aubier, [1807] 1970, p.161-166.

¹³⁵⁷ Voir infra Partie I, « 3.1.3., Le genre narratif », p.155.

personnages, ce qui pose dès l'ouverture de la pièce ce comble du *pathos* que la figure de la prosopopée représente ordinairement dans une péroraison »¹³⁵⁸. Si son propos concerne essentiellement le théâtre et les ombres protatiques, ce constat semble pouvoir s'appliquer aux divers fantômes de notre corpus puisque, lorsqu'il ne s'agit pas de textes issus du genre théâtral – largement majoritaires –, les propos n'en demeurent pas moins *in medias res*, ou rhétoriquement *ex abrupto* : le lecteur est plongé dans un échange sans préambule autre que l'*ethos préalable* des ombres *via* les titres des pamphlets, qui va orienter sa perception des propos tenus ou échangés.

L'implication des fantômes et morts dans les mazarinades d'outre-tombe, *in medias res* ou *ex abrupto*, ou des quelques vivants qui leurs prêtent leur voix, semble à première vue destinée à susciter chez les lecteurs de ces canards des réactions et permet donc, comme le souligne Olivier Millet, d'accéder directement au cœur du propos de façon rapide, puisqu'en ouverture plutôt qu'en conclusion d'une argumentation (péroraison). Le message est direct et ne passe pas par les circonvolutions d'un long discours où le lecteur n'apprendrait qu'en toute fin le dessein du propos : si l'avertissement funeste est de nouveau mentionné à la clôture du discours, ce n'est que pour mieux insister sur la teneur du message et « boucler la boucle » dans une péroraison qui vient achever de persuader l'auditoire. En exploitant les *ethos préalables* des orateurs convoqués, les pamphlétaires se servent de la prosopopée pour appuyer leur argumentation et lui apporter une force de conviction qu'ils n'auraient pas autrement : en donnant à des figures aussi importantes la charge de discours qu'ils n'ont pas à assumer, en se plaçant eux-mêmes sous l'égide de l'autorité suggérée ou avérée de ces ombres, ils usent d'une ruse qui leur permet d'exploiter cet *ethos préalable* commun – et flou – et ainsi manipuler la réception du discours auprès de son destinataire.

User ainsi de la prosopopée permet de fait d'utiliser pleinement les ressorts de la rhétorique liés au *pathos*. En effet, comme nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises, il n'est pas question pour les pamphlétaires qui usent – et abusent – de ces figures décédées de convaincre le public (appel à la Raison) mais bien de les *persuader* (appel aux sentiments) dans l'optique de rallier l'opinion publique à leur cause : les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe sont, comme nous le supposons, des lecteurs sensibles qui peuvent être facilement heurtés par les images (contes effrayants inachevés dans lequel

¹³⁵⁸ Olivier Millet, « Faire parler les morts : l'ombre protatique comme prosopopée dans les tragédies françaises de la Renaissance », *op.cit.*, p. 85-100.

le fantôme peut revenir, sermons qui promettent la damnation éternelle...), tout en étant friands de ces mêmes images monstrueuses (lecteurs de canards sanglants et almanachs en recherche de rumeurs et de sensations fortes). La prosopopée, exploitant les fantômes et morts, permet ainsi une pleine exploitation du *pathos*, ces « émotions que l'orateur cherche à provoquer chez les auditeurs : pitié, haine, colère, indignation, crainte, etc. »¹³⁵⁹. Nous sommes donc, d'office, hors du champ du raisonnable, malgré les apparences sages de certaines mazarinades que l'on pourrait croire tournées vers la Raison dans leur argumentation. Il s'agit comme le définit Michel Meyer de :

jouer sur les valeurs de l'auditoire [...]. C'est *ce qui* le met en colère, *ce qu'*il aime, *qu'*il hait, *ce qu'*il méprise ou *contre quoi* il est indigné, *ce qu'*il désire, et ainsi de suite, qui font du *pathos* de l'auditoire la dimension rhétorique de l'interlocution. Et tous ces interrogatifs renvoient à des valeurs qui rendent compte de ce que Descartes aurait appelé des « mouvement de l'âme ». En conclusion, le *pathos* est la dimension rhétorique qui comporte : 1/ les questions de l'auditoire ; 2/ les émotions qu'il éprouve devant ces questions et leurs réponses ; 3/ les valeurs qui justifient à ses yeux ces réponses sur ces questions¹³⁶⁰.

Mais excepté les hausses d'impôts, qu'est-ce qui pourrait générer autant de passions chez les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe ?

3.1. Jeux de topoï : le lieu commun et la rumeur comme base à l'agitation du *pathos*.

Théorisé en 1968 par Robert Zajonc, « l'effet de simple exposition » est un biais cognitif qui se résume par le principe que : plus on est exposé à une idée, plus elle semble familière et plus on va y adhérer. Si cela n'a été théorisé que récemment, il faut considérer que, comme la propagande alors qu'elle ne portait pas ce nom, ce procédé existait déjà auparavant. Après tout, la légende ne dit-elle pas que, à force de répéter « Cathago delenda est »¹³⁶¹ à chaque fois qu'il parlait devant le Sénat romain et ce quel que soit le sujet, Caton l'Ancien obtint de celui-ci la troisième guerre punique (149-146 av. J.-C.) ? C'est en procédant ainsi au martelage de certaines rumeurs dans les mazarinades que les pamphlétaires devaient espérer que leurs idées se répandent et soient acceptées de tous,

¹³⁵⁹ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.24-25.

¹³⁶⁰ Michel Meyer, *op.cit.*, p.26.

¹³⁶¹ Florus, *Histoire romaine*, II, 15.

car comme le dit Christian Jouhaud c'est « rassembler des lieux communs, au sens que la rhétorique classique donnait à ce terme, qui permettent de désigner un ennemi politique »¹³⁶². Et l'ennemi en France en 1648 a un nom : Jules Mazarin.

Pour que l'effet de simple exposition soit percutant, il convient donc de tourner avec un champ d'idée assez restreint pour qu'elles deviennent récurrentes dans l'esprit des lecteurs, si possible appuyées sur des preuves pour que leur légitimité ne soit pas remise en cause, qui créeront ainsi l'idée que c'est *forcément vrai*, surtout si l'idée initiale l'est. Tout ce qui en découle ne peut, par ces prémisses vraies, n'être que vrai... Or nous savons que ce n'est pas si simple. Ces prémisses servent de socle au raisonnement de l'orateur, mais la façon dont il va les présenter va avoir une grande influence : tout est alors question de stratagème, et non simplement de ruse, car comme le définit Benoît Clay :

La « ruse » est un topos grec par excellence. Il y a cependant une distance avec la notion de « stratagème », qui peut être défini comme une « manœuvre adroite et fine de la guerre », c'est-à-dire une opération qui s'inscrit dans une tactique (ou une stratégie, dans son sens moderne) précise, pour atteindre un objectif défini : bien souvent, comme le montre Polyen, [...] une visée politique telle que renverser un tyran ou conquérir le pouvoir pour soi-même ou son chef ¹³⁶³.

Cela tendrait donc à dire que les pamphlétaires, dans leur désorganisation apparente, avait en fait une seule stratégie établie implicitement : renverser Mazarin.

3.1.1. Exploiter la rumeur, forger des on-dit, cultiver le mensonge : la propagande anti-Mazarin.

« A toi d'exagérer les mauvaises actions commises par cet individu, les malheurs qu'il pourrait provoquer s'il n'était pas mis sur-le-champ hors d'état de nuire » ¹³⁶⁴.

Jules Mazarin, *Bréviaire du politicien*, 1684.

Michel Montaigne, au XVI^{ème} siècle, avait déjà noté l'importance de la *doxa* chez les foules, « à cause de la tendance innée chez l'homme à développer des rumeurs »¹³⁶⁵.

¹³⁶² Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.342.

¹³⁶³ Benoît Clay, *op.cit.*, p. 145-146.

¹³⁶⁴ Mazarin, François Rosso (trad.), Umberto Ecco (présen.), *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arlea, [1684] 2007, p.97.

¹³⁶⁵ Michel Montaigne, Guy de Pernon (trad.), *Essais*, livre III, [1595], 2007, p.7

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que cette pratique soit présente et ancrée chez l'homme du siècle suivant. Pourquoi cet intérêt et ce succès de la rumeur ? Montaigne expliquait à son époque que

la raison humaine est un instrument libre et flou [...] les hommes préfèrent le plus souvent recherche la raison des faits qu'on leur soumet, plutôt que d'en chercher la vérité : ils négligent les présupposés, mais examinent avec soin les conséquences ; ils négligent les faits et s'empressent d'en chercher les causes¹³⁶⁶ ;

Michel-Louis Rouquette quant à lui met en avant la simplicité des explications et leur aspect rassurant¹³⁶⁷. La rumeur se bâtit donc sur des interprétations réductrices mais acceptées de tous comme des évidences, elle participe ainsi activement à la diffamation et à la propagande, ou *persuasion*, puisque toutes les perceptions de l'opinion publique seront biaisées par des stéréotypes, des sophismes et présupposés fallacieux. C'est l'un des piliers de ces arts complexes que sont les textes éristiques et agonistiques : l'*inventio*, ou cet art plus ou moins subtil de trouver des arguments pour attaquer son adversaire. Jean-Marie Domenach théorisa en 1950 la propagande comme suit :

- a. La simplification et le choix d'un ennemi unique ;
- b. Le grossissement et la défiguration des faits (ce qui ne signifie pas le mensonge systématique : moins la propagande risque d'être démentie et le trucage démontré, plus elle est efficace) ;
- c. L'orchestration dans la répétition des thèmes principaux ;
- d. La "transfusion" qui est l'emploi des mythes préexistants et affects collectifs mobilisés au service de la cause ;
- e. Le principe d'unanimité et de contagion : la pression conformiste du groupe sur l'individu¹³⁶⁸.

Ainsi le schéma peut s'appliquer, anachroniquement puisque lié à la propagande, aux mazarinades, ce qui témoigne malgré tout du grand sens inné de la communication des novellistes du XVII^{ème} siècle : *le choix de l'ennemi unique*, à savoir Mazarin ; *le grossissement et la défiguration de faits* : l'italianité de Mazarin ne peut pas être niée, tout ce qui en découle n'est que grossissement et défiguration biaisés pour orienter l'opinion publique ; *la répétition des thèmes* est constante par l'effet de simple exposition : si Condé est présenté durant le blocus de Paris comme un barbare sanguinaire dans toutes les mazarinades où il apparaît, Mazarin reste celui qui est affublé de toutes

¹³⁶⁶ Michel Montaigne, Guy de Pernon (trad.), *op.cit.*, p.4.

¹³⁶⁷ Michel-Louis Rouquette, *Propagande et citoyenneté*, Paris, PUF, coll. « psychologie sociale », 2004.

¹³⁶⁸ Jean-Marie Domenach, *La Propagande politique*, Paris, PUF, 1969.

les tares du monde, comme par exemple d'être sicilien et pas seulement italien¹³⁶⁹, thème qu'ils suffit donc de répéter, modifier et amplifier à tous les vents dans la logique du *grossissement* ; l'emploi des « mythes » préexistants se retrouve notamment dans le *recyclage* des croyances sur les fantômes, d'histoires issues de la culture antique, mais aussi des pamphlets de la Ligue, de ceux contre Richelieu et l'utilisation de sa figure¹³⁷⁰, celles de Concino Concini¹³⁷¹, Gaveston¹³⁷² et les divers favoris aux sorts funestes du passé¹³⁷³ qui deviennent des exemples de ce qui attendrait Mazarin, car comme le souligne Célestin Moreau dans l'introduction à sa *Bibliographie des mazarinades* : « Un pamphlétaire, l'auteur anonyme du *Second discours d'État et de religion*, a très-bien

¹³⁶⁹ [Mo_1394] *Le fils de l'impudique, et le perfide voluptueux*, Paris, Denis Langlois, 1649, 8 pages : « il suffit de dire qu'il est Sicilien. ».

¹³⁷⁰ [Mo_1083] *Dialogue de Rome et de Paris au sujet de Mazarin*, s.l.n., 1649, 20 pages. Notice Moreau : « L'auteur fait le parallèle de Richelieu et de Mazarin ; et parmi ses raisons de préférence pour le premier, il ne manque pas de donner celle-ci : que Richelieu était gentilhomme », *Bibliographie des mazarinades 1*, p.317.

[Mo_1502] *Le Gouvernement d'état présent, où l'on voit les fourbes et tromperies de Mazarin*, Paris, s.n., 1652, 13 pages. Notice Moreau : « C'est la *Miliade* de Richelieu, arrangée pour le cardinal Mazarin et publiée, pour la première fois, en 1649, sous le titre de *Tableau du gouvernement ou l'Eloge de son Eminence*, etc. Il ne faut pas la confondre avec la *Miliade ou l'Eloge burlesque de Mazarin*, etc. », *Bibliographie des mazarinades 2*, p.11.

[Mo_1511] *Le Grand miroir des financiers, tiré du cabinet des curiosités du défunt cardinal de Richelieu, où l'on voit ; 1° l'homme d'Etat en matière d'intérêts ; 2° l'ordre de manier les finances ; 3° les moyens de faire profiter l'argent du roi, l'avancement de la fortune des intendants et son déclin ; 4° le discernement des maltôtiers avec les officiers légitimes de l'épargne ; 5° discours nécessaire à tous gens d'affaires et de finance*, Paris, s.n., 1652. Notice Moreau : « Cela paraît être un éloge de Richelieu, réimprimé seulement pour la Fronde », *Bibliographie des mazarinades 2 op.cit.*, p.13.

¹³⁷¹ [Mo_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*

[Mo_204] *Arrêt de la cour de parlement, du 8 juillet 1617, donné contre le défunt marquis d'Ancre et sa femme*, Paris, veuve J. Guillemot, 1649, 4 pages.

[Mo_1424] *La France désolée, parlant au roi étant à la chasse, où elle lui représente la fin tragique du marquis d'Ancre et la vie du cardinal Mazarin, avec le moyen de mettre la France en paix, dédiée à monsieur le prince de Condé*, Paris, s.n., 1652, 16 pages.

¹³⁷² [Mo_497] *Avis d'Angleterre, envoyé en France par les communes de Londres, au cardinal Mazarin, lui représentant l'histoire de Gaverston, favori d'un de leurs rois, et les malheurs qui lui sont arrivés, sur le même sujet d'une guerre qu'il exerce aujourd'hui*, Paris, s.n., 1652, 14 pages. Notice Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades 1 op.cit.*, p.155 : « Cette histoire de Gaverston est empruntée à un pamphlet de 1588, intitulé « Histoire tragique et mémorable de Gaverston, jadis le mignon d'Edouard II, dédiée au duc d'Epemon. Elle avait déjà été mise en vers burlesques, sous le titre de *Portrait des favoris*, 1649 ».

¹³⁷³ [Mo_698698] *Chronologie des reines malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reine régente, pour lui servir d'exemple et de miroir*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages.

[Mo_724] *Comparaison du cardinal Mazarin et du comte d'Olivarez, favori du roi d'Espagne, sur les affaires présentes, par le sieur de Lécluse*, Paris, veuve Jean Augé, 1652, 8 pages.

[Mo_736] *La Conférence de deux mylords, s'en retournant en Angleterre, contre les méchants ministres et favoris* : Paris, Michel Blaguard, 1649, 7 pages.

[Mo_1429] *La France et les royaumes ruinés par les favoris et les reines amoureuses*, s.l.n., 1649, 8 pages.

[Mo_2311] *Liste des empereurs et des rois qui ont perdu la vie en leur royaume par la malice de leurs favoris et de leur ministres d'Etat*, Paris, veuve André Musnier, 1649, 8 pages.

exprimé la raison de l'impatience publique par ce mot : « Il y a trente-huit ans que la France est gouvernée par des régences de favoris et de ministres »¹³⁷⁴. Et finalement, l'importante quantité de mazarinades, y compris d'outre-tombe, ne témoigne-t-elle pas du dernier point, à savoir *l'unanimité et la contagion* ? Car si tout le monde pense – en apparence – la même chose de Mazarin, l'individu seul n'osera s'opposer au groupe social¹³⁷⁵...

Pour s'attaquer à Mazarin, les pamphlétaires vont donner à leurs fantômes un champ d'action à la foi suffisamment large pour donner l'impression de varier leurs arguments, tout en étant assez restreint pour être ciblé et répétitif, afin de rallier l'opinion public à leurs causes car « [Mazarin] incarnait le pouvoir à abattre »¹³⁷⁶, et cela pour créer une image haïssable du cardinal-ministre à travers les mazarinades, une image qu'Olivier Poncet qualifie de « caricature facile et drôle »¹³⁷⁷ emplie selon ses dires, à l'image des *Mémoire* du Cardinal de Retz, d'une « mauvaise foi brillante et venimeuse »¹³⁷⁸, de sorte que le lecteur de mazarinades retrouve sans souci les mêmes arguments que ce soit chez les orateurs vivants, divins ou morts. Si ces figures d'autorité décédées dressent depuis leur repos éternel le même portrait de Mazarin que le reste du commun des mortels – voire parfois pire car ne voient-ils pas tout depuis l'Au-delà – y a-t-il alors matière à douter de la véracité de ces descriptions et mises en garde ? Tout n'est bon qu'à agiter la colère, la haine et le mépris des lecteurs de ces mazarinades d'outre-tombe afin d'orienter la *doxa* et s'assurer que personne ne soit désormais plus acquis à la cause du cardinal.

Dans l'ensemble, les textes reprennent en les associant à leur envie des champs lexicaux dépréciatifs pour qualifier ou décrire le cardinal : dans la lignée de la tradition du Français xénophobe du XVI^{ème} siècle, c'est son italianité qui est attaquée, car il est évidemment mal venu que cet étranger prétende diriger quoi que ce soit au côté de de l'espagnole Anne d'Autriche. Nous conviendrons que c'est la prémisse initiale, sur lequel se bâtira tout le reste des reproches et se développeront les preuves. Il faut garder à l'esprit

¹³⁷⁴ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades 1 op.cit.*, p.26.

¹³⁷⁵ Solomon Asch, « Effects of group pressure upon the modification and distortion of judgments », in H. Guetzkow (ed.), *Groups, leadership and men*, Pittsburgh : Carnegie Press, 1951.

Albert J. Lott et Bernice E. Lott, « Group cohesiveness, communication level and conformity », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 62, n° 2, 1961, p. 408-412.

Vincent Descombes, « Les individus collectifs », in *Revue du MAUSS*, 2001/2, n° 18, p. 305-337

¹³⁷⁶ Gérard Montassier, *op.cit.*, p.165.

¹³⁷⁷ Olivier Poncet, *op.cit.*, p.11.

¹³⁷⁸ Olivier Poncet, *op.cit.*, p.11.

que pour les frondeurs et pamphlétaires du XVII^{ème} siècle, les tares dont sont affublés les Italiens sont tenues pour vraies et existent par la seule italianité. Mazarin se voit donc affublé à lui-seul des pires défauts de l'humanité, condensés en sa personne. Il ne faut pas forcément aller chercher loin pour trouver dans la bouche des morts des flots d'invectives toutes plus violentes les unes que les autres, même si souvent masquées sous une contrition feinte qui n'a pour but que de témoigner de leur bonne foi et leur bienveillance. La concision même des textes oblige à une certaine efficacité dans le discours, aussi c'est souvent dès les premières lignes du texte, *ex abrupto*, que le cardinal Mazarin se voit vilipendé copieusement, y compris par sa famille et ses prédécesseurs. Daniel Sangsue suppose que cette brièveté du texte, encore d'usage au XIX^{ème} siècle, tient à la fois du fait que « la peur et la crédulité du lecteur » ne peut être maintenue sur une longue durée mais également que la crédibilité tient dans la concision¹³⁷⁹ : les propos d'un fantôme de la Fronde ne peuvent donc être plausibles que dans la sobriété.

***Mazarin l'Italien*¹³⁸⁰ ...**

Le premier défaut de notre liste est le prémisses dont découle tout ce qui va être exploité par la suite, défaut qui peut surprendre dans le sens où le lecteur du XXI^{ème} siècle n'y verrait pas forcément un travers, rien de condamnable ni sujet à critique, mais ce serait oublier l'état d'esprit des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles en France : dans l'ambiance xénophobe qui gangrène l'esprit français depuis Catherine de Médicis et les Guerres de Religion, « la figure de l'étranger devient un bouc-émissaire facile »¹³⁸¹, car comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie en expliquant le retour des fantômes, les Français voient en Mazarin « un “nouveau Concini ” »¹³⁸². Le milieu du XVII^{ème} siècle est donc entièrement habité par cette politique xénophobe anti-italiens : c'est de l'italianité de Mazarin, et donc du fait qu'il soit étranger, que découle toute la haine contre le cardinal, et dont émaneront tous les autres défauts convoqués aux détours des libelles :

Pour les Français, évidemment, les vices italiens sont l'inverse des vertus qu'ils revendiquent. Comme le dit une mazarinade, l'Italien a une « façon d'agir

¹³⁷⁹ Daniel Sangsue, *Fantômes, op.cit.*, p.317-318.

¹³⁸⁰ Expression empruntée à Olivier Poncet, *Mazarin l'Italien*, Paris, Taillandier, 2018.

¹³⁸¹ Yann Rodier, « L'antipathie et la science politique de la xénophobie », in *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016, paragraphe 5.

¹³⁸² Jean-François Solnon, « Chapitre VIII. Mazarin, ministre et favori » in *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, 2019.

contraire à celle de notre nation ». Alors qu'on exalte la franchise du Français, au besoin en jouant sur la proximité étymologique, l'Italien est nécessairement fourbe, lâche, et affecte des manières efféminées qui font de lui un dépravé et un homosexuel en puissance. Que Mazarin le soit réellement ou non n'a aucune importance : la présomption du vice est posée dès lors que l'italianité du personnage est avérée¹³⁸³.

Michel Pernot dans *La Fronde* rappelle en effet une exaspération nationale quant aux rapports entre les Italiens et la gestion du royaume français : « Depuis près d'un siècle, l'opinion publique n'a cessé de manifester sa réprobation chaque fois qu'un « étranger » ou présumé tel s'est emparé de la direction des affaires »¹³⁸⁴. Nous pouvons relever dans la bouche même de l'antique Jules César ce reproche qu'il fait au prince de Condé dans la mazarinade où il apparaît en 1652, *l'Ombre du Grand César à Monsieur le Prince de Condé* : « D'un indigne Estranger suivrez-vous donc le char : »¹³⁸⁵, qui suggère l'homme de guerre victorieux suivant dans la masse des soldats le char de celui qui s'attribue ses exploits à l'instar des conquérants romains qui revenaient avec leurs armées lors des *triumphes*¹³⁸⁶. En 1649, dans *l'Esprit du duc de Châtillon*, Gaspard IV de Coligny, revenu d'entre les morts, avait déjà mis en garde *son ami* le Grand Condé lors d'un cours d'Histoire pour le peu particulier : « Représentez-vous MONSEIGNEUR, combien de fois les Gaulois nos prédécesseurs ont été victorieux, et que toutefois ils n'ont pas laissé d'être rendus tributaires et esclaves des Romains leurs ennemis capitaux »¹³⁸⁷. Et le sophisme est mis en place dans l'esprit des lecteurs de mazarinades :

1. Mazarin [A] est italien [B] ; (**A = B**)
2. Les Romains viennent d'Italie et sont donc techniquement *des Italiens* [B] et sont les ennemis des Gaulois, c'est-à-dire des *Français* [C] ; (**B ≠ C**)
3. Mazarin [A] est donc l'ennemi de la France [C] ; (**A = B ≠ C**).

Puisque l'énoncé A est vrai (Mazarin est italien), alors les autres énoncés qui en découlent sont forcément vrais, et donc la démonstration est indéniable, « *quod erat*

¹³⁸³ Olivier Poncet, *op.cit.*, p.61.

¹³⁸⁴ Michel Pernot, *op.cit.*, p.234.

¹³⁸⁵ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César à Monsieur le Prince de Condé*, *op.cit.*, p.3.

¹³⁸⁶ Jean-Luc Bastien, « La clientèle, le triomphe et l'espace civique à Rome aux deux derniers siècles de la république », in *Hypothèses*, 1999/1 (2), p. 131-136.

¹³⁸⁷ [MO_1285] *L'Esprit du duc de Châtillon*, *op.cit.*, p.6-7.

demonstrandum »¹³⁸⁸, logique qui s'appliquera à tous les défauts exploités comme preuve par les pamphlétaires contre Mazarin.

Dans le *Dialogue entre le roi de bronze et la samaritaine*, on s'interroge sur ses origines, car outre ses nombreux voyages avant de succéder à Richelieu¹³⁸⁹, il est né dans les Abruzzes, alors espagnoles – pays ennemi de la France – et cet *autre* à la nationalité finalement floue représente une menace et est détesté : « « Était-il Espagnol ? était-il Italien ? »¹³⁹⁰, et Henri IV et la Samaritaine osent la comparaison sous-entendue avec Concino Concini, son « prédécesseur » : « Ferait-il, comme lui [c.-à-d. Concini], triompher le vice italien de la vertu Française ? »¹³⁹¹. Il n'est d'ailleurs dans ce pamphlet considéré que comme « un Etranger »¹³⁹² et renvoyé à son italianité, faisant de la péninsule entière une nation honnie : « un confident adroit ne lui serait pas moins nécessaire pour le tirer des griffes de l'Italie »¹³⁹³.

Pire qu'Italien et étranger, il faut relever aussi l'acharnement des pamphlétaires à en faire un sicilien¹³⁹⁴, comme dans l'*Icare sicilien*¹³⁹⁵ et bien d'autres mazarinades issues du corpus général¹³⁹⁶, preuve que cet argument n'est évidemment pas réservé aux fantômes. Et puisqu'il s'agit d'une rumeur, alors elle intègre, d'après Quintilien, le rang

¹³⁸⁸ Locution latine traduite de ὅπερ ἔδει δεῖξαι (*hóper édei deĩxai*) d'Euclide, *Eléments*, et francisée en « ce qu'il fallait démontrer », CQFD.

Euclide (aut.), D.Henrion (trad.), *Les quinze livres des Eléments géométriques d'Euclide, traduits en français par D.Henrion, professeur ès Mathématiques, imprimés, revus et corrigés du vivant de l'auteur, avec les commentaires beaucoup plus amples et faciles, et des figures en plus grand nombre qu'en toutes les impressions précédentes*, Paris, Isaac Dedin, 1632.

¹³⁸⁹ Simone Bertière, *op.cit.*

¹³⁹⁰ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.3.

¹³⁹¹ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.4.

¹³⁹² [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.4.

¹³⁹³ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.5.

¹³⁹⁴ [Mo_1394] *Le fils de l'impudique, et le perfide voluptueux, op.cit.* : « il suffit de dire qu'il est Sicilien ».

¹³⁹⁵ [Mo_1672] *Icare (l') sicilien, ou la Chute de Mazarin, avec sa métamorphose, en vers burlesques, où le lecteur reconnaîtra l'obligation que nous avons du défunt cardinal de Richelieu de nous avoir procuré un si bon ministre*, Paris, s.n., 1652, 23 pages.

¹³⁹⁶ Citons par exemple [Mo_676] *Centuries (les) de la naissance de Jules Mazarin, apportée (sic) de Sicile par un courrier à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Michel Mettayer, 1649, 8 pages ; [Mo_1180] *Echo (l') lugubre de la France, avec l'oppression de la ville de paris, et les ruses du renard sicilien découvertes*, Paris, Jacques Guillery, 1649, 7 pages, et parmi les mazarinades les plus violentes d'après Célestin Moreau, [Mo_1473] *Géant (le) sicilien terrassé par les bons François*, : Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages ; [Mo_2259] *Lettre (la) véritable écrite par un bon religieux à un officier de la ville de Paris, où se voient la conversion d'un Mazarin, et la vérité reconnue des fourberies du Sicilien, pour servir d'avis aux bons François, et d'instruction à toute l'Europe*, Paris, veuve J.Guillemot, 1652, 14 pages, et [Mo_2817] *Politique (la) sicilienne ou les Pernicieux desseins du cardinal Mazarin déclarés à monseigneur le duc de Beaufort de la part de toutes les provinces de France*, s.l.n., 1650, 34 pages.

des preuves parfaitement acceptables et tenues pour vraies¹³⁹⁷. Pourquoi cette insistance géographique ? Déjà parce qu'il s'agit du lieu de naissance de son père, Pietro Mazzarino, issu d'une famille d'origine génoise avant qu'il ne devienne romain vers 1608 lorsqu'il entra au service de la famille Colonna¹³⁹⁸, et qu'ici l'origine *réellement* romaine de sa mère Hortensia Buffalini ou que le fait qu'il soit né romain n'a aucune espèce d'importance aux yeux des pamphlétaires : héritant du nom du père, pourquoi ne pas hériter également des origines liées au lieu de naissance, surtout lorsque cela sert un dessein politique ? Puisque la naissance du père en Sicile est avérée, alors tout est bon à être exhumé, détourné et manipulé si c'est pour avilir encore le cardinal Mazarin. En plus de tout cela, comme le rappelle Gérard Montassier « la Sicile avait mauvaise réputation en France : lors des « Vêpres siciliennes », au XIII^{ème} siècle, beaucoup de Français avaient été massacrés, puis l'île s'était donnée à l'Espagne. Et les Siciliens n'étaient, disait-on, qu'un ramassis de demi-Arabs ou demi-juifs »¹³⁹⁹, référence historique, donc irréfutable, que l'on retrouve explicitement dans la bouche de Gaspard IV de Coligny dans *l'Ombre de Monsieur de Châtillon*, après qu'il eut péri lors de la bataille de Charenton en février 1649 : « Tu sers un Ennemi qui veut perdre ta Ville, // Réduire encore la France aux Vêpres de Sicile¹⁴⁰⁰ ; // Mettre la Monarchie et le Sceptre en danger, // Et celui que tu sers n'est qu'un simple Estranger »¹⁴⁰¹. Il est intéressant de relever ici que l'expression « Vêpres Siciliennes » est considérée par Célestin Moreau comme un argument « nouveau » contre Mazarin suite à la mazarinade *Manifeste des Angevins* en 1652¹⁴⁰² : de toute évidence, l'argument était déjà employé en février 1649 par le fantôme du duc de Châtillon, sans que cela n'ait été remarqué.

L'Italie et la Sicile, et par extension l'Espagne à laquelle elle appartient, se trouvent donc disséminées dans le corpus d'outre-tombe : dans la *Lettre du roi Henri IV*

¹³⁹⁷ Quintilien, J. Cousin (trad.), *Institution oratoire*, Paris, Les Belles Lettres, V, p. 103.

¹³⁹⁸ Olivier Poncet, *op.cit.*, p.24.

¹³⁹⁹ Gérard Montassier, *op.cit.*, p.175

¹⁴⁰⁰ Il s'agit du nom donné à une révolte populaire en 1282 ayant abouti au massacre de près de 2000 Français en une nuit au moment de Pâques (John Julius Norwich, *Histoire de la Sicile : de l'Antiquité à Cosa Nostra*, Paris, Tallandier, 2018, p.185-187).

¹⁴⁰¹ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon*, *op.cit.*, p.5.

¹⁴⁰² [Mo_2383] *Manifeste des Angevins adressé au Parlement et à la ville de Paris*, Paris, Nicolas Vivenay, 1652, 14 pages. Célestin Moreau dans sa *Bibliographie des mazarinades* t.2, dit de ce texte « Voici au moins un argument nouveau : les Angevins haïssent Mazarin à cause des Vêpres Siciliennes ! », p.244.

en bronze, l'ancien monarque en parle ainsi : « Sicilien, sujet de l'Espagnol »¹⁴⁰³ mentionnant ainsi également l'Espagne, ennemie de la France ; dans *Le passeport et l'adieu de Mazarin*, Paul Scarron mentionne à la fois la péninsule italienne et l'île espagnole tant décriée : « Adieu gentil Sicilien / Adieu phorphante Italien »¹⁴⁰⁴. L'adjectif épithète « gentil » qui complète le substantif « sicilien » ne désigne évidemment pas quelque chose de « beau, joli, mignon » comme le définit en premier terme Furetière mais plutôt

en ce cas [c.-à-d. le terme « gentil »] est opposé à grand, à excellent, à parfait. Se prend quelques fois en mauvaise part avec certains mots comme, Vous estes un gentil compagnon. Vous jouez un gentil personnage, pour dire, Vous faites un vilain métier¹⁴⁰⁵.

Il s'agit ici d'une formulation sarcastique construite sur l'antiphrase, où le lecteur comprend évidemment le sens réel de la phrase employée par le pamphlétaire. De plus, toujours dans cette mazarinade, l'emploi du mot « phorphante » peut être surprenante car il n'existe dans aucun dictionnaire de l'époque. Or, si l'on remplace les « ph », très « français » par des « f », plus communs dans les autres langues latines, le dictionnaire de Furetière donne la définition suivante :

Forfante : s.m. Terme injurieux emprunté de l'Italien forfante, qui signifie, maraud, coquin, scélérat. C'est l'opposé à honnête homme. Il y a un titre de Droit que les Italiens appellent, di tre forfanti, nautae, caupones, stabularii. Les Mariniers, Cabarettiers et les Hosteliers sont de grands forfantes¹⁴⁰⁶.

Ainsi, si par le plus grand des hasards « gentil » avait pu être pris au sens premier, le reste des termes de la mazarinade, injurieux, permettent bien de rendre compte du sarcasme permanent et du sens réel du discours.

On considère le fait d'être sicilien comme signe d'une nature maléfique, voire démoniaque, comme le sous-entendent le roi de bronze et la Samaritaine dans la mazarinade qui les fait dialoguer, « Le Démon infernal de ce tyran, ou plutôt lui-même ce démon incarné »¹⁴⁰⁷, suggérant qu'en plus d'avoir pactisé avec un démon, il en est un, idée partagée par le narrateur du *Décret infernal contre Jules Mazarin* lorsqu'il dit au sujet du cardinal qu'« il a été fait et forgé de la plus fine matière de ses entrailles, cuit et

¹⁴⁰³ [MO_2194] *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*, Paris, Jean Paslé, 1649, (Datée du Pontneuf après minuit, le 26 mars), p.7.

¹⁴⁰⁴ [MO_2730] Paul Scarron, *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, Paris, Claude Huot, 1649, p.4

¹⁴⁰⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne : définition de « gentil ».

¹⁴⁰⁶ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne définition de « forfante ».

¹⁴⁰⁷ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.*, p.4.

recuit dans les montagnes sulfurées de la Sicile »¹⁴⁰⁸, renvoyant aux volcans de l'île et à une quelconque nature démoniaque puisque modelé au cœur du volcan, car comme le dit Paul Sébillot : « beaucoup de peuples, en effet, plaçaient dans les volcans la demeure des dieux ou des démons [...] ; d'après la légende des Lipariotes, saint Calogera chassa les diables de leur île et les enferma dans la fournaise du Vulcano. La *Légende dorée* raconte qu'on entend les hurlements des démons dans les volcans de la Sicile »¹⁴⁰⁹. Mazarin, de démon né au cœur des volcans, devient par métonymie dans cette même mazarinade un désastre volcanique : « aux torrents de maux [...] lesquels il a fait rouler, et sur Naples, et sur Rome, et sur les lieux les plus saints de toute l'Italie, et de là la pauvre France qui ne se relèvera jamais de ses ravages. »¹⁴¹⁰, mention sans doute aux divers volcans italiens comme les Monts Albains (alentours de Rome), les Champs Phlégréens (Naples), et évidemment aux volcans siciliens comme l'Etna, déjà connus çà l'époque, et dont l'activité volcanique générale est attestée avant la Fronde¹⁴¹¹.

Et c'est de cette italianité que vont découler tous les autres défauts exploités par les pamphlétaires : d'une part, sa culture politique forcément imprégnée des tyrans du passé et de Machiavel, d'autre part sa culture morale, « efféminée » et naturellement dépravée, qui corrompt les mœurs et la morale. A cela s'ajoutera son statut social largement disputé, et les pamphlétaires ont à leur disposition un cocktail explosif pour faire de Mazarin la créature la plus détestable aux yeux du « bon peuple français ».

Mazarin, le tyran machiavélique.

Parmi les reproches associés à son italianité, la culture et l'enseignement que le cardinal est supposé ramener avec lui de France, à savoir un culte inconditionnel supposé à la pensée de Machiavel, dont les contemporains français n'auront retenu de la

¹⁴⁰⁸ [MO_961] *Decret infernal contre Jules Mazarin, op.cit.*, p.7.

¹⁴⁰⁹ Paul Sébillot, « Quelques traditions sur les volcans » in *Bulletins et mémoire de la société d'anthropologie de Paris*, 1887, t.10, p.187-188.

¹⁴¹⁰ [MO_961] *Decret infernal contre Jules Mazarin, op.cit.*, p.7.

¹⁴¹¹ Smithsonian Institution, National Museum of Natural History, *Global Volcanism Program* (en ligne) : nous pouvons y voir de nombreuses éruptions de l'Etna les années précédant la Fronde (étant donné la date des libelles, nous ne comptons pas les éruptions confirmées de 1651), mais celle du Vésuve (Champs Phlégréens – Naples) en 1631 qui a fait environ 4000 morts et qui semble avoir marqué les contemporains (Karen Dutrech, *Le Vésuve et saint Janvier : l'éruption de 1631 et ses représentations à Naples au XVIIème siècle*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Paris/EPHE, 2014).

substantifique moelle du *Prince* que la notion de machiavélisme¹⁴¹², ce que lui reproche son prédécesseur Richelieu dans *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées à Julle Mazarin* : « C'est ce qui m'a obligé de vous écrire mes sentiments, qui font bien contraires aux maximes pernicieuses du Florentin. On dit que ce Machiavel est vôtre Bréviaire, et qu'il n'y a point de leçons que vous ne sachiez mieux par cœur que le Symbole des Apôtres »¹⁴¹³. Comme le signale Olivier Poncet dans son *Mazarin l'Italien*, « [c]e vice, le plus grave entre tous aux yeux de l'Eglise et des acteurs politiques, c'était celui d'être un adepte de la pensée de Machiavel »¹⁴¹⁴, et ici, Mazarin est accusé de mieux connaître la doctrine du penseur italien que son bréviaire de cardinal, ce qui est blasphème pour un homme d'Eglise supposé se préoccuper de religion et non de politique, ce qui en fait un criminel par excellence, tant aux yeux de la religion que de la politique.

Dans la lignée de cet enseignement « machiavélique », l'un des autres reproches les plus communs faits à Mazarin est d'être un tyran¹⁴¹⁵, associé à l'idée récurrente de « perturbateur du repos public » comme le montrent les arrêts de Parlement à son encontre¹⁴¹⁶. Cette critique se trouve ainsi dans les propos de sa mère dans la mazarinade qui voit son retour, *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini* : « Il faut que l'on confesse que c'est un malheur bien sensible à une mère de savoir qu'elle a donné un tyran à sa république »¹⁴¹⁷, preuve de son amende honorable et des regrets qu'elle nourrit d'avoir enfanté ce despote. Mêlant son italianité à la tyrannie, les reproches de sa mère Hortensia font écho à un des célèbres tyrans passés, Néron, cinquième et dernier empereur de la dynastie Julio-claudienne (37-68 ap.J.-C.) cité ici comme illustration de la capacité destructrice supposée de Mazarin : « Rome vis naître chez elle son destructeur, et elle servit de berceau à celui qui prie plaisir de la voir réduire en cendre, et de faire un bucher

¹⁴¹² D'après le CNRTL, le mot « machiavélisme », orthographié « machiauellisme » est attesté depuis 1611, et l'adjectif « machiavélique », orthographié « machiavellique » est attesté dès 1578 dans H. Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé*, ed. P. Risthelhuber, t.2, p.146.

¹⁴¹³ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu*, *op.cit.*, p.7.

¹⁴¹⁴ Olivier Poncet, *Mazarin l'Italien*, Paris, Tallandier, 2018, p.74.

¹⁴¹⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne : définition de tyran : Tyran : s.m. Usurpateur d'un Estat, oppresseur de la liberté publique, qui s'est emparé par violence ou par adresse de la souveraine puissance. [...]. Se dit aussi d'un Prince qui abuse de son pouvoir, qui ne gouverne pas selon les loix, qui use de violence et de cruauté envers ses sujets [...]. Se dit aussi d'un particulier qui abuse du pouvoir, de l'autorité qui lui a été commise, qui s'en sert à tourmenter le peuple, pour exiger plus qu'il ne doit [...]

¹⁴¹⁶ Hubert Méthivier, « Chapitre VI - 1649 : Condé protecteur de la Régence », in Hubert Méthivier (dir.) *La Fronde*, Paris, Presses Universitaires de France, « L'Historien », 1984, p. 124-134.

¹⁴¹⁷ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.4.

de celle que l'on nomme si souvent la Maitresse de l'univers »¹⁴¹⁸. Le parallèle avec l'empereur accusé d'avoir incendié la capitale romaine pour la remodeler à son image et Mazarin, par leur « romanité » est donc évident : par métonymie, les frondeurs insinuent que Mazarin tente d'incendier la France pour la remodeler à son image également. Cette comparaison, qui n'est pas nouvelle¹⁴¹⁹, permet néanmoins de prêter à Mazarin les traits d'un homme considéré comme l'un des pires tyrans de l'Empire Romain.

Dans *l'Ombre du maréchal d'Ancre*, Concino Concini l'assimile également à un tyran en lui décrivant le séjour infernal qui lui est réservé « Vous y trouverez un nombre infini de personne qui vous entretiendront des affaires d'état, et des prospérités malheureuses. Vous y verrez des princes turbulents et des reines passionnées. Vous en rencontrerez des tyrans, des perturbateurs du repos public, et des Sangsues universelles »¹⁴²⁰, ou sans que le message ne lui soit adressé directement, il fait l'objet de discussion entre Henri IV et la Samaritaine « Encore si la tyrannie de ces derniers¹⁴²¹ ne tâchait point de surpasser celle de ceux qui les ont précédés, l'Espérance de nous y accoutumer nous consolerait »¹⁴²², preuve ultime que la tyrannie est inscrite dans les traits des précédents ministres, mais que Mazarin surpasse de loin ces prédécesseurs...

Mazarin, l'orgueilleux.

« Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
 Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
 Tout petit prince a des ambassadeurs,
 Tout marquis veut avoir des pages ».

Jean de la Fontaine,
 « La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf », *Fables*, 1668.

La basse extraction supposée du cardinal Mazarin est l'un des arguments fallacieux les plus exploités par les pamphlétaires, mais celle-ci tenant de la *rumeur*, alors elle devient une preuve indiscutable. D'autant plus que ce reproche prend évidemment une dimension

¹⁴¹⁸ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.3.

¹⁴¹⁹ [Mo_66] *Ambassade burlesque envoyée à Mazarin de la part de Pluton*, *op.cit.*, 12 pages : « Quoi ! un scélérat, un voleur, // Un méchant, un traître, un impie, // Un barbare, un monopoleur, // Un fomenteur de la tyrannie, // Un second Néron, un vipère, // Un imposteur, un brelandier ».

¹⁴²⁰ [MO_2595] *L'Ombre du maréchal d'Ancre*, *op.cit.*, p.4

¹⁴²¹ C.-à-d. Richelieu et Mazarin.

¹⁴²² [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.*, p.5.

véridique quand ils sont placés dans la bouche de sa propre mère dans la *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini* : « il ne te souvient plus de la pauvreté de ta maison »¹⁴²³, signifiant d'une part sa bassesse sociale puisque privé de richesse mais qui renvoie d'autre part implicitement au terme « maison » dans le sens de « famille noble » sous l'Ancien Régime¹⁴²⁴, montrant bien que sa « maison » est pauvre au sens propre du terme, « vil et méprisable »¹⁴²⁵ et donc non noble. Elle insiste quelques pages plus loin : « Mais il faut avouer que l'éclat de ta fortune t'a aveuglé, et que tu ne vois pas que Dieu ne permet l'élévation des méchants que pour rendre leur chute plus ruineuse, et que les familles bâties par d'injustes moyens ne font destinées que pour être le déplorable sujet, et le spectacle de la misère »¹⁴²⁶, signifiant par la même occasion le funeste destin qui attend son fils, et remplissant son rôle de fantôme *assistant* pour le bien du peuple français auprès duquel elle redore son *ethos* entaché par la seule naissance du cardinal.

Son frère également, le cardinal Michel Mazarin, auquel on pourrait pourtant affubler les mêmes travers que son frère se permet de se prononcer sur la question dans *l'Apparition du Cardinal de Ste Cécile*, portant ainsi l'affirmation au rang de témoignage et donc de preuve *atechnoi* irréfutable : « Tu naquis d'une basse naissance »¹⁴²⁷, « En cet état bas, et cette naissance obscure, ô mon Frère ! »¹⁴²⁸, « Quel éloignement de toi-même, quand le simple fils de valet d'écurie, tu te trouves enveloppé dans la pourpre du Consistoire de Rome. [...] combien pouvait-on conter d'étages trop dignes de ta première naissance »¹⁴²⁹, « d'une infinité de personnes que la naissance avait

¹⁴²³ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.6.

¹⁴²⁴ Élie Haddad, « La « maison » noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVI^e et XVII^e siècles », in *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 (généré le 02 août 2022). Il cite Levy-Strauss : « La définition proposée par Lévi-Strauss était la suivante : la « maison » est une « personne morale détentrice d'un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble » [...] Le nom de la « maison » était la plupart du temps un nom de seigneurie, d'où le lien que les contemporains établissaient entre ce dernier et le nom de lignage, et la tentation d'ajouter au patronyme une particule. Le nom de la « maison » était illustré par les hauts faits de ses membres, aussi était-il porteur à la fois d'une histoire continue et d'un honneur. L'héritage de la « maison » était aussi celui des biens relationnels et sociaux acquis au cours du temps », paragraphes 13-14.

¹⁴²⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « pauvre ».

¹⁴²⁶ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.5.

¹⁴²⁷ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, *op.cit.*, p.2.

¹⁴²⁸ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, *op.cit.*, p.3.

¹⁴²⁹ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, *op.cit.*, p.4.

toutes élevées au-dessus de toy [...] tu n'avais pu te contenter des degrés précédents [...] et de ce rang superbe dans lequel ton propre père n'eût jamais osé souhaiter de te voir. »¹⁴³⁰, reproches qui pourraient s'appliquer également à lui-même, puisque issu du même milieu, des mêmes parents, et devenu également cardinal. Mais en l'occurrence ici, Michel Mazarin ne sert qu'à appuyer les propos des pamphlétaires : il n'est pour eux qu'une *figure d'autorité* qui fait amende honorable afin de redresser un *ethos prédiscursif* chargé afin de se racheter auprès de Dieu, et les pamphlétaires semblent donc se servir des reproches à son aîné pour abjurer les turpitudes et bassesses népotiques dont a profité Michel Mazarin.

Le roi de bronze – Henri IV – et la samaritaine dans leur *Dialogue* éponyme, sans mentionner sa naissance, sous-entendent la bassesse de sa naissance dans l'expression « son corps et de son âme de boue »¹⁴³¹ : ainsi la valeur de Mazarin est mesurée par la comparaison avec la boue, qui n'est pas un « mélange de terre ou de poussière et d'eau »¹⁴³² mais dont la définition porte une tout autre connotation au XVII^{ème} siècle :

s. f. Pus, humeur corrompue qui sort d'une plaie, d'un abcès, d'une apostume (*sic*). BOUE, signifie aussi, Crotte, ordure, terre détrempée avec de l'eau. [...] BOUE, signifie figurément, Bassesse. La fortune met aujourd'hui des personnes sur le trône, et demain dans la boue. Ce Prince a tiré ce favori de la boue. L'homme a été fait de boue, ce n'est que boue et pourriture. On dit proverbialement, qu'une maison n'est que de boue et de crachat, pour dire, qu'elle n'est pas bâtie solidement. On dit aussi, que le soleil ne salit point ses rayons, quoi qu'ils tombent dans la boue¹⁴³³.

Son neveu Paul Mancini lui-même reconnaît que son oncle n'a obtenu ses titres que grâce au destin, et que ce n'est certainement pas grâce à une haute naissance quelconque que la famille a pu s'élever aussi haut : « Mazarin a reçu des faveurs de cela qu'on appelle Fortune, que ni naissance, ni diable, ne lui pouvait jamais faire espérer »¹⁴³⁴. Comme les autres, il met en balance sa « naissance » face aux privilèges dont le cardinal peut jouir, sous-entendant par la même occasion que vendre son âme au diable n'y aurait rien changé, il n'aurait pu s'élever aussi haut sans intervention extérieur

¹⁴³⁰ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère, op.cit.*, p.4.

¹⁴³¹ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.4.

¹⁴³² CNRTL : « boue » : – *Expr. fig. (boue est empl. comme terme de compar.). Mettre plus bas que la boue ; mépriser comme (plus que) la boue (de ses souliers) : 4. « Je m'humilierai de toutes mes forces, je m'abaisserai plus bas que la boue, plus bas que les fourmis et que les vers de terre. Toi seul es haut ! Je ne cherche pas à te trouver, mais à t'aimer ! »* Flaubert, *La Tentation de St Antoine*, 1849, p. 488.

¹⁴³³ Antoine Furetière, *op.cit.*, dictionnaire en ligne, « bouë ».

¹⁴³⁴ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini, op.cit.*, p.21.

divine, la majuscule sous-entendant qu'il s'agit alors de la déesse italique Fortune, allégorie de la chance¹⁴³⁵.

Mazarin lui-même dans *l'Embassade burlesque envoyé (sic) à Mazarin de la part de Pluton*¹⁴³⁶ mentionne son extraction, et les pamphlétaires s'en donnent à cœur joie pour l'attaquer ainsi que sa famille :

Je le veux, défunt mon grand père
 Était habillé savetier,
 Défunt mon aïeule harengère,
 Mon père bon cabaretier,
 Connu au pays de Sicile,
 Ma mère s'en allait crier,
 Par toutes les rues de la ville
 Qui veut vendre de vieux souliers
 Moi encore petit garçon,
 Environ âgé de dix ans
 Je ne bougeais de la maison
 Afin de servir les passants
 Qui venaient dans nôtre taverne,
 Tâter le vin délicieux
 D'Espagne, Marseille et Palerme,
 Bons à merveille dans ces lieux¹⁴³⁷.

Le pamphlétaire ici fait de toute la famille de Mazarin, jusqu'à ses grands-parents, des personnes de basse condition originaires de Sicile, et du cardinal lui-même un vendeur de vin dans la taverne familiale alors qu'il n'était qu'un enfant, ce qui insiste sur le manque d'éducation sophistiquée, classique et digne de ce nom, Mazarin enfant ayant donc appris la philosophie de comptoir avant toute autre chose.

Même Concino Concini dans les *Apparitions épouvantable (sic)* en 1649 s'associe au bal pour fustiger son extraction : « sache que j'ay été, non pas comme toy fils d'un mercelet, banqueroutier qui avait été pirate, corsaire, comité, et écumeur de mer, mais ay été noble de naissance, non pas de cœur »¹⁴³⁸. Si les Français reconnaissent le statut social de la famille de Concini et lui concèdent sa noblesse¹⁴³⁹, et s'ils ne manquent malgré tout

¹⁴³⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, ne définit par le nom commun fortune mais l'adjectif « fortuné(e) » dans son dictionnaire, qu'il définit comme « heureux » (infortuné : malheureux), et il mentionne la « bonne fortune » comme synonyme de chance dans sa préface.

¹⁴³⁶ [Mo_1211] *Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin, op.cit.*

¹⁴³⁷ [Mo_1211] *Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin, op.cit.*, p.6.

¹⁴³⁸ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, op.cit.*, p.2.

¹⁴³⁹ Hélène Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991, p.13

pas les occasions de comparer les deux Italiens, les pamphlétaires opposent volontiers la noblesse acquise du marquis d'Ancre aux prétendues basses extractions de Mazarin, ce qui justifierait d'autant plus son éviction du gouvernement français et sa chute, tant politique et sociale que religieuse. Ici c'est encore une fois par son père que Jules Mazarin est attaqué : puisque son père est né en Sicile, terre désormais espagnole, donc doublement étrangère et ennemie à la France, cet homme ne peut avoir été lui-même que de très basse extraction, ce à quoi s'ajoute implicitement son ascendance génoise puisqu'il est traité de « pirate, corsaire etc. » : si Furetière ne définit pas les Génois, principaux banquiers de la couronne d'Espagne (1550-1650) et marins notoires, puisque Gênes est une thalassocratie italienne, il les mentionne en revanche dans sa définition de « trafic »¹⁴⁴⁰, qui place automatiquement les habitants de Gênes la Superbe à l'opposé des gentilshommes français, et donc de basse extraction. Son neveu Paul dans l'*Ombre de Mancini* fait référence à ses lointaines origines maritimes en comparant Mazarin à un navigateur inexpérimenté : « Voilà le mal : un pilote de l'océan pour nôtre Méditerranée, un timonier qui ne connaît ni vents ni boussole, un estranger de bas or dans le poste le plus élevé de l'état, un étourdi et mille créatures indignes pour nous gouverner »¹⁴⁴¹. Ainsi non seulement Mazarin est attaqué sur ses origines et sa position sociale induite, mais également tous les « mazarinistes », ses partisans qui, s'il est illégitime à sa place de cardinal, n'ont également aucune légitimité à occuper les postes qu'ils occupent. Déjà bien avant la Fronde, Scipion Dupleix notait au sujet de Mazarin :

Le prodigieux avancement de cet étranger, élevé de la poussière au plus haut degré d'autorité, et plus encore son arrogance, et le mépris qu'il faisait des Princes, et des plus Grands de France, servit d'un très apparent prétexte de juste mécontentement aux Princes, et quasi à toute la Cour ; et leurs ressentiments se communiquèrent aisément à tous les Ordres du Royaume, n'y ayant rien qui attire plus l'envie et la haine de plusieurs, que la faveur du Prince envers un seul, et plus encore s'il est étranger, et qui pis est, insolent, orgueilleux, et incapable de telle charge¹⁴⁴².

¹⁴⁴⁰ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de trafic : « s. m. Vente, ou eschange de marchandises, de billets, d'argent en commerce, et à negotier. Le trafic est interdit en France aux Gentilshommes. Les Nobles Venitiens et Genoï font le trafic en gros. [...] Ce mot vient de l'Italien traffico, qui l'ont pris de l'Arabe. Menage ».

¹⁴⁴¹ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini*, *op.cit.*, p.9

¹⁴⁴² Scipion Dupleix, *Histoire de Louis le Juste* (1635), Paris, Cl Sonnius et D. Bechet, 1643, avec privilège du roi, p. 29.

Cette basse extraction supposée permet également aux pamphlétaires de l'attaquer sur son éducation et ainsi d'en faire un idiot par rapport à son prédécesseur Richelieu, fondateur de l'Académie française en 1635 et généreux mécène des arts. Le reproche vient encore une fois de sa mère, qui le compare à nouveau à une figure Antique : « Mais je vois bien que ton esprit, qui est des plus simples, imite ceux du vulgaire, qui préfère la flute de Pan au luth d'Apollon, approuvant ce qui fait plus de bruit, et non pas ce qui a plus d'harmonie »¹⁴⁴³, rappelant ainsi le jugement de Midas des *Métamorphoses* d'Ovide¹⁴⁴⁴, où le roi ne reconnaissant pas la supériorité d'Apollon se trouva affublé d'oreilles d'âne. Cela tend à rejoindre les nombreuses mazarinades du corpus global qui ont pour sujet les ânes¹⁴⁴⁵, comme *l'Âne rouge dépeint avec tous ses défauts en la personne du cardinal Mazarin*¹⁴⁴⁶ : ce rapprochement avec l'âne s'explique par le rapprochement qui existe déjà au XVII^{ème} siècle entre l'animal et son caractère réputé « paresseux, laborieux et stupide »¹⁴⁴⁷, bien que la notion « d'âne rouge » soit également sujette à caution : s'agit-il *simplement* d'une analogie avec la robe rouge des cardinaux, et ainsi une moquerie tant pour Jules Mazarin que Jean-François Paul de Gondi¹⁴⁴⁸, ou est-ce également une référence à une ancienne légende gasconne qui fait de l'âne rouge une incarnation du diable¹⁴⁴⁹ ? Mais revenons au jugement de Midas, qui serait ici « le jugement de Mazarin » : si l'on considère la dimension musicale de la comparaison, ne

¹⁴⁴³ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils, op.cit.*, p.5.

¹⁴⁴⁴ Ovide, *Métamorphoses*, livre IX, 11, 85-193.

¹⁴⁴⁵ [Mo_84] *Ane (l') du procureur ressuscité, en vers burlesques*, Paris, s.n., 1649.

[Mo_841] *Création de dix conseillers nouveaux au parlement du Mazarin, séant à Pontoise, et des dix ânes rouges qui se trouvèrent à l'ouverture d'icelui, le mercredi 7 août 1652*, s.l.n., 1652, 7 pages.

[Mo_1358] *Fable du lion, du loup et de l'âne, sur le sujet de la paille du temps présent*, s.l.n. 1652, 7 pages.

[MO_1442] *France (la) sans espoir*, s.l.n., 1649, 8 pages.

¹⁴⁴⁶ [Mo_85] *Ane (l') rouge dépeint avec tous ses défauts en la personne du cardinal Mazarin : 1° sur son incapacité et (sic) maniemment des affaires ; 2° sur son ignorance et ambition démesurée ; 3° sur ses actions et entreprises qui font connaître ses trahisons et perfidies contre l'Etat*, Paris, Louis Hardouin, 1652, 20 et 24 pages.

[Mo_841] *Création de dix conseillers nouveaux au parlement du Mazarin, séant à Pontoise, et des dix ânes rouges qui se trouvèrent à l'ouverture d'icelui, le mercredi 7 août 1652*, s.l.n., 1652, 7 pages.

[Mo_1358] *Fable du lion, du loup et de l'âne, sur le sujet de la paille du temps présent*, s.l.n. 1652, 7 pages.

[MO_1442] *France (la) sans espoir*, s.l.n., 1649, 8 pages.

¹⁴⁴⁷ Antoine Furetière, *op.cit.*, définition de « asne » : « subst. masc. Baudet, animal à quatre pieds et à longues oreilles, paresseux, laborieux et stupide. C'est une beste de somme dont se servent d'ordinaire les pauvres gens pour porter des chous, du fumier, du plastre, etc. »

¹⁴⁴⁸ Célestin Moreau mentionne ici la mazarinade [Mo_593] *Bon (les) avis par révélation de Sainte Genevière à l'hermite solitaire*, s.l.n., 1652, 34 pages : « Ce pamphlet ne laisse pas que d'être assez curieux. Il est pour le prince de Condé contre le coadjuteur, que la sainte traite d'âne rouge, sans respect pour sa dignité de cardinal », *Bibliographie des mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.182.

¹⁴⁴⁹ Olivier de Marliave, *Panthéon pyrénéen*, Toulouse, Loubatières, 1990.

peut-on ici y voir un reproche concernant ses goûts musicaux, préférant Pan à Apollon, ce qui fait du bruit à ce qui est harmonieux ? Nous supposons ici qu'il s'agit d'une attaque contre l'opéra italien, introduit à la cour de France par Mazarin dans un long processus d'acclimatation et de francisation du répertoire¹⁴⁵⁰, art « qui fait plus de bruit » et qui visiblement n'a pas « l'harmonie » de la tragi-comédie française contemporaine¹⁴⁵¹, et qui souligne « la passion de Mazarin pour l'opéra, sa musique et ses chanteurs »¹⁴⁵².

Afin d'insister encore une fois avec son ignorance, sa mère déplore ainsi le manque d'éducation symptomatique d'une classe sociale inférieure : « Il est très-certain que le plus grand de tes malheurs est de n'avoir aucun commerce avec les belles lettres »¹⁴⁵³, ce qui en fait, par rapport à ses prédécesseurs issus de la noblesse un être ignare et insensible aux arts, que ce soit la musique mentionnée par la comparaison avec le jugement de Midas ou ici la littérature. Si à sa mort « il légua [...] 2 millions de livres à une fondation pour créer le collège des Quatre-Nations destiné à accueillir son admirable bibliothèque, sans cesse enrichie par l'acquisition de manuscrits rares, de livres étrangers »¹⁴⁵⁴, Mazarin fut la cible durant la Fronde d'attaques des Frondeurs concernant notamment sa bibliothèque, « d'abord associée aux prétentions intellectuelles et savantes du ministre. Masque et leurre, elle constitue, en creux, une pierre de touche de son ignorance et de son illettrisme »¹⁴⁵⁵. Yann Sordet relève dans son article que cet acharnement contre le cardinal collectionneur est hérité d'une longue tradition

« antibibliomaniac » attestée depuis l'Antiquité, qui fustige les particuliers présomptueux, insatiables et ignorants, accumulant les livres non pour en user mais pour en orner leurs demeures et procurer l'illusion du savoir. Mais aux motifs de la cupidité, de la vanité et de l'inutilité, diagnostiqués par Sénèque (*De tranquillitate animi*, IX, 4-7), le rhéteur Lucien de Samosate (*Contre un ignorant bibliomane*), et jusqu'à Pétrarque (*De remediis utriusque fortunae*, I, 43) et au-delà, s'ajoutent ici d'une part l'allusion aux origines italiennes et le soupçon

¹⁴⁵⁰ Barbara Nestola, « L'opéra italien à la cour de France : réception et adaptation d'un objet étranger (1645-1662) », in *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016.

¹⁴⁵¹ Giambattista Guarini, *Il Pastor fido* (1589, *tragi-comedia pastorale*), Jean de Mairet, *La Sylvanire* (1630), Rotrou, *L'Aveugle de Smyrne* (1638), Scudéry, *L'Amant libéral* (1638) etc.

Alban Délérès, « Le modèle tragi-comique guarinien en France et en Angleterre au début du XVII^e siècle : Importations, appropriations et tentatives de légitimation d'un genre « bâtard » », in *Les théâtres anglais et français (XVI^e-XVIII^e siècle) : Contacts, circulation, influences*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

¹⁴⁵² Gérard Montassier, *op.cit.*, p. 332-360.

¹⁴⁵³ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.5.

¹⁴⁵⁴ Gérard Montassier, *op.cit.*, p. 332-360.

¹⁴⁵⁵ Yann Sordet, « Mazarine et mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde », in *Dix-septième siècle*, 2019/3 (no. 284), p. 459-482 : il cite la mazarinade [Mo_2099] *La Lettre du chevalier Georges, de Paris, à Monseigneur le Prince de Condé*, Paris, Nicolas Boissset, 1649.

d'une incapacité linguistique, d'autre part le reproche de mesquinerie (« il n'a bien fait à aucun véritable docte »), qui exposait le mécène défaillant à la rancune et à la verve des gens de lettres¹⁴⁵⁶.

Ainsi malgré un goût avéré pour les arts et la culture¹⁴⁵⁷, bien qu'esthète, proche des artistes, musiciens, peintres et sculpteurs qu'il a largement soutenus, Mazarin par l'ampleur de ses collections suscite le mépris des Français et surtout des Frondeurs qui ne comprennent pas son approche¹⁴⁵⁸, « l'ampleur dit la démesure, le désordre de la raison et des sens¹⁴⁵⁹, une richesse suspecte, des mœurs licencieuses¹⁴⁶⁰, la spoliation¹⁴⁶¹ ». Si Mazarin apparaît aujourd'hui comme un précurseur dans l'établissement de ses collections¹⁴⁶², il n'est, au moment de la Fronde, qu'un infâme personnage sans éducation, sans le goût nécessaire à l'appréciation des objets d'art qu'il collectionne avidement, trahissant ainsi son envie d'élévation par l'outrance et « le désordre des sens et de la raison ».

Mazarin, un cardinal de mauvaise composition.

Puisqu'il est de basse extraction, Mazarin est également associé à un poison – symbole même de la bassesse –, un venin, voire une maladie qui empoisonne la régente, le roi et par métonymie l'Etat et le peuple tout entier, contre lequel il faut trouver des remèdes¹⁴⁶³. Si les références au poison et à l'empoisonnement sont nombreuses dans le

¹⁴⁵⁶ Yann Sordet, *op.cit.*, p. 459-482 : il précise ici en note de bas de page « Sur cette question, qui impose dès la Fronde une comparaison avec le souvenir de Richelieu, voir Claude Dulong, *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999, p. 133, et surtout Hubert Carrier, « Mécénat et politique : l'action de Mazarin jugée par les pamphlétaires de la Fronde », in Roland Mousnier, Jean Mesnard, Marc Fumaroli (dir.), *L'Âge d'or du mécénat (1598-1661), Actes du colloque de mars 1983*, Paris, CNRS, 1985, p. 247 ».

¹⁴⁵⁷ Gérard Montassier, *op.cit.*, p. 332-360.

¹⁴⁵⁸ Gérard Montassier, *op.cit.*, paragraphe 20.

¹⁴⁵⁹ Yann Sordet, *op.cit.*, cite : [Mo_1729] *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*, Paris, Rolin de La Haye, 1649, « D'une table à plateau de lapis, nacre et or : « La variété de ses couleurs rend les regardans variables dans sa considération, et l'agréable confusion de ses richesses confond leurs regards et leurs esprits »,

¹⁴⁶⁰ Yann Sordet, *op.cit.*, cite : [Mo_1729] *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*, Paris, Rolin de La Haye, 1649 « [...] un grand nombre de Statuës y sont un peu trop au naturel ; et la licence de leurs representations blesse les yeux des spectateurs, et semble leur dire, qu'on descouvroit icy les choses les plus cachées dans la Nature ».

¹⁴⁶¹ Yann Sordet, *op.cit.* cite : [Mo_1729] *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*, Paris, Rolin de La Haye, 1649 « [...] ce Cardinal a contraint presque toutes les Nations de la Terre à contribuer à l'ornement de cette Galerie ».

¹⁴⁶² Gérard Montassier, *op.cit.*

¹⁴⁶³ Céline Graillat-Mansuy, « Mazarinades et poisons : Mazarin empoisonneur présumé, empoisonneur fabulé » in PERNOT, François (dir.), VIAL, Eric (dir.), *Poisons et filtres d'amour. Actes*, coll. « la bibliothèque fantômes, Montreuil : Les Editions de l'œil, 2021, p.200-214.

corpus global des mazarinades, les fantômes et l'Autre Monde ne manquent également pas d'exploiter ce vice criminel attribué à Mazarin : « Et serait-ce à l'exemple de Jacquemart, comme à celui de Mazarin, que se pratiquaient les empoisonnements en France comme en Italie ? »¹⁴⁶⁴. Cette phrase de la statue d'Henri IV dans le *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine* témoigne de l'avis des Français sur cette pratique au XVII^{ème} siècle. Accusé à de nombreuses reprises d'avoir empoisonné ses ennemis politiques comme le président Jean-Jacques de Barillon¹⁴⁶⁵, le poison serait le moyen privilégié par Mazarin pour éliminer la concurrence. Comme le souligne Nicolas Simon, « dès le Moyen Âge, l'empoisonnement était déjà entré dans les mœurs d'Italie [...] les méthodes d'empoisonnement les plus étudiées venaient toutes [de là] »¹⁴⁶⁶, et d'insister sur le fait que cela se serait répandu de façon significative en France au moment où les Médicis arrivent à la cour, d'abord avec Catherine de Médicis, épouse d'Henri II et régente de 1560 à 1563 :

Lorsque Paris se mit à l'heure florentine, une foule de magiciens, d'astrologues, de confectionneurs de philtres et de parfumeurs débarquèrent dans le sillage des Médicis. Au-delà des parfums, ces derniers artisans étaient passés maîtres dans l'art de préparer des poudres en tout genre, qui à l'occasion portaient le nom et la fonction de « poudre de succession »¹⁴⁶⁷.

Et ce mal visiblement ne se cantonne pas aux pays d'Europe où ce venin se répand, à savoir l'Italie, la France, mais également l'Espagne, car dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin*, le cardinal est à la fois poison – puisqu'il faut contre lui un « contre poison » – et maladie : « des contrepoisons pour opposer à cette peste, dont une once serait capable de faire crever le ventre, et jeter les boyaux et toutes les tripes de l'Enfer »¹⁴⁶⁸, « à vomir le venin de ses perfidies »¹⁴⁶⁹, « infecter nos Habitants d'une tache que l'Eternité à grand peine pourrait effacer »¹⁴⁷⁰, qui montre l'étendue du mal que

¹⁴⁶⁴ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, op.cit., p.4.

¹⁴⁶⁵ [MO_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu*, op.cit., p.6 « comme entre autres le Président Barillon, qu'il fit envoyer à Pignerol, où il mourut enfin d'un poison lent, au jugement des médecins, et le président Gayan, qui mourut aussi de mort violente et soudaine, par le même mauvais conseil ».

¹⁴⁶⁶ Nicolas Simon, *Le poison dans l'histoire : crimes et empoisonnements par les végétaux*, Thèse de doctorat, Sciences pharmaceutiques, Université Henri Poincaré – Nancy I, faculté de pharmacie, septembre 2003, p.36.

¹⁴⁶⁷ Nicolas Simon, op.cit., p.38.

¹⁴⁶⁸ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, op.cit., p.7.

¹⁴⁶⁹ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, loc.cit.

¹⁴⁷⁰ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, loc.cit.

représente Mazarin : les Enfers eux-mêmes craignent pour leur sécurité et celle de ses habitants si ce poison venait à pénétrer en leur sein. Même son neveu dans *l'Ombre de Mancini* insiste sur cette pestilence intrinsèque à son oncle : « Car tout ce qui sort de ton école sent le fourbe, le corrompu et le pourri »¹⁴⁷¹, dégénérescence et putréfaction qui ainsi enveniment toute la société.

Il est malgré tout difficile de distinguer le vrai du faux concernant les empoisonneurs et les poisons au XVII^{ème} siècle, car d'une part Franck Collard montre, à l'instar de Nicolas Simon et d'autres, que l'association entre Italiens et poisons se fait bien avant la Fronde : « un texte de 1589 finit par opposer les anciens Romains « constants en toute saisons » aux modernes Italiens constants « en toute poison » »¹⁴⁷², alors que Lydie Bodiou au contraire met en avant le fait que « ce sont surtout les époques postérieures, par l'entremise des romans historiques ou populaires, qui contribuent à construire une image particulièrement sombre de cette période »¹⁴⁷³ et donc à cette association entre la péninsule italienne et le poison.

Mazarin le sournois perfide.

Franck Collard écrit que « les apothicaires originaires d'outremonts [...] soulignent le penchant empoisonneur des Italiens [et] rattachent celui-ci à leur lâcheté dissimulatrice »¹⁴⁷⁴, ce qui nous amène au défaut suivant que les pamphlétaires exploitent contre le cardinal-ministre : sa lâcheté et sa fourberie, toutes italiennes si l'on en croit donc la logique de l'époque. Sa mère Hortensia est encore une fois convoquée afin d'insister de façon irrévocable sur les vices de son fils, car personne n'irait douter de la parole d'un mort mais surtout de celle d'une mère, personne sur terre supposée connaître le mieux ses enfants. Elle remonte ainsi dans *la Véritable apparition d'Hortensia Buffalini* à l'enfance de son fils où ses vices se seraient déjà exprimés, comme une avant-garde à ce qui allait advenir et que personne n'a empêché : « Les fourberies que tu as

¹⁴⁷¹ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini*, *op.cit.*, p.17.

¹⁴⁷² Franck Collard, « Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur » in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 30^e congrès, Göttingen, 1999. L'étranger au Moyen Âge p.98 : il cite J.-F. Dubost, *La France italienne, XVIe, XVIIe siècles*, Paris, 1997, p.319-320.

¹⁴⁷³ Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Myriam Soria, « Les objets du poison de l'antiquité à nos jours », in *Sociétés et Représentations*, 2011/2 (no. 32), p. 217-240, paragraphe 33.

¹⁴⁷⁴ Franck Collard, *op.cit.*, p.103.

commencé de pratiquer dans les jeux de l'enfance me voient bien apprendre ce que tu ferais quand tu serais plus grand. »¹⁴⁷⁵, « Je m'estimerais trop heureuse si je n'étais point ici troublée par le bruit que l'on fait de tes lâchetés, et de l'énormité de tes crimes. Ton esprit est tout plein de fraudes, et tu dois te souvenir, que Dieu ne déteste rien davantage que ces âmes cauteleuses, comme il n'a rien plus à cœur que la franchise »¹⁴⁷⁶. Dans le *Dialogue entre le roi de bronze et la samaritaine*, Mazarin est nommé en ces termes péjoratifs par les deux statues : « son propre ennemi, ce lâche oppresseur de la France, et cet infâme ravisseur de ce qu'elle avait de plus cher et de plus aimable »¹⁴⁷⁷, lâcheté appuyée également par Concino Concini et la Galigaï dans les *Apparitions épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre* : « Amenez vite ce lâche, et découvrez aux Parisiens que nous sommes venus pour lui servir d'escorte, [...], il sera inhumé dans les épines animées par un feu dévorant et inextinguible, où il souffrira d'autant plus que les torts qu'il a fait sont immenses, dont le vie infâme et scandaleuse, pleine d'opprobre, est assez dans la bouche des hommes »¹⁴⁷⁸. Puisque toutes ces figures d'autorité prétendent que le cardinal Mazarin est lâche, alors cela ne peut être que vrai, mêlant rumeur et témoignage, rendant ainsi l'argument et la preuve réels.

Mazarin, l'ambitieux avaricieux.

Parmi tous les vices qui lui sont reprochés, se trouvent également son ambition démesurée et sa cupidité, puisqu'il est souvent qualifié de « monopoleur »¹⁴⁷⁹ et autres termes relatifs aux impôts et aux richesses. Cela semble être le pendant naturel de sa basse extraction, attiré qu'il serait par tout ce qui lui aurait fait défaut et par les symboles extérieurs de pouvoir, propres aux Grands et à la noblesse. Encore comme preuve irréfutable, sa mère Hortensia dans la *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini* reproche cette convoitise à son fils « Je vois bien que le désir d'amasser des richesses s'est accru

¹⁴⁷⁵ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.4

¹⁴⁷⁶ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.5.

¹⁴⁷⁷ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.* p.7.

¹⁴⁷⁸ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.5-6.

¹⁴⁷⁹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition monopoleur : « subst. masc. Celui qui est seul à faire le commerce de quelque chose, particulièrement de ce qui est nécessaire à la vie. Le peuple a rendu encor ce nom plus odieux. Car il l'estend à ceux qui sont exacteurs des impostes et des maletostes ».

au milieu des richesses mêmes »¹⁴⁸⁰. Et puisque son ambition et son envie de richesse semble démesurée, c'est son frère Michel Mazarin dans l'*Apparition du Cardinal de Ste Cécile* qui lui reproche cette fois-ci ce tempérament haïssable : « De la France, ne voudrais-tu pas t'élever sur l'Europe entière, et de là sur toute la terre ? Après cela même, le monde tout seul pourrait-il te suffire ? Indigne Alexandre »¹⁴⁸¹. Aux Enfers même sa venue est redoutée, et Concino Concini dans les *Apparitions épouvantable (sic)* semble envoyé en éclaireur pour l'informer que s'il a dévalisé la France, il pourra se livrer à de telles exactions dans le royaume souterrain : « mais sur tout n'apporte point d'impôts, car nous ne recevons point d'exacteurs, expoliateurs, et monopoleurs, aussi n'y a point d'argent dans nos lieux souterrains, où étant, la France sera purgée de son Tyran et de ceux de sa Cabale, voilà la fin de notre Ambassade. »¹⁴⁸². Si l'ombre se montre autoritaire et sévère, « Tais toy expoliateur et ennemi du genre humain »¹⁴⁸³, l'emploi du terme *expoliateur*, déformation de « spoliateur » – « qui vole, qui dépouille. Denis le Tyran passa autrefois pour un grand sacrilège et spoliateur des Temples » (Furetière) –, de « spolier » c'est-à-dire « ôter le bien [...] de quelqu'un » (Furetière) ou « dépouiller par la force ou par abus de pouvoir »¹⁴⁸⁴, montre bien que Mazarin est perçu comme un ministre qui usera de la force et du pouvoir pour s'enrichir au détriment des autres, à savoir du roi et du peuple.

De son côté, son prédécesseur le cardinal de Richelieu le met en garde contre cette avarice dont l'Au-delà est déjà au courant dans la missive qu'il lui fait parvenir depuis les Enfers, preuve encore une fois que ce n'est pas un défaut mineur qui pourrait être ignoré, encore une preuve à charge contre Mazarin :

Non mihi sed populo [Pas à moi mais aux gens/au peuple]. C'est ce qui a fait dire au Père de l'éloquence romaine, que l'avarice est un vice difforme et indigne des princes, et de ceux qui sont appelés au gouvernement des états. C'est le sujet ordinaire des plaintes, et ce qui a accoutumé de porter les sujets à la rébellion et à la désobéissance. Vous estes d'une condition qui doit vous apprendre à mépriser les richesses, et considérez ce que dit un savant, que la seule avarice ne donne, ni taxe, ni ordre à ses désirs : car elle est toujours au guet pour dérober, et jamais elle n'est contente¹⁴⁸⁵.

¹⁴⁸⁰ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, op.cit., p.6.

¹⁴⁸¹ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, op.cit., p.6.

¹⁴⁸² [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, op.cit., p.7.

¹⁴⁸³ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, op.cit., p.3.

¹⁴⁸⁴ CNRTL, définition de « spoliateur ».

¹⁴⁸⁵ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu* op.cit., p.6.

Ignorant ostensiblement ce qui est dit au sujet de Mazarin concernant sa basse extraction, Richelieu met ici en avant son statut au sein du gouvernement mais surtout le prestige lié à tant à sa fonction de cardinal que de principal ministre d'Etat : « vous estes d'une condition qui doit vous apprendre à mépriser les richesses ». N'étant pas dans le besoin, n'étant pas du peuple, Mazarin doit donc se montrer au-dessus de ces considérations, sobre et humble comme devrait l'être un homme de Dieu.

Son frère Michel Mazarin dans l'*Apparition du cardinal de Ste Cécile* dresse de son côté un portrait peu flatteur de son frère, sous couvert de lui porter assistance comme le doivent normalement les fantômes :

Ton insatiable convoitise ta réduit enfin à cet état déplorable, que de ces deux extrémités, il t'en faut choisir une, et que ta mort est trop assurée si tu ne combats pour le salut de ta vie, qu'on te veut ravir. Convoitise dangereuse autant que criminelle, désir flatteur et traître, poison trop doux, dont les amertumes sucrées portent la mort mêlée aux enchantements, dont elles captivent les plus grande âmes¹⁴⁸⁶.

En quelques lignes ainsi il dresse un portrait dépréciatif de Mazarin, « état déplorable », mais énumère également des vices avec un champ lexical péjoratif prompts à indigner l'opinion publique : « convoitise », « dangereuse autant que criminelle, désir flatteur et traître, poison [...] amertumes [...] mort ».

De leur côté, Henri VI et la Samaritaine dans le *Dialogue de bronze* le comparent à Sardanapale, signifiant par là qu'il est un personnage riche menant une vie de débauche : « Son luxe n'eut jamais épuisé nos finances en festins, en ballets, en machines, comme a fait celui de ce nouveau Sardanapale »¹⁴⁸⁷, que l'on retrouve dans *l'Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon de l'ombre de son neveu*, où lors de sa description des Enfers, il mentionne « Sardanapale l'infâme // qui fut autrefois homme-femme // fort délicat et grand couard »¹⁴⁸⁸, également mentionné dans la liste des criminels nommés dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin*¹⁴⁸⁹, en référence au personnage originel, issu des *Persica* et *Babyloniaca* de Ctésias de Cnide qui s'était inspiré d'Assurbanipal, empereur assyrien, mais également sans doute en référence, comme nous l'avons déjà dit, à Charles de Melun, favori de Louis XI décapité en 1468 pour crime de lèse-majesté et

¹⁴⁸⁶ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère, op.cit.*, p.1.

¹⁴⁸⁷ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.4.

¹⁴⁸⁸ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, op.cit.*, p.22.

¹⁴⁸⁹ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin, op.cit.*, p.5.

surnommé également Sardanapale ¹⁴⁹⁰. Ce mythe donna naissance à l'archétype du tyran excessif, attiré par le luxe et auquel on reprochait d'être « féminin » :

Sardanapale [...] surpassa tous ses prédécesseurs en luxe et en mollesse [...], il vécut la vie d'une femme et dépensait ses jours en compagnie de ses concubines, filant le tissu pourpre et travaillant la plus douce des laines. Il revêtit l'habit féminin et se couvrit la face et son corps entier avec des crèmes blanchissantes et des onguents utilisés par des courtisanes, le rendant plus délicat que n'importe quelle courtisane. Il prit soin de rendre sa voix féminine au cours de beuveries, pour se livrer aux délices de l'amour avec les hommes comme les femmes. [...] Sa nature d'homme ambivalent ne le fit pas seulement mourir d'une manière déshonorante, mais causa la destruction totale de l'empire assyrien, qui exista plus longtemps qu'aucun autre état dans l'Histoire¹⁴⁹¹.

Par les propos de Diodore de Sicile, il est aisé de constater que la cupidité et l'ambition mènent au luxe, que ce luxe mène à la mollesse et donc aux dépravations et déshonneurs, qui conduisent non seulement à la chute de l'homme, mais également à la chute de l'Etat lorsque celui-ci en est à la tête. Mazarin le tyran cupide entraîne donc la France dans une chute irrémédiable : si l'histoire de Sardanapale, attestée par les Anciens, est un témoignage des vices et de châtement d'une vie dissolue, alors cette preuve attente bel et bien du mauvais tempérament de Mazarin vis-à-vis des richesses... De plus, si l'on garde en mémoire les propos de Michel Pernot au sujet de la perception des habitants de la péninsule italique au XVII^{ème} siècle, « l'Italien est nécessairement fourbe, lâche, et affecte des manières efféminées qui font de lui un dépravé et un homosexuel en puissance »¹⁴⁹², c'est dans une logique toute trouvée que Mazarin est affublé de ces perversions.

Mazarin, l'immoral.

C'est ainsi par glissement, que d'être cupide, Mazarin est considéré comme un débauché puisque la richesse semble appeler irrémédiablement à la dépravation. Si être italien, tyran machiavélique, de basse extraction, lâche et cupide ne suffit pas à ce que son portrait attise la haine des foules, autant jouer sur les derniers ressorts possibles pour atteindre les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe qui ne seraient encore pas

¹⁴⁹⁰ Alphonse Taillandier, « Notice historique sur le château et les seigneurs de la Borde-le-Vicomte », in *Revue archéologique*, avril-septembre 1856, 13^{ème} année, no.1, p.113.

Voir « Mazarin l'immoral », p.282.

¹⁴⁹¹ Diodore de Sicile, *La bibliothèque historique*, Paris, Les Belles lettres, 1993, livre II, chapitres 23-28.

¹⁴⁹² Olivier Poncet, *op.cit.*, p.61.

suffisamment outrés et attaquer sur un point de la morale hautement réprouvé par la morale chrétienne : la luxure¹⁴⁹³, péché capital, ce qui fait de lui un impudique, « vice opposé à la chasteté »¹⁴⁹⁴. La religion s'est en effet efforcée de traquer et réprimer sévèrement ces pratiques considérées comme déviantes¹⁴⁹⁵ et l'impudicité est un reproche qui ne lui est pas réservé dans les mazarinades¹⁴⁹⁶.

Si sa mère, Hortensia Buffalini, reste discrète et ne nomme pas les travers de son fils autrement qu'en termes génériques, « mais certes on peut dire de toy, qu'il n'y a sorte de vices que tu ne pratiques, au lieu de suivre la sagesse [...] »¹⁴⁹⁷, Concino Concini se montre plus direct, invitant au passage à d'autres vices comme le jeu : « Si vous aimez les femmes, c'est ici la demeure des objets les plus ravissants que la Nature ait su former pour se plaire : Si vous avez de la passion pour les cartes, pour les dés, pour la bonne chère, et pour la comédie, tout cela n'est ici-bas que le divertissement ordinaire de toutes nos contrées »¹⁴⁹⁸. Dans le *Dialogue entre le roi de bronze et la samaritaine*, Henri IV et la statue de la femme sous-entendent cette tendance à la luxure du cardinal italien par une opposition à la chasteté : « Mazarin ne les aima jamais [c.-à-d. les Muses], peut-être à cause qu'il a ouï dire que leur chasteté n'est pas de celles qui se laissent corrompre »¹⁴⁹⁹. Son frère, pourtant aussi italien que lui et donc par extension théoriquement porté par les mêmes vices, lui reproche indirectement ces vices : « et tu as vu chez toi toute ta vie ce désordre qui chez les Romains n'arrivait qu'une fois l'année, et encore à une fête de débauche »¹⁵⁰⁰, où il fait mention des fêtes comme les orgies ou les bacchanales, « ce sont d'ordinaire des danses et des nudités »¹⁵⁰¹, avec tout l'imaginaire païen que cela évoque pour les lecteurs de mazarinades. Michel Mazarin dans *l'Apparition du cardinal de Ste Cécile* évoquera d'ailleurs rapidement ce vice chez son frère au milieu d'autres dont nous

¹⁴⁹³ « Prolégomènes. Esquisse d'une généalogie de la luxure », in p. 245-254.

¹⁴⁹⁴ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition « impudicité ».

¹⁴⁹⁵ Odile Goerg, « André Rauch, *La luxure. Une histoire entre péché et jouissance* », in *Genre et Histoire* [En ligne], 21 | Printemps 2018.

¹⁴⁹⁶ [Mo_1394] *Fils (le) de l'impudique et le perfide voluptueux*, *op.cit.*

¹⁴⁹⁷ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarin son fils*, *op.cit.*, p.4.

¹⁴⁹⁸ [MO_2595] *L'Ombre du maréchal d'Ancre*, *op.cit.*, p.6.

¹⁴⁹⁹ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.*, p.6

¹⁵⁰⁰ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, *op.cit.*, p.3.

¹⁵⁰¹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « bacchanales »

avons déjà parlé : « voluptueux¹⁵⁰², avare, et ambitieux, on te vit monter de degré en degré jusqu'au cardinalat. »¹⁵⁰³.

Parmi les reproches de nature sexuelle qui lui sont faits, apparaît en filigrane l'homosexualité supposée de Mazarin, puisqu'originaire d'Italie, et donc adepte du « vice à l'italienne »¹⁵⁰⁴. Étonnamment, nous pouvons constater grâce aux propos de Paul Mancini dans *l'Ombre de Mancini* que ce vice réputé détestable devient acceptable lorsqu'il est pratiqué par d'autres qui ne sont pas italiens (ici Charon) et que donc l'homosexualité s'apparente à un appel au viol, alors considéré comme légitime et que doivent accepter de subir sans rechigner les sodomites : « Que ce vieillard entrain en rut // et que c'était lors tout son but // de me faire quelque folie // à notre mode d'Italie, // Je m'échappais d'abord tout doux // serrant bien fesses et genoux »¹⁵⁰⁵ : si Paul Mancini est sur le point de subir un viol de la part de Charon, c'est parce qu'il était considéré comme un nouveau Mazarin, d'origine italienne et donc *naturellement* homosexuel. Parce qu'il est homosexuel, il n'est alors plus considéré comme un humain respectable et peut donc visiblement subir toute sorte d'outrages, justifiés par sa *nature homosexuelle*. En affublant Paul Mancini de ce défaut, c'est Mazarin qui est également implicitement visé, sous-entendant ainsi que lui-même est homosexuel, sodomite et peut-être même pédéraste : n'était-il en effet pas courant, durant la Grèce et la Rome antiques, qu'un homme plus âgé (Mazarin) pratique sur un jeune homme (Paul Mancini) ce qui était appelé une *homosexualité initiatique*¹⁵⁰⁶ ? Puisque Paul Mancini est perçu comme le successeur de Mazarin, il serait alors vraisemblable de supposer que dans l'esprit des frondeurs, le jeune homme a reçu un tel enseignement...

¹⁵⁰² Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « voluptueux : adj. Qui aime les plaisirs sensuels. Cet homme est une voluptueux délicat, qui joint la musique à la bonne chère, qui s'adonne à tous les plaisirs, à toutes les voluptés ».

¹⁵⁰³ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère, op.cit.*, p.4.

¹⁵⁰⁴ Françoise Biotti-Mache, « La condamnation à mort de l'homosexualité. De quelques rappels historiques », in *L'Esprit du temps*, no.147, livraison 1, 2015, « Etudes sur la mort », p.82-83 : « Le « vice italien » devient une véritable mode dans les cours des princes et des rois, même des papes, dans les couvents et les abbayes, dans les rues où s'étalait la prostitution masculine, comme jamais depuis Rome, dans les premiers salons, et bien sûr, dans l'art ».

¹⁵⁰⁵ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, op.cit.*, p.8.

¹⁵⁰⁶ Alain Ballabriga, « La pédérastie dans l'Histoire de l'éducation dans l'Antiquité », in *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire « le Marrou »*. Histoire de l'éducation dans l'Antiquité [en ligne], Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2004.

Mazarin, le criminel.

Quand les pamphlétaires ne savent pas exactement de quoi l'accuser, ils plongent alors dans le vocable lié au crime. L'avantage de ce terme est qu'il englobe au XVII^{ème} siècle d'après Furetière ce qui va à l'encontre de toutes les lois des hommes mais surtout qu'il implique punition :

s. m. Action faite contre la loi soit naturelle, soit civile. Il n'y a point de crime qui ne soit puni, soit en ce monde, ou en l'autre. Les crimes se divisent en capitaux ou cas royaux, comme les crimes d'Etat, de Lèse-Majesté, assassinat, vol, fausseté, qui méritent la mort, [...] en termes de Dévotion, se dit de tous les péchés qu'on a commis contre Dieu, soit grands, soit petits [...] ¹⁵⁰⁷.

Ainsi les « crimes » de Mazarin peuvent être contre les hommes ou Dieu, il faut remarquer qu'il sera puni « soit en ce monde, ou en l'autre », témoignant bien de cette croyance en un jugement divin après la mort, en l'existence d'un Purgatoire mais surtout de l'Enfer. On remarque également que le mot est employé souvent pour insister sur une nature juridiquement et moralement discutable du cardinal, mais qu'aucun crime n'est à proprement nommé, laissant cela à l'imagination du lecteur de mazarinades d'outre-tombe. En 1649, dans l'*Apparition du Cardinal de Ste Cécile*, son frère Michel Mazarin le met en garde justement contre ces travers, preuve que les pamphlétaires n'ont pas attendu que la Fronde soit avancée dans le temps pour lui attribuer ces turpitudes si l'on considère que ce pamphlet a été publié entre sa mort (31 août 1648) et la paix de Rueil (11 mars 1649). Si Mazarin est un tyran pour le peuple français, Michel Mazarin ose la transposition d'un Jules Mazarin tyrannisé par son corps – ses passions, ses désirs – l'entraînant dans une chute sans fin : « Ce fut ainsi que ton corps fût ton tyran, mon frère, et qu'il te plongea aux cupidités des richesses pour satisfaire à ses autres désirs, et comme un crime en attire un autre, le premier engendra le second, et celui-là demeurant quand celui-ci naquit, ils ne se sont jamais depuis abandonnés : [...] j'en rougirais tout ombre que je fuis ! » ¹⁵⁰⁸. Dès lors, Mazarin est un « collectionneur » de crimes. Sa mère ainsi souffre de cela depuis son repos éternel : « Mais cela serait peu de chose si je n'avais point ici les oreilles battues des crimes dont l'on t'accuse » ¹⁵⁰⁹, son frère Michel Mazarin

¹⁵⁰⁷ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de crime.

¹⁵⁰⁸ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin son frère*, *op.cit.*, p.3.

¹⁵⁰⁹ [MO_3919] *La Véritable apparition d'Hortensia Buffalini*, *op.cit.*, p.7.

mentionne également les crimes imputés au cardinal « et tous tes crimes pires que des vipères »¹⁵¹⁰. Son neveu Paul Mancini, revenu lors de son second exil, lui reproche également ses crimes non nommés mais insiste sur la corruption de son âme : « Après t'être noirci comme eux // De tant de crime si fameux »¹⁵¹¹. Dans le *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine*, les statues s'offusquent du comportement criminel de Mazarin et le comparent au Jacquemard : « Pouvait-on raisonnablement reprocher [au Jacquemard] le moindre des crimes, dont la Voix publique les accuse ? La fourbe et la supercherie l'avait-elle élevé au rang sublime où Paris le voyait, [...] ; et l'autre à celui des Princes de l'Eglise ? Etait-il, comme ce dernier, homme à violer les lois humaines et divines ? A braver insolument l'honneur et l'autorité des Cours Souveraines ? A n'épargner pas mêmes les Princes du Sang, emprisonnant les uns, chassant les autres ? A ravir le gouvernement d'une Province à des Héros dignes de celui d'un Empire, pour en investir un Frère défroqué ? »¹⁵¹². Nous n'avons trouvé aucune explication raisonnable à cette comparaison avec le Jacquemard¹⁵¹³, mais la gravité des crimes énoncés, même s'ils n'ont pas de dénomination juridique précise, suffit à dresser un portrait moral détestable du Cardinal Mazarin par les actes qui lui sont reprochés.

Dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin*, qui donne la parole à Pluton mais que nous avons conservé dans le corpus car mettant en scène le procès post-mortem de l'âme de Mazarin, dresse un portrait sans équivoque du cardinal, utilisant tout le vocabulaire le plus susceptible de révolter l'opinion publique : « Jules Mazarin, que seul nous reconnaissons auteur et complice des choses ci-dessus mentionnées, sera banni pour jamais de notre noire demeure, comme perturbateur de notre repos, et l'ennemi capital de la paix, et de la concorde »¹⁵¹⁴, « Jules Mazarin, suivi d'une troupe de canailles, de maltôtiers, monopoleurs, donneurs d'avis, porteurs d'arrêts, et de quittances, hâbleurs, partisans, traitants, brigands, voleurs, harpies, engeance de vipères, Tigres, inhumains,

¹⁵¹⁰ [MO_141] *Apparition du Cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, op.cit.*, p.4.

¹⁵¹¹ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, op.cit.*, p.34.

¹⁵¹² [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.3-4.

¹⁵¹³ Si ce n'est peut-être une obscure mention d'une histoire du temps des guerres de religion : « un prisonnier protestant enfermé dans la tour de la cathédrale avait pour obligation de sonner les cloches toutes les heures, de jour comme de nuit... Il échafauda un stratagème, en construisant une mécanique pour le faire à sa place, et put ainsi s'échapper à la barbe de ses geôliers ! », histoire relayée par plusieurs sites touristiques officiels du Tarn, Occitanie et « pays de Cocagne », sans qu'aucune source précise ne soit citée pour étayer cette hypothèse.

¹⁵¹⁴ [MO_961] *Decret infernal contre Jules Mazarin, op.cit.*, p.6.

barbares, sanguinaires, anthropophages, peste du monde, maudits de Dieu et des hommes, monstres de la nature. Chargés de toutes malédiction, exilés par arrêts des parlements »¹⁵¹⁵, énuméré comme le feraient un juge ou un avocat devant une cour de justice, comme une sentence irrévocable et implacable qui ne peut que s'imposer aux lecteurs de mazarinades.

Souvent, nous pouvons remarquer que les pamphlétaires accumulent les termes et expressions dépréciatives et péjoratives pour critiquer Mazarin, jouant ainsi sur l'insistance et la répétition pour que « l'effet de simple exposition » soit le plus efficace possible... à moins que la répétition excessive et sans lien logique d'un argument à l'autre ne décrédibilise le propos, devenu inopérant ?

Tu es un proditeur, un inceste, un infâme, un tyran qui as fait ressentir les effets de ta barbarie, inhumanité et cruauté, depuis un pôle de la terre jusqu'à l'autre. Au reste, un magicien et sorcier, un cloaque et égout, d'où sort toutes les immondices d'enfer¹⁵¹⁶.

Par ailleurs, d'après Gérard Montassier, ce déferlement de haine à son encontre tient également à sa personnalité :

Les ennemis de Mazarin en France furent acharnés contre lui, alors qu'ils reconnaissaient bien volontiers qu'il ne fut jamais provocateur, dur et blessant, comme savait l'être Richelieu. En fait, Mazarin dut cet acharnement au fait qu'il fut totalement incompris. Il y avait de quoi l'être. C'est un homme séduisant qui ne fait pas étalage de ses conquêtes et ne cherche pas à les collectionner ; un homme du monde accompli, joueur, élégant, raffiné, plein d'esprit et d'humour, mais un bourreau de travail ; un homme passionné par les mœurs et les mentalités de son pays, mais aussi des autres, en Europe et au-delà. Voilà pour le privé. C'est aussi un homme public, mais qui n'aime pas la politique-spectacle, un homme de pouvoir et d'autorité, mais sans brutalité, ni arrogance, ni vulgarité, pratiquant l'ascèse du pouvoir, conçu comme le service d'une communauté, sans se priver des privilèges de ce pouvoir, mais jamais à son profit exclusif. C'est enfin un homme libre mais sans caprices ; qui agit autant qu'il parle ; qui est sans cesse tourné vers l'avenir sans la nostalgie d'un passé de grandeur : on le voit bien, Mazarin n'est pas français¹⁵¹⁷.

Et c'est bien de ce simple constat que tous les sophismes des Frondeurs se déroulent dans la bouche des fantômes et dans les mazarinades d'outre-tombe : Mazarin n'est pas français, Mazarin est italien, et parce qu'il est italien, il cristallise toute la haine

¹⁵¹⁵ [MO_961] *Decret infernal contre Jules Mazarin, op.cit.*, p.5.

¹⁵¹⁶ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, op.cit.*, p.3

¹⁵¹⁷ Gérard Montassier, *op.cit.*, p. 332-360.

des pamphlétaires à son encontre qui usent et abusent de son origine pour dérouler tous les clichés et stéréotypes qui y sont liés afin d'alimenter la *doxa*.

L'argumentum ad personam : attaque directe de Mazarin.

Comme le montre ce relevé au sujet des défauts prétendus attribués à Mazarin et exploités dans les pamphlets, les fantômes usent d'arguments sensiblement identiques à ceux avancés par les vivants dans leur croisade contre Mazarin, à ceci près que leur statut leur donne la légitimité nécessaire pour que ceux-ci aient plus de poids que s'ils étaient prononcés par n'importe qui d'autre. La majorité des arguments avancés contre Mazarin, il est rarement fait mention de la *question* – c'est-à-dire du problème initial autour duquel devrait se dérouler l'argumentaire dans les pamphlets – et donc que les réponses ne se font pas *ad rem*, mais clairement sur l'attaque personnelle, et il s'agit donc d'un *argumentum ad personam*. Comme l'avait souligné Michel Meyer, « la passion transfère sur le plan de la réponse la problématique [...]. Elle crée une identité des deux, et en cela elle est rhétorique, puisque la question est traitée comme une réponse, ce qui en annule la problématique »¹⁵¹⁸. Cette notion de l'*ad personam* théorisée de façon formelle en 1864 dans *Die Kunst, Recht zu behalten* ou *L'Art d'avoir toujours raison / Dialectique éristique*, est pour Arthur Schopenhauer ce qu'il nomme « l'ultime stratagème », ultime car à la fois dernier de sa liste mais surtout dernier recours dans un débat dans lequel les arguments viennent à manquer et que l'orateur espère mener jusqu'au bout quoi qu'il advienne :

Si l'on s'aperçoit que l'adversaire est supérieur et que l'on ne va pas gagner, il faut tenir des propos désobligeants, blessants et grossiers. Être désobligeant, cela consiste à quitter l'objet de la querelle (puisque l'on a perdu la partie) pour passer à l'adversaire, et à l'attaquer d'une manière ou d'une autre dans ce qu'il est : on pourrait appeler cela *argumentum ad personam* pour faire la différence avec l'*argumentum ad hominem*. Ce dernier s'écarte de l'objet purement objectif pour s'attacher à ce que l'adversaire en a dit ou concédé. Mais quand on passe aux attaques personnelles, on délaisse complètement l'objet et on dirige ses attaques sur la personne de l'adversaire. On devient donc vexant, méchant, blessant, grossier. C'est un appel des facultés de l'esprit à celles du corps ou à l'animalité. Cette règle est très appréciée car chacun est capable de l'appliquer, et elle est donc souvent utilisée¹⁵¹⁹.

¹⁵¹⁸ Michel Meyer, *op.cit.*, p.24.

¹⁵¹⁹ Arthur Schopenhauer (aut.), Dominique Miermont (trad.), *L'Art d'avoir toujours raison — La dialectique éristique*, éd. Mille et une nuits, 1998.

Si l'on considère donc Mazarin dans son statut de Ministre d'Etat et de cardinal, alors il est évident qu'il est socialement et hiérarchiquement supérieur aux Frondeurs qui en ont après lui et ne peuvent finalement tenter de rivaliser que ceux de stature équivalente ou supérieure, rares finalement si l'on considère qu'il a fait emprisonner les Princes de Condé et Conti : ils délaissent donc l'objet de leur haine initiale – l'*ad rem*, qui finalement apparaît assez peu – pour se concentrer sur l'attaque directe sur l'adversaire, l'*ad personam*. Clément Viktorovitch définit l'argument *ad hominem* comme l'attaque de la « cohérence de la ligne argumentative déployée par notre interlocuteur » plutôt que les arguments eux-mêmes, et l'argument *ad personam* comme la « mise en cause direct[e] de la crédibilité de l'orateur », sans aucune préoccupation pour les arguments : « plutôt que de nous embarrasser à réfuter son argumentation, nous cherchons à le décrédibiliser personnellement, afin de discréditer l'intégralité de ses propos en un seul mouvement »¹⁵²⁰. C'est une attaque en règle et une remise en question de l'*ethos* de l'adversaire comme le signalait Michel Meyer¹⁵²¹, quoi qu'il parle souvent de la stratégie *ad hominem* dans son ouvrage sur la rhétorique sans la distinguer de l'*ad personam*.

Michel Meyer considère que pour utiliser de telles techniques – *ad hominem* et donc par extension l'*ad personam* –, « il vaut mieux être soi-même au-dessus de tout soupçon pour attaquer son adversaire »¹⁵²² : c'est là que se joue la balance entre l'*ethos* « silencieux » de Mazarin détruit petit à petit et les *ethos prédiscursifs* et *discursifs* des fantômes convoqués. Ce point crucial détache les auteurs de toute responsabilité face à leur écrit et n'ont donc pas à impliquer leur *ethos* personnel, pour se cacher derrière celui des figures décédées qu'ils font revenir le temps d'un pamphlet, car comme le dit Christian Jouhaud :

C'est ainsi que certains hommes de l'écrit dont l'identité sociale et intellectuelle se définissait d'ordinaire par l'appartenance à un corps, une compagnie, une communauté (magistrats, étudiants, religieux etc.) ont pu se trouver libérés de ces appartenances structurantes¹⁵²³.

Libérés donc du carcan lié à leur statut social, les auteurs déjà retranchés derrière l'anonymat exploitent à toutes fins utiles l'*ethos* des anciens membres du gouvernement qui hantent les mazarinades. C'est pour cela que l'étape de l'amende honorable¹⁵²⁴ était

¹⁵²⁰ Clément Viktorovitch, *op.cit.*

¹⁵²¹ Michel Meyer, *op.cit.*, p.38.

¹⁵²² Michel Meyer, *op.cit.*, p.38.

¹⁵²³ Christian Jouhaud, *op.cit.*, p. XIV.

¹⁵²⁴ Voir infra Partie II, « 2.2. Amende honorable », p.268.

une étape nécessaire pour redorer l'*ethos* des interlocuteurs : pour que l'*argumentum ad hominem* ou *ad personam* fonctionne, il faut être « au-dessus de tout soupçon », ce qui n'est évidemment pas le cas lorsque l'on s'appelle Concino Concini, Michel Mazarin, Hortensia Buffalini, ou n'importe quel autre membre de la famille de Mazarin et favori passé mort en disgrâce. En faisant amende honorable, en redorant son *ethos*, on redevient au-dessus de tout soupçon puisque l'*ethos* est purifié... en théorie. Pour les autres, comme les rois ou régentes, leur *ethos* est suffisamment irréprochable pour qu'ils puissent se livrer sans crainte à ces basses attaques, dernier recours rhétorique en l'absence de vrais arguments. Par ailleurs, il s'agit d'une technique relativement adroite de la part des pamphlétaires que de ne pas s'engager personnellement et d'exploiter les *ethos* d'autres personnes : en engageant un *ethos* autre que le leur, et si possible le plus élevé possible ou ayant fait amende honorable de ses crimes, ils se prémunissent ainsi du déshonneur d'un échec lié à l'usage de l'*argumentum ad personam*. En effet, Clément Viktorovitch ne manque pas de préciser que « l'objection *ad personam* n'est pas seulement une arme de disqualification : elle est aussi, le plus souvent, perçue comme une arme disqualifiante. En cherchant à déshonorer nos adversaires, le risque est grand d'attirer le déshonneur sur nous-même »¹⁵²⁵. Il semblerait donc qu'en utilisant des rois et autres membres du gouvernement, le déshonneur d'une telle technique soit atténué par rapport au commun des mortels qui s'y risquerait. En outre, de tels propos diffamants et infamants se trouvant dans la bouche du premier quidam venu en feraient aussitôt des ragots et rumeurs, il semblerait que les mêmes arguments bas rentrent dans la catégorie « témoignage » dans la bouche des supérieurs hiérarchiques ou temporels de Mazarin, car un roi ne saurait de montrer aussi vil et médisant que le bas peuple.

Si l'on considère la bassesse de ces arguments, nous ne pouvons que relever qu'il ne s'agit que d'informations négatives et vraisemblablement fausses puisque bâties sur des sophismes et extrapolations hasardeuses à partir de sa naissance italienne et des prémices qui en découlent et elles-mêmes fausses, cela nous renvoie à nouveau en 1864, avec un principe utilisé par John Henry Newman dans son *Apologia pro vita sua* ou *Histoire de mes opinions religieuses*¹⁵²⁶, et qui est défini comme la figure de style

¹⁵²⁵ Clément Viktorovitch, *op.cit.*

¹⁵²⁶ John-Henri Newman, Georges du Pré de Saint-Maur (trad.), *Histoire de mes opinions religieuses*, Paris, Charles Douniol, 1866.

rhétorique de l'empoisonnement du puits¹⁵²⁷ : calomnier ou railler un adversaire et toute personne qui lui est lié, ce qui en fait une variante d'*argumentum ad personam*, pour un discrédit total en amont de tout ce qu'elles pourront dire. En prenant ainsi les devants, quoi que diront les personnes concernées, elles seront à jamais déconsidérées et méprisées aux yeux du grand public et ne pourront donc plus se défendre et à terme exercer la moindre autorité. Si les premiers à avoir fait les frais de ces accusations au sens propre sont les juifs au Moyen-Âge¹⁵²⁸, nous constatons bien que cette pratique existe encore au XVII^{ème} siècle, à ceci près qu'il ne s'agit pas de juifs mais de Mazarin et son entourage, et les Frondeurs s'assurent ainsi, qu'en théorie, la carrière politique de Jules sera finie par ce jeu de manipulation et de rumeurs fallacieuses à son encontre, l'infamie supposée ainsi répandue le rendant infréquentable, à l'instar de toute sa famille encore vivante, comme ses nièces souvent mentionnées dans le corpus global¹⁵²⁹. Le choix d'une telle rhétorique se fait d'autant plus efficace que les pamphlétaires déploient tout le registre des attaques connues et possibles contre Mazarin – et ceux de son camp pour lequel des mots apparaissent dans le vocabulaire frondeur : mazarineau¹⁵³⁰, les mazarinistes, mazarinisme etc.¹⁵³¹ – pour leur nuire autant que possible auprès d'un auditoire le plus large possible : Michel Meyer souligne que « l'*ad hominem* est une stratégie rhétorique multiple, mais dont le principe consiste à diminuer la distance, s'attachant à ce qui sépare et rapproche les individus eux-mêmes »¹⁵³², ce que font les pamphlétaires en s'étalant sur tous les vices supposés de Mazarin et des siens, qui les séparent de la foule mécontente, rassemblée autour d'une notion de morale commune implicite qui réunit contre eux le plus grand nombre. C'est ainsi que l'*argumentum ad personam* glisse imperceptiblement vers

¹⁵²⁷ John Henry Cardinal Newman, Franck M. Turner (ed.), *Apologia pro vita sua et six sermons*, Yale University Press, 2008, p.36 : "This I call *poisoning the wells*". Il cite John Henry Newman à Jemima Mozley, 4 mars 1864, Maisie Ward (ed.) *Apologia pro vita sua*, Londres, Sheed and Ward, 1946, p.81.

¹⁵²⁸ Moïse Ginsburger, « L'empoisonnement des puits et la peste noire », in *Revue des études juives*, tome 84, no.167, 1927, p.34-36.

¹⁵²⁹ Nous pouvons citer par exemple [Mo_572] *Ballet ridicule des nièces de Mazarin, ou leur théâtre renversé en France, par P.D.P., sieur de Carigny*, Paris, François Musnier, 1649, 11 pages, ou [Mo_1240] *Entretien (l') du cardinal Mazarin avec ses nièces*, s.l.n., 1651, 8 pages. D'après l'outil de recherche en ligne des RIM (Recherches Internationales sur les Mazarinades), le mot nièces et ses variantes (ni*ce*, incluant nièce(s), niepce(s) etc) se compte à 381 occurrences (comptant toutes les nièces mentionnées, qu'elles soient de Mazarin ou d'autres), et « Mazarinettes », qui désigne toujours au pluriel les nièces de Mazarin, seulement 8 occurrences.

¹⁵³⁰ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini, op.cit.*, p.12.

¹⁵³¹ Takeshi Matsumura, « Sur quelques dérivés du nom Mazarin », in *L'exploration des mazarinades, colloque international de Tokyo*, 2016.

¹⁵³² Michel Meyer, *op.cit.*, p.39.

l'argumentum ad populum : répandue et acceptée par le plus grand nombre, par la force de *l'effet de simple exposition*, la mauvaise réputation de Mazarin n'a finalement besoin de rien d'autre pour exister qu'être soutenue par une majorité d'individus. Si en théorie « la raison du plus fort est toujours la meilleure »¹⁵³³, dans le cas des mazarinades, la raison de la foule est quant à elle, dans le cas des rumeurs avilissantes, la meilleure.

Si l'on s'en tient aux propos de Christian Jouhaud et à la teneur même de *l'argumentum ad personam*, ultime réponse lorsque l'on sait la bataille perdue, nous pourrions nous demander dans quelle mesure les pamphlétaires qui donnent la parole aux fantômes ne sont finalement pas dans la catégorie qu'il nomme « la tourbe des séditeux qui ne demandaient qu'à faire du bruit, et des affamés qui cherchaient dans le scandale leur pain de chaque jour »¹⁵³⁴.

Comme dira Mazarin quelques années plus tard dans son *Bréviaire du politicien* :

Va chanter les louanges de l'homme que tu veux perdre auprès de son maître, mais en des termes tels que ces louanges soient accueillies par le maître comme un affront personnel. Pour enfoncer le clou, précise alors que ce n'est pas ta propre admiration qui te dicte ces « louanges », mais qu'elles sont colportées abondamment par la rumeur publique dont tu te fais simplement l'écho : ainsi laissera-tu le maître tirer de lui-même ses conclusions sur ce qui se fait de lui par la faute de son protégé. Fais-lui comprendre à demi-mot que la réputation de celui-ci devient fort mauvaise, tout en l'incitant à faire fi de l'opinion publique et à laisser ces vilains bruits retomber tout seuls comme un soufflé refroidi. Il interprètera tes paroles en estimant que c'est lui la victime principale des médisants.

Feins de louer son indulgence, simule la compassion. Exclame-toi avec des accents pleins de pathos sur les passions de son protégé : « Quel caractère exceptionnel ! Quelle tristesse de voir une nature si noble dévorée par un vice si désastreux... ». Mais ce vice, bien sûr, ne révèle surtout pas quel il est¹⁵³⁵.

Peut-être était-ce là l'une des erreurs des pamphlétaires : à trop vouloir nommer les vices de Mazarin et en remplir la bouche de leurs fantômes, peut-être ont-ils eux-mêmes détruit ce qui aurait pu faire la force de leur propos, s'ils avaient su en user avec plus de discernement...

¹⁵³³ Jean de La Fontaine (aut.), J. David (ill.), T. Johannot (ill.), V. Adam (ill.), F. Grenier (ill.), Schaal (ill.), Charles-Athanase Walckenaer (ed.), « Le loup et l'agneau », in *Fables, premier recueil dédié au Dauphin*, livre I, fable X, Paris, Aubert et Compagnie, 1842, [1668], p.56.

¹⁵³⁴ Christian Jouhaud, *Mazarinades. Op.cit.*, p38.

Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, t.1, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859, p.249

¹⁵³⁵ Cardinal Jules Mazarin, Umberto Eco (préf.), François Rosso (trad.), *op.cit.*

3.1.2. Les attaques détournées : contourner l'ennemi pour charger.

« Ceux qui, sans nous connaître assez, pensent mal de nous, ne nous font pas de tort : ce n'est pas nous qu'ils attaquent, c'est le fantôme de leur imagination »

Jean de la Bruyère, *Les Caractères*¹⁵³⁶

Les fantômes royaux à l'ethos prédiscursif parcellaire.

Si les fantômes font majoritairement amende honorable et se repentent de crimes dont ils sont accusés, accusations proférées de leur vivant ou inventées *post-mortem*, comme Richelieu auquel on reproche d'avoir introduit Mazarin à la cour de France, ou Concini qui tente de se racheter une conduite auprès des parisiens en essayant de les débarrasser de Mazarin¹⁵³⁷, que dire des fantômes des rois qui vont et viennent dans les mazarinades d'outre-tombe ? Leur *ethos préalable* ne semble pas leur porter préjudice et ils n'ont pas vraisemblablement pas de nécessité à le redorer ou s'attribuer des mérites dont ils seraient privés, leur autorité naturelle n'est à première vue pas remise en cause.

D'après Louise Frappier, l'usage de personnages de haute condition se fait au théâtre dans une perspective didactique¹⁵³⁸ puisqu'il s'agit d'instruire sur les malheurs qui peuvent survenir tant aux princes, qu'aux rois et à l'Etat dont ils sont les symboles vivants :

“[l]a chute attend chaque puissant, qu'il en soit ou non responsable” et “[p]ar une dialectique inéluctable, l'abaissement est le revers “tragique” de toute grandeur humaine”. En révélant aux puissants le caractère éphémère et instable du pouvoir, la tragédie [...] souligne d'autant plus la nécessité de cultiver une vertu qui, par opposition, se caractérise par la constance et l'immuabilité. Elle propose des exemples de comportement moral et politique dans des situations de crise pouvant amener une réflexion sur l'*ethos* du souverain¹⁵³⁹.

¹⁵³⁶ Jean de La Bruyère, « Des Jugements », in *Les Caractères*, Paris, Flammarion, 1880, p.268.

¹⁵³⁷ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*, p.5 : « si tu ne viens pas vivans en la vallée tenebreuse d'Auvergne, ou est escrit sur la porte, ameches ce Nirazam, afin qu'il endure les peines du dam, cet Anagramme d'apartient, car tu es ce furieux Lutin qu'à Paris on nomme Marazin, qui ayant eu le foüet et le fer sur l'espaule aux champs Siciliens, il sera bien tost bruslé aux champs Eliziens ».

¹⁵³⁸ Louise Frappier, *op.cit.* : elle cite Armand Strubel, *Le théâtre au Moyen Âge : naissance d'une littérature dramatique*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2003, particulièrement p. 97-104.

¹⁵³⁹ Louise Frappier, *op.cit.* : elle cite Paulette Leblanc, *Les écrits théoriques et critiques français des années 1540-1561 sur la tragédie*, Paris, Nizet, 1972, p. 69 ; Florence de Caigny, *Sénèque le Tragique en France (xvi^e-xvii^e siècles). Imitation, traduction, adaptation*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 29-31.

Ainsi tous les souverains et Grands des mazarinades jouent à leur façon le rôle de *memento mori*, impliquant d'une part que les puissants qui liront ces pamphlets prennent conscience que leur attitude lorsque celle-ci est remise en question par les frondeurs, comme par exemple les choix de Condé, et d'autre part montrant au peuple que nul n'échappe aux lois, aux sanctions ou à une chute qui l'attend, jusqu'à la mort, message évidemment destiné à Mazarin et ses ouailles. Dans le *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine*, la Samaritaine met justement en garde Henri IV contre le pouvoir des premiers ministres, surtout des religieux¹⁵⁴⁰, et que cela entraînera la disparition pure et simple des noms des monarques de l'Histoire, une chute irréversible puisque cessera avec la disparition du nom l'existence sociale même après sa mort :

car effectivement si Dieu n'y remédie, nous allons voir en France une administration successive de Cardinaux aussi bien que de Rois, et l'on doutera désormais qui du Chapeau rouge ou de la Couronne est une plus auguste marque : En effet si les Historiens de ce temps ne sont plus exacts que ceux du temps passé, ce ne sera point sans bévue que la postérité lira dans nos Chroniques les noms de ces pestes d'Etat parmi ceux de vos successeurs, comme nous lisons ceux des Maires du Palais parmi ceux de vos Prédécesseurs. Et ceux qui me mêleront de renouveler l'Histoire de France, parleront d'un Armand et d'un Mazarin, premiers de ces noms-là, plus que d'un Louis XIII ou d'un Louis XIV¹⁵⁴¹.

Il faut donc que les rois veillent de leur vivant à faire respecter leur autorité, légitimement supérieure à celle des cardinaux – référence explicite à Richelieu et Mazarin – qui s'approprient le pouvoir aux yeux des frondeurs et qui sont la source – notamment par les impôts – de tout ce qui produit de néfaste dans le royaume. La Samaritaine, femme du peuple, représente ainsi les souhaits du peuple français et pourrait être considérée par certains pamphlétaires comme du « bon sens ».

Certaines mazarinades vantent les partis-pris des frondeurs, comme celles qui mettent en scène Louis XI et Louis XII dans trois mazarinades, qui ne sont que des réécritures et ajouts : en 1649 paraît *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII sur leur différente façon de régner*¹⁵⁴², republiée la même année modifiée sous le titre *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X sur leur différente façon de régner*¹⁵⁴³ et

¹⁵⁴⁰ A noter que cette mise en garde tend à s'opposer à ce que nous avons démontré auparavant où ils se préoccupent de l'*ethos* et de l'héroïsation de Richelieu, preuve que les pamphlétaires ne sont pas toujours cohérents dans une même mazarinade.

¹⁵⁴¹ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine*, op.cit., p.5.

¹⁵⁴² [MO_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, op.cit..

¹⁵⁴³ [MO_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X*, op.cit.

classée par Célestin Moreau dans la catégorie des contrefaçons¹⁵⁴⁴, et modifiée une dernière fois en 1652 sous la dénomination *Le Dialogue d'état, ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès Champs Elisées*¹⁵⁴⁵, où le développement est plus poussé et le texte assorti d'un avant-propos jugé nécessaire par l'auteur, puisqu'il précise qu'il s'est « contenté de faire voir leur politique dans cet ouvrage »¹⁵⁴⁶. Si l'aspect didactique n'était peut-être pas flagrant dans les premières éditions de 1649, l'auteur de la version de 1652 se place d'emblée dans cette dynamique et annonce dès son avant-propos « Je confesse qu'il n'est rien de plus dangereux qu'une majesté méprisée, mais aussi qu'il n'est rien de plus insupportable qu'un pouvoir tyrannique, et lorsque celui-ci fait prendre les armes, les succès en sont toujours funestes. On ne doit guère espérer que des peuples réduits au désespoir se ramènent à l'obéissance »¹⁵⁴⁷. L'auteur de 1652 semble avoir construit son texte autour des propos de Jean Stobée, « Ἀγάθων ἔφη τὸν ἄρχοντα τριῶν δεῖ μεμνησθαι· πρῶτον μὲν ὅτι ἀνθρώπων ἄρχει, δεύτερον ὅτι κατὰ νόμους ἄρχει, τρίτον ὅτι οὐκ ἀεὶ ἄρχει »¹⁵⁴⁸, propos qui le mènent à digresser maladroitement pour entrer en matière. En effet, rapidement dans l'échange, Louis XII et Louis XI expriment leur désaccord, d'abord au sujet des lois :

Louis XII : Pour être Rois nous n'en sommes pas moins hommes ni pour cela exempts des lois de Dieu.

Louis XI : [...] Les rois sont au-dessus des lois, ils les donnent, mais ils ne les reçoivent pas¹⁵⁴⁹.

Louis XI ensuite parle de la façon dont il conçoit le gouvernement des hommes : « Dites ce qu'il vous plaira, mais pour contenir les sujets en leur devoir, il se faut faire craindre, mâter les peuples, les tenir bas »¹⁵⁵⁰, de toute évidence encore en désaccord avec Louis XII. C'est Louis XII qui clôt la mazarinade écrite en 1652 s'opposant au dernier

¹⁵⁴⁴ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.1, *op.cit.*, p.319.

¹⁵⁴⁵ [Mo_1074] *Dialogue (le) d'Etat, ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs Elisées*, *op.cit.* Note Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.1, *op.cit.*, p.314 : « réimpression du *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, etc. ».

¹⁵⁴⁶ [Mo_1074] *Dialogue (le) d'Etat, ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs Elisées*, *op.cit.*, p.3.

¹⁵⁴⁷ [Mo_1074] *Dialogue (le) d'Etat, ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs Elisées*, *op.cit.*, p.6.

¹⁵⁴⁸ Jean Stobée / Ionnes Stobaeus, *Anthologie*, 4.5.24 : « Agathon a dit que celui qui gouverne doit se souvenir de trois choses : premièrement, qu'il gouverne des hommes, deuxièmement, qu'il gouverne selon les lois, troisièmement, qu'il ne gouvernera pas toujours ».

¹⁵⁴⁹ [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII*, *op.cit.*, p.11-12.

¹⁵⁵⁰ [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII*, *op.cit.*, p.22. [Mo_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, *op.cit.*

précepte mentionné par Jean Stobée, « troisièmement, qu'il ne gouvernera pas toujours » puisqu'il considère le souverain immortel d'une certaine façon : « notre âme est d'une condition immortelle, aussi devons-nous étendre nos desseins au-delà des bornes de notre vie »¹⁵⁵¹, mention inexistante dans le texte de 1649. La version de 1652 semble ainsi continuer sur l'opposition déjà exploitée en 1649 entre les deux rois, à laquelle s'ajoutent des références maladroites aux propos de Jean Stobé (gouverner des hommes, selon les lois et temporairement) qui aura vraisemblablement servi de terreau à cette réécriture. Ainsi, quelqu'un qui aura lu les versions de 1649 et qui n'aura pas prêté attention à celle de 1652 y verra bien un enseignement destiné à la famille Royale. Si elle était tenue dans l'édition de 1649, la dimension « anti-Mazarin » se retrouve plus explicitement dans la version de 1652, dans les propos de Louis XI, qui fait référence à un autre cardinal :

à propos du Cardinal Balue¹⁵⁵², c'était bien la plus malicieuse et perfide nature d'homme qui fut oncques, et si je n'eusse prévenu ses mauvais dessins, il était pour cause quelque désastre en mon royaume, vous savez qu'à mon instante prière, il fut promu au cardinalat par le défunt pape Paul II, lequel connaissant les mœurs et complexions de ce personnage il lui octroya le Chapeau à mon instante prière avec grande répugnance [...] en quoi ce bon père ne se trompa point, car cette âme ennemie de paix et de repos entretient et fomenta toujours de la division entre mon frère de Guyenne et moi [...], il faisait tout son possible pour me rendre suspect avec tous les Grands de mon royaume et m'entretenir en pique et mauvaise intelligence avec eux¹⁵⁵³.

Pourquoi parler ici de ce cardinal, décédé en 1490 ? D'autant que l'on retrouve son nom en 1652 dans la bouche de Paul Mancini, « Conchini souffre en Ixion, // Balue y sent la peine fatale // de ce riche et pauvre Tantale »¹⁵⁵⁴. Si Jean de la Balue a terminé sa vie en Italie, c'est surtout les « étonnantes similitudes » que lui trouvent les pamphlétaires avec Mazarin qui sont exploitées : chapeau de cardinal obtenu par pression et non pas par désignation classique¹⁵⁵⁵, Jean de la Balue est qualifié d'« âme ennemie de la paix » et Mazarin « perturbateur du repos public » ce qui est assez voisin, et les deux sont présentés comme des conspirateurs qui agissent contre le roi et les Grands. En 1652, la mazarinade *Dialogue d'Etat, ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs*

¹⁵⁵¹ [MO_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII, op.cit.*, p.32.

[MO_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X, op.cit.*, p.14.

Mention inexistence dans la mazarinade [MO_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII, op.cit.*

¹⁵⁵² Jean de la Balue (1421-1491), conseiller au Parlement et conseiller d'Etat en 1464, intendant des finances et secrétaire d'Etat, nommé cardinal en 1468, accusé de trahison et emprisonné par Louis XI de 1468 à 1483.

¹⁵⁵³ [MO_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII, op.cit.*, p.31.

¹⁵⁵⁴ [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, op.cit.*, p.33.

¹⁵⁵⁵ Simone Bertière, *op.cit.*, p.149.

Elisées prend soudainement une dimension plus anti-Mazarin que ses versions précédentes, plus proche des *dialogues des morts* de Lucien ou des enseignements de Machiavel pour déterminer ce qui fait un bon souverain.

Ainsi dans les mazarinades qui font revenir d'anciens rois ou régente de France, il faut chercher d'autres dénominateurs communs que le simple fait d'appartenir à la famille Royale, quoique cela pose de façon indiscutable un *ethos préalable* parcellaire positif en général dans le souvenir de tous. Si nous avons vu que certains comme Henri IV s'expriment clairement sur les affaires du temps, les mazarinades avec Louis X, Louis XI ou Louis XII qui datent de 1649 semblent bien plus éloignées des considérations des pamphlétaires pour les événements, et semblent davantage tournées vers le registre didactique. Il existe néanmoins des points communs entre ces différents monarques qui permet de les inscrire dans une démarche ouvertement anti-Mazarin pour qui a les références et qui sait peut-être un tant soit peu déchiffrer le sous-texte.

Il s'avère qu'il existe trois dénominateurs communs qui justifient le retour de ces rois, et qui témoignent, contrairement à ce que nous avons supposé, d'une grande connaissance historique des pamphlétaires, qui ne les ont pas choisis au hasard ou dans la « suite des noms »¹⁵⁵⁶, points communs que nous pourrions résumer ainsi : les (sur)intendants impopulaires, les cardinaux, les favoris ou intimes du monarque.

Louis X le Hutin fera emprisonner et pendre au gibet de Montfaucon Enguerrand de Marigny, intendant des finances de son père Philippe le Bel et accusé de détournement de fond, malversations, intelligence avec l'ennemi, fraude.

Louis XI cumulera un cardinal principal ministre, Jean de la Balue, accusé de trahison et emprisonné, avec un favori coupable du crime de trahison et lèse-majesté, Charles de Melun, décapité en 1468 et surnommé Sardanapale à cause de son goût pour le faste et la mollesse¹⁵⁵⁷.

Louis XII n'aura quant à lui rien à reprocher à son principal ministre d'Etat, Georges d'Amboise, conquérant de Milan sur les Sforza, si ce n'est qu'il était cardinal, ce qui fait un point commun suffisant avec Mazarin et qui résonne comme un écho aux

¹⁵⁵⁶ Voir infra Partie I « 2.2.4. La maison de France », p.103.

¹⁵⁵⁷ Voir infra Partie II, « Mazarin, l'ambitieux avaricieux », p.308.

prises en garde d'Henry IV et la Samaritaine quant à la place occupée par les cardinaux dans l'Histoire de France¹⁵⁵⁸.

Henri III n'avait vraisemblablement pas de (sur)intendant des finances coupables, ni de ministre cardinal, mais nous pouvons supposer que le « carnage » du Duel des Mignons (1578) qui vit périr quatre de ses six favoris¹⁵⁵⁹ (Jacques de Lévis de Caylus, Louis de Maugiron, François d'Aydie de Ribérac et Georges de Schomberg) fit grand bruit à l'époque, et qui lui causèrent une réputation d'homosexuel (autrement appelé « vice à l'italienne »), notamment par Ronsard¹⁵⁶⁰. Outre cela, il est responsable de l'assassinat de Louis II de Lorraine, frère du duc de Guise, cardinal.

Durant son règne, Henri IV n'aura rien à réellement reprocher à Maximilien de Béthune, duc de Sully, son surintendant des finances, si ce n'est qu'il était impopulaire à cause des hausses d'impôts. Par contre, ce sont les complots de son ami (officiellement il n'avait pas cette appellation de favori) Charles de Gontaut, duc de Biron, qui peuvent être retenus, celui-ci accusé de trahison et lèse-majesté et décapité en 1602.

Enfin, Marie de Médicis avait pour principal ministre le duc de Sully, précédemment évoqué, mais également Concino Concini, qui cumule avec le titre de favori et dont le destin funeste a d'ores et déjà été évoqué plusieurs fois.

Finalement, Louis XIII restera indissociable du cardinal de Richelieu, principal ministre. Mais nous retiendrons également Henri Coeffier de Ruzé d'Effiat, plus connu sous le nom de marquis de Cinq-Mars, et surtout favori de Louis XIII, favori dont l'occupation principale sera de conspirer contre Richelieu (Conspiration de Cinq-Mars, 1642). Accusé de crime de lèse-majesté, il est décapité la même année.

Nous voyons ainsi deux équivalents au ministre des finances (Enguerrand de Marigny, Maximilien de Béthune), de nombreux cardinaux principal ministre d'Etat (Jean de la Balue, Georges d'Amboise, Armand du Plessis), et des favoris ou intimes traîtres à la couronne (Charles de Melun, Charles de Gontaut, Concino Concini, Cinq-Mars) comme points communs possibles entre les différents souverains invoqués de l'au-delà.

¹⁵⁵⁸ [Mo_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine, op.cit.*, p.5.

¹⁵⁵⁹ François Reynaert, *Nos ancêtres les Gaulois, et autres fadaïses, l'Histoire de France sans les clichés*, Paris, Fayard, 2010, p.250.

¹⁵⁶⁰ Pierre de Ronsard, *Les gayetes et les epigrammes de Pierre de Ronsard, gentil-homme vandomois, dediees à Jean Anthoine de Baif, poete françois*, Turin : Jean François Pico, 1573, p.116-117 : « Le Roi [c.-à-d. Henri III], comme l'on dict, accole, baise et lesche // De ses poupins mignons le teint frais nuit et jour. // Eux, pour avoir argent, lui presentent tour à tour leur fessiers rebondis et endurent la bresche » ; « Foutez bouches, culs, cons, et d'une main lubrique // Donnez-vous de Venus le savoureux plaisir ; // Avecques vos mignons consommez le loisir // Qui est deu selon droit à la chose publicque. »

D'une part, cela tend à expliquer pourquoi les mazarinades se focalisent souvent sur les impôts, la charge de cardinal ou le rôle des favoris quand elles daignent se préoccuper de traiter le sujet *ad rem* et pas seulement *ad hominem* ou *ad personam* ; d'autre part, Mazarin représenterait ainsi pour les frondeurs la synthèse de ces différents personnages puisqu'il est le principal ministre d'Etat et cardinal, s'il n'est pas surintendant des finances puisque c'est la fonction occupée par Michel Particelli d'Emery – « italien » aux yeux des frondeurs –, il a été nommé par Mazarin, qui devient donc responsable des hausses d'impôts, et finalement il est également soupçonné d'être le favori d'Anne d'Autriche. Cela sous-entend que dans l'*ethos préalable* des rois, les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe ont les connaissances historiques suffisantes pour comprendre le choix des monarques invoqués, et les noms mentionnés lorsqu'ils le sont. En tout cas, cela montre que les auteurs sont des gens lettrés et instruits et que, si ce n'est pas le fruit du hasard mais bel et bien un choix calculé, ces mazarinades n'ont pu être écrites par le premier plumitif venu.

Par ailleurs, le site Gallica dans sa définition des *canards* mentionne un détail important quant à leur construction : « cette formule à succès s'explique par une économie de moyens et une narration volontiers stéréotypée dont les références partagées étaient comprises des contemporains »¹⁵⁶¹. Une question se pose alors : les références aux anciens intendants des finances, ministres cardinaux et favoris étaient-elles réellement comprises des contemporains de la Fronde ou n'était-ce pas alors la référence de trop pour le grand public ?

Donner ainsi la parole aux anciens rois présente cependant deux avantages nécessaires aux auteurs de pamphlets. D'une part en mettant en scène des monarques avec autant de détails, même incompréhensibles du grand public, cela revient d'après Joël Cornette à la « nécessité de « faire savoir », et de « faire croire » pour assurer son autorité, sa légitimité, et soutenir dans la sphère publique l'image du roi et la grandeur de son action »¹⁵⁶² : si les paroles sont crédibles et les faits attestés historiquement, alors le fantôme n'en aura que plus de recevabilité. D'autre part, l'avantage de recourir à des figures aussi anciennes d'après Schopenhauer c'est l'absence de vérification que l'on peut

¹⁵⁶¹ Gallica (en ligne) : « Des canards aux Histoires tragiques, l'information aux XVIème et XVIIème siècles ».

¹⁵⁶² Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », *op.cit.*, p.35.

faire, ou alors restreinte à une petite élite capable de confirmer ou d'infirmer ce qui est avancé : « On peut aussi si nécessaire non seulement déformer les paroles de l'autorité, mais carrément la falsifier ou leur faire dire quelque chose de votre invention : souvent, l'adversaire n'a pas de livre à la main ou ne peut pas en faire usage »¹⁵⁶³. Les anciens monarques participent ainsi au déploiement de la fourberie des pamphlétaires.

Le Grand Condé, ou Condé le Grand ?

Si jusqu'à présent nous avons surtout mentionné Mazarin, il ne faut pas oublier que les fantômes rendent également visite au Grand Condé. Que Mazarin, ennemi du royaume, reçoive la visite d'ombres et autres apparitions infernales en vue de l'annonce d'un trépas prochain probable ou ardemment souhaité, cela n'a rien de surprenant. Mais qu'en est-il de Louis II de Bourbon-Condé ?

Comme nous avons pu le remarquer au travers de citations, notamment du duc de Châtillon qui sera le principal fantôme à hanter Condé, le centre d'attention des pamphlets reste Mazarin, nommé parfois de façon détournée « l'étranger » quand son nom ne figure pas de façon explicite dans les propos. Nous avons parlé des fantômes bienveillants qui viennent porter *assistance*¹⁵⁶⁴ et c'est dans cette catégorie que se placent ceux qui reviennent. Tous ont à cœur de sermonner Condé pour le sommer de retourner dans le droit chemin...en fonction des événements et du camp dans lequel se trouve le pamphlétaire. Quand il s'agit de dresser un portrait élogieux, les pamphlétaires ont recours à la longue liste de ses faits d'arme remarquables qui ont participé à sa renommée, et de fait n'hésitent pas à le comparer allègrement à Alexandre le Grand ou Jules César, ces hommes de guerre intelligents et redoutables en leur temps.

En 1649, Gaspard IV de Coligny n'hésite pas à faire mention des faits d'armes qui ont fait la renommée de Condé pour l'inciter à se ressaisir en qualité de chef de guerre dans *l'Ombre de monsieur de Châtillon* : « Ah ! qu'il t'a fait beau voir humilier l'Espagne¹⁵⁶⁵, // Forcer les Pays-Bas, et dompter l'Allemagne »¹⁵⁶⁶, et d'insister un peu plus loin « De grâce, Grand Héros, rentre un peu dans toi-même, // N'abaisse pas si fort une gloire suprême »¹⁵⁶⁷, signifiant le déshonneur absolu que serait la poursuite des

¹⁵⁶³ Arthur Schopenhauer, « Stratagème XXX. Argument d'autorité », *op.cit.*, p.35.

¹⁵⁶⁴ Voir infra Partie II, « 2.4. Des fantômes charmeurs...bienveillants par intérêt ? », p.276.

¹⁵⁶⁵ Référence à la défaite infligée à l'Espagne à la bataille de Rocroi en 1643.

¹⁵⁶⁶ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon*, *op.cit.*, p.5.

¹⁵⁶⁷ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon*, *op.cit.*, p.5.

combats lors du blocus de Paris, sous les ordres de Mazarin. Dans l'*Esprit du duc de Châtillon*, Gaspard IV de Coligny oppose encore implicitement Condé à ce que l'opinion publique sait déjà de Mazarin au travers des nombreux pamphlets qui ont déjà circulé depuis le début de la Fronde : « Grand Prince, qui êtes connu dans toute la terre, par vôtre naissance et par vos belles actions ; dont les victoires sont aussi remarquables que celles des Césars et des Alexandres »¹⁵⁶⁸. Le duc de Châtillon oppose encore implicitement la naissance noble de Condé à celle réputée basse de Mazarin et pour laquelle la rumeur s'est déjà propagée, et ainsi que la grandeur qui a fait sa renommée, et non pas des jeux calculateurs de positionnement politique comme Mazarin, dans l'esprit de tous. Gaspard IV de Coligny semble par les vers chanter la gloire de Condé afin de l'appeler à la raison :

Bien loin de t'offenser, il [*c.-à-d. Paris*] a chanté ta gloire.
 Et tes guerriers exploits, d'éternelle mémoire ;
 Il a béni ton nom, ta naissance, ton sang,
 Tes armes, ta valeur, ta maison, et ton rang ;
 Il t'a donné la force, et ce bras indomptable
 Qui t'a fait devenir par tout si redoutable ;
 Il t'a donné l'adresse, il t'a donné ce cœur,
 Qui t'a rendu toujours, Conquérant ou Vainqueur
 Mais souviens toi sur tout, qu'il t'a donné la vie ¹⁵⁶⁹.

En 1652, dans la mazarinade *l'Ombre du Grand César*¹⁵⁷⁰, le fantôme de César lui-même compare Condé à « un autre lui » à de nombreuses reprises, tantôt en vers, tantôt en prose : « Vous de qui la valeur passée pour merveille, // Et que tout l'Univers nomme un autre César »¹⁵⁷¹, « Vôtre illustre naissance, le doux empire marqué sur votre visage, et l'éclat de vos premières belles actions vous en ont suffisamment fourni les moyens »¹⁵⁷². Cette mention de l'illustre naissance s'oppose évidemment implicitement à la « basse extraction » de Mazarin, martelée dans les autres mazarinades et vraisemblablement intégrée dans l'opinion publique par effet de simple exposition dans un *argumentum ad populum*. Le fantôme de César s'indigne également du chemin suivi par Condé, qui n'est vraisemblablement pas le bon : « Mais quoi, Prince, vous semblez tendre à ma gloire, et n'en suivez pas le droit chemin, lors que vous laissez demander où est le Prince de

¹⁵⁶⁸ [MO_1285] *L'esprit du duc de Châtillon op.cit.*, p.4.

¹⁵⁶⁹ [MO_2591] *L'Ombre de Monsieur de Châtillon, op.cit.*, p.4-5.

¹⁵⁷⁰ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César, op.cit.*

¹⁵⁷¹ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César, op.cit.*, p.3.

¹⁵⁷² [MO_2594] *L'Ombre du Grand César, op.cit.*, p.6-7.

Condé ? »¹⁵⁷³, « Enfin, Prince, si la gloire de mon nom, qu'on joint justement au vôtre, à quelques charmes pour vous toucher, ne souffrez pas que le plus indigne coquin qui fut jamais, ait l'avantage de le partager avec vous, et que si celui de César a l'honneur d'être ajouté à l'auguste titre de Prince de Condé, celui de Jule ait le déshonneur d'être plus longtemps joint à l'infâme nom de Mazarin. »¹⁵⁷⁴. Cette mazarinade a cela d'intéressant que l'on peut la supposer écrite par un partisan du camp du roi : en effet, le texte semble signifier qu'en choisissant le camp frondeur qu'il défend en 1652 lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine – mazarinade qui semble avoir été publiée suite à ces événements – Condé a choisi le mauvais camp. Si Mazarin reste la cible du pamphlétaire puisqu'il est explicitement nommé comme antithèse de Condé, comme ennemi, Condé aurait néanmoins dû rester dans le camp du roi. On peut donc être dans le camp du roi, et anti-Mazarin malgré tout...

La mazarinade *Dialogue du roi de bronze et de la Samaritaine* présente un roi Henri IV prompt à s'identifier à Louis II de Bourbon-Condé, ce qui peut paraître étonnant lorsque l'on connaît l'indifférence, sinon l'animosité, que celui-ci entretenait pour la branche cadette de la famille Royale et avec le père du Grand Condé, Henri II de Bourbon-Condé¹⁵⁷⁵ : « H[enri IV]. Et le Prince de Condé, ce jeune Alexandre, en qui je crus renaitre, et crois maintenant tenir, ne fait point raison à sa patrie d'un si cruel outrage, et sa valeur sommeille en une occasion la plus avantageuse du monde de se signaler ? »¹⁵⁷⁶. Cette comparaison avec Alexandre auquel il s'identifie via Louis II de Bourbon-Condé tient essentiellement à leur surnom commun : Alexandre le Grand et Henri IV dit Le Grand et Condé déjà surnommé « le Grand Condé » ; aussi, si Louis II de Bourbon-Condé est associé au célèbre roi macédonien et plus grand conquérant de l'Antiquité, par la similitude des batailles remportées par le Grand Condé en Europe, l'association avec Henri IV ne tient qu'au surnom...

Cette comparaison systématique avec de grands et illustres prédécesseurs dans l'Histoire, tous de grandes figures de conquérants, que ce soit Jules César ou Alexandre le Grand, sert évidemment à l'opposer *naturellement* au cardinal Jules Mazarin, opposant

¹⁵⁷³ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César*, *op.cit.*, p.7.

¹⁵⁷⁴ [MO_2594] *L'Ombre du Grand César*, *op.cit.*, p.8.

¹⁵⁷⁵ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, p. 647.

Arlette Jouanna (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion, 1559–1598*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 814-816, 1011-1012.

¹⁵⁷⁶ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine*, *op.cit.*, p.7.

noblesse de naissance et roture, noblesse de cœur et basse perversion, grandeur antique et déchéance italienne.

Malgré tout, il serait sans doute trop facile d'encenser Condé sans secouer plus avant son honneur et ses mérites tant vantés. S'il est aisément comparé à de grandes figures de conquérants de l'Antiquité, il est également copieusement conspué, surtout par Jules César, l'un des rares fantômes qui revienne qui soit en mesure de le faire de par son rang hiérarchique, contrairement à Gaspard IV de Coligny. Dans *l'Ombre du Grand César*, celui-ci justement met en garde Condé contre la perte qui l'attend s'il poursuit dans la voie qu'il a choisie, dans le camp des frondeurs :

Je n'aurais pas quitté l'entretien des Héros [...] pour venir exciter ici vos ressentiments par les justes motifs d'une remontrance : mais voyant que votre gloire était en péril, que vous teniez enfermés dans Paris, sans produire des effets dignes de votre grande réputation, et que par conséquent j'allais être privé de la satisfaction que je reçois de la comparaison qu'on a fait jusqu'ici de votre valeur à la mienne, j'ay cru que cet intérêt m'obligerait à prendre à son point l'occasion de vous rendre un grand service, et que je devais forcer toutes sortes d'obstacles pour venir ici vous donner des conseils tels que je les sus pratiquer autrefois¹⁵⁷⁷.

Il le compare un moment à son beau-fils et néanmoins ennemi durant la guerre civile :

Serez-vous donc comme mon gendre Pompée, ce vainqueur de trois parties du monde, lequel après s'être vanté qu'en frappant du pied contre terre seulement, il en ferait sortir quand il lui plairait des légions toutes armées, pour n'avoir entendu cette maxime, fut contraint de sortir de Rome avec plus de deux cens mille hommes capables de porter armes, lorsque j'en approchais seulement avec une légion ou deux, arrivant de nuit la ville d'Ariminie ?¹⁵⁷⁸.

D'une part il est à noter que Pompée est, à l'instar d'Alexandre et Henri IV, surnommé « le Grand » par ses soldats, mais l'ombre parle ici du vaincu, trop téméraire après ses victoires, un Pompée qui a perdu sa guerre contre César et qui, malgré la supériorité numérique de son armée, n'aura rien pu faire contre celui-ci lors de la bataille de Pharsale. Pompée qui, par cet acte de défiance envers César signa sa perte, puisqu'il finit assassiné à peine arrivé en Egypte où il espérait se réfugier. N'est-ce pas une façon pour Jules César alors de renverser sa métaphore : si Condé devient Pompée, le perdant d'une bataille qui effacera ses mérites passés, alors le vainqueur en face de lui sera le vrai César. Jules Mazarin, homonyme de *l'imperator*, serait alors le nouveau Jules César ? Si Louis II de Bourbon-Condé veut rester « le Grand Condé », et assimilé à Jules César

¹⁵⁷⁷ [MO_2594] *L'Ombre du Grand Cesar a Monsieur le Prince de Condé, op.cit.*, p.5.

¹⁵⁷⁸ [MO_2594] *L'Ombre du Grand Cesar a Monsieur le Prince de Condé, op.cit.*, p.7-8.

plutôt qu'à un Grand vaincu aux yeux de l'Histoire, il devra donc écouter les reproches de son modèle spirituel...

Anne d'Autriche : complice pour les uns, manipulée pour les autres.

Si la régente reçoit la visite de feu son époux Louis XIII le Juste, les autres qui s'invitent au détour d'un couloir pour lui faire la conversation sont en revanche plus inattendus. Nous ne reviendrons évidemment pas le fantôme de *Description véritable d'un fantôme*¹⁵⁷⁹ où l'identité du fantôme pose question – est-ce Marie de Médicis ? est-ce le cas d'un *doppelgänger* avant l'heure ? – et qui s'avère complètement muet par rapport aux autres fantômes, mais nous parlons ici de Charles I^{er} d'Angleterre, de Marie de Médicis ou encore de la Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé... Anne d'Autriche est mentionnée dans au moins quatre mazarinades, ce qui n'en fait pas la plus prompt à voir des fantômes comparé à Condé ou Mazarin, mais il est à noter qu'elle ne reçoit la visite que d'anciens rois ou reines, jamais de membres inférieurs du gouvernement. Si Charlotte-Marguerite de Montmorency n'a jamais été reine, il faut néanmoins rappeler qu'elle fut l'épouse d'Henri II de Bourbon-Condé, héritier présomptif du trône de France et premier prince du sang sous Henri IV, et que si celui-ci n'avait pas eu de descendance, elle aurait pu avoir le titre de reine. Elle restera néanmoins « princesse » toute sa vie, et marraine de Louis XIV, ce qui fait d'elle aux yeux de la religion, la mère spirituelle du jeune roi et qui lui donne ainsi toute légitimité à venir s'adresser à sa mère biologique.

Comme Condé, il faut relever qu'elle n'est fustigée par les revenants que pour l'animer à se défaire de Mazarin et ce en toutes circonstances, que ce soit dès 1649 avec l'apparition de sa belle-mère, Marie de Médicis dans *l'Esprit de feu la reine mère, parlant à la reine sur l'état de sa régence*¹⁵⁸⁰, dispensant ses bons conseils de « régente avisée », puis en 1651 avec *l'Ombre de madame la Princesse apparue à la reine, au Parlement et à plusieurs autres*¹⁵⁸¹, juste après le décès visiblement opportun pour les frondeurs de Charlotte-Marguerite de Montmorency, ou encore en 1652 où son défunt époux vient la sermonner dans *l'Esprit du feu roi Louis le Juste à la reine*¹⁵⁸², témoignant d'une

¹⁵⁷⁹ [Mo_1060] *Description véritable d'un phantôme, op.cit.*

¹⁵⁸⁰ [Mo_1281] *Esprit (l') de feu la reine mère, op.cit.*

¹⁵⁸¹ [Mo_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, op.cit.*

¹⁵⁸² [Mo_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, op.cit.*

constance dans la politique anti-Mazarin auprès d'Anne d'Autriche à travers la Fronde, qu'elle soit parlementaire ou princière, même si cela s'avère timide en regard de la quantité de fantômes qui viennent admonester Condé ou Mazarin.

Les membres de la famille Royale, que ce soit branche principale ou cadette, s'adressent en général de façon sévère à la régente, qui n'est après tout également qu'une étrangère. Comme le signalent Joël Cornette et Anne-Marie Helvétius qui résument la perception de la régente :

plusieurs mazarinades datées de 1652 rappellent la méfiance du souverain à l'égard de sa compagne [...]. *L'Esprit du feu roi* [...] introduit le même motif de répudiation pour remettre en cause le pouvoir de la régente. « Le dessein qu'autrefois je témoignai de vous répudier fut moins un effet d'aversion [...] que de prévoyance pour les maux que je jugeais satisfaisant de tous vos désirs », déclare l'esprit de Louis XIII. La supposée clairvoyance du roi défunt à l'égard de sa compagne permet ensuite d'introduire un discours plus général qui fait de la reine un personnage tyrannique en raison de son tempérament féminin, nécessairement excessif et passionné¹⁵⁸³.

Anne d'Autriche récolte ainsi souvent des critiques d'une grande violence, surtout quand le texte semble issu du camp adverse. Ainsi dans la mazarinade *L'Ombre de Mancini*, au moment du second exil de Mazarin, le Sieur de Sandricourt¹⁵⁸⁴ sous-entend de son côté qu'il y ait une quelconque intelligence entre Mazarin et la régente, voire peut-être davantage comme cela a souvent été colporté : « Je l'ai vu se séparer de la Reine assez triste ; Elle lui a dit devant tout le Monde, Adieu Monsieur Mazarin, Adieu : Et puis quelque chose de plus long en secret en lui serrant assez souvent la main »¹⁵⁸⁵, ce qui en fait une femme à l'image de son ministre tant décrié, une étrangère fourbe et malhonnête aussi responsable que l'Italien de la mauvaise gestion du royaume, encore en train de comploter malgré le départ imminent de Mazarin.

Les autres mazarinades d'outre-tombe qui mentionnent la reine dans les discussions se montrent en général plus conciliantes à son sujet, et la place davantage dans la position de la faible femme manipulée, et même lorsqu'elle est considérée comme complice par Henri IV et la Samaritaine, « le Démon infernal de ce Tyran, ou plutôt lui-même ce Démon incarné a triomphé du bon Génie de cette incomparable Régente, et l'a

¹⁵⁸³ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *op.cit.*, p.195-196.

¹⁵⁸⁴ Pseudonyme de Mézeray, François Eudes de (1610-1683) ou de Duret, François d'après Barbier, d'après le Catalogue général de la Bnf.

¹⁵⁸⁵ [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini*, *op.cit.*, p.9.

rendue innocemment complice de son crime »¹⁵⁸⁶, elle n'en perd pas sa grandeur et reste une femme innocente. Manipulée, mais innocente :

H[enri IV]. [...] C'est ce que la Reine devrait considérer. S[amaritaine]. Et c'est pourtant, Sire, ce que la Reine ne considère point, croyant ce perfide aussi zélé pour le bien de la France, qui n'est autre que celui du Roi même, qu'il devrait l'est effectivement après les bienfaits qu'il en a reçus : Et je crains fort qu'en peu de temps cette incomparable Reine ne le connaisse mieux aux dépens de son État chancelant¹⁵⁸⁷.

De son côté, Charles I^{er} fustige la régente pour son manque d'investissement dans la Grande Rébellion (1642-1651) qui lui coûta son trône et la vie. Alors que la France est agitée par la Fronde et qu'Anne d'Autriche a d'autres préoccupations que les affaires anglaises, l'ombre du monarque britannique s'invite pour la blâmer :

J'ay cru que vous vengeriez ma mort, et ensemble la majesté Royale outragés par cet attentat, et que comme ma femme avait trouvé, un asile dans votre Royaume, vous aideriez encore à mes enfants à remonter sur le Trône qui leur appartient par leur naissance, et dont on a voulu les exclure par une cruauté si barbare¹⁵⁸⁸.

Il semble ainsi placer ses intérêts au-dessus des intérêts français, contre les frondeurs anglais menés par Cromwell, et par la seule justification qu'Henriette-Marie de France, belle-sœur d'Anne d'Autriche, soit réfugiée en France. En n'aidant ni sa femme ni ses enfants à reconquérir le trône qui leur revient de droit, Charles I^{er} fait implicitement de la régente la complice de ses bourreaux puisqu'elle n'agit pas contre eux, ce qui signifie donc qu'elle cautionnerait leur geste. Bien que non datée, si l'on considère la date de la décapitation du roi et le moment où la nouvelle est connue en France¹⁵⁸⁹, le pamphlet en question peut avoir été publié après le 19 février 1649 dans le flot des mazarinades sur l'Angleterre, et donc au moment du blocus de Paris, moment où le pouvoir royal français a d'autres combats à mener que la restauration de la monarchie outre-Manche...

Dans son ouvrage sur *L'imprimé en Europe occidentale (1470-1680)*, Malcolm Walsby démontre l'importance polémique des « publications d'actualités »¹⁵⁹⁰ : « ceci pouvait prendre la forme d'une propagande axée sur la mise en valeur d'un prince ou sur le patriotisme »¹⁵⁹¹. C'est ce phénomène qui semble exploité dans le cas des fantômes qui reviennent sermonner Anne d'Autriche ou le Grand Condé : dans le cas de Condé, il s'agit

¹⁵⁸⁶ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.4.

¹⁵⁸⁷ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze, et la samaritaine, op.cit.*, p.7

¹⁵⁸⁸ [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre, op.cit.*, p.3.

¹⁵⁸⁹ Voir *Repères chronologiques*, p.471.

¹⁵⁹⁰ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p. 243.

¹⁵⁹¹ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.243.

de toute évidence de la mise en valeur d'un prince et du patriotisme (en 1649 ne pas s'opposer au camp des frondeurs, en 1652 ne pas s'opposer au camp du roi, mais toujours agir contre *le Mazarin*) dans une nation souveraine unie contre le méchant cardinal étranger ; dans le cas d'Anne d'Autriche, quand il ne s'agit pas purement et simplement de l'associer à Mazarin dont elle est la complice en toute conscience, car elle reste une étrangère et « l'espagnole », elle n'en demeure pas moins pour certains la veuve du roi Louis XIII le Juste et la mère du jeune Louis XIV qui incarne l'avenir du royaume, et c'est donc le patriotisme qui est convoqué à travers elle, l'amour indéfectible de la nation qui doit la pousser à ne vouloir que le meilleur pour le royaume et son peuple.

On voit ainsi dans la manière dont les pamphlétaires construisent les discours des fantômes orateurs qu'ils jouent sur plusieurs points : comment ils jouent avec les *ethos préalables* ; comment est agité à tous vents le *pathos* puisque tout dans les discours est susceptible d'éveiller un panel d'émotions chez les auditeurs – indignation, colère, haine etc. – à des fins de persuasion. Ainsi avec l'argument d'autorité convoqué à presque chaque apparition fantomatique et *l'effet de simple exposition*, le but des fantômes est d'appuyer le discours tenu dans l'ensemble des mazarinades, discréditer Mazarin en appuyant les preuves et arguments déployés par des « vérités » d'outre-tombe. Si tout est construit sur des rumeurs, des présomptions fallacieuses et des arguments creux, tout répond aux règles de la rhétorique, car comme le disait Michel Meyer « son terreau [à la rhétorique] est l'incertain et le vague, le douteux et le conflictuel »¹⁵⁹². Hubert Carrier avait relevé ce principe dans le corpus global des mazarinades :

Orienter quotidiennement l'information dans le bon sens, détruire les faux bruits quand ils n'étaient pas à l'avantage du parti, en semer de favorables, grossir les succès, atténuer les échecs et minimiser les défaites, en un mot proposer sans cesse une interprétation orientée des événements tout en affectant les dehors de l'impartialité ; car de tout temps la forme la plus insidieuse et par conséquent la plus efficace de la propagande a consisté à mêler si étroitement l'exposé des faits à leur interprétation que l'auditeur ou le lecteur ne puisse plus distinguer l'information proprement dite du commentaire tendancieux qui en est fait, et les novellistes de la Fronde le comprenaient aussi bien que les utilisateurs des mass-médias modernes¹⁵⁹³.

Entre la Fronde et les « mass-médias modernes » du XXI^{ème} siècle, il n'y aurait finalement qu'un pas. A ceci près que les frondeurs n'avaient rien théorisé des pratiques

¹⁵⁹² Michel Meyer, *op.cit.*, p.3

¹⁵⁹³ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.323.

de communication que nous utilisons aujourd'hui. Cette logique de manipulation des arguments et des informations données aux lecteurs de mazarinades d'outre-tombe, à l'image des « utilisateurs des mass-médias modernes » de Carrier en 1989, s'inscrit comme nous l'avons vu dans une logique éditoriale de « tabloïds », mais en termes de communication ce que nous qualifierions au XXI^{ème} siècle de « buzz¹⁵⁹⁴ » plutôt que « mass-médias¹⁵⁹⁵ ».

Si on regarde de près la construction actuelle du *buzz*, théorisé avec l'avènement des réseaux sociaux¹⁵⁹⁶, nous pouvons nous interroger sur les similitudes entre les pratiques actuelles et les pratiques des pamphlétaires du XVII^{ème} siècle. En effet, le *buzz* obéit à plusieurs règles « simples » avec lesquelles il faut jouer avec plus ou moins de subtilité. Parmi les constituants du *buzz* actuel, les *tabous sociaux* : au XVII^{ème} siècle, les pamphlétaires jouent également sur ces notions avec notamment l'évocation de tous les vices supposés de Mazarin, ou lors de la bataille de Charenton, les assassinats d'enfants et de civils innocents dont serait coupable Condé dans son aveuglement¹⁵⁹⁷, mais également la légèreté de mœurs supposée de la régente. L'*insolite* joue également un rôle primordial auprès du lectorat, et ici ce sont les apparitions de façon générales, réelles ou oniriques, sous forme d'apparitions ou de statues bavardes, qui remplissent ce rôle, pour se distinguer des autres mazarinades appelant aux saints, nobles vivants et autres harengères et personnes du peuple français. Ensuite, le *scandale*, une notion qui dépend évidemment de la morale des lecteurs et du contexte, concept étroitement lié à celui de *tabous* puisqu'ils vont pour ainsi dire par paire. Au XVII^{ème} siècle, faisaient donc scandale

¹⁵⁹⁴ LAROUSSE : 1. Forme de publicité dans laquelle le consommateur contribue à lancer un produit ou un service via des courriels, des blogs, des forums ou d'autres médias en ligne ; bouche-à-oreille : Une société new-yorkaise spécialisée dans le buzz par Internet.

2. Rumeur, retentissement médiatique, notamment autour de ce qui est perçu comme étant à la pointe de la mode (événement, spectacle, personnalité, etc.) : La gaffe du ministre a fait le buzz.

¹⁵⁹⁵ CNRTL : *SOCIOL. DE LA COMMUN., PUBLIC.* Ensemble des moyens de diffusion de masse de l'information, de la publicité et de la culture, c'est-à-dire des techniques et des instruments audiovisuels et graphiques, capables de transmettre rapidement le même message à destination d'un public très nombreux. Synon. *moyens de diffusion de masse.* [Ce terme] est employé par les sociologues pour désigner le véhicule de la culture de masse. *Les spécialistes de la publicité distinguent les mass media des supports par le caractère plus étendu, plus général des premiers par rapport aux seconds. La télévision, prise dans son ensemble constitue des mass media, comme la presse écrite, mais Europe n°1 ou Le Monde sont des supports (Dupré1972). Les mass media ne sont pas vraiment des moyens de communication. Il n'y a pas de réponse possible au discours de la télévision, ni à celui de la radio, ni au film, ni au journal. Les mass media sont (...) des techniques de diffusion (J. Collet, Études, 1973, p.9 ds Foulq. Sc. soc. 1978).*

¹⁵⁹⁶ Mark Hughes, *Buzz Marketing: Get People to Talk About your Stuff*, Portfolio Trade, 2008; Mark Hughes, Summary: *BuzzMarketing, BusinessNews Publishing, Primento, 2013.*

¹⁵⁹⁷ Propos récurrents du fantôme de Châtillon.

le train de vie du Cardinal accusé de dépouiller la France à son profit mais également ses « vices italiens » ou son statut prétendu de favori de la régente.

Les deux points suivants qui caractérisent ainsi le *buzz* sont presque à l'opposé des précédents : si tout ce qui a été évoqué jusqu'alors est plutôt censé déclencher de la stupeur et de la colère, l'*hilarité* est une composante que l'on retrouve dans les vers burlesques, le registre trivial et les épitaphes moqueuses, sans pour autant vraiment s'imposer dans un corpus au registre général plutôt sombre et sérieux de plaintes de fantômes en quête d'un repos éternel troublé par les événements. L'*admiration* est un aspect exploité, mais largement moins que les autres : si Gaspard IV de Coligny n'hésite pas à renouveler sa fidélité à Condé et qu'il réitère une admiration réelle, celle-ci reste entachée par les crimes et faiblesses de jugement dont il accuse le Prince du Sang. L'admiration est bien présente, mais pas totale. Il n'est en revanche jamais question d'admiration quand il s'agit de Mazarin, quoi que ce soit l'admiration pour le jeune roi Louis XIV ou la France qui soutiennent l'ensemble des mazarinades, qu'elles soient d'outre-tombe ou non.

Finalement, le dernier point est constitutif même des mazarinades : le *secret*. Les mazarinades étant par nature des textes illégaux dans la très grande majorité des cas, il est donc préférable de maintenir ce secret supposé quant à leur lecture, ce qui favoriserait la dispersion des textes.

Qui voit ces fantômes : encore une forme d'attaque détournée ?

Si l'on considère les croyances de la population en France au XVII^{ème} telles que rapportées quasi-scientifiquement par Pierre Le Loyer et Noël Taillepied notamment, le fait de voir des fantômes peut techniquement être une attaque rhétorique en soi.

En effet, dans son livre *Discours sur les spectres*, Pierre le Loyer classe en plusieurs catégories les personnes susceptibles de recevoir des visites de fantômes ou être sensibles aux apparitions, classement similaire que l'on retrouve de façon similaire chez Noël Taillepied. Si nous avons déjà établi que l'existence des fantômes est acceptée de presque tous -excepté des Protestants¹⁵⁹⁸ -, voir les fantômes en revanche n'est pas donné

¹⁵⁹⁸ Voir infra Partie I, « 2.1. Fantômes et consort », p.58.

à tout le monde et qu'il existe donc des circonstances ou prédispositions particulières à cela.

Dans une première catégorie, que Le Loyer nomme « les personnes naturellement sujettes à recevoir de fausses imaginations et fantômes »¹⁵⁹⁹, il considère les enfants ainsi que « les froids et imparfaits », c'est-à-dire d'après ses explications, « les femmes, vieillards et eunuques [...] les mélancoliques et superstitieux »¹⁶⁰⁰ :

Après les enfants y a les femmes sujettes encore à la peur. Ce n'est pas d'ignorance ou peu d'expérience, comme les enfants, ainsi pour la froideur et imperfection de leur sexe. Cette imperfection qui leur est naturelle, fait que S.Pierre les a appelées vaisseaux fragiles et infirmes, entendant leur défaut et imbéciles de courage, susceptible de crainte, superstition, passion et perturbation¹⁶⁰¹.

Si Taillepieu en 1588 accepte également les mélancoliques, il ne mentionne en revanche pas les vieillards et eunuques :

De même en sont les petits enfants, pour ce qu'ordinairement ils font craintifs. Si on parle en quelque compagnie des visions et fantosmes à grand peine les femmes et enfants oseront sortir de la porte, craignant qu'il leur advienne quelque chose, et s'ils oyent du bruit, il leur est avis qu'ils ont vu esprit à la queue : ce pendant tout cela n'est qu'une fausse imagination¹⁶⁰².

Partant du constat qu'il est « normal » qu'une femme ou un enfant aient des visions, alors cela explique tout à fait qu'Anne d'Autriche ou Louis XIV voient les fantômes. Notons cependant que Louis XIV ne voit qu'une unique fois le fantôme de son père, dans la mazarinade *l'Esprit du feu roi Louis XIII à son fils Louis XIV*¹⁶⁰³. Nous pouvons supposer que les pamphlétaires n'exploitent pas davantage cette relation père/fils dans des visions et autres apparitions pour plusieurs raisons dont d'une part l'âge de Louis XIV : il a quatorze ans en 1652, au moment de la publication de cette mazarinade. L'âge est éminemment déterminant : le roi est techniquement majeur depuis ses treize ans, depuis septembre 1651, âge de la majorité des rois. Il n'est donc techniquement plus un

¹⁵⁹⁹ Pierre le Loyer, « Second livre - Chapitre III – Les personnes naturellement sujettes à recevoir de fausses imaginations et Phantosmes », *op.cit.*, p.101.

¹⁶⁰⁰ Pierre le Loyer, « Second livre - Chapitre III – Les personnes naturellement sujettes à recevoir de fausses imaginations et Phantosmes », *op.cit.*, p.101 : « Quant aux personnes naturellement sujettes aux fausses imaginations, et vains spectres, ce sont les jeunes et tendres d'âge, les froids et imparfaits. [...] Et comme par les jeunes et tendre d'âge, j'entens parler des enfans ; aussi par les froids et imparfaits, je comprends les femmes, vieillards et eunuques, et avec eux encore les melancholiques et superstitieux [...] Et pour ce sont-ils subjects, ce dit Aristote, à se persuader des visions et des spectres en la nuit, combien qu'ils ne voitnt rien ».

¹⁶⁰¹ Pierre le Loyer, « Second livre - Chapitre III – Les personnes naturellement sujettes à recevoir de fausses imaginations et Phantosmes », *op.cit.*, p.102.

¹⁶⁰² Noël Taillepieu, *op.cit.*, Chapitre III (sic.), p.38-39.

¹⁶⁰³ [Mo_1287] *Esprit (l') du feu roi Louis XIII*, *op.cit.*

enfant, et ne devrait donc pas être en mesure de voir des fantômes. En outre, cela porte une grave atteinte à la fiabilité du roi : puisque les enfants, les femmes, les vieillards, les eunuques voient des fantômes, donc des catégories de personnes considérées comme fragiles, faibles et incomplètes, alors cela sous-entend que le roi est de même composition. Or si le roi est faible, fragile et craintif, alors comment gouvernera-t-il le royaume ? S'il est le père du peuple, par extension le peuple est-il également à son image ? Et si le roi est l'incarnation de l'Etat, que dire d'un Etat fragile, faible et incomplet ? Il est alors inconvenant que le roi soit « victime » de visions de fantômes.

En revanche, comptes tenus de la nature féminine même d'Anne d'Autriche, sa capacité à voir des fantômes est parfaitement acceptable. Ainsi dans *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*¹⁶⁰⁴, il semble parfaitement naturel que la reine et ses suivantes voient un fantôme : il s'agit là d'un public exclusivement féminin. Également dans *l'Ombre de madame la Princesse apparue à la reine*¹⁶⁰⁵, *l'Ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*¹⁶⁰⁶, *l'Esprit du feu roi Louis le Juste à la reine*¹⁶⁰⁷ : la reine peut voir les fantômes de son époux, de son beau-frère et de la branche cadette de la famille Royale parce qu'elle est une femme et que cela la prédispose à ces visions. Puisqu'elle n'est qu'une incarnation temporaire de l'Etat en attendant la majorité du roi, il n'y a aucune restriction morale ou politique à ce qu'elle puisse être sujette à des visions.

Mais statistiquement, la régente et le jeune roi sont les personnages qui reçoivent le moins de visites spectrales. On pourrait inclure Jules Mazarin dans cette première partie –les faibles, fragiles et craintifs –puisque'il est considéré par les pamphlétaires comme n'étant pas tout à fait un homme du fait de son origine italienne qui en font un adepte du « vice à l'italienne »¹⁶⁰⁸ et de pratiques que la morale réproouve et qui l'associent davantage au genre féminin qu'au genre masculin : Jules Mazarin devient donc l'égal du

¹⁶⁰⁴ [MO_1060] *Description véritable d'un phantôme, op.cit.*

¹⁶⁰⁵ [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princess, op.cit.*

¹⁶⁰⁶ [MO_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre, op.cit.*

¹⁶⁰⁷ [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste, op.cit.*

¹⁶⁰⁸ Françoise Biotti-Mache, *op.cit.*, p.82-83.

sexe faible¹⁶⁰⁹ et donc par extension sujet à ses fragilités constitutives¹⁶¹⁰. Cette présence de la féminité supposée de Mazarin se retrouve dans le corpus global des mazarinades de façon plus ou moins explicite comme nous l'avons déjà mentionné dans la liste des arguments contre Mazarin : par métonymie, en mentionnant l'Italie par exemple, « Mais aussi ne furent-ils [les Grecs] pas à la fin exempts de leur mollesse, et ils sont devenus tellement efféminés, à leur exemple, que l'on peut dire de l'Italie, qu'elle est aussi lâche et aussi craintive »¹⁶¹¹, ou en se basant sur sa nationalité « C'est bien plus honteux à la France, que pour un étranger efféminé »¹⁶¹².

Mais si cette hypothèse de la féminité actée par les pamphlétaires peut suffire à inclure Mazarin, que faire alors des autres victimes d'apparitions comme le Grand Condé ou encore Turenne ? En effet, Taillepied par exemple considère que « ceux qui sont courageux et hardis ne se épouvantent pas si tôt des fantômes et visions que sont les craintifs, par ce qu'ils n'appréhendent rien »¹⁶¹³.

Nous arrivons donc à la catégorie suivante des victimes de visions : les criminels, d'après Pierre Le Loyer :

Après ces terreurs paniques, et ceux qui s'en trouvent surpris, viennent les coupables de crimes qui s'imaginent divers fantômes et terribles fantaisies, de la continuelle peur seulement qui les talonne avec l'appréhension de leur peine future en ce monde, et du jugement de Dieu en l'autre¹⁶¹⁴.

¹⁶⁰⁹ Damien Crelier, « Saint-Simon et le « goût italien » : l'homosexualité dans les *Mémoires* », in *Cahiers Saint-Simon*, no.42, 2014, p.51 : « Les rares plaisanteries de Saint-Simon sur l'homosexualité de Monsieur puisent presque toujours au vieux fonds des plaisanteries misogynes comme lorsqu'il écrit de lui qu'il était bavard comme une femme, ou plutôt « comme trois ou quatre femmes » (II,5), et, ce alors qu'il est malade » : cela prouve qu'au XVII^{ème} siècle, être homosexuel renvoyait forcément à la la condition féminine et « privait » l'homosexuel de son plein statut d'homme viril non efféminé.

¹⁶¹⁰ Pierre le Loyer, « Second livre - Chapitre III – Les personnes naturellement subjectes à recevoir de fausses imaginations et Phantosmes », *op.cit.*, p.107-108 : « estans doncques les femmes tant imbeciles, et la crainte, la frayeur et les troubles d'esprit les accompagnant presque continuellement, ce n'est point chose incroyable, ce qu'on dit d'elles, que leur imagination à l'heure qu'elles conçoivent, engendren de merveilleux effects, voire des monstres en nature [...] sinon en tant qu'elles se fantasient en l'esprit des fausses, visions et phantosmes qui operent autant sur elles, comme si c'était spectres et visions certaines, car elles sont comme les enfans, promptes à croire, et de facile apprehensions de ce qui leur entre une fois en l'oreille, et s'impriment tant interieurement qu'exterieurement choses estranges et bigerres ».

¹⁶¹¹ [Mo_723] *La comparaison des comparaisons aux mazarins. Burlesques fait à Descains*, p.3.

¹⁶¹² [Mo_800] *Le coup d'état de monseigneur le duc d'Orléans envoyé à monseigneur le prince, touchant les affaires présentes*, p.7.

¹⁶¹³ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre III (sic.), p.43.

¹⁶¹⁴ Pierre Le Loyer, « Chapitre III (sic) – La peur accidentelle engendre és hommes des imaginations et Fantômes », *op.cit.*, p.113.

Au regard des arguments déployés par les frondeurs, et si Mazarin est déclaré « perturbateur du repos public » en janvier 1649¹⁶¹⁵, l'idée qu'il soit un criminel pourchassé par les fantômes pour le faire expier semble moins étrange que pour Condé et Turenne, pour lesquels l'emploi du mot « criminel » peut sembler excessif. Mais ne sont-ils techniquement pas coupables, aux yeux des frondeurs, de trahison, et ce à plusieurs reprises durant la Fronde ?

En 1649, les frondeurs considèrent que Condé les trahit en soutenant les armées du roi durant le blocus de Paris, obéissant à Mazarin. En face de lui durant le même blocus, Turenne qui vient en aide au parti des frondeurs se voit déclaré coupable du crime de lèse-majesté en mars 1649. Dès 1650, débute la Fronde des Princes, où cette fois Condé va s'opposer aux armées Royales dans sa lutte contre Mazarin, ce qui lui vaudra d'être également déclaré coupable du crime de lèse-majesté en novembre 1652. Contrairement à Mazarin qui n'a jamais reçu de telle condamnation, ils sont bel et bien des criminels aux yeux des lois et déclarations Royales.

Au moment où Turenne reçoit la visite de l'ombre de Gassion¹⁶¹⁶, datée d'après Célestin Moreau de la période du 9 mai 1650 et de la déclaration Royale de la même date, où Turenne se voit confirmé crime de lèse-majesté¹⁶¹⁷, il est assurément un criminel et donc apte à voir les fantômes puisque dans « la continuelle peur » d'un jugement, tant royal que divin. Concernant Condé, nous remarquons que les apparitions de fantômes suivent les deux pics de production des mazarinades d'outre-tombe : il est hanté à l'issue de la bataille de Charenton, dès le 9 février 1649, par le fantôme du duc de Châtillon, qui l'accuse de faire les mauvais choix et de servir *le* Mazarin pour nuire aux parisiens et à la France, ce qui en fait un criminel pour les Frondeurs ; il est ensuite hanté brièvement à partir du 2 juillet 1652 suite aux combats du Faubourg Saint-Antoine par César qui lui

¹⁶¹⁵ [Mo_2384] *Manifeste des bons François contre Jules Mazarin, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son Etat, exhortant tous les bons François de (sic) suivre et protéger ceux qui n'ont point dessin que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont le service du roi, le bien public et l'exemption de la tyrannie*, s.l.n., 1649, 8 pages.

[Mo_3601] *Second (sic) affiche affichée dans la ville de Compiègne pour courir sur le perturbateur du repos public, le cardinal Mazarin étant à présent au château de Bouillon, affichée le 3^{ème} jour de septembre 1652, avec la lettre de Son Eminence écrite à Sa Majesté, de Bouillon, le 2^{ème} jour de septembre 1652*, Paris, s.n., 1652.

Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – À Charles Spon, le 20 mars 1649.

¹⁶¹⁶ [Mo_2596] *Ombre (l') du maréchal de Gassion*, *op.cit.*

¹⁶¹⁷ Hubert Méthivier, « Chapitre VII - 1650 : les guerres des princesses et des provinces », *op.cit.*, p. 135-142.

reproche également ses mauvais choix, et de lutter contre son roi plutôt que contre l'étranger Mazarin ; enfin, la dernière apparition se fait après le 13 octobre 1652 lorsqu'il fuit pour se mettre au service de la couronne d'Espagne, où son père revient le sermonner¹⁶¹⁸. Si dans son cas le crime n'est pas prononcé solennellement par déclaration Royale ou parlementaire au moment des apparitions, c'est par ses actes qu'il se rend criminel aux yeux des pamphlétaires. Ainsi, à chaque fois qu'il agit contre « le bien commun », d'abord les Frondeurs puis les armées du roi –donc le roi lui-même –, mais jamais explicitement contre Mazarin, les fantômes apparaissent, pour lui rappeler son devoir et ainsi souligner la dimension hautement criminelle de ses actes.

Pierre Le Loyer, dans toutes ses considérations sur les apparitions, mentionne malgré tout l'imagination fautive de certaines personnes en dehors de toute aptitude naturelle à voir les fantômes. Si la nature même des protagonistes (enfant, femme, efféminé, criminel etc.) peut expliquer qu'ils reçoivent les visites des fantômes, il considère également les maladies comme sources d'imagination :

De là vient que quelque fois l'homme s'attribue trop, et que pour une légère occasion les malades sont saisis d'une imagination de hideuses et effroyables choses : car pour regarder seulement de petites formes et imparfaits portraits qui sont contre la paroi d'auprès de leur lit, ils s'imaginent et fantasient là-dessus [...], et ne cessent de hucher jusques à ce que quelqu'un vienne effacer ces fantômes, faisant semblant de les chasser. Et est vrai que ceux qui ont la vertu de l'imagination corrompue se fantastiquent toujours quelques choses absurdes, raisonnent fort mal, et assoient un jugement confus et dépravé sur toutes choses. Quand donc l'imagination est viciée, et les organes offensés, une infinité de spectacles se présentent à l'esprit, qui ne font qu'un beau rien, et néanmoins plusieurs arrêtés à leur sens se persuadent de voir, ouïr, dire ou faire ceci ou cela, de quoi il n'est rien¹⁶¹⁹.

Il considère ainsi que les apparitions peuvent parfois relever de dérangement, prémices des maladies mentales alors inconnues : « Ceux qui [...] parlent de plusieurs Visions et aventures merveilleuses [...], comme l'on voit ès hôpitaux où telles gens sont gardez »¹⁶²⁰, témoignant ainsi de l'enfermement de ces personnes sujettes aux visions. Il précise également que ces visions fautives adviennent chez des personnes « selon [l'] opinion [de Plutarque], que de la mélancolie ou frénésie, ou de l'imbécilité de leurs sens et de peur qu'ils ont en voyant quelque homme, bête, ou vapeur de la terre, ou oyant

¹⁶¹⁸ [Mo_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé*, *op.cit.*

¹⁶¹⁹ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre III, p.32-33.

¹⁶²⁰ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre III, p.32-33.

quelconque autre chose naturelle »¹⁶²¹. Il s'agit donc de personnes dans un état mental anormal (dépression, fureur, débilité). Mais si tel est le cas, que dire alors des apparitions dans les mazarinades d'outre-tombe ? Cela veut-il dire que Mazarin serait victime de fausses visions et serait un esprit malade ? Dans ce cas, quel poids accorder aux propos des esprits, s'ils ne sont que des diables ou des imaginations ?

3.2. Communiquer en temps de conflit.

Comme nous l'avons mentionné, tous les arguments utilisés par les pamphlétaires dans les mazarinades d'outre-tombe reposent sur un recours à l'*ethos* et ses formes d'arguments d'autorité, et au *pathos*, destiné à agiter l'affect des foules, et donc *persuader* l'auditoire de ce qu'ils avancent. Mais ces arguments ne seraient rien sans la mise en forme choisie et les références qui peuplent les écrits des mazarinades d'outre-tombe. Aristote, dans *La Rhétorique*, conçoit trois genres de discours¹⁶²², qui changent de fonctionnement selon le public visé puisque c'est le type d'auditoire qui va conditionner l'emploi de figures et procédés.

3.2.1. Un genre spécifique qui oriente le jugement : le judiciaire.

C'est l'aspect bien particulier du registre juridique qui attire notre attention dans ce corpus de fantômes et autres apparitions que constituent les mazarinades d'outre-tombe. Comme le souligne Caroline Callard, le fantôme peut « prononcer des condamnations symboliques en assignant certains personnages aux enfers, de leur faire révéler des secrets d'État, etc. »¹⁶²³. Ainsi comme nous l'avons déjà remarqué, le fantôme ne revient donc pas uniquement pour prévenir les vivants d'un danger encouru (fonction d'*assistance*¹⁶²⁴) mais dans le but que le problème soit réglé, sans qu'ils n'agissent directement mais en étant l'élément déclencheur (fonction potentielle donc de *châtiment*¹⁶²⁵).

S'il peut prononcer des condamnations, le fantôme des mazarinades semble souvent plaider, comme le feraient des avocats défendant une cause, cause juste aux yeux de tous puisqu'il s'agit ici du bien commun. Le genre judiciaire est donc celui qui s'impose dans

¹⁶²¹ Noël Taillepied, *op.cit.*, Chapitre III, p.20-21.

¹⁶²² Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.22.

¹⁶²³ Caroline Callard, *op.cit.*, p.247.

¹⁶²⁴ Thomas Marlier, *op.cit.*

¹⁶²⁵ Noël Taillepied, *op.cit.* Chapitre X, p.107.

les mazarinades d'outre-tombe : le fondement de ces textes repose sur le débat entre le juste et l'injuste, dans le but évidemment de faire triompher la justice, surtout dans une période troublée comme la Fronde où la population se sent particulièrement malmenée par les impôts et où tous les prétextes semblent bons à critiquer Mazarin, source de leurs maux. Il s'agit donc ici d'accuser –surtout Mazarin–, rarement de défendre –sauf peut-être la régente et Condé, quoi qu'ils soient également copieusement concernés par les accusations. Et si le genre judiciaire s'adresse normalement plutôt à des juges et un public savant, les pamphlétaires semblent s'être inspirés de l'Antiquité et sans doute des *Philippiques* de Démosthène¹⁶²⁶, qui « s'apparentent au genre judiciaire sans pour autant s'adresser à des juges »¹⁶²⁷, qui blâment les Grands¹⁶²⁸, ce qui tendrait à une production de textes potentiellement compréhensibles par le plus grand nombre : comme le souligne Malcolm Walsby, depuis le XVI^{ème} siècle « le développement d'une culture de la persuasion était également lié à la Réforme. La question religieuse appelait un jugement personnel »¹⁶²⁹, ce qui tend effectivement à impliquer l'ensemble du peuple plutôt que le groupe restreint des élites.

La mécanique du genre judiciaire repose sur l'exposition de faits passés afin de pousser les lecteurs de mazarinades, à la lumière d'accusations à charge directes ou indirectes, à condamner la personne visée : pourtant, puisqu'ici pratiquement aucun sujet n'est traité *ad rem*, les accusations reposent quasi-exclusivement sur le déballage *ad personam*. L'aspect juridique se retrouve explicitement dans certains pamphlets du corpus dès leur titre avec par exemple les ajournements¹⁶³⁰, décrets¹⁶³¹ et arrêts¹⁶³² que Furetière définit ainsi :

DECRET : Arrêté, résolution prise par une puissance supérieure pour en régler une inférieure. [...] en termes de Palais, est une sentence ou ordonnance où le Juge interpose son décret et autorité [et s'emploie en] matière criminelle, quand un Juge met son ordonnance au bas des informations, qui porte que l'accusé sera tenu de se présenter pour subir l'interrogatoire, comme il arrive quand le cas est léger ; ou bien qu'il sera pris au corps, quand le cas est énorme. Un décret de prise de corps, d'ajournement personnel. [...] ¹⁶³³.

¹⁶²⁶ Démosthène, *Philippiques*, Paris, veuve Claude Barbin, 1701.

¹⁶²⁷ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.23.

¹⁶²⁸ Patrick Dandrey, *L'Eloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p.12.

¹⁶²⁹ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.243.

¹⁶³⁰ [MO_2456] *Mercuriade (la)*, *op.cit.*

¹⁶³¹ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin*, *op.cit.*

¹⁶³² [MO_1272] *Équiproquo (1') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin*, *op.cit.*

¹⁶³³ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de *décret*.

ARRETS : s. m. Jugement ferme et stable d'une Puissance Souveraine [...] ¹⁶³⁴.

AJOURNEMENT : s. m. Assignation qu'on donne à quelqu'un pour comparoir en justice à un certain jour, pour répondre sur quelque demande qu'on fait contre lui [...]. Un ajournement personnel se doit donner à personne, ou à domicile, pour comparoir en personne, et répondre sur quelque accusation criminelle. Les ajournements doivent être libellés. Les formalités des ajournements sont réglées par le second titre du Code Louis ¹⁶³⁵.

Ainsi si certains textes se présentent d'entrée dans un contexte explicitement juridique par l'emploi de mots choisis dès le titre, les autres comme *Véritable apparition d'Hortensia Buffalini* ¹⁶³⁶ ou les multiples apparitions du Duc de Châtillon ¹⁶³⁷ ne sont finalement après lecture que les plaidoyers de fantômes souffrants des actes de Mazarin ou de Condé lorsque celui-ci choisit mal son camp.

Par ailleurs, cela confirme également la présence des fantômes de monarques, qui se plaignent parfois, comme nous l'avons vu, de certaines personnes qui ont marqué leur règne : ainsi lorsque Louis XI mentionne Jean de La Balue ¹⁶³⁸, ou que Henri IV « en bronze » se plaint de Richelieu ¹⁶³⁹, ce ne sont pas des mentions totalement anodines qui ne seraient là que pour rapprocher un cardinal d'un autre, mais il s'agit ici d'un « appel à l'autorité », dans une tradition judiciaire de continuité où le précédent jouit de l'autorité d'une décision de justice prise : tous les traites et ennemis des rois précédents (Enguerrand de Marigny, Jean de La Balue, Charles de Melun, Louis II de Lorraine, Charles de Gontaut, le marquis de Cinq-Mars) ayant été très souvent condamnés à mort pour crime de lèse-majesté, c'est donc la sentence sous-jacente plaidée pour délivrer la France du Mazarin que l'auditoire de ces mazarinades d'outre-tombe doit percevoir.

Si à première vue nous aurions pu être tentés de distinguer certains textes dans le genre rhétorique délibératifs, nous avons choisi après examen de les inclure dans le genre

¹⁶³⁴ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de *arrest*.

¹⁶³⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de *ajournement*.

¹⁶³⁶ [MO_3919] P.D.P.P, Sieur DE CARIGNY, *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini*, *op.cit.*

¹⁶³⁷ [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants*, *op.cit.*

[MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon*, *op.cit.*

[MO_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*

[MO_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*, *op.cit.*

[MO_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon*, *op.cit.*

[MO_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé*, *op.cit.*

¹⁶³⁸ [MO_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, *op.cit.*

¹⁶³⁹ [MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf*, *op.cit.* : « Il faut que je vous die (sic), mon fils, que votre bonté avait trop élevé le Cardinal de Richelieu, et lui avait souffert prendre trop de crédit, il s'en est prévalu sans doute beaucoup ».

judiciaire. En effet, dans les cas de dialogues ou d'échanges, il ne s'agit souvent pas de délibération où sont pesés le pour et le contre d'une situation pour *convaincre*, mais soit d'informer d'un état des lieux de la situation en France – *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine*¹⁶⁴⁰ –, soit de comparer des règnes mais avec un consensus existant déjà et donc n'ayant pas pour but de convaincre puisqu'il s'agit finalement d'exposer des faits à l'instar d'une plaidoirie – *Dialogue entre le roi Louis XI*¹⁶⁴¹ –, mais également de servir d'avertissement – *Entrevue du sultan Hibraïm* – ou de mise en accusation – *Véritables reproches faites à Jules Mazarin*¹⁶⁴². C'est dans cette catégorie que s'inscrivent la majorité des dialogues du corpus, où l'influence antique renvoie explicitement aux *Dialogues des morts* de Lucien¹⁶⁴³, ou aux *Entretiens* d'Épictète¹⁶⁴⁴.

Tout cela témoigne aussi d'une volonté d'imposer un cadre légal, sérieux et juridique aux conflits de la Fronde, et surtout de témoigner que des *puissances supérieures* agissent pour régler les soucis des mortels, et si possible agir sur la politique du moment. Tout semble orienté vers la plainte, la plaidoirie, une joute verbale à connotation judiciaire, car même ce qui pourrait s'apparenter au genre littéraire du sermon rejoint finalement le genre rhétorique du judiciaire par une forme apologétique. Mazarin reste pourtant le seul concerné par les plaidoiries les plus violentes, et tout cardinal-ministre qu'il est, s'il semble donc échapper à la justice des hommes pour le moment quoique celle-ci soit déchaînée après lui, il n'échappera pas à la vindicte des fantômes et à une justice transcendante contre laquelle personne ne peut rien, Dieu étant alors seul juge. Une expression d'une justice immanente où la vertu triomphera sur le vice, le bien sur le mal, dans la lignée des thèses aristotéliennes où les œuvres littéraires par leur supériorité annoncent ce qui devrait arriver – ici les sanctions aux comportements contre les lois naturelles et lois des hommes – face à l'Histoire qui se contente d'énumérer les faits produits.

En orientant les mazarinades d'outre-tombe vers le genre judiciaire, les auteurs impliquent l'auditoire dans leurs réquisitoires contre Mazarin, en faisant d'eux des « arbitre[s]. L'appel à la raison et à la réflexion du lecteur le transformait en juge [...]. Là

¹⁶⁴⁰ [MO_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine*, op.cit.

¹⁶⁴¹ [MO_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye*, op.cit.

¹⁶⁴² [MO_3978] *Véritables (les) reproches faites (sic) à Jules Mazarin* op.cit.

¹⁶⁴³ Lucien de Samosate, op.cit.

¹⁶⁴⁴ Épictète, *Entretiens*, Livres I à IV, coll. « Tel », Paris, Gallimard, 1993.

où auparavant on s'adressait au groupe restreint des élites, désormais on interpellait par le moyen des imprimés une part conséquente de la société »¹⁶⁴⁵. On assiste comme le dit Stéphane Haffemayer à une « autonomisation de l'information politique, et son approbation par cette sphère publique plébéienne »¹⁶⁴⁶.

Cette connotation judiciaire, si elle peut soulager l'auditoire global des mazarinades par une fonction cathartique puisque désormais tous savent que Mazarin n'échappera jamais à la justice, quelle qu'elle soit, met également en exergue une limite dans ce choix de communication : comme le souligne Jean-Jacques Robieux, « lorsqu'il [c.-à-d. le genre judiciaire] s'adresse à des juges, ses raisonnements doivent être plus rigoureux car les auditeurs sont plus savants. Ils doivent être du type *déductif* (parlant de la loi générale pour aboutir à une décision particulière) : c'est dont le *sylogisme* qui prédomine »¹⁶⁴⁷. Et c'est une double faiblesse des mazarinades d'outre-tombe : d'abord les textes ne sont souvent pas aussi rigoureux que la rhétorique l'exigerait, avec des démonstrations qui se veulent *déductives* mais qui finalement s'égarerent dans de longues listes qui se veulent générales où sont déroulés de nombreux précédents historiques ou bibliques afin d'aboutir au cas de Mazarin (la décision particulière) mais qui, par leur teneur savante, s'avèrent déjà elles-mêmes particulières puisque les évocations, sans explications, ne peuvent évidemment pas s'adresser à l'ensemble de l'auditoire des mazarinades d'outre-tombe. Cela souligne donc la deuxième faiblesse : si Jean-Jacques Robieux considère que le genre judiciaire s'adresse à un public savant, cela restreint donc fortement la portée réelle des discours proférés par les fantômes dans ces mazarinades spécifiques. En effet, quel intérêt de mentionner Jean de La Balue dans la bouche de Louis XI¹⁶⁴⁸ si cette obscure référence n'évoque rien au plus grand nombre ? Si personne ne sait qu'il était cardinal, traître au roi et emprisonné, où se fait donc le parallèle avec Mazarin dans l'esprit d'un auditoire non savant pour qui son nom n'évoquera rien ? Quel intérêt de convoquer d'anciens monarques trahis par des cardinaux premiers ministres, des mignons, favoris et autres intimes si finalement ces informations sont trop peu

¹⁶⁴⁵ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.243.

¹⁶⁴⁶ Stéphane Haffemayer, « Mazarin face à la fronde des mazarinades, ou comment livrer la bataille de l'opinion en temps de révolte (1648-1653) » in *op.cit.*, p.257.

¹⁶⁴⁷ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.22.

¹⁶⁴⁸ [MO_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII*, *op.cit.*

connues du grand public pour qu'il fasse un quelconque lien avec Mazarin ? Ainsi, en jouant sur les *argumentum ad antiquitatem*, « le passé est toujours perçu comme mode cognitif global performant »¹⁶⁴⁹, les pamphlétaires prennent le risque d'invoquer, en essayant d'étayer la véracité de leurs assertions, un passé trop lointain qui n'évoque rien à l'auditoire le plus large des mazarinades d'outre-tombe, ces lecteurs friands de canards mais pas assez instruits pour saisir toutes les subtilités du sous-texte : « l'histoire n'est pas un savoir à la portée de tous »¹⁶⁵⁰. Rendre un jugement permet certes d'orienter la perception du public en déclarant dans leur esprit Mazarin comme criminel, mais si ce n'est suivi d'aucun acte, comme le serait une vraie décision de justice, est-ce finalement si efficace ?

3.2.2. Une volonté d'inciter à agir ?

A première vue le but de l'emploi des fantômes peut paraître *simple* dans les mazarinades. Il s'agirait, par un jeu d'*ethos* et de *pathos*, ainsi que par l'usage de nombreux procédés tels que *l'effet de simple exposition*, *l'ad personam/ad hominem* ou *ad antiquitatem* entre autres, d'orienter et manipuler la perception que l'auditoire de ces pamphlets peut avoir de la situation en France au moment de la Fronde, dans l'idée de faire pencher la balance en faveur d'un camp plutôt qu'un autre, justifiant les actes de l'un ou de l'autre des protagonistes invoqués etc.

Par la répétition des thèmes déployés, Malcolm Walsby considère que

les polémistes affinaient ainsi une plume qui s'habituaient à éviscérer les opposants d'un territoire ; ils familiarisaient un lectorat à ces textes et, par ce biais, à l'analyse des faits et gestes politiques. [...] Ce processus associait le lecteur à la prise de position politique et, par le fait même de justifier une action, faisait de lui un arbitre¹⁶⁵¹,

ce qui tend à considérer qu'une dimension polémique et politique existe belle et bien derrière les pamphlets, et peu importe que l'on soit au moment de la Fronde sous une monarchie. Puisque le lectorat devient arbitre, cela indique qu'il est également capable de prise de décision, et donc d'action si nécessaire. C'est dans cette optique qu'Hubert Carrier considérait que les mazarinades

¹⁶⁴⁹ Caroline Saal, *op.cit.*, p.276.

¹⁶⁵⁰ Caroline Saal, *op.cit.*, p.278.

¹⁶⁵¹ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.243.

ne se contente pas de persuader son lecteur, il veut l'entraîner, au-delà d'une simple adhésion intellectuelle, vers ce dépassement où la conviction se mue en conduite, se transforme en volonté d'agir et trouve son achèvement dans des résolutions pratiques, de sorte que c'est sur un véritable plan d'action que débouche finalement le libelle¹⁶⁵².

Pour Hubert Carrier, les pamphlets sont donc des appels à l'action de l'auditoire, aussi large soit-il, à agir.

Il est pourtant impossible de savoir ou de mesurer l'impact des mazarinades, et *a fortiori* l'impact des mazarinades de fantômes sur les contemporains de la Fronde. Peut-on réellement considérer les mazarinades d'outre-tombe comme relevant de fonctions perlocutoires ? Si l'on peut résumer les mazarinades de fantôme à une fonction locutoire (l'histoire de revenant racontée) et une fonction illocutoire (l'auditoire comprend par cette apparition que la France va mal et qu'il faut tout faire pour arranger la situation), peut-on cependant en conclure de façon explicite que la fonction perlocutoire des mazarinades de fantôme serait d'inciter l'auditoire à agir ?

Considérons un instant le cadre d'un échange sur le modèle de Roman Jakobson¹⁶⁵³. Le message est le contenu de la mazarinade avec tout ce qu'il comporte de constructions rhétoriques adroites comme maladroites, le destinataire le pamphlétaire souvent anonyme, à hauteur de 86% pour la Fronde parlementaire et 82% pour la Fronde des Princes, et le destinataire l'auditoire, au sens le plus large possible. Le contexte est évidemment celui des troubles de la Fronde, avec tous ces revirements de situation, changements de faction, combats et pourparlers parlementaires. Et là, les choses se compliquent de toute évidence : si l'on considère que le *code* doit être commun afin d'être compris du destinataire au destinataire, nous avons là un premier écueil puisque nous avons déjà mentionné que certaines références trop savantes ou trop anciennes ne pouvaient de toute évidence pas être comprises du plus grand nombre. Autrement dit, le *code* permettant la compréhension du message n'est pas un *code commun* et il est donc impossible de décoder le vrai message. D'autre part, le *contact* mentionné par Jakobson, qui permet d'établir et de maintenir la communication, est un *contact* fragmentaire : comment maintenir un discours persuasif dans le cas de textes anonymes ? L'absence d'auteur engagé n'empêche-t-elle finalement pas l'auditoire de se créer un *horizon d'attente* qui permettra justement ce lien, par l'attente de la prochaine production de la

¹⁶⁵² Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.386.

¹⁶⁵³ Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale II*, Paris, Minuit, 1963.

personne nommée ? L'auditoire lit un texte, puis passe au suivant, sans rien attendre de plus que les histoires qui lui sont délivrées, sans attendre de suites même lorsque celles-ci sont promises, comme dans la mazarinade les *Apparitions épouvantable de l'esprit du marquis d'Ancre*¹⁶⁵⁴, sans jamais arriver. Comme il n'y a pas de réelle attente, de fait il n'y a pas réellement de *contact* entre le destinataire et le destinataire autre que celui qui se crée l'espace de quelques minutes le temps de la lecture d'un pamphlet.

Cet anonymat des mazarinades, s'il est pratique pour les pamphlétaires pour une multitude de raison¹⁶⁵⁵, s'avère finalement être un frein à l'efficacité puisque la fonction expressive est directement atteinte. Le destinataire ne sait rien de l'auteur, de ses intentions réelles ou de sa personnalité, puisqu'il lit en théorie les paroles rapportées d'un autre, mort. Et si les auteurs essayent de dissimuler leur identité en travestissant leurs écrits dans une tentative plus ou moins heureuse de sermocination, il n'en demeure pas moins que le destinataire ne peut se faire une idée sur la personne qui écrit. Et comme la fonction expressive est lacunaire, il en est de même pour la fonction conative, celle qui va normalement influencer le destinataire et potentiellement initier un passage à l'acte.

Par ailleurs, cela revient aussi à interroger la performativité du discours. Certes les mazarinades de fantômes s'apparentent au genre judiciaire, certes la majorité ressemblent à des réquisitoires à charge contre Mazarin et sa politique, mais si Mazarin est déclaré par les fantômes coupable de tous les maux de la France et de l'univers, s'il est déclaré criminel et coupable, mais il n'y a aucune réalité sociale ou institutionnelle derrière ces déclarations, qui finalement « ne font pas ce qu'elles disent ». Si selon Peter L. Berger, sociologue, l'identité est construite socialement, et tant que l'identité de Mazarin reste pour le plus grand nombre celle du premier ministre cardinal et parrain de Louis XIV, personnage intouchable, alors il n'y a pas de croyance partagée qu'il est un criminel, malgré la répétition de ces vices supposés dans les mazarinades, et donc de volonté d'agir contre lui¹⁶⁵⁶.

Si l'art de la polémique tend à côtoyer de près celui de la propagande, il n'y a pas dans les mazarinades de « cristallis[ation d'] un positionnement politique [...]

¹⁶⁵⁴ [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre*, *op.cit.*

¹⁶⁵⁵ Voir infra Partie I, « 1.2.3. Des auteurs qui ne signent pas », p.50.

¹⁶⁵⁶ Peter Berger, Thomas Luckmann, Pierre Taminaux (trad.), Michel Maffesoli (pref.), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.

initialement absent du débat »¹⁶⁵⁷ : le positionnement politique reste absent, tout comme la volonté d'agir concrètement.

Si les morts sont aptes à rendre des jugements dans la littérature, force est de constater que leurs discours ne peuvent que manquer d'impact dans un contexte de troubles politiques. Les juges ont beau être des morts, d'anciennes figures Royales et donc juges, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont aucun poids dans le monde réel, et leurs condamnations n'ont finalement aucun poids institutionnel, social et donc politique. S'ils ne poussent de toute évidence pas à l'action et n'ont vraisemblablement été d'aucune aide en ce sens, puisque cela s'oppose au constat d'Hubert Carrier qui disait que « lorsque la hausse de publication est liée à un événement particulier, c'est moins pour informer que pour orienter une prise de position »¹⁶⁵⁸, ils n'en demeurent pas moins des créatures au service de pamphlétaires opportunistes qui eux, suivent l'action¹⁶⁵⁹.

Nous voyons de la part des auteurs de mazarinades impliquant des morts une certaine habileté à masquer leurs valeurs pour servir à l'auditoire ce qu'il attend réellement, car comme le rappelle Michel Meyer, « il faut faire semblant de défendre les valeurs de ce dernier [...] cela signifie que l'*ethos* effectif de l'orateur politique se coule dans le moule de l'image et de l'espérance de l'auditoire »¹⁶⁶⁰. Christian Jouhaud s'interroge néanmoins sur ce qu'il reste, après tout ce jeu de manipulation, de l'opinion publique :

tout texte pourrait être pris en compte comme reflet de l'opinion publique. Le dérapage vers la tautologie est à peu près inévitable. Le reflet suppose un reflété, mais celui-ci ne se reconstruit qu'à partir de l'inévitable *reflet*, seule trace conservée. Un certain état de l'opinion publique explique la parution des textes qui sont eux-mêmes utilisés pour prouver l'existence de cette opinion publique et en préciser les contours. Il faut donc conclure que les termes de fourbe, faquin, traître, sale rebut de l'Italie, étranger sujet du roi d'Espagne, infâme, honte de la France, cruel gorgé du sang de la veuve et de l'orphelin, avare insatiable, ennemi du repos de la France, lâche, ingrat, perfide, fils du fermier et de la bâtarde du moine Busselin, dangereux serpent. . . qui désignent Mazarin dans telle

¹⁶⁵⁷ Malcolm Walsby, *op.cit.* p.248: il cite entre autre CHRISMAN Miriam Usher, « Form Polemic to Propaganda: the Development of Mass Persuasion in the Late Sixteenth Century », in *Archiv für Reformationgeschichte*, LXXIII, 1982, p.175-196 et PETTEGREE Andrew, *Reformation and the Culture of Persuasion*, p.183.

¹⁶⁵⁸ Mathilde Levesque, « Une constance renouvelée : la scénographie des mazarinades entre répétition et stratégies de révélation (1648-1652) », *Littératures classiques*, no.78, livraison 2, 2012, p. 227-242.

¹⁶⁵⁹ Christian Jouhaud., « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*

¹⁶⁶⁰ Michel Meyer, *op.cit.*, p.116-117.

mazarinade ne témoignent pas de l'opinion de l'auteur [...] à l'égard du ministre, et encore moins de l'image de celui-ci dans l'opinion publique. Il ne s'agit pas de qualifier Mazarin, mais [...] de s'auto-qualifier comme anti- Mazarin. Et donc de rassembler des lieux communs, au sens que la rhétorique classique donnait à ce terme, qui permettent de désigner un ennemi politique, un ministre, un Italien et un cardinal¹⁶⁶¹.

3.2.3. Un déploiement massif d'outils rhétoriques.

Nous remarquons dans ces textes une large dynamique monologique : les fantômes sont très rarement seuls à prendre la parole, sans opposants, ou lorsqu'il y a de rares échanges, leur interlocuteur partage souvent leur avis, ce qui ne fait que renforcer le propos. En dehors, l'auditoire reste fatalement silencieux et reçoit les propos sans pouvoir y répondre. Ce contexte d'échange unilatéral rend la manipulation plus facile puisqu'il ne génère aucune contre-argumentation de la part de l'auditoire, renvoyé à un statut passif de récepteur. Par ailleurs, en regardant de près le contenu des discours développés, il ne nous échappe pas que les fantômes « se mett[e]nt eux-mêmes en scène dans des portraits de famille, mais cela tue l'idée politique qu'ils veulent souligner. C'est peut-être le signe qu'ils n'en ont pas. Le politique joue sur la distance réelle qu'il fait mine d'abolir [...] »¹⁶⁶², mais finalement cela n'appuie en rien les propos. Il s'agira alors de détourner l'attention vers autre chose, souvent les vices supposés de Mazarin, pour « s'attribuer un mérite ou à se dédouaner d'un tort. À revendiquer pour soi la responsabilité d'un fait perçu comme positif, ou à rejeter loin de soi la responsabilité d'un fait perçu comme négatif »¹⁶⁶³. Ce jeu sur les valeurs et la responsabilité fait partie intégrante des tentatives de manipulation et la force de la rhétorique, qui influence par sa force de suggestion¹⁶⁶⁴. Comme le rappelle Joël Cornette, la

déconstruction méthodique [...] des images glorieuses du souverain, n'est pas une nouveauté : la mégalomanie du roi, la misère infligée au peuple, l'absence de scrupules moraux, la tyrannie, la vanité, les faiblesses militaires, sexuelles, intellectuelles du souverain, ont été, et depuis longtemps, déclinés sous tous les modes¹⁶⁶⁵.

¹⁶⁶¹ Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.341-342.

¹⁶⁶² Michel Meyer, *op.cit.*, p. 118.

¹⁶⁶³ Clément Victorovitch, *op.cit.*

¹⁶⁶⁴ Michel Meyer, *op.cit.*, p.116.

¹⁶⁶⁵ Joël Cornette, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l'image. Un outil d'analyse dans l'atelier de l'historien », *op.cit.*, p.41.

Or, si l'on applique ces qualificatifs à Mazarin, on se rend compte que c'est exactement le même schéma que lui appliquent les pamphlétaires par le biais des fantômes : ils l'accusent de mégalomanie en critiquant son goût immodéré pour l'art, il est responsable par les impôts et les soulèvements qui en découlent de la misère du peuple, c'est comme nous l'avons listé un être sans aucune morale et donc aucuns scrupules moraux, il est responsable de fiascos militaires aux yeux des frondeurs (la bataille de Charenton contre le peuple parisien, les combats du faubourg Saint-Antoine contre Condé), et pour le reste (tyrannie, vanité, faiblesses sexuelles et intellectuelles), il n'est pas en reste¹⁶⁶⁶.

Cependant, la façon dont certains fantômes comme Michel Mazarin déroulent leur argumentaire peut semer la confusion, car comme le rappellent Isaure Boitel et Yann Ligneux, « pour que la persuasion soit effective, il est nécessaire que la position défendue soit explicite »¹⁶⁶⁷ : or puisque le message de Michel Mazarin à son frère est teinté d'ironie et de litotes, et que finalement sous ses conseils se trouvent le vrai message à savoir que Mazarin doit ni plus ni moins que mourir, la position défendue est-elle suffisamment explicite ? Le message n'est-il pas trop dissimulé pour l'esprit simple qui ne lit pas entre les lignes, s'il sait lire ?

Les pamphlétaires ne s'engagent pas personnellement, cachés derrière les fantômes qu'ils mettent en scène. En plus de cette distance discursive générée par la prosopopée, ils recourent également aux formes impersonnelles, qui ne désigne personne à proprement parler, et donc n'engagent réellement personne, ni eux ni les fantômes, ce qui crée encore davantage de distance dans le discours, sans qu'il ne perde de force ou de puissance puisque cela permet entre autre l'usage abusif de l'*argumentum ad populum*, sophisme où l'opinion majoritaire et la plus répandue est forcément vraie, même si rien ne vient l'étayer. Les fantômes permettent ainsi une telle distance qu'ils revêtent un rôle potentiellement important dans la manipulation de l'opinion publique et deviennent des outils de propagande. De plus, l'impersonnalité permet d'indiquer implicitement un consensus, et donc cela permet de mieux imprégner l'auditoire, qui ne remettra pas

¹⁶⁶⁶ Voir infra Partie II, « 3.1.1. Exploiter la rumeur », p.287.

¹⁶⁶⁷ Isaure Boitel, Yann Ligneux, *op.cit*, p.18.

forcément en question la parole avancée¹⁶⁶⁸. Laurence Kaufmann mentionne en effet que « durant le temps court de l'énonciation, le sujet d'opinion conquiert en effet une position privilégiée, bien que toute provisoire : il s'impose comme « le point de perspective ou de coordination qui fait que le monde est *son* monde, et en particulier que ses pensées, ses représentations et ses sensations sont *siennes* »¹⁶⁶⁹.

Le recours massif à des figures de style comme la métaphore et à la comparaison quasi permanente avec des exemples historiques, antiques ou bibliques, permettent également d'explicitier certaines situations qui seraient incompréhensibles du plus grand nombre sans cela, si l'on considère que les gens instruits ont les capacités de toutes les comprendre, et que le peuple sans instruction peut sans doute comprendre les références bibliques les plus simples à travers les évocations faites durant les messes et sermons dans leur vie quotidienne. D'autre part, l'allégorie se montre également très présente : si tous les textes peuvent être compris dans leur sens premier et très concrètement, tous délivrent des messages implicites, plus difficiles certainement à percevoir pour l'auditoire au sens le plus large du terme. Ce second sens implique toute la dimension morale par exemple : ne peut-on finalement pas considérer les mazarinades de fantômes comme des allégories des dangers d'être un ministre étranger plein de vices et avaricieux en France, comme le seront plus tard les fantômes qui viennent hanter l'avare Scrooge dans le *Chant de Noël* de Dickens¹⁶⁷⁰ ? Dans la liste des procédés et figures de styles les plus courants, Hubert Carrier relevait également l'emploi de l'anaphore et de l'interrogation oratoire, qu'il qualifiait comme « une tendance permanente et comme une constante de l'éloquence, en tout cas l'expression la plus naturelle de l'indignation et la mise en relief la plus habile d'une contradiction ou d'une absurdité »¹⁶⁷¹.

Tout ce recours aux figures de style et procédés rhétoriques ne se fait cependant comme nous l'avons constaté pas sans heurts : références trop nombreuses, obscures, peu ou mal organisées, sermocination absente qui enlève la crédibilité du texte (*l'Ombre de*

¹⁶⁶⁸ Reza Mir-Samii, « Chapitre VI. L'Impersonnel en langue », in *L'impersonnel en littérature : Explorations critiques et théoriques* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, point 131.

¹⁶⁶⁹ Laurence Kaufmann, *op.cit.* : elle cite François Recanati, *La transparence et l'énonciation*, Paris, Editions du Seuil, 1979.

¹⁶⁷⁰ Charles Dickens, *Chant de Noël*, Paris, Hachette, [1843] 1893.

¹⁶⁷¹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.207.

*Mancini*¹⁶⁷², *Lettre de consolation [...] par le sultan Mehemet*¹⁶⁷³), détournement d'événements (décès de Tancrede de Rohan assassiné dans un guet-apens présenté comme mort valeureusement au combat)¹⁶⁷⁴ etc. Si Hubert Carrier considérait que les effets sont inversement proportionnels à la dissimulation déployée¹⁶⁷⁵, peut-on en déduire à partir de là que les effets politiques concrets dans ces mazarinades à la rhétorique mal calibrée étaient inexistantes ?

Ce recours aux figures de style, comme à celui des fantômes, s'inscrit dans la tradition littéraire du baroque. C'est pour cela également que le burlesque y côtoie le sérieux : le baroque aime les contraires, les allégories, et la mort est un thème central¹⁶⁷⁶. La profusion de figures de styles tient à la surcharge ornementale inhérente au baroque. Ce qui explique également les lacunes rhétoriques, puisque ce genre préfère l'exubérance et les raisonnements alambiqués : ceci explique donc pourquoi les exemples et références sont à profusion et sans réel tri. En effet, Hubert Carrier avait relevé au sujet des soucis de clarté et de rigueur logique que

c'est [...] une nécessité absolue, puisqu'il s'agit avant tout de persuader. La limpidité de la narration des faits ou l'exposé des motifs, la netteté dans l'enchaînement des idées et la force démonstrative du raisonnement sont ici des qualités maîtresses : il importe par-dessus tout que le lecteur, fût-il d'intelligence moyenne, ne s'égaré jamais dans les tours et détours d'une argumentation si l'on veut l'amener à partager tel point de vue, à adopter telle conclusion¹⁶⁷⁷.

Que penser alors de ces mazarinades aux teintes expressément baroques ? On trouve dans les mazarinades de fantômes les analepses chères au baroque (*Roman des Esprits*¹⁶⁷⁸, *Dialogue des trois figures sur le pont au change*¹⁶⁷⁹), dans un mélange entre roman picaresque (le narrateur du *Dialogue des trois figures* rentre chez lui un soir après avoir trop mangé et bien bu) et roman pastoral (le narrateur du *Roman des Esprits* raconte

¹⁶⁷² [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin*, op.cit.

¹⁶⁷³ [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibraïm*, op.cit.

¹⁶⁷⁴ [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrede de Rohan*, op.cit.

¹⁶⁷⁵ Hubert Carrier, *La presse de la Fronde*, t.1, op.cit., p.349 : « L'ostentation du spectacle a pour pendant la dissimulation. Les effets des « machines » seront d'autant plus somptueux que leurs ressorts seront mieux cachés et plus complexes. Les ressorts de la mécanique politique, ceux qui la font agir et se mouvoir, sont les préceptes de la « science des grands » qui disent comment jouer sur les codes ».

¹⁶⁷⁶ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, op.cit., p.207.

¹⁶⁷⁷ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, op.cit., p. 202.

¹⁶⁷⁸ [SBM_M1_185] *Le Roman des esprits revenus à Saint-Germain*, op.cit.

[MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*. op.cit.

¹⁶⁷⁹ [MO_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change*, op.cit.

ce qu'il a entendu alors qu'il essayait d'échapper au blocus de Paris et s'est retrouvé assoupi en forêt avant de tenter de regagner la ville et s'assoupir dans des bosquets). Par ailleurs, le fantôme est un personnage éminemment tragique et violent par son identité de mort : Concino Concini revient hanter Paris en quête d'une vengeance symbolique contre Mazarin pour racheter son *ethos*, Paul Mancini fait peser sur le cardinal le poids d'une culpabilité qui se transmettra d'une génération à l'autre. En outre, par sa dimension tragique, il « introdui[t] une dimension de fatalité : en prescrivant une fin horrible, il transforme la tragédie en machine inéluctable. Bref, le fantôme protatique permet d'afficher d'entrée de jeu tous les signes de la tragédie »¹⁶⁸⁰. Françoise Lecercle précise même que le fantôme « présente le paradoxe d'appartenir encore à l'humanité (on reconnaît encore en lui l'homme qu'il a été) tout en ayant déjà rompu avec la condition ordinaire des mortels »¹⁶⁸¹. Néanmoins certains fantômes dans les mazarinades s'élèvent bien au-dessus de la simple ombre tragique : ayant conscience d'être mort, ayant conscience d'être un fantôme, et invitant leur interlocuteur à le toucher pour s'assurer de leur véracité, à l'instar de Saint Thomas qui ne croit que ce qu'il voit¹⁶⁸², cela trahit un fantôme lecteur des traités de démonologie en vogue au début du siècle, « et du coup, il sort du registre ordinaire de l'ombre tragique »¹⁶⁸³. Cela permet malgré tout de conserver la dimension horrifique de l'histoire, puisque c'est le but même des histoires de fantômes, afin de susciter la peur chez le lecteur : « peu de cultures ont un rapport serein avec la mort et le fantôme se charge de toutes les hantises que celle-ci suscite »¹⁶⁸⁴.

Comme le relève Mathilde Levesque concernant les mazarinades, et qui semble s'appliquer sans doute *a fortiori* à celles impliquant des fantômes, « il s'agit plus de plaire que d'informer »¹⁶⁸⁵. Ainsi la fonction apologétique des mazarinades reste très superficielle et destinée avant tout à attirer la clientèle qu'à remplir une authentique fonction informative ou didactique. En effet, les récits qui pourraient à première vue s'apparenter à l'apologue par leurs formes plaisantes destinées à rassembler le plus grand

¹⁶⁸⁰ François Lecercle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance » *op.cit.*

¹⁶⁸¹ François Lecercle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

¹⁶⁸² *Évangile de Jean*, XX, 19-25.

¹⁶⁸³ François Lecercle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance », *op.cit.*

¹⁶⁸⁴ François Lecercle, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance » *op.cit.*

¹⁶⁸⁵ Mathilde Levesque, *op.cit.*, p. 227-242.

nombre par leur variété – canards, anecdote, semblant de conte ou d'anecdote indiscret sur la vie des Grands – et leur contenu politique ou religieux dissimulé dont l'auditoire aura à extraire la « substantifique moelle » ne remplissent finalement pas les promesses du genre, et ne restent visiblement que des histoires plaisantes avant tout, comme si les auteurs avaient raté leur cible et n'avaient finalement pas réussi à atteindre le peuple afin de susciter la moindre réaction, comme le racontera La Fontaine une vingtaine d'années plus tard :

Quoi, de contes d'enfants son peuple s'embarrasse !
 Et du péril qui le menace
 Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet !
 Que ne demandez-vous ce que Philippe fait ?
 A ce reproche l'assemblée,
 Par l'apologue réveillée,
 Se donne entière à l'Orateur :
 Un trait de fable en eut l'honneur.
 Nous sommes tous d'Athènes en ce point ; et moi-même,
 Au moment que je fais cette moralité,
 Si Peau d'âne m'était conté,
 J'y prendrais un plaisir extrême,
 Le monde est vieux, dit-on : je le crois, cependant
 Il le faut amuser encore comme un enfant¹⁶⁸⁶.

Christian Jouhaud reconnaît aux pamphlétaires « la capacité à fonctionner dans l'instant »¹⁶⁸⁷ et voit dans les mazarinades un « d'appui logistique, de préparation d'artillerie, d'avant-garde, d'arrière-garde, d'éclaireurs, de tactique et de mobilisation »¹⁶⁸⁸, mais pour lui, les textes ne traduisent pas une opinion populaire sinon des choix tactiques opérés par les partis à la manœuvre dans la production des libelles, et dans le cas des mazarinades de fantômes, quasi-exclusivement le parti des frondeurs, contre Mazarin, en toutes circonstances, même si ce sont parfois Anne d'Autriche ou Louis II de Bourbon-Condé qui voient les fantômes. Malcolm Walsby y voit des textes

Rédigés indifféremment en vers ou en prose, [...] en langue vernaculaires. [...] Elles étaient pensées pour être attractives, employant souvent un vocabulaire d'un registre très différent des ouvrages de littérature sérieuse, pensées pour rendre le texte truculent et créer une connivence avec le lecteur. En cela, elles étaient accessibles et leur insertion dans la vie quotidienne leur donnait une pertinence liée à des thèmes d'actualité pour leur public. Les ouvrages étaient souvent des textes de circonstance¹⁶⁸⁹.

¹⁶⁸⁶ Jean de La Fontaine, « Le pouvoir des fables, à M. de Barillon » in *Fables*, livre VIII, fable 4.

¹⁶⁸⁷ Jouhaud Christian, « Propagande et action au temps de la Fronde », *op.cit.*, p.340.

¹⁶⁸⁸ Jouhaud Christian, *op.cit.*, p.342.

¹⁶⁸⁹ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.229.

De son côté, Hubert Carrier y voyait un reflet certain de l'opinion publique :

Mais naturellement, tout pamphlet est le reflet de l'opinion en même temps qu'il influe sur elle ; du libelle au lecteur, il a toujours un courant à double sens : les Mazarinades sont à la fois un miroir où se reconnaît l'opinion publique et un moule qui la façonne, elles expriment des réactions en même temps qu'elles cherchent à en provoquer¹⁶⁹⁰.

Nous avons déjà mentionné les opinions contraires de Jouhaud et Carrier¹⁶⁹¹. Il semblerait cependant qu'à y regarder les mazarinades de fantômes de plus près, puisqu'elles suivent les événements et ne les précèdent pas, elles expriment des réactions *a posteriori* : indignation quant aux obsèques privilégiées de Châtillon à Saint-Denis qui en font un bourreau de la population parisienne, stupeur suite à la décapitation de Charles I^{er} d'Angleterre, moqueries contre Mazarin après le décès de son neveu... Quelles réactions attendre, autre que le revirement potentiel de faction d'un meneur d'armée suite aux étalages de culpabilité déversés par les fantômes qui regrettent leurs choix ? De ce fait, il est difficile d'estimer que les mazarinades impliquant des fantômes aient un réel poids ou rôle à jouer pour haranguer les foules et les mener à une révolte, autre qu'interne et silencieuse, contre Mazarin. A défendre ainsi une coalition ou des meneurs plutôt que des idées concrètes servant l'intérêt et le bien commun, les auteurs frondeurs servent un homme qui « poursuit des fins personnelles et qui se sert de la presse comme d'un instrument de combat politique »¹⁶⁹². De fait, sur les constats de Malcolm Walsby, « l'art de la polémique devenait ainsi plutôt un art de la propagande et de la mise en valeur de son propre camp »¹⁶⁹³, mais sans autre réaction ou résultat que cette valorisation auprès de l'auditoire.

Tous ces éléments analyses permettent de comprendre pourquoi beaucoup considèrent la rhétorique comme « l'art de pervertir les consciences par le langage. Une odieuse technique de manipulation »¹⁶⁹⁴. Ce déploiement de figures et procédés doit être, d'après Stéphane Haffemayer, « mis en perspective avec le temps long d'une culture politique fondée sur la fabrication de la figure de l'ennemi »¹⁶⁹⁵. Ne peut-on pas

¹⁶⁹⁰ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.33.

¹⁶⁹¹ Voir infra Introduction p.24.

¹⁶⁹² Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.81.

¹⁶⁹³ Malcolm Walsby, *op.cit.*, p.248 : il cite entre autre Miriam Usher Chrisman, « Form Polemic to Propaganda: the Development of Mass Persuasion in the Late Sixteenth Century », in *Archiv für Reformationgeschichte*, LXXIII, 1982, p.175-196 et Andrew Pettegree, *Reformation and the Culture of Persuasion*, p.183.

¹⁶⁹⁴ Clément Viktorovitch, *op.cit.*

¹⁶⁹⁵ Stéphane Haffemayer, « Propagande autour d'un « massacre ». L'Angleterre et les Pâques vaudoises (1655) » in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *op.cit.*, p.65.

considérer cette culture également française : Concino Concini et son épouse Leonora Dori ont fait les frais à leur mort d'un déchainement de libelles en faisant les ennemis du peuple, tout comme Richelieu après lui, mais plus anciennement Gaspard II de Coligny durant la Saint-Barthélemy ou Ravailac après l'assassinat d'Henri IV, ce qui témoigne de la longévité de cette pratique. En s'inscrivant dans cette tradition de « fabrication de la figure de l'ennemi », et en accumulant à la fois les principes de la rhétorique classique et ceux du genre baroque, principes souvent aux antipodes concernant notamment la clarté et la rigueur, les mazarinades de fantômes correspondent à la facette sombre de la rhétorique, cet aspect de cette discipline qui n'a ni « contours clairs » ni « définition précise »¹⁶⁹⁶, et qui dont l'absence l'a reléguée au rang de la seule manipulation des esprits et de la séduction.

Par ailleurs, nous avons remarqué l'absence de réelle question dans les mazarinades d'outre-tombe, puisque les fantômes se contentent souvent d'attaque *ad hominem* ou *ad personam* à peine dissimulées, mais rarement de traitements *ad rem*. Autrement dit, les discours des spectres sont entièrement guidés par la passion ou l'émotion. Et la passion comme argument principal permet ainsi d'esquiver la question, puisqu'elle « transfère sur le plan de la réponse la problématique [...]. Elle crée une identité des deux, et en cela elle est rhétorique, puisque la question est traitée comme une réponse, ce qui en annule la problématique »¹⁶⁹⁷. Dans ce processus circulaire d'effacement de la question par la réponse apportée, l'auditoire ne peut donc logiquement pas apporter de réponses puisqu'il n'y a plus de question. Il ne peut donc plus que réagir en fonction des réponses apportées et y adhérer ou les rejeter, sachant que tous les compléments ou modifications qu'il pourrait y apporter ne viendrait de fait que d'autres mazarinades apportant d'autres informations et pas de recherches ou réflexions personnelles : si l'on prend par exemple une mazarinade attaquant la seule italianité de Mazarin, soit l'auditoire acceptera ce fait établi, soit il le rejettera aux vues de sa naturalisation ; s'il accepte cet argument, il pourra le compléter par les nombreux vices développés par les fantômes, sans que ceux-ci ne soient présents initialement, mais pas par lui-même. Si Hubert Carrier voit dans ces textes des invitations à l'action, que dire

¹⁶⁹⁶ Michel Meyer, *op.cit.*, pp 3-4.

¹⁶⁹⁷ Michel Meyer, *op.cit.*, p.24.

alors de l'absence probable de réaction suite aux interventions des fantômes à chaque événement sanglant ? Comme le souligne Michel Meyer, l'auditoire peut « rester silencieux, ce qui peut aller dans le sens 6/ de l'approbation 7/ ou de la désapprobation, mais le silence peut signifier seulement 8/ le désintérêt pour la question traitée »¹⁶⁹⁸.

Et si finalement le choix d'une rhétorique et d'un discours polémique uniquement soutenu par des fantômes de morts n'était pas justement la cause probable d'une absence de réactions potentielles : ces mazarinades d'outre-tombe se trouvent « porteuses d'un discours politique péremptoire ne s'adressa[n]t qu'à un public extrêmement restreint en raison de leur exposition confidentielle et/ou de leur contenu difficilement déchiffrable »¹⁶⁹⁹. Les textes s'adressent à Mazarin, Condé ou Anne d'Autriche en personne : si le lecteur d'almanach et de canards sanglants peut le temps d'un lecteur frissonner avec ces apparitions, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas concerné personnellement par toute la joute rhétorique déployée. Et puisqu'il n'est pas personnellement directement concerné, pourquoi (ré)agir ?

Ainsi donc la famille décédée de Mazarin appuie sur l'illégitimité présumée du cardinal italien au pouvoir et ses nombreux travers, soulignant les préjudices que cela leur cause *post mortem* ; les rois du passé reviennent pour témoigner d'un passé glorieux en passe d'être définitivement perdu, pour mettre en garde contre les favoris qui se sont « illustrés » par le passé (Coligny, Concino Concini, Gaveston...) ; ceux qui sont perçus comme criminels reviennent faire amende honorable et redorer leur *ethos*, le tout à grands coups de *pathos*. Jusque-là, rien de nouveau dans la propagande anti-Mazarin, même venant de fantômes...

¹⁶⁹⁸ Michel Meyer, *op.cit.*, p.25.

¹⁶⁹⁹ Isaure Boitel, Yann Lignereux, *op.cit.*, p.15.

Partie III — Les morts, les vivants et la Fronde.

1. Autour des fantômes et des défunts : quand les vivants exploitent les rites funéraires et les décès.

*A vivre au milieu des fantômes, on devient fantôme soi-même
et le monde des démons n'est plus celui des étrangers mais le nôtre,
surgi non de la nuit mais de nos entrailles.*

Antoine Audouard, Un Pont d'oiseau (2006).

Si les fantômes occupent une place privilégiée dans notre corpus, il ne faut pour autant pas négliger la place des vivants qui prêtent volontairement leur voix aux morts en prétendant leur rendre hommage, pleurer leur décès ou encore révéler leurs dernières paroles ou dernières volontés, et qui participent ainsi activement, même anonymement, à l'instrumentalisation des morts vivants à des fins politique. Si les fantômes avaient à cœur de redorer leur *ethos prédiscursif*, les orateurs bien vivants ont eu le rôle de créer un *ethos discursif* de toute pièce au cours de leurs prises de parole lorsqu'ils n'exploitent encore pas l'*ethos* d'un intermédiaire derrière lequel ils se réfugient pour préserver leur anonymat, et leur sécurité durant la Fronde.

Et s'ils se cachent, cette fois ce n'est pas forcément derrière un mort ou un fantôme – quoique l'on puisse s'interroger dans le cas des dernières paroles rapportées –, mais il s'agit ici d'exploiter les genres littéraires comme masques et instruments participants à

leur effacement pour diffuser leurs idées. Si les genres qui impliquaient des fantômes et autres apparitions de revenants s'inscrivaient dans le genre théâtral ou narratif, racontant volontiers des histoires à un public désireux d'être diverti par des histoires proches de l'apologue bien avant que La Fontaine ne vante les mérites de ce genre¹⁷⁰⁰, et quoique la fonction apologétique des mazarinades de fantômes soit de toute évidence restreinte, les mazarinades impliquant des morts par le biais des propos des vivants se rattachent toutes à des genres littéraires impliquants une prise de parole à connotation officielle : si les apparitions et autres dialogues entre fantômes nécessitent au mieux un lecteur ou des acteurs pour des mises en scène théâtrales, les textes que nous mettons dans cette section nécessitent également des figures d'autorité, qu'elles soient vraies ou non car il s'agit malgré tout de mazarinades, et si possible un contexte qui laisse entendre qu'il puisse s'agir de Grands ou proches du pouvoir. Parmi ces orateurs qui incarnent une figure d'autorité, nous pouvons par exemple citer le Révérend Père François Faure (1612-1689), prédicateur des cours de Louis XIII et Louis XIV ainsi que d'Anne d'Autriche, lui assurant une proximité utile avec le pouvoir Royale et tous les Grands. Son *ethos prédicatif* d'homme d'Eglise et prédicateur royal suffit à lui donner l'*autorité* nécessaire à ce que ses sermons et oraisons funèbres soient perçus en dehors de toute charge politique...alors qu'il n'en est rien. Comme le soulignait Michel Meyer, « *l'ethos est le point d'arrêt du questionnement* »¹⁷⁰¹, et à partir du moment où cela suffit à convaincre ou persuader quelqu'un avant même que l'orateur n'ait parlé, où cela fonctionnait potentiellement pour des *ethos* de fantômes, alors pourquoi pas pour un vivant, du moment que celui-ci incarne une autorité reconnue de tous pour s'imposer ?

Pourquoi par exemple parler ici du Révérend Père François Faure ? Parce que les mazarinades instrumentalisant des morts par les paroles des vivants se trouvent ici dans le genre rhétorique épideictique, dont on doit la création à Gorgias¹⁷⁰², ce qui les distingue du genre purement judiciaire des mazarinades où parlent les fantômes et les morts « par eux-mêmes ». Par contre, sur la même logique qui faisait que les fantômes ne pouvaient, par définition, pas précéder l'action, le genre épideictique s'adresse à un auditoire qui a déjà connaissance des événements et qui est déjà acquis à la cause de l'orateur, surtout

¹⁷⁰⁰ Jean de La Fontaine, « Le Pouvoir des fables à M. de Barillon », *op.cit.*

¹⁷⁰¹ Michel Meyer, *op.cit.* p.21.

¹⁷⁰² Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.13.

lorsqu'il « prononce un discours commémoratif, une oraison funèbre, l'éloge d'un héros ou le panégyrique d'un monarque »¹⁷⁰³. Se pencher sur le genre épидictique dans les mazarinades peut sembler étonnant puisqu'il s'agit d'un genre laudatif – ou panégyrique – produisant un portrait flatteur de la personne mentionnée, et que par « définition » les mazarinades sont plutôt destinées de prime abord à critiquer, attaquer, calomnier Mazarin et non à le louer.

Dans le genre épидictique se trouve en général tout ce qui concerne le registre obituaire, le genre encomiastique : les éloges, harangues et oraisons funèbres¹⁷⁰⁴, les sermons, homélies, testaments, et codicilles, lettres de consolation et autres dernières paroles qui représentent près de 18% du corpus. Représentant ainsi presque un quart du corpus global impliquant des morts au sens large du terme, il semblait donc nécessaire de les inclure dans le corpus des « mazarinades d'outre-tombe ». Cet usage spécifique de louange et glorification des morts s'inscrit dans ce qu'Hubert Carrier définit comme de « l'éloquence mondaine »¹⁷⁰⁵ :

il existait au XVII^{ème} siècle une éloquence d'un autre type, liée aux diverses circonstances de la vie publique ou sociale –naissances, promotions, décès –et qu'on peut donc appeler mondaine : harangues au Roi ou à un grand à l'occasion d'une entrée, d'une cérémonie, d'une fête, d'un grand événement important de la vie nationale ou provinciale [...], « consolations » lors d'un revers ou d'un deuil, oraisons funèbres enfin¹⁷⁰⁶.

Cette éloquence mondaine, présente chez les Grands, présente donc un nouveau registre à exploiter pour les frondeurs qui peuvent profiter des occasions qui se présentent pour continuer à instiller leur venin. Les rites funéraires au sens large font partie du quotidien des contemporains de la Fronde, et de fait ces textes peuvent légitimement remplir des fonctions autres que leur fonction première, dépasser le seul cadre obituaire et s'inscrire donc, en théorie, dans les conflits du moment, et s'en prendre donc à l'un ou l'autre des camps en opposition. Et c'est donc dans ce contexte de prétendue éloquence mondaine que des vivants frondeurs exploitent les paroles ou vies des morts, en parallèle des apparitions.

¹⁷⁰³ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.22-23.

¹⁷⁰⁴ [SBM_M2_77] *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, avec la harangue faite par Sa Majesté sur l'échaffaud immédiatement avant son exécution*, s.l.n., 1649, 8 pages.

[MO_1606] R.P. FAVRE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*

[MO_1547] *Harangue de feu monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton*, *op.cit.*

¹⁷⁰⁵ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.231.

¹⁷⁰⁶ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.231.

1.1. Oraisons funèbres.

Parmi les textes où un orateur vivant utilise le décès d'une personnalité à des fins potentiellement politiques durant la Fronde, nous pouvons citer en premier lieu les oraisons funèbres¹⁷⁰⁷, à savoir la *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*¹⁷⁰⁸, l'*Honneur funèbre de Madame la Princesse douairière de Condé*¹⁷⁰⁹, et la *Tombeau funèbre de Monseigneur le Duc de Valois*¹⁷¹⁰.

Si nous avons inclus les oraisons funèbres et les textes qui entourent ce moment précis du deuil, c'est entre autres parce qu'Hubert Carrier reconnaissant volontiers dans ces textes que certains aient pu être tout à fait authentiques et prononcés lors de funérailles¹⁷¹¹, et qu'il estime « que ce sont les circonstances particulières de la publication d'une oraison funèbre et son influence politique à tel moment précis de la Fronde qui doivent être ici le critère fondamental »¹⁷¹². Si nous savons les moments où ils ont été publiés, suivant nécessairement les décès des protagonistes et leurs obsèques¹⁷¹³, à savoir d'après Célestin Moreau, dès le 20 février 1649 pour l'oraison du duc de Châtillon, dès le 2 décembre 1650 pour celle de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé ainsi qu'entre le 10 et le 19 août 1652 pour celle du duc de Valois¹⁷¹⁴, leur portée politique est en revanche très difficilement mesurable...

La mort du duc de Châtillon est célébrée par le Révérend Père Favre, ce qui laisse à penser que l'oraison soit réelle. On y retrouve ce que nous avons déjà mentionné de la nécessité pour les vivants de s'acquitter des rites funéraires sous peine d'en faire un

¹⁷⁰⁷ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de « oraison : subst. fem. Terme de Grammaire. Discours ordinaire, suite de paroles [...] ».

Oraison, signifie aussi une harangue, un discours étudié et poli qu'on prononce en public, ou qui est composé à ce dessein. On prononce des Oraisons funebres aux obsèques des grands, qui contiennent leurs éloges [...] ».

¹⁷⁰⁸ [MO_1606] R.P. FAVRE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*

¹⁷⁰⁹ [SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé*, *op.cit.*

¹⁷¹⁰ [SBM_L_334] J.M. BOURDELOIS, *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois*. *op.cit.*

¹⁷¹¹ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de funérailles : « s. f. plur. Ceremonies qui se font aux enterrements [...] ».

Funérailles, en stile poétique et figurément, signifie la mort [...] ».

¹⁷¹² Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.240.

¹⁷¹³ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de : obsèques : « subst. fem. plur. Funerailles, ceremonies qui se font à l'enterrement d'un illustre deffunt [...]. Même ce mot a signifié en Latin l'Office Ecclesiastique ou le service qu'on fait dire pour les morts ».

¹⁷¹⁴ Voir Repères chronologiques p.467, p.477, p.482.

indeplorati, mais également de s'inscrire dans la lignée du Moyen-Âge avec la création du Purgatoire et la mise en place de l'intercession par la prière des vivants pour le salut des défunts¹⁷¹⁵ : « pour soulager les morts, ou bien consoler les vivants »¹⁷¹⁶, « le désir passionné de le soulager m'oblige de vous demander des larmes, mais des larmes proportionnées à ses mérites et à l'affection que vous lui portiez. Pleurez donc, chrétiens, et je parlerai »¹⁷¹⁷. Par ailleurs, cette intercession pour le salut de l'âme de Coligny est mise en exergue par les louanges revendiquées à de nombreuses reprises par le Révérend Père Faure, inscrivant bien cette harangue funèbre dans le registre laudatif : « louange du duc de Coligny, agréez que pour le soulagement de son âme, je vous demande des larmes et des prières »¹⁷¹⁸. Notons que malgré la manne financière que représente cette intercession pour éviter le Purgatoire et l'Enfer, le Révérend Père Faure ne parle pas d'argent ou de rétribution de quelque sort que ce soit, mais seulement de l'expression de la tristesse des vivants, ramenant aux rites anciens pour éviter les *indeplorati*, ceux que l'on n'a pas suffisamment pleurés : les larmes seraient « la monnaie d'échange » nécessaire au repos de l'âme de Châtillon.

Cependant il est notable de voir le tournant que prend l'oraison funèbre de Gaspard IV de Coligny pour supposer une éventuelle portée, peut-être plus religieuse que politique. En effet rapidement Faure mentionne que Châtillon « est mort très chrétiennement »¹⁷¹⁹. Cette remarque peut sembler étonnante d'autant qu'elle répond aux rites chrétiens de la confession et de l'extrême onction, surtout qu'il insiste à de très nombreuses reprises sur cette notion de « mort chrétienne » – il détaillera sur plusieurs pages la façon dont Châtillon, sentant sa mort arriver, s'est confessé, comment il accueillit Jésus-Christ dans son cœur et comment il s'en remet dans les mains de Dieu – mais cela est à remettre dans le contexte à la fois de la famille Châtillon mais également des troubles religieux des guerres de religion : en effet, Gaspard IV de Coligny est né protestant, d'une famille protestante puisque descendant de Gaspard II de Coligny, assassiné à la Saint-

¹⁷¹⁵ Arnaud Montreuil, *op.cit.*, paragraphe 5 : il cite Michel Lauwers, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen-Âge*, Paris, Beauchesne, 1997.

¹⁷¹⁶ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*, p.1

¹⁷¹⁷ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*, p.2.

¹⁷¹⁸ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*, p.1-2.

¹⁷¹⁹ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, *op.cit.*, p.3, p.24, p.26.

Barthélemy, ascendant pourtant non mentionné dans la liste de ceux qui sont passés en revue pour glorifier la haute lignée du duc de Châtillon. En effet, s'il a dressé un portrait élogieux jusque-là du duc de Châtillon mort à Charenton, le père Faure n'en oublie pas moins de souligner le revirement religieux du noble pour insister encore sur la supériorité du christianisme sur le protestantisme auprès de l'assemblée réunie pour les funérailles :

Mais messieurs, quoi que les vertus que le Duc de Coligny avait acquises fussent grandes devant les hommes, elles étaient nulles devant Dieu, tandis qu'il a vécu dans l'erreur, il n'y a point de vertu parfaite, dit saint Augustin, dans le christianisme, et le christianisme est une erreur, s'il est mêlé d'hérésie et de superstition. Le christianisme anime, embellit et fortifie toutes les vertus, il leur donne l'éclat, le lustre et le mérite [...]. Toutes les vertus du Duc de Coligny étaient esclave, tandis que son esprit était dans l'hérésie de Calvin¹⁷²⁰.

Ce pamphlet s'inscrit donc dans la lignée des luttes des guerres de religion, puisqu'il n'est jamais question de Mazarin ni de la politique du royaume de France au moment du décès. En effet, malgré la lourde et permanente insistance sur la « naissance illustre » de Châtillon tout le long du texte, cela n'est jamais mis en regard de la naissance supposée basse de Mazarin : nous pouvons donc supposer qu'il n'y a là aucune volonté d'attaquer ou discréditer Jules Mazarin d'aucune sorte que ce soit, et qu'il ne s'agit là que d'un texte réellement panégyrique en l'honneur de Châtillon. Afin d'imposer aux yeux de tous la supériorité du christianisme sur le protestantisme, le père Faure mentionne donc le changement de religion de Châtillon comme source de mérite : « sa conversion lui acquit beaucoup de gloire devant Dieu et devant les hommes »¹⁷²¹. Si notre protestant occulte tous les mérites, se convertir est un acte méritant encouragé par cette oraison funèbre par le Révérend Père Faure : il n'y a aucun tord qui ne puisse être racheté par un acte sincère de revenir dans le droit chemin.

Si cette mazarinade s'inscrit dans une logique religieuse d'opposition du christianisme et du protestantisme issue des guerres de religion du siècle précédent, nous pouvons également noter l'absence de parti pris contre le cardinal Jules Mazarin, et également contre Condé, comme c'est le cas des autres pamphlets qui impliquent Châtillon. Si l'ombre de Châtillon se plaint dans les libelles qui lui donnent la parole

¹⁷²⁰ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, op.cit., p.22.

¹⁷²¹ [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon*, op.cit., p.24.

d'avoir fait de mauvais choix ayant causé sa mort¹⁷²², et par la même occasion souligner les mauvaises décisions de Condé, il n'en est ici pas question puisque le père Faure rend hommage à sa mort dans l'exercice de son devoir : « mourir les armes à la main pour défendre l'autorité de son Prince, n'est-ce pas là plus forte passion des âmes les plus nobles ? »¹⁷²³. A ce moment alors seulement, il semble prendre position politiquement, en opposant implicitement le Prince aux frondeurs qu'il combattait, comme le souligne Hubert Carrier :

Quand le P. Faure transforme en prédication absolutiste la *Harangue funèbre* qu'il prononce lors des obsèques du duc de Châtillon à Saint-Denis le 20 février 1649, il n'est pas politiquement neutre, il prend ouvertement position dans le conflit opposant alors la Cour aux Frondeurs¹⁷²⁴.

Malgré tout, la prise de position politique étant sous-entendue, c'est la prise de position religieuse explicite qui s'impose à première vue, se positionnant distinctement contre l'hérésie protestante plutôt que contre les frondeurs. Ce libelle n'en demeure pas moins une oraison funèbre que l'on pourrait considérer comme authentique, ou tout du moins belle et bien issue du parti du roi, qui n'attaque ni Mazarin, ni Condé, mais rend hommage à la mémoire d'un combattant tombé sur le champ de bataille, et surtout à un homme qui s'est converti pour rentrer dans le droit chemin.

*L'Honneur funèbre de Madame la Princesse douairière de Condé*¹⁷²⁵ est un libelle explicitement anti-Mazarin, et nous pouvons donc légitimement douter de l'authenticité d'une telle oraison. Le texte anonyme l'inscrit dans la catégorie des libelles diffamatoires par l'absence de revendication, tant d'un auteur que d'un imprimeur. Si le précédent libelle était vraisemblablement authentique et du parti du Roi, celui-ci est sûrement issu du parti des frondeurs. En effet, rapidement l'auteur prend position en citant

¹⁷²² [Mo_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon, op.cit.*

[Mo_798] M.M.G.A., *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, op.cit.*

[Mo_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon, op.cit.*

[Mo_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé, op.cit.*

[Mo_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Élysées, op.cit.*

[Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton, op.cit.*

[Mo_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon op.cit.*

¹⁷²³ [Mo_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon, op.cit.*, p.27.

¹⁷²⁴ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.240.

¹⁷²⁵ [SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, op.cit.*

le cardinal Mazarin par des périphrases péjoratives, expliquant également la cause de son décès :

Marguerite de Montmorency [...] a fini ses jours dans les persécutions de l'ennemi le plus cruel et barbare de la France, elle a vu avec un déplaisir mortel aux tendresses d'une mère enlever ses deux enfants, Monseigneur le prince de Condé, et monseigneur le prince de Conti¹⁷²⁶.

En 1650, la princesse de Condé Claire-Clémence de Maillé et son fils se réfugient à Bordeaux à deux reprises, et dès le mois de juin la ville prend le parti des Princes dans ce qui devient la Fronde des Princes à la suite de la Fronde parlementaire. La ville se révolte contre l'autorité Royale. S'ensuivent alors sièges et combats, jusqu'à l'entrée de Mazarin, d'Anne d'Autriche et de la Cour dans Bordeaux, reconquise, en octobre 1650 : « la seule ville de Bordeaux [...] résista à la fureur d'un ennemi qui vint persécuter jusqu'à l'enceinte de ses murailles, les restes infortunés de cette maison Royale, et les débris malheureux d'un ministre passionné »¹⁷²⁷. Charlotte-Marguerite de Montmorency, décédée à Châtillon-sur-Loing, n'a donc rien à voir avec la ville de Bordeaux, où rien ne nous indique dans le texte qu'elle y ait été, surtout durant la Fronde : son décès est donc l'occasion pour un frondeur de s'acharner contre Mazarin et glorifier la ville frondeuse de Bordeaux *via* le parti des Princes et donc en utilisant le décès opportun de leur mère.

La dernière oraison funèbre est celle du duc de Valois, Jean-Gaston¹⁷²⁸, décédé à l'âge de deux ans. Le texte, répertorié comme mazarinade, semble pourtant comme nous l'avons supposé précédemment dénué d'exploitation politique : en effet, toute l'oraison ne porte que sur la tragédie d'une mort si jeune, qu'à peine sa naissance célébrée, son deuil suit, « ombre innocente pour laquelle nous lamentons »¹⁷²⁹. A aucun moment, l'auteur ne prend position pour un parti plutôt qu'un autre, ne mentionne Mazarin ni personne de la cour excepté les parents du nourrisson, sans encore que cela n'ait une portée politique, autre que celle de plaindre les tristes parents et louer leur lignée, ni ne s'inscrit dans une logique religieuse pro-christianisme/anti-protestantisme des guerres de religion. Si ce texte est une authentique oraison funèbre, elle semble détachée du contexte

¹⁷²⁶ [SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, op.cit.*, p.4.

¹⁷²⁷ [SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, op.cit.*, p.4.

¹⁷²⁸ Emile Coët, *op.cit.*, p.16.

Vita Sackville-West, *Daughter of France : the life of Anne Marie Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier, 1627-1693. La Grande Mademoiselle*, Londres, Doubleday et Company, 1^{ère} édition, 1959, p.124-125.

¹⁷²⁹ [SBM_L_334] .M. BOURDELOIS, *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois, op.cit.*, p.3.

politico-religieux de la Fronde, et c'est alors à se demander, à part la date de publication, ce qui peut en faire une mazarinade ?

Ces trois textes s'inscrivent dans la logique orale des mazarinades, comme le serait le Pater Noster *ancestral* ou par la suite les *Oraisons funèbres* de Bossuet¹⁷³⁰ : ce sont des textes qui, outre leur dimension éminemment rhétorique (le *Tombeau funèbre de Monseigneur le Duc de Valois*), leur dimension parfois polémique (Faure contre les frondeurs mais surtout contre le protestantisme, *l'Honneur funèbre* contre Mazarin et pro-Princes), n'ont pas vocation d'être silencieux, contrairement à ce qui était préconisé par Thérèse d'Avila¹⁷³¹ qui prônait un rapport silencieux au culte. Ce sont des textes publics, dont la vocation est de clamer haut et fort les mérites et louanges des défunts, et comme se sont également des mazarinades publiées et vendues dans les rues de Paris, de clamer également des partis pris politiques et religieux au plus grand nombre et pas seulement à l'assemblée restreinte des familles et amis endeuillés.

Il semble étonnant de constater la faible quantité d'oraisons funèbres en regard de la quantité de décès qui ont jalonné la Fronde, témoignant sans doute d'une difficulté que représente ce genre à être exploité à des fins pleinement politiques en contexte de conflits. En effet, l'oraison funèbre de Charles I^{er} d'Angleterre, qu'elle soit véridique ou falsifiée, aurait pu nous parvenir traduite, comme ce fut le cas de nombreuses autres mazarinades prétendant être des traductions de textes dans d'autres langues¹⁷³², tout comme le parti des frondeurs aurait pu exploiter la mort du marquis de Clenleu de cette façon également et pas seulement sous forme d'apparition ou de ses prétendues dernières paroles. De même, la mort de Saint-Mégrin ou celle de Nemours ne sont exploitées que sous forme d'ombres. Mais parmi tous les morts que nous pouvons lister, seuls trois bénéficient d'une exploitation de leur mort sous forme d'oraison funèbre : Châtillon soit un proche du Prince de Condé mort au combat, sa mère Charlotte-Marguerite de Montmorency, et Jean-Gaston de Valois, cousin de Louis XIV, lui-même cousin du Grand Condé, ce qui en

¹⁷³⁰ Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraisons funèbres*, 1689.

¹⁷³¹ Thérèse d'Avila, *Le Livre de la vie*, 1588.

¹⁷³² Citons par exemple les mazarinades [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibrâïm*, *op.cit.*, ou la [Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre*, *op.cit.*

ferait une sorte de cousin très éloigné¹⁷³³. Cela sous-entendrait que le genre de l'oraison funèbre est un genre difficile à manier pour qu'il ne soit pas davantage exploité. Par ailleurs, son aspect codifié et surtout religieux rend certainement difficile sa pleine exploitation : l'oraison funèbre est un texte qui ne peut se départir de la cérémonie du deuil et des funérailles catholiques. Si mettre en scène les fantômes pratiquement immédiatement à la mort d'une personne ne semble poser aucun problème, il semblerait que rédiger des oraisons funèbres en pose. Outre l'aspect rhétorique strict de l'exercice, c'est un devoir qui revient aux prêtres, et donc aux émissaires de Dieu. C'est s'immiscer dans un rituel sacré de recueillement autour d'un défunt. Il se pourrait donc que l'exploitation de l'oraison funèbre, outre par sa difficulté stylistique, outre par la difficulté que représente le fait de connaître exactement la vie des défunts, touche à la limite du sacré et donc de ce qu'il est permis de faire dans les pamphlets et les attaques.

1.2. Testaments et codicilles.

Si nous avons décidé de conserver dans notre corpus les testaments, codicilles et autres documents inhérents aux décès, c'est parce qu'il s'agit avant tout de pamphlets et non comme nous le savons de réels textes notariés. Ils sont ainsi écrits comme pourraient l'être des dernières volontés mais permettent avant tout un jeu subtil avec le lecteur par le détournement de la fonction initiale de ce type de textes. En effet, la mort était imprévisible aussi « pour tout bon chrétien, il est nécessaire de se préparer à mourir, et cette préparation passe par la rédaction du testament : un acte à la fois civil et religieux "imposé par l'Eglise, même aux plus démunis" »¹⁷³⁴. Et puisqu'il s'agit d'un acte civil, pas seulement religieux, alors le testament semble plus facilement exploitable que l'oraison. Aussi tous les morts invoqués par ces textes avaient forcément rédigé leur testament en amont : prétendre ainsi publier un document personnel et confidentiel au

¹⁷³³ La généalogie des Bourbon est relativement compliquée dans le sens où Louis II de Bourbon-Condé est souvent présenté comme le cousin de Louis XIV, alors que leur lien de parenté est plus ténu et il faut remonter à Charles IV de Bourbon pour trouver un ancêtre commun : il est le père d'Antoine de Bourbon et de Louis de Bourbon. Antoine de Bourbon sera le père d'Henri IV, grand-père de Louis XIV et Louis de Bourbon sera le père d'Henri I^{er} de Bourbon-Condé, grand-père de Louis II de Bourbon-Condé. Ainsi, si Henri IV et Henri I^{er} de Bourbon-Condé étaient cousins, Louis XIV et le Grand Condé sont les arrière-petits-cousins des deux hommes, ce qui fait un lien de parenté déjà plus lointain que le simple cousinage direct.

¹⁷³⁴ Manon Schmitt, *Mourir au XVII^{ème} siècle : attitudes des habitants du Châtelleraudais*, 2005, p.41, elle cite : P. Aries, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977, p.195.

milieu des pamphlets permettait ainsi aux auteurs d'exploiter la nature même de ce texte ouvrant à une succession, et si possible sous l'autorité d'un notaire, gage de sérieux et de crédibilité, comme l'était le Révérend Père Faure pour l'oraison de Châtillon.

C'est aussi ce qui en fait un genre difficile à isoler complètement du registre judiciaire puisque ces documents sont souvent l'apanage d'un notaire et font l'objet d'une réglementation comme le soulignait déjà Antoine Furetière :

TESTAMENT [...] en termes de jurisprudence, est un acte solennel et authentique, par lequel un homme témoigne la volonté qu'il aura en mourant pour la disposition de son bien et de sa sépulture. Un testament n'a effet qu'après la mort ; il est toujours révocable jusque-là. [...] Il faut bien des formalités pour faire un testament solennel en pays de Droit Écrit ; il faut qu'il soit attesté par sept témoins, et scellé de leurs sceaux. [...] En France, on a l'usage des testaments holographes, qui sont valables, quand ils sont tous écrits et signés de la main du testateur. On fait des testaments par-devant le Curé à défaut de Notaires. Il faut qu'un testament soit lu et relu, dicté et nommé, pour être valable. Un codicille est un supplément du testament. [...] On appelle testament de mort, les déclarations ou dépositions d'un criminel depuis qu'on lui a prononcé son arrêt¹⁷³⁵.

CODICILLE [...] est un écrit par lequel on ajoute ou on change quelque chose à un testament, soit sous seing privé, soit par devant des personnes publiques¹⁷³⁶.

La définition de Furetière est en effet lourde de sens : le notaire est prioritaire sur le curé, ce qui confirme l'aspect avant tout légal et civil de la procédure, avant toute considération religieuse. Une longue tradition littéraire de détournement des testaments et autres actes liés aux décès se retrouve dès l'Antiquité avec Suétone et Tacite, où le testament est un moyen de régler ses comptes *post mortem*¹⁷³⁷, et plus tard avec Villon¹⁷³⁸, où Hubert Carrier note que c'est à cette tradition « satirique et farcesque » qu'appartiennent les mazarinades de notre corpus¹⁷³⁹. D'après Fanny Arama :

L'acte de léguer a ceci de truculent et de diabolique que, tout en symbolisant la fatalité de la mort du rédacteur, il notifie par la même occasion que le pouvoir satisfaire – ou pas – ses héritiers est entre ses mains. [...] La lecture du testament : moment grave et solennel s'il en est. Rédiger un “testament pour rire”, c'est offrir la contrariété de ne pas mourir tout en dérobant la satisfaction que produisent généralement les héritages¹⁷⁴⁰.

¹⁷³⁵ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de testament.

¹⁷³⁶ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de codicille.

¹⁷³⁷ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷³⁸ François Villon, *Le Testament*, 1461.

¹⁷³⁹ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.* p.256.

¹⁷⁴⁰ Fanny Arama, *op.cit.*

Le testament fictif parodie ainsi des coutumes sérieuses, et le fait qu'il s'agisse ici de pamphlets vendus aux quatre vents dans Paris et en France brise la solennité et l'intimité du moment en dévoilant au plus grand nombre des volontés d'ordre privé. Si le testament devient source de polémique¹⁷⁴¹, il n'en demeure pas moins que les faux testaments deviennent des objets festifs qui témoignent des très grandes libertés prises par les frondeurs puisque ceux-ci s'attaquent non seulement à la personne présumée morte, mais à ses dernières volontés qui sont, d'un point de vue religieux, éminemment sacrées. Ils rendent l'intouchable risible. Fanny Arama avait en effet remarqué que le testament fictif est « un exutoire nécessaire particulièrement foisonnant en période de troubles politiques : guerres de religion, Fronde, prémices de et Révolution française... »¹⁷⁴².

Si l'on regarde le *Codicile et suite du testament de très-honorable [...] princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency*¹⁷⁴³, alors cette mazarinade semble être le seul texte de ce registre à s'apparenter à un vrai testament. Il a été écrit Pellaut, notaire à Châtillon, et daté du dernier jour d'octobre 1650¹⁷⁴⁴, soit à peine plus d'un mois avant le décès de la princesse douairière de Condé, ce qui tend à corroborer l'idée chrétienne de se préparer à mourir et mettre ses affaires en ordre. L'essentiel de ce qu'elle lègue est destiné à Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon, qu'elle nomme « sa cousine »¹⁷⁴⁵. Nous savons cependant que ce terme est relativement impropre étant donné que leur unique parent commun remonte à Jean II de Montmorency (1404-1477) et que Charlotte-Marguerite descend de la branche cadette alors qu'Elisabeth-Angélique descend de la branche principale de la famille Montmorency¹⁷⁴⁶, et que l'écart des générations fait de la princesse douairière de Condé son arrière-grand-tante. Dans ses dispositions testamentaires, Charlotte-Marguerite de Montmorency

¹⁷⁴¹ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷⁴² Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷⁴³ [MO_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable, op.cit.*

¹⁷⁴⁴ [MO_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable, op.cit.*, p.3.

¹⁷⁴⁵ [MO_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable, op.cit.*, p.4.

¹⁷⁴⁶ Jean II de Montmorency (1404-1477) eut entre autres deux fils :

1 – Louis de Montmorency-Fosseux (? – 1490) → Rolland de Montmorency-Fosseux (?-1506) → Claude de Montmorency-Fosseux (1507-1549) → François 1^{er} de Montmorency-Hallot (?-1559) → Louis de Montmorency-Bouteville (1560-1615) → François de Montmorency-Bouteville (1600-1627) → Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville.

2 – Guillaume 1^{er} de Montmorency (1454-1531) → connétable Anne de Montmorency (1493-1567) → Henri I^{er} de Montmorency (1534-1614) → Charlotte-Marguerite de Montmorency.

indique léguer ses terres et châteaux à la duchesse de Châtillon, qui en aura l'usufruit jusqu'à son propre décès, à la suite duquel toutes les possessions reviendront aux enfants de la branche Condé (Louis II de Bourbon-Condé, Armand de Bourbon-Conti, Anne Geneviève de Bourbon-Condé). Si rien ne s'inscrit ostensiblement dans une logique politique contre un parti quelconque, le testament semble en revanche se placer dans la lignée des pamphlets des guerres de religion. En effet, si Gaspard IV de Coligny s'est converti au catholicisme, il a en revanche grandi dans la foi protestante, et la princesse douairière de Condé nourrit des craintes quant à son fils, Henry-Gaspard ou Louis-Gaspard de Coligny (1649-1657). C'est la raison pour laquelle elle édicte des clauses spécifiques à son sujet et aux legs qu'elle lui fait :

Perles et diamants soient donnés à Monsieur le duc de Châtillon, fils de ladite dame duchesse, auquel elle en a fait don, à condition toutefois qu'il demeura toujours catholique, apostolique et romain. Et si alors du décès de ladite Dame duchesse de Châtillon, il se trouvait qu'il eût changé de religion, ma-dite dame entend que lesdites perles et diamants appartiennent à monsieur le Comte de Bouteville son cousin¹⁷⁴⁷.

Ainsi, pour profiter de ses biens légués, le fils du défunt et convertit duc de Châtillon doit rester chrétien, seule vraie clause restrictive du testament. Pour le reste, tout s'apparente à d'authentiques testaments et codicilles et aux donations de circonstances aux proches et domestiques...

Les autres documents concernent Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Epéron : *Testament de monsieur le duc d'Epéron*¹⁷⁴⁸, *Testament général de Bernard Duc d'Espéron*¹⁷⁴⁹ et le *Codicile de Monsieur le Duc d'Espéron*¹⁷⁵⁰. Il s'agit ici de trois documents fictifs puisque le duc d'Epéron est décédé en 1661, et non en 1650-1651, dates de publication de ces libelles. Il s'agit donc d'authentiques pamphlets et « testaments pour rire ». Nous remarquons ainsi dès le début du *Testament de monsieur le duc d'Epéron* une erreur commise par les pamphlétaires qui le nomment « Bernard de Foix »¹⁷⁵¹, erreur notable puisque le titre de duc de Foix revenait au frère aîné de Bernard,

¹⁷⁴⁷ [Mo_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable*, op.cit, p.6.

¹⁷⁴⁸ [Mo_3763] *Testament de monsieur le duc d'Epéron*, s.l.n, 1650, 8

¹⁷⁴⁹ [Mo_704] *Codicile de M. le duc d'Epéron*, op.cit.

[SBM_L_333] *Testament general de Bernard Duc D'Espéron, sur son dernier adieu a la Guyenne, Jouxte la copie imprimée à Paris*, 1651, 8

¹⁷⁵⁰ [SBM_L_124] *Codicile de Monsieur le Duc d'Espéron*, s.l.n, 1650, 8 pages.

¹⁷⁵¹ [Mo_3763] *Testament de monsieur le duc d'Epéron*, op.cit., p.3.

à savoir Henri de Foix-Candale (père présomptif de Tancrède de Rohan). Par ailleurs, les pamphlétaires mentionnent dès le début la façon dont a été fait ce testament qu'ils qualifient de document « nuncupatif et ordonnance de dernière volonté rédigée par écrit, comme s'ensuit »¹⁷⁵² : l'emploi de ce mot trahit d'entrée une volonté de « sembler » juridique, puisque ce mot ne s'emploie que dans le domaine du droit et dans le cas très restreint des testaments et codicilles, pour un texte qui ne le sera de toute évidence pas. Cela participe évidemment à jouer sur l'effet de réel et donc à amener le lecteur à cautionner implicitement la véracité supposée du document. L'emploi de ce mot est lourd de sens puisqu'il fait référence à la dictée d'un vivant de son testament à l'orée de ses derniers instants de vie : il est donc sous-entendu d'entrée de pamphlet que Bernard de Nogaret est *in articulo mortis* (à l'article de la mort) et qu'il s'agit d'un testament donné oralement dans l'urgence, *in extremis*, et rédigé post-mortem comme le voulait la coutume puisque les testaments oraux étaient encore reconnus au moment de la Fronde. Si l'impopularité de Bernard de Nogaret, gouverneur de Guyenne, est connue, il ne semble donc pas étonnant que les frondeurs s'en prennent à lui, mais outre la dimension politique évidente affichée contre celui qui réprima la fronde à Bordeaux, une dimension éminemment religieuse s'invite dans les testaments factices contre le duc d'Épernon, plaçant ces libelles dans la lignée de la tradition pamphlétaire des guerres de religion opposant catholiques et protestants :

Il recommanderait son âme à dieu s'il y croyait. Mais puisque toutes les actions de sa vie ont assez *témoigné* qu'il n'a jamais vécu en cette créance [...] Le même seigneur Prince testateur déclare pareillement qu'il a été enfin confirmé sur sa susdite créance, par la généreuse résolution de la plupart du clergé de Bordeaux, qui lui ont fait l'honneur de ne vouloir jamais dénoncer excommunié et anathématisé et sur un d'entre eux, qui chaque fois qu'on lui est allé faire des plaintes des sacrilèges que son Altesse sérénissime faisait, et ses vaillants et triomphants guerriers, s'est contenté de dire *tant pis*¹⁷⁵³.

Rien cependant ne permet d'expliquer cette attaque sur la religion, sous-entendant explicitement qu'il ne soit pas catholique puisque menacé d'excommunication et d'anathème, si ce n'est sans doute le réemploi d'un pamphlet plus ancien, mais sans doute pas contre un membre de sa famille, tous catholiques et au service du pouvoir royal. Comme le relevait Fanny Arama, « le testament pour rire est un instrument, une arme sur

¹⁷⁵² [Mo_3763] *Testament de monsieur le duc d'Épernon, op.cit.*, p.3.

¹⁷⁵³ [Mo_3763] *Testament de monsieur le duc d'Épernon, op.cit.*, p.4.

le champ de bataille des idées, et devient idéologique. Il peut aller jusqu'au jeu de massacre, en mettant en scène des aristocrates déconsidérés et déshonorés »¹⁷⁵⁴. On est assez loin dans le contenu des testaments facétieux, carnavalesques ou bouffons qui remportent pourtant un large succès au XVII^{ème} siècle¹⁷⁵⁵, mais on se rapproche davantage, par ce procédé de détérioration d'une figure publique, des testaments ouvertement polémiques puisque politico-religieux¹⁷⁵⁶. Il s'agit donc, dans la lignée de Villon, d'être délibérément offensif.

1.3. Lettres de consolation et regrets : louer et attaquer en même temps ?

Dans la suite logique des oraisons et testaments, qui entourent le deuil de façon officielle, religieuse et juridique, nous incluons des textes relatifs aux funérailles, obsèques et autres cérémonies du genre obituaire tels que les lettres de consolation et les regrets¹⁷⁵⁷ adressés aux vivants proches du défunt. Si nous mettons les deux genres ensemble, c'est parce qu'Hubert Carrier considérait la proximité de ces types de textes :

Très proche des « consolations », les “regrets témoignent de la part que prend l'écrivain à la perte que vient d'éprouver un grand personnage, et, à travers lui, le public : ainsi pendant le blocus, *Les Regrets de la France sur la mort de Monsieur de Châtillon*, et, en août 1652, *Les Regrets de la France sur la mort de Monseigneur le duc de Valois*, qui ne sont que de pompeuses déplorations, et *Les Regrets de Madame la duchesse de Nemours sur la mort de son mari* pauvre imitation des regrets de Chimène à l'annonce de la mort du Cid¹⁷⁵⁸.

Nous trouvons dans cette catégorie la *Lettre de consolation envoyée à Madame la duchesse de Rohan*¹⁷⁵⁹, la *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre*¹⁷⁶⁰, la *Lettre de consolation à monseigneur de Vantadour (sic)*¹⁷⁶¹, la *Lettre de consolation envoyée à*

¹⁷⁵⁴ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷⁵⁵ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷⁵⁶ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁷⁵⁷ Antoine Furetière, *op.cit.*, en ligne, définition de regrets : « s. m. Affliction, chagrin qu'on a d'avoir fait, ou d'avoir perdu quelque chose [...]. Toutes les plaintes qu'on fait pour les morts sont des regrets superflus ».

¹⁷⁵⁸ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières, op.cit.*, p.239.

¹⁷⁵⁹ [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan, op.cit.*

¹⁷⁶⁰ [Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre op.cit.*

¹⁷⁶¹ [Mo_1918] *Lettre de consolation à monseigneur le duc de Vantadour (sic), chevalier des ordres du roi, ci-devant lieutenant pour le roi ès pays de Languedoc, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, sur la*

*Madame de Châtillon*¹⁷⁶², la *Lettre de consolation envoyée à messieurs les princes*¹⁷⁶³, la *Lettre de consolation [...] au sultan Hibraïm (sic) par le sultan Mehemet*¹⁷⁶⁴ et la *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours*¹⁷⁶⁵ ainsi que les *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède Rohan*¹⁷⁶⁶, les *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny*¹⁷⁶⁷ qui donnent la parole à des personnes réelles, dont un cas de prosopopée en donnant la parole à Mazarin (prosopopée de figure réelle mais absente), mais également deux allégories : les *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*¹⁷⁶⁸, et les *Regrets de Paris sur la mort de M. Le duc de Nemours*¹⁷⁶⁹. Nous voyons là deux procédés différents d'expression des regrets, d'un côté avec des personnes réelles et de l'autre avec des allégories.

Hubert Carrier estimait ce genre issu des *Consolations* de Sénèque pour les textes en prose, et de la *Consolation à Du Périer* de Malherbe pour les vers, témoignant d'influences à la fois antiques et récentes pour ces textes, et il dénombre une douzaine de ces textes, dont il dit ce qu'ils sont « écrit[...]s avec une emphase déclamatoire difficile à supporter pour un lecteur moderne. Quelques-unes ne sont que de simples exhortations à la patience dans le malheur [...] »¹⁷⁷⁰.

Ces textes s'apparentent à des oraisons funèbres, l'aspect religieux ou rhétorique moins marqué, permettant d'exprimer des louanges de façons moins formelles que lors de funérailles, tout en limitant les connaissances factuelles à avoir sur les défunts. Ainsi si l'on considère chronologiquement la *Lettre de consolation à Madame de Rohan* comme l'un des premiers textes du genre publié, les propos rapportés ne sont qu'à la gloire et l'honneur de Tancrède de Rohan, et ce libelle, s'il ne s'inscrit pas une logique

mort de monseigneur le duc de Vantadour, son frère, chevalier des ordres du roi, et lieutenant pour le roi au pays Limosin, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 6 pages.

¹⁷⁶² [Mo_1921] *Lettre de consolation envoyée à madame de Châtillon sur la mort de monsieur de Châtillon*, Paris, Jean Brunet, 1649, 8 pages.

¹⁷⁶³ [Mo_1923] *Lettre de consolation envoyée à messieurs les princes, au Hâvre de Grâce, sur le sujet de la mort de madame la princesse douairière, leur mère*, s.l.n., 1651, 8 pages.

¹⁷⁶⁴ [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibraïm*, *op.cit.*

¹⁷⁶⁵ [Mo_1925] *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours*, s.l.n., 1652, 12 pages.

¹⁷⁶⁶ [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan*, *op.cit.*

¹⁷⁶⁷ [MO_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin*, *op.cit.*

¹⁷⁶⁸ [MO_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*, *op.cit.*

¹⁷⁶⁹ [MO_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours*, *op.cit.*

¹⁷⁷⁰ Hubert Carrier, *Les Muses guerrières*, *op.cit.*, p.238.

anti-Mazarin, s'avère anti-Parlement et pro-catholicisme, puisque la remise en cause de la naissance du jeune Rohan y est explicitement attaquée :

les Arrêts de Parlement avaient achevé d'ôter à beaucoup d'esprits ce qu'il leur restait de foi pour une vérité si éloignée de l'apparence. Mais Dieu qui n'est autre chose que la vérité, ne pouvait plus souffrir que celle-ci soit détenue en justice [...] tous les gens de bien espéraient que Monsieur Tancrède recouvrerait les droits de son illustre naissance¹⁷⁷¹.

Il s'agit donc, dans ce libelle, de se positionner en réalité contre le Parlement dès le début du blocus de Paris, Parlement qui pour l'auteur de ce pamphlet n'est que « calomnie et mensonge »¹⁷⁷², puisqu'il s'agit de glorifier un jeune homme destiné « au service de Dieu, du roi et de la patrie, et je conclurais de votre confession que vos vœux et les siens ont été accomplis dans une mort si glorieuse »¹⁷⁷³ : par rapport aux *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan*¹⁷⁷⁴ qui est érigé en héros frondeur, il est ici présenté dans le parti du roi et décédé dans ce camp. Nous pouvons donc supposer que l'auteur de la *Lettre de consolation* ignorait que le jeune homme avait pris le parti des Frondeurs... ou alors qu'il essaye de redorer son *ethos* en lui attribuant des mérites qu'il n'a pas, en en faisant un allié du parti du roi plutôt que l'inverse, plus glorieux *post mortem*.

Dans la *Lettre de consolation à reine d'Angleterre*¹⁷⁷⁵, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la politique française mais encore et toujours de défendre l'honneur du trône d'Angleterre. L'auteur, anonyme, insiste lourdement sur la charge très chrétienne qui pèse sur Henriette-Marie de France de reprendre la couronne des mains des traîtres au royaume menés par Cromwell. Si le libelle s'affiche donc ostensiblement comme pro-chrétien et anti-anglican/antiprotestant, dans la lignée des conflits des guerres de religion, nous pouvons néanmoins remarquer une phrase de l'auteur qui peut prêter à confusion sur le plan politique : « les hommes sont très dangereux lors qu'ils possèdent des forces illégitimes, les tyrannies et les cruautés sont en ce point les effets de leur redoutable élévation »¹⁷⁷⁶. S'il s'agit d'un reproche non dissimulé contre Cromwell, Fairfax et les

¹⁷⁷¹ [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan*, *op.cit.*, p.5.

¹⁷⁷² [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan*, *op.cit.*, p.6.

¹⁷⁷³ [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan*, *op.cit.*, p.7.

¹⁷⁷⁴ [Mo_3081] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan*, *op.cit.*, p.4.

¹⁷⁷⁵ [Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre*, *op.cit.*

¹⁷⁷⁶ [Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre*, *op.cit.*, p.4.

révolutionnaires à l'origine de la décapitation de Charles Ier, cette phrase pourrait également s'analyser comme critique envers Mazarin : en effet, puisque les frondeurs considèrent qu'il est un tyran, qu'il est cruel et qu'il s'est élevé au-delà de ce que sa basse extraction lui permettait, puisque de fait il détient en étant principal Ministre d'Etat, conseiller d'Anne d'Autriche et parrain de Louis XIV une « force illégitime », alors il est, à l'instar des révolutionnaires anglais, un homme dangereux. De là à ce qu'il soit lui-même l'instigateur d'une révolution, il n'y aurait alors qu'un pas. Mais ce serait peut-être extrapoler un peu vite une simple phrase, qui ne peut être finalement qu'un simple avertissement sur la dangerosité générale de n'importe quel homme acquérant un pouvoir non légitime.

La catégorie des *regrets* s'apparente aux *lettres de consolation* et aux *oraisons funèbres*, ainsi qu'aux *épitaphes* et sont donc un énième genre littéraire autour du registre obituaire et encomiastique. Ainsi les *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan*¹⁷⁷⁷ sont une épigramme suivie d'une épitaphe qui glorifient d'une part Tancrède de Rohan mais surtout qui critiquent sa sœur, la fille légitime d'Henri II de Rohan, Marguerite de Rohan, puisque c'est elle qui avait fait en sorte qu'il perde légalement de nom de Rohan, et que par sa mort glorieuse, il a démontré être de naissance illustre et descendant des Rohan. Ils s'inscrivent donc dans une dimension juridique de remise en question de la décision de la sœur de Tancrède de Rohan, et implicitement attaquent le Parlement qui a entériné la décision et donné raison à Marguerite de Rohan. Comme nous sommes vraisemblablement au tout début de la Fronde au moment de la publication de ce pamphlet, il semblerait donc que les auteurs n'aient pas encore l'idée d'exploiter politiquement plus avant les événements qui surviennent.

Les *Regrets de Paris sur la mort de Monsieur le duc de Nemours*¹⁷⁷⁸ en 1652 en revanche sont bien plus longs que de simples épigrammes et épitaphes, et s'apparentent à un mélange entre *lettre de consolation* et *oraison funèbre*, pour lesquels l'orateur ne serait autre que la ville de Paris ! Utiliser l'allégorie de Paris, déjà capitale de la France puisque demeure des rois, est ici un moyen détourné de faire s'exprimer l'ensemble du

¹⁷⁷⁷ [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan op.cit.*

¹⁷⁷⁸ [MO_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours, op.cit.*

peuple français à travers une figure emblématique, tout comme les *Regrets de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*¹⁷⁷⁹ en 1649.

Les Regrets de la France montrent la France aux pieds du Prince de Condé, personnifiée sous l'apparence d'une femme en deuil « avec le crêpe et couverte de deuil pour pleurer à vos pieds cet invincible qui m'a été ravi [...] Pauvre France que je suis »¹⁷⁸⁰. L'allégorie évoque sans plus attendre le départ de la cour pour Saint-Germain-en-Laye :

pouvais-je devenir plus malheureuse après l'enlèvement de mon roi tiré d'entre mes bras par l'horrible attentat d'un insolent et d'un exécrationnable ministre pendant que j'étais endormie, que de me voir encore dépouillée par une funeste prostitution de cet astre qui m'élevait par ses lumières¹⁷⁸¹

Ainsi nous arrivons à la dimension anti-Mazarin du pamphlet, énoncée clairement. Ce pamphlet fait donc parler le peuple parisien à travers la figure de la France pour faire savoir à Louis II de Bourbon-Condé les ressentiments qui existent déjà contre Mazarin, ressentiments amplifiés par le blocus de Paris et la bataille de Charenton. Si souvent jusqu'à présent les pamphlétaires ont utilisé le fantôme de Gaspard IV de Coligny dans le but de le faire revenir se plaindre de sa condition, regretter ses choix et tenter de convaincre Condé de rejoindre le camp des frondeurs, contre Mazarin, le louer de la sorte est un procédé nouveau dans le camp frondeur. Dans toutes les apparitions du fantôme de Châtillon, c'est un discours de regret que de n'avoir choisi ce camp qui occupe les textes quand ce ne sont pas des attaques contre l'homme privilégié enterré à Saint-Denis avec les rois. La mort de Châtillon est donc souvent utilisée comme support pour critiquer violemment le parti de Mazarin, et critiquer de façon plus atténuée les choix de Condé auquel obéissait Châtillon. Or dans ce texte, Châtillon est loué comme une âme exceptionnelle, et Condé est attaqué fermement :

Ces pensées et ces sentiments, Monseigneur [...] font que le fleuve des larmes que vôtre Altesse voit couler de mes yeux devient un torrent dont la rapidité s'augmente à mesure que je considère [...] le bras qui l'a poussé aux précipices et qui l'a exposé si facilement au naufrage en un âge si fort et vigoureux [...] C'est le vôtre, Monseigneur, qui l'a conduit en ce danger, ce n'est ni le sort, ni l'inconsidération, ni cette ambition criminelle qui n'est que le partage des lâches et des âmes malfaites¹⁷⁸²

¹⁷⁷⁹ [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon, présentée à monseigneur le prince de Condé*, Paris, Mathieu Colombel, 1649, 8 pages.

¹⁷⁸⁰ [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*, *op.cit.*, p.4.

¹⁷⁸¹ [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon*, *op.cit.*, p.4.

¹⁷⁸² [Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours*, *op.cit.*, p.5.

La France accuse donc ici explicitement Condé d'être responsable de la mort de Gaspard IV de Coligny. Ainsi si Mazarin est brièvement évoqué lors du départ de la cour à Saint-Germain, évoqué comme « l'enlèvement du roi par un exécration ministre », tout le pamphlet n'a pour vocation que d'attaquer ouvertement Condé, sans ronds de jambes ou politesses comme dans les diverses apparitions où Châtillon châtiât ses reproches envers son ami.

Dans le cas de la mort du duc de Nemours, l'incompréhension de la part du pamphlétaire est palpable :

En ce funeste combat le Duc de Beaufort a tué le duc de Nemours, un beau-frère, son beau-frère, un prince chef d'un parti, un autre prince chef du même parti, et pour tout dire en deux mots le meilleur prince du monde a tué le plus généreux prince qui fut jamais¹⁷⁸³.

En effet, les deux étaient dans le parti des Frondeurs, il ne s'agit donc pas d'un duel ayant entraîné la mort d'un belligérant de chaque camp comme lors de la bataille de Charenton avec le duc de Châtillon et le marquis de Clenleu. Il n'y a donc en apparence personne comme Mazarin ou Condé à incriminer. Alors pourquoi s'entretuer de la sorte ? Rien dans le texte n'indique les raisons du duel et donc de cette mort en marge des combats importants comme ceux du faubourg Saint-Antoine quelques jours auparavant. Rien n'est mentionné quant au règlement de compte évident à l'origine de ce duel et à la rivalité qui opposait les ducs de Beaufort et de Nemours au sujet d'Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon, courtisée par les deux hommes... En revanche, après une longue série de questions rhétoriques qui n'ont pour but que d'éloigner les autres questions légitimes – telles que « pourquoi se sont-ils battus ? » –, la ville de Paris trouve un coupable tout désigné :

Accusons donc notre malheur, qui ne veut pas souffrir que je goûte aucun plaisir sans amertume : accusons la constellation ennemie, et l'esprit des Mazarins, qui répandu dans ma ville, recherche comme un démon inquiet à perdre les mieux intentionnés¹⁷⁸⁴.

Ainsi, Mazarin et sa famille, qui n'ont pourtant rien à faire avec les famille de Beaufort, de Nemours et de Châtillon et encore moins dans leurs histoires d'adultère – chacun étant de son côté marié, comme le rappelle d'ailleurs la mazarinade qui plaint la

¹⁷⁸³ [Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours, op.cit.*, p.5.

¹⁷⁸⁴ [Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours, op.cit.*, p.8.

jeune « princesse qui perd un mari si jeune, si beau, si bien né, si bien fait, si plein de mérite et d'estime »¹⁷⁸⁵, seule Elisabeth-Angéline est veuve – deviennent donc responsable du moindre duel, du moindre décès dans le camp des frondeurs.

Par ailleurs, si le pamphlet sert à attaquer une fois de plus Mazarin pour un événement dont il n'est absolument pas responsable et donc instrumentaliser ce décès de façon complètement fantaisiste, il faut également relever que la ville de Paris légitime ce qu'il vient de se passer en pleurant l'un et excusant l'autre :

Toi donc chère ombre [...] connaît maintenant combien les desseins et les désirs de ton adversaire furent pleins d'équité, viens rendre ce témoignage aux chefs d'un peuple qui plaint autant le vivant que le mort, sachant combien ce déplaisir le gêne en secret, et le justifiant même à ses ennemis¹⁷⁸⁶.

Quel est l'intérêt ici de montrer le « déplaisir [qui] gêne en secret » le duc de Beaufort si ce n'est pour l'excuser d'avoir tué son beau-frère en duel ? Quel intérêt d'afficher ici une souffrance visiblement dissimulée si ce n'est pour attirer la compassion sur François de Vendôme ? Et à quoi servirait d'éprouver une quelconque pitié pour lui, si ce n'est lui éviter le châtement de peine de mort, puisque Richelieu avait fait interdire les duels en France et punir de mort ceux qui s'y adonnaient¹⁷⁸⁷...

1.4. Les dernières paroles.

A l'instar des *Lettres de consolation* et des *regrets*, les *dernières paroles* sont des textes qui sont souvent autre chose que ce qu'ils annoncent. Si l'on prend le décès le plus ancien chronologiquement, que l'on retrouve dans les *Dernières actions et paroles de monsieur le président Barillon, décédé à Pignerol, le 30 août 1645*¹⁷⁸⁸, quel intérêt y a-t-il à rapporter pendant la Fronde les prétendues dernières paroles d'un président de chambre d'enquête écarté du pouvoir et décédé de maladie quatre ans auparavant comme si sa mort était récente ? Curieusement, ce n'est pas cette mazarinade qui peut nous l'apprendre, car elle n'est qu'un long éloge de Jean-Jacques de Barillon et ses paroles rapportées sont au final peu nombreuses. Il faut pour comprendre l'invocation de

¹⁷⁸⁵ [MO_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours, op.cit.*, p.5.

¹⁷⁸⁶ [MO_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours, op.cit.*, p.8.

¹⁷⁸⁷ Alfonso Lopez, « En garde ! Pourquoi la France était-elle la capitale européenne des duels ? » in *National Geographic*, août 2020.

¹⁷⁸⁸ [MO_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, op.cit.*

Monsieur de Barillon nous orienter vers *La requête des trois états présentée à messieurs du Parlement*¹⁷⁸⁹ : en effet, on y apprend que la cardinal Mazarin y est accusé d'avoir empoisonné le président de Barillon : « car il a disgracié, banni et [...] fait mourir quelqu'un d'iceux par poison, entre autres le Président Barillon »¹⁷⁹⁰, ou encore dans *La physionomie de la France*¹⁷⁹¹ qui nous dit que « Dès le commencement de son ministère, [...] il fit empoisonner à Pignerol, Monsieur le Président Barillon »¹⁷⁹². Dès la Fronde, la cause de la mort de Monsieur de Barillon est donc remise en question, et ce dans l'intérêt des Frondeurs, pour disgracier Mazarin par le poison¹⁷⁹³, crime qu'ils lui font avouer dans la *Déclaration du cardinal Mazarin*¹⁷⁹⁴ La mazarinade racontant donc les *Dernières actions et paroles de monsieur le président Barillon*¹⁷⁹⁵ ne semblent donc qu'appuyer cette thèse en glorifiant le défunt qui devient un outil purement politique.

*Les dernières paroles de Monsieur de Saint-Chamond*¹⁷⁹⁶ rapportent, comme leur titre l'indique les propos de Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, sur son lit de mort. Si la mazarinade concernant le président de Barillon se voulait réaliste ou vraisemblable et tendait à se confondre avec un reportage détaillé des actes des derniers instants de vie de Monsieur de Barillon à Pignerol, les *Dernières paroles de Monsieur de Saint-Chamond* apparaissent d'entrée comme un texte qui ne dit pas ce qu'il est réellement : un éloge funèbre. Ainsi son *pedigree* est passé en revue, incluant son éducation comme le veut l'usage, ses nombreuses distinctions militaires également¹⁷⁹⁷, tout comme sa vertu, sa probité et son attachement sans faille à la famille Royale, et ce

¹⁷⁸⁹ [Mo_3494] *Requête des trois états, présentée à messieurs du Parlement*, s.l.n., 1648, 8 pages.

¹⁷⁹⁰ [Mo_3494] *Requête des trois états*, *op.cit.*, p.3.

¹⁷⁹¹ [Mo_2756] *Physionomie (la) de la France, où se voit le mauvais état auquel se trouve, sur la perte de ses belles conquêtes, sur les entreprises des ennemis étrangers sur nous, et le tout par les mauvais conseils de ceux qui ont gouverné et gouvernent l'Etat*, Paris, s.n., 1652, 31 pages.

¹⁷⁹² [Mo_2756] *Physionomie (la) de la France*, *op.cit.*, p.6.

¹⁷⁹³ Céline Graillat-Mansuy, *op.cit.*

¹⁷⁹⁴ [Mo_895] *Déclaration (la) du cardinal Mazarin envoyés (sic) à Son Altesse Royale, à nos seigneurs les princes et à messieurs du parlement par un courrier extraordinaire*, Paris, Louis Du Sol, 1652, p.6 : « J'ay fait mourir le President Barillon par poison, faisant passer pour crime la trop grande affection qu'il avoit pour le service de sa Majesté ». Notice de Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.1, p.268 : « Longue redite de toutes les sottises de 1649 contre le Mazarin ».

¹⁷⁹⁵ [Mo_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon*, *op.cit.*

¹⁷⁹⁶ [Mo_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond*, *op.cit.* [voir aussi AC_MO_91]

¹⁷⁹⁷ [Mo_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond*, *op.cit.*, p.5. [voir aussi AC_MO_91]

depuis la minorité de Louis XIII, en faisant un grand parmi les Grands du royaume, si ce n'est le plus grand de tous.

La seule mention de Mazarin est faite par le prédicat « Éminence », réservé depuis Urbain VIII en 1630 à cette dignité : « son Éminence lui envoya un gentilhomme pour apprendre l'état de sa santé »¹⁷⁹⁸. Aussi étonnante que puisse paraître cette mention, elle laisse entendre qu'à défaut d'une parfaite harmonie au moins une entente existe entre les deux hommes alors qu'en 1644, Mazarin l'avait démis de ses fonctions pour n'avoir pas réussi à empêcher l'élection du pape Innocent X, Giovanni Battista Pamphili, pro-espagnol et donc potentiellement néfaste à la France : « [Mazarin] révoqua Saint-Chamond et l'assigna à résidence sur ses terres »¹⁷⁹⁹.

Excepté que ce texte est publié durant la Fronde et ne tient que très peu la promesse faite dans le titre – ses dernières paroles n'occupent qu'une place négligeable à la vingt-deuxième page du texte – il ne semble donc prendre aucune position politique pour les frondeurs, si ce n'est celle de passer sous silence son échec lors de sa mission à Rome lors de l'élection du successeur d'Urbain VIII afin qu'il n'ait eu qu'une vie de succès et de gloire.

Nous ajoutons à cette catégorie des « dernières paroles » le *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery*¹⁸⁰⁰. Nous avons déjà relevé que ce texte ne tenait pas les « promesses de son titre » comme l'avait souligné Célestin Moreau¹⁸⁰¹ et qu'il s'agissait d'une longue prière à Dieu de la part d'un Michel Particelli d'Emery mourant ou fraîchement décédé. Pourquoi implorer la clémence de Dieu ? Tout simplement parce qu'il est à l'origine de toutes les réformes fiscales impopulaires qui ont contribué à déclencher la Fronde ! Il faut ajouter à cette impopularité ses origines : bien que né à Lyon, il était sans cesse renvoyé à ses origines italiennes, ce qui ne pouvait qu'accentuer son caractère criminel, à l'image du Cardinal pour lequel il travaillait : « je vous ay tant offensé mon Dieu, que je frémis d'horreur et de crainte, en rappelant dans ma mémoire tous les crimes que j'ai faits depuis le temps qu'il y a que je n'ai pas seulement songé à

¹⁷⁹⁸ [MO_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond*, *op.cit.*, p.20. [voir aussi AC_MO_91]

¹⁷⁹⁹ Simone Bertière, *op.cit.*, p.356.

¹⁸⁰⁰ [MO_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery*, *op.cit.*, 15 pages

¹⁸⁰¹ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades t.3*, *op.cit.* p.8 : « Titre menteur et sot pamphlet ».

vous en rendre compte »¹⁸⁰². Il insiste d'ailleurs lourdement sur ces traits de caractères associés autrement à Mazarin : « Vous savez bien, Seigneur, que la gloire, la vanité, l'orgueil et l'ambition sont des démons qui m'ont suscité à faire des crimes qui n'en eurent jamais de semblables ? »¹⁸⁰³, « Toute ma vie ne s'est passée qu'en vanité, qu'en orgueil, et qu'en vaine gloire »¹⁸⁰⁴.

Si le début de la mazarinade ressemble à une confession de la part d'Emery, confession qui ne semble s'adresser donc qu'à Dieu, mais la suite prend la tournure d'une leçon de morale antique et chrétienne (il cite Salomon, Platon, Auguste, Diogène, les Apôtres, Saint Paul, Saint Chrysostome entre autres), témoignant de la vaste culture déjà attestée d'Emery de son vivant mais discutable si l'on retient son scepticisme religieux¹⁸⁰⁵. A qui s'adresse cette leçon, si ce n'est potentiellement au lecteur de la mazarinade ? Il faut donc en déduire alors qu'il est encore vivant et que ce sont, comme le titre l'annonce *les dernières paroles qu'il a proférées en mourant*.

Là où le titre s'avère trompeur, c'est que nous serions tentés d'attendre dans son contenu des informations sur les événements en cours depuis son décès comme dans *Récit de ce qui s'est passé en l'assemblée des cours souveraines*¹⁸⁰⁶ ou le *Récit de tout ce qui s'est passé en Parlement*¹⁸⁰⁷. Or nous avons un récit « de ce qui s'est passé à la mort d'Emery » au sens propre du terme : le texte se focalise exclusivement sur les dernières paroles d'Emery, sans entrer dans le détail des causes du décès, sans entrer dans le détail des événements qui se déroulent en même temps. C'est le récit. Il ne fallait donc pas

¹⁸⁰² [Mo_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, op.cit.*, p.4.

¹⁸⁰³ [Mo_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, op.cit.*, p.4.

¹⁸⁰⁴ [Mo_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, op.cit.*, p.5.

¹⁸⁰⁵ Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – À Claude II Belin, le 28 avril 1639.

La note 6 de cette lettre à Claude II Belin retrace la vie de Michel Particelli d'Emery et indique « Dans le privé, il témoignait d'une culture classique assez étendue [...]. Il était apparemment sceptique sur la religion (il avait chez lui une tapisserie de Jeanne de Navarre tournant en dérision la messe et les cérémonies catholiques », bien qu'il fit des legs religieux dans son testament ».

¹⁸⁰⁶ [Mo_2989] *Récit de ce qui s'est passé en l'assemblée des cours souveraines, assemblées en la chambre de Saint-Louis*, s.l.n., 1648, 12 pages. *Rare*. Notice de Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.3, p.8 : « Du 26 juin au 8 juillet ».

¹⁸⁰⁷ [Mo_2991] *Récit de tout ce qui s'est passé en Parlement, le samedi 28 septembre 1652, en présence de Son Altesse Royale, où est contenu l'emprisonnement de plusieurs personnes trouvées, la nuit du vendredi au samedi dernier, semant des placards par les ruës tendant à sédition, avec l'arrêt de la cour rendu contre lesdits prisonniers, toutes les chambres assemblées, et autres belles particularités*, Paris, Laurent Laureau, 1652, 8 pages. Notice de Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.3, p.9 : « Les placards tendant à sédition étaient des copies de l'édit d'amnistie. Les prisonniers avaient été, dès le 28, livrés à des commissaires et interrogés. Parce qu'ils n'avaient pas d'où ces copies leur étaient venues, le Parlement ordonna qu'ils seraient mis à la question [...] ».

attendre ici un récit historique des faits de la Fronde, même si le titre « Dernières paroles de Michel Particelli d'Emery » aurait été plus pertinent qu'y invoquer un récit inexistant, à l'image des autres *dernières paroles*, même si souvent encore les dernières paroles effectives sont réduites à leur portion congrue...

La mazarinade *Les Dernières paroles du roi d'Angleterre*¹⁸⁰⁸ pourrait s'apparenter à cette catégorie de libelles dont le titre promet plus qu'il ne dit, puisque le texte s'ouvre avec un narrateur anonyme qui se lance dans un énième panégyrique en l'honneur de Charles I^{er} d'Angleterre, rappelant les circonstances barbares de son exécution. C'est à la quatrième page, sans signe distinctif, que le texte passe à la première personne du singulier et que nous devinons la prise de parole du monarque anglais : « Sache, peuple inhumain et barbare, que pour t'avoir traité avec trop de douceur, je meurs avec trop de cruauté »¹⁸⁰⁹. Le narrateur prétend ainsi sur trois pages dérouler les dernières paroles du souverain sur l'échafaud, auquel on a laissé le temps de s'exprimer contre l'injustice et la dimension hautement criminelle de ce qu'il est sur le point de subir, rappelant à ses assassins et son peuple qu'ils sont « ennemi[s] de toute souveraineté ; et contre les lois et divines et humaines »¹⁸¹⁰, le narrateur coupe soudainement le discours et reprend la parole pour conclure « Cela fait, les deux bourreaux masqués, je ne puis dire le reste, le cœur me saigne, et la main me tremble »¹⁸¹¹. Ainsi, il laisse au lecteur le « plaisir » d'imaginer la suite, tout le monde ayant appris pour la décapitation du roi d'Angleterre. Néanmoins, il est à noter que les soi-disant dernières paroles du monarque anglais sont belles et bien rapportées.

C'est sur le même modèle (un narrateur qui cède la place au mort) qu'est écrite la mazarinade *Les Dernières paroles de Monsieur de Châtillon*¹⁸¹². Il s'agit là d'un pamphlet qui s'apparente à une confession ou prière déclamée lors de l'extrême onction puisqu'il n'est question que de religion :

C'est pourquoi j'espère que par le mérite du Sang précieux de ton bien aimé fils nôtre Seigneur Jésus-Christ, tu me pardonneras mes offenses, et que tu ne me jugeras pas en ton ire [...] et qu'il t'a plu de me recevoir dans le giron de nôtre vraie mère la saint Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Tu m'en donnes,

¹⁸⁰⁸ [MO_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, op.cit.*

¹⁸⁰⁹ [MO_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, op.cit.*, p.4.

¹⁸¹⁰ [MO_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, op.cit.*, p.7.

¹⁸¹¹ [MO_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, op.cit.*, p.8.

¹⁸¹² [MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, op.cit.*

ô grand Seigneur, un assez sensible souvenir, puisque je meurs catholique devant le lieu que j'avais tant de fois fréquenté huguenot¹⁸¹³

Châtillon commence ainsi d'entrée par assurer le lecteur de son appartenance à la foi catholique, lui qui s'est convertit trois ans auparavant et a abjuré le protestantisme. Une fois ce point établi, il repart sur la litanie habituelle associée à Châtillon : « Je meurs catholique, mais ô regret éternel : je meurs les armes à la main contre ma propre patrie »¹⁸¹⁴. A partir de là, c'est à Condé qu'il s'adresse et non plus à un confesseur ou à Dieu, pour lui rappeler les conséquences de ses choix, à servir un royaume « faussement usurpé par cet étranger ennemi de la France »¹⁸¹⁵. Le pamphlet, surtout anti-Mazarin, se clôture donc sur ces appels à Condé à retrouver la raison et à sauver la patrie, sans retour cette fois du narrateur. Dans un autre pamphlet intitulé *Dernières paroles de Mr. Le Duc de Châtillon mourant*¹⁸¹⁶, les dernières paroles supposées sont rapportées sans autre introduction que le titre, et suivent le même schéma de reproches à Condé et d'attaques contre Mazarin. Il n'y est plus guère question de religion, mais de louer Louis II de Bourbon-Condé et l'ensemble de sa vie, jusqu'à ce choix tragique de combattre contre le peuple français afin de montrer de façon proportionnellement inverse la grandeur de sa gloire en regard du déshonneur de sa participation au blocus de Paris et à la bataille de Charenton. Mazarin ne semble incriminé cependant qu'à la toute fin du libelle : « Il y a plus d'apparence que le Cardinal qui tâche depuis si longtemps de rendre la France esclave, a entrepris de l'acheter, et que vous ne vous y opposez pas »¹⁸¹⁷. Ainsi détaché des considérations humaines, matérielles et terrestres, Châtillon clôt son texte, comme s'il avait écrit lui-même ces dernières paroles, de fait peu crédibles.

Finalement, dans la catégorie des pamphlets aux titres prometteurs mais au contenu décevant, nous pourrions mentionner les *Dernières paroles et la mort de madame la Princesse douairière de Condé*¹⁸¹⁸. En effet, dans ce texte de huit pages à mi-chemin entre l'éloge funèbre et le rapport d'événements, les dernières paroles rapportées au style direct de Charlotte-Marguerite de Montmorency représentent en tout et pour tout quatorze

¹⁸¹³ [Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, op.cit., p.4.*

¹⁸¹⁴ [Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, op.cit., p.4.*

¹⁸¹⁵ [Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, op.cit., p.5.*

¹⁸¹⁶ [Mo_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon, op.cit.*

¹⁸¹⁷ [Mo_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon, op.cit., p.7.*

¹⁸¹⁸ [Mo_1038] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé, op.cit.*

lignes, pour lesquelles l'auteur dit qu'elle « n'a point eu d'autre pensées dans une maladie de près de quarante jours »¹⁸¹⁹, et qui rapporte la suite des événements et des paroles comme un compte-rendu de la fin de vie de la princesse s'adressant aux Français.

Les dernières paroles s'inscrivent dans une logique qui semble se détacher de l'ensemble des textes gravitant autour de l'obituaire puisqu'il s'agit, à n'en pas douter, de dernières paroles fictives, là où les oraisons funèbres pouvaient avoir une crédibilité et une véracité telles que ces textes aient pu être utilisés lors de funérailles. Si les regrets et lettres de consolation s'approchent souvent du genre de l'oraison funèbre, ils n'en demeurent pas moins en apparence des textes personnels rendus publics, et destinés à glorifier un héros sous couvert d'attaques contre Mazarin.

Tous ces textes exploitent soit l'*ethos* de l'orateur lorsqu'il est connu, sinon celui du mort ou encore finalement celui des récipiendaires des pleurs et plaintes, toujours des Grands et proches du gouvernement. Par ailleurs, le registre encomiastique et obituaire permet encore plus qu'avec les histoires « classiques » de fantômes le déploiement à outrance du *pathos*, destiné évidemment à agiter et émouvoir au plus profond les foules, dans l'espoir de les toucher dans leurs peurs les plus ancestrales et primaires, la peur de la mort d'une part et le refus du Paradis et de la rédemption *post-mortem* d'autre part. Les pamphlétaires exploitent autant qu'ils le peuvent un énième genre rhétorique et usent de tous les déploiements de *pathos* que la mort leur permet, plus proche des dogmes catholiques du Concile de Trente qui vise à réduire les fantaisies quant aux croyances sur un au-delà peu théorisé par les Ecritures Saintes. Il n'est donc plus question ici de faire revenir des fantômes et de les faire parler, mais de se conformer à la stricte séparation entre le monde des vivants et le monde des morts, les âmes des défunts étant désormais livrées aux mains du Seigneur, âmes pour lesquelles l'auditoire doit se conformer à ce qui est attendu de tout bon chrétien dans une situation de deuil : pleurer pour éviter les *indeplorati*, rendre les rites conformément à la religion pour éviter les *insepulti* – et ce par les oraisons, funérailles, expression des condoléances etc. – et ainsi remplir pleinement son rôle d'intercesseur en faveur du salut des âmes, tel que le rôle fut construit au Moyen-Âge au moment de la création du Purgatoire, rôle confirmé par les différents Conciles qui codifient les dogmes depuis. Cela soulève une interrogation : bien que les

¹⁸¹⁹ [Mo_1038] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé, op.cit.*, p.5.

textes soient anonymes, si on pouvait établir qu'aucun pamphlétaire qui s'est aventuré dans le registre obituaire n'a écrit la moindre histoire de fantôme par ailleurs, pourrait-on alors en déduire qu'il s'agirait de textes écrits par des clercs ou fervents croyants qui ne s'écartent pas des dogmes ?

Il faut également noter l'irrégularité de ce groupement : un mélange de textes potentiellement réels et fictifs, certains davantage orientés dans la lignée des guerres de religion que dans une logique politique, et une quantité non négligeable qui n'apporte rien au débat, si ce n'est rendre compte d'un état des lieux ou de fin de vie d'une personne dans un but purement informatif, panégyrique et sans autre visée que la louange pure et l'expression de la tristesse du deuil. Ainsi le registre encomiastique occupe une place importante, mais la profusion de discours, leurs incohérences (concernant par exemple Tancrède de Rohan parfaits héros du parti du roi, parfois du parti des frondeurs), et le fait que toutes les dernières paroles soient rapportées par des inconnus qui jouent sur des perceptions biaisées d'*ethos*, auteurs que nous pouvons seulement supposer être parfois des religieux ou des hommes de loi étant donné le vocable usité, tout cela rend finalement la portée potentiellement politique de ces textes très limitée puisque ne s'adressant pas au plus grand nombre, malgré la publication et la diffusion des textes dans les rues de Paris : ils restent des textes issus de la sphère intime, spécifiquement liés au deuil, et même si la mort n'est pas une « affaire privée »¹⁸²⁰, nous pouvons nous interroger sur le voyeurisme que le chagrin d'un deuil génère, et si finalement ce n'est pas un genre trop indiscret, trop religieux, pour avoir un réel impact politique, autre que celui de nourrir les déviances d'une curiosité malsaine d'une foule, en colère ou moqueuse des souffrances des autres.

¹⁸²⁰ Jean-Pierre Albert, *op.cit.*, p.5

2. Mazarin, un cardinal rêvé mort par les frondeurs : altération de la réalité et « défiguration rhétorique »¹⁸²¹.

2.1. Une mort cathartique : la purification par les mots.

Si Richelieu et ses prédécesseurs ne semblent pas s'être laissés malmener par les pamphlets et leurs auteurs de leur vivant, et avoir réprimé sévèrement les libellistes trop hardis qui avaient l'outrecuidance de s'attaquer à eux – quand ils se faisaient prendre, problème récurrent malgré tout. Mazarin semble de son côté avoir été bien plus coulant sur la situation. Peut-être est-ce même ce laxisme qui aurait entraîné le déchaînement que sont les mazarinades... ?

Les pamphlets qui s'attaquent au cardinal-ministre italien revêtent bien des aspects et les plus courants sont de l'attaquer sur son italianité¹⁸²², sur son rôle prétendu de favori ou amant de la régente Anne d'Autriche¹⁸²³, et sur moult autres déboires et vices exagérés et romancés de l'homme. Si jusque-là rien ne semble à proprement parler surprenant, l'idée de le retrouver dans notre corpus de fantôme en revanche peut déconcerter surtout quand ce n'est pas pour faire de lui l'objet d'une énième apparition de revenant. En effet, jusqu'à présent presque tous les fantômes invoqués sont bels et biens morts – à l'exception de Bernard de Nogaret dans ses testaments fictifs comme nous l'avons mentionné précédemment –, et tous remplissent comme nous l'avons vu les conditions pour revenir hanter les vivants, en s'acquittant du mieux qu'ils peuvent de leur fonction de fantôme. Or au moment de la Fronde, Mazarin n'est ni mourant ni mort¹⁸²⁴. Pourquoi que serait-il dans des textes si ce n'est pas pour être sermonné encore une fois par un revenant ? La réponse est à la fois simple et d'une grande transgression : les pamphlétaires ici vont jusqu'à imaginer Mazarin mort et fantôme !

¹⁸²¹ Expression empruntée à Yann Rodier, *Les Raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France au premier XVII^{ème} siècle*, préface de Denis Crouzet, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019, p.108.

¹⁸²² Par exemple : [Mo_1180] *Echo (l') lugubre de la France*, op.cit. ; ou [Mo_758] *Conjuration (la) italienne contre la France par l'introduction des Italiens, des Anglois et des Savoyards au conseil du roi, qui sont les effets de la haine que le cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, s.n., 1652, 39 pages.

¹⁸²³ Par exemple [Mo_1429] *France (la) et les royaumes ruinés par les favoris*, op.cit. ; ou [Mo_3746] *Tableau (le) des tyrans favoris, et la description des malversations qu'ils commettent dans les Etats qu'ils gouvernent, envoyé par l'Espagne à la France*, Paris, François Noël, 1649, 12 pages.

¹⁸²⁴ Rappelons qu'il décédera en le 9 mars 1661, soit neuf ans après la fin de la Fronde.

Tout cela tient à ce que Mathilde Levesque relève quant à la fonction même des mazarinades. D'après elle, ces pamphlets :

ont une fonction palliative et libératrice : [...] on fait dire à Mazarin ce qu'on souhaiterait qu'il dît. [...] De même, de nombreuses pièces s'achèvent sur l'épithète du cardinal : faute de véritable pouvoir d'action des auteurs, « les absents sont assassinés à coups de langue¹⁸²⁵ ».

En imaginant Mazarin mort, c'est cette *catharsis* rêvée par la population et ses adversaires qui s'exprime, cette « purgation » qui les délivrerait du mal qui les ronge, à savoir le cardinal Mazarin lui-même. Ainsi dans le *Roman des esprits revenus à Saint-Germain*¹⁸²⁶, l'auteur fait raconter à Mazarin les tourments que lui font vivre fantômes et autres diables, sans qu'ils n'aient jamais d'identité, et ce pour le seul plaisir du lecteur qui se délecte des afflictions de cet Italien haï. Une jouissance de souffrances couchées sur le papier, qui n'ont d'autre but que de nourrir l'imagination de l'opinion publique, qui ne peut que se contenter de cette maigre satisfaction cathartique.

Pourquoi alors cette *catharsis* est-elle nécessaire ? Si le problème est Mazarin, ne serait-il pas plus simple de s'en débarrasser corps et bien comme le suggèrent *simplement* les pamphlets les plus violents à son encontre¹⁸²⁷ et apparus souvent dès le début de la Fronde comme ceux invoquant Concino Concini ? La solution n'est pas si simple car comme le souligne Michel Pernot, « on ne liquide pas un prince de l'Église romaine comme un quelconque sujet du roi »¹⁸²⁸. Nous pourrions réfuter que le peuple parisien ne s'est pas embarrassé de ce genre de préoccupations par le passé, avec Gaspard II de Coligny¹⁸²⁹ ou Concino Concini :

Vers dix heures du matin, une foule en colère s'était rassemblée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et, aux cris de « Sortez Coyon ! », avait tiré le cadavre de Concini du caveau où on l'avait discrètement enterré pendant la nuit. Bientôt la colère de ces Parisiens, y compris celle d'enfants, devint une véritable fureur. Le

¹⁸²⁵ Mathilde Levesque, *op.cit.*, p. 227-242 : elle cite Paul Scarron, *Le Roman comique*, éd. J. Serroi, Paris, Gallimard, « Folio classique », 1985, p.42.

¹⁸²⁶ [Mo_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain*, *op.cit.*

¹⁸²⁷ Citons par exemple la mazarinade [Mo_3752] *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de messieurs les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, qui a été justement condamné par arrêt du Parlement*, Paris, Nicolas Vivenay, 1652, 15 pages, qui est une longue liste de tous les moyens imaginés pour assassiner le cardinal et récompenser, en fonction de l'action commise (par arme à feu et armes de guerre, armes blanches, poisons etc.), son meurtrier, et qui commence ainsi : « A celui qui après l'avoir tué, lui coupera la tête et la portera dans les rues de Paris, en signe de paix, la somme de cent mille écus, et permission à lui seul, ou à ceux qui l'auront de lui, de l'aller porter par toutes les villes, bourgs et villages du royaume, pour en tirer des profits que l'on a coutume d'accorder à ceux qui portent la tête du loup », p.3-4.

¹⁸²⁸ Michel Pernot, *op.cit.*, p.324.

¹⁸²⁹ Jacques Hillairet, *Gibets, piloris et cachots du vieux Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1956, p. 43.

cadavre de Concini, d'abord traîné sur le Pont-Neuf et pendu par les pieds à l'une des potences qu'il avait lui-même fait dresser, subit toutes sortes d'outrages. Les plus excités lui arrachèrent les yeux, le nez, les oreilles et les parties génitales, le tout en proférant des paroles infamantes contre Marie de Médicis. Certains allèrent jusqu'à manger ces morceaux. Ensuite on promena le cadavre à travers la ville, à la Bastille où était emprisonné Condé, au faubourg Saint-Germain, puis au Pont-Neuf encore. Pour finir, la dépouille fut en partie brûlée et jetée dans la Seine, non sans avoir été derechef mutilée¹⁸³⁰.

Mais d'une part, ces deux hommes n'étaient pas prince de l'Eglise, ce qui les renvoie au statut de « quelconque sujet du roi » et d'autre part, dans les deux cas, la mort du personnage visé est avant tout l'œuvre des puissants : l'assassinat de l'amiral de Coligny est planifié par entre autres par le duc de Guise et le duc d'Aumale, celui de Concino Concini par Louis XIII qui envoie le marquis de Vitry régler l'affaire. Aussi le peuple n'intervient lui-même qu'une fois la victime sans vie et la dépouille froide pour déchaîner toute sa violence liée au ressentiment tue jusqu'à présent, dans un plus ou moins subtil jeu de communication préalable, puisque dans le cas de Concini, la propagande avait fait son œuvre au préalable :

Après avoir été ternie par la propagande des princes, [l]a réputation [de Concini] se noircit irrémédiablement lors de l'arrestation du prince de Condé en septembre 1616, et par la suite lorsqu'il employa des méthodes brutales pour se faire obéir¹⁸³¹.

La description de Concini n'est pas sans rappeler la situation de Mazarin durant la Fronde, ayant lui-même emprisonné le prince de Condé – fils du précédent – et accusé par les frondeurs et pamphlétaires d'employer des méthodes à la fois brutales et fourbes, dans un royaume en crise... Preuve en tout cas qu'en son temps la communication des princes avait été assez efficace pour cristalliser toute la haine et le ressentiment sur Concini, puisque l'emprisonnement du prince de Condé – Henri II de Bourbon-Condé – était l'œuvre non pas du favori italien mais d'un certain Armand, duc de Richelieu alors inconnu, en pleine ascension au sein du gouvernement...

¹⁸³⁰ Jean-Vincent Blanchard, « *Dies Irae*. Le coup d'État de Louis XIII, les pamphlets et l'institution du public », in *Littératures classiques*, no.68, livraison 1, 2009, p.36.

¹⁸³¹ Jean-Vincent Blanchard, *op.cit.*, p.32.

2.2. Se souvenir qu'il faut oublier ? Une *damnatio memoriae* problématique.

Si Mazarin meurt, alors disparaissent avec lui tous les troubles qu'il a suscités : c'était souvent dans cette logique d'effacement qu'était pratiquée depuis l'Antiquité la *damnatio memoriae*. En supprimant le nom d'une personne gênante pour l'Histoire, on clôt un chapitre, surtout si celui-ci est perçu comme calamiteux. Sauf que Mazarin n'est pas mort au moment de la Fronde.

L'idée même de *damnatio memoriae* d'un vivant est antithétique : c'est, par définition, une condamnation à l'oubli, un châtement *post mortem*. Si elle est voisine de l'*abolitio nominis* (suppression du nom), le nom n'est pas au centre de la question dans les mazarinades puisqu'il s'agit de nommer le mal par tous les moyens possibles ; si les pamphlétaires semblent se réjouir des décès des membres de la famille de Mazarin, sous-entendant l'extinction de la « race Mazarine », nom autour duquel ils déclinent toutes sortes de variations¹⁸³², c'est la disparition complète de la scène politique du cardinal qui semble souhaitée – que ce soit par éloignement définitif ou décès – et donc son nom doit être martelé afin que l'information soit intégrée du plus grand nombre, comme ce fut le cas pour Concini et la propagande des princes à son encontre, et peut-être susciter un passage à « l'acte destructeur », comme le souligne Delphine Reguig :

Durant la Fronde, les mazarinades tentent de retrouver à l'égard de Mazarin les effets sanglants de la publicisation d'un supposé « unanimité de la haine publique »¹⁸³³. Les libellistes y deviennent des « professionnels de la violence intellectuelle capable de susciter une raison de l'odieux voire une émotion publique violente »¹⁸³⁴. Y. Rodier montre la profonde violence de « l'abstraction verbale, inhérente au discours polémique » qui « fait prendre conscience de la puissance performative du discours et du passage potentiel du mot à l'acte destructeur »¹⁸³⁵.

Dans l'ambiance xénophobe du XVII^{ème} siècle français – « la figure de l'étranger devient un bouc-émissaire facile »¹⁸³⁶ –, se souvenir du danger que représentent les parvenus italiens est censé empêcher que des *erreurs* comme Concini se reproduisent encore une fois. Et en même temps, le peuple veut oublier ce que cet Italien – Mazarin –

¹⁸³² Takeshi Matsumura, *op.cit.*

¹⁸³³ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.413.

¹⁸³⁴ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.414.

¹⁸³⁵ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.413.

¹⁸³⁶ Yann Rodier, « L'antipathie et la science politique de la xénophobie », *op.cit.*, paragraphe 5.

a fait subir à ses princes, ainsi que les impôts, une des nombreuses sources du mécontentement de la Fronde.

Ce processus d'oubli existe depuis l'Antiquité et est destiné aux coupables de crimes contre l'Etat (*perduellio* puis *causa maiestatis*)¹⁸³⁷, étendu à la haute trahison (comme Concino Concini et son épouse¹⁸³⁸), ce qui le rend parfaitement applicable à Mazarin puisqu'il est déclaré ennemi du repos public et ennemi du roi et ce dès janvier 1649 jusqu'à la fin de la Fronde en 1652¹⁸³⁹ :

Je vous écrivis ma dernière vendredi 8^e de janvier et depuis ce temps-là plusieurs choses fort mémorables sont arrivées ici. Premièrement, ce même vendredi 8^e, tandis que le roi et toute la cour étaient à Saint-Germain, le Parlement donna arrêt contre le Mazarin, par lequel il fut déclaré criminel de lèse-majesté, comme perturbateur du repos public¹⁸⁴⁰.

La *damnatio memoriae* est une pratique courante dans l'Histoire, surtout lorsqu'un règne vise à effacer le souvenir de son prédécesseur, en le déclarant coupable de crimes contre l'Etat, notamment chez les Romains avec le Sénat. De nombreux dirigeants et personnages influents en ont ainsi fait les frais à travers les siècles tels que Marc Antoine, Néron, Commode, Héliogabale à Rome, Hatchepsout et Akhenaton¹⁸⁴¹ en Egypte, le doge Marino Faliero, les Pazzi en Italie au XV^{ème} siècle... Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que Mazarin subisse le même sort en France puisque cette pratique est ancrée dans toutes les cultures depuis le début de l'Histoire de l'humanité.

Jean-Marie Pailler et Robert Sablayrolles soulignent que la *damnatio memoriae* durant l'Antiquité ne se limitait pas qu'à l'effacement des noms et des effigies, mais pouvait également s'attaquer à l'intégrité des corps, permettant ainsi l'effacement complet de la personne :

¹⁸³⁷ Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.11-55.

¹⁸³⁸ Jean-François Solnon, « Chapitre IV. Concini, Galigai et Marie de Médicis » *op.cit.*, p.99-115 : « Concini, condamné à mort pour lèse-majesté et trahison »

¹⁸³⁹ [Mo_2384] *Manifeste des bons François contre Jules Mazarin*, *op.cit.*, 8 pages.

[Mo_757] *La Conjuration découverte des sieurs Servient (sic), Le Tellier, de Lyonne et autres, triumvirat du conseil du cardinal Mazarin, contre messieurs les princes et la ville de Paris, pros crits par arrêts de la cour de parlement, 1. Pour la justification de la pure intention de S.A.R. ; 2. Dessein du triumvirat pour faire un changement dans l'Etat ; 3. Leurs trahisons contre la ville de Paris ; 4. Mazarin déclaré ennemi juré de la maison Royale*, Paris, L. Hardouyn, 1652, 16 pages.

[Mo_3601] *Second (sic) affiche affichée dans la ville de Compiègne* *op.cit.*

¹⁸⁴⁰ Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – À Charles Spon, le 20 mars 1649.

¹⁸⁴¹ Dimitri Laboury, *Akhenaton*, coll. « Pygmalion », Paris, Flammarion, 2010, p.9-p.15.

[la damnatio memoriae] n'est pas sans rappeler, non plus, l'acharnement répugnant des soldats sur le cadavre et la tête de Galba ou sur le corps de Vitellius, trainés vivants aux Gémonies et tués à petit feu tout au long du trajet¹⁸⁴². Domitien subit donc toutes les formes d'outrages qu'un empereur maudit pouvait endurer après sa mort : destruction de ses portraits, martelage de ses inscriptions, refus de l'apothéose, souvenir rayé de l'Histoire. Seul, son corps, recueilli par sa nourrice qui lui rendit les honneurs funèbres et ensevelit les centres [...] échappa à la vindicte de ses ennemis¹⁸⁴³.

Nous voyons immédiatement une similitude entre les pratiques antiques et ce qui arriva au moins par trois fois avant la Fronde, d'abord à l'Amiral de Coligny en 1572, « le traitement dégradant que l'on fit subir à la dépouille de l'amiral est ainsi justifié par la morale de *l'aurea mediocritas* du Peuple français qui cherche à convaincre le public du bien-fondé de ce dépeçage *post mortem* »¹⁸⁴⁴ et dont tout le monde semble alors se délecter, jusque dans les plus hautes sphères de l'état :

Catherine de Médicis avec Charles IX [...] venant contempler le corps meurtri et mutilé de l'amiral de Coligny, qui, après avoir été déchiré par les catholiques, trainé dans la frange des rues, et décapité, était suspendu par les pieds [au gibet de Montfaucon]¹⁸⁴⁵.

Après Coligny, ce fut le tour de Ravailac en 1610, pour lequel des gravures furent réalisées afin de communiquer en France et en Europe sur la mort d'Henri IV :

nu en chemise, tenant une torche ardente du poids de 2 livres, dire et déclare que malheureusement et prodit***ment il a commis ledit très méchant, très-abominable, et très détestable parricide et tué le dit Seigneur Roi, de 2 coups de couteau dans le corps, dont se ***pend, demande pardon à Dieu, au Roi et à Justice, de là conduit à la place de Grève, et sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisse et gras des jambes ; sa main dextre tenant le couteau duquel il a commis ledit parricide, ards et brûlez de feu de soufre, et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble. Ce *** fait, son corps tiré et démembré à quatre chevaux, ses membres et corps consommez au feu, réduits en cendres, jetés au vent¹⁸⁴⁶.

¹⁸⁴² Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.11.

¹⁸⁴³ Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.11.

¹⁸⁴⁴ Charlotte Bouteille-Meister, « Mettre en scène le massacre du 24 août 1572 ? La Saint-Barthélemy ou l'actualité théâtrale impossible », in *Littératures classiques*, no.78, 2012, p.143-164.

¹⁸⁴⁵ M.Perrot, *Impression de voyage. Montfaucon, son gibet, sa voirie, son écorcherie ; description topographiques, historiques et industrielle*, Paris, s.n., 1840, p.39.

¹⁸⁴⁶ *Arrêt de la Cour de Parlement, contre le tres meschant parricide François Ravailac*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1610, p.5.

Conrad Cordoys (graveur), *L'assassinat d'Henri IV et le supplice de Ravailac*, gravure/estampe, eau-forte, 1610.

L'exécution de Ravailac, estampe, s.l.n., 1610.

Puis finalement à Concino Concini après son assassinat en 1617, comme le souligne Jean Hubac lorsqu'il commente une représentation de l'assassinat en question puisque celui-ci, pareillement à Ravallac, a fait l'objet d'un traitement graphique :

À partir de la troisième vignette, c'est la saisie du corps par la foule parisienne qui est mise en scène, en suivant fidèlement les divers épisodes relatés dans les sources contemporaines de l'événement. [...] Le corps de Concini est déterré par deux bourgeois [...], traîné dans les rues [...], suspendu à une potence par une foule criant « Vive le roi ! » [...], mutilé et frappé (émascation, essorillement, amputation du nez et des mains [...]), porté pour faire amende honorable devant la Bastille [...], finalement brûlé sur le pont Neuf [...], après que son cœur a été plongé dans un ardent brasier [...] ¹⁸⁴⁷.

Les pamphlétaires de la Fronde n'hésitent d'ailleurs pas à rappeler cet événement dans le *Décret infernal contre Jules Mazarin*, ne laissant aucun doute sur le fait qu'il s'agisse de Concino Concini et Leonora Dori : « abandonnant leurs corps à la justice des hommes, pour être par eux réduits en poudre, et leur mémoire flétrie d'ignominie et d'opprobre » ¹⁸⁴⁸, dans le processus classique de la *damnatio memoriae*...

La procédure de *damnatio memoriae* implique donc parfois l'effacement corps et bien du criminel coupable de haute trahison ou de crime de lèse-majesté, même si nous pouvons constater que ces destructions des corps sont *post mortem*, l'œuvre d'une foule enragée incontrôlable, excepté dans le cas de Ravallac puisque le supplice aura été planifié par le Parlement.

Alors pourquoi fantasmer la mort de Mazarin pour commencer ce travail de *damnatio memoriae* de son vivant ? L'attaquer de front et l'assassiner semble impossible, à l'image de Concini trente ans plus tôt :

Au moment de [l]a mort [de Concini], le royaume était en pleine crise, déchiré par la troisième guerre civile de la régence et menacé par l'influence de la maison d'Autriche. Se défaire d'un si puissant personnage paraissait impossible. Entouré par ses gardes du corps, encouragé par les succès militaires que lui apportait un ministre nouveau et compétent, l'évêque de Luçon, le favori italien semblait intouchable ¹⁸⁴⁹.

Mazarin, à l'instar du marquis d'Ancre, semble intouchable, d'autant qu'il n'est pas *juste* un favori comme son prédécesseur italien qui tirait profit des succès de

¹⁸⁴⁷ Jean Hubac, « L'assassinat de Concini », *op.cit.* Analyse de *L'Arrestation et exécution du maréchal d'Ancre, 24 avril 1617*, 26,9x33,2 cm, eau-forte coloriée, d'après une œuvre de la BnF, musée national et domaine du Château de Pau.

¹⁸⁴⁸ [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin*, *op.cit.*, p.8.

¹⁸⁴⁹ Jean-Vincent Blanchard, *op.cit.*, p. 31-42.

Richelieu, ce « ministre nouveau et compétent », mais il est le ministre en question, héritier de ce même évêque de Luçon devenu cardinal. Le principe de la *damnatio memoriae* recherchée par les pamphlétaires pourrait se retourner contre eux : Mazarin est cardinal – « la plus haute dignité dans l’Eglise »¹⁸⁵⁰ –, premier ministre du royaume de France, conseiller de la Reine régente, parrain du jeune Louis XIV. S’attaquer à lui, c’est s’attaquer à l’Etat, même si certains pamphlétaires ont essayé de dissocier Mazarin de son royal filleul – peut-être pour atténuer les liens entre le cardinal et l’Etat – et ainsi favoriser une prise de position plus nette et violente, comme par exemple Dubosc Montandré dans sa mazarinade *Tu autem (le) faisant pressentir aux peuples : [...] ; 4. Et que c’est offenser le roi que d’entrer dans le parti du Mazarin*¹⁸⁵¹, indiquant ainsi dès le titre une prise de beaucoup, l’incarnation de l’Etat. C’est pour cette même raison que cette condamnation était impossible durant l’Antiquité du vivant d’un empereur : comment accuser de crime contre l’Etat la personne qui en est le symbole vivant ? Ce qui explique la mesure *post mortem* généralisée à travers l’Histoire, sauf durant la Fronde pour Mazarin.

2.3. Chronique d’une mort annoncée : un avenir sombre pour le cardinal Mazarin.

Afin d’aborder cette *ignominia post mortem*¹⁸⁵² faite du vivant de Mazarin, nous avons choisi de classer les mazarinades du corpus suivant les étapes qui entraîneraient celui-ci vers un au-delà certain : d’abord celles qui préparent à sa mort prochaine, voire qui appellent à son meurtre pour accélérer le processus si celui-ci n’en finit pas avec la vie de lui-même – mais peut-on raisonnablement espérer d’un prince de l’Eglise qu’il comète un péché irréparable ? – ; ensuite les pamphlets qui montrent comment l’Au-delà et les Enfers se préparent à sa venue prochaine. Suivent les textes relatifs aux rites funéraires imaginés pour le cardinal, et ses testaments. Et finalement, son retour sous forme de fantôme puisque techniquement *mal mort* quelle que soit l’option choisie

¹⁸⁵⁰ Madeleine Laurain-Portemer, *op.cit.*, p.5-6 : « Mazarin relève du droit canon en tant que membre du Sacré Collège, ministre-bénéficiaire et simple tonsuré. Pour ces trois raisons, [...] son statut pose des problèmes nouveaux [...] ».

¹⁸⁵¹ [Mo_3900] Dubosc Montandré, *Tu autem (le) faisant pressentir aux peuples : 1. Ce qu’on doit espérer si monseigneur le Prince a l’avantage sur Mazarin ; 2. Ce qu’on doit appréhender si Mazarin a l’avantage sur monseigneur le Prince ; 3. Qu’on ne peut choquer monseigneur le Prince sans choquer le roi ; 4. Et que c’est offenser le roi que d’entrer dans le parti du Mazarin*, s.l.n., 1652, 16 pages.

¹⁸⁵² Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.12.

(meurtre ou suicide) : en abrégant la vie des « criminels » (*ante diem fatalem*), en détruisant les corps, en privant les défunts des rites funéraires et de sépulture (*insepulti*), en interdisant le deuil (*indeplorati*), n'a-t-on pas, comme nous l'avons détaillé précédemment, tous les ingrédients pour faire de Mazarin un fantôme ? Et pourtant, les pamphlétaires ne semblent là pas craindre le retour éternel sous forme de fantôme du cardinal haï : « d'un point de vue littéraire, les écrits jouent un rôle décisif sur le souvenir qui sera ou ne sera pas conservé d'un personnage frappé de *damnatio memoriae* »¹⁸⁵³. C'est donc par la nature même de leurs écrits que les pamphlétaires « conjurent » toutes les croyances anciennes sur les conditions d'existence des revenants, pamphlets qui feront que Mazarin sera oublié et effacé de l'histoire, jusqu'à rendre impossible son retour sous forme de fantôme.

2.3.1. Une récompense à qui assassinera Mazarin : mise en scène d'un assassinat, entre mots et actes fictifs, une violence réelle.

Même s'il n'est pas encore mort, et ne peut donc être par définition un fantôme, il ne sera question ici que de textes liés de près ou de loin à la mort de Mazarin. En effet, il semble important de mentionner l'existence des pamphlets hors « mazarinades d'outre-tombe » qui ne sont ni plus ni moins que des appels au meurtre, puisque les libelles du corpus qui mettent en scène l'au-delà et les apparitions en découlent *naturellement* et font même parfois référence explicitement à ces processus de « mise à prix » du Cardinal : pour aller au Purgatoire ou aux Enfers et revenir sous forme de fantôme, ne faut-il logiquement pas avoir franchi la première étape, à savoir mourir ?

Rêver Mazarin mort n'est que la suite logique des pratiques héritées du début du siècle : la volonté de voir quelqu'un assassiner Mazarin, prendre le problème à bras le corps pour le résoudre, se trouvent en termes de communication et de propagande dans la lignée de ce qui arriva à Concini. En effet, comme le souligne Delphine Reguig dans son commentaire de l'ouvrage de Yann Rodier¹⁸⁵⁴ :

[L'assassinat de Concini] est précédé par la « défiguration rhétorique » de sa victime, dans les libelles qui relaient un « discours performatif » annonçant « la

¹⁸⁵³ Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.29 ; Tacite, *Histoires*.

¹⁸⁵⁴ Delphine Reguig, « L'odieux, c'est l'autre », in *Acta Fabula*, Essais critiques, vol.22, no.5, mai 2021,

métamorphose de la haine de papier, la haine affective, en haine effective”¹⁸⁵⁵. Car dans les appels à supplicier Concini, tels qu’ils se diffusent dans l’ensemble de la société, de l’aristocratie au peuple, « le mot postule l’acte »¹⁸⁵⁶. Le massacre de Concini finit par représenter « cette parole qui tue, cette métamorphose de l’imaginaire odieux en une haine brutale¹⁸⁵⁷ ».

Les mazarinades sont des outils d’appel au meurtre de ce ministre italien, diffusant et distillant dans l’esprit des lecteurs que l’assassinat est la solution. Pire, il semble sous-entendu à de nombreuses reprises que cet acte ignoble ferait l’objet de récompenses et non de poursuites et condamnations comme le voudrait l’usage, car comme le rappelle Delphine Reguig, « l’assassinat de Concini est alors présenté comme un crime d’amour et non de haine, relevant des intérêts de l’État et commis pour un peuple qui haïssait le favori »¹⁸⁵⁸ : les mêmes raisons animant au final à la destruction de Mazarin, qui irait punir le courageux assassin d’avoir sauvé l’Etat et le roi ? Si l’assassinat est un crime, il devient ici espéré comme une délivrance. Que dire alors des mazarinades aux titres aussi explicites que *Les Entretiens importants de la reine avec le cardinal Mazarin sur le sujet de sa tête mise à cinquante mille écus*¹⁸⁵⁹ ou le *Tarif dont on est convenu dans une assemblée de Notables [...] pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, qui a été justement condamné par Arrêt du Parlement*¹⁸⁶⁰ ?

Paul Mancini fait d’ailleurs allusion de façon explicite à la mise à prix de son oncle dans *Les Entretiens de saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élysiens (sic) et l’arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l’appartement qu’on prépare à Mazarin dans les Enfers* : « Hélas : dit Manzini la larme à l’œil et poussant un grand soupir de sa poitrine invisible, c’est mon pauvre oncle sans doute, que quelqu’un de ses gardes a pris en traître pour avoir les cinquante mille écus qu’on promet à celui qui fera ce coup »¹⁸⁶¹. Ainsi tout le monde, y compris l’entourage familial de Mazarin, est au courant de ces pratiques immondes et en parle, même après la mort, puisque l’arrivée

¹⁸⁵⁵ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.108.

¹⁸⁵⁶ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.108.

¹⁸⁵⁷ Delphine Reguig, *op.cit.* Elle cite : Yann Rodier, *op.cit.*, p.112.

¹⁸⁵⁸ Delphine Reguig, *op.cit.*

¹⁸⁵⁹ [Mo_1255] *Entretiens (les) importants de la reine avec le cardinal Mazarin sur le sujet de sa tête mise à cinquante mille écus*. Paris, Louis Hardouin, 1652, 8 pages : « Si tost que le Cardinal Mazarin eut advis que la Cour de Parlement de Paris, avoit par Arrest mis sa tête à conquante mille escus, pour ceux qui entreprendroient de le tuer », p.1 ; « Il faut par nécessité que je périsse » p.8.

¹⁸⁶⁰ [Mo_3752] *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables*, *op.cit.*

¹⁸⁶¹ [Mo_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini*, *op.cit.*, p.24.

prochaine de Mazarin aux Enfers où se trouvent les deux hommes ne pourrait relever que d'un passage à l'acte à la suite de cette défiguration rhétorique.

Pour mieux comprendre le contexte des textes qui mènent à un Mazarin fantôme et en tracer une sorte de généalogie, il faut garder à l'esprit que ces mazarinades – peut-être les plus violentes et sanglantes à l'encontre du cardinal italien ? – répondent vraisemblablement aux rancœurs les plus véhémentes de la part de pamphlétaires acharnés. Certaines comme *la Vie, mœurs et généalogie de Jules Mazarin*¹⁸⁶² montrent dès le titre que des nobles sont industriels à son assassinat, comme l'ont été par le passé les ducs de Guise et d'Aumale ou le marquis de Vitry, et qu'il n'y a qu'un pas avant sa mort et le déchainement de la haine par le peuple. *Les Généreux sentiments du véritable François*¹⁸⁶³ ou *Le Chat qui dort*¹⁸⁶⁴ sont encore deux mazarinades qui appellent au meurtre du cardinal, témoignant d'une réelle violence à l'encontre du cardinal, d'abord verbale avant toute autre chose.

Outre ces textes à la brutalité et à l'inhumanité indéniables, la violence des parisiens se déchaînaient physiquement également *via* les effigies, à défaut du cardinal lui-même, mettant ainsi symboliquement à mort le ministre. Comme le signale Hubert Carrier, il existait au temps de la Fronde de nombreux « placard[s] en forme de sentence accompagnant les tableaux de Mazarin pendus en effigies »¹⁸⁶⁵, à l'image de la mazarinade intitulée sobrement *Jules Mazarin*¹⁸⁶⁶ dont Célestin Moreau fait la description dans sa *Bibliographie des mazarinades* : « placard in-4° affiché le 3 novembre 1650 à la place de grève, à la porte de Paris, à la croix du Tiroir, aux halles, à la place Maubert et au bout du Pont-Neuf, avec le portrait de Mazarin pendu »¹⁸⁶⁷. S'il ne

¹⁸⁶² [Mo_4027] *Vie (la), mœurs et généalogie de Jules Mazarin, cardinal où se voient les banqueroutes de son père, les trahisons par lui faites, tant aux Saints Pères, au roi d'Espagne, qu'à l'Empereur, et à présent les troubles en France, par arrêt du 8 janvier déclaré perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'Etat, et sa poursuite secrète contre MM. De Vendôme et de Beaufort*, jouxte sur (sic) la copie imprimée à Anvers par Samuel Beltrincklt le jeune, 1649, 8 pages.

¹⁸⁶³ [Mo_1491] *Généreux (les) sentiments du véritable François sur la conférence et paix de Ruel, avec exhortation à tous bons François de ne point poser les armes que le cardinal Mazarin ne soit mort, ou hors du royaume, conformément à l'arrêt du 8 janvier 1649*, s.l.n., 1649, 8 pages.

¹⁸⁶⁴ [Mo_693] *Chat (le) qui dort, d'un bon bourgeois de Paris, par lequel on remarquera les généreuses intensions de messeigneurs les princes, le bon et heureux succès de leurs armes, la venue du roi en bref à Paris et la mort de Mazarin assurée en peu de temps. Omnes plaudite gentes manibus jubilate deo in voce exultationis*, Paris, s.n., 1652, 6 pages.

¹⁸⁶⁵ Hubert Carrier, *Mazarinades*, t.1, *op.cit.*, p.350.

¹⁸⁶⁶ [Mo_1777] *Jules Mazarin*, s.l.n., 1650.

¹⁸⁶⁷ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.98.

nous reste aucune trace de ces effigies, puisqu'elles ont été détruites, nous pouvons retrouver dans les correspondances et journaux d'époque des témoignages à leur sujet :

On a ce matin trouvé en trois différents lieux publics trois tableaux du Mazarin pendu et étranglé (mais ce n'était qu'en effigie), avec son arrêt de mort pour plusieurs chefs ; le lieutenant civil les a fait ôter¹⁸⁶⁸.

Quelques ennemis de M. le cardinal ayant acheté des copies de son portrait, <les> ont attachées cette nuit à des poteaux en quatre endroits de Paris avec une corde qui entrainait à l'endroit du col par deux trous qu'on y avait faits, et sortait au-dessus de la tête pour le faire paraître pendu en effigie ; et outre cela, ont appliqué aux coins des rues les deux placards ci joints¹⁸⁶⁹.

Ce matin on a trouvé dans trois lieux publics de Paris trois tableaux du Mazarin pendu et la corde au col avec son arrêt de mort. Monsieur le lieutenant civil les a fait ôter. Tout le monde gronde contre ce malheureux ministre¹⁸⁷⁰.

Cette pratique pourrait être le premier pas de la *damnatio memoriae* : l'effigie subissait les sentences réservées à un condamné, par contumace puisque la saisie du condamné en question était impossible. Ces effigies servent donc à la mise à mort symbolique de Mazarin, à l'exécution d'un jugement souhaité puisqu'il semble sous-entendu dans les pratiques du XVII^{ème} siècle : en le déclarant « ennemi du repos public et ennemi du roi », il est donc pour le parlement de Paris un traître, et les traîtres au pays doivent être exécutés. C'est l'étape de *damnatio memoriae* de destruction fictive du corps.

Il faut imaginer qu'au moment où ces pamphlets sont publiés, ils rapportent techniquement d'après les auteurs les dernières paroles de Mazarin : autrement dit, il est mort au moment où il y a situation d'énonciation entre une mazarinade et son auditoire potentiel. D'une certaine manière, c'est une façon détournée de faire parler les morts – comme avec les testaments, codicilles et harangues funèbres s'il y a mention effective des dernières paroles du défunt. Afin de poser ce cadre clair, puisqu'il y a un décalage naturel entre le moment où sont recueillies les paroles et la publication impliquant entre temps le décès du cardinal, les libellistes insistent souvent lourdement sur l'imminence de la mort, comme si le propos était recueilli *in articulo mortis* de l'intéressé ou comme une confession dont le secret, trahi, est rendu public. Nous pouvons le voir par exemple dans la *Chemise sanglante de Mazarin*¹⁸⁷¹ où il annonce dès la première page : « je ne suis pas

¹⁸⁶⁸ Loïc Capron, *op.cit.* – À Charles Spon, le 4 novembre 1650.

¹⁸⁶⁹ Loïc Capron, *op.cit.* – À Charles Spon, le 4 novembre 1650.

¹⁸⁷⁰ Loïc Capron (éd.), *op.cit.* – À André Falconet, le 4 novembre 1650.

¹⁸⁷¹ [Mo_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, op.cit.*

loin de mourir »¹⁸⁷². Fait étonnant, la mazarinade semble renvoyer à une autre, *l'Apparition du cardinal de Sainte-Cécile*¹⁸⁷³, ce qui confirmerait une certaine proximité dans la publication des textes comme le suggère Célestin Moreau dans sa chronologie, mais également que la mort de Michel Mazarin n'est pas exploitée que dans une seule mazarinade :

J'y ai vu non pas un Marc-Antoine
 Mais j'ai vu mon frère le moine
 Le pauvre jadis cardinal
 Qui m'a fait un triste signal
 Me montrant d'une main tremblante
 Ma chemise toute sanglante
 [...]
 Il faut vous résoudre à mourir¹⁸⁷⁴.

Michel Mazarin se voit donc *post mortem* rétrogradé au rang de moine, qui le renvoie au bas clergé, lui qui était cardinal, titre obtenu grâce à son frère, acte de népotisme ayant suscité quelques rancunes et rancœurs, notamment à Jean-François Paul de Gondi, coadjuteur et frondeur qui s'est vu refusé la barrette de cardinal par Mazarin en 1650. Comme dans la mazarinade *Apparition du cardinal de Sainte-Cécile*, Michel Mazarin invite son frère à mourir – suicide ? – et à le rejoindre dans l'au-delà.

Parmi les « appels au meurtre », il y a évidemment en permanence l'ombre de Concino Concini qui plane non loin de là. C'est une image récurrente employée par les pamphlétaires lorsqu'ils semblent vouloir s'adresser au plus grand nombre sans avoir recours à un passé trop lointain ou nécessitant une solide éducation. Dans *La Chemise sanglante du cardinal Mazarin*, lui-même se compare à son prédécesseur italien et au sort funeste qui fut le sien :

Comme au Marquis d'Ancre l'on fit,
 Quand le Roi défunt s'en défit¹⁸⁷⁵.

Ainsi, Mazarin craint non seulement de subir le même sort que son prédécesseur italien, mais le sous-entendu dans l'expression finale impliquant qu'à son tour, le roi « se défasse de lui » : alors que Concino Concini était davantage au service de Marie de Médicis que de Louis XIII qui ne pouvait le souffrir, Mazarin est au service à la fois de la régente et de son fils. Si la régente le limoge, cela ne semble avoir aucune importance

¹⁸⁷² [Mo_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, op.cit.*, p.3.

¹⁸⁷³ [Mo_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile, op.cit.*

¹⁸⁷⁴ [Mo_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, op.cit.*, p.4.

¹⁸⁷⁵ [Mo_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, op.cit.*, p.5

puisqu'il reste au service de son filleul et roi, et ce en dépit de toute autre considération. En revanche, si le roi le congédie également, alors il craint par ce désaveu royal de subir les outrages infligés au marquis d'Ancre.

Dans *Le Passeport et l'adieu de Mazarin*¹⁸⁷⁶, qui se situe pendant le blocus de Paris¹⁸⁷⁷, Scarron ponctue son texte de trente-huit anaphores avec le mot « adieu » sur les premiers vers, et déroule son libelle en périphrases pour mentionner Mazarin plutôt que le nommer directement : « l'oncle aux Mazarinettes », « cause de nos ruines », « grand remueur de glands », « gentil Sicilien », « phorphante Italien ». En plus de l'insulter copieusement, Scarron ne manque également pas de faire des allusions à un meurtre éventuel et à Concino Concini comme exemple d'avenir pour le cardinal en jouant avec les sonorités italiennes de son nom à la rime, donnant au texte sa coloration burlesque revendiquée, au-delà de l'usage des octosyllabes :

Allant au Palais d'Orléans,
Je vous jure par ce Burlesque
Qu'une méchante soldatesque
Jure tous les jours par sa foi
De vous couper je ne sais quoi
Qu'on coupa jadis à un autre
D'un pays fort voisin du vôtre
Et qui même était ce dit-on
Un peu de meilleure maison¹⁸⁷⁸

Comme Conchino Conchini,
Juste rime à Mazarini¹⁸⁷⁹
Paris en veut venir aux mains
On criera toujours guerre, guerre,
Si nous ne quittez cette terre
Et nous ferions soudain d'accord
Si vous étiez absent ou mort¹⁸⁸⁰.

Mazarin est donc renvoyé au marquis d'Ancre par les sévices évoqués, et à la bassesse supposée de son extraction comme justification à ce que les Français souhaitent : sa mort.

*La Prédiction de Nostradamus sur la perte du cardinal Mazarin*¹⁸⁸¹ est un texte particulier puisqu'il s'agit, techniquement, d'une prosopopée impliquant la parole d'un mort si l'on considère que Michel de Notredame est décédé en 1566. La centurie utilisée

¹⁸⁷⁶ [Mo_2730] Scarron, Paul *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, *op.cit.*, 11 pages.

¹⁸⁷⁷ [Mo_2730] Scarron, Paul *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, *loc.cit.*

¹⁸⁷⁸ [Mo_2730] Scarron, Paul *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, *op.cit.*, p.9-10.

¹⁸⁷⁹ [Mo_2730] Scarron, Paul *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, *op.cit.*, p.10

¹⁸⁸⁰ [Mo_2730] Scarron, Paul *Le passe-port et l'adieu de Mazarin*, *op.cit.*, p.10.

¹⁸⁸¹ [Mo_2842] *Prédiction de Nostradamus*, *op.cit.*, 3 pages.

ici est une centurie réelle dans laquelle les pamphlétaires de la Fronde n'ont fait qu'une modification mineure :

à soustenir la grande cappe troublée,
Pour l'esclaircir les rouges marcheront :
De mort famille sera presque accablée,
Les rouges rouges le rouge assomeront¹⁸⁸²

A soutenir la grand' Cape troublée,
Pour l'éclaircir les Rouges marcheront,
De mort famille sera presque troublée,
Les Rouges Rouges, le Rouge assommeront¹⁸⁸³.

Comme ces galimatias sont incompréhensibles seuls, les frondeurs proposent avec leur texte une piste d'interprétation :

Mazarin est désigné par la grand'cape rouge [...] le second vers nous fait voir que son trouble vient de ce que Nosseigneurs du Parlement désignés par ce mot de Rouges (à cause de la longue rouge dont ils sont affublés) [...] le troisième vers nous représente qu'ensuite de ce un conseiller, qui opinait dans le Parlement, au sujet et en faveur dudit Mazarin, y est mort si soudainement qu'un chacun en a été étonné, et sa famille toute troublée [...] Le dernier Vers menace d'une Catastrophe étrange ledit Mazarin, lors qu'il avertit que les Rouges Rouges duplicativement pris, assommeront le Rouge, c'est-à-dire qu'inafailliblement ils [c.-à-d. « Nosseigneurs du Parlement »] le perdront. Et déjà il est perdu d'honneur quand même il vivrait encore un siècle¹⁸⁸⁴.

Si ce court pamphlet serait donc la preuve ultime d'une annonce presque cent ans avant la Fronde de la venue et de la perte de Mazarin par les braves parlementaires parisiens, c'est un retournement de situation notable par rapport aux croyances établies en France au milieu du XVII^{ème} siècle. En effet, en 1572 lors du massacre de la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis est tenue pour responsable de cet événement funeste et du déchaînement de violence qui a ensanglanté les rues de Paris, soupçonnée d'être influencée par des conseillers adeptes des prophéties, divinations et autres pronostics, et « imbus du lait doctrinal de Machiavel »¹⁸⁸⁵. Ainsi, les Italiens, réputés pour leur expertise et tradition prophétique se font doubler par un Français, Nostradamus, qui aurait vu un siècle avant eux l'avenir de Mazarin, l'Italien.

¹⁸⁸² Michel Nostradamus, *Les Prophéties*, 8 :19, 1555.

¹⁸⁸³ [MO_2842] *Prédiction de Nostradamus, op.cit.*, p.1.

Nous avons souligné dans ces deux extraits les mots modifiés.

¹⁸⁸⁴ [MO_2842] *Prédiction de Nostradamus, op.cit.*, p.1 à 3.

¹⁸⁸⁵ Yann Rodier, « L'antipathie et la science politique de la xénophobie », *op.cit.*

2.3.2. Préparatifs et voyages dans l'Autre Monde.

Dans cette catégorie de texte, nous avons les mentions du voyage aux Enfers qui attend Mazarin, qu'il soit vivant ou rêvé comme déjà mort par les pamphlétaires.

Le principe du voyage d'un vivant aux Enfers s'inscrit dans une longue tradition littéraire, la *catabase*. Héritée des épopées où elle contribue à l'initiation du héros, on la retrouve notamment dans *Les Géorgiques* de Virgile¹⁸⁸⁶ et *Les Métamorphoses* d'Ovide¹⁸⁸⁷ avec l'exemple célèbre d'Orphée partit chercher Eurydice, ou encore la catabase d'Enée¹⁸⁸⁸ ou de Dante lui-même¹⁸⁸⁹. Si nous supposons qu'au moins deux mazarinades puissent s'apparenter à une catabase¹⁸⁹⁰, mais nous ne parlerons ici que du *Postillon de Mazarin*¹⁸⁹¹, où Mazarin, après un passage aux portes du Paradis, au Purgatoire et aux Enfers, revient en France. C'est le seul texte pour lequel nous ayons la certitude que Mazarin est vivant lors de son périple avant de revenir en France. L'histoire est racontée en vers en alexandrins par le postillon de Mazarin¹⁸⁹², homme simple qui se retrouve à lui servir le plus naturellement du monde de monture :

Quand vous parlez, français, le cardinal se trousse
Et soudain l'on me mit une fort belle housse
Pour servir de cheval et porter un baudet,
Lequel sans contredit on peut nommer lourdet¹⁸⁹³.

L'homme, réduit à l'état de cheval pour le cardinal, part donc par monts et par vaux avec le cardinal Mazarin sur le dos. Sans que l'on ne sache comment il « pass[a] la petite et la grande Ourse, // Quand un ange du ciel s'en vint nous arrêter »¹⁸⁹⁴ : ils se sont donc, par un miracle inexplicable et non mentionné dans le texte, retrouvés dans le ciel, aux portes du Paradis.

¹⁸⁸⁶ Virgile, *Les Géorgiques*, IV.

¹⁸⁸⁷ Ovide, *Métamorphoses*, X, XI.

¹⁸⁸⁸ Virgile, *L'Enéide*, VI.

¹⁸⁸⁹ Dante Alighieri, *La Divine Comédie*, t.1, « L'Enfer », 1303-1321.

¹⁸⁹⁰ [Mo_1384] *Fiction. op.cit.*, 15 pages, que nous n'avons pas réussi à trouver et dont nous renvoyons donc la mention en annexes p.547.

¹⁸⁹¹ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin arrivé de divers endroits, le premier octobre*, Paris, s.n., 1649, 15 pages.

¹⁸⁹² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, en ligne, définition de postillon : « s.m. Valet de poste qui conduit les gens qui courent la poste. C'est aussi le premier courrier qui porte l'ordinaire. On en ce sens, un fouet de postillon, un cornet de postillon, qui donne avis de son arrivée. Postillon est aussi un palefrenier ou valet du cocher qui monte sur le premier cheval d'un attelage, quand il y a six ou huit chevaux. Le postillon d'un Seigneur, le postillon d'un coche ».

¹⁸⁹³ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.4.

¹⁸⁹⁴ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.4.

Le vice de l'avarice affublé à Mazarin est alors mis en avant et sera le fil conducteur de toute la mazarinade, puisque celui-ci prétend pouvoir entrer au Paradis par la seule force du contenu de sa bourse, entrée qui lui est refusée par une sévère remise en cause de sa probité et de son intégrité de Cardinal, traité par les Anges d' « imposteur » et d' « hypocrite »¹⁸⁹⁵. Ainsi refoulé à l'entrée du Paradis, Mazarin décide donc d'aller plus bas, au Purgatoire, toujours sur le dos de son postillon. Nous retrouvons là l'évocation de l'enfer chrétien dans la description du Purgatoire où il arrive : le sens de la vue évoqué nous signale que le passage est extrêmement sombre, il n'est pas question de lac Averno, Charon ou Cerbère, mais de « l'ombre de la mort »¹⁸⁹⁶. Après avoir été moqué et chassé du Purgatoire où l'entrée lui est encore refusée, ils descendent jusqu'en Enfer rencontrer Lucifer, Enfer où Mazarin est reçu par des ballets, danses et tirs de mousquets pour célébrer son arrivée avec les fastes et les honneurs dus à son rang. Les Enfers deviennent, malgré la présence de Lucifer, des enfers syncrétiques avec des caractéristiques païennes puisque Lucifer s'adresse à Atropos.

Et suite au retour à Paris, le postillon se montre joyeux malgré tout d'un tel périple : en effet, « Monsieur le Cardinal, pour toute récompense // Paya sur le chemin pour tous deux la dépense »¹⁸⁹⁷. S'il n'y a pas de morale explicite à cette histoire et que l'homme simple se réjouit surtout que l'aventure ne lui ait rien coûtée – qui est finalement le plus avare des deux, Mazarin auquel l'on attribue ce vice ou le postillon qui a « voyagé aux frais du cardinal » ? –, l'auteur la qualifie malgré tout dans le sizain final, de prédiction : Lucifer a assuré à Mazarin « qu'il lui servirait [...] d'appui // et qu'il empêcherait qu'on ne le peut surprendre // Dans les nobles desseins qu'il allait entreprendre »¹⁸⁹⁸. C'est donc un pacte avec le diable qui est raconté dans cette catabase, à la façon d'un conte merveilleux : le « héros Mazarin » sort de son parcours initiatique grandi – chevauchée jusqu'au Paradis, au Purgatoire et en Enfer – avec ce nouvel atout pour réduire la France selon ses desseins, même s'il n'a rien appris puisque sa bourse aura eu raison des obstacles qui se sont présentés à lui, ce qui explique la source du mal en France telle que l'imaginent les pamphlétaires qui s'attaquent ainsi à lui.

¹⁸⁹⁵ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.7.

¹⁸⁹⁶ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.8.

¹⁸⁹⁷ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.15.

¹⁸⁹⁸ [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin, op.cit.*, p.15.

D'après la théorie du monomythe de Joseph Campbell¹⁸⁹⁹, les héros des grands mythes de l'Antiquité à nos jours suivent un voyage initiatique déroulé dans un schéma narratif semblable :

Un héros s'aventure à quitter le monde du quotidien pour un territoire aux prodiges surnaturels : il y rencontre des forces fabuleuses et y remporte une victoire décisive. Le héros revient de cette mystérieuse aventure avec la faculté de conférer des pouvoirs à ses proches¹⁹⁰⁰.

Ce chemin mènerait donc le héros vers une forme de déification, universellement reconnue, et par un passage obligatoire dans le monde des morts, à défaut de la côtoyer de très près. Suivant donc le schéma de ce mythe, notre héros, Mazarin, quitte donc son palais (le quotidien) à dos de postillon pour une course dont on ne sait rien. Par une aide surnaturelle et mystérieuse non expliquée, il franchit un premier seuil qui l'amène à « un territoire aux prodiges surnaturels » : il est aux portes du Paradis. Si, suivant la logique de Campbell, il rencontre bel et bien un gardien à l'orée de ce seuil – plus précisément deux puisqu'il y a deux anges – l'entrée dans ce territoire inconnu lui est pourtant refusé : le héros est donc théoriquement bloqué dans le monde connu. Autrement dit, l'ascension jusqu'au Paradis reste techniquement dans le monde connu et n'est donc en soit par une aventure. D'après le monomythe, le héros doit franchir le seuil pour entamer son vrai voyage, et rencontrer un mentor et un aidant.

Or le seuil n'est pas franchi : il n'y a donc pas de mentor, et doit-on considérer le postillon comme aidant alors qu'il n'est « qu'une monture » depuis le début de l'aventure, même s'il essaye de raisonner à plusieurs occasions Mazarin sur l'opinion que les gens, y compris anges et autres créatures fabuleuses, ont de lui ? Mazarin décide donc d'aller à un autre seuil : le Purgatoire. Là encore, l'entrée lui est refusée. Il ne reste donc plus que l'Enfer. Donc, même s'il voyage, depuis le début, il est encore théoriquement, d'après le monomythe, toujours dans le monde connu et n'a pas entamé son voyage initiatique. Ce n'est finalement qu'une fois arrivé en Enfer que le seuil s'ouvre enfin. Il est accueilli avec trompettes et danses, comme un héros ayant déjà accompli son périple et fêté à son retour. Il n'y a pour lui aucun défis ou tentations que doit affronter le héros du monomythe pour grandir. Il y rencontre Lucifer, qui ferait alors office de mentor. La seule révélation est donc l'assurance de l'aide apportée par le diable en personne. Puis retour à Paris :

¹⁸⁹⁹ Joseph Campbell, *A Hero with a Thousand Faces*, 1949.

¹⁹⁰⁰ Pauline Petit, « Joseph Campbell et son « monomythe », aux origines de la saga Star Wars » in *Cinéma*, France Culture, en ligne, 2019 : elle cite l'introduction du *Héros aux milles et un visages* de Campbell.

Mazarin, même s'il est en Enfer, ne frôle pas la mort, il n'y a aucune transformation ni réparation ; il est toujours affublé des mêmes torts et ne répare rien de ce qui lui est reproché en France. Il refranchit sans que le récit n'en soit fait la frontière entre l'inconnu (l'Enfer) et le connu (Paris). Le héros traditionnel reçoit à ce moment-là un don d'une entité supérieure qui le transforme à jamais et le hisse à un statut quasi-divin : Mazarin reçoit son « don » (le pacte) de Lucifer, entité certes supérieure mais infernale et non divine. C'est donc une version altérée du monomythe que livre ici le pamphlétaire : Mazarin a effectué un voyage bien plus long dans le connu que l'inconnu dont les portes lui étaient fermées, il a certes rencontré des prodiges fabuleux et a remporté, aux yeux des pamphlétaires, une victoire décisive par ce pacte diabolique, il a bien la faculté d'accorder du pouvoir à ses proches – son frère devenu cardinal, ses nièces et neveux amenés à Paris à la cour auxquels il essaye de trouver de bons partis et un avenir glorieux – mais il n'en demeure pas moins le même. Ce voyage initiatique, puisqu'il n'a pas élevé Mazarin à un statut quasi-divin, ne lui a pas permis de changer pour devenir un vrai héros de mythe : Mazarin reste ce qu'il est, désormais accompagné d'une aura maléfique et diabolique, au mieux élevé au rang de démon par son pacte, une sorte d'anti-héros avant l'heure, puisqu'il n'a aucune des caractéristiques qui font les héros traditionnels. C'est ainsi un détournement des codes des épopées antiques.

Dans les autres textes relatifs à la venue de Mazarin aux Enfers, il est davantage question de l'aménagement des lieux qui lui sont réservés. Car oui, pour Mazarin, il ne s'agit pas de n'importe quel endroit banal des Enfers, il faut un lieu à la mesure du personnage. Quatre pamphlets s'attardent particulièrement sur ce point : *Les Préparatifs de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*¹⁹⁰¹, *les Entretiens de saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élysiens (sic) et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*¹⁹⁰², *l'Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin de la part de Pluton*¹⁹⁰³, texte identique à *l'Ambassade burlesque envoyée à Mazarin de la part de Pluton*¹⁹⁰⁴.

¹⁹⁰¹ [Mo_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, op.cit.

¹⁹⁰² [Mo_1251] *Entretiens (les) de saint Maigrin (sic) et de Mancini*, op.cit.

¹⁹⁰³ [Mo_1211] *Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin de la part de Pluton*, op.cit.

¹⁹⁰⁴ [Mo_66] *Ambassade burlesque envoyée à Mazarin*, op.cit.

Dans le texte de Sandricourt, un narrateur s'adresse au lecteur, « arrête, mon lecteur », « mon ami », « ô mon lecteur »¹⁹⁰⁵, suggérant qu'il s'agisse de Sandricourt lui-même, déroulant jusqu'à la sixième page des considérations politiques et religieuses jusqu'à annoncer son histoire : « Ecoute donc avec moi les beaux discours des Dieux souterrains et ne t'ennuie pas de l'entretien de mes songes qui s'entretiennent »¹⁹⁰⁶. Le texte de Sandricourt semble être un échange entre lui, un dénommé Philocelte et « un Génie » au sujet de la politique française, cherchant à démontrer la supériorité des Gaulois – et donc des Français – sur les autres, et surtout que leur sort entre les mains de Mazarin est tout sauf enviable. S'ensuit une longue liste des rois français depuis Childéric, père de Clovis jusqu'à Lothaire et aux capétiens, pour démontrer un semblant de démocratie dans le système monarchique, listant les monarques « élus » : « Pharamond [...] fut élu selon la coutume des autres nations [...] le Grand Pépin [...] fut élu roi en la place de Childéric. Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, élu, régna trois ans. Eudes semblablement élu, régna dix ans »¹⁹⁰⁷. Sandricourt oppose ici le Génie, visiblement pour les élections des monarques et Philocelte, qui préfère la succession directe. Ce long exposé sert surtout à arriver au point suivant : « Tu ne parles point, Philocelte, des inconvénients des minorités qui font voir des représentations si tragiques sur le théâtre de la monarchie »¹⁹⁰⁸, se faisant, il permet de critiquer la régence et ainsi Mazarin puisque c'est la minorité de Louis XIV qui est « responsable » de cette situation, chose qui ne serait pas arrivée s'il y avait une élection des monarques et non un titre héréditaire. Ainsi le Génie et Philocelte arrivent naturellement à discuter des despotes qui s'accaparent le pouvoir, et donc à Richelieu, cause de l'ascension de Mazarin :

Le Grand Richelieu est attaché au mont Caucase, pendant que c'est son purgatoire, mais il n'a qu'à se torcher le bec, car on attend l'arrivée du Cardinal Mazarin, avec lequel il doit être confronté, et son procès étant revu, il n'y a point de doute qu'ils ne passent pas ici, et il se fait de grands préparatifs pour leur descente aux Enfers¹⁹⁰⁹.

¹⁹⁰⁵ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.3-4.

¹⁹⁰⁶ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.6.

¹⁹⁰⁷ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.18.

¹⁹⁰⁸ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.19.

¹⁹⁰⁹ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.20.

Une fois les préparatifs annoncés, à la vingtième page de la mazarinade dont ils sont pourtant le titre, le Génie se lance dans une longue description qui permet au lecteur de visualiser les Enfers mais également les supplices qu'endureront les deux cardinaux :

Tous les damnés seront déchainés trois jours et trois nuits pour les berner sans dessus dessous. Et les cyclopes sont après à forger des instruments nouveaux de nouveaux tourments, et on n'entend parler que de Mazarin et de Richelieu dans toutes les marmites du dieu Pluton [...] et un autre de Bellegarde qui a fait une sarbacane de vitrier pour souffler au cul à Mazarin. Il faut qu'il soit bien noble, puisque les vitriers lui doivent souffler au derrière¹⁹¹⁰

C'est à peu près le seul moment où Sandricourt mentionne de quelconques préparatifs concernant la descente aux Enfers de Mazarin : tout le reste de la mazarinade repart ensuite en long catalogue des souverains français ayant été confrontés à des régences n'ayant pas respecté la majorité Royale, de ministres et favoris européens ayant abusé des souverains par leur fourberie – « Gaverston et les Spencers, père et fils, en Angleterre, firent dégrader la royauté d'Edouard Ier [...] Landays en Bretagne obligea tous les Seigneurs et gentilshommes à résoudre de violer le respect et la majesté de leur prince [...] »¹⁹¹¹.

Si tout est bon pour attaquer Mazarin dans ce texte, et également à l'occasion la régente Anne d'Autriche, ce pamphlet de Sandricourt ne tient pas les promesses de son titre ni de son introduction : « Je laisserais là les Limbes et les Enfers, que l'Antiquité, la religion, la politique et le consentement des peuples n'ont établi que pour nous égarer du blâme et du reproche qui est à la suite des crimes »¹⁹¹². D'une part, il ne laisse absolument pas les considérations religieuses ni politiques de côté pour nous livrer un Enfer syncrétique qui mêle légendes françaises, mythes païens et croyances catholiques, mais en plus le titre du pamphlet n'annonce finalement qu'une portion congrue de ce qui est réellement contenu à l'intérieur. L'échange entre les créatures infernales devient rapidement brouillon, et il est difficile de savoir à quel moment parle le narrateur, à l'exception de quelques traces de la première personne du singulier, le Génie et le dénommé Philocelte occupent en apparence la majorité du discours, coupés parfois par Samothès, présent dans la légende des origines troyennes des Francs, mythe vivace jusqu'au milieu du XVI^{ème} siècle et réputé être à l'origine du peuplement de la Gaule.

¹⁹¹⁰ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.20.

¹⁹¹¹ [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.38-39.

¹⁹¹² [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers*, *op.cit.*, p.4.

C'est finalement le sous-titre, « *Avec les entretiens des Dieux souterrains, touchant et contre les Maximes supposées véritables du gouvernement de la France : justifié par l'ordre des temps dans toutes les races Royales* », qui occupe la quasi-totalité du texte.

La construction même du titre témoigne d'un choix éditorial et de focalisation qui oriente donc l'auditoire en fonction des attentes du moment : en 1652, la Fronde atteint un ultime paroxysme avec les combats du faubourg Saint-Antoine mais le mouvement est déjà en train de s'essouffler, raison pour laquelle on considère usuellement que c'est également l'année qui marque la fin de la Fronde à Paris et dans la majorité du territoire français, la Guyenne cédant peu après. Si nous supposons que le peuple est épuisé et espère la sortie de cette guerre civile, alors la fonction cathartique du titre *Préparatifs de la descente du cardinal Mazarin aux enfers* permettrait à un auditoire potentiel de se projeter dans une libération prochaine. Mais comme finalement cet aspect ne représente qu'une portion congrue du libelle, au milieu d'une multitude de maximes, de citations latines nécessitant des connaissances précises, accompagnée d'une longue liste de rois, depuis Clovis, de reines, de ministres, nobles, favoris etc., le titre est avant tout un choix commercial plus qu'un choix littéraire.

Les Entretiens de saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic) et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les Enfers relèguent la description du séjour prévu pour Mazarin en dernière partie du texte, ce qui lui donne sa place légitime dans le texte. En effet, jusqu'à la page vingt-cinq, Saint Mégrin et Mancini s'entretiennent en visitant les Enfers, jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, qui disparaît presque aussi vite qu'il est arrivé juste après qu'il ait annoncé avoir été tué par le duc de Vendôme, sans en donner la vraie raison, autre qu'une mention de « ma jalousie s'en est fait »¹⁹¹³, jalousie au sujet d'Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, mais jalousie initialement venue du duc de Vendôme lui-même, qui souhaitait être son amant à la place de Nemours. L'ombre du duc disparaît donc après cette révélation¹⁹¹⁴.

La description de ce qui attend Mazarin aux Enfers arrive donc à la vingt-neuvième page, lorsque son neveu demande si l'endroit où ils arrivent sera le lieu de séjour de son oncle :

¹⁹¹³ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini*, op.cit., p.26.

¹⁹¹⁴ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini*, op.cit., p.27.

Ils ne tardèrent que peu de moments à venir jusqu'au bord de Phlégéon, dont l'onde leur parut aussi teinte de sang [...] ils entrèrent dans la grande rue du faubourg d'Enfer et laquelle conduit droit au pont qui le joint à la grande cité des Malheureux ou des Damnés. Là tous les maux de la vie ont leur demeure, et les premiers qu'ils y rencontrèrent furent les Soucis, volants comme des mouches de toutes les espèces [...] les Affaires s'y promenaient comme une manière de rats [...] la Haine, l'Envie, la Jalousie, la Fureur, la Rage et le Désespoir y avaient aussi loué appartement chacun en particulier [...] aussi bien que les Fourbes, les Tromperies, l'Imposture leur maîtresse, et les autres Vertus Cardinales du Mazarin. La Guerre Civile y paraissait toute la dernière, sous la forme d'un monstre [...]. Toutes les maladies sous figures de diverses sortes [...] et la peste [...] y rampait sous la forme de Basilic, et avait sa place la plus proche du temple de la Mort¹⁹¹⁵.

Cette description des lieux où se trouvent Saint Mégrin et Mancini, le Tartare, est donc le lieu où sera logé Mazarin après sa mort. Alors qu'ils poursuivent leur avancée, ils découvrent non pas des *appartements* comme mentionné en titre mais bel et bien des cachots dans lesquels sont enfermés « Parricides, des Sacrilèges, des Meurtriers, Voleurs, Concussionnaires, Mauvais juges, Traîtres Apostats, Bougerons, Imposteurs et connurent que le plus cruel enfer de tous était celui des Tyrans, qui furent marchants mêlés comme Mazarin »¹⁹¹⁶. Une fois le lieu et ses occupants décrits, il convient donc de passer aux supplices : « des fouets à plusieurs cordes, auxquels ils mêlaient des pointes de clous bien acérées, d'autres qui versaient de l'huile bouillante en de grandes poêles [...] d'autres qui traînaient de grands sacs de charbon de terre en des caves souterraines [...] »¹⁹¹⁷. Le décor infernal, des lieux aux supplices, est donc planté pour que l'auditoire d'une telle mazarinade s'imagine aisément ce que subira ce cardinal habitué à des fastes et luxe non légitimes du fait de sa basse extraction martelée à tous vents. Son *appartement* ou cachot est désigné ironiquement dans le texte comme « Palais de Mazarin », désigné d'emblée comme une « caverne » :

Dont deux vilaines furies gardaient l'entrée [...]. Elle était d'une assez vaste étendue, pavée de pointes de fer aigu et voutée d'une pierre noire où plusieurs cadavres semblaient attachés à des anneaux de fer, pour représenter à l'hôte de ce cruel séjour une perpétuelle image de son crime. Une couche de fer paraissait à l'un des coins, environnée aussi de tous côtés de pointes d'acier, qui devait servir de reposoir à Mazarin. La seule clarté qui perçait un peu les ténèbres de ce hideux manoir, naissait des yeux de deux vilains dragons, qui avaient leur étable aux deux autres coins, pour tenir compagnie à ce bon ministre de la France [...]. La bouche et les naseaux ouverts ronflaient la lumière de cet épouvantable séjour, au milieu duquel est une chaudière pleine d'huile bouillante, et qui doit servir de

¹⁹¹⁵ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini, op.cit.*, p.30

¹⁹¹⁶ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini, op.cit.*, p.30.

¹⁹¹⁷ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini, op.cit.*, p.30-31.

bain à notre Héros. Ils y virent encore plusieurs autres instruments de supplices dont l'appareil serait trop longtemps à décrire. Enfin, c'était le vrai repère de l'horreur¹⁹¹⁸.

Ce spectacle macabre et terrifiant, très marqué en 1652, signe un tournant dans les mazarinades dont le thème tourne autour de la description des Enfers. Si on y retrouve en effet quelques codes du baroque alors encore en vogue au moment de la Fronde avec notamment ce questionnement sur la mort et ce qui se trouve après que celle-ci survienne, on y trouve surtout les codes qui feront le succès deux siècles plus tard du roman gothique et du romantisme noir, codes hérités de la littérature anglaise du XVI^{ème} siècle, nourrissant des spectateurs friands de violence et de sévices¹⁹¹⁹ : le palais de Mazarin s'apparente autant au cachot qu'à la caverne ou la crypte, présents tant en Angleterre du XVI^{ème} siècle que dans les œuvres du romantisme noir¹⁹²⁰ ; par les outils de torture, ce « palais » s'apparente également à la prison médiévale qui nourrit l'imaginaire du XIX^{ème} siècle et qui trouve encore ses sources principales au XVI^{ème} siècle¹⁹²¹ ; le paysage désolé n'est pas sans rappeler les nocturnes tant dans *Macbeth* que dans les œuvres romantiques de façon générale ; finalement, les ténèbres des Enfers, les démons, le dragon et autres éléments terrifiants de façon générale sont des codes que l'on trouve plus dans le roman gothique que le baroque, codes qui ressurgissent dans le romantisme noir d'abord en Angleterre à la fin du XVIII^{ème} siècle, après un siècle de Raison et de Lumières européennes¹⁹²².

¹⁹¹⁸ [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini, op.cit.*, p.31.

¹⁹¹⁹ François Lecercle, « La violence voyeuriste : *La Tragédie du Roi Edouard II* de Marlowe » in *Comparatismes en Sorbonne*. « Spectacle de la violence », 2-2011.

¹⁹²⁰ William Shakespeare, *Roméo et Juliette*, Acte V scène 3, 1597.

Eugène Delacroix, *Roméo et Juliette dans la crypte des Capulets*, peinture sur toile, 35,2x26,5 cm, 1850, Musée Eugène Delacroix, Paris.

Philippe Chaperon, *Roméo et Juliette : esquisse de décor de l'acte V, crypte souterraine*, dessin, gouache et collages, 34,2x46.5cm, Bnf.

¹⁹²¹ Christopher Marlowe, *Le règne difficile et la mort lamentable d'Edouard II, roi d'Angleterre, ainsi que la chute tragique de l'orgueilleux Mortimer*, 1594 : si on trouve la prison dès l'acte I et de façon récurrente dans toute la pièce avec l'enfermement de nobles et d'évêque, à l'acte V, le roi Edouard II qui a abdiqué est enfermé au château de Berkeley (scène 1), dans des oubliettes (scène 5) avant d'être assassiné.

¹⁹²² Mario Praz, *La carne, la morte e il diavolo nella letteratura romantica*, 1930.

2.3.3. Rites funéraires autour d'un cardinal bien vivant : un univers paradoxal.

Une fois Mazarin enfin décédé, car quelqu'un s'en sera chargé à défaut de la justice divine ou immanente, du moins dans l'esprit des frondeurs, il convient de célébrer les funérailles et de rendre les derniers honneurs au défunt comme l'exige le dogme catholique. Il a beau être l'ennemi de la France d'après les Parlementaires, il n'en demeure pas moins un cardinal et un Prince de l'Eglise, aussi comment se passer des rites funéraires remplis en bonne et due forme ? Si on pourrait penser à première vue à un retour au genre laudatif et aux panégyriques, le registre obituaire qui se développe autour du cardinal Mazarin, il n'en est évidemment rien, et le genre est détourné afin de l'exploiter contre Mazarin.

Certains pamphlétaires se montrent également très corrosifs dans leurs propos, et n'hésitent pas à manier sarcasme et ironie dans leurs pamphlets d'apparence encomiastique. Ainsi, dans le *Procès-verbal de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin*¹⁹²³, dès le titre, l'auditoire sait qu'il a à faire à un texte explicitement railleur : d'une part il est d'entrée question de « canoniser » Mazarin, autrement dit de le reconnaître officiellement aux yeux de l'Eglise comme saint et donc au Paradis, chargé d'intercéder auprès de Dieu pour ses semblables, et sans doute responsable de miracles avérés ; d'autre part, le terme « bienheureux » renvoie à la béatification, titre donné par l'Eglise à une personne exemplaire ou héroïque. L'emploi de ces deux mots est extrêmement lourd de sens religieusement, et donc leur sens dans ce contexte de détournement et de raillerie est inversement proportionnel à ce qu'ils sont censés évoquer. En effet, si Mazarin est déjà qualifié de « bienheureux », c'est qu'il a franchi l'étape du « vénérable », premier titre donné par l'Eglise catholique lorsqu'il y a reconnaissance des vertus (décret d'héroïcité des vertus), et qu'il est à l'étape intermédiaire avant de devenir Saint Jules Mazarin...

Avant de commencer son récit, l'auteur adresse au lecteur quelques pages, débutant de façon sarcastique, et confirmant le ton de l'ouvrage :

¹⁹²³ [Mo_2891] M.D.B., *Procès-verbal (le) de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, faite dans le consistoire des partisans par Catalan (sic) et Tabouret, étant Emery anti pape. Apothéose ironique*, Paris, Claude Boudeville, 1649, 12 pages.

Cette pièce n'est qu'un recueil de toutes les belles qualités qui ont fait suer les presses depuis un mois à l'honneur du Mazarin. J'ai cru qu'après sa confession générale, son extrême onction et son De Profundis, il ne me restait rien que son apothéose, laquelle j'ai entrepris d'autant plus volontiers que tant de belles plumes m'en fournissaient quasi les matières toutes prêtes¹⁹²⁴

Le cardinal Mazarin est donc confirmé mort par cette adresse au lecteur. Ainsi s'ouvre, par notre « serviteur, M.D.B », la liste des miracles attribués à Mazarin en vue de sa canonisation. Cet éloge funèbre est ainsi entièrement tourné en dérision et sort du cadre solennel de l'éloge. En effet, en employant le mot « apothéose » à plusieurs reprises, l'auteur place le texte à un tout autre niveau que la *simple* canonisation : le mot apothéose suggère bien dans la religion catholique l'élévation au rang de saint, mais il suggère aussi dans son acception antique l'élévation au rang de dieu, apothéose étant alors synonyme de déification¹⁹²⁵. Tous les arguments avancés jusqu'à présent pour discréditer Mazarin sont tournés en dérision et à l'inverse de ce qui est présenté habituellement. Ainsi plutôt que de mentionner les cris et hurlements de douleur du peuple comme il est généralement fait mention, M.D.B. ici parle des « éloges des peuples [qui] composent tous les jours les panégyriques de Jules Mazarin »¹⁹²⁶, lorsque sa naissance et ses ancêtres sont mentionnés, ce n'est que pour encenser sa prodigieuse ascension. Tout le texte se présente comme une oraison funèbre destinée à glorifier sa vie depuis sa naissance, mais tout le libelle est construit par antiphrases, et une cohabitation de litotes et exagérations. A l'instar d'oraisons funèbres glorieuses, les exemples du passé viennent étoffer la démonstration menée pour sanctifier Mazarin, qui s'inscrit dans la lignée des Romulus, Denys ou Busiris, tyrans et personnages cruels de l'Antiquité.

Si la construction de ce texte, à l'opposé de ce qu'il est censé être, peut sembler étonner par son cynisme, il est hérité de l'éloge paradoxal de Gorgias, et témoigne que l'auteur de ce pamphlet a une solide connaissance tant littéraire que rhétorique pour s'aventurer sur un genre aussi retors qui dénote d'une certaine sensibilité et virtuosité du langage. En effet, l'éloge paradoxal est destiné à louer ce que l'opinion ou la *doxa* réprouve, et ce à des fins expressément satiriques. C'est ainsi le décalage entre les propos et la réalité de l'opinion publique qui fait l'éloge paradoxal, à l'inverse de l'éloge classique qui suit les règles établies de la rhétorique et s'inscrit dans le cadre naturel de

¹⁹²⁴ [Mo_2891] M.D.B., *Procès-verbal (le) de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, op.cit.*, p.2.

¹⁹²⁵ CNRTL : définition apothéose.

¹⁹²⁶ [Mo_2891] M.D.B., *Procès-verbal (le) de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, op.cit.*, p.3.

l'éloquence épидictique, endoxalement. Depuis l'Antiquité, d'Isocrate à Glaucon, en passant par l'*Eloge de la mouche* de Lucien de Samosate, l'éloge paradoxal sert surtout de « démonstration sophistique du pouvoir de la belle parole et de l'influence qu'elle peut exercer, quel que soit le sujet qu'elle traite »¹⁹²⁷. L'attaque *ad hominem* se fait ainsi d'une façon détournée et à laquelle nulle ne peut répliquer : puisqu'il s'agit en apparence d'un éloge, qui irait se fâcher ouvertement contre ce qui se présente comme des louanges ? D'après Patrick Dandrey, il s'agit là d' « une troisième catégorie de l'éloquence pseudo-encomiastique [...] [qui] pousse au superlatif, transforme en vitupération la dénonciation pour l'avoir couronnée de lauriers parodiques »¹⁹²⁸.

Si le genre traverse le Moyen-Age et sa rigueur cléricale, grâce notamment aux *goliards* « dont les célébrations burlesques et les sermons joyeux reprennent sur un mode parodique certaines des traditions de l'éloge comique, en traitant à leur façon les mérites du vin, de l'amour et de l'or [...], en prêchant sur les mérites de Bacchus et les bienfaits de saint Raisin, sainte Andouille et saint Jambon, dans la tradition des parodies de pronostications, de panégyriques, de testament et de mandements »¹⁹²⁹, l'éloge paradoxal se retrouve abondamment à la Renaissance, au XVI^{ème} siècle, notamment chez Erasme et son *Eloge de la Folie* ainsi que chez François Rabelais, lorsqu'il fait l'éloge des dettes de Panurge¹⁹³⁰, mais également chez Joachim du Bellay dans son « Hymne à la surdité »¹⁹³¹, ou bien encore anonymement dans la *Satire Ménippée*¹⁹³², publiée lors des Guerres de Religion, et enfin au XVII^{ème} siècle dans la *Rome ridicule* de Saint-Amant¹⁹³³. C'est dans cette longue tradition d'éloge paradoxal que s'inscrit le *Procès-verbal de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin*.

C'est dans une logique de paradoxe que se déploie le registre obituaire autour de Mazarin. En effet, le *Pater Noster de Mazarin*¹⁹³⁴ est un mélange entre l'ultime confession de Mazarin sur son lit de mort, en vers et en quatrains, avec des paroles du

¹⁹²⁷ Patrick Dandrey, *op.cit.* p.9.

¹⁹²⁸ Patrick Dandrey, *op.cit.* p.35.

¹⁹²⁹ Patrick Dandrey, *op.cit.*, p.41.

¹⁹³⁰ François Rabelais, *Tiers Livre*, chapitre III et IV, 1546.

François Rabelais, « Éloge des dettes », *Vacarme*, 2013/1 (NO. 62), p. 152-157.

¹⁹³¹ Joachim du Bellay, « Hymne à la surdité », *Les Regrets*, 1558.

¹⁹³² *Satire Ménippée*, 1593.

¹⁹³³ Marc-Antoine Girard de Saint-Amant, *La Rome ridicule. Caprice*, s.l.n., 1643.

¹⁹³⁴ [Mo_2737] *Pater noster de Mazarin*, *op.cit.*

pater noster de la Vulgate entre chaque strophe. Mazarin y avoue ses crimes, invoque le démon de l'avarice¹⁹³⁵ auquel il semble lié, et surtout, il réclame vengeance auprès de Némésis qui doit punir le peuple français pour le traitement qu'il lui a réservé toute sa carrière durant. Il s'en remet d'ailleurs au Diable à la fin de sa prière, témoignant pour un homme d'Église d'une étrange conception du *Notre père*, ou du moins ce serait la révélation de sa meilleure connaissance de Machiavel que de son bréviaire¹⁹³⁶. Par ailleurs, son désir de vengeance à l'encontre du peuple français est également opposé au pardon prêché par la religion – « Pardonne à ton prochain l'injustice commise ; alors, quand tu prieras, tes péchés seront remis »¹⁹³⁷. La tonalité volontairement opposée à la norme chrétienne lors d'une prière ici ne vient pas s'inscrire dans une logique héritée des guerres de religion et de la Ligue, mais il s'agit de tourner en dérision Jules Mazarin pour légitimer une dernière fois, sur son lit de mort, que son titre de cardinal était usurpé. Ici, si les propos attribués à Mazarin vont à l'encontre de la *doxa* mais également à l'encontre de ce que la religion préconise, tant pour un croyant quelconque que pour un cardinal, le texte s'apparente par cette duplicité à une prière paradoxale, car si la prière est une « élévation de l'âme vers Dieu [...] pour lui exprimer son adoration [...] ses remerciements ou actions de grâces, pour obtenir ses grâces ou ses faveurs »¹⁹³⁸, le *Pater Noster de Mazarin* est une prière au diable qui souhaite le mal et prône la vengeance, une prière emplie de colère, l'un des sept péchés capitaux.

C'est dans cette logique de prière paradoxal que se déroule également le *Funeste hoc de Jules Mazarin*¹⁹³⁹ : un narrateur du parti des frondeurs – « Notre Conti, si votre frère // tient le parti de ce voleur // nous opposons vôtre valeur // sous qui toute la France espère // Beaufort, Delbeuf, et Hodencour // Tout le monde vous fait la cour »¹⁹⁴⁰ – s'adresse tour à tour à Mazarin sur quatre strophes de dizains bâtis en version abrégée du sonnet français de Jacques Peletier du Man (ABBA CCD EDE) puis à l'auditoire sur une strophe à la structure identique à la précédente, et enfin sur le dernier dizain à Armand de Bourbon, prince de Conti, pour l'inviter à agir puisque son frère le Grand Condé est dans

¹⁹³⁵ Nous avons déjà mentionné auparavant Astarot, démon et trésorier de l'Enfer. Il s'agit sans doute ici plutôt de Mammon, prince de l'Enfer et démon de l'avarice, l'un des sept péchés capitaux, Matthieu, *Évangile selon saint Matthieu*, 6 :24.

¹⁹³⁶ [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées*, op.cit., p.7.

¹⁹³⁷ Ancien Testament, Siracide, 28,2.

¹⁹³⁸ CNRTL : définition de prière.

¹⁹³⁹ [MO_1457] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin*, op.cit., 3 pages.

¹⁹⁴⁰ [MO_1457] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin*, op.cit., p.2-3.

le camps de Mazarin : encore une prière qui ne vise pas la grâce, le pardon et l'élévation vers Dieu, mais qui appelle à la revanche et à chasser Mazarin de France... Finalement, le *Pater Noster* à Mazarin est plutôt une prière adressée à la famille de Condé par le biais de Conti, une nouvelle attaque politique contre Mazarin mais également contre Condé qui semble bien incapable de distinguer le bien du mal.

Les *Obsèques, les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin*¹⁹⁴¹ rentrent dans la catégorie des textes « paradoxaux » car s'ils ne louent pas Mazarin pour mieux le blâmer, s'il n'y a ni antiphrase, ni litote ou exagération, qu'il n'est pas question du Diable ou de prières détournées de leur fonction initiale à savoir demander le mal au lieu du bien, les funérailles de Mazarin ne s'annoncent pas comme des funérailles classiques, et vont donc à l'encontre de la *doxa* et de l'opinion universellement acquise à ce sujet :

Dans les funérailles ordinaires des morts, on n'y voit que des marques lugubres de tristesses et de deuil ! que des larmes répandues ! que des soupirs entrecoupés ! que de profonds sanglots ! on n'y entend que des voix plaintives, des regrets, des ressentiments ! des paroles de désespoir et des témoignages d'une perte qui pour être irréparable, nous est extrêmement sensible. Les églises parées de noir, nos habits, ni déportements, nos yeux, notre silence expriment les sentiments de nos cœurs et de nos âmes abattues de déplaisir¹⁹⁴².

Si cette description de deuil n'a rien de surprenant, le narrateur de la mazarinade en question invite néanmoins à célébrer la mort de Mazarin :

Ne pouvons-nous pas dire que la France ressuscite dans la mort et dans l'éloignement de ce malheureux et que les Français reprennent une nouvelle vie dans sa disgrâce, comment le phénix renaît de ses propres cendres. Ne devons-nous pas espérer maintenant toutes sortes de félicité et de bonheur, un notable changement dans les affaires, de nouvelles résolutions dans le courage et de généreuses entreprises pour le service de notre bon roi. Dorénavant, tout le monde respirera [...] Vous verrez dans Paris les pantalons ne plus danser que les branles de la sortie de Mazarin [...] la plupart des comédies qui s'y représenteront feront au sujet de Mazarin, et les plus excellents poètes du siècle n'ouvriront leur veine que pour publier les éloges, les hauts faits, les belles actions, les merveilles, les miracles à rebours de ce monstre de nature¹⁹⁴³.

L'auteur ici appelle bien à ne jamais oublier Mazarin, de façon ironique, mais comme le ferait un éloge funèbre traditionnel : « Enfin le souvenir de Mazarin ne s'effacera jamais de notre mémoire [...]. Ainsi les annales et les histoires de France, qui

¹⁹⁴¹ [MO_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin*. Paris, N. Charles, 1649, 8 pages.

¹⁹⁴² [MO_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin*, op.cit., p.4.

¹⁹⁴³ [MO_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin*, op.cit., p.6.

dans la suite des siècles en décriront les malheureux, et en marqueront les guerres, diront quant et quand que Mazarin avait été l'auteur, le principe et le motif de celles-ci »¹⁹⁴⁴. Le souvenir de Mazarin restera donc, pour ce frondeur, un souvenir négatif qu'il ne faut jamais oublier. Si le souvenir éternel fait partie du processus classique de l'éloge funèbre, il est ici détourné pour s'attaquer à Mazarin une dernière fois. Et si l'enterrement est un moment solennel codifié par la religion catholique, tout cardinal que soit Mazarin, le narrateur ici ne s'encombre pas du protocole funéraire :

Accompagnons ce misérable jusque dans le sépulcre et le mettons avec les corbeaux au gibet de Montfaucon. Faisons-lui des funérailles et des obsèques avec des flambeaux de paraffine qui lui brûlent continuellement les entrailles, et pour témoigner que nous avons d'extrêmes regrets de sa mort, faisons danser dessus sa fosse tous les joueurs de violons. Pour son oraison funèbre donnons-lui mille malédictions et mille imprécations. Et pour prières supplions la divine majesté que bientôt il délivre la France de ce monstre horrible qui a blasphémé son nom, abattu ses autels et violé ses épouses¹⁹⁴⁵.

Ce texte s'inscrit ainsi dans la logique paradoxale de rendre le culte funéraire, de se conformer aux rites, mais également de les transgresser en accablant davantage Mazarin. Cependant, la dernière phrase du pamphlet, qui semble s'adresser à Dieu – « blasphème », « autels », « épouses » qui peut sous-entendre des sœurs et autres religieuses ayant prononcé leurs vœux – est rédigée de façon à ce que la mort de Mazarin n'apparaisse finalement pas comme réelle : le sépulcre, les funérailles et les obsèques étaient fantasmées, et qui s'opposerait au présent de l'indicatif utilisé dans cette dernière phrase : Mazarin n'est pas mort, et le narrateur espère donc une délivrance prochaine de la part de Dieu. Ainsi si tout le texte au présent de l'indicatif n'était finalement qu'un présent de description ou d'énonciation, le dernier serait un présent exprimant un futur proche souhaité...

*L'Honneur du ministre étranger, enseveli dans le tombeau*¹⁹⁴⁶ semble à mi-chemin entre l'oraison funèbre et la dissertation où l'auteur détaille de manière méthodique chaque point qu'il aborde à grand renfort de « premièrement », « en premier », « la deuxième », « la troisième », donnant un aspect très scolaire au libelle. Par

¹⁹⁴⁴ [Mo_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin, op.cit.*, p.7.

¹⁹⁴⁵ [Mo_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin, op.cit.*, p.8.

¹⁹⁴⁶ [Mo_1662] *Honneur (l') du ministre étranger, enseveli dans le tombeau*, Paris, s.n., 1649, 8 pages. (Voir aussi [Mo_595] *Bonheur de la France en la mort de mazarin et de ses adhérents*, Paris, s.n.d., 7 pages)

ailleurs, la multitude de citations bibliques interroge quant aux compétences d'orateur de l'auteur du libelle et à son besoin de prouver qu'il est compétent à son auditoire, au risque d'en faire trop et donc de ne pas être compris. Après un détail plutôt long des torts et vices de Mazarin, l'auteur s'adresse finalement à la ville de Paris personnifiée : « Paris voilà la figure de ce que tu vois à tes portes »¹⁹⁴⁷, et il attaque finalement le Grand Condé : « un prince enflé de vanité et de présomption qui t'afflige, écoute comme il parle, il te pense déjà tenir, mais Dieu qui sait que tu ne combat que pour le roi et pour la justice, t'as envoyé un Ange, un Beaufort est descendu d'en-haut pour venir abattre au pied de ces murailles les forces de ce Prince »¹⁹⁴⁸. Ainsi le héros inattendu, tant de l'auditoire que des frondeurs, est François de Vendôme, duc de Beaufort, qui viendra défaire Condé, sous les ordres d'un Mazarin rêvé mort...

2.3.4. Testaments et codicilles : des dernières volontés discutables.

Nous avons déjà parlé dans le cas de Charlotte-Marguerite de Montmorency et de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, des « testaments pour rire »¹⁹⁴⁹ et nous allons cette fois nous attarder sur les testaments et codicilles de Mazarin. Les pamphlétaires ont été plus productifs pour écrire de faux testaments et codicilles de Mazarin que pour n'importe qui d'autre, au point de ne même pas exploiter les vraies morts, préférant encore et toujours cette fonction cathartique de la mort rêvée du cardinal Mazarin dans une logique de *damnatio memoriae* : *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait au temps des barricades*¹⁹⁵⁰, *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*¹⁹⁵¹,

¹⁹⁴⁷ [Mo_1662] *Honneur (l') du ministre étranger, op.cit.*, p.8.

¹⁹⁴⁸ [Mo_1662] *Honneur (l') du ministre étranger, op.cit.*, p.8.

¹⁹⁴⁹ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁹⁵⁰ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait au temps des barricades et trouvé depuis sa sortie de Paris en son cabinet, daté du 29 août 1648, avec l'avertissement de la vente de ses biens, etc., suivant l'arrêt de la cour du mois précédent*, Paris, François Musnier, 1649, 16 pages.

¹⁹⁵¹ [SBM_M1_202] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*, voir [MO_3764] (signé Jules), *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651, 8 pages.

*Le Gazetier désintéressé, et le Testament de Jules Mazarin*¹⁹⁵², et le *Codicile très-véritable de Jules Mazarin*¹⁹⁵³, le testament à la fin du *Gazetier* étant identique au *Codicile très véritable*.

Si d'après Isabelle Boussin « [le testament] permet au testateur d'exercer un pouvoir sur son entourage à travers ses derniers jugements »¹⁹⁵⁴, que dire d'un *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*¹⁹⁵⁵ ? Si on doit considérer la dernière prise de parole comme absolument véridique¹⁹⁵⁶, que penser de ce pouvoir supposé de Mazarin sur son entourage et sur la Cour ? Ce testament attribué à Savinien de Cyrano de Bergerac met d'entrée de jeu l'accent sur l'attaque *ad hominem* de Mazarin, cardinal donc homme d'Eglise, en remettant en cause sa foi – « Au nom de Monsieur Lucifer, de tous les gros Milords d'Enfer, et de Madame Proserpine que j'adore comme divine, puisque moi Jules Mazarin qui suis méchant comme un lutin, et d'un Dieu n'ai point créance »¹⁹⁵⁷ – qui, se voyant aux portes de la mort, *in articulo mortis*, décide de ce qu'il va léguer à qui. Il s'agit évidemment d'une technique pour exposer avant tout sa « bêtise et [sa] vanité » tout en critiquant sa propre conduite et sa propre politique dont semble souffrir tout le royaume¹⁹⁵⁸.

Le testament prétendument le plus ancien est le *Testament solennel du cardinal Mazarin fait par lui au temps des barricades, et trouvé depuis sa sortie de Paris, en son cabinet, daté du 29 août 1648*¹⁹⁵⁹. Le texte ne semble pas remettre d'entrée en cause sa foi puisque l'auteur l'y présente comme « moi, Jules Mazarin, par la grâce de Dieu, Prince et cardinal du Saint Siège Apostolique »¹⁹⁶⁰, ce qui l'oppose radicalement au *Testament du Cardinal Mazarin* : « N'ayant jamais reconnu de puissance au-dessus de la mienne, je

¹⁹⁵² [MO_1467] *Gazetier (le) désintéressé, et le Testament de Jules Mazarin*, Sur l'imprimé de Paris, chez Jean Brunet et Claude Morlot, 1649, 20 pages.

¹⁹⁵³ [MO_706] *Codicile très-véritable de Jules Mazarin, fait par la permission du roi dans Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages. [daté du 7 mars].

¹⁹⁵⁴ Isabelle Boussin, *Le testament dans la littérature latine du début du Principat (1^{er} siècle avant J.-C. – 1^{er} siècle après J.-C.)*, thèse de doctorat en études latines, Paris IV, 2008.

¹⁹⁵⁵ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, s. l.n., 1649, 12 pages, p.1.

¹⁹⁵⁶ Fanny Arama, « Les testaments « pour rire », de l'humour noir à la franche causticité », *Acta fabula*, vol. 16, no. 5, Éditions, rééditions, traductions, Mai-juin-juillet 2015.

¹⁹⁵⁷ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, *op.cit.*, p.1.

¹⁹⁵⁸ Fanny Arama, *op.cit.*.

¹⁹⁵⁹ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait*, *op.cit.*

¹⁹⁶⁰ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait*, *op.cit.*, p.3.

déclare d'entrée de ce mien Testament que je ne veux implorer l'assistance de qui que ce soit »¹⁹⁶¹ ou à celui de Cyrano de Bergerac dont nous avons déjà parlé et dans lequel il loue d'entrée Lucifer et les diables infernaux¹⁹⁶² : étant donné les années de publication, nous aurions été tentés de dire que l'abandon de la religion se fait entre 1649 et 1652 pour en faire un adorateur de Satan, or le libelle de Cyrano de Bergerac contredit cette hypothèse. Il s'agit d'une prise de position peut-être encore osée en 1649 qui ne s'imposera plus facilement qu'à la fin de la Fronde.

Le testament remplit de nombreuses fonctions comme l'avait relevé Fanny Arama, et nous retrouvons souvent ces fonctions dans les testaments et codicilles de Mazarin. Elle notait par exemple la fonction de *mea culpa* et de repentir des testaments fictifs, fonction que l'on retrouve par exemple dans le *Testament solennel de Jules Mazarin*, après la longue liste de ses dons, où il s'excuse et demande pardon pour son comportement : « pardon à la maison d'Autriche et impériale »¹⁹⁶³, « je demande avec pareille révérence et soumission d'esprit, pardon à la sainteté, à tout le clergé apostolique et à tous mes confrères et contemporains les cardinaux »¹⁹⁶⁴, « je demande aussi pardon à l'Italie ma patrie »¹⁹⁶⁵.

Fanny Arama révélait également la fonction de « dénonciation *ad hominem* de toutes les irrégularités et faiblesses morales dont font preuve un certain nombre de personnalités qui appartiennent à la catégorie des privilégiés »¹⁹⁶⁶ : dans le *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, Mazarin se trouve ainsi en généreux donateur à léguer « au roi toute la France // et l'ayant mos en décadence »¹⁹⁶⁷ ? Au duc d'Orléans qu'il qualifie de mélancolique, il laisse « mon beau livre du jeu des rois // qui m'a servi soixante mois // avec un si grand avantage [...] son profit et pour sa gloire »¹⁹⁶⁸, sans que l'on ne sache de quel livre il peut s'agir, d'un livre de jeux de cartes (d'où la mention des

¹⁹⁶¹ [MO_3764] (signé Jules), *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ, op.cit.*, p.3.

¹⁹⁶² [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin, op.cit.*, p.1.

¹⁹⁶³ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait, op.cit.*, p.12.

¹⁹⁶⁴ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait, op.cit.*, p.13.

¹⁹⁶⁵ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait, op.cit.*, p.13.

¹⁹⁶⁶ Fanny Arama, *op.cit.*.

¹⁹⁶⁷ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin, op.cit.*, p.4.

¹⁹⁶⁸ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin, op.cit.*, p.5.

« quatre as ») ou d'un livre de politique comme *Le Prince* de Machiavel. A la grande Mademoiselle, il lègue ironiquement « un peu de générosité, et à Armand III de Gramont, dont nous n'entendons en général jamais parler dans les mazarinades du corpus d'outre-tombe, il lui « laisse le meilleur cheval [...] pour s'enfuir avec furie // comme il l'a fait par plusieurs fois // afin de marquer ses exploits // et sa vaillance coutumière »¹⁹⁶⁹.

Si certains comme le *Testament solennel*, le *Testament de Jules Mazarin* à la fin du *Gazetier* et donc le *Codicille très véritable de Jules Mazarin* se présentent comme des pièces sérieuses, les autres sont en revanche explicitement polémiques et moqueuses, comme le *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ* et le *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*. Ainsi rien dans le titre ne permet de savoir à l'avance s'il s'agit d'une pièce sérieuse qui s'inscrit dans un contexte précis, comme le *Codicille* qui se situe donc au moment de la Paix de Paris – « issue de cette conférence de Ruel, je serai contraint de m'éloigner de la France et ainsi je courrai de mille dangers à cause de l'excès de mes richesses »¹⁹⁷⁰ – ou s'il sera question d'une attaque véhémement contre Mazarin et son entourage.

Si le roi et la reine sont des légataires quasi-universels dans l'ensemble des testaments fictifs, nous remarquons la présence récurrente de la famille de Mazarin : les nièces, neveux, le père¹⁹⁷¹, parfois des oncles et cousins¹⁹⁷², certains des légataires sont en revanche plus étonnants : comme nous l'avons déjà mentionné, le duc d'Orléans est une figure récurrente¹⁹⁷³, ainsi que Louis II de Bourbon-Condé à qui il lègue dans trois mazarinades un « cupidon d'or »¹⁹⁷⁴ et les œuvres de charité auxquelles il lègue des biens acquis de façon plus ou moins légalement.

¹⁹⁶⁹ [Mo_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, *op.cit.*, p.6.

¹⁹⁷⁰ [Mo_706] *Codicille très-véritable de Jules Mazarin*, *op.cit.*, p.3.

¹⁹⁷¹ [Mo_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin*, *op.cit.*

[Mo_706] *Codicille très-véritable de Jules Mazarin*, *op.cit.*

[Mo_3764] (signé Jules), *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ*, *op.cit.*

¹⁹⁷² [Mo_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin*, *op.cit.* : mention de Jean Mazarin, son cousin germain et Gilles Mazarin, son neveu, des sieurs de Ponty et d'Elfort, ses oncles maternels.

¹⁹⁷³ [Mo_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin*, *op.cit.*

[Mo_706] *Codicille très-véritable de Jules Mazarin*, *op.cit.*

¹⁹⁷⁴ [Mo_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin*, *op.cit.*

[Mo_706] *Codicille très-véritable de Jules Mazarin*, *op.cit.*

Si l'on considère qu'il lègue certaines de ses possessions au duc d'Orléans, oncle du roi, et au Grand Condé, nous pouvons imaginer que c'est pour respecter le protocole ou remercier des services rendus, nous voyons qu'apparaissent également dans la longue liste des légataires du cardinal tout le camp des frondeurs : le Prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le maréchal de la Motte-Audancourt, les poètes de Paris, les imprimeurs et vendeurs de placards¹⁹⁷⁵, preuve que Mazarin reconnaît ses torts, la grandeurs de ses « ennemis » et surtout qu'il n'a « aucune animosité contre eux ». Comme le rappelle Fanny Arama, le testament est un « prétexte idéal pour exhiber « le savoir-faire d'un vantard faisant montre de sa capacité verbale », elle devient l'occasion d'amplifications variées, dans les apostrophes aux amis, aux héritiers »¹⁹⁷⁶, même si ici finalement Mazarin interpelle assez peu d'amis.

Il s'agit aussi d'une habile tentative de communication politique comme le souligne Fanny Arama :

[Le testament] se rend [...] proprement polémique quand la donation testamentaire devient vindicative et cible *ad hominem* ses adversaires, entre dénonciation nominative, insulte et “ décharge morale ”. Plusieurs stratégies sont à l'œuvre dans la mesure où les différentes parties du testament (legs symbolique de l'âme, des parties du corps, donation de biens patrimoniaux, ordonnancement des funérailles) ouvrent le champ à des jeux polémiques divers. C'est à travers la recherche d'une tension et d'un décalage entre l'objet légué et le testateur et/ou le légataire que le testament se fait polémique, à l'aide de révélations sciemment accusatrices ou de portraits indirects peu flatteurs. Par exemple, les legs peuvent être dévalorisants pour leur donateur par excès de biens, excès qui trahit la grossièreté du petit trafiquant plutôt que d'énoncer une quelconque générosité. Ils peuvent aussi être le lieu de la disgrâce publique de l'entourage de l'auteur du testament¹⁹⁷⁷.

Ainsi, si Mazarin attaque de façon détournée les faiblesses morales de ses adversaires sous forme d'antiphrases ou de litotes pour en dresser des portraits peu élogieux, l'ensemble des testaments s'inscrivent dans cette logique de tension et de décalage entre l'objet légué et l'héritier : Mazarin fait étalage de ses possessions, richesses, diamants et autres pierreries dans les pamphlets, qu'il lègue à tour de bras à son entourage. Mais ça n'empêche pas par exemple, malgré ses immenses richesses, qu'il laisse au roi et à la reine qu'il a nommé exécuteurs testamentaires la charge de régler les funérailles : « pour les frais funéraires, ils seront payés par mes-dits exécuteurs »¹⁹⁷⁸. Ici,

¹⁹⁷⁵ [Mo_706] *Codicile très-véritable de Jules Mazarin, op.cit.*

¹⁹⁷⁶ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁹⁷⁷ Fanny Arama, *op.cit.*

¹⁹⁷⁸ [MO_3766] (signé Jules Mazarin), *op.cit.*, p.11.

les excès évidents de richesses servent à souligner la grossièreté et la basse extraction de Mazarin : bien que ce soient des biens précieux, leur quantité est ici insultante et leur répartition discutable.

D'autre part, les textes les plus vindicatifs détournent même les funérailles pour attaquer Mazarin et montrer qu'il est à la fois un mauvais croyant et donc un mauvais Cardinal qui a usurpé son titre et un criminel : « que mon âme (si j'en ai une) [...] s'empare du corps d'une biche [...] pour la transférer aisément // plus vite et plus légèrement // dedans mon île italienne // où ma puissance est souveraine »¹⁹⁷⁹, « au regard de mes funérailles // et du convoi de mes entrailles, // j'exhorte de bonne façon // tous les corbeaux de Montfaucon // de s'y trouver en diligence [...] moyennant quoi chacun prendra // sa part d'un Jules qu'il aura // pour le porter de compagnie // en volant droit en Italie »¹⁹⁸⁰. L'intérêt ici de souligner l'absence de croyance religieuse de Mazarin et la mention de Montfaucon, lieu emblématique du gibet conçu par Enguerrand de Marcigny, permet de rendre la disgrâce publique...

Dans le *Testament du cardinal Mazarin*, l'auteur va plus loin en déshéritant la famille de Mazarin – « je ne donne rien à mon neveu Manchiny [...] item afin que mesdites nièces se servent de la bonne éducation que je leur ai donnée »¹⁹⁸¹ – et en distribuant à des gens de son entourage, et donc déconsidérés par les frondeurs, des objets dont la préciosité semble discutable : « mon tampon de cire », des « singes à monsieur de Cohon évêque de Dol », « essences, pâtes, pommades, senteurs, eaux et autres compositions servant à la santé et à l'embellissement du corps humain à Mademoiselle Giot » : ces dons servent ici à attaquer les légataires par des legs dévalorisants, permettant à la fois de railler Mazarin mais également les gens de son parti.

Comme le souligne Fanny Arama, la question du registre est indispensable pour cerner cette typicité des testaments pour rire et testaments fictifs :

Le burlesque, que la critique s'accorde pour faire reposer sur des phénomènes de disconvenance entre le sujet et le style, est présent à des degrés divers dans presque tous les testaments pour rire. Il permet de trouver l'équilibre parfait entre la gravité propre au testament, forme sérieuse par nature, et le rire qui surgit à travers l'emphase ou l'excès de regret, ou encore la subversion de coutumes testamentaires, soulignant ainsi l'intention de dérision¹⁹⁸²

¹⁹⁷⁹ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *op.cit.*, p.2.

¹⁹⁸⁰ [MO_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *op.cit.*, p.3.

¹⁹⁸¹ [MO_3764] (signé Jules), *op.cit.*, p.3-4.

¹⁹⁸² Fanny Arama, *op.cit.*

Cette question du registre burlesque ici pose la question de l'équilibre. A première vue, les testaments d'apparences sérieuses pourraient être exclus, et pourtant c'est le décalage entre le sérieux de la forme et l'excès de regrets qui les inscrivent dans un registre burlesque, peut-être pas évident au premier abord. Pour les textes les plus agressifs et polémiques, outre la « forme burlesque » en octosyllabes du *Testament véritable*, c'est la subversion des coutumes qui les inscrivent dans le registre burlesque, puisqu'ils s'éloignent trop par leur forme du sérieux initial du testament.

D'autre part, d'après Jean-Marie Pailler et Robert Sablayrolles soulignent que le testament est un outil de *damnatio memoriae* et donc il semble alors cohérent que les pamphlétaires aient joué avec ce genre :

Parmi les autres procédures de *damnatio memoriae* nous retrouvons l'invalidation du testament : en ne respectant pas les dernières volontés d'un défunt, on s'assure ainsi que sa mémoire ne sera jamais honorée et donc son oubli définitif¹⁹⁸³.

Ainsi avec tous ces legs fantaisistes, non seulement les pamphlétaires se moquent de Mazarin, de son entourage et tentent maladroitement de valoriser leur camp en en faisant des légataires auprès desquels le cardinal se confond en excuses contrites, expression d'une repentance démesurée et exagérée, mais comme ces testaments ne seront jamais exécutés, c'est également un dernier pied de nez à Mazarin, un ultime manque de respect, en ne respectant symboliquement pas ses dernières volontés, bien que fausses, même si nous pouvons nous interroger sur le procédé : en effet, les personnes mentionnées savent, s'ils lisent ces libelles, que ces textes sont faux et n'attendent rien de Mazarin, et l'auditoire plus large des rues de Paris, s'il peut y croire, n'étant pas concerné, n'irait vraisemblablement pas se manifester d'une façon quelconque pour ou contre l'absence d'exécution testamentaire...

S'ils sont burlesques, moqueurs, polémiques et parfois vindicatifs, les testaments fictifs de Mazarin ne semblent alors avoir qu'une vocation à faire rire ou soulager par ses repentirs, ce qui leur confère une fonction cathartique. Mais en dehors de ces considérations, il est difficile d'imaginer une implication réellement politique de ces libelles : si ces testaments pour rire sont des testaments paradoxaux, dans le sens où ils

¹⁹⁸³ Jean-Marie Pailler, Robert Sablayrolles, *op.cit.*, p.29 ; Tacite, *Histoires*.

s'écarter de la norme comme les éloges paradoxaux, ont-ils pour autant l'impact espéré sur l'opinion des foules, excepté un impact cathartique ?

2.3.5. Apparition du cardinal décédé : Mazarin, le retour.

Après avoir été mis à prix comme un vulgaire criminel, après que les frondeurs aient imaginé son voyage en Enfer et la façon dont les instances infernales se préparent à le recevoir, après avoir détourné ses rites funéraires pour en faire des moments drôles et paradoxaux grâce au décalage entre la réalité et le discours, après avoir tourné en ridicule ses potentielles dernières volontés, malgré tous leurs efforts pour que Mazarin intègre les Enfers et y reste une bonne fois pour toute, force est de constater que dans un cas unique, c'est un échec. Il s'agit de l'unique mazarinade qui met en scène Mazarin sous l'apparence d'un fantôme, l'*Apparition du Mazarin au paysan Gascon après le naufrage, lui racontant ses aventures de l'Autre Monde*¹⁹⁸⁴. Le texte est un échange entre deux gascons, Micheu et Guilhen, sans que leurs propos ne soient compréhensibles pour qui ne maîtrise pas les dialectes de la Guyenne du XVII^{ème} siècle. Mazarin est le seul personnage à s'exprimer en français normatif, aussi nous nous concentrerons sur ses propos, à défaut de pouvoir comprendre ceux de Micheu et Guilhen.

Mazarin dans ce libelle s'inscrit dans la logique de la tradition des fantômes qui apparaissent : il sait qu'il est mort et qu'il n'est qu'un fantôme, ce que ses deux interlocuteurs ne semblaient pas forcément avoir remarqué, bien qu'ils sachent qu'il est décédé, pour qu'il soit obligé de le préciser : « je ne suis que son ombre, errante, sans savoir // trouver le moindre lieu qui ne veuille me revoir [...] si bien que tu me vois, je ne suis pas palpable // je ne suis qu'un esprit, errant et misérable »¹⁹⁸⁵. Par ailleurs, nous savons qu'il est mort étranglé, visiblement par l'un des deux gascons si l'on en croit ses propos :

Sache donc mon ami que lorsque ta malice
Me fit en m'étranglant un si mauvais office
Je suis pas sitôt dans le nombre des morts,
Que je quittai ça-bas mon misérable corps
Et m'en allait tout droit à la porte céleste
Où mon accueil fut pis que celui de la peste¹⁹⁸⁶.

¹⁹⁸⁴ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon, op.cit.*, 12 pages.

¹⁹⁸⁵ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon, op.cit.*, p.4.

¹⁹⁸⁶ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon, op.cit.*, p.5.

S'il nous est impossible de savoir par les propos des gascons si cette affirmation est vraie, nous pouvons néanmoins émettre deux hypothèses quand à cet étranglement : le premier serait qu'il s'agit d'un cas de strangulation criminelle, impliquant qu'un homme détourne l'attention de la victime (Mazarin), pendant que l'autre se faufile par derrière pour ensuite étrangler la victime, Mazarin ayant donc été assassiné par deux personnes du peuple qui auraient enfin répondu aux nombreux appels au meurtre de l'Eminence par les pamphlétaires ; la deuxième hypothèse serait que, en dépit des propos de Mazarin que nous ne pouvons confirmer ou infirmer avec les propos des gascons, il s'agit d'une expression du *retentum*, peine de l'Ancien Régime qui consiste à étrangler secrètement une personne condamnée à une peine de mort douloureuse¹⁹⁸⁷.

Mazarin raconte ce qui s'est passé à sa mort et comment il est rejeté du Paradis pour être envoyé sur ordres de Saint Michel en Enfer. L'auteur du libelle détaille ainsi tous les échanges entre Mazarin et le Saint qui lui refuse l'entrée au paradis. Nous remarquons dans ses propos un *mea culpa* qui se retrouve dans ses testaments fictifs et éloges paradoxaux, tout en exploitant les vices que les pamphlétaires lui reprochent, comme si la mort lui permettait une prise de conscience : il avoue avoir manipulé Louis XIV, être un avaricieux – « Je faisais m'adorer dans l'éclat de mes meubles, // et surtout dans l'amas de trésors infinis »¹⁹⁸⁸ fait écho aux merveilles et richesses distribuées dans les testaments fictifs – ainsi qu'une multitude d'autres vices. Si dans la majorité des mazarinades ces propos acerbes et vindicatifs sont dans la bouche des autres fantômes et morts « par sa faute », ici c'est Mazarin lui-même qui tient ce discours violent à son encontre, mais pour se justifier et minimiser la gravité de ce qu'on lui reproche.

L'Enfer présenté dans la mazarinade est un enfer syncrétique : en effet, d'après les propos de Saint Michel, on y accède par le lac Averno – « portez ce galant au fond de l'Averno »¹⁹⁸⁹ – et pourtant c'est face à Lucifer, qui va l'insulter et le torturer¹⁹⁹⁰, que Mazarin se trouve, sans qu'il n'y ait d'autre mention de l'endroit. Et si Lucifer le torture,

¹⁹⁸⁷ Philippe Antoine Merlin, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, 5^{ème} édition, réduite aux objets dont la connaissance peut encore être utile, augmentée de 1^o de notes indicatives des changements apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, 2^o de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et les autres, 3^o de changements que les lois françaises ont subis, dans le royaume des Pays-Bas depuis l'année 1814, corrigée et fondue avec les additions formant les tomes 15, 16 et 17 de la 4^{ème} édition*, vol.29, Bruxelles : H.Tarlier, 1828, p.345.

¹⁹⁸⁸ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon, op.cit.*, p.6.

¹⁹⁸⁹ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gasco, op.cit.*, p.7.

¹⁹⁹⁰ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon, op.cit.*, p.8-9.

il refuse malgré tout l'entrée des Enfers au cardinal, ordonnant au soldat démon qui l'accompagne de l'emmener n'importe où ailleurs : « Conduis-le donc ailleurs, car il n'entrera pas // qu'il aille visiter son pays d'Italie »¹⁹⁹¹. Ainsi cela se place en contradiction avec toutes les autres mazarinades évoquant l'autre monde : dans les autres textes, un séjour de « villégiature » est préparé pour Mazarin, Pluton et les seigneurs infernaux tremblent à son arrivée mais s'y préparent, ou il y est accueilli en héros et reçu par le diable lui-même. Là, même Lucifer ne veut pas de lui en Enfer et rien n'a été prévu le concernant.

Le libelle permet également d'attaquer Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, qui, comme nous l'avons mentionné, est gouverneur de la Guyenne et en charge de réprimer la Fronde à Bordeaux. Ainsi, les frondeurs profitent de cette mazarinade pour imaginer que le sort subi par Mazarin est celui qui attend à courts termes le duc d'Épernon qui « oppresse leur ville » en essayant de la maintenir dans le giron royal.

Cet usage de la mort par les vivants, où se mêlent exploitation religieuse et politique d'un décès opportun (Charlotte-Marguerite de Montmorency) avec l'invention pure et simple d'une mort qui n'a pas eu lieu (Bernard de Nogaret, Mazarin), montre qu'il s'agit là d'un mélange entre manipulation des affects collectifs par un déploiement de *pathos* pour concentrer la haine sur un point particulier (le protestantisme, Mazarin) ou jouer sur la libération cathartique des morts imaginées. Les stéréotypes et préjugés restent la matière essentielle, la source de toutes les récriminations dans la psyché collective.

Comme l'avait souligné Mathilde Levesque, dans le cas des mazarinades, surtout comme nous l'avons relevé dans sa fonction cathartique et de *damnatio memoriae*, relèveraient d'une fonction visionnaire qui imaginent telles des prophètes le futur de Mazarin, des futurs « [...] [qui] sont toujours de mauvais augure pour le Cardinal ; les tableaux apocalyptiques participent de la fonction cathartique du libelle »¹⁹⁹². Ce n'est pas sans rappeler ce que Yann Rodier nommait la « performativité du discours de l'odieux »¹⁹⁹³ : tout devient source d'attaque contre Mazarin, et il n'est alors même pas question non plus de le laisser en paix dans la mort.

¹⁹⁹¹ [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon*, *op.cit.*, p.8.

¹⁹⁹² Mathilde Levesque, *op.cit.*, p. 227-242.

¹⁹⁹³ Yann Rodier, *op.cit.*, p.113.

Cible de la haine, persécuté par les morts, pourchassé pour être tué, personnage principal de *contes sanglants* à destination plus cathartique qu'apologétique, il semblerait que les forces obscures de l'au-delà n'aient pas eu le poids escompté, ni sur Mazarin, ni sur les foules.

*Quoiqu'il m'arrive de mauvais,
l'Histoire ne parlera de moi qu'en bien, si elle veut dire la vérité*¹⁹⁹⁴.

¹⁹⁹⁴ Mazarin à Zongo Ondedei, 14 février 1651. « Qualunque disgratia mi arrivi, l'Historia non parlerà che bene di me, se vorrà dire il vero ».

Remarques finales.

*Nous dirons en terminant :
Heureux le pays où les journaux politiques sont ennuyeux,
car c'est l'indice que la paix et la tranquillité publique y règnent*¹⁹⁹⁵.

Que dire une fois ces mazarinades de fantômes passées en revue ? D'abord que les pics de publication coïncident avec ceux notés par Christian Jouhaud et Hubert Carrier dans le corpus global des mazarinades, à savoir 1649 et 1652. Nous avons remarqué également en termes de publication que les statistiques ne correspondent pas forcément aux relevés de Carrier, ce qui témoigne d'un genre peu assumé par les pamphlétaires, un genre marginal qui ne distingue par un fonctionnement presque autonome par rapport au corpus global. D'un point de vue littéraire, si la forme théâtrale représente l'essentiel du corpus, il n'en demeure pas moins que tous les genres littéraires sont concernés, de la poésie au roman en passant par les formes brèves, montrant qu'il n'y a aucune exclusivité littéraire aux histoires de fantômes dans les libelles de la Fronde.

Le choix des revenants s'avère intéressant : tous les morts invoqués dans les pamphlets remplissent les conditions nécessaires pour devenir des fantômes puisque *ante diem fatalem, saevus finis* etc. Cela témoigne du fait que les auteurs des pamphlets étaient particulièrement bien informés quant aux traditions sur la question des revenants, certainement lecteurs des ouvrages à succès des démonologues Noël Taillepied et Pierre le Loyer à la fin du XVI^{ème}/début du XVII^{ème} siècle. Néanmoins, par rapport à la très longue tradition antique d'apparitions et tout ce que rapportent de façon scientifique les démonologues du début du XVII^{ème} siècle, les pamphlétaires frondeurs ne s'embarrassent pas de détails tels que le respect des heures ou saisons auxquelles apparaissent les fantômes, de même que l'endroit des apparitions, puisque les fantômes apparaissent bien souvent loin de leurs os ou de leur dernière demeure, à des moments rarement connus, impliquant autant le jour que la nuit, autant l'été que l'hiver. Les mazarinades exploitent plusieurs types de communications entre les vivants et les fantômes, permettant toutes les fantaisies et imaginations : la communication réelle, basée sur des apparitions avec ou sans échanges verbaux, les apparitions supposées oniriques et enfin les « possessions »

¹⁹⁹⁵ Paul Dupont, *op.cit.*, vol.2, p.233.

de statues, ce qui leur permet d'exploiter une grande majorité des possibilités de communication entre l'au-delà et le royaume français. Ainsi, les messages des défunts – et surtout des pamphlétaires – arrivent jusqu'aux lecteurs de mazarinades, et ce par tous les moyens, sans qu'ils ne soient évidents.

Par contre, les auteurs devaient avoir connaissance d'une façon ou d'une autre des détails concernant les décès des souverains et autres personnalités importantes du gouvernement pour savoir précisément lesquels faire revenir sous forme fantomatique, en dehors de l'hypothèse que la mort attend rarement la vieillesse durant l'Époque moderne et qu'il était donc peu probable qu'aucune de ces personnalités ne soit décédé naturellement. Si nous savons grâce à Joël Cornette et Anne-Marie Helvétius qu'il y avait une large communication autour de la mort des souverains :

le cérémonial complexe des funérailles et les apparats éphémères qui les accompagnent, rituel souvent spectaculaire dès qu'il s'agit d'un prince ; la « médiatisation » de la mort du souverain à travers la circulation de l'information (orale, écrite, graphique) révélée par la diffusion de la nouvelle et la publicité des obsèques ; la commémoration du souverain après sa mort ; sans oublier la mort des rois par l'image et la caricature et les bouleversements politiques multiples provoqués par la disparition du souverain¹⁹⁹⁶,

Est-ce que pour autant tous les détails concernant le décès étaient révélés ? Si l'assassinat d'un roi ne passe pas inaperçu, comme ce fut le cas pour Henri III¹⁹⁹⁷ et Henri VI, était-on informé s'il ne s'agissait « que » d'une maladie ? Si certaines morts sont documentées de façon succinctes dans des ouvrages comme *Le trésor de l'histoire de France*¹⁹⁹⁸, aucune mention n'est faite par exemple des morts de Louis X, Louis XI et Louis XII : comment le pamphlétaire savait-il les causes précises de ces décès, à moins d'avoir l'information dans un autre ouvrage, supposant donc qu'il était suffisamment lettré pour disposer d'une bibliothèque et d'ouvrages, informations répandues « aux marges du royaume et dans le monde lettré »¹⁹⁹⁹. De plus, pour les fantômes de rois et reines abusés par les favoris, surintendants ou dont les principaux ministres étaient des cardinaux, ses informations étaient-elles consignées précisément d'une quelconque façon, en dehors des

¹⁹⁹⁶ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *op.cit.*, p.9.

¹⁹⁹⁷ Scipion Dupleix, *op.cit.*, p.288 « Le Roi Henry III est assassiné par un moine. Son trépas. Ses eloges ».

¹⁹⁹⁸ Gilles Corrozet, Coulon Louis, *Le trésor de l'histoire de France réduit par tiltres et lieux communs, divisé en deux parties : la première, composée par G. C., augmentée et enrichie de plusieurs curieuses recherches et pièces authentiques importantes à la gloire de nos rois, à l'honneur de leur (sic) ministres et au lustre de cette florissante couronne, par L. C., avec l'histoire des rois de France et leurs portraits*, Paris, ...1644-1645, p.98 : « Titre XXIX. D'aucuns rois, princes et princesses, decedez d'autre mort que naturelle ».

¹⁹⁹⁹ Joël Cornette (dir), Anne-Marie Helvétius (dir.), *op.cit.*, p.99.

cercles restreint des biographes royaux et historiens qui pouvaient éventuellement avoir ces connaissances précises et pointilleuses de points de détails de l'Histoire de France ? Comment ont ainsi pu être exploités indirectement ces points communs reliant plusieurs des monarques décédés, via Enguerrand de Marigny, Jean de la Balue, Charles de Gontaut et les autres autrement que par des historiens aguerris ?

Cependant, tout ce système de communication d'outre-tombe repose sur l'exploitation des *ethos prédiscursifs* des fantômes invoqués. Si dans le cas des rois et reines il s'agit d'exploiter un *ethos* qui confèrera l'autorité nécessaire au locuteur invoqué, dans le cas des autres fantômes tels que Concino Concini et la famille de Mazarin, l'étape de l'amende honorable sera nécessaire pour redorer l'*ethos* et ainsi conférer une quelconque autorité aux entités qui reviennent hanter Mazarin, Condé et les autres. Alors entrent en jeu tous les ressorts de la rhétorique, cet art qui permet de construire – en théorie – des discours efficaces qui vont non pas convaincre (puisqu'il faudrait appeler à la Raison) mais *persuader* une foule agitée par la Fronde et donc potentiellement plus sensible à l'art oratoire²⁰⁰⁰. Si l'on considère que le roi *est* le peuple, alors il est possible que les lecteurs de mazarinades d'outre-tombe puisse s'identifier hyperboliquement à cette haute figure qui les représente tous. Michel Meyer dans son ouvrage sur *La Rhétorique* avertit :

On ne peut plus identifier purement et simplement l'*ethos* à l'orateur : la dimension de la prise de parole est structurée de façon plus complexe. L'*ethos* est un domaine, un niveau, une structure – bref, une dimension –, mais cela ne se limite pas à celui qui parle physiquement à un auditoire, pas même à un auteur qui se cache derrière un texte et donc, pour cette raison, la « présence » importe peu finalement. L'*ethos* se présente de manière générale comme celui ou celle à qui l'auditoire s'identifie, ce qui a pour effet de faire passer ses réponses sur la question traitée²⁰⁰¹.

Néanmoins la question de l'identification au destinataire du discours des fantômes reste un problème : suivant les théories de Jakobson, la construction même du discours des fantômes ne remplit pas toutes les attentes à l'efficacité du discours. Comme nous l'avons dit, si le contexte est en apparence évident pour tout le monde, la construction même des mazarinades de fantômes semble exclure le grand public de la teneur même du

²⁰⁰⁰ Jean-Jacques Robieux, *op.cit.*, p.16 : « Si les sophistes louent la rhétorique pour son pouvoir, Aristote l'apprécie pour son utilité. Avec lui, elle n'est plus cette science de la persuasion propre à se substituer aux valeurs, elle devient un moyen d'argumenter, à l'aide de notions communes et d'éléments de preuve rationnels, afin de faire admettre ses idées à un auditoire ».

²⁰⁰¹ Michel Meyer, *op.cit.*, p.21.

discours : le destinataire (le revenant) livre un message particulier à un destinataire ciblé (Mazarin, Anne d'Autriche, Condé, Turenne...) et non à l'ensemble de la population explicitement. Le contact avec l'auditoire n'est donc pas explicite et évident, et les codes employés parfois trop nébuleux pour le plus grand nombre.

Les fantômes des mazarinades s'inscrivent dans une logique de reconnaissance par rapport à leur auditoire (le besoin d'être vu et entendu pour les fantômes et lu/entendu pour les auteurs de pamphlets), la relation s'en trouve déséquilibrée par ce manque d'implication directe de l'auditoire. En s'adressant à un destinataire unique et nommé, ils excluent d'office l'ensemble de l'auditoire, qui n'accordera de fait qu'une reconnaissance parcellaire, nourrie par la curiosité et le voyeurisme de la masse pour la vie des Grands, sans que cela n'ait d'autre conséquence que la simple indiscretion des uns pour la vie des autres. On reste dans le ragot et la rumeur sans répercussions aucunes.

De fait, si Hubert Carrier voyait dans les mazarinades un outil de propagande, de manipulation politique des foules, un objet qui précède l'événement, les histoires de fantômes découlent forcément d'un événement comme nous l'avons dit et ne peuvent par définition par le précéder. Ainsi quelle est la réelle efficacité de ces textes ? De son côté, Christian Jouhaud considère que les mazarinades sont une littérature de l'action, dépourvue de volonté de manipulation à proprement parler. Le cas des mazarinades de fantômes semble se placer à mi-chemin entre les deux théories : elles sont une littérature de l'action dans le sens où dans la très grande majorité des cas elles suivent de près les événements de la Fronde et les décès causés par les nombreux combats ; d'autre part elles semblent construites avec une volonté de manipulation – sinon pourquoi déployer tout un jeu sur les différents types *d'ethos*, recourt incessamment au *pathos*, arguments d'autorité, de compétence, respect des qualités de l'orateur que ce soit d'après Aristote ou Cicéron là où l'esthétique prônée par Ronsard se suffirait à elle-même – sans que cette rhétorique ne soit vraiment aboutie et efficace du fait du décalage entre l'événement et l'appel à l'action. Finalement, d'une idée d'apologues politiques piquants dans la tradition antiques, ces mazarinades se retrouvent à être des comptes rendus biaisés des événements après qu'ils se soient déroulés, avec un poids ou une efficacité politique difficilement mesurable malgré les efforts rhétoriques et stylistiques (élevé pour les sujets graves, moyens pour simplement exposer et informer et bas pour plaire et amuser le public ; recourt au genres rhétoriques judiciaire et épideictique) déployés dans leurs constructions.

Les mazarinades de fantômes semblent s'inscrire imperceptiblement dans une logique issue des Guerres de Religion et la « supériorité indéniable » de la religion catholique sur toutes les autres, avec une place importante donnée au pécheur et sa repentance – nous le voyons par exemple avec les fantômes à l'*ethos prédiscursif chargé* comme Concini ou Leonora Dori qui ont besoin d'obtenir le pardon des parisiens pour gagner leur entrée au royaume de Dieu²⁰⁰² –, ainsi que l'aveu public des crimes – citons par exemple tous les libelles donnant la parole à Mazarin *in articulo mortis* – qui prouvent qu'il existerait une justice divine qui ne laissera pas le criminel s'en sortir impunément. Mazarin est d'ailleurs autant accusé de « crimes politiques » contre le roi, d'être adepte de Machiavel et de turpitudes propres à un membre du gouvernement que de « crimes religieux », puisqu'il est associé en permanence aux péchés capitaux : si sa qualité de cardinal est attaquée pour être remise en question quant à l'obtention de la paramentique pourpre, il est en revanche systématiquement renvoyé à la gourmandise (avidité de biens matériels qui pousse à la cupidité), à l'avarice et à l'envie, à l'orgueil et à la luxure. Mazarin, pour les yeux avertis d'un religieux, est le mal incarné sur Terre.

La refonte des Enfers, dont nous avons une multitude de tableaux dans les mazarinades de fantômes, fait partie de cette logique d'imposition de l'imaginaire catholique – « Le monde souterrain s'épure, se vide des démons et des tortures et disparaît progressivement des représentations. Cette épuration est suivie, dans les sermons, de la mise en place d'un nouvel enfer défini par de nouvelles peines »²⁰⁰³ – et montre d'une part l'importance du Concile de Trente qui impose la valorisation du dogme catholique dans les arts, tant picturaux que littéraires, quant à la représentation de l'Au-delà, et qui condamne les représentations sensuelles voire valorisantes de l'Enfer puisque l'image doit avoir une fonction didactique, et l'Enfer comme le Jugement dernier doivent effrayer²⁰⁰⁴, mais d'autre part cela témoigne également d'une digression artistique, avec des Enfers qui restent inscrits dans une logique païenne issue de Virgile et de l'Antiquité, et une logique médiévale, avec des Enfers syncrétiques riches en démons, diables et autres images terrifiantes, une transgression au dogme qui se développera en parallèle et qui demeurera dans les histoires de fantômes postérieures aux considérations religieuses du

²⁰⁰² [Mo_505] Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, *op.cit.*

²⁰⁰³ Betty Parois, *op.cit.*, p.60-62.

²⁰⁰⁴ Betty Parois, *op.cit.*, p.60-62.

XVII^{ème} et à la rationalité du XVIII^{ème} siècle, surtout avec le roman gothique et le romantisme noir au XIX^{ème} siècle.

Si Mathilde Levesque et Christian Jouhaud relèvent que dans les mazarinades « l'importance est donc de « s'auto-qualifier comme anti-Mazarin. Et donc de rassembler des lieux communs, au sens que la rhétorique classique donnait à ce terme, qui permettent de désigner un ennemi politique, un ministre, un Italien et un Cardinal²⁰⁰⁵ »²⁰⁰⁶, le fond religieux hérité des Guerres de Religion est présent et palpable dans les mazarinades de fantômes, en plus des considérations politiques et de la xénophobie latente anti-italien du milieu du siècle. Ces mazarinades particulières s'inscrivent donc également dans une logique religieuse, ce qui n'est pas forcément le cas des autres mazarinades du corpus général, du fait de leur rapport plus qu'étroits avec la mort et la question de l'Au-delà.

Les mazarinades de fantômes sont donc au sens propre du terme une campagne de diabolisation de Mazarin, puisqu'il s'agit de « fabriquer l'odieux et l'instrumentaliser »²⁰⁰⁷, une « science politique des passions »²⁰⁰⁸ construite essentiellement sur un déploiement de *pathos* en vue d'agiter, autant que possible, les foules de la Fronde. Toute cette campagne anti-Mazarin se déploie à travers une dévalorisation sémantique du cardinal, et *a contrario* la valorisation sémantique de ses adversaires. Tout passe en premier par ce qu'Hubert Carrier avait relevé comme une forme de pédagogie politique et ce qu'il nommait la « propagande par les titres », même si nous avons pu constater à de nombreuses reprises que quantité de mazarinades ne tiennent pas les promesses annoncées en titre. Il avait également noté l'usage récurrent de l'ironie, surtout dans le cas d'apologie cachée sous une critique : citons par exemple les nombreuses mazarinades impliquant le duc de Châtillon s'adressant à Condé, où même s'il critique ses choix et se montre sévère envers le Prince, ce n'est que pour mieux le glorifier²⁰⁰⁹.

En dehors de cette « pédagogie politique », les auteurs de mazarinades de fantômes déploient une multitude de procédés pour donner à leurs idées une légitimité : nous avons pu voir par exemple, à travers les critiques de Mazarin, des arguments de

²⁰⁰⁵ Christian Jouhaud, « Les mazarinades : propagande et action », *op.cit.*, p.107.

²⁰⁰⁶ Mathilde Levesque, *op.cit.*, paragraphe 42.

²⁰⁰⁷ Delphine Reguig, *op.cit.*, paragraphe 2.

²⁰⁰⁸ Delphine Reguig *op.cit.* : elle cite Yann Rodier, p.18.

²⁰⁰⁹ Hubert Carrier, *Mazarinades, t. 1, op.cit.*, p.380.

cadrage, par comparaison entre individus (Mazarin vs Condé ou même Concini), comparaisons géographiques (la France vs l'Italie) ou même historiques (les Gaulois vs les Romains), mais également des arguments de communauté (la tradition française, la religion catholique, la morale commune, la sagesse qui anime l'auditoire) ou encore les très nombreux arguments d'autorité qui posent l'expertise du locuteur. Tout ce savoir-faire fait des libellistes des « professionnels de la violence intellectuelle capable de susciter une raison de l'odieux voire une émotion publique violente »²⁰¹⁰. En effet, Delphine Reguig souligne qu'ils sont désormais « capable[s] de maîtriser les méthodes discursives qui instillent la haine dans les imaginaires »²⁰¹¹. Cependant, Voltaire l'avait relevé un siècle plus tard, les effets réels de ces textes d'un point de vue politique restent imperceptibles, malgré toute la verve rhétorique de certains habiles frondeurs :

Pour la dernière guerre de Paris, elle ne mérite que des sifflets ; il me semble que je vois des écoliers qui ne mutinent contre le préfet d'un collège, et qui finissent par être fouettés ; le cardinal de Retz, avec beaucoup d'esprit et de courage mal employés, rebelle sans aucun sujet, factieux sans desseins, chef de partie sans armée, cabalait pour cabaler, et semblait faire la guerre civile pour son plaisir. Le Parlement ne savait ce qu'il voulait, ni ce qu'il ne voulait pas ; il levait des troupes par arrêt, il les cassait ; il menaçait, il demandait pardon ; il mettait à prix la tête du cardinal Mazarin, et ensuite venait le complimenter en cérémonie. Nos guerres civiles sous Charles VI avaient été cruelles, celle de la Ligue furent abominables, celle de la Fronde fut ridicule²⁰¹².

Malgré tout ce déploiement de rhétorique et de méthodes de manipulation, force est de constater que la chute du nombre des fantômes, d'abord après le blocus de Paris puis de façon drastique à la fin des combats les plus sanglants. A partir de juillet 1652 et suite aux combats du faubourg Saint-Antoine qui ont vu déambuler les ombres de Saint Mégrin, Paul Mancini et le duc de Nemours, les fantômes disparaissent de la politique de la Fronde, et de façon plus générale de la politique française. S'il demeure quelques rares survivances dans la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle avec des textes comme *l'Ombre d'Apollon découvrant les abus de cette prétendue manière de guérir les maladies par la*

²⁰¹⁰ Delphine Reguig, *op.cit.* : elle cite Yann Rodier, p.414.

²⁰¹¹ Delphine Reguig, *op.cit.*, paragraphe 8.

²⁰¹² Voltaire, « Huitième lettre. Sur le Parlement » in *Lettres philosophiques* [1734], Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p.56.

*transfusion sur sang*²⁰¹³, *le Pater Noster de Mr Colbert mis en vers burlesques*²⁰¹⁴, *l'Ombre du marquis de Louvois, consultée par Louis XIV*²⁰¹⁵ ou même en 1700 les *Dialogues divers entre les cardinaux Richelieu et Mazarin, et autres*²⁰¹⁶, les fantômes deviennent anecdotiques dans le paysage politique et glissent imperceptiblement vers le monde exclusivement littéraire, où les auteurs ont toute liberté de faire ce qu'ils veulent de ces créatures, indépendamment ou non des croyances sur ce sujet, libérés des consignes religieuses qui prônent une épuration de l'Enfer et de la vie après la mort pour se conformer aux dogmes, pour intégrer au XIX^{ème} siècle et suivants toutes les histoires de fantômes qui ont fait le succès des *médiums*, des guéridons et tables tournantes et autres histoires terrifiantes impliquant cette créature aux contours flous...

²⁰¹³ *L'ombre d'Apollon découvrant les abus de cette prétendue manière de guérir les Maladie par la transfusion sur Sang. Ensemble une lettre servant de réponse à la première et seconde lettre de monsieur Denis et Gadrois. Par le Sieur De La Martinière, médecin chimique et opérateur ordinaire du Roi*, Paris, chez l'auteur, 1667.

²⁰¹⁴ *Le pater noster de Mr Colbert mis en vers burlesques*, Cologne : Pierre du Marteau, 1684.

²⁰¹⁵ *L'ombre du marquis de Louvois, consultée par Louis XIV. Sur les affaires présentes*, Cologne : Pierre Marteau, 1694

²⁰¹⁶ *Dialogues divers entre les cardinaux Richelieu et Mazarin et autres*, Cologne : Pierre l'Enclume, 1700.

Corpus

Hubert Carrier reprochait à Célestin Moreau ses lacunes concernant les informations relevées et de ne pas avoir localisé les mazarinades dans sa *Bibliographie des mazarinades*²⁰¹⁷. Aussi notre corpus a été corrigé lorsque cela était nécessaire (dates, nombre de pages, titres, ou imprimeurs erronés) et les localisations mentionnées.

Pour des raisons pratiques, nous avons opté ici pour un classement par lieu de conservation, d'abord en France puis en Europe (ville, nom du pays si nécessaire, bibliothèque), puis par ordre alphanumérique comme l'avait fait Célestin Moreau, malgré les limites de ce classement, qui reste néanmoins la référence des bibliothèques.

En premiers viennent les textes consultables en ligne, avec leur permalien ; viennent ensuite les textes qui n'ont pas été numérisés, par bibliothèque et avec leur cote ; puis les autres mazarinades mentionnées dans le présent ouvrage dont des extraits ont été trouvés dans d'autres ouvrages de la bibliographie. Les textes qui semblaient pertinents pour le corpus mais pour lesquels nous n'avons eu d'accès ni en ligne ni en bibliothèque et qui nous paraissaient importants de mentionner malgré tout ont été renvoyés en annexes²⁰¹⁸.

Nous avons inclus en note de bas de page les notices de Célestin Moreau, parfois riches en informations. Par ailleurs certains textes sont suivis d'autres numéros Moreau entre crochet et en gras : il s'agit de doublons, et renvoient donc à une autre édition d'un texte déjà présent dans le corpus.

1. Mazarinades de fantômes et d'outre-tombe.

1.1. Corpus en ligne : bibliothèques françaises :

1.1.1. Paris, Bibliothèque Mazarine :

[Mo_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, touchant la révolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a nouvellement suscités en France. « Les véritables morts en la grâce conseilloient Saül pour le perdre, vu qu'il avoit mis toute sa confiance en des hommes vaillants et aguerris, et qu'il ne consultoit que des démons et des sorciers »* I SAM., 13,2,28,7 et 8, Paris, Pierre Variquet, 1649, 8 pages. Avec permission.

²⁰¹⁷ Hubert Carrier, *Mazarinades (1648-1653) vol.1, op.cit.*, p.29.

²⁰¹⁸ Voir *Annexes*, p.547.

Mazarinum : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14827>

[consulté le 01/06/2022].

Cote : M 12545.

[MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, revenu de l'autre monde, par l'auteur des Triolets*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages²⁰¹⁹.

MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14621>

[consulté le 26/04/2022].

Cote : M 10678.

[MO_706] *Codicile très-véritable de Jules Mazarin, fait par la permission du roi dans Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages. Avec permission²⁰²⁰.

MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14829>

[consulté le 26/04/2022].

Cote : M 12642 bis.

[Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoite a madame la duchesse de Rohan, sur la mort de feu monsieur le duc de Rohan son fils, surnommé Tancrede*. – Paris, Claude Huot, 1649. – In-4.

Bibliothèque Mazarine, M 11205

MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14668>

[consulté le 26/04/2022].

[Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin avec son épitaphe. Dédiée à Monseigneur le duc de Beaufort, duc et pair de France, et protecteur du peuple*, s.l.n., 1651, 8pages.

MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz2933>

[consulté le 01/06/2022]

Cote : M 11641.

[MO_2593] *Ombre (l') du grand Armand cardinal duc de Richelieu parlant à Jules Mazarin*, Paris, François Noël, 1649, 11 pages²⁰²¹.

MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14961>

[consulté le 26/04/2022].

Cote : M 13540.

²⁰¹⁹ Notice Moreau : « On lit, en bas de la 12^{ème} page, un *Avis particulier de l'auteur à M.le Pince*. Je ne veux pas manquer l'occasion, qui m'est donnée ici, de Noticer que, dans un très-grand nombre de pièces, on engage le roi, les princes ou le parlement à venger la mort du roi d'Angleterre. Il existe une édition de Rouen, chez Robert Daré, *sur l'imprimé à Paris*, 1649, 16 pages. Elle contient aussi l'*Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Elysées, à M. le prince de Condé, à Saint-Germain-en-Laye*. Les *Triolets*, dont il est parlé dans ce titre, sont les *Triolets du prince de Condé*, mais l'auteur n'en reste pas moins inconnu. Les *Avis héroïques* ont été réimprimés sous le titre *l'Ombre de M.de Châtillon*, etc. C'est apparemment le même pamphlet que les *Avertissements héroïques de M. de Châtillon à M. le prince de Condé*, qui sont cités par Naudé, p.285 du *Mascurat* ». *Op.cit.*, p.159.

²⁰²⁰ Notice Moreau : « Daté du 7 mars. On comprend qu'il n'est pas plus véritable que le *Testament* ». *Op.cit.*, p.215.

²⁰²¹ Notice Moreau : « Ce pamphlets contient des détails assez curieux sur l'affaire de Naples ». *Op.cit.*, p.304.

- [Mo_2730] SCARRON, Paul, *Le passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques*, Paris, Claude Huot, 1649, 11 pages²⁰²².
Bibliothèque Mazarine, M 11750
MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14732>
[consulté le 26/04/2022].
- [Mo_3767] Cyrano de Bergerac, Savinien (de), *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, s. l.n., 1649, 12 pages²⁰²³.
MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14587>
[consulté le 01/06/2022].
Cote : M 10312.
- [SBM_M1_185] *Le Roman des esprits revenus à Saint-Germain, avec le Qu'as-tu vu de la Cour ou la Contre-Vérité*. sur l'imprimé de Paris, 1649, 16 pages²⁰²⁴.
MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14581>
[consulté le 01/06/2022].
Cote : M 10280.
- [Mo_3088] *Regrets gascons sur la mort dou praube feu Sarret, que Dieu l'agi son amne*, Paris, s.n., 1649, 12 pages²⁰²⁵.
Bibliothèque Mazarine, M 13302
MAZARINUM : <https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14868>
[consulté le 26/04/2022].

1.1.2. Paris, Bibliothèque Nationale de France (BNF) / Gallica :

- [MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers, pour l'exhorter à bien faire, et sa rencontre avec Saint Maigrin en l'autre monde*, s.l.n., 1652, 40 pages²⁰²⁶.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5578724f> [consulté le 01/06/2022].

²⁰²² Notice Moreau *Bibliographie des mazarinades* t.2, p.339 : « Assez spirituel pour être recherché, ce pamphlet est des plus communs. On en a réimprimé le commencement sous le titre de : *Adieu de Mazarin*. Il a été reproduit en entier à la suite des *Véritables soupirs françois sur le départ de Son Eminence*, etc. ; et Sautreau de Marsu l'a donné dans son *Nouveau siècle de Louis XIV*, page 319 du 1^{er} vol. mais avec la fausse date de 1651 ».

²⁰²³ Notice Moreau : « Daté du 19 janvier 1649. L'exécuteur testamentaire est le plus Mazarin lègue au maréchal de Gramont son meilleur cheval, « Pour s'enfuir avecque furie. » « Je laisse au bon père Vincent [de Paule] / Mon plus authentique bréviaire / Pour récompense...../ De m'avoir tant favorisé. » Ce *Testament* en vers est très-rare. Il en existe pourtant une édition de 1663, petit in-8°, Hollande (Paris), qui est ainsi intitulée : *le Vrai testament du défunt cardinal Jules Mazarin, duc de Nivernois, premier ministre de France, correct an la bone ortografe*, par Scarron. Je ne sais pas sur quel fondement l'éditeur a cru devoir nommer Scarron, que je n'ai vu indiquer nulle part comme auteur de ce pamphlet ». *Op.cit.*, p.200-201.

²⁰²⁴ Notice Moreau : « Réimpression des no.3559 et 2941 de la *Bibliographie* », 1862, p. 825.

²⁰²⁵ Notice Moreau, *Bibliographie des mazarinades* t.3, p.38 : « Rare. Pièce de vers en patois gascon qui se termine par l'épithète de Sarret ».

²⁰²⁶ Notice Moreau : « Manchiny décrit à son oncle les supplices des rois et de leurs ministres dans les enfers, pour le décider à se retirer à Venise et à renoncer au gouvernement de la France. C'est une bonne pièce. Sa date est dans son titre ». *Bibliographie des mazarinades*, t. 1, p.65.

- [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, 11 pages²⁰²⁷.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k857017r> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_619] *Calotte (la) de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini, par le sieur Scaron (sic)*, Paris, s.n., 1652, 8 pages²⁰²⁸.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5612935n> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, en vers burlesques*, Paris, N. Charles, 1649, 7 pages²⁰²⁹.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5675848h> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5705893n>
- [MO_1267] *Építaphe de monsieur de Nemours*, s.l.n.d, 4 pages.
Bnf/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57080502> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1606] R.P. FAURE, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon, faites à Saint-Denys, le samedi 20 février 1649, en présence de monseigneur le Prince, par R.P. Faure, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et prédicateur de la reine régente*, Paris, François Preuverey, 1649, 38 pages. Avec permission²⁰³⁰.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97706720> [consulté le 01/06/2022].
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5723568g>
- [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan (sic), touchant la résolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a suscités en France, pour la sûreté de sa personne*, s.l.n, 1651, 8 pages.
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8555663> [consulté le 01/06/2022].

²⁰²⁷ Notice Moreau : « Les trois fantômes étaient la guerre, la peste et la famine. Ils apparurent au bourgeois, le jeudi de l'octave du Saint-Sacrement (juin). Je ne crois pas que cette pièce soit commune ». *op.cit.*, p.66.

²⁰²⁸ Notice Moreau : « Détestables vers qui ne peuvent pas être, qui ne sont pas de Scarron ». *Op.cit.*, p.189.

²⁰²⁹ Notice Moreau : « Pendant le blocus ». *Op.cit.*, p.212.

²⁰³⁰ Notice Moreau : « Savait-on que le du de Châtillon avait été enterré à Saint-Denys par ordre exprès du roi ? Les *Registres de l'Hôtel de ville pendant la Fronde* contiennent, à la page 325 du III^{ème} vol., une lettre du roi, en date du 18 février 1649, par laquelle il est ordonné aux moines de Saint-Denys de recevoir en leur église le corps du duc de Châtillon et de l'y inhumer « avec toute la pompe et cérémonie qui se pourra, en considération des grands et considérables services rendus à l'État par le défunt, et pour témoigner le ressentiment que le roi a d'une si grande perte. L'enterrement eut lieu, le samedi 20 ; et le corps fut déposé du côté de la sacristie d'en bas, proche un pilier qui répond vis-à-vis de la dernière chaire vers l'autel. Comme l'on mettoit le corps en terre, le prince de Condé jeta quelques larmes. » En 1652, le même honneur fut rendu au marquis de Saint-Mégrin, tué par le prince de Condé, dit-on, au combat de la porte de Saint-Antoine ». *Bibliographie des mazarinades*, t. 2, p.37.

- [Mo_2825] *Postillon (le) de Mazarin arrivé de divers en droits, le premier octobre*, Paris, s.n., 1649, 15 pages.
- [Mo_3782] *Tombeau de Madame la princesse douairière*, s.l.n, 1651, 15 pages²⁰³¹.
BNF/GALLICA: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5523434v> [consulté le 26/04/2022].
- [AC_MO_221] *Second discours, ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*. Paris, s.n., 1649, 4 pages
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5618771p> [consulté le 01/06/2022].
Cote : Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, YE-4386.
- [SBM_M1_31] *L'avancoureur de la fin tragique du cardinal Mazarin*, s.l.n., 1649, 8 pages²⁰³².
BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5664518r> [consulté le 01/06/2022].

1.1.3. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès.

« Recueil des pièces imprimées durant les mouvemens de l'année 1649 », in *Bibliothèque numérique patrimoniale*, consulté le 01/06/2022 : <https://odyssee.univ-amu.fr/items/show/338>.

Toutes les mazarinades sont classées par volumes dans une liseuse intégrée au site, découpées en eux-même en plusieurs fichiers et indiquées comme suit : vol.n.de volume/n.de fichier (ex. : vol.18/1 : volume 18, 1^{er} fichier)

- [MO_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, et les discours qu'il tint*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, 8 pages. Avec permission²⁰³³.
Méjanès : vol.21/1 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_431] *Attaques (les) et la prise de Charenton. La mort de M. de Clanleu, la blessure mortelle de M.de Châtillon, les plaintes et regrets qu'en fait M. le prince, et la réponse généreuse de M. de Châtillon à M. le prince avant mourir (sic)*, Paris, Robert Feugé, 1649 8 pages. Avec permission.
Méjanès : Méjanès : vol.27/1 [consulté le /06/2022].
- [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Elysées, à M. le prince de Condé, à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages. Avec permission²⁰³⁴.
Méjanès : vol.18/1 [consulté le 01/06/2022].

²⁰³¹ Notice Moreau, *Bibliographie des mazarinade* t.3, p.204 : « Vers latins, avec la traduction en vers français. L'auteur prend le nom d'hégémodémophile ».

²⁰³² Notice Moreau : « Même pièce que *la Mort funeste du cardinal Mazarin etc.*, no.2497 de la *Bibliographie*. Je n'ai jamais vu que cet exemplaire. Encore est-il incomplet. », 1862, p.794.

²⁰³³ Notice Moreau : « Cette pièce a paru après la *Seconde partie du Courier polonois*, qui en a sans doute inspiré l'idée et dont elle peut être considérée comme une sorte de complément. Le fantôme en effet est celui d'un soldat polonais, tué au combat de Brie-Comte-Robert (février 1649). *Op.cit.*, p.65.

²⁰³⁴ Notice Moreau : « Il n'y a pas d'événement de la Fronde qui soit devenu le texte d'autant de pamphlets que la mort du duc de Châtillon. L'*Avertissement* a été réimprimé, à Rouen, par Robert Daré, à la suite des *Avis héroïques et importants*, etc., 1649 ». *Op.cit.*, p.145.

- [Mo_833] *Courrier (le) polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi, fait par le cardinal Mazarin à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à présent*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649. Avec permission²⁰³⁵.
Méjanes : vol.23/1 [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_860] *De profundis de Mazarin, avec les regrets de sa méchante vie*, Paris, s.n.d, 8 pages²⁰³⁶.
Méjanes : vol.19/2 [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton, le lundi 8 février 1649*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages. Avec permission.
Méjanes : vol.18/1 [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon mourrant à M. le prince de Condé*, Paris, Henry Sara, 1649, 7 pages²⁰³⁷.
Méjanes : vol.18/1 [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII sur leur différente façon de régner, à savoir lequel est le meilleur, ou de les gouverner par amour, ou par force et puissance absolue*, s.l.n., 1649, 11 pages²⁰³⁸.
Méjanes : vol.29/1 [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1272] *Équiproquo (1') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier, arrivé depuis peu de l'autre monde, m'en a appris des nouvelles dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable ; voici à peu près ce qu'il m'a dit*. Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages²⁰³⁹.
Méjanes : vol.20/2 [consulté le 01/06/2022].

²⁰³⁵ Notice Moreau : « Il devrait y avoir trois parties. La troisième a-t-elle paru ? L'*Apparition d'un fantôme à Saint-Germain*, etc., est bien une suite du *Courrier polonois* ; mais pour qu'elle soit la troisième partie promise, il faudrait qu'elle contînt la réponse du prince de Condé à Caron, qui n'y est pas. Les deux premières parties sont, chacune, de 8 pages ». *Op.cit.*, p.252.

²⁰³⁶ Notice Moreau : « Le *Nouveau De profundis de Jules Mazarin*, etc., n'en est pas la suite. On a composé plusieurs parodies semblables des prières de l'Eglise, qu'on pourrait appeler l'office du cardinal Mazarin : l'*In exite*, l'*In manus*, le *Pater noster*, le *Salve regina*, les *Lamentations*, les *Leçons de ténèbres* ; à quoi il faut ajouter le *Grand bréviaire* et le *Procès-verbal de la canonisation*, etc. ». *Op.cit.* p.259.

²⁰³⁷ Notice Moreau : « C'est presque le même titre que les *Dernières paroles de M. de Châtillon* ; et ce sont deux pièces différentes. Il y en a dix sur ce sujet ; et pas une de bonne. La dernière a paru sous le titre de : *L'injustice des armes de Mazarin témoignée à M. le Prince par M. de Châtillon* ». *Op.cit.*, p.305.

²⁰³⁸ Notice Moreau : « Il est quelquefois bon que les princes soient contrôlés en leurs actions, et en leurs volontés ; et bien souvent il leur en prendroit mal, si, à point nommé, ils estoient obéis en toutes rencontres. » C'est Louis XII qui termine ainsi le dialogue et il est bien entendu que le contrôle des volontés du roi doit être exercé par le Parlement, qui représente, dit l'auteur, les trois Etats du royaume. Il existe une réimpression de cette pièce, à la date de février 1652, sous le titre de : *le Dialogue d'Etat ou Entretien des rois Louis XI et Louis XII*, etc. On y trouve quelques développements et un avant-propos qui ne sont pas dans la première édition. Enfin ce pamphlet a été publié pour la troisième fois, sous le titre de : *Dialogue des rois Louis XI et Louis XII dans les Champs-Élysées*, (Hollande), 1691, in-8°. Il y en a une contrefaçon intitulée : *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis XI*, etc. ». *Op.cit.*, p.319.

²⁰³⁹ Notice Moreau : « C'est peut-être le seul exemplaire qui porte l'*Equiproquo* ; au moins est-il certain que j'en ai rencontré plusieurs autres où le *Quiiproquo* était très-régulièrement écrit. Dans tous les cas cette éditions, si c'en est une, ne se distingue que la faute du titre ». *Op.cit.*, p.371.

[Mo_1547] *Harangue de feu monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton, un peu devant l'attaque, avec tout ce qui s'est passé de plus remarquable, et les dernières paroles qu'il dit en mourant, le tout selon le rapport d'un officier de cette garnison, qui s'est sauvé depuis peu des prisons de Saint-Germain, pièce nécessaire à tous les officiers de l'armée et à ceux de la milice bourgeoise*, Paris, Charles Chenault, 1649, 8 pages. Avec permission.

Méjanes : vol.18/2 [consulté le 01/06/2022].

[Mo_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé au château du bois de Vincennes après la prise de Charenton, avec les larmes de madame de Châtillon, sur la mort de son mari*, Paris, Pierre Targa, 1649, 7 pages.

Méjanes : vol. 18/1 [consulté le 04/08/2022].

[Mo_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X sur leur différente façon de régner*. Paris, s.n., 1649, 14 pages²⁰⁴⁰.

Méjanes : vol.29/1 [consulté le 01/06/2022].

[Mo_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon et du baron (marquis) de Clanleu après leur mort, arrivée à Charenton*, Paris, Henri Sara, 1649, 8 pages.

Méjanes : vol.18/2 [consulté le 01/06/2022].

[Mo_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*, Paris, s.n., 1649, 7 pages²⁰⁴¹.

Méjanes : vol.20/3 [consulté le 01/06/2022].

1.1.4. Lyon, bibliothèque municipale (Google Books).

Comme il s'agit de textes accessibles en ligne, la liste ne distingue pas les fonds de la bibliothèque municipale de ceux de la bibliothèque jésuite des Fontaines qui ont été déposés à Lyon suite à la fermeture du Centre Culturel de Gouvieux²⁰⁴².

[Mo_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable, très-illustre et très-puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, duchesse de Montmorency et de Château Roux (sic), dame de Chantilly, de Merlou et autres terres et seigneuries, décédée à Châtillon-sur-Loing le deuxième décembre 1650*, Paris, s.n., 1651, 12 pages²⁰⁴³.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=c9wnMn3wMLMCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁴⁰ Notice Moreau : « Contrefaçon du *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, etc. ». *Op.cit.*, p.98.

²⁰⁴¹ Notice Moreau : « Pauvre imitation de la pièce intitulée *Requête présentée à Pluton par Conchino Conchini contre Luine*, et comprise dans le *Recueil des pièces les plus curieuses faites pendant le règne du connétable M.de Luine*, 1625, in-8°. Elle a été contrefaite à son tour sous le titre de : *Le Réveille-matin de deux favoris*, etc ». *Op.cit.*, p.142.

²⁰⁴² Bibliothèque municipale de Lyon, <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/la-collection-jesuite-des-fontaines/> (consulté le 01/06/2022).

²⁰⁴³ Notice Moreau : « Signé Pellaut, notaire à Châtillon, et daté du dernier octobre 1650 ». *Op.cit.*, p.215.

- [MO_833] *Seconde (la) partie du courrier polonois, apportant des nouvelles de l'autre monde, au Prince de Condé*, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649. Avec permission.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=YKipN66ydFQCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_835] *Courrier (le) sousterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, s.l.n., 1649, 12 pages²⁰⁴⁴.
Google Books : <https://books.google.co.mz/books?id=TozjLLIKaisCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_959] *Déclarations des rois Louis XI et Henry III, avec les Articles des ordonnances de Blois et d'Orléans, mentionnés ès article 13, 14 et 15 de la déclaration du roi Louis XIV, portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement de tous les sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le 24^{ème} jour d'octobre 1648*, Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires, 1648, 12 pages. Avec privilège de sa Majesté.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=z4wkFRAYj5oCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, Paris, François Noël, 1649, 8 pages²⁰⁴⁵.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=HOtKNfvydacCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1030] Antoine RIVIERE, *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, décédé à Pignerol, le 30 août 1645, par le R. P. Antoine Rivière, docteur de Paris, prieur et vicaire général du couvent de Saint-Augustin de Pignerol, dédiées à monsieur l'Esné (sic), conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris*, Paris, Sébastien Martin, 1649, 32 pages. Avec permission²⁰⁴⁶.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=wApRC9OmYewCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1035] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, décédé en son hotel à Paris, le 10 septembre 1649, âgé de soixante-trois années, avec un fidèle récit des belles actions de sa vie, par le sieur de Figure*, Paris, Cardin Besongne, 1649, 23 pages. Avec privilège du roi.

²⁰⁴⁴ Notice Moreau : « Pièce assez plaisante, publiée dans le mois de mars 1649 ». *Op.cit.*, p.252.

²⁰⁴⁵ Notice Moreau : « Il se termine par un huitain, qui pourrait être plus spirituellement tourné ». *Op.cit.*, p.286.

²⁰⁴⁶ Notice Moreau : « La permission d'imprimer est du 29 mars. On lit, à la fin, une épitaphe en prise latine, qui a été inscrite sur le tombeau qu'avaient élevé au président sa femme, Bonne Faiet, ses enfants, son frère et ses proches. C'est un récit touchant de la captivité et de la mort de Barillon. Le président avait proscrit les jurements et les blasphèmes de la garnison de Pignerol. Tous les soirs, les soldats chantaient en chœur les litanies de la Vierge. Il n'y a pas de place, dans tout le récit, pour le moindre soupçon d'empoisonnement. Le président avait assez de liberté pour visiter qui il voulait dans toute la ville. Il est mort, non dans la citadelle, mais dans la maison du major de la place ». *Op.cit.*, p.304.

- Google Books : <https://books.google.fr/books?id=jKq-UXs6XKQCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
 ⇒ [voir aussi AC_MO_91]
- [Mo_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, avec son adieu aux princes et princesses ses enfants*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages. Avec permission²⁰⁴⁷.
- Google Books : <https://books.google.fr/books?id=uXpuFxYKPD4Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1038] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé*, s.l.n., 1650, 7 pages.
- Google Books : <https://books.google.fr/books?id=cJAZZVvBhdUCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1060] *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*, s.l.n., 1649, 4 pages²⁰⁴⁸.
- Google Books : https://books.google.fr/books?id=h_RBQx_e5K8Cethl=fr [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs élysées, touchant les affaires présentes, image de deux règnes différents*, Paris, s.n., 1652, 32 pages²⁰⁴⁹.
- Google Books : https://books.google.fr/books?id=EuKjs-j5T_gCethl=fr [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1211] *Embassade (sic) burlesque envoyé (sic) à Mazarin de la part de Pluton, où se voit, par dialogues, comme l'enfer lui reproche l'énormité de ses crimes*, s.l.n.d., 12 pages
- Google Books : <https://books.google.fr/books?id=IFf9gNc7DJcCethl=fr>
- [Mo_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic), et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*, Paris, s.n., 1652, 32 pages²⁰⁵⁰.
- Google Books : <https://books.google.fr/books?id=Fadap4okeFgCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, à tous les princes de la terre, de faire une paix générale tous ensemble, pour venger la mort du roi d'Angleterre, par une guerre toute particulière*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, 7 pages. Avec permission²⁰⁵¹.

²⁰⁴⁷ Notice Moreau : « Le roi d'Angleterre n'a rien dit de tout cela ». *Op.cit.*, p.306.

²⁰⁴⁸ Notice Moreau : « Le fantôme représentait la reine « assise proche du feu, sur un fauteuil, coiffée à la romaine, la fraise à l'espagnole, la robe à la jésuite, les manchettes de couleur incarnate, le vertuguiers (sic) à la vénitienne, et, sur les épaules, une houque à la flamande avec des larmes de sang. Il avoit en sa main un papier qu'il lisoit, et en l'autre, une calotte rouge avec laquelle il souffloit le feu. » Mademoiselle qui l'aperçut, de peur lâcha son eau », *op.cit.*, p.311.

²⁰⁴⁹ Notice Moreau : « Réimpression du *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII*, etc. ». *Op.cit.*, p.314.

²⁰⁵⁰ Notice Moreau : « Mailly qui met ce pamphlet au nombre des plus ingénieux et des plus plaisant qui se soient faits pendant la Fronde, a pris la peine de l'analyser longuement dans une Notice de la page 492 de son V^{ème} volume ». *Op.cit.*, p.365.

²⁰⁵¹ Notice Moreau : « Rare, mais pauvre amplification ». *Op.cit.*, p.386.

- Google books : <https://books.google.fr/books?id=t5TFuQEACAAJethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1457] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin*, Paris, Nicolas Boisset, 1649, 3 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=4Kit-s6xOS0Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1458] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin, avec le Salve Regina de Mazarin, et des partisans*, Rouen, jouxte la copie imprimée chez Nicolas Boisset, 1649, 6 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=4Kit-s6xOS0Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini au cardinal Mazarin son oncle, sur la nécessité qui le presse de sortir hors de France, lui représentant les périls auxquels sa personne reste exposée, après les grandes pertes qu'il a faites à la bataille du faubourg Saint-Antoine, où il fut frappé pour lui d'un coup mortel*, s.l.n., 1652, 8 pages²⁰⁵²..
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=xvIhruKeaXgCethl=fr> [[consulté le 01/06/2022].
- [MO_1807] *Leçons (les) de ténèbres, ou les Lamentations de Mazarin*, Paris, s.n., 1649, 8 pages²⁰⁵³.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=UgC5U7rw5qICethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin* ; Paris, N. Charles, 1649, 8 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=p-rn5Cq9Vr0Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, au Parlement et à plusieurs autres*, s.l.n., 1651, 16 pages²⁰⁵⁴.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=fNm9jwLvEAKCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2590] Sieur DE SANDRICOURT, *Ombre (l') de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin, la marche de ce dernier, sa contenance, ses desseins et ses passions différentes. C'est la suite de la pièce intitulée Les sentiments de la France, et des plus déliés Politiques, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, et la conduite du Prince de Condé. Par le Sieur de Sandricourt*, Paris, s.n., 1652, 47 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=ZIV85KMh8tICethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁵² Notice Moreau : « Très rare. Quelques vers bien frappés : « Tu me regrettes mort ; je te plains vivant. / Je tremble pour toi seul, pour qui seul j'ai vécu. » Des épitaphes de Mancini à la fin ». *Op.cit.*, p.71.

²⁰⁵³ Notice Moreau : « Traduction libre des Lamentations de Jérémias, qui sont chantées aux matines du jeudi saint ». *Op.cit.*, p.105.

²⁰⁵⁴ Notice Moreau : « François Davenne ». *Op.cit.*, p.303.

- [Mo_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon, ou les Avis héroïques et importants donnés à monsieur le prince de Condé*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages²⁰⁵⁵.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=8CpHJSvRQ4kCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince, son fils, depuis sa sortie de Paris*, s.l.n., 1652, 8 pages²⁰⁵⁶.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=6MGDpr9H5g4Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé pour l'animer à la destruction de Mazarin et la protection de Paris*, Paris, s.n., 1652, 8 pages.
Google Books : https://books.google.fr/books?id=EtyR_yFN_QUCethl=fr [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*, s.n.l.d, 7 pages²⁰⁵⁷.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=Sg-d2WL-sqICethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2897] Sieur DE LA CAMPIE, *Profanations (les) mazariniques, ou le Truchement de Saint-Denys apportant des nouvelles de sa désolation, par le sieur de La Campie, gentilhomme périgourdin*, Paris, Pierre Targa, 1649, 8 pages. Avec permission.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=p64PDwKIuVMCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, avec les dernières paroles qu'il a proférées en mourant*. Paris, s.n, 1650, 15 pages²⁰⁵⁸.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=x0CFDMx-c90Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon, présentée à monseigneur le prince de Condé*, Paris, Mathieu Colombel, 1649, 8 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=BUQ15H2oqPoCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_3081] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrede de Rohan à madame de Rohan sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, veuve André Musnier, 1649, avec permission.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=nIaZbkIXTlcC&hl=fr> [consulté le 27/11/2022].
- [Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M. le duc de Nemours*, Paris, François Noël, 1652, 8 pages.

²⁰⁵⁵ Notice Moreau : « Ce pamphlet avait déjà paru sous le titre : *les Avis héroïques et importants*, etc. ». *Op.cit.*, p.304.

²⁰⁵⁶ Notice Moreau : « Bon et rare. Le Prince de Condé prédit à son fils qu'il quittera Paris et la France avec les Espagnols ». *Op.cit.*, p.304.

²⁰⁵⁷ Notice Moreau : « Après la paix de Saint-Germain, 1649 ». *Op.cit.*, p.305.

²⁰⁵⁸ Notice Moreau : « Titre menteur et sot pamphlet ». *Bibliographie des mazarinades*, t. 3, *op.cit.*, p.8.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=gpAwtXczPkoCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[MO_3440] (signé Louis de Bourbon en bronze), *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*. Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages. Avec permission²⁰⁵⁹.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=7Yy-3-Z50SwCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[MO_3690] Sieur de Sandricourt, *Songes (les) et réponses d'Hydromante, sur les dangers inévitables et les misères toutes certaines de l'État, depuis la personne du monarque jusqu'à celle de l'artisan, en cas que la paix civile soit plus longtemps différée, que le cardinal Mazarin retourne en France, et que on abuse plus longtemps delà parole et de la puissance Royale, par le sieur de Sandricourt. C'est la troisième pièce de cet ouvrage qui suit à (sic) L'Ombre de Mancini*, Paris, s.n., 1652, 64 pages.

Google Books : https://books.google.fr/books?id=YR_8V4cuFQCethl=fr [consulté le 01/06/2022].

[MO_3766] (signé Jules Mazarin), *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait au temps des barricades et trouvé depuis sa sortie de Paris en son cabinet, daté du 29 août 1648, avec l'avertissement de la vente de ses biens, etc., suivant l'arrêt de la cour du mois précédent*, Paris, François Musnier, 1649, 16 pages. Avec permission²⁰⁶⁰.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=ER-9MEkTsdYCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[MO_3978] *Véritables (les) reproches faites (sic) à Jules Mazarin par un ministre d'Etat*, Paris, François Noël, 1649, 4 pages.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=cyznTdWC978Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[AC_MO_91] Sieur DE FIGUIRE, *Dernières (les) paroles de Monsieur de Saint Chamond, etc.*, Avec privilège du roi. [voir MO_1035]²⁰⁶¹

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=jKq-UXs6XKQCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[SBM_M1_108] *Les Larmes et plaintes de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux, et l'imitation du quatrain du sieur de Pibrac, par David Ferrand*, Paris, Michel Mettayer, 1649, 8 pages.

Google Books : https://books.google.fr/books?id=3iOvE_10SL8Cethl=fr [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁵⁹ Notice Moreau : « Datée de la place Royale, à 5heures du matin, le 26 mars. Aussi insignifiante que la *Lettre* ». *Op.cit.*, p.127.

²⁰⁶⁰ Notice Moreau : « Il faut y joindre le *Codicile*. Le succès de ce pamphlet, en effet assez spirituel, donna à un poète du temps l'idée de le traduire en vers sous le titre de : *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, s.l.n, 1649, 12 pages ». *Op.cit.*, p.200.

²⁰⁶¹ Notice Moreau : « Par le sieur de Figure. Lisez de *Figuière* ». *Op.cit.*, p.434.

[SBM_M2_30] *Courrier (le) sousterrain apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, Paris, Veuve Musnier, 1649, 12 pages

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=TozjLLIKaisCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

1.1.5. Toulouse, Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées / Tolosana.

Bibliothèque numérique patrimoniale des universités toulousaines.

[SBM_M1_202] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*²⁰⁶². [Voir Mo_3764].

URL : <https://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/notice/174913923> [consulté le 01/06/2022].

Cote : Resp 35370-9/7g de la Bibliothèque universitaire de l'Arsenal (SCD Toulouse 1)

1.1.4. Bordeaux, bibliothèque municipale Mériadeck.

[SBM_L_333] *Testament general de Bernard Duc D'Espéron, sur son dernier adieu a la Guyenne, Jouxte la copie imprimée à Paris*, 1651, 8 pages²⁰⁶³.

URL : https://bibliotheque.bordeaux.fr/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_511280&locale=fr [consulté le 05/06/2021]

[SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysant Gascon après le naufrage, lui racontant ses aventures de l'autre monde. Avec l'imprudence de son Grand Camarade Bernard. Ensemble la Chanson d'Harri Bernard et d'harri Nanon*, s.l.n., 1652, 12 pages.

URL : https://bibliotheque.bordeaux.fr/notice?id=h%3A%3ABordeauxS_B3306361_01_H12074_6_JPEGetlocale=fr [consulté le 05/06/2021]

[SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, faite dans l'Eglise Metropolitaine Saint André à Bourdeaux, le 2 décembre 1651*, s.l.n., 1651, 8 pages.

²⁰⁶² Notice Moreau : « NO.3764 de la *Bibliographie*. Voici comment Olivier d'Ormesson raconte dans ses Mémoires la querelle de Boilevsve et de Marigny : « Le dimanche 14 février (1649), je fus chez Mme de Sévigné, qui me dict comme Marigny ayant rencontré Boilevsve, conseiller d'église, il s'était resjony de la résolution du parlement (de ne pas traiter avec la cours), nyant appréhendé qu'ils ne délibérassent sans les généraux, et (dit) qu'il y avoit de grands coquins dans cette compagnie. Sur quoy Boilevsve s'estant offensé et (ayant dit) qu'il était un coquin d'en parler ainsi, Marigny lui avoit donné un soufflet et, après quelques coups, s'était sauvé ; que M. le coadjuteur l'avoit abandonné entièrement ; mais qu'il avoit trouvé assez d'amis pour empêcher Boilève d'en avoir parlé samedy au parlement ; ainsi que l'affaire s'accommoderoit ». », 1862, p.827.

²⁰⁶³ Notice Labadie : « Violente satire, sous forme de testament, contre le duc d'Epernon et quelques personnages de son parti. Cette pièce n'est pas la même que le no.3763 de Moreau. Bibl. de Bordx., 25994 », *Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, Henri Leclerc, 1904, p.55.

URL :https://bibliotheque.bordeaux.fr/notice?id=h%3A%3ABordeauxS_B3306361_01_H12073_041etlocale=fr [consulté le 05/06/2021]

1.2. Corpus en ligne : bibliothèques à l'étranger (Google Books):

1.2.1. Autriche, bibliothèque nationale :

- [MO_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, Paris, Veuve Théodore Pépingué et Estienne Maucroi, 1649, 8 pages. Avec permission.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=d0dKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].
- [MO_144] SIEUR N.T. DRAZOR, *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l.n., 1649, 8 pages²⁰⁶⁴.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=aUdKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].
- [MO_798] M.M.G.A, *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, mis en vers par M.M.G.A, Elegie*, Paris, Pierre Du Pont, 1649, 7 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=BktKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].
- [MO_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*. Paris, Nicolas Jacquard, 1649, 8 pages. Avec permission.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=GHZKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].
- [MO_1467] *Gazetier (le) désintéressé, et le Testament de Jules Mazarin*, Sur l'imprimé de Paris, chez Jean Brunet et Claude Morlot, 1649, 20 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=-UJKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].
- [MO_2072] *Lettres des députés du Parlement avec les circonstances de la mort de Manzini, neveu du Mazarin, et ce qui s'est passé en la réception du Sieur de Rohan, en qualité de Duc et Pair de France*, Paris, Jacob Chevalier, 1652, 7 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=kUZKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 26/04/2022].
- [MO_2325] *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu, tué à Charenton en combattant pour le service du roi et du Parlement, avec cette épigraphe : Dulce et deco rum est pro patris mori*, Paris, Claude Huot, 1649, 7 pages.
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=33dKAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

²⁰⁶⁴ Notice Moreau : « Signé N.T. Drazor, Champenois. C'est l'anagramme de Rozard. J'ai vu de cet écrivain, un des plus mauvais de la Fronde, onze autre pièces qui portent tantôt Rozard, tantôt Drazor, et quelquefois N.R., Champenois. [...] ». *Op.cit*, p.66.

- [MO_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées à Julle (sic) Mazarin*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages. Avec permission.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=en1KAAAACAAJethl=fr>
 [[consulté le 01/06/2022].
- [MO_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XII dans Champs-Élysées, et son entretien avec les héros et principaux seigneurs de sa Cour touchant la funeste guerre que Mazarin a allumée dans la France. Et la description des principales choses qui sont arrivées depuis l'enlèvement du roi, qui est toute l'Histoire du temps*, Paris, Guillaume et Jean-Baptiste Loyson, 1649, 20 pages. Avec permission.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=2n1KAAAACAAJethl=fr>
 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres aux affreuses cavernes de sa domination*, s.l.n., 1649, 7 pages.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=2n1KAAAACAAJethl=fr>
 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2857] SANDRICOURT, *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers. Avec les entretiens des Dieux souterrains, touchant et contre les Maxime supposées véritables du gouvernement de la France : justifiée par l'ordre des temps dans toutes les races Royales, par le sieur de Sandricourt. C'est la suite de ma Descente aux limbes, tu demanderas au vendeur les trois pièces précédents*, Paris, s.n., 1652, 32 pages²⁰⁶⁵.
 Google Books : <https://books.google.com.ag/books?id=yHdKAAAACAAJethl=de>
 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_2891] M.D.B., *Procès-verbal (le) de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, faite dans le consistoire des partisans par Catalan (sic) et Tabouret, étant Emery anti pape. Apothéose ironique*, Paris, Claude Boudeville, 1649, 12 pages²⁰⁶⁶.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=u3dKAAAACAAJethl=fr>
 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux. Et le Qu'as-tu vu de la cour, ou les contre-vérités*, Paris, s.n., 1649, 16 pages
 ⇒ [MO_1642]²⁰⁶⁷
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=rHIKAAAACAAJethl=fr>
 [consulté le 01/06/2022].
- [MO_3919] P.D.P.P, *Sieur DE CARIGNY Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils, par P.D.P.P sieur de Carigny*, Paris, Robert Sara, 1649, 8 pages.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=VExKAAAACAAJethl=fr>
 [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁶⁵ Notice Moreau : « Voir les véritables maximes du gouvernement, etc. ». *Op.cit.*, p.373.

²⁰⁶⁶ Notice Moreau : « L'avis au lecteur qui se lit au verso du titre, est signé M.D.B. (Mathieu Du Bos). C'est un complément de la *Confession Générale*, de l'*Extrême Onction* et du *De Profundis* ». *Op.cit.*, p.381.

²⁰⁶⁷ Notice Moreau : « Même pièce que l'*Histoire des esprits*, etc. ». *Op.cit.*, p.154.

[SBM_M2_77] *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, avec la harangue faite par Sa Majesté sur l'échaffaud immédiatement avant son exécution*, s.l.n., 1649, 8 pages.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=AEdKAAAACAAJethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[SBM_M2_64] *Ombre (l') du grand Armand, cardinal duc de Richelieu, parlant à Jules Mazarin*, Paris, s.n, 1649, 11 pages

⇒ [Mo_2593]

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=kJKAAAACAAJethl=fr>

1.2.2. Florence (Italie), bibliothèque nationale centrale :

[Mo_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, 8 pages²⁰⁶⁸.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=KSI7YJPlea4Cethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[MO_2737] *Pater noster de Mazarin*, s.l.n.d., 4 pages.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=GiulFgfXcUUCethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

[Mo_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change, sur les affaires du temps*, s.l [Paris] : Pierre Targa, 1649, 7 pages²⁰⁶⁹.

Google Books : https://books.google.fr/books?id=-_cofYITMDUCethl=fr [consulté le 01/06/2022].

1.2.3. Bavière (Allemagne), bibliothèque de l'Etat :

[Mo_1218] *Enfer (l) révolté sur l'étrange désordre qui y est arrivé, depuis peu, par les tyrans et les favoris des premiers siècles, où, par une merveilleuse application, toute l'histoire du temps présent se trouve parfaitement représentée*. Paris, Pierre Variquet, 1649, 30 pages²⁰⁷⁰.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=GVtCAAAAACAAJethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁶⁸ Notice Moreau : « Cinq pièces. Naudé, p.194 du *Mascurat*, range l'auteur de ces dialogues parmi ceux qui « s'étoient obligés à faire rouler la presse moyennant une pistole par semaine. » Les deux premiers ont pourtant été réimprimés ensemble à Rouen par Jacques Besongne, 1649 ». *Op.cit.*, p.318.

²⁰⁶⁹ Notice Moreau : « Les figures sont celles de Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV. Comme d'ordinaire, les deux rois sont pour le Parlement contre la reine. Il s'est trouvé, dans la même année 1649, un poète qui a traduit très-librement en vers ce mince pamphlet, et qui l'a publié sous le titre de : *Second discours ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change* ». *Op.cit.*, p.21.

²⁰⁷⁰ Notice Moreau : « L'auteur dit qu'étant à Fontainebleau, six semaines environ après la déclaration du blocus, il rêve qu'il se trouvait en enfer, où il assistait à des disputes entre les rois et leurs favoris, les conquérants et les législateurs, les tyrans et les historiens. L'idée n'était pas mauvaise ; mais...la pièce n'est pas commune ». *Op.cit.*, p.357.

- [Mo_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, lui témoignant ses sensibles regrets sur le mauvais gouvernement de l'Etat*, Paris, s.n., 1652, 31 pages²⁰⁷¹.
 Google books : <https://books.google.fr/books?id=n9ZBAAAACAAJethl=fr> (erreur dans le titre Google, qui présente la mazarinade *Esprit du feu roi Louis XIII à son fils Louis XIV*. Le contenu est bien celui de la mazarinade 1286). [Consulté le 01/06/2022].
- [Mo_1287] *Esprit (l') du feu roi Louis XIII à son fils Louis XIV, lui montrant que la mauvaise conduite de Mazarin est la cause des troubles de l'Etat, et lui donnant les moyens infailibles de les apaiser par son retour en sa bonne ville de Paris*, Paris, s.n., 1652, 46 pages.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=WmZCAAAAACAAJ&hl=fr>
- [Mo_1662] *Honneur (l') du ministre étranger, enseveli dans le tombeau*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=slpCAAAAACAAJ&hl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2456] *Mercuriade (la), ou l'Ajournement personnel envoyé à Mazarin par le cardinal de Richelieu, en vers burlesque*, s.l.n., 1649, 8 pages²⁰⁷².
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=altCAAAAACAAJethl=fr> [consulté le 01/06/2022].
- [Mo_2842] *Prédiction de Nostradamus sur la perte du cardinal Mazarin, en France, extraite de la Centurie 8, article 9*, s.l.n., 1649, 3 pages²⁰⁷³.
 Google Books : <https://books.google.fr/books?id=V8xBAAAACAAJethl=fr> [consulté le 01/06/2022].

²⁰⁷¹ Notice Moreau : « Un des pamphlets les plus violents et les plus insolents. Louis XIII reproche à la reine son libertinage et ses larmes de crocodile! « Tout ce qui a commencé peut prendre fin; et si ceux qui vinrent d'Allemagne avec les rois, ont laissé des successeurs qui les aiment (les rois), le sang des Gaulois, sur lesquels ils ont usurpé cette puissance, en est naturellement ennemi. » Il y a vingt-cinq ans qu'on nous a donné pour du neuf cette idée vieille de plus d'un siècle. Nous n'avons rien inventé, pas même nos sottises. L'esprit de Louis XIII parle en prose. Quand il a fini l'auteur reprend en vers: « Ainsi, dit ce grand roi qui, sous le nom de Juste, / Eut toujours le bonheur et la force d'Auguste. / Son épouse, insensible autant qu'inexorable, / Se plaît à voir languir un peuple misérable. / Mais, ô Ciel, juste Ciel si telle est son envie, / Daigne abréger les jours de sa fatale vie / Et pour nous soulager, fais-nous grâce en ce point / De ne point séparer ce que toi-même as joint. » Mailly a cité ces vers dans la Notice de la page 60 de son V^{ème} vol. ». *Op.cit.*, p.375-376.

²⁰⁷² Notice Moreau : « Un frondeur qui défend la reine ! Il est bon d'en prendre Notice : « On l'estime comme une infâme ; / On l'injurie librement... / De telle sorte qu'on en dit / Ce que jamais elle ne fit / Et dont seulement sa pensée / Ne se vit jamais offensée. » *Op.cit.*, p.269.

²⁰⁷³ Notice Moreau : « L'auteur anonyme de *l'Histoire du père Lachaise*, p.319, attribue ce quatrain de Nostradamus à l'abbé Cousinot, conseiller clerc au parlement de Bretagne. « Il me conta, dit-il, que du temps des troubles du cardinal Mazarin, comme il étoit engagé dans le parti contraire et qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour aider à le détruire, il avoit fait une centurie qu'il avoit insérée parmi les autres, et les avoit fait imprimer tout exprès. Il me la récit, mais il ne m'en souvient pas. Seulement je sais qu'elle finissoit par « les rouges rouges le rouge assommeront. » Apparamment c'est de cette supposition de l'abbé Cousinot que Nengau se plaint dans son septième *Avertissement* ». *Op.cit.*, p.368.

[Mo_3764] (signé Jules), *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651, 8 pages²⁰⁷⁴.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=n888AAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

[Mo_3785] *Tombeau (le) et l'épithaphe de Mancini, fils et neveu de Mazarin*. Paris, s.n., 1652, 7 pages²⁰⁷⁵.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=JmZCAAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

[Mo_4043] *Visions (les) nocturnes de M^e Mathurin Questier, Parisien, dans l'explication desquelles on verra naïvement dépeint (sic) les affaires du temps présent, dédiés au débelleurs des ennemis du repos de la France*, Paris, Veuve d'Anthoine Coulon, 1649, 48 pages²⁰⁷⁶.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=GEdCAAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

[SBM_L_334] J.M. BOURDELOIS, *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois. Présenté à toute la France. Par J.-M. Bourdelois*, Paris, Jean Brunet, 1652, 7 pages.

Google Books : https://books.google.fr/books?id=_9hBAAAACAAJethl=fr
[consulté le 01/06/2022].

[Mo_1662] *L'honneur du ministre estranger, enseveli dans le tombeau*, Paris, s.n., 1649, 8 pages, avec permission.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=slpCAAAAACAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

1.2.4. Londres (Royaume-Uni), the British Library :

[Mo_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, suivant la comédie imprimée à Anvers*, s.l.n.d, 4 pages²⁰⁷⁷.

²⁰⁷⁴ Notice Moreau : « Il ne faut pas confondre ce *Testament* avec celui de 1649. (*Testament solennel*, etc.) L'article le plus plaisant est celui qui ordonne à Marigny d'épouser mademoiselle Boilevsve moyennant vingt mille livres, et à condition qu'il publiera un in-folio intitulé : *Abjuration dudit sieur de Marigny*, qu'il renoncera à rien écrire contre Boilevsve, qu'il fera l'épithaphe de Mazarin en trois langues, etc. Marigny avait eu un procès contre Boilevsve pour lui avoir donné un soufflet. (*Lettre interceptée de Cohon à Mazarin*.) On a publié à Cologne (Holl. à la sphère), 1663, petit in-12, le *Testament du défunt cardinal Jul. Mazarini, duc de Nivernais, etc., premier ministre du roi de France* ; mais celui-là est véritable ». *Op.cit.*, p.199-200.

²⁰⁷⁵ Notice Moreau : « Mauvais vers, souvent orduriers ». *Op.cit.*, p.205.

²⁰⁷⁶ Notice Moreau : « Six parties, chacune de 8 pages. Excepté la première vision qui est une figure de la paix, la sixième partie n'est qu'une reproduction de la cinquième. Les quatorze premières visions ont été publiées juxta la copie imprimée chez la veuve d'Antoine Coulon, 1649. Naudé cite les Visions nocturnes comme un exemple des pièces dont les auteurs s'étaient engagés h, faire rouler la presse moyen nant une pistole par semaine. (*Mascurat*, page 194) ». *Op.cit.*, p.271-272.

²⁰⁷⁷ Notice Moreau : « Il s'agit, je crois, du cardinal de Richelieu ; au moins la Comédie imprimée à Invers a-t-elle été faite contre lui. Cela résulte évidemment du titre et de la date de la seconde édition Dialogue du cardinal de Richelieu voulant entrer en paradis, et sa descente aux enfers, Paris, 1645. La première édition est intitulée le Cardinal tasche d'entrer en paradis. Tragi-comédie acte premier, M. de Marillac. Imprimé à Anver.s (sic). S. d. Cependant la Farce du cardinal pourrait avoir été appliquée à Mazarin ». *Op.cit.*, p.402.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=IY1mAAAAcAAJethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

[MO_3763] *Testament de monsieur le duc d'Epéron, s.l.n, 1650, 8 pages*²⁰⁷⁸.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=1dvN-0WKGNOCethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

[SBM_L_124] *Codicile de Monsieur le Duc d'Espéron, s.l.n, 1650, 8 pages*

⇒ [Mo_704] *Codicile de M.le duc d'Epéron, s.l.n., 1650, 7 pages*²⁰⁷⁹.

Google Books : <https://books.google.fr/books?id=1dvN-0WKGNOCethl=fr>
[consulté le 01/06/2022].

1.2.5. Utrecht (Pays-Bas), bibliothèque universitaire :

[MO_2194] (signé Henry de Bourbon en Bronze) *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale, Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages.*
Avec permission²⁰⁸⁰.

Utrecht University Repository : <https://dspace.library.uu.nl/handle/1874/363120>
[consulté le 01/06/2022].

1.3. Corpus non numérisé en France :

1.3.1. Grenoble, Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine :

[MO_1341] *Extrait de la déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, du mois d'avril 1643, enregistrée au Parlement le 22 du même mois, par laquelle il veut, entr'autres choses, que M. de Châteauneuf, prisonnier dans le château d'Angoulême, demeure au même état qu'il étoit lors jusqu'après la paix, laquelle conclue, il lui sera donné un lieu de retraite dedans ou dehors le royaume par l'avis de la reine régente et du conseil ; et l'entrée dudit royaume est interdite à Madame de Chevreuse, pendant la guerre, laquelle, même après ladite paix faite, ne pourra faire sa demeure, ni être en autre lieu proche la cour de ladite dame reine,*
s.l.n.d, 6 pages.

Cote : K.1953.

²⁰⁷⁸ Notice Moreau : « Daté d'Agen, le 1^{er} juin 1650. Au bas de la 8^{ème} page, on lit en réclame : *Suite codicile*. Il existe en effet un *Codicile* qui a été publié en 1650, comme le *Testament* ; mais il est postérieur à la seconde guerre de Bordeaux, tandis que le testament se rapporte à la première ; il fait une pièce séparée avec titre et date. C'est ainsi du moins que je l'ai rencontré. Jamais au contraire je n'ai vu le testament suivi du codicile. Il n'est pas moins nécessaire de les réunir. Par le testament, le très-excellent doreur et peintre Fournier est chargé de dorer la barbe du duc ». *Op.cit.*, p.199.

²⁰⁷⁹ Notice Moreau : « Rare. Cet exemplaire est probablement incomplet ; car, d'une part, après la signature du notaire, sur la septième page, on lit : *suite, acte* ; et la suite manque. D'autre part, la quatrième page appartient au codicile et la cinquième, à un testament du 23 mai 1650, à Agen, antérieur, par conséquent, à celui qu'on trouvera plus loin. Par une coïncidence singulière, le seul exemplaire du *Testament* que j'aie vue, paraît également incomplet. Après la seconde guerre de Bordeaux, c'est-à-dire à la fin de 1650 », *biblio t.1*, p.214.

²⁰⁸⁰ Notice Moreau : « « Datée du Pontneuf après minuit, le 26 mars ». *Op.cit.*, p.194.

- [MO_2596] *Ombre (l') du maréchal de Gassion parlant à monsieur de Turenne sur les affaires de ce temps*, s.l.n., 1650, 7 pages.
Cote : K.1656.
- [MO_3407] *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le prince de Condé*. Paris, Jean Le Rat, 1652, 7 pages.
Cote : K.2435.
- [MO_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu faites (sic) au cardinal Mazarin sur les affaires de ce temps*, s.l.n., 1651, 15 pages.
Cote : K.2177.
- [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan à madame de Rohan, sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, Veuve André Musnier, 1649, 4 pages.
Cote : K.384.
- [SBM_M1_201] *Les Ténèbres de Mazarin, en vers burlesques*, s.l.n., 1649, 6 pages.
Cote : K.596

1.3.2. La Rochelle, médiathèque Michel-Crépeau.

- [MO_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épitaphe*, Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.
Cote : Fonds anciens, 15036 C.

2. Autres mazarinades du corpus général.

- [MO_54] Louis Richer, *Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency, sur les affaires du temps*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.
- [MO_55] *Agréable et véritable récit de ce qui s'est passé devant et depuis l'enlèvement du roi hors de la ville de Paris par le conseil de Jules Mazarin, en vers burlesques*, Paris, Jacques Guillery, 1649, 16 pages²⁰⁸¹.
- [MO_67] *Ambassade de l'Ange gardien de la France au roi très-chrétien et de Dieudonné Louis XIV et à la reine régente, sa mère, pour le bien public et particulier de tous leurs Etats, par le sieur de B.L.C., gentilhomme à la suite de son Altesse Royale*, Paris, Rolin de La Haye, 1649, 12 pages.
- [MO_71] *Ambassadeur (l') des Etats de Catalogne envoyé par don Joseph de Marguerite à la reine régente, mère du roi, touchant les affaires de cette province et la paix particulière et générale*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages²⁰⁸².
- [Mo_84] *Ane (l') du procureur ressucité, en vers burlesques*, Paris, s.n., 1649.

²⁰⁸¹ Notice Moreau : « Cette pièce a paru après la prise de Charenton », *Bibliographie des mazarinades*, t. 1, p.25.

²⁰⁸² Notice Moreau : « Il paraîtrait que les Espagnols auraient voulu profiter des troubles de Paris en jetant des promesses d'amnistie parmi les populations de Catalogne. Tel est du moins le prétexte de la lettre », *op.cit.*, p.43.

- [Mo_85] *Ane (l') rouge dépeint avec tous ses défauts en la personne du cardinal Mazarin : 1° sur son incapacité et (sic) manquement des affaires ; 2° sur son ignorance et ambition démesurée ; 3° sur ses actions et entreprises qui font connaître ses trahisons et perfidies contre l'Etat*, Paris, Louis Hardouin, 1652, 20 et 24 pages.
- [Mo_113] *Apologie des Normands au roi pour la justification de leurs armes*, Paris, Cardin Besongne, 1649, 12 pages²⁰⁸³.
- [Mo_204] *Arrêt de la cour de parlement, du 8 juillet 1617, donné contre le défunt marquis d'Ancre et sa femme*, Paris, veuve J. Guillemot, 1649, 4 pages.
- [Mo_343] *Arrêt du parlement de Provence sur les nouveaux troubles arrivés dans la ville de Marseille*, s.l.n.d., 3 pages²⁰⁸⁴.
- [Mo_411] *Avant courrier (l') infaillible de la paix*, Paris, Mathieu Colombet, 1649, 8 pages.
- [Mo_419] *Articles donnés par le comte d'Alais à MM. Les députés des États de Languedoc, et la réponse d'iceux par l'Assemblée des cours souveraines et autres corps de la ville d'Aix. En juin 1649*. Commentaire de Célestin Moreau : « extrait de la Gazette », in *Bibliographie des mazarinades, T. I. A-F*.
- [Mo_439] *Avant courrier (l') céleste. Je suis avant courrier, député de la Divinité, pour publier dans le ciel, témoigner à la mer et justifier à la terre les énormités que la mer et le ciel produisent*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages.
- [Mo_440] *Avant courrier (l') de la cour, ou le Guidon françois, disant les vérités*, Paris ; s.n., 1652, 7 pages²⁰⁸⁵. (Réutilisation de *l'avant courrier du Guidon François, avec le qu'as-tu vu de la cour*, 1620).
- [Mo_497] *Avis d'Angleterre, envoyé en France par les communes de Londres, au cardinal Mazarin, lui représentant l'histoire de Gaverston, favori d'un de leurs rois, et les malheurs qui lui sont arrivés, sur le même sujet d'une guerre qu'il exerce aujourd'hui*, Paris, s.n., 1652, 14 pages.
- [Mo_540] *Avis salutaires, donnés à messieurs de Bordeaux par un citoyen de la ville*, s.l.n., 1650, 27 pages
- [Mo_546] *Avis sincères d'un évêque pieux et désintéressé, envoyé au cardinal de Retz, sur une lettre publiée dans Paris sous le nom de ce cardinal*, s.l.n., 1655, 126 pages.
- [Mo_572] *Ballet ridicule des nièces de Mazarin, ou leur théâtre renversé en France, par P.D.P., sieur de Carigny*, Paris, François Musnier, 1649, 11 pages.
- [Mo_587] *Bon (le) François à monsieur le Prince*, Paris, Gilles de Halline, 1652, 16 pages.
- [Mo_593] *Bon (les) avis par révélation de Sainte Genevière à l'hermite solitaire*, s.l.n., 1652, 34 pages.

²⁰⁸³ Notice Moreau : « Datée de Caen, le 23 février 1649. Détails fort curieux de la misère normande. Voir la *Pièce d'Etat ou Sentiments des sages* », *op.cit.*, p.57.

²⁰⁸⁴ Notice Moreau : « Daté du 21 mars 1650 », *op.cit.*, p.116.

²⁰⁸⁵ Notice Moreau : « Mélange affreux de prose et de vers. Cela a pourtant été réimprimé, moins les vers, en 1652, sous le titre qui suis [mazarinade 440] », *op.cit.*, p.137.

- [Mo_595] *Bonheur de la France en la mort de mazarin et de ses adhérents*, Paris, s.n.d., 7 pages.
- [Mo_676] *Centuries (les) de la naissance de Jules Mazarin, apportée (sic) de Sicile par un courrier à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Michel Mettayer, 1649, 8 pages.
- [Mo_693] *Chat (le) qui dort, d'un bon bourgeois de Paris, par lequel on remarquera les généreuses intensions de messeigneurs les princes, le bon et heureux succès de leurs armes, la venue du roi en bref à Paris et la mort de Mazarin assurée en peu de temps. Omnes plaudite gentes manibus jubilate deo in voce exultationis*, Paris, s.n., 1652, 6 pages.
- [Mo_696] *Le Chevalier chrétien parlant des misères du temps à la reine régente*, Paris, François Noël, 1649, 23 pages.
- [Mo_698] *Chronologie des reines malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reine régente, pour lui servir d'exemple et de miroir*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages.
- [Mo_723] *La comparaison des comparaisons aux mazarins. Burlesques fait à Descains*.
- [Mo_724] *Comparaison du cardinal Mazarin et du comte d'Olivarez, favori du roi d'Espagne, sur les affaires présentes, par le sieur de Lécluse*, Paris, veuve Jean Augé, 1652, 8 pages.
- [Mo_736] *La Conférence de deux mylords, s'en retournant en Angleterre, contre les méchants ministres et favoris* : Paris, Michel Blaguart, 1649, 7 pages.
- [Mo_757] *La Conjuration découverte des sieurs Servient (sic), Le Tellier, de Lyonne et autres, triumvirat du conseil du cardinal Mazarin, contre messieurs les princes et la ville de Paris, pros crits par arrêts de la cour de parlement, 1. Pour la justification de la pure intention de S.A.R. ; 2. Dessein du triumvirat pour faire un changement dans l'Etat ; 3. Leurs trahisons contre la ville de Paris ; 4. Mazarin déclaré ennemi juré de la maison Royale*, Paris, L. Hardouyn, 1652, 16 pages.
- [Mo_758] *Conjuration (la) italienne contre la France par l'introduction des Italiens, des Anglois et des Savoyards au conseil du roi, qui sont les effets de la haine que le cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, s.n., 1652, 39 pages.
- [Mo_800] *Le coup d'état de monseigneur le duc d'Orléansenvoyé à monseigneur le prince, touchant les affaires présentes*.
- [Mo_825] *Courrier (le) du temps apportant ce qui se passe de plus secret en la cour des Princes de l'Europe*, Amsterdam [Paris] : Jean Sansonius, 1649, 32 pages.
- [Mo_841] *Création de dix conseillers nouveaux au parlement du Mazarin, séant à Pontoise, et des dix ânes rouges qui se trouvèrent à l'ouverture d'icelui, le mercredi 7 août 1652, s.l.n., 1652, 7 pages*.
- [Mo_855] *Curieuses (les) recherches faites sur la vie de Jules César, pour montrer les conformités de Mazarin avec les vices de ce Romain, dont il porte une partie du nom ; lequel en est le symbole, s.l.n., 1652, 14 pages*.
- [Mo_856] *Custode (la) de la reine, qui dit tout*, Paris, Claude Morlot, 1649, 7 pages
- [Mo_857] *De la nature et qualité du Parlement de Paris, et qu'il ne peut être interdit ni transféré hors de la capitale du royaume, pour quelque cause ni prétexte que ce soit*, Paris, François Preuveray, 1652, 72 pages

BNF/Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8501818> [consulté le 01/06/2022].

[MO_830] *Courrier (le) françois, apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roi, tant à Paris qu'à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Rollin de La Haye, 1649²⁰⁸⁶.

²⁰⁸⁶ Notice Moreau : « Renaudot, obligé de suivre la cour à Saint-Germain pour continuer sa Gazette et en conserver le privilège, laissa ses enfants à Paris, avec recommandation de faire, de leur côté, une gazette du parlement ; c'est le *Courrier françois*. Il était ainsi à la fois le gazetier du roi et de la Fronde. La spéculation devait être bonne ; et elle le fut. Personne ne pouvait entendre aussi bien que ses enfants, qui l'avaient déjà aidé dans la rédaction de sa Gazette, le métier encore très-peu connu de journaliste. On lui fait dire, dans la Conférence du cardinal Mazarin avec le Gazettier : « J'ai mes enfants à Paris, qui font la Gazette pour le parlement » Après la paix, quand il put revenir à Paris, il voulut supprimer le *Courrier*, qui d'auxiliaire utile devenait concurrent dangereux mais il paraît qu'il éprouva quelque résistance et qu'il dut employer les voies judiciaires. Tel est, du moins, le sujet de la pièce intitulée *le Commerce des nouvelles rétabli*, etc. Le blocus venu, la Gazette « se trouva, dit l'auteur, au bout de son rollet ; et ne sachant plus de quel bois faire flèche, fut trop heureuse de se taire et de se retirer. Son silence fut la marque de son interdiction. » C'est alors que parut le *Courrier françois*. « Madame l'Histoire instruisit cet homme de toutes les manigances qu'il falloit pratiquer ; comme il falloit adoucir et couler les mauvaises nouvelles, exagérer les avantageuses, assurer les douteuses délicatement, si bien que l'on pût s'en dédire sans contradiction, et faire en sorte de se bien faire venir des puissances, agréer au peuple et n'attirer sur soi la haine ni la malédiction de personne. Il est bien vrai qu'il n'étoit pas ignorant. Ses préambules étoient toujours farcis de latin ; et sa relation avoit bien du style d'un sermon de village. Il savoit les lieux communs, dont il enrichissoit son discours assez à propos ; et lorsque les nouvelles n'étoient pas abondantes, il trouvoit le moyen, comme étant de pratique, de tirer et d'allonger la matière pour achever le cayer. Le pain ne se vendoit pas mieux que ses papiers. On y couroit comme au feu ; on s'assommoit pour en avoir ; et les colporteurs donnoient des arrhes dès la veille, afin qu'ils en eussent des premiers. On n'entendoit, les vendredis, crier autre chose que le *Courrier français* ; et cela rompoit le cou à toutes les autres productions d'esprit. » Enfin après douze courses, la paix étant conclue, le *Courrier* dut rendre sa place à la Gazette. Il fit pourtant une treizième course et en tenta même une quatorzième mais il fut saisi en allant chez l'imprimeur. Pour trouver les treize courses dont parle l'auteur du *Commerce des lettres rétablies*, il faut compter le *Courrier extraordinaire*, qui se l'« Il n'est pas jusqu'au Gazettier, Père et fils d'un même mestier, Dont l'un à Saint-Germain ne crie. Et l'autre en faveur de Paris. (La Guerre civile en vers burlesques,) place entre la cinquième et la sixième. Ce *Courrier* et été désavoué, il est vrai mais dans la sixième course, de l'imprimerie de Florimond Badier, qui pourrait bien être une contrefaçon. Il a été imprimé chez Rollin de La Haye, comme les douze courriers ordinaires il est de la même forme et du même style; il rend compte du voyage des gens du roi à Saint-Germain après l'affaire du héraut et la comédie de l'envoyé espagnol, voyage dont le *Courrier français* ne parle pas; enfin la Suite et douzième arrivée du *Courrier françois* a été imprimée, la paix étant conclue, ainsi que le dit l'auteur du *Commerce des lettres rétabli*, puisqu'il y est fait mention de l'entrevue du prince de Condé, du prince de Conty et de la duchesse de Longueville à Chaillot. Donc il faut réellement treize numéros du *Courrier françois* et pour être bien complet, on doit y ajouter le *Commerce des lettres établi*, etc. Il y a des numéros du *Courrier français* qui sont sortis de la boutique d'Arnoul Cotinet de celle de Florimond Badier, peut-être d'autres encore, et une réimpression qui a été faite à Rouen par les imprimeurs ordinaires du roi sur l'imprimé à Paris. En somme, le *Courrier françois* est peu intéressant ; et il n'est pas rare. Ce qu'on doit y chercher, ce sont des dates. Voici pourtant un fait qui mérite d'être recueilli « Le samedi 20 février, les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris vinrent au parlement, pour avoir l'ordre de la procession générale, faite en commémoration de la réduction de Paris en l'obéissance de Henri IV. » J'en ai vu une édition in-12, Jouxte la copie imprimée à Paris chez Rollin de La Haye, s. 1. (Rouen), 1 649 Les quatre premières Arrivées sont paginées de 1 à 48 ce qui autorise à croire qu'elles ont été imprimées en même temps et seulement après la publication du quatrième *Courrier* à Paris. La cinquième porte au titre *Sur l'imprimé à Paris, à Rouen*, jouxte la copie imprimée ; elle est de 14 pages. La sixième *Sur l'imprimé à Paris jouxte la copie imprimée à Rouen* ; et elle compte 14 pages, comme la cinquième. Enfin on lit, sur les titres des septième et huitième, qui sont l'une de 13 pages, l'autre de 15 Jouxte la copie imprimée à Paris, à Rouen. Je ne connais que ces huit Arrivées. Les autres ont-elles paru ? On sait que le *Courrier françois* a été traduit en vers burlesques. Voir *le Premier courrier françois* etc », *op.cit.*, p.249-251.

- [Mo_841] *Création de dix conseillers nouveaux au parlement du Mazarin, séant à Pontoise, et des dix ânes rouges qui se trouvèrent à l'ouverture d'icelui, le mercredi 7 août 1652*, s.l.n., 1652, 7 pages.
- [Mo_882] *Déclaration de monseigneur le duc d'Orléans et de monsieur le prince de Condé, faite en parlement, toutes les chambres assemblées, avec l'Arrêt de ladite cour des 2 et 3 septembre 1652*, Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1652, 7 pages²⁰⁸⁷.
- [Mo_895] *Déclaration (la) du cardinal Mazarin envoyés (sic) à Son Altesse Royale, à nos seigneurs les princes et à messieurs du parlement par un courrier extraordinaire*, Paris, Louis Du Sol, 1652.
- [Mo_1083] *Dialogue de Rome et de Paris au sujet de Mazarin*, s.l.n., 1649, 20 pages.
- [Mo_1180] *Echo (l') lugubre de la France, avec l'oppression de la ville de paris, et les ruses du renard sicilien découvertes*, Paris, Jacques Guillery, 1649, 7 pages, et parmi les mazarinades les plus violentes d'après Célestin Moreau.
- [Mo_1217] *L'Enfer, le Purgatoire et le Paradis temporel de la France*, Paris, François Prevveray, 1649, 8 pages²⁰⁸⁸.
- [Mo_1233] *Entretien d'un gentilhomme, d'un avocat et d'un marchand sur les divisions du Parlement, et les affaires du temps*, s.l.n., 1650, 10 pages.
- [Mo_1234] *Entretien d'un Parisien et d'un Gascon sur le sujet des affaires de Bordeaux*, s.l.n., 1650, 14 pages.
- [Mo_1238] *Entretien de monsieur le duc de Vendôme avec messieurs les ducs de Mercoeur et de Beaufort, ses enfants*, s.l.n., 1649, 10 pages.
- [Mo_1239] *Entretien (l') des Muses, à monseigneur le prince de Condé, sur ses victoires et son retour à Paris*, Paris, Noël Poullétié, 1652, 7 pages.
- [Mo_1246] *Entretiens (les) amoureux d'un jeune meunier de Vaugirard avec la veuve d'un pâtissier du même village*, s.l.n.d. 4 pages.
- [Mo_1240] *Entretien (l') du cardinal Mazarin avec ses nièces*, s.l.n., 1651, 8 pages.
- [Mo_1250] *Entretiens (les) de MM. De Thurenne (sic) et de Tavannes sur les affaires présentes, ensuite la harangue à eux faite par M. le comte de Tonnerre*, Paris, s.n., 1652, 8 pages.
- [Mo_1255] *Entretiens (les) importants de la reine avec le cardinal Mazarin sur le sujet de sa tête mise à cinquante mille écus*,
- [Mo_1358] *Fable du lion, du loup et de l'âne, sur le sujet de la paille du temps présent*, s.l.n. 1652, 7 pages.
- [Mo_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, suivant la comédie imprimée à Anvers*, s.l.n.d., 4 pages.
- (réutilisation de la *Farce du Cardinal aux enfers* datée de 1643 et destinée à Richelieu :
Google Books : <https://books.google.fr/books?id=IY1mAAAACAAJethl=fr>)
- [Mo_1394] *Le fils de l'impudique, et le perfide voluptueux*, Paris, Denis Langlois, 1649, 8 pages.

²⁰⁸⁷ Notice Moreau : « Du 25 mars 1651. Le titre promet trop peu », *op.cit.*, p.265.

²⁰⁸⁸ Notice Moreau : « Pendant la conférence de Ruel (sic) : « on souffre la faim ; on va à la garde ; on dépense beaucoup ; et les gains sont forts petits. » Voilà la vie de Paris », *op.cit.*, p.357.

- [Mo_1424] *La France désolée, parlant au roi étant à la chasse, où elle lui représente la fin tragique du marquis d'Ancre et la vie du cardinal Mazarin, avec le moyen de mettre la France en paix, dédiée à monsieur le prince de Condé*, Paris, s.n., 1652, 16 pages.
- [Mo_1429] *La France et les royaumes ruinés par les favoris et les reines amoureuses*, s.l.n., 1649, 8 pages.
- [Mo_1442] *France (la) sans espoir*, s.l.n., 1649, 8 pages.
- [Mo_1470] *Gazette (la) des halles, sur les affaires du temps. Première nouvelle*, Paris, Michel Mettayer, 1649²⁰⁸⁹.
- [Mo_1473] *Géant (le) sicilien terrassé par les bons François*, : Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages.
- [Mo_1491] *Généreux (les) sentiments du véritable François sur la conférence et paix de Ruel, avec exhortation à tous bons François de ne point poser les armes que le cardinal Mazarin ne soit mort, ou hors du royaume, conformément à l'arrêt du 8 janvier 1649*, s.l.n., 1649, 8 pages.
- [Mo_1502] *Le Gouvernement d'état présent, où l'on voit les fourbes et tromperies de Mazarin*, Paris, s.n., 1652, 13 pages. Notice Moreau : « C'est la *Miliade* de Richelieu, arrangée pour le cardinal Mazarin et publiée, pour la première fois, en 1649, sous le titre de *Tableau du gouvernement ou l'Eloge de son Eminence*, etc. Il ne faut pas la confondre avec la *Miliade ou l'Eloge burlesque de Mazarin*, etc. », *Bibliographie des mazarinades* 2, p.11.
- [Mo_1511] *Le Grand miroir des financiers, tiré du cabinet des curiosités du défunt cardinal de Richelieu, où l'on voit ; 1° l'homme d'Etat en matière d'intérêts ; 2° l'ordre de manier les finances ; 3° les moyens de faire profiter l'argent du roi, l'avancement de la fortune des intendants et son déclin ; 4° le discernement des maltôtiers avec les officiers légitimes de l'épargne ; 5° discours nécessaire à tous gens d'affaires et de finance*, Paris, s.n, 1652. Notice Moreau : « Cela paraît être un éloge de Richelieu, réimprimé seulement pour la Fronde », *Bibliographie des mazarinades* 2 *op.cit.*, p.13.
- [Mo_1672] *Icare (l') sicilien, ou la Chute de Mararin, avec sa métamorphose, en vers burlesques, où le lecteur reconnoîtra l'obligation que nous avons au défunt cardinal de Richelieu de nous avoir procuré un si bon ministre*, Paris, s.n., 1652, 23 pages.
- [Mo_1777] *Jules Mazarin*, s.l.n., 1650.
- [Mo_2099] *La Lettre du chevalier Georges, de Paris, à Monseigneur le Prince de Condé*, Paris, Nicolas Boisset, 1649.
- [Mo_2259] *Lettre (la) véritable écrite par un bon religieux à un officier de la ville de Paris, où se voient la conversion d'un Mazarin, et la vérité reconnue des fourberies*

²⁰⁸⁹ Notice Moreau : « Trois pièces, la première de 7 pages, la seconde de 11, et la troisième de 14. La seconde intitulée : *Gazette de la place Maubert*, et la troisième : *Suite de la Gazette de la place Maubert*. Naudé dit, page 220 du *Mascurat*, qu'il ne faut pas les négliger ; mais je ne sais pourquoi il se sert de cette expression de *deux gazettes des Halles*, si ce n'est que la troisième ne vaut pas les deux premières. », *bibliographie des mazarinades*, t. 2, p.3.

- du Sicilien, pour servir d'avis aux bons François, et d'instruction à toute l'Europe*, Paris, veuve J. Guillemot, 1652, 14 pages.
- [Mo_2311] *Liste des empereurs et des rois qui ont perdu la vie en leur royaume par la malice de leurs favoris et de leur ministres d'Etat*, Paris, veuve André Musnier, 1649, 8 pages.
- [Mo_2383] *Manifeste des Angevins adressé au Parlement et à la ville de Paris*, Paris, Nicolas Vivenay, 1652, 14 pages.
- [Mo_2384] *Manifeste des bons François contre Jules Mazarin, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son Etat, exhortant tous les bons François de (sic) suivre et protéger ceux qui n'ont point dessin que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont le service du roi, le bien public et l'exemption de la tyrannie*, s.l.n., 1649, 8 pages.
- [Mo_2436] Paul Scarron, *La Mazarinade*, s.l. [Paris ?], s.n., 1651, 14 pages.
- [Mo_2756] *Physionomie (la) de la France, où se voit le mauvais état auquel se trouve, sur la perte de ses belles conquêtes, sur les entreprises des ennemis étrangers sur nous, et le tout par les mauvais conseils de ceux qui ont gouverné et gouvernent l'Etat*, Paris, s.n., 1652, 31 pages.
- [Mo_2765] Par C.Q.A.P.L.C.M.D.L.V.D.P.A.M.D.N, *La Pierre de Touche aux Mazarins*, Paris, s.n., 1652 (daté de 1650 en dernière page), 40pages.
- [Mo_2817] *Politique (la) sicilienne ou les Pernicieux desseins du cardinal Mazarin déclarés à monseigneur le duc de Beaufort de la part de toutes les provinces de France*, s.l.n., 1650, 34 pages.
- [Mo_2885] *Le procez criminel dv cardinal Mazarin envoyé d'Espagne. Avec la denonciation de l'empereur*, Paris, Pierre Variquet, 1649.
- [Mo_2989] *Récit de ce qui s'est passé en l'assemblée des cours souveraines, assemblées en la chambre de Saint-Louis*, s.l.n., 1648, 12 pages.
- [Mo_2991] *Récit de tout ce qui s'est passé en Parlement, le samedi 28 septembre 1652, en présence de Son Altesse Royale, où est contenu l'emprisonnement de plusieurs personnes trouvées, la nuit du vendredi au samedi dernier, semant des placards par les rures tendant à sédition, avec l'arrêt de la cour rendu contre lesdits prisonniers, toutes les chambres assemblées, et autres belles particularités*, Paris, Laurent Laureau, 1652, 8 pages.
- [Mo_3301] *Remontrance de Fairfax, général de l'armée d'Angleterre, à monsieur le prince de Condé*, Paris, Robert Feugé, 1649, 8 pages.
- [Mo_3311] *Remontrance des ministres de la province de Londres, adressée par eux au général Fairfax et à son conseil de guerre, douze jours avant la mort du roi de la Grand'Bretagne. Si tu te retiens pour ne délivrer point ceux qui sont trainés à la mort et ceux qui penchent à être tués, d'autant que tu diras : « Voici, nous n'en avons rien su », celui qui pèse les cœurs, ne l'entendra-t-il point ? et celui qui garde ton âme, ne le saura-t-il point ? et ne rendra-t-il point à chacun selon son œuvre ? Prov. XXIV, 11, 12. Traduit en françois sur la copie imprimée à Londres par Samuel Gellibrand et Raphaël Smith*, Paris, veuve Théodore Pépingué et Estienne Maucroi, 1649, 16 pages.

- [Mo_3494] *La reqveste des trois estats presentee a messievr dv parlement*, s.l.n, 1648, 8 pages²⁰⁹⁰.
- [Mo_3601] *Second (sic) affiche affichée dans la ville de Compiègne pour courir sur le perturbateur du repos public, le cardinal Mazarin étant à présent au château de Bouillon, affiché le 3^{ème} jour de septembre 1652, avec la lettre de Son Eminence écrite à Sa Majesté, de Bouillon, le 2^{ème} jour de septembre 1652*, Paris, s.n., 1652.
[Mo_3658] *Sentinelle (la) de Paris*, s.l.n. 1652, 15 pages.
- [Mo_3692] *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame*, Paris, Jean Paslé, 1650, 20 pages.
- [Mo_3692] *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame*, Paris, Jean Paslé, 1650, 20 pages et [Mo_3862] *Triolets prophétiques sur la naissance du prince duc de Valois*, Paris, Pierre Dupont, 1650, 11 pages
- [Mo_3746] *Tableau (le) des tyrans favoris, et la description des malversations qu'ils commettent dans les Etats qu'ils gouvernent, envoyé par l'Espagne à la France*, Paris, François Noël, 1649, 12 pages.
- [Mo_3752] *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de messieurs les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, qui a été justement condamné par arrêt du Parlement*, Paris, Nicolas Vivenay, 1652, 15 pages.
- [Mo_3862] *Triolets prophétiques sur la naissance du prince duc de Valois*, Paris, Pierre Dupont, 1650, 11 pages.
- [Mo_3900] Dubosc Montandré, *Tu autem (le) faisant pressentir aux peuples : 1. Ce qu'on doit espérer si monseigneur le Prince a l'avantage sur Mazarin ; 2. Ce qu'on doit appréhender si Mazarin a l'avantage sur monseigneur le Prince ; 3. Qu'on ne peut choquer monseigneur le Prince sans choquer le roi ; 4. Et que c'est offenser le roi que d'entrer dans le parti du Mazarin*, s.l.n., 1652, 16 pages
- [Mo_4027] *Vie (la), mœurs et généalogie de Jules Mazarin, cardinal où se voient les banqueroutes de son père, les trahisons par lui faites, tant aux Saints Pères, au roi d'Espagne, qu'à l'Empereur, et à présent les troubles en France, par arrêt du 8 janvier déclaré perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'Etat, et sa*

²⁰⁹⁰ Notice Moreau : « Il y en a deux autres éditions, l'une de 1649 in-4° ; l'autre in-12 s.l. n. d. ; mais celle de 1648 est la plus rare. C'est de cette requête que Naudé dit (page 308 du *Mascurat*), qu'il faut lui donner lieu entre les bonnes pièces. Mailly, au contraire, qui en fait une très-longue analyse, la juge avec passion : « On fit courir, dit-il (page 90 du IIe volume), une *Requête adressée aux trois états*, où tout ce que la révolte a de plus hardi, la méchanceté de plus calomnieux, le mépris de plus infamant, étoit mis en oeuvre pour décrier et outrager le Cardinal. » Il est inutile de faire remarquer que Mailly a mal rapporté le titre de ce pamphlet. Omer Talon nous apprend, dans la note de la page 313 de ses *Mémoires*, coll. Michaud, que l'imprimeur fut arrêté et condamné par le Châtelet à faire amende honorable et à être banni. La pièce est reproduite textuellement, page 316. Ce sont les trois états du gouvernement de l'île de France qui parlent seuls dans la *Requête* ; mais ils se portent forts pour les treize autres provinces. Une traduction hollandaise de ce curieux pamphlet a paru en 1649 in-4°. On la trouve mentionnée dans le catalogue in-8° des imprimés du Musée britannique, sous le titre suivant : *De requeste van de drie standen aen de Heeren der Parlements van Vranckrijck woryedrayen, teyens den cardinael Jule Mazarini*. (Requête des trois états présentée à Messieurs du Parlement de France contre le cardinal Jules Mazarin.) », *bibliographie des mazarinades*, t. 3., p.139.

poursuite secrète contre MM. De Vendôme et de Beaufort, jouxte sur (sic) la copie imprimée à Anvers par Samuel Beltrincklt le jeune, 1649, 8 pages.

[MO_4041] *Visions (les) effroyables apparues au père supérieur des Théatins, confesseur et prédicateur du cardinal Mazarin, avec les trois centuries de Pallemont, Menalcas et Damette, aussi Théatins, Paris, Jacques Bellay, 1652, 8 pages.*

[MO_4042] *Visions (les) horribles de Mazarin sur sa fuite, Paris, 1649.*

[SBM_s_79] Paul de Gondi, Cardinal de Retz, *Sermon de S. Louis, roi de France, fait et prononcé devant le Roi et la Reine regente sa mere. Par monseigneur l'illustrissime et reverendissime J.-F. Paul de Gondy, archevesque de Corinthe, et coadjuteur de Paris, à Paris, dans l'eglise de S. Louis des PPjesuites, au jour et feste dudit S.Louis, l'an 1648, Paris, s.n., 1649.*

<https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/mz14803> [consulté le 01/06/2022]

Bibliographie

- XVII^e siècle : bulletin de la Société d'étude du XVII^e siècle*, octobre-décembre 1984, no.145 : la Fronde [36^{ème} année no.4].
- ABBE HALMA, *Les phénomènes d'Aratus de Soles, et de Germanicus César, avec les scholies de Théon, les Catastérismes d'Eratosthène et la sphère de Leontius, traduit pour la première fois en français sur les manuscrits de la bibliothèque du roi*, Paris, Merlin, 1821.
- ADAM, Antoine, *Histoire de la littérature française au XVII^{ème} siècle –tome 1*, coll. « Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité », Paris, Armand Colin, 1997.
- ALAZARD, Florence, « Louis XII et la propagande » in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l'épreuve de la propagande (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022.
- ALBERT, Jean-Pierre, « Les rites funéraires. Approches anthropologiques » in *Les cahiers de la faculté de théologie*, 1999, p.141-152.
- , *Histoire de la Presse*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 11^{ème} édition, 2013.
- ALBERIGO, Giuseppe (dir.), *Les Conciles oecumériques, t.2 : les décrets, vol.1 : Nicée à Latran V*, Paris, éd. du Cerf, 1994.
- ALIGHIERI, Dante, *La Divine Comédie*, t.1, L'Enfer, 1303-1321.
- ALLOM Thomas, GALIBERT Léon, PELLE Clément, *Constantinople ancienne et moderne*, Paris et Londres, Fisher, fils et Cie, 1840, page X.
- Ancien Testament*, Siracide, 28,2.
- ANTONOMAZ, projet en ligne de l'université Paris Sorbonne sur les mazarinades : <https://antonomaz.huma-num.fr/exist/apps/Antonomaz/home.html>
- APOLLODORE, *Bibliothèque*, II^{ème} siècle
- ARAMA, Fanny, « Les testaments « pour rire », de l'humour noir à la franche causticité », in *Acta fabula*, vol. 16, no 5 : Éditions, rééditions, traductions, Mai-juin-juillet 2015.
- ARIES, Philippe, « Attitudes devant la vie et devant la mort du XVII^e au XIX^e siècle », in *Population*, 4^{ème} année, no3, 1949, p.463-470.
- , *L'Homme devant la mort*, Paris, éditions du Seuil, 1977.
- ARISTOPHANE, *Les Grenouilles*, 405 av.J.-C.
- Arlequin comédien aux Champs-Élysées, Molière comédien aux Champs-Élysées et Poisson comédien aux Champs-Élysées* forment un triptyque rédigé dans les années 1690
- Arrest de la Cour de Parlement, contre le tres meschant parricide François Ravaillac*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1610.

- ASCH Solomon, « Effects of group pressure upon the modification and distortion of judgments », in H. Guetzkow (ed.), *Groups, leadership and men*, Pittsburgh, Carnegie Press, 1951.
- ATILF : Dictionnaire de l'Académie Française en ligne (4^{ème} édition 1762 ; 8^{ème} édition 1935 ; 9^{ème} édition en cours de rédaction)
- AUGER, Nathalie, FRACCHIOLLA, Béatrice, MOÏSE, Claudine, SCHULTZ-ROMAIN, Christina, « De la violence verbale, pour une sociolinguistique des discours et des interactions », in *Congrès Mondial de la Linguistique Française 074*, 2008.
- BABELON, Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
- BADY, Guillaume, « Le Socrate de Platon : pédéraste ou pédagogue ? » in *Les jeux et les ruses de l'ambiguïté volontaire dans les textes grecs et latins*, actes de la Table Ronde organisée à la Faculté des Lettres de l'Université Lumière-Lyon 2 (23-24 novembre 2000) Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2005.
- BAKHTINE, Mikhaïl M., *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978.
- BAKOS, Adrianna E., « Image of Hell in the pamphlets of the Fronde » in *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, no2, vol.26, été 2000, p.335-353.
- BALLABRIGA, Alain, « La pédérastie dans l'Histoire de l'éducation dans l'Antiquité », in *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire « le Marrou ». Histoire de l'éducation dans l'Antiquité [en ligne]*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2004.
- BARBICHE, Bernard, « Depuis quand la France est-elle la fille aînée de l'Église ? », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2008, 2015. p. 163-175.
- BARBICHE, Bernard, CHATENET, Monique, *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, coll. « Documents et méthodes », no.1.2 Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 2^{ème} éd., 1993.
- BARBER, Malcolm, *Le procès des Templiers*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- BARBIER, Pierre, VERNILLAT, France, *Histoire de France par les chansons. 2 : Mazarin et Louis XIV*, Paris, Gallimard-NRF, 6^{ème} édition, 1956.
- BARON D'HOLBACH, Paul Henri Thiry, *Essai sur l'art de ramper, à l'usage des courtisans et autres conseils des classiques pour survivre en politique*, coll. « Philosophie », Paris, J'ai Lu-Flammarion, 2013 [1790].
- BARTHES, Roland « Structure du fait divers » (1962, *Méditations*), dans *Essais critiques*. Paris, Editions du Seuil, 1964, p.194-204.
- BASTIEN Jean-Luc, « La clientèle, le triomphe et l'espace civique à Rome aux deux derniers siècles de la république », in *Hypothèses*, 1999/1 (2), p. 131-136.
- BEAUD, Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, nouvelle édition*, coll. « Grands Repères/Guides », Paris, La Découverte, [1985, 1994, 2001, 2003] 2006

- BEAUVALET, Scarlett, « Chapitre IX. Les structures démographiques », in *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 [consulté le 01/06/2022].
- BELIDOR, Bernad Forest (de), *Architecture hydraulique, ou l'Art de conduire, d'élever et de ménager les eaux pour les différens besoin de la vie. Première partie, tome premier, par M. Belidor, commissaire provincial d'artillerie, professeur royal de mathématiques aux écoles du même corps, membre de des Académies Royales des Sciences d'Angleterre et de Prusse, Correspondant de celle de Paris*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1737-1739.
- BELY, Lucien, *La France au XVII^{ème} siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, PUF, 2009.
- , *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, coll. « Le nœud gordien », Paris, PUF, 2007.
- , *Les relations internationales en Europe, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, coll. « Themis histoire », Paris, PUF, 4^{ème} édition, 2007.
- (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, coll. « Quadrige Dicos Poche », Paris, PUF, 3^{ème} édition, 2010.
- BENVENISTE, Emile, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris, Gallimard, 1966-1974.
- BENEVENT Christine, « Érasme épistolier : un modèle pluriel », in *L'exemplarité épistolaire : Du Moyen-Âge à la première modernité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2013.
- BERCE, Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle*, coll. « Folio Histoire », Paris, Folio, 1991.
- , *Fête et révolte : des mentalités populaires au XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, coll. « Pluriel Histoire », Paris, Hachette, 2006.
- , *Révoltes et révolution dans l'Europe moderne*, coll. « Biblis », Paris, CNRS, 2013.
- , *Les monarchies dans l'Europe moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, coll. « Biblis », Paris, CNRS, 2016.
- , « Chapitre I. Le roi père », in Yves-Marie Bercé (éd.), *Les monarchies*. Paris, Presses Universitaires de France, « Histoire générale des systèmes politiques », 1997, p. 231-239.
- BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas, TAMINIAUX, Pierre (trad.), MAFFESOLI, Michel (pref.), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.
- BERTIERE, Simone, *Mazarin, le maître du jeu*, coll. « Le livre de poche », Paris, De Fallois, 3^{ème} édition, 2013 [2009].
- BERTRAND, Marion, *Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon*, mémoire de master de l'Université Lumières Lyon 2, Sciences Humaines et Sociales, sous la direction de Dominique Varry, juin 2013.
- , *Les gazetiers frondeurs : les mazarinades et la presse d'information en 1652*, mémoire de master « culture de l'écrit et de l'image », septembre 2014.
- BETTELHEIM, Bruno, *Psychanalyse des contes de fées*, coll. « Pocket », Paris, Robert Laffont, 1976.

- BIET, Christian, BRIGHELLI, Jean-Paul, RISPAIL, Jean-Luc, *XVII^e-XVIII^e siècles*, coll. « Textes et Contextes », Paris, Magnard, 1985.
- BIOTTI-MACHE, Françoise, « La condamnation à mort de l'homosexualité. De quelques rappels historiques », in *L'Esprit du temps*, 2015/1, no.147, « études sur la mort ».
- BLANCHARD, Jean-Vincent, « *Dies Irae*. Le coup d'État de Louis XIII, les pamphlets et l'institution du public », *Littératures classiques*, 2009/1 (NO 68), p. 31-42.
- BLOCH, Oscar (dir.), VON WARTBURG, Walther (dir.), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, coll. « Quadrige Dicos Poche », Paris, PUF, 2009.
- BLOND, Stéphane, « Le pont Neuf et la Samaritaine au XVIII^e siècle », in *Histoire par l'image* [en ligne].
- BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.
- BLUM, Anna, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin : « les sages jalousies »*, coll. « Histoire des temps modernes », Paris, Classiques Garnier, 2014.
- BLUM, Claude (dir.), *Le Littré. Le dictionnaire de référence de la langue française*, coll. « Le Littré », Paris, Garnier, 26 volumes, 2008.
- BOAISTUAU, Pierre, *Histoires prodigieuses et memorables, extraites de plusieurs fameux auteurs grecs et latins, sacrez et prophanes, divisées en six livres*, Paris, veuve Gabriel Buon, 1598.
- BODIOLY Lydie, CHAUVAUD Frédéric, SORIA Myriam, « Les objets du poison de l'antiquité à nos jours », *Sociétés et Représentations*, 2011/2 (no 32), p. 217-240.
- BOILEAU, Nicolas, *L'Art poétique, chant II*, [1674], Imprimerie générale, 1872.
- BOITEL, Isabelle (dir.), LIGNEREUX, Yann (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisanes à l'épreuve de la propagande (V^eme-XVIII^eme siècle)*, coll. « Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022.
- BONNAFOUS, Simone (dir.) et ali, *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine. Révolution française, Monde contemporain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- BOSCO, Gabriella, « La poésie épique au XVII^e siècle et l'élaboration d'un mythe chrétien » in *Littératures classiques*, n.39, printemps 2000. Littérature et religion. pp. 123-135.
- BOSSUET Jacques-Bénigne, *Oraisons funèbres*, 1689.
- , *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, livre V, art.4, 1^{ère} proposition, 1709.
- , « Premier sermon pour la Fête de la Circoncision » (1653) in *Œuvres complètes de Bossuet publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité, par F.Lachat, édition renfermant tous les ouvrages édités et plusieurs inédits*, Paris, Louis Vivès, 1862-1875.
- BOTTOM W. P., « Review of heuristics and biases: The psychology of intuitive judgment », in *The Academy of Management Review*, vol. 29, n° 4, 2004.
- BOUCHARD Benjamin, « Un air de prose. Les vers irréguliers chez La Fontaine », in *Poétique*, 2012/2 (no 170), p. 195-218.

- BOUDOU, Bénédicte, CHARPENTIER, Françoise, « La figure de Jules César dans *Le Discours de la servitude volontaire* de La Boétie et dans les *Essais* de Montaigne », in *La figure de Jules César au Moyen-Âge et à la Renaissance. Les jugements sur l'homme et l'écrivain*, no13 spécial, 2006, p.183-203.
- BOULLET, Marie-Nicolas, CHASSANG, Alexis, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie Bouillet-Chassang*, Paris, Hachette, 1878.
- BOULOGNE, Arlette, *Comment rédiger une bibliographie*, coll. « 128. Information/documentation », Paris, Armand Colin, 2006.
- BOUTEILLE-MEISTER, Charlotte, « Mettre en scène le massacre du 24 août 1572 ? La Saint-Barthélémy ou l'actualité théâtrale impossible », in *Littératures classiques*, no78, 2012, p.143-164.
- BOUSSIN, Isabelle, *Le testament dans la littérature latine du début du Principat (1^{er} siècle avant J.-C. – 1^{er} siècle après J.-C.)*, thèse de doctorat en études latines, Paris IV, 2008.
- BOUZINAC, Geneviève (dir.) et al., *L'Anecdote entre littérature et histoire. A l'époque moderne*, nouvelle édition (en ligne), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, généré le 12 avril 2019.
- BRASEY, Edouard, *L'Encyclopédie du merveilleux, t. 3 : Des peuples de l'ombre*, Paris, Le Pré aux Clers, 2006.
- BRASILLACH, Robert, *Les Frères ennemis*, 1944.
- Braves (les) morts pour la liberté, en présence de Napoléon et de Louis XVIII, dans les Champs-Élysées*, Paris, J.-L. Bellemain, 1830.
- BRETECHE, Marion, « Au XVII^{ème} siècle, naissance du journalisme politique » in *La Revue des médias INA*, mis en ligne le 15 octobre 2016.
- BRETON, Philippe, « 14. Le « plaider en dehors de la cause » d'Aristote : un critère technique pour séparer argumentation et manipulation ? » in *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (généré le 29 août 2021).
- Bref récit de tout ce qui s'est passé pour l'exécution et juste punition de la Marquise d'Anchre. Avec son anagramme, et deux Epitaphes, dont l'une est Chronologique*, Paris, Abraham Saugrain, 1617.
- BROWN, Alison, « Savonarola, Machiavelli and Moses: a Changing Model », in *Florence and Italy. Renaissance Studies in Honour of Nicolai Rubinstein*, Londres, Westfield Publications in Medieval Studies, 1988, p. 57-72.
- CABANES, Augustin (D^r), *Les Morts mystérieuses de l'histoire, première série*, Paris, Albin Michel, 1910.
- , *Les Morts mystérieuses de l'histoire, deuxième série*, Paris, Albin Michel, 1911.
- , *Le cabinet secret de l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1912.
- , NASS, L., *Poisons et sortilèges : les Césars, envoûteurs et sorciers, les Borgia (Deuxième éd.)*, Paris, Plon, 1903.

- CABANTOU, Alain, *Histoire du blasphème en Occident, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècle*, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », Paris, Albin Michel, 2015.
- CABOURDIN, Guy, VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, coll. « U », Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2012.
- CADOT, Daphnis, *Destruction du palais de la Samaritaine et son apothéose, mélodrame hydraulique, mythologique, séraphique et lyrique en 1 acte et en vers libres, mêlé de danses et de vaudevilles, par M. Cadot*, Paris, Stahl, 1814.
- CALLARD, Caroline, *Le temps des fantômes. Spectralité de l'âge moderne (XVI^e-XVII^e siècles)*, coll. « l'épreuve de l'histoire », Paris, Fayard, 2019.
- CAMPBELL, Joseph, *A Hero with a Thousand Faces*, 1949.
- CAPRON, Loïc (éd.), *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin*, Paris, Bibliothèque interuniversitaire de santé, 2018.
- CARRIER, Hubert, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades. La conquête de l'opinion*, t. 1, coll. « Histoire et civilisation du livre », Genève, Droz, 1989.
- , *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades. Les hommes du livre*, t. 2, coll. « Histoire et civilisation du livre », Genève, Droz, 1991.
- , *Le Labyrinthe de l'État. Essais sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- , *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^{ème} siècle*, coll. « Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne », Paris, Klincksieck, 1996.
- CASSAN, Michel, HADDAD, Elie, MUCHNIK, Natalia, TUTTLE, Elizabeth, *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^{ème} siècle*, coll. « CAPES-Agrégation », Paris, Sedes, 2006.
- CAUSSIN, Nicolas, *Fragments inédits des Mémoires et des lettres du P.Caussin : sous Louis XIII publiés et annotés par Louis Régnier*, Paris, E.Champion, Rouen, A.Lestringant, 1915, p.30.
- CASTAREDE, Jean, *La folle histoire de la Fronde*, Paris, France-Empire, 2012.
- CHAIGNE, Dominique, « Le son du sonnet au XVII^{ème} siècle », in *Loxias, Loxias 30*, en ligne le 01 septembre 2010
- CHAPERON, Philippe, *Roméo et Juliette : esquisse de décor de l'acte V, crypte souterraine*, dessin, gouche et collages, 34,2x46.5cm, Bnf.
- CHARTIER, Roger, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur. XVI^{ème} – XVIII^{ème} siècle*, coll. « Folio Histoire », Paris, Gallimard, 2015.
- CHARTON, Edouard, *Le Magasin pittoresque*, Paris, Bureaux d'abonnement et de vente, 1850.
- CHESTERS, Timothy, *Ghost stories in Late Renaissance France. Walking by night*, coll. « Oxford modern language and literature monographs series », Oxford, Oxford University Press, 2001.
- CHIRON, Pierre, « 15. Les rapports entre persuasion et manipulation dans la théorie rhétorique du discours figuré » in *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (généré le 29 août 2021).

- CHOMSKY, Noam, « Propagande et contrôle de l'esprit public », in *Agone*, no34, 2004.
- CLAY, Benoît, « Des ruses éternelles » in LOBINEAU, Gui-Alexis (trad.), CLAY, Benoît (com.), *Polyen, Ruses et stratagèmes*, Paris, Mille et une nuits, 2011 p. 145-146.
- CLEMENT, Michèle, « CLOSSON, Marianne, *L'imaginaire démoniaque en France (1550-1650)*. Genèse de la littérature fantastique », in *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, no55, 2002, p.125-127
- CLEMENT, Michèle, « Poésie et traduction : le sonnet français de 1538 à 1548 » in *La traduction à la Renaissance et à l'âge classique*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001.
- CLOSSON, Marianne, *L'imaginaire démoniaque en France (1550-1650)*. Genève, Droz, 2000.
- COËT, Emile, *Ephémérides des Valois*, Compiègne : A. Mennequier, 1893.
- COLLARD, Franck, « Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 30^e congrès, Göttingen, 1999. L'étranger au Moyen Âge. pp. 95-106.
- COLLIN DE PLANCY, Jacques, *Dictionnaire infernal ou Bibliothèque Universelle sur les êtres, les personnages, les livres, les faits et les choses, qui tiennent aux apparitions, à la magie, au commerce de l'enfer, aux divinations, aux sciences secrètes, aux grimoires, aux prodiges, aux erreurs et aux préjugés, aux traditions et aux contes populaires, aux superstitions diverses, et généralement à toutes les croyances merveilleuses, surprenantes, mystérieuses et surnaturelles*, Paris, P. Mongie aîné, 1818.
- COLONNA Francesco, DE LENONCOURT, Robert (trad.), *Hypnérotomachie ou Discours du songe de Poliphile, déduisant comme Amour le combat à l'occasion de Polia. Sous la fiction de quoy l'auteur monstrant que toutes choses terrestres ne sont que vanité, traicte de plusieurs matieres profitables, et dognes de mémoire. Nouvellement traduit du langage Italien en François*, Paris, s.n., 1561.
- COMBE, Vincent, *Histoires tragiques et « canards sanglants » : genre et structure du récit bref épouvantable en France à la fin du XVI^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle*, thèse de doctorat en langue française de l'Université Nice Sophia Antipolis, 2011.
- Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament, par le R.P.D Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S.Vanne et de S. Hydylphe, tome cinquième*, Paris, Emery, Saugrain l'Aîné, Pierre Martin, 1726.
- COMPAGNON, Antoine, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, coll. « Points Essais », Paris, Editions du Seuil, 2001.
- Complainte et regretz de Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France*, Lyon, Benoist Rigaud, 1572.
- CONSTANT, Alphonse-Louis, dit Eliphaz Lévi, *La Clef des grands mystères suivant Hénoch, Abraham, Hermès Trismegiste et Salomon*, Paris, Germer Baillièere, 1861.
- CORBIN, Alain (dir.), « Prolégomènes. Esquisse d'une généalogie de la luxure », in *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à*

- l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, « Synthèses Historiques », 2014, p. 245-254.
- CORBIN, Alain (dir.), *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, « Synthèses Historiques », 2014.
- CORDOYS, Conrad (graveur), *L'assassinat d'Henri IV et le supplice de Ravallac*, gravure/estampe, eau-forte, 1610.
- CORMIER, Maxime, *Marie de Médicis vue par les observateurs italiens (1597-1624)*, Master d'Histoire Moderne, Université Rennes 2 – Haute-Bretagne, 2012.
- CORNEILLE, Pierre, *Le Cid*, 1637.
- CORNETTE, Joël, *L’Affirmation de l’Etat absolu 1492-1652*, coll. « Carré Histoire », Paris, Hachette éducation, 8^{ème} édition, 2014.
- CORNETTE, Joël (dir), HELVETIUS, Anne-Marie (dir.), *La mort des rois. De Sigismond (523) à Louis XIV (1715)*, coll. « Temps et Espaces », Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 2017.
- CORNETTE, Joël, « Prologue. Propagande, contre-propagande et pouvoir de l’image. Un outil d’analyse dans l’atelier de l’historien », in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l’épreuve de la propagande (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022.
- CORREARD, Nicolas, « Les dialogues des morts : forme, genre ou module générique ? », in *SFLGC*, bibliothèque comparatiste, 2019 [en ligne]
- CORROZET, Gilles, COULON Louis, *Le trésor de l'histoire de France réduit par tiltres et lieux communs, divisé en deux parties : la première, composée par G. C., augmentée et enrichie de plusieurs curieuses recherches et pièces authentiques importantes à la gloire de nos rois, à l'honneur de leur (sic) ministres et au lustre de cette florissante couronne, par L. C., avec l'histoire des rois de France et leurs portraits*, Paris, ...1644-1645,
- COSSETTE-BLAIS, Sara, *L'autre comme instrument de propagande. Les représentations des Espagnols en France durant la Fronde (1648-1653)*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Université de Laval (Canada), 2018, p.16.
- COULOMB, Olivia, *Stases et statues : l'art de l'immobile dans le théâtre élisabéthain et jacobéen*, thèse de doctorat LLCE – Etudes anglophones, Université Clermont Auvergne, 2017.
- COUSIN, Victor, « La fin de la Fronde à Paris, scènes historiques, seconde partie » in *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 15 mars 1859, vol.20 n.2, p.257-291.
- , « Des carnets autographes du cardinal Mazarin » in *Le Journal des Savants*, 1854, p.770.
- COUSTANT D'YANVILLE, H., *Chambre des Comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, privilèges et attributions nobiliaires et armorial*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866-1875, p.500
- CRELIER, Damien, « Saint-Simon et le « goût italien » : l’homosexualité dans les *Mémoires* », in *Cahiers Saint-Simon*, no.42, 2014.

- CUCHE, François-Xavier, « Fénelon, une politique tirée de l'Évangile ? », in *XVII^e siècle*, no 206 (2000), p. 73-95.
- CUCHET, Guillaume, *Les Voix d'outre-tombe. Tables tournantes, spiritisme et société au XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2012.
- , « Les morts utiles du Purgatoire. Concept théologique, représentations et pratiques », in *Terrain*, no.62, 2014, p. 82-99.
- CUNY-LE CALLET, Blandine, « 18. Un aspect du thème de la monstruosité morale dans la rhétorique cicéronienne : le monstre comme prodige et causeur de prodiges » in *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (généré le 29 août 2021).
- DAHL, Roald, *Histoires de fantômes*, 1983.
- D'ALMEIDA, Fabrice, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », in *Mots. Les langages du politique*, en ligne : ENS, no.69, 2002, mis en ligne le 14 mai 2008.
- D'AUMALE, Henri d'Orléans duc –, *Histoire des Princes de Condé pendant les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, t.5, Paris, Calmann Lévy, 1889.
- DANBLON, Emmanuelle, « La rhétorique : art de la preuve ou art de la persuasion ? » in *Revue de métaphysique et de morale*, 2010/2, no.66, p.213 à 231.
- DANDREY, Patrick, *L'Eloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- DARMON Jean-Charles, DELON, Michel, PRIGENT, Michel, *Histoire de la France littéraire : t. 2, Classicismes, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, coll. « Quadriges Dico Poche », Paris, PUF, 2006.
- DARNTON, Robert, *Le Diable dans un bénitier. L'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Paris, Gallimard, 2010, p. 346-385.
- D'ARRAS, Jean, *Mélusine ou la noble histoire des Lusignans*, 1393.
- DARROBERS, Roger, « Chapitre 13 : la religion » in *Proverbes chinois*, Paris, Editions du Seuil, 1996.
- D'AVILA Thérèse, *Le Livre de la vie*, 1588.
- DEBAGI BARANOVA, Tatiana, « Les campagnes de persuasion politique en France. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisanes à l'épreuve de la progapagne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022.
- DE CERVANTES, Michel, *L'Ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, 1605, cité par Alberto Manguel, *Une histoire de la lecture*, Christine Le Bœuf (trad.), Arles, Actes Sud, 1998,
- DE CHESNEL, Adolphe, *Dictionnaire des superstitions, erreur, préjugés et traditions populaires où sont exposées les croyances superstitieuses des temps anciens et modernes répandues surtout dans les populations agricoles, pastorales et maritimes, touchant les esprits de l'air, de la terre et des eaux, les possessions*

- diaboliques, le monde des fées et celui des sorciers, les pressentiments, les songes, les visions et les apparitions, les prédictions, etc., etc., etc.*, Paris, J.-P. Migne, 1856.
- DE COURCELLES, Jean-Baptiste Pierre Jullien, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, t.4, Paris, Arthus Bertrand/ Treuttel et Wurtz, 1823.
- DE HALES, Alexander, *Quaestiones Antequam Esset Frater, Disputatio I, membrum 7*,
- DELACROIX, Eugène, *Roméo et Juliette dans la crypte des Capulets*, peinture sur toile, 35,2x26,5 cm, 1850, Musée Eugène Delacroix, Paris.
- DE LA MOUREYRE, Françoise, « Un monument de la passion conjugale : Le Tombeau d'Henri Chabot, Duc de Rohan (1656-1660) par François Anguier », in *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no.8, 200
- DE LA PORTE, Maurice, *Les Epithètes*, (fo.25r°, Gallica, NUMM-50715, pdf 56), 1571.
- DE LA ROQUE, Louis, *Armorial de la noblesse de Languedoc. Généralité de Montpellier*, t.1, Montpellier, Félix Seguin, Paris, Firmin Didot frères, E. Dentu, 1800.
- DELERIS, Alban, « Le modèle tragi-comique guarinien en France et en Angleterre au début du XVII^e siècle : Importations, appropriations et tentatives de légitimation d'un genre « bâtard » », in *Les théâtres anglais et français (XVI^e-XVIII^e siècle) : Contacts, circulation, influences*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- DE MARLIAVE, Olivier, *Panthéon pyrénéen*, Toulouse, Loubatières, 1990.
- DEMOULIN, Gustave (Mme), *Les Français illustres par Mme Gustave Demoulin*, Paris, Hachette, 1889.
- DEMOSTHENE, *Philippiques*, Paris, veuve Claude Barbin, 1701.
- DE NOAILLES, Amédée, *Épisodes de la guerre de Trente ans. Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la réunion de l'Alsace à la France*, éd. Perrin, 1908.
- DE REFUGE, Eustache, *Traicté de la Cour*, s.l.n., 1617.
- DEROUX, Maximilien, *Les Mazarinades dans les collections du Ministère des affaires étrangères. Présentation et catalogue*, coll. « Archives diplomatiques/Bibliothèque », ed. Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve, 2019.
- DESCOMBES Vincent, « Les individus collectifs », in *Revue du MAUSS*, 2001/2, n° 18, p. 305-337. DOI : 10.3917/rdm.018.0305.
URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2001-2-page-305.htm>
- DESJARDINS, Lucie, « Archéologie de la superstition (XVI^e-XVIII^e siècles). Histoire des croyances ou histoire littéraire ? », in *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2011.
- DESMARCHELIER, Dominique, « 20. Les mots de la violence, la violence des mots dans le discours politique français contemporain » in *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (généré le 29 août 2021).
- Deutsches Wörterbuch von Jacob und Wilhelm Grimm. Lfg. 6 (1858), Bd. II (1860), Sp. 1263, Z. 28.*
- D'HALICARNASSE, Denys, *Antiquités romaines*, 443-264 av. J.-C.
- D'HIPPONE, Augustin, *La Cité de Dieu*, Paris, Gérin et Cie, 1869 [426 ap.J.-C.].

- Dialogue du Cardinal de Richelieu voulant entrer en Paradis, et sa descente aux enfers* : tragi-comédie, Paris, s.n., 1643.
GALLICA : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5651559g> [consulté le 29/11/2022]
- DICKENS Charles, *Les Papiers posthumes du Pickwick club*, 1836-1837.
— , *Barnaby Rudge*, 1841.
— , *Chant de Noël*, Paris, Hachette, [1843] 1893.
- DIODORE DE SICILE, *La bibliothèque historique*, Paris, Les Belles lettres, 1993,
DOMENACH, Jean-Marie, *La Propagande politique*, Paris, PUF, 1969.
- DOMINGUES, João, « Pourquoi les morts sont-ils si extravagants ? », in *Carnets*, Première Série, no.4, 2012, p.47-62.
- DU BELLAY, Joachim, « A la ville du Mans » [1549] in *Œuvres complètes, 1^{er} volume : La Deffence et illustration de la langue françoise*, coll. « Textes de la Renaissance » no.71, Paris, Classiques Garnier, 2007.
— , « Hymne à la surdité », *Les Regrets*, 1558.
- DUBOST Jean-François, « Rendre compte d'un assassinat politique : la mort du maréchal d'Ancre ou l'inversion dans l'ordre des raisons », in *Dix-septième siècle*, 2017/3 (no 276), p. 399-428.
- DUCCINI, Hélène, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.
— , « Un aspect de la propagande Royale sous les Bourbons : image et polémique », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985.
- DUFOULEUR, Pierre-Bénigne, « « Retour sur le “népotisme” : les nominations de cardinaux au XV^e siècle » in *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen-Âge*, (en ligne), n.132-1, 2020.
- DULAURE, Jacques-Antoine, BATISSIER, Louis, *Histoire de Paris et de ses monuments, par Dulaure. Nouvelle édition, refondue et complétée jusqu'à nos jours, par L. Batissier*, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1846.
- DULONG, Claude, *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999.
— , « Hubert Carrier. *La presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades*. Genève, Droz ; Paris, Champion, 1989-1991. Deux vol. in-8°, 486 pages, 14 planches, ill.et 502, 16 planches [compte-rendu] » in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t.150, livraison 2, Paris/Genève, Droz, 1992.
- DUMAS Felicia, « Les noms des saints dans l'Orthodoxie. Construction du sens en français et en roumain », in: *Le nom propre a-t-il un sens ? Actes du Colloque d'onomastique d'Aix-en-Provence (juin 2010)*, Paris, Société française d'onomastique, 2013. p.223-235. (Actes des colloques de la Société française d'onomastique, 15).
- DUMEZIL, Bruno, « « Vox populi, vox dei », Alcuin, v.735-804 », in *Historia*, no.9 spécial « Les citations célèbres », janvier-février 2013.

- DUMONCEAUX Pierre, « La lecture à haute voix des œuvres littéraires au XVII^e siècle : modalités et valeurs » in *Littératures classiques*, n.12, janvier 1990, « La voix au XVII^e siècle », p.117-125.
- DUPLEIX, Scipion, *Histoire de Louis le Juste (1635)*, Paris, Cl. Sonnius et D. Bechet, 1643, avec privilège du roi.
- DUPONT, Paul, *Histoire de l'imprimerie. Langage primitif ; découverte de l'Imprimerie, Gutenberg ; l'Imprimerie de Louis XI à la Révolution ; l'Imprimerie depuis 1789 ; de la profession d'imprimeur – les imprimeurs illustres : les Aldes, les Estienne, les Elzevier, les Didots, Bodoni*, coll. « Classic reprint series », Londres, Forgotten Books [Paris, Paul Dupont éditeur, 1854], vol.1, 2017., *Histoire de l'imprimerie*, coll. « Classic reprint series », Londres, Forgotten Books [Paris, Paul Dupont éditeur, 1854], vol.2, 2017.
- , *Analyse des principaux actes législatifs et réglementaires qui ont régi la presse depuis l'introduction de l'imprimerie en France jusqu'à l'époque actuelle*, 1853.
- DURANTON, Henri, *Rituels d'exécution à la mort du souverain dans l'ancienne France (1642-1774)*, Paris, Cour de France.fr, 2016
- DUTERTRE, Evelyne, « A propos de quelques tragédies de la mort de César des XVI^e et XVII^e siècles », in *Littératures classiques*, no16, 1992, p. 199-227.
- DUTRECH Karen, *Le Vésuve et saint Janvier : l'éruption de 1631 et ses représentations à Naples au XVII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Paris/EPHE, 2014.
- D'URFE, Honoré, *La Sylvanire ou la Morte-vive, fable bocagère*, Paris, R. Fouet, 1627.
- EL KHAMISSY, Riham, « L'injure en littérature française », in *Jeu(x) et langages*, no6, 2010, p.19-38.
- Entrée (l') et la réception qui a été faite au maréchal d'Ancre, aux Enfers. Avec le pourparler de Ravaillac avec lui*, Paris, Bernard Hameau, 1617.
- EPICETE, *Entretiens*, Livres I à IV, coll. « Tel », Paris, Gallimard, 1993.
- ERATOSTHENE DE CYRENE, *Catastérismes*, III^e siècle av.J.-C.
- ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, *Le roi est mort, étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Genève, Droz, 1975.
- « Evangile selon saint Matthieu, 6 :9-13 » in *Le Nouveau Testament. Traduction officielle pour la liturgie*, Paris, Rameau, 1994.
- FANCAN, *La Voix publique au Roi*, s.l.n., 1624.
- FENELON, *Dialogues des morts*, 1712.
- FERRAND, Franck, « L'assassinat de Concini » in *Historia*, no.844, avril 2017.
- FERREYROLLES, Gérard, « L'épistolaire, à la lettre », in *Littératures classiques*, 2010/1 (n.71), p.5-27.
- FISHER, Sophie, « L'insulte : la parole et le geste », in *Langue française*, no144, 2004. Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques. p. 49-58.

- FLEURIOT Léon, « Patricia Lysaght, *The Banshee. The Irish supernatural Death messenger*. Dublin, The Glendale Presse, 1986, 433p. » in *Etudes Celtiques*, éd. du CNRS vol.24, 1987.
- FLORUS, *Histoire romaine*, II, 15, IIème siècle ap.J.-C.
- FONTENELLE, *Dialogues des morts*, 1683.
- FOUQUERAY, P. Henri, S.J, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France. Des origines à la suppression (1528-1762), t.5 sous le ministère de Richelieu, seconde partie (1634-1645)*, Paris, Bureaux des études, 1925.
- Fragments inédits des Mémoires et des lettres du P. Caussin : sous Louis XIII publiés et annotés par Louis Régnier*, Paris, E. Champion, 1915.
- FRAPPIER, Louise, « L'exemplarité de Jules César dans la tragédie humaniste : Muret, Grévin, Garnier » in *L'exemplarité de la scène : théâtre, politique et religion au XVI^e siècle*, no104, 2014.
- France (la) mourante*, 1623.
- François, Graveur, *Portrait de Léonora Galigai, maréchale d'Ancre*, en buste, de 3/4 dirigé à gauche, dans une bordure ovale : [estampe] A Paris chez Odieuvre Portraits -- 17e siècle
- FURETIERE, Antoine, REY Alain (dir.), *Dictionnaire universel*, Paris, Le Robert [1690], 1978.
- , *Dictionnaire universel*, en ligne :
URL : <https://www.furetiere.eu/> [consulté le 20/04/2021].
- GALARNEAU, Claude, « La mentalité paysanne en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle) » in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.14, no1, 1960, p.16-24.
- GALLAND, Bruno, *Les Archives*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2016.
- GANTET, Claire, *Nouvelles histoires des relations internationales : t. 2, Guerre, paix et construction des États 1618-1714*, coll. « Point Histoire », Paris, Editions du Seuil, 2003.
- GARNIER, Guillaume, « Chapitre III. Le sommeil : un moment conflictuel » in *L'Oubli des peines : Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres, la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen-âge*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005.
- GAUTIER, Théophile, *Contes et récits fantastiques*, 1831.
- GAUVARD Claude, « Jeanne d'Arc (1412-1431) », in GAUVARD Claude (dir.) *Le temps des Valois (de 1328 à 1515)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.
- , « L'honneur du roi », in GAUVARD Claude (dir.), *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, « Les médiévistes français », 2005.
- GENETTE, Gérard. *Fiction et diction*. Paris, Editions du Seuil, « Points-essais », 2004.

- GIESEY, Ralph E., EBNÖTHER, Dominique (trad.), *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques Royales dans la France de la Renaissance*, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », Paris, Flammarion, 1987.
- GILBERT, Christopher J., « If This Statue Could Talk: Statuary Satire in the Pasquinade Tradition » in *Rhetoric and Public Affairs*, Michigan State University Press, vol. 18, n.1 (Printemps 2015), pp. 79-112.
- GILLMEISTER, Heiner, *Tennis: A Cultural History*, Londres, Leicester University Press, 1997.
- GINSBURGER Moïse, « L'empoisonnement des puits et la peste noire » in *Revue des études juives*, t. 84, no167, juillet-septembre 1927, p.34-36.
- GODEFROI, Frédéric, *Dictionnaire l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents, manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et d'Europe et les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées*, t.8, Paris, Emile Bouillon, 1895.
- GODIN, Christian, « Excuses et attritions publiques : une nouvelle mode inquisitoriale » in *Cités*, 2011, n.45, p.141-146.
- GOERG, Odile, « André Rauch, *La luxure. Une histoire entre péché et jouissance* », in *Genre et Histoire [En ligne]*, 21, Printemps 2018.
- GOGOL, Nicolas, *Le Manteau*, 1843.
- GRAILLAT-MANSUY, Céline, « Mazarinades et poisons : Mazarin empoisonneur présumé, empoisonneur fabulé » in PERNOT, François (dir.), VIAL, Eric (dir.), *Poisons et filtres d'amour. Actes*, coll. « la bibliothèque fantômes », Montreuil, Les Editions de l'œil, 2021, p.200-214.
- GRIGORIEFF, Nathan, *Citations latines expliquées*, Paris, Eyrolles, 2003.
- GUIDERE, Mathieu, *Méthodologie de la recherche. Guide du jeune chercheur en Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales. Maîtrise, DEA, Master, Doctorat. Nouvelle édition revue et augmentée*, coll. « Guide du jeune chercheur », Paris, Ellipses, 2010.
- GUIOMAR, Michel, *Principes d'une esthétique de la mort, les modes de présences, les présences immédiates, le seuil de l'Au-delà*, Paris, Librairie José Corti, 1967.
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1988 [1962].
- HADDAD Élie, « La « maison » noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVI^e et XVII^e siècles », in *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- HADJADJ, Dany, « L'anecdote au péril des dictionnaires », in *L'Anecdote*, Clermont-Ferrand, PU Blaise-Pascal, 1990, p. 1-20.
- HAFFEMAYER, Stéphane, REBOLLAR, Patrick, SORDET, Yann (ed.), « Mazarinades, nouvelles approches, actes du colloque des 10-12 juin 2015, Bibl.Mazarine/BnF », in *Histoire et civilisation du livre*, no12, 2016.

- , « Mazarin face à la fronde des mazarinades, ou comment livrer la bataille de l'opinion en temps de révolte (1648-1653) », in *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, no.12 (« Mazarinades, nouvelles approches »), 2016.
- , « Propagande autour d'un « massacre ». L'Angleterre et les Pâques vaudoises (1655) » in Isaure Boitel (dir.), Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l'épreuve de la propagande (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, coll. « Histoire », 2022.
- HAKIN, François, FESTUGIERE, André-Jean, « Dix textes inédits tirés du Ménologe impérial de Koutloumous » in *Cahiers d'orientalisme VIII*, Genève, Patrick Cramer Editeur, 1984.
- HATIN, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, t.1, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859.
- HEDELIN, François abbé d'Aubignac, *La Pratique du théâtre*, Paris, Champion, 1927 [1657].
- HEGEL, G.W.F., HYPPOLITE, Jean (trad.), *La Phénoménologie de l'Esprit* t.1, [Bamberg, Wurzburg, Joseph Anton Goebhart] Paris, Aubier, [1807] 1970.
- HESIODE, *Théogonie*, VIIème siècle av. J.-C.
- HILDERSHEIMER, Françoise, *La double mort du roi Louis XIII*, coll. « Champs Histoire », Paris, Flammarion, 2011.
- HILLAIRET, Jacques, *Gibets, piloris et cachots du vieux Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1956.
- , *Les Mazarinettes. Les Sept nièces de Mazarin*, Paris, les éditions de Minuit, 1976.
- HOBBS, Thomas, « Part I : human nature. Chapter VI : of knowledge, opinion and belief » in *Human nature and De Corpore politico*, Oxford, Oxford university press, 1999 [1640], p.42.
- HOMERE, *Illiadé*, VIIIème siècle av.J.-C.
- , *Odyssée*, VIIIème siècle av.J.-C.
- HOFFMANN, E.T.A, *Une histoire de fantômes*, 1818.
- HUBAC, Jean, « L'assassinat de Concini », in *Histoire par l'image* [en ligne], septembre 2018.
- , « Les statues du pont au Change », *Histoire par l'image* [en ligne].
- HUGHUES, Mark, *BuzzMarketing: Get People to Talk About your Stuff*, Portfolio Trade, 2008.
- , *Summary: BuzzMarketing*, BusinessNews Publishing, Primento, 2013.
- HUOT, Hervé, « Spectres ou pas Spectres : telle était la question » in *Ethnologie française*, vol. 33, no. 4, 2003, p. 575-582.
- HYGINUS, Caius Julius, *De Astronomia*, livre II, 25., Ier siècle ap.J.-C.
- INSTITORIS, Henri, SPRENGER, Jacques [1486], *Le Marteau des Sorcières*, trad. DANET, Amand, Grenoble, Jérôme Million, 1997 [1973].
- IRVING, Washington, *La Légende de Sleepy Hollow*, 1820.

- ISSACHAROFF, Michael, « Texte Théâtral et Didascalie » in *MLN*, vol. 96, no. 4, 1981, pp. 809–823.
- JACQUES-LEFEVRE, Nicole, *Démonologie littéraire et autres sorcelleries. Rationalité et imagination (1436-1862)*, Paris, Hermann, 2022.
- JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale II*, Paris, Minuit, 1963.
- JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, coll. « Tel », Paris, Gallimard, 2007.
- JAMES Henry, TODOROV Tzvetan (préf.), *Histoires de fantômes*, Paris, Garnier-Flammarion, 2012.
- « Jean, IV, 1-30 », in *Nouveau Testament. Traduction officielle pour la liturgie*, Paris, Rameau, 1994.
- JENNY, Laurent, « Structures et fonctions du cliché. À propos des Impressions d'Afrique », dans *Poétique* 12, 1972, 495-517.
- JOBBE-DUVAL, Émile, *Les Morts malfaisants. Larves, lémures, d'après le droit et les croyances populaires des Romains*, Chambéry, éditions Exergue, 2000 [Paris, 1924].
- JOUAN François, « L'évocation des morts dans la tragédie grecque », in *Revue de l'histoire des religions*, t. 198, no.4, 1981.
- JOUANNA, Arlette (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion, 1559–1598*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- JOUHAUD, Christian, *Mazarinades. La Fronde des mots*, coll. « Historique », Paris, Aubier-Flammarion, 2009.
- , « Retour aux mazarinades : « opinion publique », action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde » in *La Fronde en questions. Actes du dix-huitième colloque du Centre Méridional de rencontre sur le XVII^{ème} siècle*, Aix-en-Provence, 1989, p.297-308.
- , « Propagande et action au temps de la Fronde », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985. p. 337-352.
- Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, Paris, Imprimerie impériale, t.1, 1860.
- Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat, 1615-1621, publié pour la première fois, pour la Société de l'histoire de France, par Pierre de Vaissière*, t.2 « notice sur Jean Barillon et son journal », Paris, Renouard, 1899.
- JUDDE DE LARIVIERE, Claire, « Du Broglio à Rialto : cris et chuchotements dans l'espace public à Venise (XVI^e siècle) », in *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Paris, Presses Universitaires de France, 2011, p. 119-130.
- JURIEU, Pierre, *Préjugés légitimes contre le Papisme*, Amsterdam, Henry Desbordes, 1685.
- KALIKA, Michel, ROMELAER, Pierre, *Comment réussir sa thèse, 3^{ème} édition*, Paris, Dunod, 2016.

- KAPITANIAK, Pierre, « La réforme anglicane et les fantômes », in *Encyclopédie pour une histoire numérique de l'Europe*, en ligne, 2020.
- KAUFMANN, Laurence, « L'opinion publique : oxymoron ou pleonasme ? », in *Réseaux*, 2003/1 (n° 117), p. 257-288.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 1986.
- KÜHNER, Christian, « Le prince et le cardinal. Amitiés et rivalités politiques dans la France du Grand siècle au prisme d'une lettre de Condé à Mazarin », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2016.
- KOOPMANS, Jelle, « L'équarrissage pour tous ou la scène des mystères dits religieux » in *Littératures classiques*, no73, 2010.
- LABADIE, Ernest, *Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, Henri Leclerc, 1904.
- LA BOETIE, Etienne (de), *Discours de la servitude volontaire*, coll. « Philosophie », Paris, J'ai Lu-Flammarion, 2015 [1576].
- LABOURY, Dimitri, *Akhenaton*, coll. « Pygmalion », Paris, Flammarion, 2010, p.9 et p.15.
- LA BRUYERE, Jean (de), *Les Caractères*, Paris, Flammarion, 1880 [1688].
- La Chanson de Roland. Texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique par Léon Gautier, professeur à l'école des Chartes, avec eaux-fortes par Chiffart et V. Foulquier, et un fac-similé*, Tours, Alfred Mame et fils, 1872.
- LAFON, Michel, « Pour une poétique de la forme brève », in *Amérique : Cahiers du CRICCAL*, no.18 tome 1 : Les Formes brèves de l'expression culturelle en Amérique Latine de 1850 à nos jours : Conte, nouvelle, 1997, pp. 13-18.
- LA FONTAINE Jean de – (aut.), DAVID J. (ill.), JOHANNOT T. (ill.), ADAM V. (ill.), GRENIER F. (ill.), SCHAAL (ill.), WALCKENAER, Charles-Athanase (ed.), « Le loup et l'agneau », in *Fables, premier recueil dédié au Dauphin*, livre I, fable X, Paris, Aubert et Compagnie, 1842.
- , « Le pouvoir des fables, à M. de Barillon » in *Fables*, livre VIII, fable 4.
- LAGARDE, André, MICHARD, Laurent, *XVII^{ème} siècle*, coll. « Collection littéraire Lagarde et Michard », Paris, Bordas, 1985.
- LAGORGETTE, Dominique, « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé », in *Thélème Revista complutense de Estudios Franceses*, numéro spécial, Madrid, Presses de l'Université de complutense de Madrid, 2003, p. 171-188.
- LAMARQUE, Henri, « La première tragédie "prétexte" de la Renaissance : le *Julius Caesar* de Marc-Antoine Muret » in *Pallas, Revue d'étude antiques*, no48, 1998, no thématique « Rome et le tragique ».
- LAMBERT, Jean, *Rédiger avec élégance. Jeux et leçon de style*, Paris, Ellipses, 2006.
- , *Enrichir son vocabulaire. Jeux et leçons de style*, Paris, Ellipses, 2012.
- LAMIZET, Bernard, « 10. Rhétorique théâtrale et identité argumentative », in *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution*

- française, monde contemporain* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- LANDI, Sandro, « Penser l'opinion publique à la Renaissance : Machiavel, le peuple et la doxa » in *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 118, no1. 2006. Il Tevere : sistema idraulico e asse produttivo (XVe-XIXesiècle) p. 121-140 ;
- , *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, coll. « Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- « L'Apocalypse, livre VI, 1-17 », in *Nouveau Testament. Traduction officielle pour la liturgie*, Paris, Rameau, 1994.
- Larmes (les) de la Marquise d'Ancre, sur la mort de son mary. Avec les regrets de sa naissance, et detestation de ses crimes et forfaits*, Aix, Jean Tholosan, 1617.
- LAROUSSE Pierre, *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, Volume 14 (S—TESTA), 1875.
- LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, « Le statut de Mazarin dans l'Église. Aperçus sur le haut clergé de la Contre-Réforme », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 128, 1970.
- LAUVERGNAT-GAGNERE, Christiane, « Rabelais, lecteur de Lucien de Samosate » in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1978, no39, p.71-86.
- LAVATER, Ludwig, VERMIGLI, Pietro Martire (trad.), *Trois livres des apparitions des esprits, fantômes, prodiges et accidens merveilleux qui precedent souventesfois la mort de quelque personnage renommé, [...]*, Genève, François Perrin pour Jean Durant, 1571. Bibliothèque de Genève, Ba 80.
- , *De spectris, lemuriibus et magnis atque insolitis fragoribus, variisque praesagitionibus, quae plerunque obitum hominum, magnas clades, mutationesque Imperiorum praecedunt. Liber unus*, Genève, Apud Eustathium Vignon, 1580.
- , *Von Gespänstern, Unghüren und Fällén, die meistens wenn Leute sterben sollen oder wenn sonst grosse Änderungen sich abzeichnen, kurzer und einfältiger Bericht, gestellt durch Ludwig Lavater, Diener der Kirchen zu Zürich im Jahr 1569 (Rapport bref et simple d'histoires de fantômes, de spectres et d'événements se produisant à la mort de personnes ou lors de grands bouleversements, écrit par Ludwig Lavater, serviteur de l'Église de Zurich en l'an 1569)*.
- LEBER Constant, *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François I^{er} jusqu'à Louis XIV ou revue anecdotique et critique des principaux actes de nos rois et de quelques documents curieux et peu connus sur la publication et la vente des livres dans le seizième siècle*, Paris, Techener, 1834.
- LEBEUF, Jean, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Auguste Durand, t.1, 1863, p.366
- LEBRUN, François, *Croyances et cultures dans la France de l'Ancien Régime*, coll. « Points Histoire », Paris, Editions du Seuil, 2001 [Paris, PUF, 1985]
- , « Le “Traité des Superstitions” de Jean-Baptiste Thiers. Contribution à l'ethnographie de la France du XVII^e siècle. », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.83, no.3, 1976. p. 443-465.

- LE BRUN, Jacques, « Fénelon et la politique », in *Nouvel État présent des études sur Fénelon*, Amsterdam, H. Hillenaar, 2000, p. 45-57.
- LECERCLE, François, « L'automate et le fauteur de troubles. Les usages de l'ombre dans la tragédie de la Renaissance » in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- , « La violence voituriste : *La Tragédie du Roi Edouard II* de Marlowe » in *Comparatismes en Sorbonne*. « Spectacle de la violence », 2-2011.
- LECETRE, Léon, *Les mazarinades ; conférence faite à l'Institut Catholique de Paris le 3 mars 1913*, Paris, Plon, 1913.
Côte BnF : 8-LB37-5323 / Tolbiac - Rez-de-jardin (magasin).
- LECOUTEUX, Claude, *Fantômes et Revenants au Moyen-Âge*, Paris, Imago, 2009 [1986].
- LE GOFF, Jacques, *La Naissance du Purgatoire*, coll. « Folio Histoire », Paris, Gallimard, 2016 [1991].
- LE LOYER Pierre, *III Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensiblement aux hommes*, Angers : Georges Neveu, 1586.
- , *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes, se montrant visibles aux hommes. Divisé en huit livres. Lesquels par les visions merveilleuses et prodigieuses Apparitions advenues en tous siècles, tirées et recueillies des plus célèbres auteurs tant Sacrés que Prophanes, est manifestée la certitude des Spectres et visions des Esprits : et sont baillées les causes des diverses sortes d'Apparitions de ceux-ci, leurs effets, leurs différences, et les moyens pour reconnaître les bons et les mauvais, et chasser les Démons. Aussi est traité des extases et ravissements : de l'essence, nature et origine des Âmes, et de leur état après le décès de leurs corps : Plus des Magiciens et Sorciers, de leur communication avec les malins Esprits : Ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures Diaboliques*, Paris, Nicolas Buon, 1605.
- , *Discours des Spectres ou Visions et Apparitions d'Esprits, comme Anges, Démons et Âmes, se montrant visibles aux hommes, où sont rapportés les arguments et raisons de ceux qui révoquent en doute ce qui se dit sur ce sujet, et d'autres qui en approchent, comme les voix, et sons prodigieux, signes, extases et songes admirables [...]*, Paris, Nicolas Buon, 1608.
- LEMARCHAND, Guy, « La Fronde à Rouen : le peuple manipulé ou acteur » in *Annales de Normandie*, 45^e année, no4, 1995. pp.405-417.
- Le mistere du siege d'Orleans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du vatican, par MM.F.Guessard et E.de Certain*, Paris, Imprimerie Impériale, 1862.
URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k315455> [consulté le 01/06/2022]
- « Les représentations de Jules César à l'époque moderne », Chamada de trabalhos, *Calenda*, Publicado segunda, 21 de agosto de 2006.
- LETOUBLON, Françoise, « La rencontre des personnages avec le roman : des *Ethiopiennes* au *Roman comique* » in *Topographie de la rencontre dans le roman européen*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008.
- LEVER, Maurice, *Canards sanglants, naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

- LEVESQUE, Mathilde, « Une constance renouvelée : la scénographie des mazarinades entre répétition et stratégie de révélation (1648-1652) » in *Littératures classiques* 2012/2, no78, p.227-242.
- L'exécution de Ravaillac*, estampe, s.l.n., 1610.
- L'homme de cour, traduit de l'espagnol de Baltasar Gracian par le Sieur Amelot de la Houssaie, avec notes*, Paris, Veuve Martin et Jean Boudot, 1684 [1647].
- URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9618259b> [consulté le 01/06/2022]
- LIGNEREUX Yann, « Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2003, 538 p. », in « Comptes rendus », in *Histoire, économie et société*, 2005/1 (24e année), p. 149-160.
- LOPEZ, Alfonso, « En garde ! Pourquoi la France était-elle la capitale européenne des duels ? » in *National Geographic*, août 2020.
- LOSKOUTOFF, Yvan, *Rome des Césars, Rome des papes : la propagande du cardinal Mazarin*, Paris, Honoré Champion, Genève, Slatkine, 2007.
- LOTT, Albert J., LOTT, Bernice E., « Group cohesiveness, communication level and conformity », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 62, n° 2, 1961, p. 408-412 (DOI 10.1037/h0041109)
- LUCRECE, VIRGILE, VALERIUS FLACCUS, *Œuvres complètes*, Paris, Firmin Didot, 1868.
- MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince. L'art du pouvoir*, Cologne, Evergreen-Taschen, 2007. [1532].
- , « Discours sur la première décade de Tite-Live », in *Œuvres*, Paris, Laffont, éd. C. Bec, 1996,
- MAINGUENEAU, Dominique, « Le sermon : contraintes génériques et positionnement », *Langage et société*, 2009/4 (no 130), p. 37-59.
- MAIRET, Jean, *La Sylvanire ou la Morte-vive, tragicomédie pastorale*, Paris, François Targa, 1631.
- MANDROU, Robert, *De la culture populaire aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Imago, 1985.
- Manifeste pour madame la duchesse douairière de Rohan*, Paris, Edme Pepingué, 1646.
- MANGUEL, Alberto, *Une histoire de la lecture*, Christine Le Bœuf (trad.), Arles, Actes Sud, 1998.
- MARCINKOWSKI, Alexandre, WILGAUX, Jérôme, « Automates et créatures artificielles d'Héphaïstos : entre science et fiction », in *Techniques et Culture* [En ligne], 43-44 | 2004, mis en ligne le 15 avril 2007.
- MARLIER, Thomas, « Histoires de fantômes dans l'Antiquité », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, no1, 2006, p.204-224.
- MARLOWE, Christopher, *Le règne difficile et la mort lamentable d'Edouard II, roi d'Angleterre, ainsi que la chute tragique de l'orgueilleux Mortimer*, 1594.
- MARTIN, Martial, « L'«information internationale» dans les occasionnels et les libelles des guerres de religion » in *Nouveau Monde éditions « Le Temps des médias »*, 2013/1, no 20, pages 9 à 21.

- MASSON, Rémi, *Défendre le roi. La maison militaire au XVII^{ème} siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.
- MATSUMURA, Takeshi, « Sur quelques dérivés du nom Mazarin », in *L'exploration des mazarinades, colloque international de Tokyo*, 2016.
- MAURY, Alfred, « La législation criminelle sous l'ancien régime : II. La pénalité » in *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, troisième période, vol. 23, n.3, pp. 580-617
- MAXIME, Valère, *Faits et dits mémorables*, Ier siècle av.J.-C.
- MAZARIN, Jules (cardinal), ECO, Umberto (préf.), ROSSO, François (trad.), *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arléa, 2007 [XVII^{ème} siècle].
- Mémoire de Mathieu Molé, procureur général, premier président du Parlement de Paris et garde des sceaux de France, publié pour la société de l'Histoire de France, sous les auspices de M. le Comte Molé, l'un de ses membres, par Aimé Champollion-Figeac, tome 2*, Paris, Veuve Jules Renouard, 1855-1857 [1649].
- Mémoires de la vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ayeul de Mad. de Maintenon, écrits par lui-mêmes. Avec les Mémoires de Frédéric-Maurice de la Tour, Prince de Sedan. Une relation de la Cour de France en 1700. Par M. Priolo, Ambassadeur de Venise et l'Histoire de Madame de Mucy*, t.2, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1731,
- Mémoires de la vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ayeul de Mad. de Maintenon, écrits par lui-mêmes. Avec les Mémoires de Frédéric-Maurice de la Tour, Prince de Sedan. Une relation de la Cour de France en 1700. Par M. Priolo, Ambassadeur de Venise et l'Histoire de Madame de Mucy*, t.2, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1731.
- Mémoires de M^{lle} de Montpensier, Petite-fille de Henri IV*. Collationnés sur le manuscrit autographe. Avec notes biographiques et historiques. Par A. Chéruel. Paris, Charpentier, t.2, 1858.
- MERLIN, Philippe Antoine, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, 5^{ème} édition, réduite aux objets dont la connaissance peut encore être utile, augmentée de 1^o de notes indicatives des changements apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, 2^o de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et les autres, 3^o de changements que les lois françaises ont subis, dans le royaume des Pays-Bas depuis l'année 1814, corrigée et fondue avec les additions formant les tomes 15, 16 et 17 de la 4^{ème} édition*, vol.29, Bruxelles, H.Tarlier, 1828.
- MESNARD, Paul, *Œuvres de Jean Racine*, vol. V, Paris, édition Hachette, 1865.
- METHIVIER, Hubert, « Chapitre VI - 1649 : Condé protecteur de la Régence », in Hubert Méthivier (dir.) *La Fronde*, Paris, Presses Universitaires de France, « L'Historien », 1984, p. 124-134.
- , « Chapitre VII - 1650 : les guerres des princesses et des provinces », in METHIVIER, Hubert (dir.) *La Fronde*, Paris, Presses Universitaires de France, « L'Historien », 1984.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, « *Le spectre ou la décomposition du nom* », in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- MEYER, Michel, *La Rhétorique*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2009.

- MICHAELIS Sébastien, *Discours des esprits en tant qu'il est de besoin pour entendre et résoudre la matière difficile des sorciers, faict et composé par le R.P.F. Sébastien Michaelis etc.*, Paris et Lyon, Charles Chastellain, 1614.
- MICHELET, Jules, *Histoire de France : t.12. Richelieu et la Fronde*, coll. « Equateurs poche », Paris, des équateurs, 2015.
- MILLET, Olivier, « Faire parler les morts : l'ombre protatique comme prosopopée dans les tragédies françaises de la Renaissance » in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- , *Calvin et la dynamique de la parole. Etude de rhétorique réformée*, Paris, Honoré Champion, 1992.
- MIR-SAMII, Reza, « Chapitre VI. L'Impersonnel en langue », in *L'Impersonnel en littérature : Explorations critiques et théoriques* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Mistère (le) du siège d'Orléans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du vatican, par MM.F. Guessard et E.de Certain*, Paris, Imprimerie Impériale, 1862.
- MOEGLIN, Jean-Marie, « Pénitence publique et amende honorable au Moyen-Age », in *Revue Historique*, Paris, Presses Universitaires de France, no.604, 1997.
- MONDANGE, Jean, *Une industrie nouvelle : la fabrication de l'opinion publique*, Hirondelle, 1950.
- MONTAIGNE, Michel (de), *Essais de Michel de Montaigne, avec notes. Edition revue sur les textes originaux*, Paris, Firmin Didot Frères et Cie, 1836.
- MONTASSIER, Gérard, *Mazarin*, Paris, Perrin, 2015.
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, XII, 7, 1748.
- MONTREUIL, Arnaud, « Au miroir des anniversaires : la commémoration des morts dans le livre des fondations de la collégiale Notre-Dame-du-Châtel d'Autun (1468-1649) », in *Memini* [En ligne], no21, 2017,
- MOREAU, Célestin, *Mémoires du marquis de Chouppes, lieutenant général des armées du roi, suivis des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France et gouverneur de monseigneur le duc de Chartres (1630-1682), revus, annotés et accompagnés de pièces justificatives inédites, par M.C. Moreau, éditeur de la Bibliographie des mazarinades et des Mémoires de Madame de la Guette, etc.*, Paris, J. Techener, 1861.
- , *Bibliographie des mazarinades*, t.1, A-F, Paris, Jules Renouard, 1850.
- , *Bibliographie des mazarinades*, t.2, G-Q, Paris, Jules Renouard, 1850.
- , *Bibliographie des mazarinades*, t.3, R-Z, Paris, Jules Renouard, 1851.
- , « Supplément à la bibliographie des mazarinades », in *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, J. Techener, 1862, p.786-829.
- , « Supplément à la bibliographie des mazarinades », in *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, Léon Techener fils, 1869.
- , *Choix de mazarinades, vol.1*, Paris, Jules Renouard, 1853.
- , *Choix de mazarinades, vol.2*, Paris, Jules Renouard, 1853.
- , *Histoire anecdotique de la jeunesse de Mazarin*, Paris, Techener libraire, 1863.

- MORIER, Henri, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Marseille : Presses Universitaires de France, 1989.
- MUCHEMBLED, Robert, *Croyances populaires et culture des élites dans la France moderne (XV^{ème}-XVII^{ème} siècles)*, coll. « Essai », Paris, Flammarion, 1978.
- MURARI PIRES, Francisco, « Machiavel, la cour des Antiques et (le dialogue) avec Thucydide », in *Dialogues d'histoire ancienne*, vol.34, no.1, 2008.
- NASSIET, Michel, *La France au XVII^{ème} siècle : société, politique, cultures*, coll. « Belin sup Histoire », Paris, Belin, 2006.
- NAUDE, Gabriel, *Le Marfore, ou Discours contre les libelles ... “Qua tanta insania, cives ?”*, Paris, L. Boulenger, 1620.
- NAUDEIX, Laura, « Les ombres dans la tragédie en musique (1673-1764) » in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- NEDELEC, Claudine, « La Fronde, une guerre comique ? », in *Histoire et civilisation du livre*. 12, 2016.
- , « Burlesque et interprétation », in *Les Dossiers du Grihl* [Online], « Les dossiers de Claudine Nédelec, Le XVII^e siècle », en ligne depuis le 14 novembre 2007.
- NEMET-PIER, Lyliane, « Ces mondes de la nuit qui nous font peur », in *Imaginaire et Inconscient*, 2008/2, no 22, p. 99-106.
- NEMO Philippe, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2013.
- NESTOLA, Barbara, « L'opéra italien à la cour de France : réception et adaptation d'un objet étranger (1645-1662) », in *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* en ligne, 2016.
- NEWMAN, John-Henri, DU PRE DE SAINT-MAUR Georges (trad.), *Histoire de mes opinions religieuses*, Paris, Charles Douniol, 1866.
- , TURNER, Franck M. (ed.), *Apologia pro vita sua et six sermons*, Yale University Press, 2008.
- NICOLAS Simon, *Le poison dans l'histoire : crimes et empoisonnements par les végétaux*, Thèse de doctorat, Sciences pharmaceutiques, Université Henri Poincaré – Nancy I, faculté de pharmacie, septembre 20033.
- NOSTRADAMUS, Michel, *Les Prophéties*, 1555.
- NOUET, Jacques, *Harangue funebre sur le trépas et les vertus éminentes de feu monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, gouverneur pour sa majesté ès pays de Bourgogne, Bress, etc. Prononcée à Dijon en la Sainte Chapelle*, Dijon, Pierre Palliot, 1647.
- Ombre (l') du marquis d'Ancre à la France, avec les admirables propriétés de l'absinthe, nommée des Espagnols Alozna : des Italiens Assientio : des Allemands Uvermut : des Polonais Pyoliin : des Bohèmes Pelymenk : des Arabes Affynthium : et des Français l'Herbe de l'Aluine : le tout recueilli par un secrétaire de la Faveur, disciple de Tabarin*, s.l.n., 1620.

- Ombre (l') du grand Armand Cardinal duc de Richelieu*, Paris, Cl. Preud'homme, 1643.
- Ombre (l') de Napoléon aux Français*, s.l.n, 1848
- OVIDE, *Les Métamorphoses*, I, 125-150, Paris, Gallimard, 1992.
- , « Deucalion et Pyrrha » in *Les Métamorphoses*, I, 390-4416, Paris, Gallimard, 1992.
- , « Pygmalion » in *Les Métamorphoses*, X, 243-297, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Fastes*, II, 725.
- ÖZKORAY, Hayri Gökşin, *L'esclavage dans l'Empire ottoman (XVI^e-XVII^e siècle) : fondements juridiques, réalités socio-économiques, représentations*, thèse de doctorat, histoire. Université Paris sciences et lettres, 2017.
- PABAN, Gabrielle (de), *Histoire des Fantomes et des démons qui se sont montrés parmi les hommes, ou Choix d'anecdotes et de contes, de faits merveilleux, de traits bizarres, d'aventures extraordinaires sur les Revenans, les Fantômes, les Lutins, les Démons, les Spectres, les Vampires, et les apparitions diverses, etc.*, Paris, Locard et Davi, Mongie, Delaunay, 1819.
- PAILLER, Jean-Marie, SABLAYROLLES, Robert, « *Damnatio memoriae* : une vraie perpétuité ? », in *Pallas*, no.40, 1994 : Les années Domitien. p. 11-55.
- PAROIS, Betty, *L'Enfer dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. Histoire moderne des faits religieux et culturels*, Alin Tallon (dir.), mémoire de M1, Université Paris-Sorbonne.
- PAULME, Denise, « La statue du Commandeur » in *Revue de l'histoire des religions*, tome 153, 1958, p. 34-67.
- PAUSANIAS, *Description de la Grèce*, livre IV, élide 2, XI, 2-9.
- PELLEGRINO, Francesca, POLETTI, Federico, FERAULT, Dominique (trad.), *Personnages et scènes de la littérature*, Paris, Hazan [Milan, Mandadori Electa spa], 2004 [2003], p.367.
- PERNOT, Michel, *La Fronde 1648-1653*, coll. « Texto », Paris, Taillandier, 2012 [De Fallois, 1994].
- PERROT, M., *Impression de voyage. Montfaucon, son gibet, sa voirie, son écorcherie ; description topographiques, historiques et industrielle*, Paris, s.n., 1840.
- PETIT, Pauline, « Joseph Campbell et son « monomythe », aux origines de la saga Star Wars » in *Cinéma*, France Culture, en ligne, 2019.
- PETITOT Alexandre, MONMERQUE, Louis (dir.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, avec des notices sur chaque auteur, et des observations sur chaque ouvrage, tome LI, Mémoire du comte de la Chatre*, Paris, Foucault, 1826, p.208.
- PIZAN, Christine de, *Cent Balades*, 1394-1399.
- PLANTIN, Christian, « « Preuves techniques » et preuves « non techniques » », in *Dictionnaire de l'argumentation 2021*, en ligne, CNRS.

- PLATON, « Ménon », in Luc Brisson (éd.), *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008 [2006].
- , « Gorgias », in Luc Brisson (éd.), *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008 [2006].
- , « Le Sophiste », in Luc Brisson (éd.), *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008 [2006].
- , « Théétète », ed. John Burnet, 1903.
- , *La République*, trad. Emile Chambry, in *Œuvres complètes*, t. VI. Paris, éd. des Belles-Lettres, 1932
- Plutarque, *Vie des Hommes illustres, Cimon*, I, 8, I^{er} siècle ap.J.-C.
- , *Vie des Hommes illustres, Dion*, 2, 3-5, I^{er} siècle ap.J.-C
- POLYEN, *Ruses diplomatiques et stratagèmes politiques*, Paris, Mille et une nuits, 2011 [II^{ème} siècle ap. J.-C.]
- [POLYEN, *Ruses de guerre*, traduit du grec ancien par Dom Gui-Alexis LOBINEAU, *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde nationale de France, publiée, par MM. Chap.Liskenne et Sauvan*, Paris, Anselin, librairie pour l'art militaire, t. III, 1840]
- PONCET, Olivier, *Mazarin l'Italien*, Paris, Tallandier, 2018.
- PORTIER-KALTENBACH, Clémentine, *Histoire d'os. Morceaux choisis de l'Histoire de France*, Paris, Fayard, 2021.
- POUSHKINE, Alexandre, *La Dame de pique*, 1834.
- PRATCHETT, Terry, *Going Postal. A novel of Discworld*, HarperCollins e-books, 2004.
- PRAZ, Mario, *La carne, la morte e il diavolo nella letteratura romantica*, 1930.
- PROPP, Vladimir, *Morphologie du conte*, coll. « Points Essais /Poétique », Paris, Editions du Seuil, [1965] 1970.
- PROUST, Jean, in DU BELLAY, Joachim, *Recueil de Poésie*, 1549.
- QUINTILIEN, J. COUSIN (trad.), *Institution oratoire*, Paris, Les Belles Lettres,
- RABELAIS, François, « Éloge des dettes », *Vacarme*, 2013/1 (NO. 62), p. 152-157.
- , *Pantagruel*, chap. VIII, 1532.
- , *La Vie très horrifique du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par M. Alcofribas abstracteur de quinte essence. Livre plein de Pantagruelisme*, s.l. : François Juste, 1542.
- , *Tiers Livre*, chapitre III et IV, 1546
- RAGUENET, Nicolas-Jean-Baptiste, *Le pont neuf à Paris, avec à droite la pompe de la Samaritaine*, 45x79cm, huile sur toile, Paris, Musée du Louvre, 1755. *Sur la gauche du tableau, la statue équestre n'est pas visible mais les grilles qui permettent d'y accéder sont visibles ; à droite sur le pont, la pompe de la Samaritaine est visible.*
- , *Le Pont-Neuf et la Cité, vus du quai de Conti*, 46x83,5cm, huile sur toile, Paris, Musée Carnavalet, 1772. *Commentaire iconographique du Musée Carnavalet : « Au premier plan, la Seine et à droite, le quai de Conti animé de personnages et de voitures. Au second plan, le Pont-Neuf avec la pompe de la Samaritaine, la*

- statue équestre d'Henri IV, la pointe de la place Dauphine, le quai des Orfèvres, etc. ».*
- , *Le Pont-Neuf et la Pompe de la Samaritaine, vus du quai de la Mégisserie*, 46x83,2cm, huile sur toile, Paris, Musée Carnavalet, 1777.
- RANUM, Orest, *La Fronde*, coll. « L'univers historique », Paris, Editions du Seuil, 1998.
- RAT, Maurice, *Virgile, L'Eneide*, Paris, Garnier-Flammarion, 1997.
- RATCLIFFE, Susan, *The Concise Oxford Dictionary of Quotations*, 3^{ème} édition, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- RAUNIE, Emile, *Epitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen-Âge jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle*, t.2, Paris, Imprimerie Nationale, 1893.
- Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1798. 14 mai 1643 – 19 août 1661*, coll. « Classic reprint series », Londres, Forgotten Books [Paris, Belin-Leprieur, 1829], vol.17, 2017.
- Regretz (les), complaints et adieux de Jehan Calvin à l'article de la mort avec son desespoir testamentaire par les poulz qui le firent mourir, et se peut chanter le tout sur le chant d'une chanson, qui se commence*, s.l.n [15..], 16 pages.
- Regrets (les) de Madame de Nemours sur la mort de Messeigneurs de Guise ses enfants*, L.O.T.H., s.n. : Hubert velu, 1589.
- REGUIG, Delphine, « L'odieux, c'est l'autre », in *Acta fabula*, vol. 22, no.5, Essais critiques, mai 2021,
- Relation de ce qui s'est passé en France. (5 janvier 1652-26 août 1653)*. Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Cote : français 25026.
- RENAUDOT, Théophraste, *Gazette*, 1648, p.1322.
- , *Recueil des gazettes et nouvelles ordinaires et extraordinaires : et autres relations des choses avenues toute l'année mille six cents quarante-quatre, par Theophraste Renaudot, conseiller et Médecin du Roi, commissaire général des pauvres, Maistre et Intendant général des Bureaux d'Adresse de France*, Paris, Théophraste Renaudot, 1645.
- Rencontre (la) du duc de Bouillon avec Henri le Grand en l'autre monde*, 1623.
- RENEE, Amédée, *Les nièces de Mazarin : étude de mœurs et de caractères au XVII^{ème} siècle*, 2^{ème} édition revue et augmentée de documents inédits et d'une table analytique, Paris, Firmin Didot Frères, Fils et Cie, 1856.
- REYNAERT, François, *Nos ancêtres les Gaulois, et autres fadaïses, l'Histoire de France sans les clichés*, Paris, Fayard, 2010.
- RIBEMONT, Bernard, « La figure de Jules César chez Christine de Pizan » in *La figure de Jules César au Moyen-Âge et à la Renaissance. Les jugements sur l'homme et l'écrivain*, no.13 spécial, 2006, p.127-147.
- RICALENS-POURCHOT, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, coll. « U », Paris, Armand Colin [2011], 2016.
- RIDEAU, Gaël, « L'anecdote entre littérature et histoire : une introduction » in *L'anecdote entre littérature et histoire : À l'époque moderne* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

- ROBIEUX, Jean-Jacques, *Rhétorique et argumentation*, coll. « Coursus », Paris, Armand Colin, 4^{ème} édition, 2021 [2001].
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, « Chapitre XV. Éducation et accès au savoir des enfants » in *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- RODIER, Yann, *Les Raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France au premier XVII^{ème} siècle*, préface de Denis Crouzet, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019.
- , « L'antipathie et la science politique de la xénophobie », in *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016.
- , « Les libelles et la fabrique de l'odieux (1615-1617) : l'imaginaire de la haine publique et le coup d'État de Louis XIII », in *Dix-septième siècle*, vol. 276, no. 3, 2017, pp. 441-454.
- RODIÈRE, Roger, « Anciennes familles protestantes du boulonnais et de la ville de Montreuil », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Genève, Droz, vol.53, no.6, novembre-décembre 1904, p.497-545.
- , *Ancienne familles protestantes du boulonnais et de la ville de Montreuil*, Paris, 1904.
- RONSARD, Pierre de –, *Les gayetez et les epigrammes de Pierre de Ronsard, gentil-homme vandomois, dediees à Jean Anthoine de Baif, poete françois*, Turin : Jean François Pico, 1573.
- RONZEAUD, Pierre, « Modèles et moyens de la réflexion politique dans le *Télémaque* : des modèles politiques archaïques au modèle monarchique », in *Littératures classiques*, no 70, 2009, p. 243-271.
- , VIALA Alain, « Un « genre » non classique et son devenir : le texte pamphlétaire », in *Littératures classiques*, no19, automne 1993 : Qu'est-ce qu'un classique ? p. 171-185.
- ROSTAND, Edmond, *Cyrano de Bergerac*, 1897.
- ROUQUETTE, Michel-Louis, *Propagande et citoyenneté*, Paris, PUF, coll. « psychologie sociale », 2004.
- SAAL, Caroline, « Faire voir par l'histoire dans les mazarinades » in *Histoire et civilisation du livre*. 12, 2016.
- SARR, Pierre, « Discours sur le mensonge de Platon à saint Augustin : continuité ou rupture », in *Dialogues d'histoire ancienne*, 2010/2 (36/2), p. 9-29.
- SACKVILLE-WEST, Vita, *Daughter of France : the life of Anne Marie Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier, 1627-1693. La Grande Mademoiselle*, Londres, Doubleday et Company, 1^{ère} édition, 1959.
- SAINT-AMANT, Marc-Antoine Girard de –, *La Rome ridicule. Caprice*, s.l.n., 1643.
- SAINT AUGUSTIN, *Sur le mensonge. Le menteur aime à mentir et goûte le plaisir de le faire*, coll. « Philosophie », Paris, J'ai Lu-Flammarion, 2013. [IV^{ème}-V^{ème} siècle]
- SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, « Anciens poètes français. Joachim Du Bellay » in *Revue des Deux Mondes*, vol. 24, no. 2, 1840, pp. 161–190.

- SAINTE FRANÇOISE ROMAINE, *Traité de l'Enfer*, VI, 1414.
- SAINT IGNACE D'ANTIOCHE, *Lettre aux Ephésiens*, 13-15.
- SALVATORE SCHIFFER, Daniel, *Traité de la mort sublime. L'art de mourir, de Socrate à David Bowie*, Paris, Alma éditeur, 2018.
- SAMOSATE, Lucien (de), *Dialogue des morts*, Paris, BnF-Gallica-Hachette Livre [Marseille : librairie Laffitte, 1894], 2019. [II^{ème} siècle ap.J.-C.]
- , *Dialogue des morts (texte grec) suivie d'un lexique de tous les mots contenus dans les Dialogues*, coll. « Classic reprint series », Londres, Forgotten Books, 2019 [Paris, Belin, 1900]. [II^{ème} siècle ap.J.-C.]
- SANGSUE, Daniel, *Fantômes, esprits et autres morts-vivants. Essai de pneumatologie littéraire*, Paris, Corti, 2011.
- , *Vampires, fantômes et apparitions. Nouveaux essais de pneumatologie littéraire*, Paris, Hermann, 2018.
- SANSTERRE, Jean-Marie, « Les images parlantes des catholiques du Moyen-Âge aux temps modernes, et la polémique protestante (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle). Une première approche », in Caroline Michel d'Annoville, Yann Rivière (dir.), *Faire parler et faire taire les statues. De l'invention de l'écriture à l'usage de l'explosif*, Rome, Ecole française de Rome, 2016.
- SAUPIN, Guy (dir.), *La Péninsule ibérique et le monde (1470-1640)*, coll. « Didact Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013
- SCARRON, Paul, *Recueil de quelques vers burlesques*, 1643
- SCEVE, Maurice, *Delie, object de plus haulte vertu*, Lyon, Sulpice Sabon, 1544
- SCHMITT, Manon, *Mourir au XVII^{ème} siècle : attitudes des habitants du Châtelleraudais*, 2005.
- SCHOPENHAUER, Arthur, *L'art d'avoir toujours raison* suivi de *La lecture et les livres et Penseurs personnels*, coll. « Philosophie », Paris, J'ai Lu-Flammarion, 2014. [1864].
- SCUDERY (DE), Georges, *La Mort de César*, 1637.
- SEBILLOT Paul, « Quelques traditions sur les volcans » in *Bulletins et mémoire de la société d'anthropologie de Paris*, 1887, t.10.
- SHAKESPEARE, *Hamlet*, 1595.
- *Jules César*, 1599
- *Macbeth*, 1623.
- *Richard III*, 1591-1592.
- *Cymbeline*, 1623.
- *The Rape of Lucrece*, 1593.
- , *Roméo et Juliette*, Acte V scène 3, 1597.
- SIMONET-TENANT Françoise, « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », in *Le français aujourd'hui*, 2004/4 (n.147), p. 35-42.

- SINGER-LECOCQ, Yvonne, *La Tribu Mazarin. Un tourbillon dans le Grand siècle*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1989.
- SLUHOVSKY, Moshe, « La mobilisation des saints dans la Fronde parisienne d'après les mazarinades », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54^{ème} année, no2, 1999, p.353-374.
- SMITHSONIAN INSTITUTION, NATIONAL MUSEUM OF NATURAL HISTORY, *Global Volcanism Program* (en ligne).
- SOCARD, Emile, *Supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, Menu, 1876.
- Société des Archives historiques de la Gironde, Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne, ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux*, Bordeaux : G. Go unouil[***], 1895.
- SOLNON, Jean-François, « Chapitre I. Favoris, mignons et archimignons d'Henri III », in Jean-François SOLNON (dir.) *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, « Pour l'histoire », 2019.
- , « Chapitre IV. Concini, Galigai et Marie de Médicis », in Jean-François SOLNON (dir.), *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, « Pour l'histoire », 2019, p. 99-115.
- , « Chapitre VIII. Mazarin, ministre et favori » in Jean-François SOLNON (dir.) *Histoire des favoris*, Paris, Perrin, « Pour l'histoire », 2019.
- SONNINO, Paul, *Mazarin's quest: the Congress of Whestphalia and the coming of the Fronde*, Cambridge Massachussets, Harvard University Press, 2008.
- SORDET Yann, « Mazarine et mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde », in *Dix-septième siècle*, 2019/3 (no. 284), p. 459-482.
- SORLIN Evelyne, *Cris de Vie, Cris de Mort. Les fées du destin dans les pays celtiques*, Helsinki : Academia Scientiarum Fennica, 1991.
- SPECTOR, Céline, « Souveraineté et raison d'Etat. Du crime de lèse-majesté dans *L'Esprit des lois* », in *Lumières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012.
- STEFANOVSKA, Malina, « Chapitre I. La théorie politique : un pacte singulier », in *La politique du cardinal de Retz : Passions et factions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- STOBEE, Jean (Ionnas Stobaeus), *Anthologie*, V^{ème} siècle.
- STRABON, *Géographie*, [I^{er} siècle avant et après J.-C.], VII, 21, Amédée Tardieu (trad.fr.), Paris, Hachette, 1867
- STROH Wilfried, BLUNTZ Sylvain (trad.), *La puissance du discours. Une petite histoire de la rhétorique dans la Grèce antique et à Rome*, Les Belles Lettres, 2010, p. 293-294.
- SUETONE, *Caligula*, 59, I^{er} siècle ap. J.-C.
- SULLIVAN, George H., *Not built in a day: exploring the architecture of Rome*, Da Capo Press, 2006.
- SUSANE, Louis, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, vol.8, Paris, J. Corréard, 1853.
- TAILLANDIER, Alphonse, « Notice historique sur le château et les seigneurs de la Bordele-Vicomte », in *Revue archéologique*, avril-septembre 1856, 13^{ème} année, no.1.

- TAILLEPIED, Noël, *Psychologie ou Traité de l'apparition des esprits* [...], Paris, Guillaume Bichon, 1588.
- , *Traité de l'apparition des esprits, à savoir des âmes séparées, fantômes, prodiges et accidents merveilleux, qui précèdent quelque fois la mort des grands personnages, ou signifient changement de la chose publique*, Rouen, Jean Osmont, 1602.
- TAPIE, Victor-Lucien, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, coll. « Champs Histoire », Paris, Flammarion, 2014.
- The history of the Tryall of Chevalry, with the life and death of Cavaliero Dicke Bowyer. As it hath bin lately acted by the right Honourable the Earle of Darby his servants*, London: Simon Stafford et Nathaniel Butter, 1605.
- THIROUIN, Laurent, *L'Aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion classiques », 2007 [coll. « Lumière classique », 1998].
- TISSERON, Serge, « Quand les revenants et les fantômes hantent le corps », in *Champ psychosomatique*, 2005/1 (n° 37), p. 93-105.
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, I^{er} siècle ap. J.-C.
- TODOROV, Tzvetan, *Théorie de la littérature. Textes des formalistes russes*, Paris, Editions du Seuil, 2001 [1965].
- , *La notion de littérature*, Paris, Seuil, collection Points, 1987.
- TOURRETTE, Éric, « Une écriture du discernement. Enquête sur les formes brèves de la description morale (1574-1701) », in *L'information littéraire*, vol.57, livraison 1, 2005.
- TREILHOU-BALAUDE, Catherine, « De quelques réminiscences du fantôme shakespearien dans le théâtre d'Ibsen », in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- TRIBOUT Bruno, « La mémoire des Mazarinades : une critique politique sous Louis XIV », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2015/4 (Vol. 115), p. 933-950.
- TRICOIRE, Damien, « La Fronde, un soulèvement areligieux au XVII^{ème} siècle ? De l'opposition "dévoté" sous Richelieu aux mazarinades de 1649 » in *Revue du XVII^{ème}*, no248, octobre 2012, p.135-180.
- TROM Danny, « Habermas (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, rééd. 1988 », in *Politix*, vol. 2, no5, 1989, p. 95-96.
- TRUCHET, Jacques, « Note sur la mort-spectacle dans la littérature française du XVII^{ème} siècle », in *Topiques. Revue freudienne 11-12. Temps, affect : interrogations*, Paris, PUF, 1974.
- VAN COOLPUT, Colette-Anne, « Sur quelques sculptures anthropomorphes dans les romans arthuriens en prose », in *Romania*, t. 108 no430-431, 1987. p. 254-267.
- VAN DAMME Stéphane, « "Farewell Habermas" ? Deux décennies d'études sur l'espace public », in *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Nœud Gordien », 2011, p. 43-61.

- VAN DER HAEGHEN, Philippe, « Notes biographiques sur les Mazarinades », in *Bulletin du bibliophile belge*, Bruxelles, F. Heussner, librairie ancienne et moderne, 1859.
- VASSEUR-LEGANGNEUX, Patricia, « Des fantômes épiques aux fantômes tragiques : héritage, transformations, inventions dans l'antiquité grecque », in *Dramaturgies de l'ombre* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- VAUCAIRE, Michel, *La Bibliophilie*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2^{ème} édition, 1981.
- VIELLIARD, Françoise, « Qu'est-ce que le « roman de chevalerie » ? Préhistoire et histoire d'une formule », in *Mémoire des chevaliers : Édition, diffusion et réception des romans de chevalerie du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2007.
- VILLON, François, *Le Testament*, 1461.
- , *Ballade des dames du temps jadis*, 1489.
- VIKTOROVITCH, Clément, *Le Pouvoir rhétorique. Apprendre à convaincre et à décrypter les discours*, Paris, Seuil, 2021.
- VIRGILE, *Enéide*, I^{er} siècle av. J.-C.
- , *Géorgiques*, IV, I^{er} siècle av. J.-C.
- , VOLTAIRE, « Huitième lettre. Sur le Parlement » in *Lettres philosophiques* [1734], Paris, Garnier-Flammarion, 1964.
- VOVELLE, Michel, *Mourir autrefois. Attitudes collectives dedans la mort aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, coll. « Folio Histoire », Paris, Gallimard-Juliard, 2006 [1974].
- WADDINGTON, Albert, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, Félix Alcan, 1901.
- WALSBY, Malcolm, *L'Imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, coll. « Didact Histoire », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020.
- WALSH, James E. *Mazarinades: A catalogue of the Collection of 17th Century civil war tracts in the Houghton Library Harvard University*, Boston, G.K. Hall et Co, 1976.
- WANEGFFELEN, Thierry, *Les violences iconoclastes des protestants français au XVI^e siècle : entre imaginaire de la violence "réglée" et expérience identitaire religieuse. Violence, mémoire, identité*, Avril 2008, Toulouse, France.
- WEINMANN, Frédéric, « Je suis mort ». *Essai sur la narration autothanatographique*, Paris, Editions du Seuil, 2018.
- XENOPHON, *Anabase*, VI, 2, II^{ème} siècle av. J.-C.
- ZORGBIBE, Charles, *Talleyrand et l'invention de la diplomatie française*, Paris, De Fallois, 2012.

Bibliothèques et ressources numériques.

AIX-EN-PROVENCE : Bibliothèque Méjanas : « Recueil des pièces imprimées durant les mouvements de l'année 1649 » in *Bibliothèque numérique patrimoniale*.

URL : <https://odyssee.univ-amu.fr/items/show/338>. [consulté le 01/06/2022]

ARCHIVES NATIONALES :

URL : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/> [consulté le 01/06/2022]

BORDEAUX : bibliothèque municipale Meriadeck :

URL : <https://www.bordeaux.fr/o304/bibliotheque-meriadeck> [consulté le 01/06/2022]

CCFR, Catalogue collectif de France :

URL : <http://ccfr.bnf.fr> [consulté le 01/06/2022]

CAIRN Info :

URL : www.cairn.info [consulté le 01/06/2022]

CALAMES, Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

URL : <http://www.calames.abes.fr/pub/> [consulté le 01/06/2022]

CNTRL – Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

URL : www.cnrtl.fr [consulté le 01/06/2022]

CRISCO, Centre de Recherches inter-langues sur la signification en contexte :

URL : www.crisco.unicaen.fr/des [consulté le 01/06/2022]

GRENOBLE, Bibliothèque d'étude et du Patrimoine :

URL : <https://www.bm-grenoble.fr/650-bibliotheque-d-etude-et-du-patrimoine.htm> [consulté le 22/04/2021].

JSTOR :

URL : <https://www.jstor.org/> [consulté le 01/06/2022]

LYON : bibliothèque municipale (Part-Dieu) :

URL : <https://www.bm-lyon.fr/> [consulté le 01/06/2022]

MINISTERE DES ARMEES : CANTIN Flora, *Le saviez-vous ? L'interdiction des duels*.

URL : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/le-saviez-vous-l-interdiction-des-duels> [consulté le 01/06/2022]

PARIS, Bibliothèque Mazarine :

URL : <https://mazarinades.bibliotheque-mazarine.fr> [consulté le 01/06/2022]

PARIS, Bibliothèque Nationale de France (BNF) / Gallica.

URL : <https://gallica.bnf.fr> [consulté le 01/06/2022]

PARIS, Bibliothèque de la Sorbonne :

URL : <http://bib.univ-paris1.fr/> [consulté le 01/06/2022]

PARIS, Bibliothèque Sainte-Geneviève :

URL : <http://www-bsg.univ-paris1.fr/home.htm> [consulté le 01/06/2022]

PARIS : Bibliothèque Paris VIII :

URL : <http://www-bu.univ-paris8.fr/web> [consulté le 01/06/2022]

PERSEE :

URL : www.persee.fr [consulté le 01/06/2022]

RERO, Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale :

URL : <https://www.rero.ch> [consulté le 01/06/2022]

SUDOC, Système universitaire de documentation :

URL : <http://www.sudoc.abes.fr/cbs/> [consulté le 01/06/2022]

WORLD CAT :

URL : <https://www.worldcat.org/> [consulté le 01/06/2022]

ZOTERO, logiciel de gestion bibliographique :

URL : www.zotero.org [consulté le 01/06/2022]

Repères chronologiques

Cette chronologie est basée sur le travail de Célestin Moreau de la *Bibliographie des mazarinades*²⁰⁹¹ et complétée lorsque cela était nécessaire, en partie grâce aux travaux d'Hubert Carrier, Simone Bertière et Michel Pernot. Il ne s'agit pas de retracer une chronologie complète des événements de la Fronde, ce qui a déjà été très bien fait dans les ouvrages antérieurs sur la période, mais plutôt de mettre en relief les différents moments de publication des mazarinades de notre corpus dans le temps et les événements cette période. C'est pourquoi nous ne retraçons pas l'intégralité de la période, nous ne mentionnons que les événements qui nous paraissent pertinents pour les datations ou comprendre et mettre en exergue les apparitions de fantômes dans les textes.

Les datations des mazarinades reposent essentiellement sur les datations de Célestin Moreau²⁰⁹². Il y a néanmoins un nombre conséquent de textes de notre corpus qui n'est pas daté en fonction des événements ; certaines dates ne sont pas mentionnées ou incorrectes. Nous proposons ainsi d'inclure dans les catégories « sans date » les textes qui ne figuraient pas dans la chronologie de Moreau, en fonction au moins de leurs années de publication à défaut de pouvoir les dater plus précisément. Pour les textes non datés mais pour lesquels il nous semble avoir des indices permettant de restituer une datation possible dans le déroulé de la Fronde, nous proposons le code suivant afin de les distinguer des mazarinades datées précisément :

- ° [numéro] : proposition de datation basée sur les mazarinades à contenu similaire.
- * [numéro] : mazarinade qui nous semble avoir été mal datée par Moreau et pour laquelle nous proposons une nouvelle datation.

Par ailleurs l'absence récurrente des mentions des décès dans les précédentes chronologies nous impose, par notre thème de recherche, de les mentionner ici, avec le code suivant :

- † : morts notables (avant un nom : non mentionné dans les chronologies existantes ; avant une date : décès mentionné mais date inexacte ou absente).

Par ailleurs, comme l'a souligné Hubert Carrier, le travail de Célestin Moreau contient des erreurs, des inexactitudes et des lacunes²⁰⁹³, ce que nous avons également souligné en introduction, lacunes pour lesquelles nous proposerons des corrections lorsque cela semblera pertinent dans avec les notes de bas de page.

²⁰⁹¹ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, t. 3, *op.cit.*, p.295-386.

²⁰⁹² *Loc.cit.*

²⁰⁹³ Hubert Carrier, *Mazarinades* t.1, *op.cit.*, p.29.

Avant la Fronde

Nous reprenons ici à titre indicatif les dates de décès des fantômes notables et morts importants mentionnés dans les mazarinades du corpus.

Antiquité

15 mars 44
av. J.-C. †   – Assassinat de Jules César.

XII^{ème} siècle

5 juin 1316 †   – Décès de Louis X le Hutin, roi de France, de maladie.

XV^{ème} siècle

30 mai 1431 †   – Martyr de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, sur le bûcher.

30 août 1483 †   – Décès de Louis XI dit Le Prudent, roi de France, de maladie.

XVI^{ème} siècle

1^{er} janvier 1515 †   – Décès de Louis XII dit le Père du peuple, roi de France, de maladie.

2 août 1589 †   – Assassinat d'Henri III, roi de France.

XVII^{ème} siècle

14 mai 1610 †   – Assassinat d'Henri IV dit le Grand, roi de France.

24 avril 1617 †   – Assassinat de Concino Concini, marquis d'Ancre.

8 juillet 1617 †   – Exécution de Leonora Dori, dite Galigaï, maréchale d'Ancre, sur le bûcher.

3 juillet 1642 †   – Décès de Marie de Médicis, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII, régente, de maladie.

4 décembre 1642 †   – Décès de Armand Jean du Plessis de Richelieu, cardinal-ministre de Louis XIII, de maladie.

14 mai 1643 †   – Décès de Louis XII, roi de France, de maladie.

11 (?) avril 1644 †  – Décès d'Hortensia Buffalini, mère de Mazarin, *de vieillesse (?)*.

- 30 août 1645 †   – Décès de Jean-Jacques de Barillon, magistrat français, président en la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris.
- 26 décembre 1646 †   – Décès de Henri II de Bourbon-Condé, père du « Grand Condé ».
- 2 octobre 1647 †   – Mort de Jean de Gassion, maréchal de France et protestant, d'une blessure au siège de Lens.

1648

- ? avril [MO_959] *Déclarations des rois Louis XI et Henry III, avec les Articles des ordonnances de Blois et d'Orléans, mentionnés ès article 13, 14 et 15 de la déclaration du roi Louis XIV, portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement de tous les sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le 24^{ème} jour d'octobre 1648*, Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires, 1648, 12 pages.
- 30 avril Anne d'Autriche fait paraître la déclaration du droit annuel. Cette loi accorde aux officiers le renouvellement du droit annuel ou paulette, la taxe qui autorise l'hérédité des offices, à des conditions variables selon les compagnies. Le parlement de Paris obtient ce privilège sans contreparties. Les autres cours souveraines parisiennes et les parlements provinciaux doivent, en revanche, abandonner quatre années de gages. Protestations indignées de la Cour des Aides, de la Chambre des Comptes et du Grand Conseil.

1. Fronde parlementaire – montée de l'opposition

- 13 mai *Arrêt d'union des cours souveraines* (le Parlement, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes et le Grand Conseil).
- 15 mai **Fin de la guerre de Trente ans**
- 18 août †   – Assassinat d'Ibrahim I^{er}, dit Ibrahim le Fou, sultan de l'Empire Ottoman.
- 31 août †   – Décès de Michel Mazarin, archevêque d'Aix-en-Provence et cardinal-prêtre de Sainte-Cécile-du-Trastevere, de maladie.
- 24 octobre **Traité de Westphalie**
- Nov.-déc. Le Parlement multiplie ses protestations contre les infractions à la Déclaration d'Octobre.

1649

1. Blocus de Paris

- 6 janvier Le Roi et la Cour quittent brusquement Paris pour Saint-Germain ;
début du blocus de la capitale par l'armée royale sous les ordres de Condé.
- 8 janvier Arrêt du parlement contre le cardinal Mazarin.
Mazarin fait écrire par Louis XIV l'ordre aux magistrats de quitter Paris pour Montargis²⁰⁹⁴.
[MO_144] *Apparitions (les) épouvantable (sic) de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par Ambassade à Jules Mazarin. Le marquis d'Ancre en reproches avec Mazarin*, s.l., 1649, 8 pages.
[MO_505] *Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin, touchant la révolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a nouvellement suscités en France. [...]*, Paris, Pierre Variquet, 1649, 8 pages.
* [MO_143] *Apparition merveilleuse de trois phantosmes (sic) dans la forêt de Montargis à un bourgeois de la même ville*, Paris, s.n., 1649, 11 pages²⁰⁹⁵.
[MO_2730] Scarron, Paul, *Le passeport et l'adieu de Mazarin en vers burlesques*, Paris, Claude Huot, 1649, 11 pages.
- 13 janvier Arrivée du duc de Beaufort à Paris²⁰⁹⁶.
Prise de la Bastille par les Frondeurs. Début d'une grave inondation de la Seine.
[MO_2456] *Mercuriade (la), ou l'ajournement personnel envoyé à Mazarin par le cardinal de Richelieu, en vers burlesque*, s.l.n., 1649, 8 pages.
[MO_2897] *Profanations (les) mazariniques, ou le Truchement de Saint-Denys apportant des nouvelles de sa désolation, par le sieur de La Campie, gentilhomme périgourdin*, Paris, Pierre Targa, 1649, 8 pages.
[MO_3559] *Roman (le) des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*, Paris, s.n., 1649, 16 pages [voir MO_1642 et SBM_M1_185].

²⁰⁹⁴ Michel Pernot, *op.cit.*, p.102.

²⁰⁹⁵ Célestin Moreau place cette mazarinade après le 3 juin 1649, lorsque Condé part pour la Bourgogne. Rien dans le texte ne nous laissant à penser que ça soit son positionnement logique dans la chronologie, nous pensons en revanche que la publication de ce texte est plus cohérente après l'ordre du roi aux magistrats d'aller à Montargis, sinon pourquoi parler précisément de cette forêt à ce moment-là ?

²⁰⁹⁶ *Mémoires du cardinal de Retz, 1628-1649, vol.I*, p.195. Date absente de la chronologie de Célestin Moreau.

- [SBM_M1_185] *Le Roman des esprits revenus à Saint-Germain, avec le Qu'as-tu vu de la Cour ou la Contre-Vérité. Sur l'imprimé de Paris*, s.l.n., 1649, 16 pages.
- 18 janvier Lettre du parlement de Paris aux autres parlements du royaume.
- 23 janvier Déclaration royale contre le Parlement.
 [Mo_3978] *Véritables (les) reproches faites (sic) à Jules Mazarin par un ministre d'Etat*, Paris, François Noël, 1649, 4 pages.
 [Mo_4043] *Visions (les) nocturnes de M^e Mathurin Questier, Parisien, dans l'explication desquelles on verra naïvement dépeint (sic) les affaires du temps présent, dédiés au débelleurs des ennemis du repos de la France*, Paris, Veuve d'Anthoine Coulon, 1649.
- 26 janvier Arrestation à Paris du financier La Raillère.
 [Mo_961] *Décret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans de France*, Paris, François Noël, 1649, 8 pages.
 [Mo_2891] *Procès-verbal (le) de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, faite dans le consistoire des partisans par Catalan (sic) et Tabouret, étant Emery anti pape. Apothéose ironique*, Paris, Claude Boudeville, 1649, 12 pages.
- † 30 janvier †   – Décapitation de Charles 1^{er} roi d'Angleterre.
- 1^{er} février †   – Assassinat de Tancrede de Rohan, supposé protestant puisque fils putatif d'Henri II de Rohan, un des chefs de la réforme protestante en France.
 ° [SBM_M1_167] *Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrede de Rohan à madame de Rohan, sa sœur, par le sieur Scudéry*, Paris, Veuve André Musnier, 1649, 4 pages.
 * [Mo_2555] *Nouvelles apportées au roi Louis XIII dans Champs-Élysées, et son entretien avec les héros et principaux seigneurs de sa Cour touchant la funeste guerre que Mazarin a allumée dans la France, *** description des principales choses qui sont arrivées depuis l'enlèvement du roi, qui est toute l'histoire*** temps*, Paris, Guillaume et Jean-Basptiste Loyson, 1649, 20 pages²⁰⁹⁷.
 ° Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan, sur la mort de feu monsieur le duc de Rohan son fils*, Paris, Claude Huot, 1649.
- 3 février Déclaration du roi par laquelle six jours sont donnés aux habitants de Paris pour rentrer dans le devoir.
 [Mo_1922] Cyrano de Bergerac (Savinien de). *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan, sur la*

²⁰⁹⁷ Célestin Moreau date cette mazarinade du 18 janvier 1649, après la lettre du parlement aux autres parlements du royaume. Or cette mazarinade commence par « Le jeune Tancrede de Rohan, fut le premier qui porte des nouvelles aux champs d'Elizees, de la cruelle guerre que le Cardinal Mazarin avoit allumée en France » (p.3), et ne peut donc avoir été écrite qu'après son décès.

- mort de feu monsieur le duc de Rohan son fils, surnommé Tancrede, Paris, Claude Huot, 1649.*
- 8 février Prise de Charenton par l'armée royale.
- 9 février †  † – Décès de Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, sur le champ de bataille.
- †  † – Décès de Gaspard III de Saligny, dit le marquis d'Orne²⁰⁹⁸.
- †  † – Décès probable du Marquis de Clanleu, sur le champ de bataille.
- [MO_431] *Attaques (les) et la prise de Charenton. La mort de M. de Clanleu, la blessure mortelle de M. de Châtillon, les plaintes et regrets qu'en fait M. le prince, et la réponse généreuse de M. de Châtillon à M. le prince avant mourir (sic)*, Paris, Robert Feugé, 1649 8 pages.
- [MO_457] *Avertissement fait par M. de Châtillon, revenu des Champs-Élysées, à M. le prince de Condé, à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages.
- [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, revenu de l'autre monde, par l'auteur des Triolets*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages.
- [MO_514] *Avis (les) héroïques et importants, donnés à M. le prince de Condé par monsieur de Châtillon, revenu de l'autre monde, par l'auteur des Triolets*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages.
- [MO_798] *Corps (le) mourant et l'esprit vivant de monsieur le duc de Châtillon, mis en vers par M.M.G.A, Élégie*, Paris, Pierre Du Pont, 1649, 7 pages.
- [MO_1034] *Dernières (les) paroles de M. de Châtillon, tué à Charenton, le lundi 8 février 1649*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages.
- [MO_1036] *Dernières (les) paroles de M. le duc de Châtillon mourant à M. le prince de Condé*, Paris, Henry Sara, 1649, 7 pages.

²⁰⁹⁸ Mentionné dans la mazarinade [MO_1606] p.5 : « au Marquis de Soligny son cousin mort avec lui à l'attaque de Charenton ».

Loïc Capron (éd.), *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin*, Paris, Bibliothèque interuniversitaire de santé, 2018. – Lettre de Charles Spon à Guy Patin, le 19 février 1649 : « M. le Prince a assiégé et pris Charenton le lundi 8^{ème} de février, où il a perdu M. de Châtillon, le comte de Saligny et 15 autres bons capitaines ». La note de bas de page dit que « Gaspard III de Saligny, dit le marquis d'Orne, capitaine-lieutenant des gendarmes du roi en 1647, était fils de Gaspard II et frère aîné du comte Jean de Coligny-Saligny ».

Par ailleurs, on en trouve une mention dans la mazarinade [MO_2557], p. 3, où Châtillon le désigne comme « mon cousin »

- [Mo_1285] *Esprit (l') du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé*. Paris, Nicolas Jacquard, 1649, 8 pages.
- [Mo_1547] *Harangue de feu monsieur le marquis de Clanleu à la garnison de Charenton, un peu devant l'attaque, avec tout ce qui s'est passé de plus remarquable, et les dernières paroles qu'il dit en mourant, le tout selon le rapport d'un officier de cette garnison, qui s'est sauvé depuis peu des prisons de Saint-Germain, pièce nécessaire à tous les officiers de l'armée et à ceux de la milice bourgeoise*, Paris, Charles Chenault, 1649, 8 pages.
- [Mo_2325] *Louange de feu monsieur le marquis de Clanleu, tué à Charenton en combattant pour le service du roi et du Parlement, avec cette épigraphe : Dulce et deco rum est pro patris mori*, Paris, Claude Huot, 1649, 7 pages.
- [Mo_2557] *Nouvelles burlesques portées par le duc de Châtillon à l'empereur des ténèbres aux affreuses cavernes de sa domination*, s.l.n., 1649, 7 pages.
- ° [Mo_2591] *Ombre (l') de monsieur de Châtillon, ou les Avis héroïques et importants donnés à monsieur le prince de Condé*, Paris, Denys Langlois, 1649, 12 pages.
- [Mo_3080] *Regrets (les) de la France sur la mort de monsieur de Châtillon, présentée à monseigneur le prince de Condé*, Paris, Mathieu Colombel, 1649, 8 pages.
- [Mo_3309] *Remontrances de M. le duc de Châtillon à monseigneur le prince de Condé au château du bois de Vincennes après la prise de Charenton, avec les larmes de madame de Châtillon, sur la mort de son mari*, Paris, Pierre Targa, 1649, 7 pages.
- [Mo_3347] *Rencontre (la) des esprits du duc de Châtillon et du baron (marquis) de Clanleu après leur mort, arrivée à Charenton*, Paris, Henry Sara, 1649, 8 pages.
- [Mo_2511] *Le Mouchoir pour essuyer les yeux de M. le Prince de Condé*, Paris, s.n.d (1649), 7 pages.
- [Mo_1921] *Lettre de consolation envoyée à madame de Châtillon sur la mort de monsieur de Châtillon*, Paris, Jean Brunet, 1649, 8 pages

16 février L'armée royale prit Montlhéry et coupe la route de la Beauce²⁰⁹⁹.

*[Mo_3030] *Récit véritable des discours tenus entre les trois figures qui sont sur le pont au Change, sur les affaires du temps*, s.l [Paris] : Pierre Targa, 1649, 7 pages.

²⁰⁹⁹ Michel Pernot, *op.cit.*, p.424.

19 février

La France apprend la mort de Charles I^{er} d'Angleterre²¹⁰⁰.

[Mo_1037] *Dernières (les) paroles du roi d'Angleterre, avec son adieu aux princes et princesses ses enfants*, Paris, François Preuveray, 1649, 8 pages.

[Mo_1261] *Entrevue du sultan Hibraïm, empereur des Turcs, et du roi d'Angleterre aux Champs Élysées*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.

◦ [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Elysées au sultan Hibraïm (sic) par le sultan Mehemet, son fils, empereur des Turcs, traduite de la langue turquesque en françois, par le sieur Roverol*, s.l.n., 1649, 8 pages²¹⁰¹.

[Mo_1329] *Exhortation de la pucelle d'Orléans, à tous les princes de la terre, de faire une paix générale tous ensemble, pour venger la mort du roi d'Angleterre, par une guerre toute particulière*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, 7 pages.

◦ [SBM_M2_77] *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, avec la harangue faite par Sa Majesté sur l'échafaud immédiatement avant son exécution*, s.l.n., 1649, 8 pages.

[Mo_1457] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin*, Paris, Nicolas Boisset, 1649, 3 pages.

[Mo_1606] *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Châtillon, faites à Saint-Denys, le samedi 20 février 1649, en présence de monseigneur le Prince, par R.P. Faure, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et prédicateur de la reine régente*, Paris, François Preuverey, 1649, 38 pages.

[Mo_3505] *Requête présentée au roi Pluton par Conchino Conchini contre Mazarin et ses partisans*, Paris, s.n., 1649, 7 pages.

[Mo_3766] *Testament solennel du cardinal Mazarin par lui fait au temps des barricades et trouvé depuis sa sortie de Paris en son cabinet, daté du 29 août 1648, avec l'avertissement de la vente de ses biens, etc., suivant l'arrêt de la cour du mois précédent*, Paris, François Musnier, 1649, 16 pages.

◦ [SBM_M1_108] *Les Larmes et complaints de la reyne d'Angleterre sur la mort de son époux, et l'imitation du quatrain*

²¹⁰⁰ [Mo_54] Louis Richer, *Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen- et de Montmorency, sur les affaires du temps*, Paris, s.n., 1649, p.8.

²¹⁰¹ [Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Elysées au sultan Hibraïm (sic) par le sultan Mehemet*, *op.cit.* : « nôtre cousin de Roi d'Angleterre par son doux entretien diminuera vos déplaisirs, la tyrannie de ses peuples, l'opprobre qu'il a souffert, et la mort qu'ils lui ont fait endurer », p.4-5, sous-entend que cette mazarinade est voisine de la mort de Charles I^{er}.

du sieur de Pibrac, par David Ferrand, Paris, Michel Mettayer, 1649.

[Mo_2888] *Le procès, l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre, avec le procédé dont il a été mis à mort, et la harangue qu'il fit sur l'échafaud, sur le rapport de plusieurs gentilshommes anglois qui y assistèrent et mirent le tout sur des tablettes. Fidèlement traduit de l'anglois par le sieur de Marsys, interprète et maître, pour la langue françoise, du roi d'Angleterre, régnant à présent, et de Son Altesse Royale Mgr.le duc d'Yorck, son frère, Paris, François Preuveray, 1649, 14 pages.*

[Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre sur la mort du roi son mari et ses dernières paroles, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 8 pages.*

26 février Prise de Brie-Comte-Robert par les soldats de Condé. La route de la Brie est coupée.

* [Mo_833] *Courrier (le) polonois, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé en l'autre monde depuis l'enlèvement du roi, fait par le cardinal Mazarin à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'à présent, Paris, Veuve Jean Remy, 1649²¹⁰².*

* [Mo_833] *Second courrier (le) polonois [...], Paris, Veuve Jean Remy, 1649.*

* [Mo_138] *Apparition (l') d'un fantôme à Saint-Germain-en-Laye, et les discours qu'il tint, Paris, Veuve Jean Rémy, 1649, 8 pages²¹⁰³.*

²¹⁰² Célestin Moreau plaçait cette mazarinade après le 3 février (*Déclaration du roi par laquelle six jours sont donnés aux habitants de Paris pour rentrer dans le devoir*). Etant donné qu'il s'agit d'un soldat étranger, nous pensons qu'il s'agit d'un des « mercenaires germanophones » que le duc de Saxe-Weremar avait mis aux services de la France sous Louis XIII et Richelieu, armée que commande désormais Turenne et avec laquelle il espérait aider les frondeurs, armée en grande mutinée pour rejoindre le général d'Erlach, resté fidèle à la Cour : en effet, rien ne semble attester que le roi de Pologne au moment de la Fronde, Jean II Casimir Vasa, également roi de Suède, ait envoyé de quelconques troupes en France. Seuls les « Suédois » –surnom donné à ses hommes –de Bernard de Saxe-Weremar correspondent à ce profil de mercenaires étrangers restés au service de la France. Par ailleurs, le spectre du soldat polonois ne donne dans la première mazarinade, *le Courrier polonois*, aucune indication qui permette de le situer dans un combat quelconque ; ce n'est que dans *Seconde partie du courrier polonois* qu'une indication est donnée : « La Sentinelle : Allons je m'y meine toute à l'heure, il a couché chez le Mareschal de Villeray, et doit partir dans une heure pour aller assièger Brie », p.7.

Amédée de Noailles, *Épisodes de la guerre de Trente ans. Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la réunion de l'Alsace à la France*, éd. Perrin, 1908 : « La licence devint extrême ; le brigandage n'eut plus de bornes ; le pays entier tomba sous la terreur qu'engendrent le meurtre, l'incendie et le pillage. Sur une immense étendue, le territoire offrait un affreux spectacle ; Suédois, Finois, Lapons, Irlandais ravageaient d'un côté du Rhin ; Croates, Polonais, Cosaques, Espagnols et Wallons d'un autre », p.134. Cette description des troupes et attitudes des troupes durant la guerre de Trente Ans n'est pas sans rappeler le comportement du soldat polonois dans les deux mazarinades où il apparaît.

²¹⁰³ Célestin Moreau date cette mazarinade du 23 janvier 1649. Or il dit lui-même que ce texte est la suite du *Courrier polonois* et du *Second courrier polonois*. Il ne peut donc logiquement avoir été publié avant la date supposée de publication des deux *courriers* précédents, sachant qu'eux-même ne peuvent avoir été publiés avant la prise de Brie-Comte-Robert.

- [Mo_860] *De profundis de Mazarin, avec les regrets de sa méchante vie*, Paris, s.n.d, 8 pages.
- 6 mars La Cour à Saint-Germain apprend la déconfiture du maréchal de Turenne qui voulait secourir les frondeurs et que ses troupes abandonnent.
- 7 mars Turenne est déclaré coupable du crime de lèse-majesté.
- 4-11 mars *Conférence de Rueil* : elle aboutit à un compromis entre la Cour et le Parlement, qui ne fait plus du renvoi de Mazarin un préalable à la paix civile.
- [Mo_706] *Codicile très-véritable de Jules Mazarin, fait par la permission du roi dans Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Claude Morlot, 1649, 8 pages.
- ° [Mo_1467] *Gazetier (le) désintéressé, et le Testament de Jules Mazarin*, Sur l'imprimé de Paris, chez Jean Brunet et Claude Morlot, 1649, 20 pages.
- [Mo_835] *Courrier (le) sousterrain (sic), apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, s.l.n., 1649, 12 pages.
- 22 mars Entrée de l'armée de l'archiduc Léopold en France.
- [Mo_1030] *Dernières (les) actions et paroles de monsieur le président Barillon, décédé à Pignerol, le 30 août 1645, par le R. P. Antoine Rivière, docteur de Paris, prieur et vicaire général du couvent de Saint-Augustin de Pignerol, dédiées à monsieur l'Esné (sic), conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris*, Paris, Sébastien Martin, 1649, 32 pages.
- [Mo_1807] *Leçons (les) de ténèbres, ou les Lamentations de Mazarin*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.
- [Mo_2194] *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale*, Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages (Datée du Pontneuf après minuit, le 26 mars).
- [Mo_3440] *Réponse du roi Louis XIII en bronze de la place Royale à son père Henry IV de dessus le Pont-Neuf*. Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages.
- 16-30 mars *Conférence de Saint-Germain* pour l'accommodement des généraux de Paris.
- [Mo_2597] *Ombre (l') du roi d'Angleterre apparue (sic) à la reine de France*, s.l.n.d., 7 pages.
- 16 avril Arrivée du prince de Condé à Paris

†19 mai † – Mort de Charles de Lévis-Ventadour, marquis d'Annonay, pair de France, évêque de Lodève²¹⁰⁴.

[Mo_1918] *Lettre de consolation à monseigneur le duc de Vantadour (sic), chevalier des ordres du roi, ci-devant lieutenant pour le roi ès pays de Languedoc, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, sur la mort de monseigneur le duc de Vantadour, son frère, chevalier des ordres du roi, et lieutenant pour le roi au pays Limosin*, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 6 pages.

2. Vers l'apaisement

18 juin Esclandre de Beaufort au jardin de Renard.

12 juillet †  – Décès de Cléria Mazarin, sœur de Jules Mazarin et veuve de Pietro Antonio Muti²¹⁰⁵.

5 septembre Anniversaire de la naissance du roi (11 ans).

10 septembre †   – Décès de Melchior Mitte de Chevière, marquis de Saint-Chamond et de Montpezat, de maladie.

[MO_1035] *Dernières (les) paroles de M. de Saint-Chamond, décédé en son hotel à Paris, le 10 septembre 1649, âgé de soixante-trois années, avec un fidèle récit des belles actions de sa vie, par le sieur de Figure*, Paris, Cardin Besongne, 1649, 23 pages.

[AC_MO_91] Sieur DE FIGURE, *Dernières (les) paroles de Monsieur de Saint Chamond*, etc., Avec privilège du roi, Paris, Cardin Besongne, 1649.

Sept.-déc. Tension croissante entre les Princes (Condé, Conti, Longueville) et la Cour, qui se rapproche des Frondeurs.

11 décembre Pseudo-attentat contre Guy Joly, syndic des rentiers. Attentat manqué contre Condé. Tractations entre Mazarin et les Frondeurs.

²¹⁰⁴ Louis de la Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc. Généralité de Montpellier*, t.1, Montpellier, Félix Seguin, Paris, Firmin Didot frères, E. Dentu, 1800, p.325.

Fils de Anne de Lévis et Marguerite de Montmorency, fille d'Henri Ier de Montmorency, connétable de France durant son mariage avec Antoinette La Marck. Henri Ier de Montmorency, remarié à Louise de Budos aura entre autres descendance Charlotte-Marguerite de Montmorency (qui figure dans notre corpus), mariée à Henri II de Bourbon-Condé (lui aussi dans notre corpus), parents de Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé et d'Armand de Bourbon, prince de Conti. La mère de Charles de Lévis-Ventadour est donc la demi-sœur de Charlotte-Marguerite de Montmorency, ce qui fait de lui le cousin de Condé et Conti.

²¹⁰⁵ Yvonne Singer-Lecocq, *La Tribu Mazarin. Op.cit*, p.44 : « La nouvelle est publiée dans *Le Courrier du temps* du 17 juillet 1649, p.12 en des termes d'une perfidie calculée, destinée à mettre en relief l'obscurité de la famille du cardinal : "Nous avons appris à Rome, par les dernières lettres de France, qu'une des sœurs de l'éminentissime cardinal Mazarin était morte en notre ville ..." [on ne scait pas bien encore lasquelle c'est des deux, peut-être qu'avec le temps on s'en éclaircira]. ».

3. Avant la paix.

- [Mo_141] *Apparition du cardinal de Ste Cécile à Jules Mazarin, son frère*, Paris, Veuve Théodore Pépingué et Estienne Maucroy, 1649, 8 pages.
- [Mo_694] *Chemise (la) sanglante de Mazarin, en vers burlesques*, Paris, N. Charles, 1649, 7 pages.
- [Mo_1060] *Description véritable d'un phantôme (sic) qui s'est apparu (sic) dans le cabinet de la reine (à Saint-Germain)*, s.l.n., 1649, 4 pages²¹⁰⁶.
- [Mo_1090] *Dialogue entre le roi de bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps*, Paris, Arnoul Cotinet, 1649, 8 pages.
- °[Mo_1218] *Enfer (l') révolté sur l'étrange désordre qui y est arrivé, depuis peu, par les tyrans et les favoris des premiers siècles, où, par une merveilleuse application, toute l'histoire du temps présent se trouve parfaitement représentée*. Paris, Pierre Variquet, 1649, 30 pages²¹⁰⁷.
- [Mo_2565] *Obsèques (les), les funérailles et l'oraison funèbre de Mazarin*. Paris, N. Charles, 1649, 8 pages
- [Mo_2593] *Ombre (l') du grand Armand cardinal duc de Richelieu parlant à Jules Mazarin*, Paris, François Noël, 1649, 11 pages.
- [SBM_M2_64] *Ombre (l') du grand Armand, cardinal duc de Richelieu, parlant à Jules Mazarin*, Paris, s.n, 1649, 11 pages, [voir Mo_2593]
- [Mo_2737] *Pater noster de Mazarin*, s.l.n.d., 4 pages.

4. Sans date - 1649.

- [Mo_1092] *Dialogue entre le roi Louis XI et le roi Louis XII sur leur différente façon de régner, à savoir lequel est le meilleur, ou de les gouverner par amour, ou par force et puissance absolue*, s.l.n., 1649, 11 pages.
- [Mo_1272] *Équiproquo (l') de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier, arrivé depuis peu de l'autre monde, m'en a appris des nouvelles dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable ; voici à peu près ce qu'il m'a dit*. Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages.
- [Mo_1458] *Funeste (le) hoc de Jules Mazarin, avec le Salve Regina de Mazarin, et des partisans*, Rouen, jouxte la copie imprimée chez Nicolas Boisset, 1649, 6 pages.
- [Mo_1662] *L'honneur du ministre étranger, enseveli dans le tombeau, avec permission*, Paris, s.n., 1649.
- [Mo_2454] *Mercure (le), ou le Courrier céleste parlant à monsieur le Prince*, Paris, s.n., 1649, 8 pages.

²¹⁰⁶ Notice Moreau : « Le fantôme représentait la reine “assise proche du feu, sur un fauteuil, coiffée à la romaine, la fraise à l'espagnole, la robe à la jésuite, les manchettes de couleur incarnate, le vertugier (sic) à la vénitienne, et, sur les épaules, une houque à la flamande avec des larmes de sang. Il avoit en sa main un papier qu'il lisoit, et en l'autre, une calotte rouge avec laquelle il souffloit le feu”. *Mademoiselle qui l'aperçut, de peur lâcha son eau*. », *Bibliographie des mazarinades, op.cit.*, t. 1, p.311.

²¹⁰⁷ « Je me trouvai si confus, de vois ce blocage inopiné de la ville de Paris, investie par l'Armée au Roy, au commencement de ces derniers troubles, que la seule crainte que j'avoie de mourir de faim, parmi un nombre infiny de ses Habitans, me fit aller chez un de mes amis... » p.2.

- [Mo_2460] *Messenger du cardinal Richelieu envoyé des Champs-Élysées à Julie (sic) Mazarin*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, 8 pages.
- [Mo_2842] *Prédiction de Nostradamus sur la perte du cardinal Mazarin, en France, extraite de la Centurie 8, article 9*, s.l.n., 1649, 3 pages.
- [Mo_2955] *Quiproquo (le) de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier arrivé depuis peu de l'autre monde m'en a appris des nouvelles, dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable. Voici à peu près ce qu'il m'a dit*, Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages.
- [Mo_3322] *Remontrance du roi Louis XII au roi Louis X sur leur différente façon de régner*. Paris, s.n., 1649, 14 pages.
- °[Mo_3767] *Testament véritable du cardinal Jules Mazarin*, s. l.n., 1649, 12 pages.
- [Mo_3919] *Véritable (la) apparition d'Hortensia Buffalini à Jules Mazarini, son fils, par P.D.P.P sieur de Carigny*, Paris, Robert Sara, 1649, 8 pages.
- [Mo_3088] *Regrets gascons sur la mort dou praube feu Sarret, que Dieu l'agi son amne*, Paris, s.n., 1649, 12 pages.
- [AC_MO_221] *Second discours, ou Dialogue des trois figures de bronze qui sont sur le pont au Change*. Paris, s.n., 1649, 4 pages.
- [SBM_M1_31] *L'avancoureur de la fin tragique du cardinal Mazarin*, s.l.n., 1649, 8 pages
- [SBM_M2_30] *Courrier (le) sousterrain apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, Paris, Veuve Musnier, 1649, 12 pages.

1650

1. Prison des Princes et soulèvement dans les provinces.

- | | |
|-----------------------|--|
| 18 janvier | <i>Arrestation des Princes</i> , incarcérés à Vincennes. |
| 5 mars | La Cour part pour la Bourgogne. |
| 1 ^{er} avril | Début du siège de Bellegarde (Seurre) par l'armée royale. |
| 2 mai | Retour de la Cour à Paris. |
| 9 mai | Déclaration royale contre Turenne et Mme de Longueville.
[Mo_3763] <i>Testament de monsieur le duc d'Epéron</i> , s.l.n, 1650, 8 pages.
[Mo_2596] <i>Ombre (l') du maréchal de Gassion parlant à monsieur de Turenne sur les affaires de ce temps</i> , s.l.n., 1650, 7 pages. |
| 25 mai | † ☪ ☪ ⁺ – Décès de Michel Particelli d'Emery, surintendant des finances, de maladie. |

- * [MO_2987] *Récit de ce qui s'est passé à la mort d'Emery, avec les dernières paroles qu'il a proférées en mourant*. Paris, s.n, 1650, 5 pages²¹⁰⁸.
- 4 juillet *Départ de la Cour pour la Guyenne*
- 5 septembre Anniversaire de la naissance du roi (12 ans).
- 1^{er} octobre Déclaration du roi au parlement de Bordeaux portant amnistie générale de ce qui a été fait depuis les dernières déclarations (du 26 décembre 1649), enregistrée le 7 janvier 1651 et révocation du duc d'Épernon du gouvernement de Guyenne²¹⁰⁹.
- ° [SBM_L_124] *Codicile de Monsieur le Duc d'Espéron*, s.l.n, 1650, 8 pages [voir MO_704]
- ° [MO_704] *Codicile de M. le duc d'Épernon*, s.l.n., 1650, 7 pages.
- 15 octobre La Cour quitte Bordeaux pour rentrer à Paris.
- 15 novembre Retour de la Cour à Paris ; translation des Princes au Havre.
- [MO_1038] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé*, s.l.n., 1650, 7 pages
- 2 décembre †   – Décès de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, vraisemblablement de maladie.
- [MO_1039] *Dernières paroles et la mort de madame la princesse douairière de Condé*, s.l.n., 1650, 7 pages²¹¹⁰.
- ° [SBM_L_202] *Honneur funèbre de Madame la Princesse Douairière de Condé, faite dans l'Eglise Metropolitaine Saint André à Bourdeaux, le 2 décembre 1651*, s.l.n., 1651, 8 pages.

1651

- 1^{er} janvier Mazarin était revenu la veille de la Champagne
- [MO_705] PELLAUT, *Codicile et suite du testament de très-honorable, très-illustre et très-puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, duchesse de Montmorency et de Château Roux (sic), dame de Chantilly, de Merlou et autres terres et seigneuries, décédée à Châtillon-sur-Loing le deuxième décembre 1650*, Paris, s.n., 1651, 12 pages

²¹⁰⁸ Dans sa *Bibliographie des Mazarinades*, Célestin Moreau date ce pamphlet de 1649 et le place dans sa chronologie après les événements du 11 décembre 1649 (*Coup de pistolet de Guy Joly, Bibliographie des mazarinades t. 3*, p.323). Il y a vraisemblablement une erreur car le texte porte la date 1650 sur la première de couverture, et il serait donc plus vraisemblable que le texte suive la mort de Michel Particelli d'Emery, puisqu'il ne s'agit visiblement pas d'un décès imaginé

²¹⁰⁹ Le duc d'Épernon décèdera en 1661, ce sont donc des testaments fictifs.

²¹¹⁰ Célestin Moreau date ce libelle après la translation des Princes au Havre (15 novembre). Il nous paraît plus probable qu'il ait été publié au moment de la mort de la princesse douairière de Condé.

- [Mo_2588] *Ombre (l') de madame la Princesse apparue à la reine, au Parlement et à plusieurs autres*, s.l.n., 1651, 16 pages.
- [Mo_3782] *Tombeau de Madame la princesse douairière*, s.l.n., 1651, 15 pages.
- [Mo_1923] *Lettre de consolation envoyée à messieurs les princes, au Havre de Grâce, sur le sujet de la mort de madame la princesse douairière, leur mère, s.l.n., 1651, 8 pages*
- 20 janvier Remontrances du Parlement pour la liberté des Princes.
- 30 janvier Traité secret entre Gaston d'Orléans, les Frondeurs et les partisans des Princes pour leur libération et le renvoi de Mazarin.
- 2 février Rupture publique entre Mazarin et Gaston d'Orléans, qui refuse désormais d'assister au Conseil.

1. Exil de Mazarin et éclatement des oppositions

- 6 février *Mazarin quitte précipitamment Paris ; début de l'assemblée de la Noblesse pour la réunion des Etats généraux.*
 [Mo_3764] *Testament du cardinal Mazarin, qu'il a renouvelé à son départ*, s.l.n., 1651, 8 pages.
 [SBM_M1_202] *Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ*²¹¹¹. [Voir Mo_3764].
- 9 février Nouvel arrêt du Parlement frappant d'exil Mazarin et sa famille.
- 13 février Mazarin libère lui-même les Princes au Havre.
- 16 février *Arrivée triomphale des Princes à Paris.*
- 2 mars Arrêt du Parlement portant exclusion de tous les cardinaux des conseils du Roi.
- 11 mars Arrêt du parlement contre le cardinal Mazarin
 [Mo_1341] *Extrait de la déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, du mois d'avril 1643, enregistrée au Parlement le 22 du même mois, par laquelle il veut, entr'autres choses, que M. de Châteauneuf, prisonnier dans le château d'Angoulême, demeure au même état qu'il étoit lors jusqu'après la paix, laquelle conclue, il lui sera donné un lieu de retraite dedans ou dehors le royaume par l'avis de la reine régente et du conseil ; et l'entrée dudit royaume est interdite à Madame de Chevreuse, pendant la guerre, laquelle, même après ladite paix faite, ne pourra*

²¹¹¹ Notice Moreau : « NO.3764 de la *Bibliographie*. Voici comment Olivier d'Ormesson raconte dans ses Mémoires la querelle de Boileau et de Marigny : « Le dimanche 14 février (1649), je fus chez Mme de Sévigné, qui me dict comme Marigny ayant rencontré Boileau, conseiller d'église, il s'était resjony de la résolution du parlement (de ne pas traiter avec la cour), nyant appréhendé qu'ils ne délibérassent sans les généraux, et (dit) qu'il y avoit de grands coquins dans cette compagnie. Sur quoy Boileau s'estant offensé et (ayant dit) qu'il était un coquin d'en parler ainsi, Marigny lui avoit donné un soufflet et, après quelques coups, s'était sauvé ; que M. le coadjuteur l'avoit abandonné entièrement ; mais qu'il avoit trouvé assez d'amis pour empêcher Boileau d'en avoir parlé samedy au parlement ; ainsi que l'affaire s'accommoderoit ». », 1862, p.827.

faire sa demeure, ni être en autre lieu proche la cour de ladite dame reine, s.l.n.d, 6 pages.

- 3 avril Premières dissensions publiques entre les Princes et les Frondeurs.
5 avril L'annulation du projet de mariage entre Conti et Mlle de Chevreuse consacre la **rupture entre les deux Frondes**.
6 avril Mazarin arrive à Brülh dans l'électorat de Cologne.
16 mai Condé est nommé gouverneur de Guyenne.
20 juin Les Princes cessent d'assister au Conseil. Condé est averti que la Cour et les Frondeurs songent à l'arrêter.
3 août Gaston d'Orléans ramène Condé au Conseil ; mais ses défiances continuent.
21 août Séance orageuse au Parlement où Frondeurs et partisans des Princes manquent de s'entretuer.
5 septembre **Anniversaire du roi (13ans)**.
Déclaration royale confirmant le bannissement perpétuel de Mazarin.

2. Rébellion de Condé

- 6 septembre Condé quitte Paris pour le Berry, puis la Guyenne.
7 septembre **Proclamation de la majorité de Louis XIV** ; enregistrement d'une déclaration royale affirmant l'innocence de Condé.
13 décembre Lettre du Roi rappelant Mazarin.
[MO_2194] *Lettre du roi Henry IV en bronze du Pontneuf à son fils Louis XIII de la place Royale, Paris, Jean Paslé, 1649, 8 pages.*
26 décembre **Retour de Mazarin en France** : il arrive à Sedan.
* [MO_2595] *Ombre (l') du maréchal d'Ancre apparue au cardinal Mazarin en la ville de Sedan, touchant la résolution qu'il doit prendre sur les troubles qu'il a suscités en France, pour la sûreté de sa personne, s.l.n, 1651, 8 pages*²¹¹².
28 décembre Arrêt du Parlement mettant à prix la tête de Mazarin comme perturbateur du repos public.

3. Sans date – 1651.

- [MO_3458] *Reproches de l'ombre du cardinal de Richelieu faites (sic) au cardinal Mazarin sur les affaires de ce temps, s.l.n., 1651, 15 pages.*
[Mo_2497] *Mort (la) funeste du cardinal Mazarin avec son épitaphe. Dédiée à Monseigneur le duc de Beaufort, duc et pair de France, et protecteur du peuple, s.l.n., 1651, 8pages.*
[SBM_L_333] *Testament general de Bernard Duc D'Espéron, sur son dernier adieu a la Guyenne, Jouxte la copie imprimée à Paris, 1651, 8 pages.*

²¹¹² Célestin Moreau date cette mazarinade du 5 avril 1651. Or la mention de la ville de Sedan et l'année de publication nous laisserait plutôt croire que ce texte a été rédigé et publié au moment du retour de Mazarin de son premier exil.

1652

- 9 janvier Le conseiller Bitaut est fait prisonnier par le maréchal d'Hocquincourt
 [Mo_2857] *Préparatifs (les) de la descente du cardinal Mazarin aux enfers, avec les entretiens des dieux souterrains, touchant et contre les Maximes supposées véritables du gouvernement de la France justifié par l'ordre des temps dans toutes les royales (sic), par le sieur de Sandricourt. C'est la suite de ma Descente (du polit. lutin) aux limbes. Tu demanderas au vendeur les trois pièces précédentes,* Paris, s.n., 1652, 32 pages.
- 24 janvier Traité du duc d'Orléans et du prince de Condé
- 1^{er} mars On apprend à Paris la promotion du Coadjuteur au cardinalat.
 [MO_1286] *Esprit (l') du feu roi Louis le Juste à la reine, lui témoignant ses sensibles regrets sur le mauvais gouvernement de l'Etat,* Paris, s.n., 1652, 31 pages.
- 1^{er} avril Le prince de Condé arrive à l'armée des ducs de Beaufort et de Nemours.
- 2 avril Grave émeute sur le Pont-Neuf.
- 7 avril Victoire de Condé à Bléneau sur le maréchal d'Hocquincourt ; la Cour à Gien.
 [MO_3407] *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le prince de Condé.* Paris, Jean Le Rat, 1652, 7 pages.
- 30 avril Nouvelle émeute à Paris
- 16 mai Nouvelle émeute à Paris.
- 24-25 juin Nouvelles émeutes à Bordeaux : les Ormistes s'emparent de l'Hôtel de Ville.
- 25 juin Graves désordres à Paris à la levée du Parlement.
- 28 juin La Cour s'installe à Saint-Denis.
- 2 juillet **Combat de la porte Saint-Antoine** : Paris ouvre ses portes à l'armée des Princes.
 ° [MO_2594] *Ombre (l') du grand César à monsieur le prince de Condé pour l'animer à la destruction de Mazarin et la protection de Paris,* Paris, s.n., 1652, 8 pages
- 11 juillet Le Roi déclare aux députés du parlement qu'il consent à éloigner le cardinal Mazarin
- 15 juillet Le Duc de Rohan est reçu au Parlement²¹¹³
- 17 juillet La Cour quitte Saint-Denis pour Pontoise.

²¹¹³ Françoise de la Moureyre, « Un monument de la passion conjugale : Le Tombeau d'Henri Chabot, Duc de Rohan (1656-1660) par François Anguier », in *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, no.8, 2005, p.139.

[Mo_3690] *Sieur de Sandricourt, Songes (les) et réponses d'Hydromante, sur les dangers inévitables et les misères toutes certaines de l'État, depuis la personne du monarque jusqu'à celle de l'artisan, en cas que la paix civile soit plus longtemps différée, que le cardinal Mazarin retourne en France, et que on abuse plus longtemps delà parole et de la puissance royale, par le sieur de Sandricourt. C'est la troisième pièce de cet ouvrage qui suit à (sic) L'Ombre de Mancini, Paris, s.n., 1652, 64 pages.*

† 18 juillet

†   – Morts de Paul Mancini²¹¹⁴ et de Saint-Mégrin, sur le champ de bataille.

[Mo_2590] *Ombre (l') de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin, la marche de ce dernier, sa contenance, ses desseins et ses passions différentes [...]* Paris, s.n., 1652, 47 pages.

[Mo_3785] *Tombeau (le) et l'épithaphe de Mancini, fils et neveu de Mazarin.* Paris, s.n., 1652, 7 pages.

° [Mo_2072] *Lettres des députés du Parlement avec les circonstances de la mort de Manzini, neveu du Mazarin, et ce qui s'est passé en la réception du Sieur de Rohan, en qualité de Duc et Pair de France,* Paris, Jacob Chevalier, 1652, 7 pages.

[Mo_619] *Calotte (la) de Mazarin renversée, sur la mort de son neveu Manchini, par le sieur Scaron (sic),* Paris, s.n., 1652, 8 pages

[Mo_857] *De la nature et qualité du Parlement de Paris, et qu'il ne peut être interdit ni transféré hors de la capitale du royaume, pour quelque cause ni prétexte que ce soit,* Paris, François Preuveray, 1652, 72 pages.

[Mo_1706] *Instantes (les) remontrances et prières de Mancini au cardinal Mazarin son oncle, sur la nécessité qui le presse de sortir hors de France, lui représentant les périls auxquels sa personne reste exposée, après les grandes pertes qu'il a faites à la bataille du faubourg Saint-Antoine, où il fut frappé pour lui d'un coup mortel,* s.l.n., 1652, 8 pages.

[Mo_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épithaphe,* Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.

30 juillet

†   – Le duc de Nemours tué en duel par Beaufort qui l'avait appelé.

[Mo_1267] *Épithaphe de monsieur de Nemours,* s.l.n.d, 4 pages.

[Mo_3083] *Regrets de Paris sur la mort de M.le duc de Nemours,* Paris, François Noël, 1652, 8 pages.

[Mo_1925] *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours,* s.l.n., 1652, 12 pages.

²¹¹⁴ Célestin Moreau date le décès de Paolo/Paul Mancini au 13 juillet alors qu'il serait plutôt décédé le 18 juillet, suite au déplacement de la Cour de Saint-Denis à Pontoise : Michel Pernot, *La Fronde 1648-1653*, coll. « Texto », Paris, De Fallois, 1994, note de bas de la page 302 : « Paolo Mancini avait seize ans. Ramassé mourant sur le champ de bataille, il s'éteignit le 18 juillet suivant [...] ».

- [MO_1251] *Entretiens de Saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic), et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*, Paris, s.n., 1652, 32 pages.
- † 9 août †  – Décès de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, à Pontoise²¹¹⁵.
- † 10 août †  – Décès de Jean Gaston, duc de Valois²¹¹⁶.
- °[SBM_L_334] *Tombeau (le) funèbre de Monseigneur le Duc de Valois. Présenté à toute la France. Par J.-M. Bourdelois*, Paris, Jean Brunet, 1652, 7 pages.
- 19 août *Second départ en exil de Mazarin*²¹¹⁷.
- °[MO_137] *Apparition au cardinal Mazarin dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny retourné des Enfers, pour l'exhorter à bien faire, et sa rencontre avec Saint Maigrin en l'autre monde*, s.l.n., 1652, 40 pages²¹¹⁸.
- ° [MO_1251] *Entretiens (les) de saint Maigrin (sic) et de Mancini aux champs élyséens (sic) et l'arrivée du duc de Nemours au même lieu, avec la description de l'appartement qu'on prépare à Mazarin dans les enfers*, Paris, s.n., 1652, 32 pages.

²¹¹⁵ *Société des Archives historiques de la Gironde, Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne, ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux*, Bordeaux : G. Go unouil[***], 1895, p.168.

Victor Cousin, « La fin de la Fronde à Paris, scènes historiques, seconde partie » in *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 15 mars 1859, vol.20 n.2, p.257-291 : « Un témoin véridique, et l'un des principaux acteurs de cette sanglante journée, Navailles affirme même que le duc de Bouillon prit part à l'affaire, et qu'il était à l'attaque où périt Saint-Mégrin » (note de bas de page : *Mémoires*, p. 134. « Je me mis en bataille dans un fond où M. de Bouillon et M. le marquis de Saint- Maigrin me joignirent... Notre infanterie avoit toujours marché... M. de Bouillon, sans considérer qu'elle étoit hors d'haleine, nous pressa d'attaquer les ennemis »). Célestin Moreau, *Mémoires du marquis de Chouppes*, *op.cit.*

Mémoires de la vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ayeul de Mad. de Maintenon, écrits par lui-mêmes. Avec les Mémoires de Frédéric-Maurice de la Tour, Prince de Sedan. Une relation de la Cour de France en 1700. Par M. Priolo, Ambassadeur de Venise et l'Histoire de Madame de Mucy, t.2, Amsterdam : Jean-Frédéric Bernard, 1731, p.80 : « Mr. De Bouillon remplit sa place : mais il ne jouit gères de ce poste éminent, car il y mourut peu de tems après y être parvenu, non sans soupçon d'avoir été empoisonné ».

²¹¹⁶ Emile Coët, *op.cit.*, p.16 : rare mention de Jean-Gaston décédé à l'âge de deux ans. Nous savons par déduction qu'il y a une erreur sur la date : il est indiqué 1632 au lieu de 1652, puisque la Grande Mademoiselle fait mention d'un feu d'artifice donné en l'honneur de la naissance de son demi-frère en 1650 (Vita Sackville-West, *op.cit.*, p.124-125). De plus, on trouve quelques mentions de cette naissance dans les mazarinades, avec par exemple [Mo_3692] *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame*, Paris, Jean Paslé, 1650, 20 pages et [Mo_3862] *Triolets prophétiques sur la naissance du prince duc de Valois*, Paris, Pierre Dupont, 1650, 11 pages, confirmant ainsi la naissance en 1650, et donc le décès à l'âge de deux ans en 1652.

²¹¹⁷ Michel Pernot, *op.cit.*, p.312 : « Le 19 août, après s'être démis du ministère, Mazarin quitte la Cour pour un deuxième exil, volontaire et temporaire celui-là. Par Reims et Sedan, il se retire dans l'évêché de Liège. Il réside désormais, à proximité de la frontière, au château de Bouillon qui l'avait déjà accueilli en 1651 ».

²¹¹⁸ Dans le texte, p.29 : « Pourquoi t'amuser à Bouillon ? », ce qui indique clairement que Mazarin est déjà en exil au moment où cette mazarinade est rédigée/publiée.

- 13 octobre Condé et le duc de Lorraine quittent Paris.
[Mo_2592] *Ombre (l') du feu prince de Condé apparue à monsieur le Prince, son fils, depuis sa sortie de Paris*, s.l.n., 1652, 8 pages.
- 14 octobre Mazarin quitte Bouillon pour Sedan²¹¹⁹.
- 21 octobre *Retour du Roi à Paris* ; exil de Gaston d'Orléans et de Mademoiselle.
- 26 octobre Rappel de Mazarin par le roi²¹²⁰.
- 7 novembre †  – Décès de Chevreuse (Charlotte-Marie de Lorraine), à l'âge de vingt-huit ans²¹²¹.
- 12 novembre Louis II de Bourbon-Condé est déclaré coupable du crime de lèse-majesté.

1. Sans date – 1652.

- ° [Mo_1074] *Dialogue de l'État ou Entretiens des rois Louis XI et Louis XII ès champs élysées, touchant les affaires présentes, image de deux règnes différents*, Paris, s.n., 1652, 32 pages
- ° [Mo_1287] *Esprit (l') du feu roi Louis XIII à son fils Louis XIV, lui montrant que la mauvaise conduite de Mazarin est la cause des troubles de l'Etat, et lui donnant les moyens infailibles de les apaiser par son retour en sa bonne ville de Paris*, Paris, s.n., 1652, 46 pages.
- [Mo_1456] *Du Crest, Funeste (la) et agréable résolution du lutin du cardinal Mazarin, à la sollicitation du diable Astaroth par le moyen de l'apparition de l'ombre de Henry le Grand, et l'interprétation des songes de ce ministre faite par l'assemblée de tous les dieux souterrains. Demandez au vendeur le Sénèque exilé*, Paris, s.n., 1652, 15 pages
- ° [SBM_L_12] *Apparition du Mazarin au paysan Gascon apres le naufrage, lui racontant ses adventures de l'autre monde. Avec l'imprudence de son Grand Camarade Bernard. Ensemble la Chanson d'Harri Bernard et d'harri Nanon*, s.l.n., 1652, 12 pages.

Sans date

- ° [Mo_1373] *Farce (la) du cardinal aux enfers, suivant la comédie imprimée à Anvers*, s.l.n.d., 4 pages.

²¹¹⁹ Michel Pernot, *op.cit.*, p.321.

²¹²⁰ Michel Pernot, *op.cit.*, p.323.

²¹²¹ *Mémoires de M^{lle} de Montpensier, Petite-fille de Henri IV*. Collationnés sur le manuscrit autographe. Avec notes biographiques et historiques. Par A. Chérueil. Paris, Charpentier, t.2, Chap. XVI, p. 203-232, 1858.

Index rerum

A

Abolitio nominis....394

Allégorie....301, 355, 380, 381

Âme(s)....23, 24, 36, 60, 62, 64, 79, 80, 85, 96, 97, 101, 111, 112, 116, 122, 171, 174, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 191, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 224, 228, 246, 286, 300, 308, 310, 315, 325, 367, 369, 376, 381, 389, 418, 419, 425, 426, 437, 441, 466, 487, 498, 506

Amende honorable....268, 318

Ante diem fatalem....59, 70, 77, 87, 89, 101, 103, 105, 109, 111, 113, 114, 115, 138, 398, 433

Apparition(s)....IV, 18, 21-23, 30, 34-37, 44, 48, 55, 60, 62-70, 74, 76, 77, 79, 82, 92, 94, 97, 98, 103, 108, 116, 118-124, 127-132, 137, 138, 141, 157-161, 166, 168-170, 184, 186, 197, 204-206, 208-212, 214, 215, 220, 222, 227, 232-234, 236-240, 242-246, 257, 266, 268, 269, 273, 276, 279, 280, 297-299, 303, 304, 307-309, 312, 314, 329, 333, 336-339, 341-44, 346, 350, 361, 364, 366, 371, 381, 382, 391, 399, 433, 455, 475, 478, 486, 487, 492, 496, 498, 503, 515, 522, 554, 558

Argument d'autorité....194, 272, 329

Argumentum ad antiquitatem....170, 349

Argumentum ad hominem....317, 318, 319, 320, 328, 349, 360, 417, 422, 423, 425

Argumentum ad personam....317, 318, 319, 320, 321, 328, 345, 349, 360

Argumentum ad populum....321, 330, 354

Argumentum ad verecundiam)....274

Assistance (fantômes)....59, 62, 65, 72, 264, 268, 274, 277, 279, 281, 282, 284, 310, 329, 344, 423

Avis....19, 26, 108, 114, 123, 128, 129, 234, 241, 242, 293, 303, 306, 315, 339, 353, 406, 455, 459, 461, 466, 517

B

Bean sí....267

Biaeoathanati....59, 95, 103

Bienveillance (Aristote)....VIII, 259, 260, 261, 274, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 291

Blasphème(s)....297, 420, 448, 474, 485

C

Catholicisme....61, 134, 222, 251, 254, 375, 379

Censure....27, 31, 32, 51

Codicille(s)....IV, 35, 37, 50, 365, 372, 373, 375, 376, 402, 421, 423, 459

Compétent (Cotteret)....261, 274, 277, 397, 398, 421

Condamnation(s)....67, 90, 94, 194, 313, 342, 356, 394, 398, 450, 472, 520

Courrier(s)....51, 56, 82, 85, 86, 89, 90, 117,
118, 124, 142, 144, 164, 173, 176, 178,
203, 267, 293, 384, 406, 446, 448, 461,
462, 463, 464, 511, 514, 515, 553, 559
Crime de lèse-majesté....31, 32, 115, 187,
310, 326, 327, 342, 346, 395, 397, 497,
512, 522

D

Damnatio memoriae....35, 394-399, 402,
421, 427, 430
Déclaration(s)....44, 51, 106, 108, 202, 342,
343, 351, 373, 448, 456, 459, 505, 516,
517, 518
Décret(s)....91, 202, 241, 345, 415, 469
Delectare (Cicéron)....198, 261, 274, 277
Déposition(s)....67, 94, 194, 356, 373, 450,
520
Dernières paroles....IV, 35, 37, 55, 94, 101,
103, 253, 275, 363, 365, 371, 383, 384,
385, 386, 387, 388, 389, 390, 402, 447,
451, 460, 509, 511, 516, 520, 554, 555,
556, 588
Déviance....390
Déviant....390
dialogisme....52, 263
Dialogue des morts....19, 191, 496
Dialogue(s)....56, 60, 73, 123, 131, 138, 146,
161, 162, 163, 164, 166, 170, 176, 185,
190-192, 197-199, 269, 273, 297, 326,
347, 364, 446, 449, 456, 476, 491, 553,
559
Docere (Cicéron)....230, 261, 274, 322
Doxa....31, 287, 290, 317, 416, 418, 419,
486
Dubitatio....267

E

Elocutio....195
Eloge(s)....IV, 35, 57, 250, 251, 289, 365,
366, 383, 384, 388, 416, 417, 419, 420,
428, 429, 465
Entrevue(s)....75, 214, 463
Epidictique....364, 365, 417, 436
Epitaphe(s)....IV, 35, 37, 39, 55, 94, 148,
150-154, 175, 176, 250, 258, 338, 380,
392, 442, 443, 448, 450, 458, 460, 518,
520, 554, 557, 559, 588, 590
Esprit(s)....IV, 18, 21-23, 31, 32, 44, 53, 56,
58-61, 64-66, 72, 75, 78, 84-86, 91, 96-
99, 113, 114, 117, 118, 122-124, 126,
129-131, 137, 139, 150, 152, 153, 156,
164, 165, 167-169, 174, 175, 177, 179,
180, 182, 184, 185, 187, 188, 190, 199,
204, 206, 207, 210, 211, 213, 215, 217,
218, 220, 221, 226, 227, 230, 233, 234,
236, 237, 241, 246, 249, 250, 254, 258,
262, 263, 267, 276, 278, 280-283, 287,
289-292, 301, 303, 305, 308, 309, 313,
316, 317, 322, 330, 334, 339, 341, 343,
344, 348, 349, 351, 354, 356, 360, 368,
369, 379, 382, 392, 400, 401, 415, 423,
428, 437, 439, 441, 443, 447, 454, 455,
457, 463, 474, 475, 477, 486, 487, 490,
496, 498, 506, 507, 508, 509, 553, 557,
559, 560, 588, 590
Ethos....194, 259, 260, 261, 264, 265, 266,
268-270, 272-274, 276, 281, 282, 284,
285, 299, 300, 318, 319, 322, 323, 326,
328, 336, 344, 349, 352, 357, 361, 363,
364, 379, 389, 390, 435, 436, 437

Ethos parcellaire....108, 265, 272, 322, 326,
436
Ethos préalable....196, 264, 265, 266, 270,
276, 281, 282, 284, 285, 322, 326, 328,
393, 512
Ethos prédiscursif....261, 264, 265, 266,
268, 269, 272, 300, 322, 363, 364, 437
Ex abrupto....285, 291
Excommunication....83, 103, 112, 376
Excommunié(s)....23, 82, 83, 95, 376
Exhortation(s)....378, 401, 465
Exorde....128

F

Fantôme(s)....IV, VI, 18-23, 33-37, 39, 40,
42, 44, 47, 48, 51, 54, 55, 57-63, 65-69,
73-77, 79, 82, 85-87, 89, 91, 93-96, 98-
100, 103, 104, 108, 113, 114, 116-124,
126, 128, 130, 132, 134, 137-139, 141,
146, 148, 158-161, 165-170, 172, 176,
178, 184, 186, 190, 192, 198, 202, 204,
206, 207, 209-212, 214-220, 222-224,
227, 228, 230, 232-238, 241-246, 248,
249, 252-254, 256-263, 265-270, 272-
274, 276, 277, 280, 281, 283-, 286, 289-
291, 293, 294, 299, 305, 306, 310, 316-
318, 321, 322, 328-330, 332-340, 342-
344, 346-351, 353-361, 363, 364, 372,
381, 389-392, 398, 399, 401, 428, 429,
433-441, 444-446, 449, 474, 477, 482,
483-486, 488, 496, 498, 499, 503, 504,
511, 514, 570
Farce(s)....167, 200
Funérailles....93, 110, 135, 366, 368, 372,
377, 378, 389, 415, 419, 420, 425, 426,
434, 450, 480, 481, 514

H

Halo....259, 260, 261, 266
Harangue(s)....83, 112, 253, 261, 270, 365,
366, 367, 402, 456, 464, 510, 511, 555,
557
Haute trahison....395, 397
Hérétique(s)....83, 224, 240, 255
Hérétique(s)....254
Hérétique(s)....255
Hérétique(s)....255
Hérétique(s)....255
Histoire(s)....18, 19, 22-25, 37, 39, 42, 47,
51, 57, 58, 61, 64, 65, 71, 73, 74, 75, 77,
78, 87, 98, 100, 102, 117, 128, 132, 133,
137, 141, 155, 156, 157, 160-162, 170,
172, 185, 205-207, 209, 212, 213, 215,
216, 218-221, 227, 230-233, 235-239,
241, 244, 246, 247, 248, 263, 267, 278,
289, 296, 299, 306, 311, 312, 315, 349,
350, 351, 357, 358, 364, 382, 389, 390,
399, 406, 407, 410, 419, 433, 434, 436,
437, 440, 456, 461, 471, 473, 474, 476,
477, 478, 480, 481, 482, 483, 484, 485,
486, 487, 488, 491, 492, 494, 495, 497,
498, 499, 507, 514, 521, 551, 559, 587
Homélie(s)....215
Homosexualité....313, 341, 472, 476
Homosexuel *voir* Déviant.

I

Immatura....59, 78, 79, 89, 91, 93, 95, 110
Immaturus finis....58, 59, 63, 101, 103, 105,
106, 109
Impénitent(s)....82, 84, 86
Impie(s)....84, 188, 226, 271, 298

Impiété(s)....78, 80, 83, 89, 115, 226, 249
 Impudique....226, 289, 293, 312, 464
In medias res....155, 235, 284, 285
Indeplorati....60, 93, 367, 389, 399
 Injure(s)....480
Insepulti....59, 79, 89, 93, 96, 97, 110, 389,
 399
Inventio....288
Iipse dixit....272

J

Journal(s)....100, 206, 207, 321, 337, 483,
 484
 Juridiciaire....344, 345, 346, 347, 348, 351,
 364, 373, 436
 Juridique....29, 33, 218, 315, 344, 345, 346,
 347, 376, 377, 380

L

Lamentation(s)....179, 183
Larvae....184
 Lémures....21, 59, 184, 484
 Lettre(s)....i, IV, 39, 42, 69, 72, 76, 87, 100,
 106, 107, 123, 125, 137, 142-144, 146,
 147, 205, 210, 228, 256, 257, 258, 262,
 304, 305, 311, 342, 365, 377, 380, 386,
 389, 439, 440, 444, 460, 461, 463, 467,
 474, 479, 480, 481, 485, 492, 499, 507,
 513, 519, 553, 558, 559
 Louange(s)....269, 321, 365, 367, 371, 378,
 390, 417

M

Mal mort(s)....59, 103, 111, 398

Maléfice (fantômes)....59, 65, 264, 277
Manes....184
 Manipulation....IV, 24, 30, 40, 57, 197, 260,
 278, 284, 320, 337, 352, 353, 354, 359,
 360, 430, 436, 439, 473, 474
Movere (Cidéron)....261, 274, 389

N

Nouvelles....37, 46, 56, 57, 61, 82, 84-86,
 89, 92, 93, 117, 142, 168, 172, 173, 178,
 203, 209, 214, 220, 235, 236, 247, 252,
 256, 267, 419, 429, 437, 446, 448, 451,
 453, 463, 482, 483, 489, 494, 506, 507,
 511, 512, 514, 515, 553

O

Obsèques....46, 113, 135, 249, 359, 365,
 366, 367, 368, 369, 377, 420, 434, 444,
 482, 510
 Ombre(s)....18, 19, 21, 22, 34-37, 44, 52, 53,
 55, 56, 61, 65-70, 73, 88, 89, 92, 94, 97,
 99, 108, 114, 115, 122, 123, 126, 128,
 130, 131, 150, 164-173, 176, 177, 180,
 181, 189, 192, 194, 197, 201, 206, 208,
 209, 211, 221, 222, 234, 244, 248, 258,
 263, 264, 276, 284, 285, 306, 309, 310,
 314, 329, 332, 335, 342, 357, 369, 370,
 371, 383, 403, 407, 412, 428, 439, 440,
 443, 460, 473, 487, 489, 490, 491, 498,
 499, 518, 521, 522, 554, 557, 558, 559,
 560
 Ombre(s) protatique(s)....36, 166, 167, 168,
 169, 170, 263, 285, 357, 490
 Opinion publique....IV, 24-31, 215, 230,
 232, 234, 285, 288, 292, 310, 315, 321,

330, 352-354, 359, 392, 416, 484, 485,
486, 488, 490
Oraison....37, 113, 365, 366, 367, 368, 369,
370, 371, 372, 373, 380, 389, 416, 419,
420, 450, 514
Oraison(s)....37, 39, 113, 364, 365, 366, 367,
368, 369, 370, 371, 372, 373, 377, 378,
380, 389, 416, 419, 420, 450, 514
Orateurs....99, 184, 189, 192, 259, 261, 264,
265, 277, 285, 290, 336, 363, 364

P

Panégryrique(s)....365, 368, 387, 390, 415,
416, 417
Parti(s)....28, 36, 54, 55, 62, 84, 115, 118,
136, 138, 155, 173, 197, 204, 239, 243,
246, 247, 250, 252, 254, 258, 279, 323,
336, 342, 358, 368-371, 375, 379, 381,
382, 390, 398, 409, 418, 426, 453, 457,
467
Pathos....285, 286, 321, 336, 344, 349, 361,
389, 430, 436, 438
Perduellio....395
Péroraison....285
Persuasion....IV, V, 24-26, 28, 30, 31, 38,
133, 162, 199, 200, 242, 259, 274, 285,
288, 336, 339, 344, 345, 350, 354, 356,
364, 435, 469, 472, 474, 476, 477, 483
Phantosme(s)....23, 37, 73, 74, 75, 117, 119,
124, 159, 180, 209, 210, 227, 234, 341,
444, 506
Politique....20, 23-25, 27-30, 32, 34-36, 49,
53, 71, 76, 92, 95, 97, 98, 116, 121, 123,
136, 147, 161, 162, 186, 193, 197, 199-
201, 203, 205, 206, 208-212, 214, 215,
221-223, 225, 228-230, 232, 237-239,

241, 242, 244, 253, 255, 261, 262, 280,
283, 284, 287, 288, 291, 294, 296, 297,
302, 305, 316, 320, 321, 322, 324, 330,
334, 340, 347, 348, 349, 351, 352, 353,
356, 358, 359, 361, 363, 364, 366-370,
375, 376, 379, 384, 385, 390, 394, 405,
410, 411, 419, 422, 424, 425, 427, 430,
436, 438-440, 470, 472-474, 477, -479,
481, 483-485, 487, 491, 495, 497, 498,
559

Prémisse(s)....74, 287, 290, 291, 374

Propagande(s)....IV, 21, 23-28, 30, 32, 34,
40, 52, 53, 213, 215, 230, 238, 241-244,
254, 259, 263, 279, 286-288, 328, 335,
336, 351, 353, 354, 359, 361, 393, 394,
399, 436, 438, 469, 472, 476, 479, 483,
488

Prosopopée....36, 52, 104, 192, 198, 228,
249, 285, 286, 354, 378, 404, 490

Protestantisme....114, 115, 251, 254, 315,
368, 371, 388, 430, 505, 507

Prudence (Aristote)....48, 261, 274, 276

R

Récit(s)....19, 46, 56, 60, 63, 64, 74, 75, 76,
90, 101, 124, 140, 150, 155, 156, 157,
159-161, 194, 196, 202, 204, 205, 212,
213, 216, 221, 225, 227, 232, 234, 235,
238, 239, 262, 263, 268, 357, 386, 387,
409, 415, 448, 457, 460, 473, 475, 481,
513

Réforme....220, 485, 507

Regret(s)....IV, V, 35, 37, 55, 113, 129, 194,
297, 377, 378, 380, 383, 389, 419, 420,
427, 445, 446, 457, 486, 508, 512, 519,
554, 557, 588, 590

Remontrances....39, 94, 122, 152, 163, 450,
520
Réponse(s)....20, 39, 69, 113, 124, 125, 135,
142, 146, 203, 222, 224, 273, 274, 286,
317, 321, 337, 360, 391, 435, 440, 445,
446, 452, 461, 508, 520, 558
Reproche(s)....34, 56, 97, 98, 99, 122, 169,
188, 208, 222, 237, 238, 276, 290, 292,
296, 297, 298, 300, 303, 304, 305, 308,
309, 312, 313, 315, 322, 333, 343, 347,
358, 379, 382, 388, 411, 429, 449, 452,
454, 457, 506, 507, 553, 559
Révélation (fantômes)....59, 65, 264, 277,
303, 352, 409, 412, 418, 461, 488
Roman(s)....51, 52, 133, 155, 156, 157, 201,
208, 233, 307, 356, 414, 433, 438, 470,
487, 498, 499

S

Saevus finis....59, 70, 77, 87, 89, 95, 96, 97,
102, 103, 104, 106, 108, 114, 115, 433
Séduisant (Cotteret)....261, 274, 276, 277,
316
Sermon(s)....73, 75, 104, 128, 189, 215, 216,
221, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229,
231, 232, 238, 240, 241, 286, 320, 347,
355, 364, 365, 417, 437, 463, 472, 488,
491

Sincère (Cotteret)....261, 268, 270, 274, 368
Songe(s)....22, 66, 108, 128, 129, 133, 168,
207, 267, 410, 475, 478, 487, 522, 554
Sophisme(s)....74, 288, 292, 316, 319, 354
Stratagème(s)....123, 126, 267, 284, 287,
315, 317, 475, 493

T

Testament(s)....IV, V, 35, 37, 50, 57, 112,
365, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 386,
391, 398, 402, 417, 421, 422, 423, 424,
425, 426, 427, 429, 443, 447, 453, 459,
469, 473, 475, 516
Tombeau(x)....119, 150, 151, 168, 181, 250,
420, 448, 457, 458, 514, 555, 589, 590
Tripartition du corps....105, 120

V

Vertu (Aristote)....33, 71, 74, 85, 149, 186,
255, 261, 272, 274, 293, 322, 343, 347,
368, 384, 496
Vice à l'italienne *voir* Homosexualité
Vision(s)....21, 22, 23, 37, 38, 65, 66, 68, 69,
71, 128, 136, 157, 160, 170, 206, 208,
213, 220, 227, 234, 238, 240, 242, 274,
339, 340, 341, 343, 344, 458, 478, 487,
553

Index Mazarinadarum

Nous avons séparé de l'index rerum et de l'index nominum celui des mazarinades mentionnées dans le présent ouvrage afin de faciliter leur recherche individuelle. Cependant, pour des raisons purement pratiques et éviter un énième index à rallonge et illisible, nous ne reprenons pas les titres mais juste les numéros Moreau et les pages où les trouver, toutes les autres informations nécessaires se trouvant à la section Corpus²¹²² ou Annexes²¹²³.

Ajouts et corrections

AC_MO_221....132, 135, 162, 163, 164, 166,
190, 212, 445, 515

AC_MO_91....46, 56, 101, 384, 385, 449,
452, 513

Mazarinades Moreau

Mo_1000....551

Mo_1030....46, 100, 101, 196, 383, 384,
448, 512

Mo_1034....113, 249, 271, 346, 369, 387,
388, 446, 508

Mo_1035....46, 56, 101, 384, 385, 448, 452,
513

Mo_1036....113, 249, 346, 369, 388, 446,
508

Mo_1037....83, 253, 254, 387, 449, 510

Mo_1038....112, 388, 389, 449, 516

Mo_1039....234, 516

Mo_1060....67, 74, 117, 119, 124, 158, 159,
160, 212, 234, 333, 340, 449, 514

Mo_1074....104, 106, 108, 172, 190, 266,
289, 324, 325, 348, 449, 522

Mo_1083....289, 464

Mo_1090....117, 132, 134, 162, 190, 236,
293, 295, 298, 300, 306, 308, 310, 312,
315, 323, 327, 347, 456, 514

Mo_1092....105, 162, 190, 266, 323, 324,
325, 346, 446, 514

Mo_113....204, 461

Mo_1180....293, 464

Mo_1211....56, 301, 410, 449

Mo_1217....464

Mo_1218....173, 187, 456, 514

Mo_1233....262, 464

Mo_1234....262, 464

Mo_1238....261, 464

Mo_1239....262, 464

Mo_1246....262, 464

Mo_1251....94, 102, 115, 166, 172, 176,
177, 180, 181, 182, 183, 194, 258, 266,
272, 320, 400, 409, 412, 413, 414, 449,
521

Mo_1255....400, 464

²¹²² Voir infra, *Corpus*, p.441.

²¹²³ Voir supra, *Annexes*, p.547.

Mo_1261....83, 84, 86, 87, 166, 171, 172, 181, 183, 189, 190, 253, 255, 444, 510	Mo_1456....22, 108, 522, 552
Mo_1267....115, 116, 151, 444, 520	Mo_1457....418, 450, 510
Mo_1270....69, 551	Mo_1458....149, 154, 450, 514
Mo_1272....56, 173, 177, 178, 345, 446, 514, 551	Mo_1467....203, 422, 454, 512
Mo_1281....43, 120, 333, 551	Mo_1470....465
Mo_1285....67, 113, 129, 249, 270, 275, 277, 282, 346, 369, 454, 509	Mo_1473....293, 465
Mo_1286....129, 194, 333, 340, 457, 519	Mo_1491....401, 465
Mo_1287....339, 457, 522	Mo_1502....289, 465
Mo_1329....78, 80, 81, 82, 128, 236, 253, 266, 449, 510	Mo_1511....289, 465
Mo_1341....108	Mo_1547....250, 365, 447, 509
Mo_1358....303, 464	Mo_1606....46, 113, 249, 365, 366, 367, 368, 369, 444, 510
Mo_137....68, 94, 102, 121, 126, 150, 162, 164, 165, 171, 173, 176, 177, 178, 181, 183, 185, 186, 187, 208, 234, 258, 310, 313, 315, 325, 443, 458, 521, 522	Mo_1642....56, 551
Mo_1373....162, 164, 171, 176, 186, 208, 458, 464, 522	Mo_1662....420, 421, 457, 458, 514
Mo_138....35, 82, 122, 169, 347, 406, 445, 511, 552	Mo_1672....153, 293, 465
Mo_1384....35, 406, 552	Mo_1706....94, 122, 152, 163, 450, 520
Mo_1394....226, 289, 293, 312, 464	Mo_1777....401, 465
Mo_141....67, 130, 163, 168, 223, 236, 266, 268, 275, 310, 313, 402, 454, 514	Mo_1805....55, 554
Mo_1424....289, 465	Mo_1807....450, 512
Mo_1429....289, 391, 465	Mo_1916....253, 377, 379, 511, 553, 554
Mo_143....23, 73, 74, 75, 117, 124, 227, 234, 444, 506	Mo_1918....377, 513, 553
Mo_144....97, 98, 118, 131, 165, 167, 168, 169, 174, 175, 177, 179, 180, 187, 188, 213, 236, 246, 276, 283, 289, 301, 308, 309, 316, 322, 351, 454, 506	Mo_1921....378, 509, 553, 554
Mo_1442....303, 465	Mo_1922....247, 377, 379, 442, 507
	Mo_1923....378, 517, 554
	Mo_1924....172, 255, 356, 371, 378, 510, 554
	Mo_1925....116, 378, 520, 554
	Mo_1933....552
	Mo_204....289, 461
	Mo_2072....94, 454, 520
	Mo_2099....304, 465
	Mo_2194....57, 108, 132, 135, 137, 142, 144, 145, 146, 190, 266, 295, 346, 459, 512, 518
	Mo_2259....293, 465
	Mo_2311....289, 466

- Mo_2325....250, 454, 509
Mo_2383....294, 466
Mo_2384....342, 395, 466
Mo_2436....20, 150, 466
Mo_2456....153, 345, 457, 506
Mo_2460....99, 123, 172, 184, 222, 226,
234, 236, 269, 455, 515
Mo_2497....148, 149, 182, 442, 518
Mo_2511....509, 553
Mo_2555....108, 172, 176, 190, 247, 248,
266, 455, 507
Mo_2557....113, 153, 172, 249, 250, 369,
455, 508, 509
Mo_2565....419, 420, 450, 514
Mo_2588....54, 119, 127, 168, 333, 340,
450, 517
Mo_2589....552
Mo_2590....67, 94, 194, 195, 234, 258, 307,
356, 450, 520
Mo_2591....114, 168, 249, 270, 282, 346,
451, 509
Mo_2592....112, 119, 122, 130, 343, 451,
522
Mo_2593....266, 442, 456, 514
Mo_2594....70, 121, 130, 266, 278, 451, 519
Mo_2595....97, 121, 166, 234, 266, 278,
312, 444, 518
Mo_2596....122, 342, 460, 515
Mo_2597....83, 88, 89, 119, 127, 253, 254,
255, 280, 335, 340, 451, 512
Mo_2730....295, 404, 443, 506
Mo_2737....39, 417
Mo_2756....384, 466
Mo_2765....19, 53, 466
Mo_2817....293, 466
Mo_2825....406, 407, 445
Mo_2842....404, 405, 457, 515
Mo_2857....171, 195, 409, 410, 411, 455,
519
Mo_2885....226, 466
Mo_2888....83, 253, 254, 371, 511, 553, 555
Mo_2891....415, 416, 455, 507
Mo_2897....46, 451, 506
Mo_2955....56, 515, 551
Mo_2987....101, 385, 386, 451, 516
Mo_2989....386, 466
Mo_2991....386, 466
Mo_3030....117, 132, 136, 157, 190, 212,
356, 456, 509
Mo_3080....114, 249, 378, 381, 451, 509
Mo_3081....247, 379, 451
Mo_3082....55, 552
Mo_3083....115, 116, 378, 380, 381, 382,
383, 451, 520
Mo_3084....55, 94, 378, 460, 520, 552, 586
Mo_3088....443, 515
Mo_3301....80, 466
Mo_3309....114, 117, 122, 163, 249, 346,
447, 509
Mo_3311....80, 466
Mo_3322....104, 164, 266, 323, 325, 447,
515
Mo_3347....114, 164, 190, 234, 250, 447,
509
Mo_3407....460, 519
Mo_343....461
Mo_3440....108, 132, 135, 137, 143, 144,
145, 146, 452, 512
Mo_3458....122, 194, 221, 306, 460, 518
Mo_3494....384, 467
Mo_3505....22, 97, 172, 178, 447, 510

Mo_3559....56, 153, 156, 233, 234, 356, 392, 455, 506, 551	Mo_514....113, 129, 130, 173, 249, 271, 282, 346, 369, 442, 508
Mo_3601....342, 395, 467	Mo_540....262, 461
Mo_3690....452, 520	Mo_546....262, 461
Mo_3692....109, 467, 521	Mo_55....204, 460
Mo_3746....391, 467	Mo_572....320, 461
Mo_3752....392, 400, 467	Mo_587....262, 461
Mo_3763....51, 375, 376, 459, 515	Mo_593....303, 461
Mo_3764....35, 51, 56, 421, 423, 424, 426, 453, 458, 517	Mo_595....420, 462
Mo_3766....51, 421, 422, 423, 424, 425, 452, 510	Mo_619....94, 258, 444, 520
Mo_3767....422, 423, 424, 426, 443, 515	Mo_66....56, 298, 410, 551
Mo_3782....445, 517	Mo_67....261, 460
Mo_3785....94, 176, 258, 458, 520	Mo_676....293
Mo_3862....109, 467, 521	Mo_6763....462
Mo_3900....398, 467	Mo_693....401, 462
Mo_3919....120, 122, 158, 184, 212, 222, 266, 276, 346, 455, 515	Mo_694....152, 153, 403, 444, 514
Mo_3969....19	Mo_6943....402
Mo_3978....347, 452, 507	Mo_696....262, 462
Mo_4027....401, 467	Mo_698....462
Mo_4041....213, 468, 552	Mo_704....375, 459, 516
Mo_4042....225, 226, 468	Mo_705....112, 374, 375, 447, 516
Mo_4043....234, 458, 507	Mo_706....35, 422, 424, 425, 442, 512
Mo_411....203, 461	Mo_71....204, 460
Mo_419....203, 461	Mo_723....341, 462
Mo_431....113, 250, 445, 508	Mo_724....289, 462
Mo_439....203, 461	Mo_736....289, 462
Mo_440....203, 461	Mo_757....395, 462
Mo_457....113, 118, 122, 166, 168, 172, 234, 249, 369, 445, 508	Mo_758....391, 462
Mo_497....289, 461	Mo_798....85, 113, 150, 249, 369, 454, 508
Mo_505....97, 122, 182, 184, 246, 437, 441, 506	Mo_800....341, 462
	Mo_825....90, 462
	Mo_830....463
	Mo_833....82, 84, 85, 86, 92, 125, 142, 162, 164, 173, 176, 183, 190, 446, 511
	Mo_835....142, 172, 173, 178, 184, 448, 512
	Mo_84....303, 460

Mo_841....303, 462, 464
Mo_85....303, 461
Mo_855....72, 462
Mo_856....90, 462
Mo_857....20, 462, 520
Mo_860....446, 512
Mo_882....464
Mo_895....384, 464
Mo_959....106, 266, 448, 505
Mo_961....22, 173, 175, 179, 182, 184, 296,
310, 345, 448, 507

SBM_s_47....553

SBM_S_79....104, 468

Suppléments

SBM_L_12....35, 173, 174, 234, 428, 429,
430, 453, 522

SBM_L_124....375, 459, 516

SBM_L_202....112, 366, 369, 370, 453, 516

SBM_L_333....375, 453, 518

SBM_L_334....109, 366, 370, 458, 521

SBM_M1_108....253, 254, 452, 510

SBM_M1_167....55, 154, 356, 378, 380, 460,
507

SBM_M1_185....356, 443, 506, 507

SBM_M1_201....460

SBM_M1_202....56, 421, 517

SBM_M1_3....552

SBM_M1_30....453

SBM_M1_31....445, 515

SBM_M1_4*....552

SBM_M1_77....253

SBM_M2_30....172, 173, 453, 515

SBM_M2_40....253, 553

SBM_M2_64....456, 514

SBM_M2_77....365, 456, 510

SBM_s_40....555

Index nominum

A

Achéron (Enfers)....111, 126, 177, 179, 180,
182

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône,
France)....VIII, 27, 48, 120, 138, 220,
267, 271, 445, 479, 484, 500, 505, 549,
581, 582, 583

Alcuin, poète et théologien....33, 479

Alecto, Furie....181, 182

Alexandre le Grand, roi de
Macédoine....329, 331

Amboise (Georges d-), cardinal....326, 327

Anne d'Autriche, reine et régente de
France....30, 36, 46, 88, 97, 99, 100, 104,
107-110, 112, 113, 119, 121, 122, 127,
134, 136, 137, 159, 161, 162, 191, 204,
208, 210, 213, 237, 253, 254, 261, 262,
264, 272, 278, 280, 289, 290, 305, 306,
326, 328, 333-340, 345, 358, 361, 364,
370, 380, 391, 398, 403, 411, 436, 444,
456, 459, 460, 462, 504, 505, 510, 517,
583

Apollonius de Rhodes....150

Asmodée, démon de la luxure....187

Assassinat d'Henri IV....504

Assassinat de Concino Concini....504

Astaroth, démon trésorier infernal....22, 108,
164, 186, 522, 553

Atropos, Moire....182, 407, 588

Au-delà....20, 86, 92, 106, 116, 122, 160,
168, 169, 176, 188, 211, 217, 222, 239,

241, 268, 270, 272, 275, 290, 306, 309,
398, 437, 438, 482

Autre monde....267

B

Baphomet, démon et idole mystérieuse soi-
disant adorée par l'Ordre du Temple....69

Barillon (Jean-Jacques de -), magistrat
français....46, 100, 101, 196, 306, 358,
364, 383, 384, 448, 484, 485, 505, 512,
549, 578

Bayard (Pierre Terrail de -), chevalier....68,
208

Beaufort (François de Vendôme), duc de -
....115, 382, 383, 421, 549, 580

Belzébuth, prince des démons....164, 186

Besongne (Cardin), libraire....46, 56, 204,
448, 456, 461, 513

Béthune (Maximilien de-), duc de Sully,
surintendant des finances....177, 327

Blocus de Paris....506, 550, 573

Bordeaux (Gironde, France)....V, VIII, 32,
44, 48, 143, 230, 262, 370, 376, 430, 453,
459, 461, 464, 471, 497, 500, 516, 519,
521

Bossuet (Jacques-Bénigne), évêque et
écrivain....128, 263, 371, 472

Boudeville (Claude), imprimeur....415, 455,
507

Bouillon (Frédéric-Maurice de la Tour
d'Auvergne, duc de -)....68, 208, 275,
342, 494, 521

- Bouillon (province de Luxembourg, Belgique)...68, 84, 94, 102, 121, 126, 150, 164, 165, 171, 173, 176, 177, 178, 181, 183, 185, 187, 201, 234, 258, 275, 310, 313, 315, 325, 342, 443, 467, 521, 522
- Brunet (Jean), imprimeur...27, 55, 56, 94, 109, 178, 378, 422, 446, 454, 458, 460, 509, 512, 514, 515, 520, 521, 552, 553, 554, 555, 587
- Buffalini (Hortensia), mère de Jules Mazarin...92, 93, 99, 110, 120, 121, 122, 157, 158, 161, 184, 212, 222, 223, 244, 266, 272, 275, 276, 279, 280, 294, 297, 298, 299, 303, 304, 307, 308, 309, 312, 314, 319, 346, 455, 504, 515
-
- C**
- Caius Julius Hyginus....78
- Candale (Henry de Nogaret), duc de –....247
- Carigny (D.P.P, sieur de –), pamphlétaire...92, 93, 120, 122, 184, 320, 346, 455, 461, 515
- Cerbère, chien polycéphale gardien des Enfers...172, 177, 179, 407, 575
- Champ des guerriers (Enfers)...179, 183
- Champ des Larmes (Enfers)...178, 179, 188
- Champs Elysées (Enfers antiques)...83, 166, 171, 176, 558
- Champs élysiens, voir Champs Elysées.
- Charenton (Charenton-le-Pont, Val de Marne, Ile de France)...57, 113-115, 119, 129, 161, 164, 178, 190, 239, 245, 246, 248-252, 256, 275, 281, 284, 294, 337, 342, 354, 365, 368, 369, 381, 382, 388, 445, 446, 447, 454, 460, 508, 509, 548, 550, 573
- Charles (Noël), imprimeur...19, 25, 74, 77, 81- 83, 86-89, 103, 105-107, 115, 119, 122, 127, 135, 138, 188, 220, 245, 252-256, 258, 272, 275, 280, 310, 319, 321, 326, 327, 333, 335, 342, 346, 355, 359, 371, 372, 380, 387, 395, 396, 402, 410, 419, 435, 439, 444, 447, 450, 471, 477, 479, 485, 490, 491, 495, 499, 507, 508, 509, 510, 513, 514, 549, 554, 556, 582
- Charles Ier, roi d'Angleterre...78, 81, 82, 83, 86-89, 103, 115, 122, 127, 188, 245, 252-256, 272, 280, 333, 335, 359, 371, 380, 387, 510, 549, 582
- Charles VII...25, 77, 105, 106
- Châtillon (Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville), duchesse de – ...258, 374, 382, 412
- Châtillon (Gaspard VI de Coligny), duc de – , pair de France...37, 46, 57, 67, 68, 85, 112-115, 117, 118, 122, 128-130, 150, 153, 163, 164, 166, 168, 172, 173, 190, 214, 234, 239, 245, 249, 250, 252, 257, 258, 264, 270, 271, 273, 275, 277, 278, 281, 282, 292, 294, 329, 330, 337, 342, 346, 359, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 374, 375, 377, 378, 381, 382, 387, 388, 438, 442, 444-447, 451, 454, 455, 508- 510, 516, 554, 555, 581
- Chenault (Charles), imprimeur...447, 509
- Christine de Pizan, philosophe et poétesse...71, 77, 494
- Cicéron (Marcus Tullius Cicero, dit–), consul et orateur romain...30, 160, 192, 198, 261, 274, 277, 436

- Clanleu (Bertrand d'Ostove), marquis de –
37, 57, 113, 114, 115, 164, 179, 190,
 234, 245, 249, 250, 251, 365, 445, 447,
 454, 508, 509, 549, 581
- Clenleu (Pas-de-Calais, France)....250, 251,
 252, 371, 382
- Clenleu, voir *Clanleu*.
- Coccyte (Enfers)....169, 177, 179, 180, 182
- Coeffier de Ruzé d'Effiat (Henri), marquis
 de Cinq-Mars....327, 346
- Coligny (Gaspard II de), amiral et pair de
 France....114, 191, 251, 360, 368, 392
- Colombel (Mathieu), imprimeur....114, 381,
 451, 509
- Commode, empereur romain....70, 395
- Conchino Conchini, voir *Concino Concini*.
- Concino Concini, maréchal de France....34,
 35, 37, 55, 60, 96, 97, 100, 118, 122, 127,
 131, 169, 177, 179, 214, 225, 235, 236,
 246, 247, 261, 266, 272, 276, 278, 282,
 283, 289, 293, 298, 301, 308, 309, 312,
 319, 327, 357, 360, 361, 392, 393, 395,
 397, 403, 404, 435, 548, 577
- Condé (Anne-Geneviève de Bourbon-
 Condé)....375
- Condé (Henri II de Bourbon-Condé), pair de
 France....113
- Condé (Louis II de Bourbon-Condé), pair de
 France....20, 57, 67, 68, 70, 72, 73, 80, 82,
 86, 89, 90, 94, 95, 102, 112-115, 117, 119,
 121, 122, 125, 128-131, 150, 163, 166,
 168, 173, 183, 191, 202, 213, 222, 234,
 239, 240, 243, 244, 246, 249, 250, 252,
 256, 257, 262, 264, 266, 270, 271, 272,
 275, 277, 278, 281, 282, 288, 289, 292,
 297, 303, 304, 318, 323, 329-335, 337,
 338, 342, 343, 345, 346, 354, 358, 361,
 366, 369-372, 374, 375, 381, 382, 388,
 389, 393, 419, 421, 424, 435, 436, 438,
 439, 442, 444-451, 453, 454, 460, 463-
 477, 485, 489, 491, 505, 506, 508, 509,
 511, 512, 513, 516, 518, 519, 522, 554,
 557, 571, 573, 580
- Conspiration de Cinq-Mars....210, 327
- Coulon (Veuve Anthoine –),
 imprimeur....234, 434, 458, 476, 507
- Cromwell (Oliver), lord-protecteur suite à la
 Première Révolution anglaise....81, 194,
 335, 379
- Cyrano (Savinien de –, sieur de
 Bergerac)....247, 268, 377, 379, 422, 423,
 424, 426, 442, 443, 495, 507
-
- D**
- Dante Alighieri, poète....88, 150, 170, 171,
 185, 186, 188, 189, 406, 469
- Diable....66, 86, 154, 187, 418, 419, 477
- Dori (Leonora), femme de Concini....96, 97,
 131, 165, 237, 276, 360, 397, 437, 504
- Du Pont (Pierre), imprimeur....85, 113, 144,
 454, 508
- Duel des Mignons....327
-
- E**
- Eaque, juge des Enfers....178
- Enfer (biblique)....22, 35, 37, 56, 62, 83, 85,
 86, 88, 95, 115, 170, 171, 173, 174, 177,
 180, 182, 185, 186, 187, 188, 189, 190,
 223, 235, 240, 255, 306, 314, 316, 367,
 406, 407, 408, 409, 411, 413, 418, 422,

- 428, 429, 430, 437, 440, 449, 456, 464, 469, 475, 492, 496, 514, 548, 552, 575
- Enfers (antiques)...21, 34, 35, 60, 68, 85, 86, 89, 94, 99, 111, 115, 117, 124, 127, 131, 162, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 198, 208, 217, 273, 307, 309, 310, 344, 398, 399, 400, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 428, 430, 437, 443, 449, 455, 458, 464, 479, 480, 519, 521, 522, 553, 557, 558, 559
- Epernon (Jean-Louis de Nogaret de La Valette), duc d....247
- Epictète, philosophe....347, 480
- Eratosthène de Cyrène....78, 480
- Estienne (Antoine), premier imprimeur du Roi....67, 71, 80, 297, 454, 466, 480, 514
-
- F**
- Fairfax (Thomas), général et commandant-en-chef de la Première Révolution anglaise....80, 81, 379, 466
- Faubourg Saint-Antoine (Paris, 11^{ème}/12^{ème} arrondissements)...57, 94, 95, 178, 239, 284, 342, 548
- Faure (R.P. François), cordelier, évêque de Glandèves....46, 113, 249, 364, 367, 368, 369, 371, 373, 444, 510
- Fénelon (François de Salignac de la Mothe-Fénelon, dit –), théologien et écrivain....191, 477, 480, 487
- Ferrières-en-Gâtinais (Loiret, Centre-Val de Loire)...75
- Feugé (Robert), imprimeur....80, 113, 445, 466, 508
- Fontenelle (Bernard le Bovier de–), scientifique et écrivain....191, 481
- France (Henriette-Marie de –), fille d’Henri IV, sœur de Louis XIII et épouse de Charles I^{er} d’Angleterre....83, 253, 254, 335, 379
- Fronde...IV, V, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 57, 58, 65, 68, 70, 77, 89, 90, 91, 92, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 107, 113, 115, 116, 122, 123, 128, 131, 133, 134, 135, 142, 143, 148, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 159, 160, 166, 170, 175, 178, 180, 186, 191, 193, 194, 197, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 230, 231, 233, 235, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 255, 257, 258, 260, 268, 271, 275, 287, 289, 291, 292, 296, 297, 302, 304, 305, 307, 314, 328, 330, 334, 335, 336, 342, 345, 347, 349, 350, 352, 353, 356, 358, 363, 365, 366, 370, 371, 374, 376, 380, 383, 384, 385, 387, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 401, 405, 412, 414, 423, 430, 433, 435, 436, 438, 439, 444, 445, 449, 454, 463, 465, 469, 470, 474, 476, 479, 484, 487, 489, 490, 491, 492, 494, 497, 498, 503, 504, 505, 511, 520, 521, 547, 548, 556, 557, 560, 561
- Fronde des Princes...33, 44, 48, 49, 50, 113, 131, 153, 342, 350, 370, 547, 561
- Fronde parlementaire...34, 44, 48, 50, 113, 131, 153, 155, 275, 350, 370, 505, 547, 561
- Furetière (Antoine), auteur et lexicographe....24, 28, 31, 33, 65, 66, 119,

123, 126, 130, 142, 156, 158, 205, 215,
239, 242, 269, 270, 271, 295, 297, 299,
300, 301, 302, 303, 308, 309, 312, 313,
314, 345, 346, 366, 373, 377, 406, 481
Furies, déesses infernales....181, 182, 187

G

Gassion (Jean de -), maréchal de
France....122, 264, 342, 460, 505, 515
Gaverston (Piers), *voir* Gaveston (Piers -)
Gaveston (Piers), chevalier gascon et favori
d'Edouard II d'Angleterre....289, 361
Gontaut (Charles de -), favori....327, 346,
435
Grand Condé *voir* Condé (Louis II de
Bourbon-Condé), pair de France.
Grande Mademoiselle, *voir* Orléans (Anne-
Marie-Louise d-)
Guerre de Cent Ans....77
Guerre de Trente Ans....254
Guyenne (ancienne province de France,
aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine et
Occitanie)....325, 375, 376, 412, 428,
430, 453, 497, 516, 518, 521

H

Hales (Alexandre de -), théologien....23, 478
Hatchepsout, reine d'Égypte....395
Héliogabale, empereur romain....395
Henri III de Navarre....102, 106, 107, 108,
247, 256, 266, 327, 434, 497, 504
Henri IV....51, 74, 100, 107, 108, 109, 110,
134, 135, 137, 138, 139, 142, 143, 144,
146, 159, 162, 190, 191, 192, 225, 227,

266, 272, 283, 293, 294, 298, 300, 306,
312, 323, 326, 327, 331, 332, 333, 334,
346, 360, 372, 396, 463, 470, 476, 489,
492, 494, 504, 522, 549, 550, 570, 585

Henri IV, roi de France....51, 74, 100, 107,
108, 109, 110, 134, 135, 137, 138, 139,
142, 143, 144, 146, 159, 162, 190, 191,
192, 225, 227, 266, 272, 283, 293, 294,
298, 300, 306, 312, 323, 326, 327, 331,
332, 333, 334, 346, 360, 372, 396, 463,
470, 476, 489, 492, 494, 504, 522, 549,
550, 570, 585

Hercule, héros grec....172, 177

Hibraïm, sultan ottoman....188, 272, 505,
549, 582

Homère, poète....19, 68, 172, 483

Huot (Claude), libraire....216, 219, 247, 295,
442, 443, 454, 483, 506, 507, 508, 509

I

Innocent X (236^{ème} pape)....385

Institoris (Henri), moine dominicain
inquisiteur....219, 483

Italie (Europe du Sud)....30, 101, 159, 177,
292, 293, 294, 296, 306, 313, 325, 341,
352, 395, 423, 426, 430, 439, 456, 472,
477, 486, 587, 588

J

J.M. Bourdelois....109, 366, 458

Jacquard (Nicolas), imprimeur....67, 113,
454, 509, 554

Jacques Sprenger, inquisiteur
dominicain....219

- janvier 1649....45
- Jeanne d'Arc,....77, 78, 80, 81, 82, 99, 103, 128, 266, 481, 504
- Jules César, empereur romain....19, 69, 70, 71, 72, 73, 121, 130, 244, 266, 292, 329, 331, 332, 462, 473, 481, 487, 494, 496, 504
-
- L**
- La Balue (Jean de-), cardinal....325, 326, 327, 435
- La Boétie (Etienne de-), écrivain humaniste....30, 70, 71, 72, 473, 485
- La Samaritaine....137, 138, 323, 550, 570
- La Vigne (Nicolas de -), imprimeur....99, 203, 293, 455, 461, 465, 515
- Langlois (Denis), imprimeur....113, 114, 289, 442, 451, 464, 508, 509
- Le Loyer (Pierre), juge et démonologue....21, 23, 64, 65, 126, 160, 161, 166, 184, 187, 219, 220, 338, 339, 341, 343, 487
- Lévis de Caylus (Jacques de -), favori....327
- Ligue....20, 28, 29, 98, 205, 208, 251, 262, 289, 418, 439
- Lorraine (Louis II de-), cardinal....77, 82, 327, 346, 522
- Louis X Le Hutin, roi de France....25, 26, 27, 32, 34, 35, 44, 46, 51, 55, 57, 76, 82, 83, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 121, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 161, 162, 164, 172, 176, 187, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 231, 233, 237, 243, 247, 248, 251, 252, 253, 257, 261, 265, 266, 271, 272, 280, 295, 310, 323, 324, 325, 326, 327, 333, 334, 336, 338, 339, 346, 347, 348, 385, 393, 398, 403, 410, 429, 434, 440, 443, 446, 447, 448, 449, 452, 455, 456, 457, 459, 460, 469, 470, 472, 473, 474, 476, 480, 481, 483, 486, 488, 495, 498, 504, 505, 506, 507, 511, 512, 514, 515, 517, 518, 522, 549, 550, 551, 554, 558, 559, 571, 583
- Louis XI, roi de France....25, 26, 27, 32, 35, 44, 46, 51, 55, 57, 76, 82, 83, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 121, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 161, 162, 164, 172, 176, 187, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 231, 233, 237, 243, 247, 248, 251, 252, 253, 257, 261, 266, 271, 272, 280, 295, 310, 323, 324, 325, 326, 327, 333, 334, 336, 338, 339, 346, 347, 348, 351, 364, 372, 380, 385, 393, 398, 403, 410, 429, 434, 440, 443, 446, 447, 448, 449, 452, 455, 456, 457, 459, 460, 469, 470, 472, 474, 476, 480, 481, 483, 486, 488, 495, 498, 504, 505, 506, 507, 511, 512, 514, 515, 517, 518, 522, 549, 550, 551, 554, 558, 571, 583
- Louis XII, le Père du peuple....26, 27, 32, 51, 55, 57, 83, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 161, 162, 164, 172, 176, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 233, 247, 248, 251, 253, 261, 266, 272, 295, 323, 324, 325, 326, 327, 333, 334, 336, 339, 346, 348, 364, 385, 393, 403, 434, 446, 447, 449, 452, 455, 456, 457, 459, 469, 472, 474,

- 481, 483, 488, 495, 498, 504, 507, 511, 512, 514, 515, 517, 518, 522, 549, 551, 571, 583
- Louis XII, le Père du peuple, roi de France....26, 27, 32, 51, 55, 57, 83, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 161, 162, 164, 172, 176, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 233, 247, 248, 251, 253, 261, 266, 272, 295, 323, 324,325, 326, 327, 333, 334, 336, 339, 346, 348, 364, 385, 393, 403, 434, 446, 447, 449, 452, 455, 456, 457, 459, 469, 472, 474, 481, 483, 488, 495, 498, 504, 507, 511, 512, 514, 515, 517, 518, 522, 549, 551, 571, 583
- Louis XIII, le Juste....26, 27, 32, 51, 55, 57, 83, 100, 104, 107, 108, 109, 110, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 161, 172, 176, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 247, 248, 251, 253, 261, 266, 272, 295, 323, 327, 333, 334, 336, 339, 364, 385,393, 403, 452, 456, 457, 459, 472, 474, 481, 483, 488, 495, 498, 504, 507, 511, 512, 517, 518, 522, 549, 551, 571, 583
- Louis XIII, Le Juste, roi de France....26, 27, 32, 51, 55, 57, 83, 100, 104, 107-110, 129, 132, 134-139, 142-146, 161, 172, 176, 190, 191, 208, 210, 212, 214, 225, 247, 248, 251, 253, 261, 266, 272, 295, 323, 327, 333, 334, 336, 339, 364, 385,393, 403, 452, 456, 457, 459, 472, 474, 481, 483, 488, 495, 498, 504, 507, 511, 512, 517, 518, 522, 549, 551, 571, 583
- Louis XIV, roi de France....25, 35, 44, 46, 76, 82, 83, 106, 107, 108, 109, 121, 134, 136, 137, 161, 162, 187, 191, 210, 231, 237, 243, 252, 257, 261, 271, 280, 323, 333, 336, 338, 339, 351, 364, 372, 380, 398, 410, 429, 440, 443, 448, 456, 457, 460, 470, 472, 476, 486, 498, 505,506, 518, 522, 550, 551, 554, 558, 571
- Louvre (Paris, 1^{er} arrondissement)....46, 136, 177, 493, 551, 571
- Loyson (Jean-Baptiste), libraire du Palais....108, 247, 455, 507
- Lucifer, diable....164, 186, 187, 407, 409, 422, 423, 429, 430
- Ludwig Lavater, pasteur protestant....219, 486
-
- M**
- M.D.B, voir Du Bosc de Montandré
- Machiavel (Niccolò Machiavelli, dit Nicolas -)....28, 30, 31, 32, 33, 57, 70, 185, 186, 296, 297, 326, 405, 418, 424, 437, 486, 488, 491
- Manchini, voir Mancini (Paul)
- Mancini (Paolo), voir Mancini (Paul)
- Mancini (Paul), neveu de Mazarin....37, 39, 57, 67, 68, 93, 94, 99, 102, 115, 120, 121, 122, 126, 127, 152, 163, 164, 166, 172, 175, 176, 177, 179-184, 186, 194, 195, 201, 214, 222-227, 234, 239, 245, 256, 257, 258, 266, 272, 300, 302, 307, 313, 315, 320, 325, 334, 356, 357, 400, 409, 412-414, 439, 449, 450, 452, 458, 520, 521, 549, 584
- Manzini, voir Mancini (Paul)

- Marc-Antoine, empereur romain....72, 403, 417, 485, 495
- Marguerite de France, reine de France....159
- Marguerite de Rohan, fille d'Henri II de Rohan....248, 380
- Marigny (Enguerrand de-), surintendant des finances....326, 327, 346, 435, 453, 458, 517
- Marino Faliero, 55^{ème} doge de Venise....395
- Marquis d'Ancre, *voir* Concino Concini.
- Martin (Sébastien), imprimeur....46, 232, 448, 475, 488, 512
- Mathurin Questier, astrologue et pamphlétaire....234, 458, 507
- Mauchiny, *voir* Mancini (Paul)
- Maugiron (Louis de -), favori....327
- Mazarin (Cléria, veuve Pietro Muti), sœur de Jules Mazarin....92, 244, 513
- Mazarin (Michel), archevêque d'Aix-en-Provence, cardinal de Sainte-Cécile-du-Trastevere, frère de Jules Mazarin....90, 91, 92, 95, 120, 121, 130, 168, 223, 244, 268, 270, 272, 273, 275, 299, 300, 309, 310, 312, 314, 319, 354, 403, 505
- Mazarin (Michele), *voir* Mazarin (Michel).
- Mazarin, Jules, cardinal -....20, 22, 28, 30, 35, 39, 51, 53-57, 67-70, 72, 76, 82, 84-87, 90-100, 102, 108, 115, 118, 120-122, 126, 127, 130, 131, 133, 139, 143, 145, 146, 148-150, 152-156, 158, 159, 161-171, 173-195, 201, 203, 204, 207, 208, 210, 212-215, 222-226, 232-240, 242, 244, 246, 247, 250-252, 256- 258, 264-266, 268-272, 275, 276, 278-281, 283, 284, 287-323, 325, 326, 328-334, 336,-338, 340-349, 351-361, 365, 368-371, 378-386, 388, 389, 391-395, 397-431, 435-458, 460-468, 470-472, 476, 479, 482, 483, 485, 486, 488- 490, 493, 494, 497, 504, 506, 507, 510-522, 549, 552, 553, 557, 558, 584, 587, 589
- Mazzarino (Pietro), père de Jules Mazarin....294
- Médicis (Catherine de -), reine et régente de France....97, 135, 159, 277, 291, 306, 396, 405
- Médicis (Marie de), reine et régente de France....97, 98, 107, 109-111, 119, 121, 159, 210, 272, 278, 301, 327, 333, 393, 395, 403, 476, 479, 497, 504, 548, 576
- Mégère, Furie....181, 182
- Melun (Charles de), favori....310, 326, 327, 346
- Michaelis (Sébastien), religieux dominicain....220, 490
- Midas, roi de Phrygie....303, 304
- Minos, juge des Enfers....178, 179, 190, 191, 225
- Moire(s), divinité(s) du Destin....182
- Montaigne (Michel Eyquem de -), philosophe humaniste et moraliste....70, 72, 287, 288, 473, 490
- Montargis (Loiret, Centre-Val de Loire)....23, 73, 74, 75, 76, 124, 209, 210, 227, 234, 246, 444, 506
- Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de-), la Grande Mademoiselle....109, 370, 489, 495, 522
- Morlot (Claude), imprimeur....35, 90, 113, 204, 289, 422, 442, 445, 454, 460, 462, 508, 512

Musnier (François), imprimeur....55, 154,
172, 247, 289, 320, 421, 451, 452, 453,
460, 461, 466, 507, 510, 515

N

Naudé (Gabriel), bibliothécaire de
Mazarin....53, 143, 203, 442, 456, 458,
465, 467, 491

Nemours (Charles-Amédée de Savoie, duc
de –)....55, 94, 115, 116, 151, 166, 258,
371, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 400,
409, 412, 439, 444, 449, 451, 494, 519,
520, 521, 553, 555, 556

Néron (Imperator Nero Claudius Caesar
Augustus Germanicus), cinquième et
dernier empereur romain de la dynastie
julio-claudienne....70, 297, 298, 395

Noël (François), imprimeur....22, 64, 65,
115, 217, 218, 219, 220, 262, 338, 339,
341, 343, 344, 355, 391, 433, 442, 448,
451, 452, 462, 464, 467, 479, 498, 507,
514, 520

Notredame, voir Nostradamus (Michel de
Nostredame)

Nostradamus (Michel de Nostredame, dit–),
médecin astrologue....124, 159, 161, 404,
405, 457, 491, 515

O

Orléans (Gaston d–), dit....109, 210, 246,
517, 518, 522

Orléans (Loiret, France)....77, 78, 80-82,
106, 109, 113, 119, 128, 202, 210, 236,
253, 266, 341, 370, 404, 423, 424, 425,

448, 449, 460, 464, 477, 490, 495, 504,
505, 510, 519, 558

Orphée, héros grec....66, 172, 279, 406

Ovide (Publius Ovidius Naso), poète
latin....78, 88, 131, 132, 172, 303, 406,
492

P

Paix de Rueil....245

Paradis (biblique)....34, 62, 79, 88, 99, 111,
174, 185, 186, 188, 192, 223, 389, 406,
407, 408, 415, 429, 464, 479, 557

Parque(s), maîtresse(s) de la destinée....86,
175, 588

Paslé (Jean), imprimeur....57, 108, 109, 137,
295, 452, 459, 467, 512, 518, 521

Patrocle, héros de la guerre de Troie....19, 68

Pazzi, famille noble de Florence, chassé
après la conjuration des Pazzi....395

Pellaut (Philippe), notaire à Châtillon....112,
374, 375, 447, 516

Pépingué (Veuve Théodore –),
imprimeur....67, 80, 91, 454, 466, 514

Phlégéton (Enfers)....169, 179, 180, 182,
283, 413

Pie IV (224^{ème} pape)....219

Pignerol (Piémont, Italie)....46, 100, 101,
306, 383, 384, 448, 512

Platon

Gorgias....31, 345, 364, 416, 477, 493

La République....196, 200, 493

Le Sophiste....31, 493

Ménon....31, 493

Théétète....31, 493

Platon, auteur antique....20, 31, 32, 123, 185,
196, 200, 386, 470, 493, 495

- Plotin, philosophe....58, 116
- Pluton, dieu des Enfers romain....22, 37, 56, 97, 123, 127, 164, 172, 175, 178, 179, 183, 184, 186, 191, 250, 298, 301, 315, 410, 411, 430, 447, 449, 510, 552, 558
- Pont au Change (Paris, 1^{er}/4^{ème} arrondissements)....134, 135, 136, 139, 157, 162, 190
- Pont-Neuf (Paris, 1^{er}/6^{ème} arrondissements)....108, 132, 135, 137, 138, 143, 144, 190, 191, 212, 393, 401, 452, 493, 494, 512, 519
- Pontoise (Val-d'Oise, Ile de France)....72, 120, 121, 257, 303, 462, 464, 519, 520, 521
- Preuveray (François), imprimeur....20, 83, 113, 446, 449, 462, 508, 510, 511, 520, 554, 556
- Prise de Charenton....508
- Pucelle d'Orléans, voir *Jeanne d'Arc*.
- Pucelle d'Orléans, voir Orléans (Anne-Marie-Louise d-).
- Purgatoire (biblique)....61, 62, 64, 78, 83, 88, 95, 111, 115, 134, 186, 188, 189, 216, 217, 219, 221, 222, 223, 314, 367, 389, 399, 406, 407, 408, 464, 477, 487, 556
-
- Rhadamanthe, juge des Enfers....178, 182, 191
- Richelieu (Armand Jean du Plessis), cardinal duc de –....34, 35, 37, 55, 56, 91, 96, 98-100, 110, 111, 115, 122, 123, 135, 153, 172, 177, 183, 184, 191, 192, 194, 208, 210, 214, 221-223, 226, 233-236, 246, 247, 261, 264, 266, 269, 272, 273, 283, 284, 289, 293, 297, 298, 303, 305, 306, 309, 310, 316, 322, 323, 327, 346, 360, 383, 391, 393, 398, 410, 411, 418, 440, 442, 455-458, 460, 464, 465, 472, 479, 481, 490, 492, 498, 504, 506, 511, 514, 515, 518, 557, 558
- Rivière (R.P.Antoine), docteur de Paris, Prieur et vicaire général au couvent de Saint Augustin à Pignerol....46, 100, 101, 133, 150, 196, 383, 384, 448, 496, 512
- Rohan (Henri II) duc de –....380, 507
- Rohan (Tancrede de –)....55, 154, 161, 176, 247, 248, 356, 376, 378, 379, 380, 390, 451, 460, 507, 579
- Ronsard (Pierre de –), poète français....150, 197, 327, 436, 495
- Rouen (Seine-Maritime, France)....VIII, 48, 64, 77, 149, 230, 442, 445, 450, 456, 463, 474, 487, 498, 514

R

- Rabelais (François), auteur humaniste....144, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 201, 214, 218, 417, 486, 493
- Ravaillac (François), assassin d'Henri IV....34, 108, 360, 396, 397, 469, 476, 480, 488
- Renaudot (Théophraste), fondateur de la Gazette....90, 91, 93, 203, 206, 463, 494

S

- Saint Augustin (Augustin d'Hippone, dit-), philosophe et théologien....22, 62, 85, 89, 495
- Saint-Barthélemy....114, 235, 251, 360, 368, 396, 405
- Saint-Chamond (Melchior Mitte de Chevières), marquis de –, ambassadeur

- de France à Rome....46, 56, 101, 384, 385, 448, 513
- Saint-Germain-en-Laye (Yvelines, Ile de France)....35, 44, 76, 82, 84, 85, 113, 118, 119, 120, 122, 136, 137, 169, 203, 210, 234, 246, 293, 347, 381, 422, 442, 445, 446, 462, 463, 508, 511, 512
- Saint-Maigrin, voir Saint-Mégrin.
- Saint-Mégrin (Jacques de Stuer de Caussade), marquis de102, 371, 444, 520, 521
- Samosate (Lucien de-), philosophe et satiriste....19, 190, 191, 192, 194, 197, 246, 273, 304, 326, 347, 417, 471, 486, 496, 498
- Sandricourt, pamphlétaire de la Fronde....27, 94, 171, 194, 195, 206, 224, 225, 258, 300, 302, 307, 334, 356, 409, 410, 411, 450, 452, 455, 519, 520
- Sara (Henri), imprimeur....114, 447
- Sara (Robert), imprimeur....92, 93, 120, 122, 455, 515
- Sardanapale, empereur mythique d'Assyrie....310, 311, 326
- Sardanapale, empereur mythique d'Assyrie....172, 406
- Satan, diable....168, 169, 186, 187, 218, 423
- Scarron (Paul), auteur et pamphlétaire de la Fronde.....20, 34, 150, 193, 201, 295, 392, 404, 443, 444, 466, 496, 506, 558
- Schomberg (Georges de-), favori....327
- Scipion Dupleix, historien français....302, 434
- Scudéry (Georges de-), auteur....55, 72, 154, 247, 304, 451, 460, 496, 507
- Sedan (Ardennes, France)....68, 121, 122, 166, 212, 234, 275, 278, 489, 518, 521, 522, 553
- Sénèque, philosophe....22, 36, 108, 166, 185, 205, 220, 304, 322, 378, 522, 553
- Shakespeare
Cymbeline....19, 496
Hamlet....19, 68, 496
Macbeth....19, 166, 414, 496
Richard III....19, 496
The Rape of Lucrece....88, 496
- Shakespeare (William), dramaturge....19, 68, 72, 88, 133, 414, 496
- Sicile (Italie)....293, 294, 296, 301, 302, 311, 462, 479
- Sieur de Figuire, pamphlétaire de la Fronde....46, 56, 101, 384, 385, 448, 452, 513
- Sieur de la Campie pamphlétaire de la Fronde....46, 451
- Sieur N.T. Drazor, Champenois, voir Rozard
- Styx (Enfers)....92, 175, 176, 177, 179
-
- T**
- Taillepiep (Noël), écrivain franciscain....64, 65, 217, 218, 219, 220, 338, 339, 341, 343, 344, 433, 498
- Tantale, roi de Phrygie....166, 182, 183, 190, 325
- Targa (Pierre), imprimeur ordinaire de l'archevêché....46, 114, 117, 167, 447, 451, 456, 488, 506, 509
- Tartare (Enfers)....174, 178-184, 186, 188, 413

Tertullien (Quintus Septimius Florens
Tertullianus, dit –), philosophe et
théologien...62, 70, 201

Tisiphone, Furie....181, 182

Turenne (Henri de La Tour d’Auvergne,
vicomte de –), maréchal de France....84,
93, 122, 256, 257, 264, 275, 341, 342,
436, 460, 511, 512, 515, 550, 558, 571

U

Urbain VIII (235^{ème} pape)....385

V

Vallery (Yonne, Bourgogne-Franche-
Comté)....119

Valois (Jean-Gaston), duc de –, fils de
Gaston d’Orléans et de Marguerite de
Lorraine....372

Variquet (Pierre), imprimeur....97, 226, 441,
456, 466, 506, 514

Vincennes (Val-de-Marne, Ile de
France)....113, 114, 117, 119, 248, 249,
252, 447, 476, 509, 515

Virgile

Enéide....59, 95, 172, 174, 175, 177, 178,
179, 180, 181, 406, 499

Géorgiques....172, 174, 406, 499

Virgile, poète latin....59, 95, 170, 172, 17-
181, 184, 188, 189, 201, 406, 437, 488,
494, 499

Annexes

Table des illustrations

a. Figures

FIGURE 1 - HYDRIE DE CAERE, DECOR SUR PANSE MONTRANT HERAKLES (LEONTE, CHITON, COURT, BRANDISSANT UNE MASSUE ET CONDUISANT CERBERE), ET CERBERE (ENTOURE DE SERPENTS), FACE A EURYSTHEE (CHITON, HIMATION, GESTICULANT DANS UN PITHOS)N 42X41.2CM, PEINTURE SUR ARGILE, EPOQUE ARCHAÏQUE, FIGURE NOIRE IONIENNE, -550 A -500 AV.J.-C., DEPARTEMENT DES ANTIQUITES GRECQUES, ETRUSQUES ET ROMAINES DU LOUVRES (PARIS).....	574
---	-----

b. Graphiques.

GRAPHIQUE 1 - REPARTITION DES PUBLICATIONS DE MAZARINADES DURANT LA FRONDE, PAR ANNEES	559
GRAPHIQUE 2 - REPARTITION DES PUBLICATIONS DE MAZARINADES A L'INTERIEUR DES FRONDES : FRONDE PARLEMENTAIRE (1648-1649) ET FRONDE DES PRINCES (1650-1653).....	560
GRAPHIQUE 3 - REPARTITION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRET NO.138, RELATIF A LA PRESSE D'ANCIEN REGIME.	560
GRAPHIQUE 4 - TABLEAU COMPARATIF DE L'ARRET 138 (AUTEUR, LIEU, IMPRIMEUR, PERMISSION) ET DU RELEVÉ D'HUBERT CARRIER (DATE, LIEU, IMPRIMEUR) APPLIQUE AU PRESENT CORPUS	561
GRAPHIQUE 5 - RELEVÉ D'APRES HUBERT CARRIER : DATE, LIEU ET IMPRIMEUR MENTIONNES, CRITERES APPLIQUES AU CORPUS D'OUTRE-TOMBE.	561
GRAPHIQUE 6 - ARRET NO.138 DE 1649 : MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE AVEC OU SANS MENTION GEOGRAPHIQUE (LIEU).....	562
GRAPHIQUE 7 - ARRET NO.138 DE 1649 : MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE AVEC OU SANS AUTEUR MENTIONNE.....	562
GRAPHIQUE 8 - ARRET NO.138 DE 1649 : MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE AVEC OU SANS DATE MENTIONNEE.	563
GRAPHIQUE 9 - ARRET NO.138 DE 1649 : MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE AVEC OU SANS ADRESSE TYPOGRAPHIQUE (PARTIELLE OU COMPLETE) MENTIONNEE.	563
GRAPHIQUE 10 - ARRET NO.138 DE 1649 : MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE AVEC OU SANS PERMISSION OU PRIVILEGE ROYAL.	564
GRAPHIQUE 11 - ARRET NO.138 DE 1649 : COMPARAISON ENTRE LES DEUX FRONDES DES MAZARINADES PORTANT UNE ADRESSE TYPOGRAPHIQUE.	564

GRAPHIQUE 12 - ARRET NO.138 DE 1649 : COMPARAISON ENTRE LES DEUX FRONDES DES MAZARINADES PORTANT MENTION D'UNE PERMISSION.....	565
GRAPHIQUE 13 - ARRET NO.138 DE 1649 : COMPARAISON ENTRE LES DEUX FRONDES DES MAZARINADES SANS PERMISSION D'IMPRIMER.....	565
GRAPHIQUE 14 - APPARITIONS DE FANTOMES DANS LES MAZARINADES, PAR ANNEES : UN PIC EN FEVRIER 1649 ET UN AUTRE EN JUILLET 1652.....	566
GRAPHIQUE 15 – FRISE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX DECES NOTABLES AVANT ET PENDANT LA FRONDE, QUE L'ON RETROUVE DANS LES MAZARINADES D'OUTRE-TOMBE. NOUS POUVONS VOIR QUE LES PRINCIPAUX PICS DE DECES CORRESPONDENT A LA BATAILLE DE CHARENTON (1649) ET AUX COMBATS DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE (1652), NOTABLES PAR LES DECES AU COMBAT (EN VERT), CORRESPONDANT AUX CONSTATS DES PICS DE PRODUCTIONS DE MAZARINADES DE C.JOUHAUD ET H.CARRIER.	567
GRAPHIQUE 16 - BILAN DES MAZARINADES DE FANTOMES : AVEC OU SANS ADRESSE TYPOGRAPHIQUE (S.N.), AVEC OU SANS LIEU (S.L.), AVEC OU SANS PERMISSION OU PRIVILEGE ROYAL, ANONYME OU SIGNEES.	568
GRAPHIQUE 17 - REPARTITION DES MAZARINADES DU CORPUS D'OUTRE-TOMBE PAR NUMEROS DE PAGES.	568

c. Gravures.

GRAVURE 1 - SANDRO BOTTICELLI, LA CARTE DE L'ENFER, POINTE D'ARGENT, ENCRE, COLORE A LA DETREMPE, 33X47,5CM, BIBLIOTHEQUE APOSTOLIQUE VATICANE.	574
GRAVURE 2 - FRANS HOGENBERG, L'ASSASSINAT DU MARECHAL D'ANCRE, 24 AVRIL 1617, EAU-FORTE (GRAVURE), 26,9X33,2CM, 1618, MUSEE NATIONAL ET DOMAINE DU CHATEAU DE PAU.	584

d. Portraits.

PORTRAIT 1 - PIERRE FIRENS, MARIE DE MEDICIS, EN BUSTE DE 3/4, ESTAMPE, EN LIGNE, DEPARTEMENT ESTAMPES ET PHOTOGRAPHIES (RESERVE QB-201 (35)-FOL), BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (PARIS).....	575
PORTRAIT 2 - BALTHASAR MONCORNET, CHARLOTTE-MARGUERITE DE MONTMORENCY, ESTAMPE (BURIN), 153X112CM, CHATEAU DE VERSAILLES ET DE TRIANON.....	575
PORTRAIT 3 - BALTHASAR MONCORNET, CONCINO CONCINI, MARQUIS D'ANCRE, ESTAMPE (BURIN), 188X127CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON.....	576
PORTRAIT 4 - FRANÇOIS (GRAVEUR), LEONORA GALIGAÏ, MARECHALE D'ANCRE, PARIS : ODIEUVRE, XVIIEME SIECLE, ESTAMPE, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (PARIS).....	576

<p> PORTRAIT 5 - BALTHASAR MONCORNET, MICHEL PARTICELLI D'EMERY, ESTAMPE (BURIN), 183X132CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON. 577 </p>	577
<p> PORTRAIT 6 - BALTHASAR MONCORNET, JEAN-JACQUES BARILLON, ESTAMPE (BURIN), 160X112CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON..... 577 </p>	577
<p> PORTRAIT 7 - BALTHASAR MONCORNET, JEAN GASTON, DUC DE VALOIS, ESTAMPE, XVIIEME SIECLE. 578 </p>	578
<p> PORTRAIT 8 - ANONYME, TANCREDE DE ROHAN, ESTAMPE, 131X98CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON. 578 </p>	578
<p> PORTRAIT 9 - BALTHASAR MONCORNET, FRANÇOIS DE VENDOME, DUC DE BEAUFORT, ESTAMPE (BURIN), 155X115CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON..... 579 </p>	579
<p> PORTRAIT 10 - BALTHASAR MONCORNET, LOUIS DE BOURBON, 187X150CM, ENTRE 1643 ET 1648, MUSEE CONDE (CHANTILLY). 579 </p>	579
<p> PORTRAIT 11 - BALTHASAR MONCORNET, BERTRAND D'OSTHOVE, MARQUIS DE CLANLEU, XVIIEME SIECLE, IN RECUEIL DES PIECES IMPRIMEES DURANT LES MOUVEMENS DE L'ANNEE 1649, BIBLIOTHEQUE MEJANES (AIX-EN-PROVENCE), VOL-18(2)..... 580 </p>	580
<p> PORTRAIT 12 - BALTHASAR MONCORNET, GASPARD IV DE COLIGNY, DUC DE CHATILLON, ESTAMPE, XVIIEME SIECLE, IN RECUEIL DES VERS IMPRIMEES DURANT LES MOUVEMENS DE L'ANNEE 1649, BIBLIOTHEQUE MEJANES (AIX-EN- PROVENCE), VOL-17(1) 580 </p>	580
<p> PORTRAIT 13 - BALTHASAR MONCORNET, SULTAN HIBRAÏM 1ER (IBRAHIM LE FOU), ESTAMPE, XVIIEME SIECLE, IN RECUEIL DES VERS IMPRIMES DURANT LES MOUVEMENS DE L'ANNEE 1649, BIBLIOTHEQUE MEJANES (AIX-EN-PROVENCE), VOL.19(1)..... 581 </p>	581
<p> PORTRAIT 14 - BALTHASAR MONCORNET, CHARLES IER D'ANGLETERRE, ESTAMPE, XVIIEME SIECLE, IN RECUEIL DES VERS IMPRIMES DURANT LES MOUVEMENS DE L'ANNEE 1649, BIBLIOTHEQUE MEJANES (AIX-EN-PROVENCE), VOL.19(1)..... 581 </p>	581
<p> PORTRAIT 15 - BALTHASAR MONCORNET, ANNE D'AUTRICHE, REINE ET REGENTE DU ROYAUME DE FRANCE, ESTAMPE, XVIIEME SIECLE, IN RECUEIL DES VERS IMPRIMES DURANT LES MOUVEMENS DE L'ANNEE 1649, BIBLIOTHEQUE MEJANES (AIX-EN-PROVENCE), VOL.19(2). 582 </p>	582
<p> PORTRAIT 16 - BALTHASAR MONCORNET, LOUIS XIII, ROI DE FRANCE, ESTAMPE (BURIN), 140X93CM, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON. 582 </p>	582
<p> PORTRAIT 17 - BALTHASAR MONCORNET, PAUL MANCINI, ESTAMPE (BURIN), 162,117CM), CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON. 583 </p>	583
<p> PORTRAIT 18 - BALTHASAR MONCORNET, JULES MAZARIN, CARDINAL, ESTAMPE (BURIN), 158X115 CM, XVIIEME SIECLE, CHATEAUX DE VERSAILLES ET TRIANON. 583 </p>	583
<p> PORTRAIT 19 - BALTHASAR MONCORNET, HENRI IV, ROI DE FRANCE, ESTAMPE (BURIN), 380X112CM, XVIIEME SIECLE, MUSEE NATIONAL DU CHATEAU DE PAU..... 584 </p>	584

e. Tableaux.

TABLEAU 1 - LA SAMARITAINE, SUR LE PONT NEUF A PARIS, ESTAMPE, 25X42CM, 1750, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, DEPARTEMENT ESTAMPS ET PHOTOGRAPHIES (LI-72 (1) FOL)	569
TABLEAU 2 - SAUVEUR LE CONTE, LES ACTIONS DU GRAND CONDE, BLOCUS DE PARIS 1649, DETAIL DE L'ATTAQUE DE CHARENTON, 180X308CM, 1687, MUSEE CONDE (CHANTILLY).	572
TABLEAU 3 - COMBAT DE DEUX CAVALIERS, FAUBOURG SAINT-ANTOINE SOUS LES MURS DE LA CONTRE-ESCARPE DE LA BASTILLE, 50X72,5CM, HUILE SUR TOILE, MUSEE NATIONAL DU CHATEAU DE VERSAILLES.	572
TABLEAU 4 - NICOLAS POUSSIN, LE TEMPS SOUSTRAIT LA VERITE AUX ATTEINTES DE L'ENVIE ET DE LA DISCORDE, 1641.	573
TABLEAU 5 - DOMENICO GARGIULO DIT MICCO SPADARO, L'ERUPTION DU VESUVE EN 1631, HUILE SUR TOILE, 1656-1660, NAPLES, COLLECTION CAREILI.	573
TABLEAU 6 - JONAS SUYDERHOEF (GRAVEUR), PETER PAUL RUBENS (AUTEUR), LA CHUTE DES DAMNES, 1642, FEUILLE : 707 X 353 MM, BURIN, MAH MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE, VILLE DE GENEVE. ANCIEN FONDS, E 2009-0154.	585

f. Plans.

PLAN 1 - MATTHÄUS MERIAN, PLAN DE PARIS, DETAIL DU PONT NEUF ET DE LA PLACE DAUPHINE AVEC LA POMPE DE LA SAMARITAINE ET LA STATUE EQUESTRE D'HENRI IV, 51X76CM, GRAVURE, 1615.....	569
PLAN 2 - PLAN DE LA BATAILLE DE SAINT-ANTOINE DONNEE L E5 JUILLET 1652 ENTRE L'ARMEE ROYALE COMMANDEE PAR LES MARECHAUX DE TURENNE ET DE LA FERTE ET L'ARMEE DES PRINCES COMMANDEES PAR LE PRINCE DE CONDE, EXTRAIT DES MEMOIRES DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS DE L'ARMEE, T.1, P.200.	570
PLAN 3 - OLIVIER TRUSCHET, GERMAIN HOYAU, LA VILLE, CITE ET UNIVERSITE DE PARIS, 96X133CM, GRAVURE SUR BOIS, 1550, BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE BALE (KARTENSLGAA124).....	571
PLAN 4 - PLAN DE LA VILLE, CITE ET UNIVERSITE ET FAUBOURGS DE PARIS, CHEZ PIERRE BERTRAND (EDITEUR), RUE ST JACQUES A LA POMME D'OR (PARIS), 1650, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (GED-4367).....	571

g. Sculptures.

SCULPTURE 1 - SIMON GUILLAIN, MONUMENT A LA GLOIRE DU JEUNE ROI LOUIS XIV DIT AUSSI MONUMENT DU PONT AU CHANGE, ANNE D'AUTRICHE 200X50X80CM, LOUIS XIII 232X83X61 CM, LOUIS XIV 153X67X37M, BRONZE, 1647, MUSEE DU LOUVRE (PARIS).....	570
--	-----

1. Complément de corpus.

1.1. Mazarinades dignes d'intérêt mais qui n'ont pas été consultées :

Il s'agit des mazarinades qui ne sont pas en ligne et pour lesquelles il nous a été impossible de nous déplacer en bibliothèque pour les consulter et que les volontaires mentionnés en début de thèse n'ont pas pu ou eu le temps de voir. Sont précisés à la suite de la mazarinade la ville, le nom de la bibliothèque ou lieu de conservation, le nom du fond spécifique si mentionné et la cote locale si nous avons ces informations. Si la liste est suivie d'une flèche et d'un autre numéro Moreau, c'est qu'il existe une autre version, identique, dans le Corpus.

1.1.1. Autres éditions dont une version existe dans le corpus :

[Mo_2955] *Quiproquo (le) de l'autre monde sur l'arrivée du Mazarin, et l'arrêt irrévocable rendu contre ce cardinal du même nom. Un courrier arrivé depuis peu de l'autre monde m'en a appris des nouvelles, dont je veux vous faire part, mon cher Damon, si vous l'avez pour agréable. Voici à peu près ce qu'il m'a dit*, Paris, Jean Brunet, 1649, 12 pages.

⇒ [Mo_1272]

Bourg-en-Bresse, médiathèque Élisabeth et Roger Vaillant, fonds ancien, FA105190/63.

Dublin (Irlande), Trinity College Dublin, collection Fagel, Fag.r.9.9.n°.97.

[Mo_1642] *Histoire des esprits revenus à Saint-Germain, burlesque et sérieux*, Paris, s.n., 1649, 10 pages

⇒ [Mo_3559]

 ?

1.1.2. Autres mazarinades :

[Mo_66] *Ambassade burlesque envoyée à Mazarin de la part de Pluton où se voit, par dialogues, comme l'Enfer lui reproche l'énormité de ses crimes*, s.l.n.d., 12 pages.

[Mo_1000] *Le départ de Jules Mazarin, avec la Réponse de l'écho passant par les bons hommes*, s.l.n., 1649, 4 pages.

 **Grenoble, Bibliothèque municipale/Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, mazarinades, K.513(bis)**

[Mo_1270] *Epouvantable (') vision apparue sur l'abbaye de Marmoutiers lez Tours, envoyée par une lettre d'un bourgeois de la ville à un sien ami*, Paris, s.n.d., 3 pages.

[Mo_1281] *Esprit (l') de feu la reine mère, parlant à la reine sur l'état de sa régence*, Paris, s.n., 1649, 16 pages.

 **Grenoble, Bibliothèque municipale/Bibliothèque d'Études et du Patrimoine, mazarinades, K.1392.**

 **Paris, BnF, Tolbiac RdJ – Magasin, 4-LB37-2513.**

 **Paris, BnF, Arsenal – Magasin, 8-H7694 (31) ; 8-H-7745 (56).**

 **Le Mans, médiathèque Aragon, fonds anciens, H 4*2132 (25).**

 **Amiens, bibliothèque municipale, fonds mazarinades, H 2718/13(69) B.**

- [Mo_1384] *Fiction : l'heureux succès du voyage que le Cardinal Mazarin a fait aux enfers*²¹²⁴, en ces jours derniers, où l'auteur l'a accompagné, Paris, s.n., 1649, 15 pages.
 **Bourges, bibliothèque municipale, fonds ancien, E 980 MAZ 3 246.**
Dublin (Irlande), Trinity College Dublin, collection Fagel, Fag.r.9.10. no.19.
- [Mo_1456] Du Crest, *Funeste (la) et agréable résolution du lutin du cardinal Mazarin, à la sollicitation du diable Astaroth par le moyen de l'apparition de l'ombre de Henry le Grand, et l'interprétation des songes de ce ministre faite par l'assemblée de tous les dieux souterrains. Demandez au vendeur le Sénèque exilé*, Paris, s.n., 1652, 15 pages.
 Cote : Tolbiac RdJ, Magasin, LB37-2792.
- [Mo_1933] *Lettre de l'ombre à la belle Maguelonne de Naples à celle de son époux Pierre, comte de Provence*, Paris, s.n., 1649, 11 pages.
 ?
- [Mo_2589] *Ombre (l') de Manciny apparue à Mazarin, et la conférence faite ensemble au sujet de sa mort*, Paris, M. Jacquet, 1652, 7 pages.
 ?
- [Mo_3082] *Regrets (les) de madame la duchesse de Nemours sur la mort du duc son mari*, Paris, veuve J. Guillemot, 1652, 8 pages.
 **Paris, bibliothèque mazarine, M12110 ; 4° A 13944-6 ; 4° A 12817-68 ; 4° 18922-5/6 ; 4° 19109-27.**
- [Mo_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épitaphe*, Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.
 **Paris, BnF, Arsenal – Magasin, 8-H-7729(63).**
 **La Rochelle, bibliothèque municipale, fonds anciens, 15036 C.**
- [Mo_4041] *Visions (les) effroyables apparues au père supérieur des Théatins, confesseur et prédicateur du cardinal Mazarin, avec les trois centuries de Pallemont, Menalcas et Damette, aussi Théatins*, Paris, Jacques Bellay, 1652, 8 pages.
 **Paris, bibliothèque Mazarine, M 10376.**
 **Amiens, bibliothèque municipale, fonds mazarinades, H 2718/6(5) B.**
- [SBM_M1_3] *L'adieu du cardinal Mazarin à messieurs de Paris et ses regrets*, s.l.n., 1649, 8 pages²¹²⁵.
 **Paris, bibliothèque mazarine, M.15174.**
- [SBM_M1_4*] *Les regrets de la France sur la mort de monseigneur le duc de Valois...*, Paris, André Chouqueux, 1652, 7 pages²¹²⁶.
 **Paris, BnF, Tolbiac RdJ – Magasin, 4-LB37-2907**
 **Paris, BnF, Tolbiac – Réserve, RES 4-NFG-37(18)**
 **Grenoble, bibliothèque municipale/bibliothèque d'Études et du Patrimoine, mazarinades, K..3035**

²¹²⁴ Titre qui ressemble au *Au Roi Henry le Grand sur l'heureux succès du voyage de Sedan* de François de Malherbe, 1606, in *Œuvres poétiques de Malherbe*, par Prosper Blanchemain, Paris, Flammarion, 1897, pp.26-34.

²¹²⁵ Notice Moreau : « Mauvaise, mais rare. Après l'arrêt du 8 janvier », 1862, p.789.

²¹²⁶ Notice Moreau : « voici six pièces dont j'ai pris les titres sur des notes de la Bibliothèque impériale et dont il m'a été impossible de trouver les textes », 1862, p.788.

[SBM_M2_40] *Exécution de mort de Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a eu la tête tranchée le 9 février 1649, et ce qui s'est fait et passé à sa mort ; avec la harangue par lui faite au peuple, estant sur l'échaffaud, immédiatement avant sa mort*, s.l.n.d., 8 pages.



[SBM_S_47] *Journal (le) funèbre et tombeau lumineux de la quarantenne de Madame la Princesse Douairière de Condé, faite dans les Camelite du Faux-bourg S. Jacques à Paris, le II Janvier 1651*, Paris, Nicolas Jacquard, 1651, 11 pages.

Paris, BnF, Tolbiac RdJ – Magasin, 4-LN37-4688.

Paris, bibliothèque Mazarine, M 11092.

Troies, médiathèque de Troies Champagne Métropole, fonds anciens, gg.6.2206-15(45).

[Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre, avec le procédé dont il a été mis à mort, et la harangue qu'il fit sur l'échafaud, sur le rapport de plusieurs gentilshommes anglois qui y assistèrent et mirent le tout sur des tablettes. Fidèlement traduit de l'anglois par le sieur de Marsys, interprète et maître, pour la langue françoise, du roi d'Angleterre, régnant à présent, et de Son Altesse Royale Mgr.le duc d'Yorck, son frère*, Paris, François Preuveray, 1649, 14 pages.



[Mo_2511] *Le Mouchoir pour essuyer les yeux de M.le Prince de Condé*, Paris, s.n.d (1649), 7 pages²¹²⁷.



[Mo_1916] Lettre de consolation à la reine d'Angleterre sur la mort du roi son mari et ses dernières paroles, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 8 pages²¹²⁸.

[Mo_1918] Lettre de consolation à monseigneur le duc de Vantadour (sic), chevalier des ordres du roi, ci-devant lieutenant pour le roi ès pays de Languedos, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, sur la mort de monseigneur le duc de Vantadour, son frère, chevalier des ordres du roi, et lieutenant pour le roi au pays Limosin, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 6 pages²¹²⁹.



[Mo_1921] Lettre de consoltation envoyée à madame de Châtillon sur la mort de monsieur de Châtillon, Paris, Jean Brunet, 1649, 8 pages²¹³⁰.



²¹²⁷ Notice Moreau : « Mauvaises stances sur la mort du duc de Châtillon. Sautreau de Marsy les a pourtant recueillies dans son *Nouveau Siècle de Louis XIV*, 1^{er} vol., p.173. », *Bibliographie des mazarinades* t.2, p.283.

²¹²⁸ Notice Moreau : « Signé S.D.N (Suzanne de Nervèze). Il n'y a pas un mot des dernières paroles du roi », t.2, p.131.

²¹²⁹ Notice Moreau : « Signé Suzanne de Nervèze », t.2, p.132.

²¹³⁰ Notice Moreau : « Signé B.D. "P.S. Le sieur B.D. prévient l'ami lecteur que le *Gazetier désintéressé* sera une pièce de remarque pour le temps présent". En serait-il l'auteur ? C'est assez probable. Je n'y vois aucune difficulté, si ce n'est que le *Gazetier désintéressé* est signé D.B., et non B.D. Au moins est-il certain que le sieur B.D. est auteur de la *Lettre de consolation envoyée à madame la duchesse de Rohan*, etc. », t.2, p.132.

[Mo_1923] *Lettre de consolation envoyée à messieurs les princes, au Hâvre de Grâce, sur le sujet de la mort de madame la princesse douairière, leur mère, s.l.n., 1651, 8 pages*²¹³¹.



[Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibrâim (sic) par le sultan Mehemet, son fils, empereur des Turcs, traduite de la langue turquesque en françois, par le sieur Roverol, s.l.n., 1649, 8 pages*²¹³².



[Mo_1925] *Lettre de consoltation pour madame la duchesse de Nemours, s.l.n, 1652, 12 pages*²¹³³.



[Mo_1805] *Larmes (les) et complaints de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux, à l'imitation des quatrains du sieur de Pibrac, par David Ferrand, Paris, Michel Mettayer, 1649, 8 pages.*



[Mo_1916] *Lettre de consolation à la reine d'Angleterre sur la mort du roi son mari et ses dernières paroles, Paris, Guillaume Sassier, 1649, 8 pages.*



[Mo_1921] *Lettre de consoltation envoyée à madame de Châtillon sur la mort de monsieur de Châtillon, Paris, Jean Brunet, 1649, 8 pages.*



[Mo_1923] *Lettre de consolation envoyée à messieurs les princes, au Hâvre de Grâce, sur le sujet de la mort de madame la princesse douairière, leur mère, s.l.n., 1651, 8 pages.*



[Mo_1924] *Lettre de consolation envoyée dans les Champs-Élysées au sultan Hibrâim (sic) par le sultan Mehemet, son fils, empereur des Turcs, traduite de la langue turquesque en françois, par le sieur Roverol, s.l.n., 1649, 8 pages.*



[Mo_1925] *Lettre de consolation pour madame la duchesse de Nemours, s.l.n, 1652, 12 pages.*



²¹³¹ Notice Moreau : « Rare. Signé H.M.D.M. », t.2, p.133.

²¹³² Notice Moreau : « Le sultan Ibrahim avait été déposé et étranglé par les janissaires en 1648 », t.2, p.133.

²¹³³ Notice Moreau : « Signé de Savignac », *Bibliographie des mazarinades*, t.2, *op.cit.*, p.133.

[Mo_2888] *Procès (le), l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du roi d'Angleterre, avec le procédé dont il a été mis à mort, et la harangue qu'il fit sur l'échafaud, sur le rapport de plusieurs gentilshommes anglois qui y assistèrent et mirent le tout sur des tablettes. Fidèlement traduit de l'anglois par le sieur de Marsys, interprète et maître, pour la langue françoise, du roi d'Angleterre, régnant à présent, et de Son Altesse Royale Mgr.le duc d'Yorck, son frère, Paris, François Preuveray, 1649, 14 pages.*



[SBM_M2_40] *Exécution de mort de Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a eu la tête tranchée le 9 février 1649, et ce qui s'est fait et passé à sa mort ; avec la harangue par lui faite au peuple, estant sur l'échaffaud, immédiatement avant sa mort, s.l.n.d., 8 pages.*



1.2. Liste des textes similaires aux mazarinades d'outre-tombe :

1.2.1. Avant la Fronde – XVI/XVII^{èmes} siècles :

Les regretz, complaints et adieux de Jehan Calvin à l'article de la mort avec son desespoir testamentaire par les poulz qui le firent mourir, et se peut chanter le tout sur le chant d'une chanson, qui se commence, s.l.n [15..], 16 pages.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k702886>

Jean d'Auton, *La complainte de Gennes sur la mort de dame Thomassine Espinolle, Genevoise, dame intendyo du roi, avec l'épitaphe et le regret, manuscrit, 1505.*

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100223863>

Les regrets de Madame de Nemours sur la mort de Messeigneurs de Guise ses enfants, L.O.T.H., s.n. : Hubert velu, 1589.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k733526>

Discours véritable de l'esprit d'un advocat qui s'est apparu après sa mort à son Père confesseur, et du despuis en pleine assemblee en la ville d'Orliac en Auvergne, pour faire restituer un doublon à ses parens, qu'il avait retenu à son voisin et en estait tourmenté en Purgatoire, Lyon, Pierre Verrier, 1609.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1523193v>

Histoire admirable nouvellement advenue au païs de Languedos d'un gentilhomme qui s'est apparu par plusieurs fois à sa femme, deux ans après sa mort, premièrement en forme naturelle, puis en forme d'un corps mort, ayant été recognu de plusieurs personnes, tant docteurs, conseillers que médecins et autres, Paris, Jacques le Roi, 1609.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1522775p>

La Rencontre de Henry le Grand au Roi touchant le Voyage d'Espagne, 1615.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1000654>

L'ombre du marquis d'Ancre à la France, avec les admirables propriétés de l'absinthe, nommée des Espagnols Alozna : des Italiens Assientio : des Allemands Uvermut : des Polonais Pyoliin : des Bohèmes Pelymenk : des Arabes Affynthium : et des Français l'Herbe de l'Aluine : le tout recueilli par un secrétaire de la Faveur, disciple de Tabarin, s.l.n., 1620.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30429398>

Le diable étonné sur l'ombre sur marquis d'Ancre et sa femme. Adressé à Messieurs de Luines, s.l.n., 1620.

Histoire mémorable et épouvantable, arrivée au Château de Bissêtre près Paris. Avec les apparitions des Esprits et Fantômes qui ont été vus aux Caves et Chambres dudit Château, Paris, Nicolas Alexandre, 1623.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84853c>

Histoire prodigieuse nouvellement arrivée à Paris. D'une jeune fille agitée d'un Esprit fantastique et invisible. Et de ce qui s'est passé en la présence des plus illustres personnage de ladite ville. Avec l'étrange et effroyable Histoire de nouveau arrivée au Bailly et dela ville de Bonneval, Diocèse de Chartres, Paris, veuve Ducarroi, 1625

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84835f>

L'ombre du grand Armand Cardinal duc de Richelieu, Paris, Cl. Preud'homme, 1643.

Dialogue du Cardinal de Richelieu voulant entrer en Paradis, et sa descente aux enfers : tragi-comédie, Paris, s.n., 1643.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5651559g>

Harangue funèbre sur le trépas et les vertus éminentes de feu monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, gouverneur pour sa majesté ès pays de Bourgogne, Bresse, etc. Prononcée à Dijon en la Sainte Chapelle, par le R.P. Jacques Novert, de la Compagnie de Jésus, Dijon, Pierre Pailliot, 1647.

1.2.2. Après la Fronde – XVII^{ème} siècle :

Elogio funebre del eminentissimo cardenal Mazerino, Rome, s.n., 1661.

Eloge funèbre de l'éminentissime Cardinal Mazarin, Louvain : Hierosme Nemppe, conformément à l'exemplaire imprimé à Rome, 1663.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6443407g>

L'ombre d'Almahide, reine de Grenade, au Roi sur son carrousel, Paris, Thomas Jolly et Louis Billaine, 1662.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k853888x>

L'ombre d'Apollon découvrant les abus de cette prétendue manière de guérir les Maladie par la transfusion sur Sang. Ensemble une lettre servant de réponse à la première et seconde lettre de monsieur Denis et Gadrois. Par le Sieur De La Martinière, médecin chimique et opérateur ordinaire du Roi, Paris, chez l'auteur, 1667.

Médée ressuscitée, affirmant l'utilité de la transfusion du sang. Ensemble la Réponse à la Lettre de Sieur Denis sur la Folie Guérie. Et les bigarrures sur l'ombre de Jupiter. A monsieur Des Jacques, Docteur en médecine de la faculté de Paris, et ancien Doyen. Par le Sr De La Martinière, médecine chimique et opérateur ordinaire du roi, Paris, chez l'Auteur, 1668.

L'ombre de Molière, comédie, par Guillaume Marcoureau de Brécourt, Paris, C.Barbin, 1674.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610795q>

Entretiens dans le royaume des ténèbres entre Mahomet et monsieur Colbert, Cologne, Pierre du Marteau, 1683.

<https://books.google.fr/books?id=7WZCAAAAcAAJethl=fr>

Le pater noster de Mr Colbert mis en vers burlesques, Cologne, Pierre du Marteau, 1684.

<https://books.google.fr/books?id=TN6Igg3kcE4Cethl=fr>

Le catéchisme des partisans composé par Mr Colbert, Cologne, Pierre du Marteau, 1684.

<https://books.google.fr/books?id=y1MiArZ5IKgCethl=fr>

- L'ombre de Mr de Turenne apparue sur les bords du Rhin* (1690).
L'esprit de Luxembourg ou conférence qu'il a eue avec Louis XIV sur les moyens de parvenir à la paix (1693).
Les héros de la France sortant de la barque de Caron s'entretenant avec Messieurs de Louvois, de Colbert et de Seignelai, Cologne, Pierre du Marteau, 1693.
L'ombre du marquis de Louvois, consultée par Louvois XIV. Sur les affaires présentes, Cologne, Pierre Marteau, 1694.
Scarron apparu à madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait de ses amours avec Louis le Grand (1694).
Luxembourg apparu à Louis XIV la veille des rois sur le rapport du Père La Chaise fait à la société (1695).
Le courrier de Pluton (1695).
Dialogues divers entre les cardinaux Richelieu et Mazarin et autres, Cologne, Pierre l'Enclume, 1700.

1.2.3. XVIII^{ème} siècle :

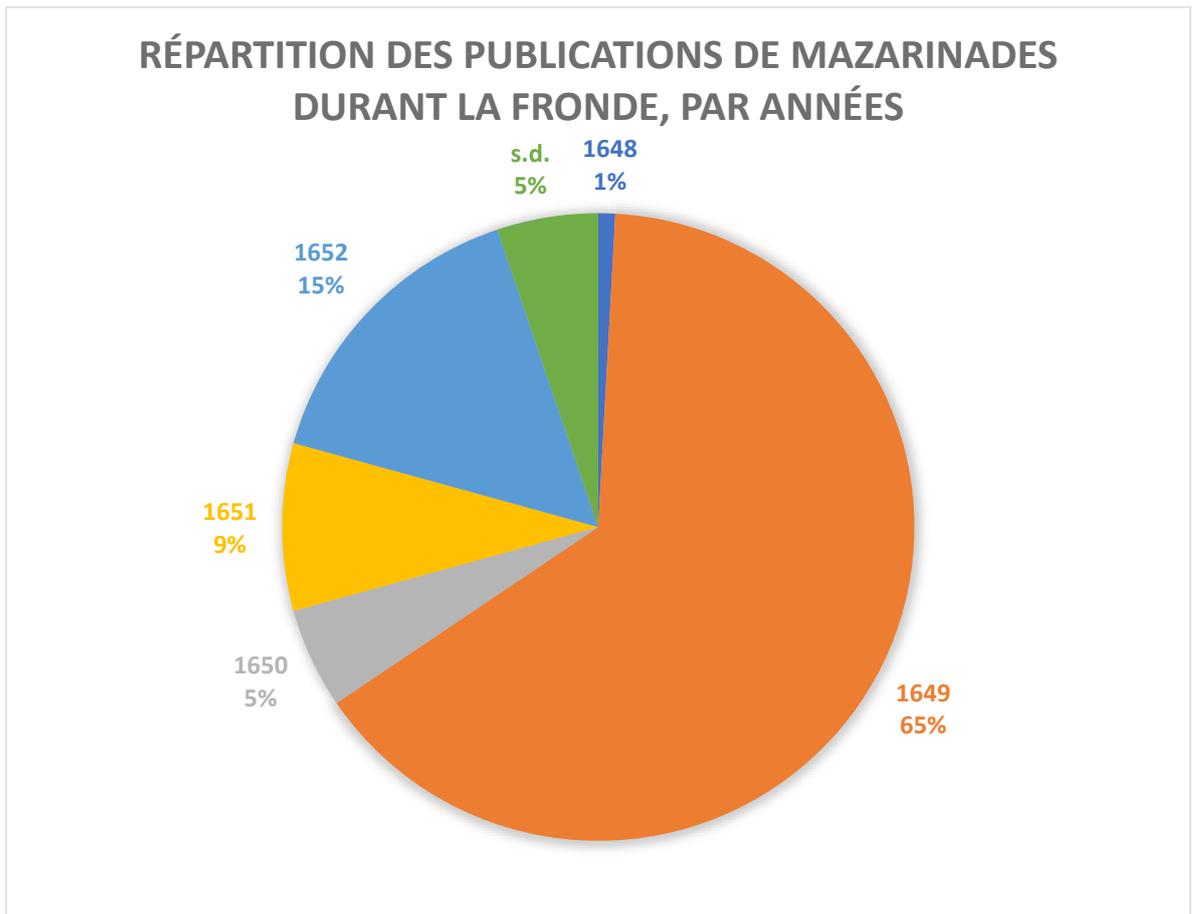
- Entretien de Mr Colbert avec Bouin, fameux partisan* (1701)
Pluton maltôtier, par Deschiens (partisan) de Cérissols (1708)
L'ombre de Charle-Quint apparue à Volcart, ou dialogue sur les affaires du temps, Cologne, Pierre Marteau, 1710.
Nouveaux entretiens politiques et historiques de plusieurs grands hommes aux Champs Elysées par Chevigny (1714).
Entretiens des ombres aux champs élysées sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale. Ouvrage traduit de l'allemand par Mr. Valentin Jungerman. Seconde édition, revue et corrigée. L'arrivée de Cartouche aux Enfers. Nemo malus felix, Juvenal IV, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1723.
Oraison funèbre de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse madame Elisabeth-Charlotte Palatine de Bavière, Duchesse douairière d'Orléans. Prononcée dans l'église de Laon, le 18 mars 1723. Par le père Cathalan, de la Compagnie de Jésus, Paris, Veuve Mazifres, 1723.
Dialogue de l'ombre de feu M. L'abbé de Nant, avec son valet Antoine, au Bourg (Vivarais) : Philippe Offray, 1730.
L'ombre de Calas le suicidé, à sa famille et à son ami dans les fers, précédé d'une lettre à M. de Voltaire (par Jean-Baptiste Nougaret), Paris, Cailleau, 1765.
Recueil d'épithètes sérieuses, badines, satiriques et burlesques, de la plupart de ceux qui, dans tous les temps, ont acquis quelque célébrité par leurs vertus, ou qui se sont rendus fameux soit par leurs vices, soit par leur ridicule. Le tout enrichi de notes et d'anecdotes historiques, critiques et intéressantes, tirées des meilleurs ouvrages, ou imprimés, ou manuscrits, tant anciens que modernes. Ouvrage moins triste qu'on ne pense. Par M.D.L.P, tome troisième, Bruxelles, s.n., 1783.
L'ombre de Rubens au salon, ou l'école des peintres, dialogue critique, s.l.n., 1787.
L'ombre de Voltaire aux Champs Elysées, comédie ballet ; en prose et en vers, en un acte, dédiée aux Mânes de ce grand Homme. Par M. Moline, Paris, Fr. Bastien, 1789.

1.2.4. XIX^{ème} siècle :

- L'ombre du peintre Lebrun au salon de 1808. Par Madame Azaïs*, Paris, LeBlanc, 1808.

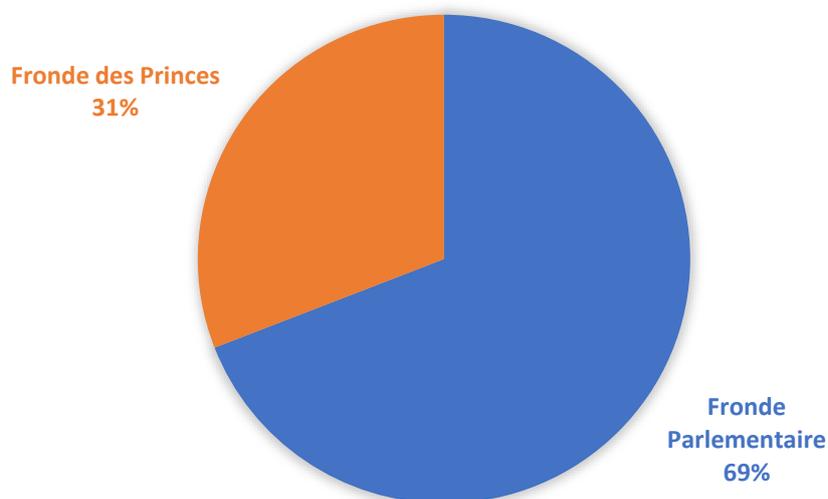
- Les braves morts pour la liberté, en présence de Napoléon et de Louis XVIII, dans les Champs-Élysées*, Paris, J.-L. Bellemain, 1830
- L'ombre de Napoléon pour la France, au monde démocratique ou constitutionnel, contre les Rois absolus de l'Europe, en guerre, contre Mehemet-Ali. Par Chales Picard (de Montauban)*, Toulouse, Lagarrigue et Dours, 1840.
- Histoire admirable et prodigieuse des tribulations et maux divers, éprouvés par Pierre Creuzé, natif de Niort, qui, en esprit, fut transporté dans des lieux obscurs et ténébreux, assista au sabbat, descendit aux enfers et fit plusieurs autres choses aussi merveilleuses que surnaturelles, en apparence*, Niort : Morisset, 1846.
- L'ombre de Napoléon aux Français*, s.l.n, 1848.
- L'esprit qui cherche un corps*, Paris, Arnauld de Vresse, 1866.
- Dialogue de l'ombre de feu M. L'abbé de Nant, avec son valet Antoine*, Toulouse, s.n., 18**.

2. Graphiques et statistiques.



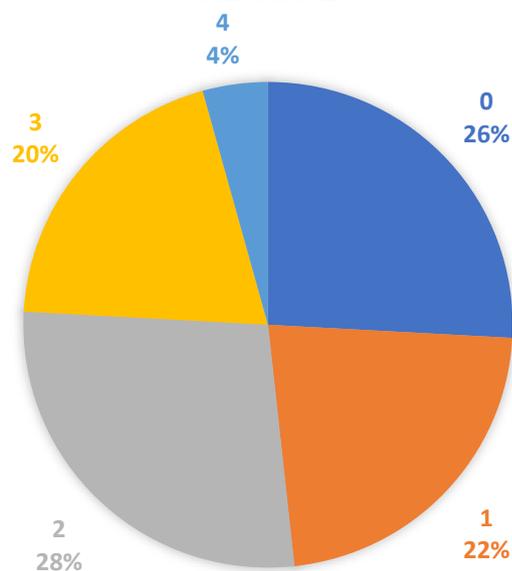
Graphique 1 - Répartition des publications de mazarinades durant la Fronde, par années

RÉPARTITION DES PUBLICATIONS DE MAZARINADES À L'INTÉRIEUR DES FRONDES

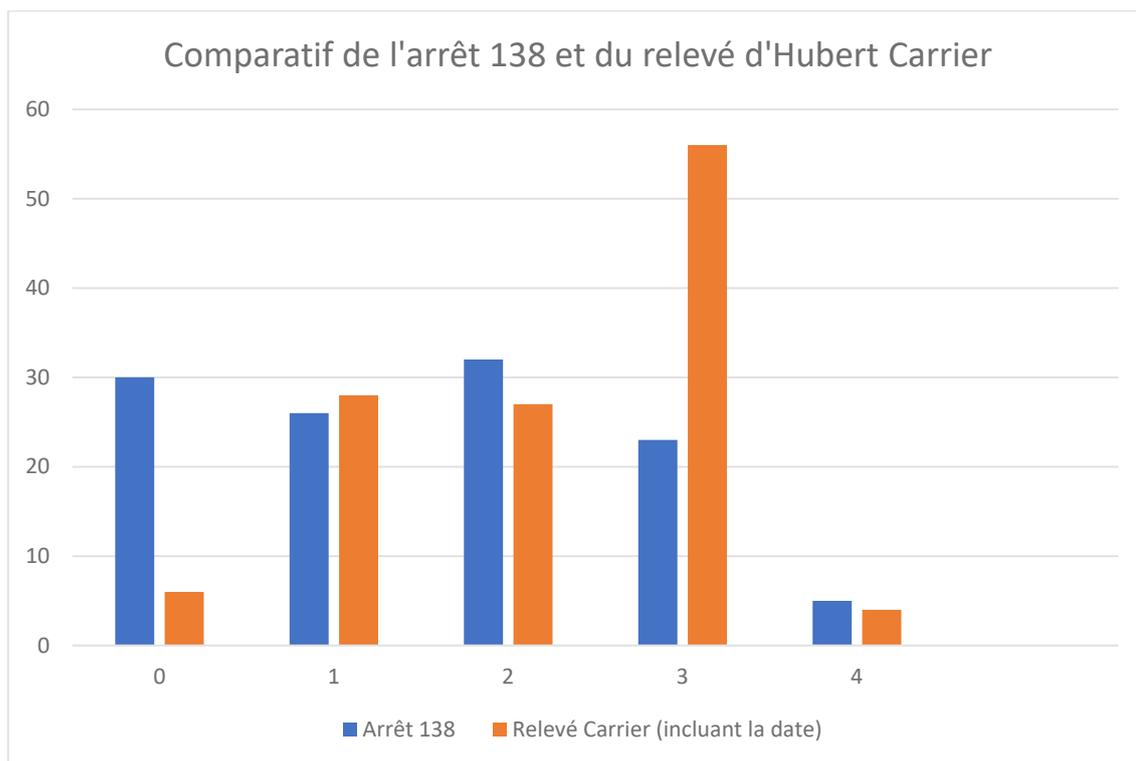


Graphique 2 - Répartition des publications de mazarinades à l'intérieur des Frondes : Fronde parlementaire (1648-1649) et Fronde des Princes (1650-1653)

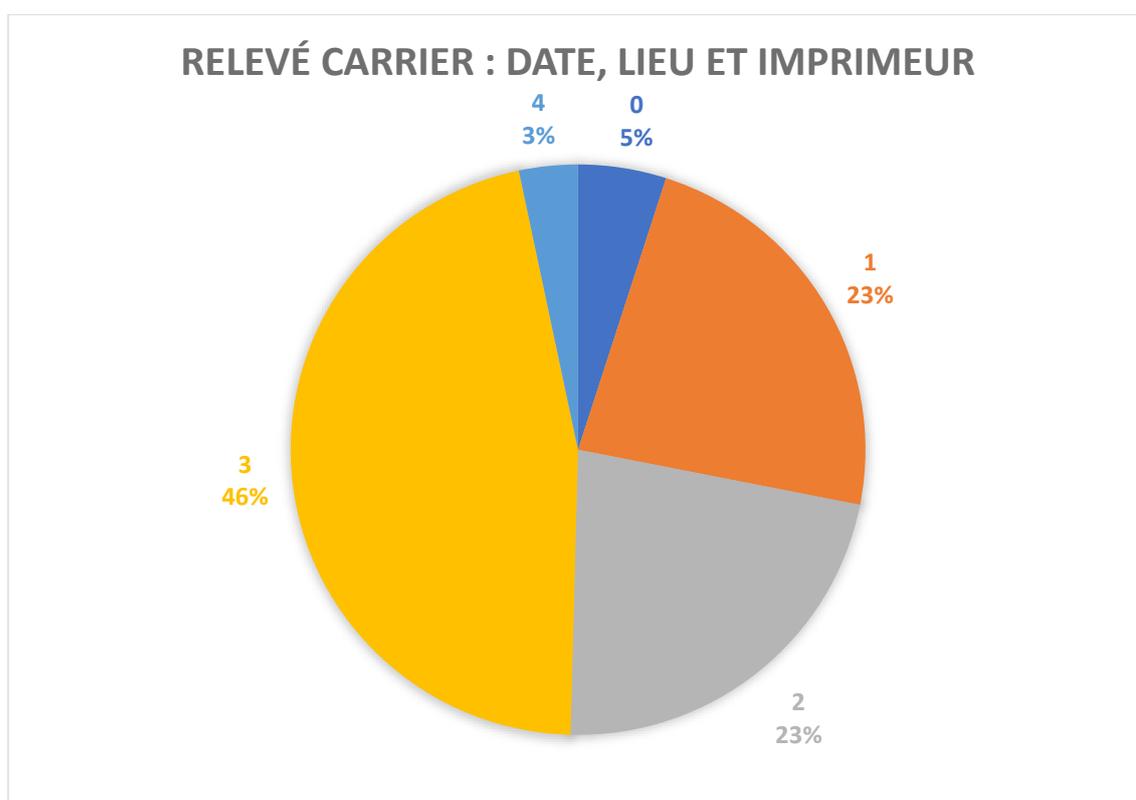
RÉPARTITION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRÊT NO.138 RELATIF À LA PRESSE D'ANCIEN RÉGIME



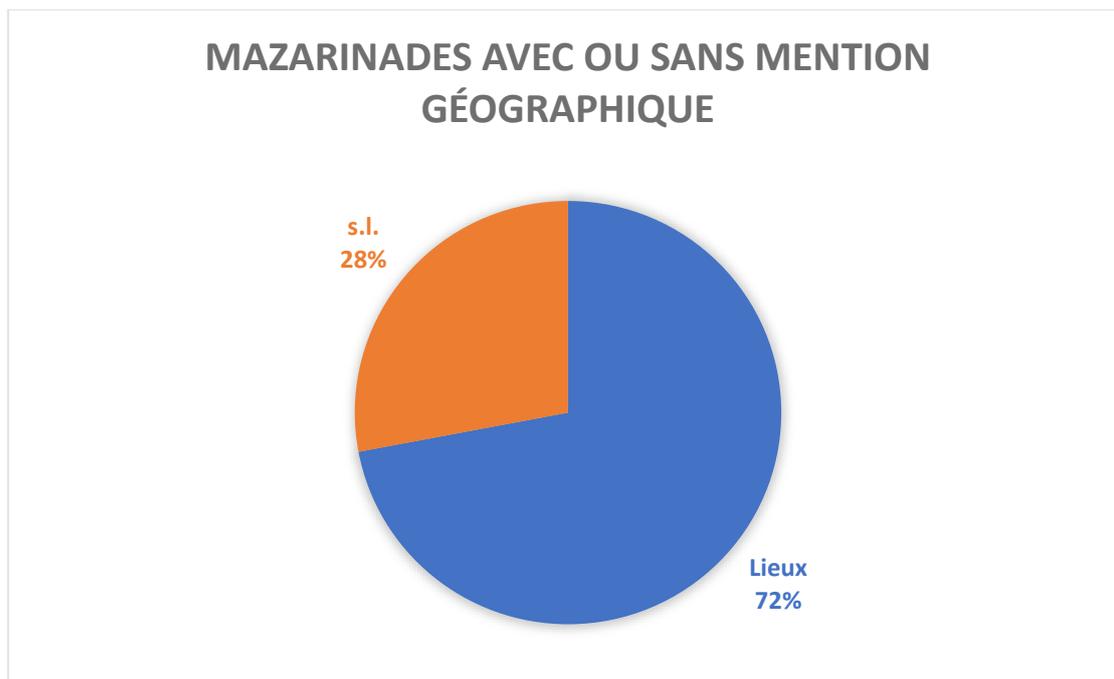
Graphique 3 - Répartition des informations relatives à l'arrêt no.138, relatif à la presse d'Ancien Régime.



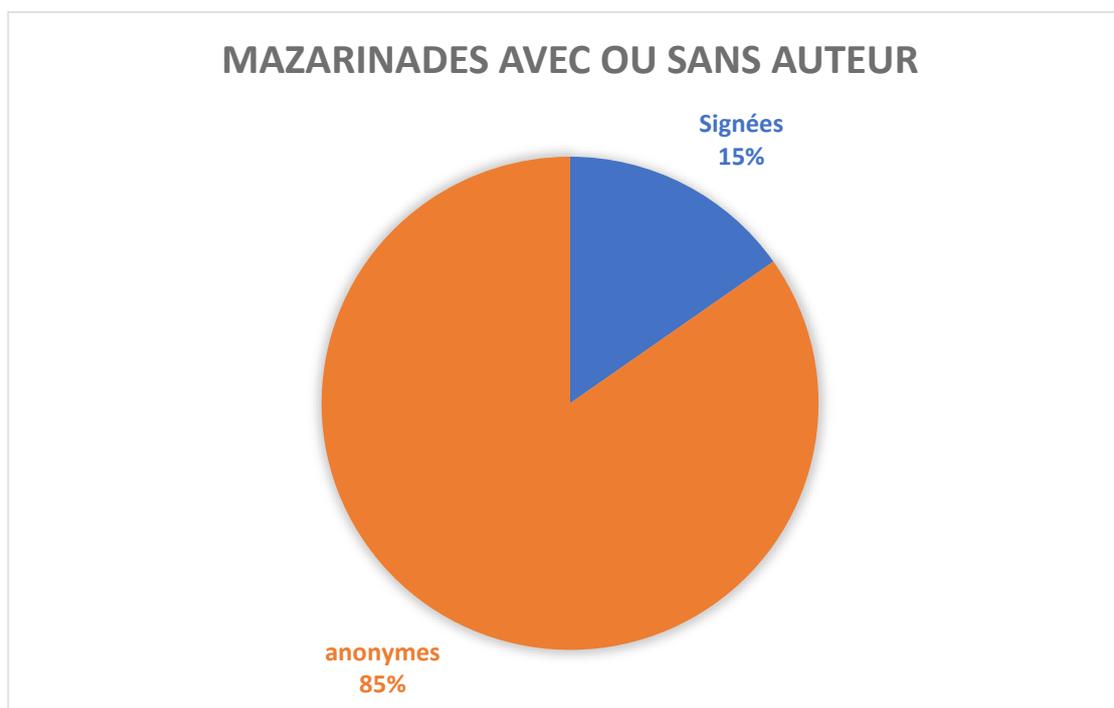
Graphique 4 - Tableau comparatif de l'arrêt 138 (auteur, lieu, imprimeur, permission) et du relevé d'Hubert Carrier (date, lieu, imprimeur) appliqué au présent corpus



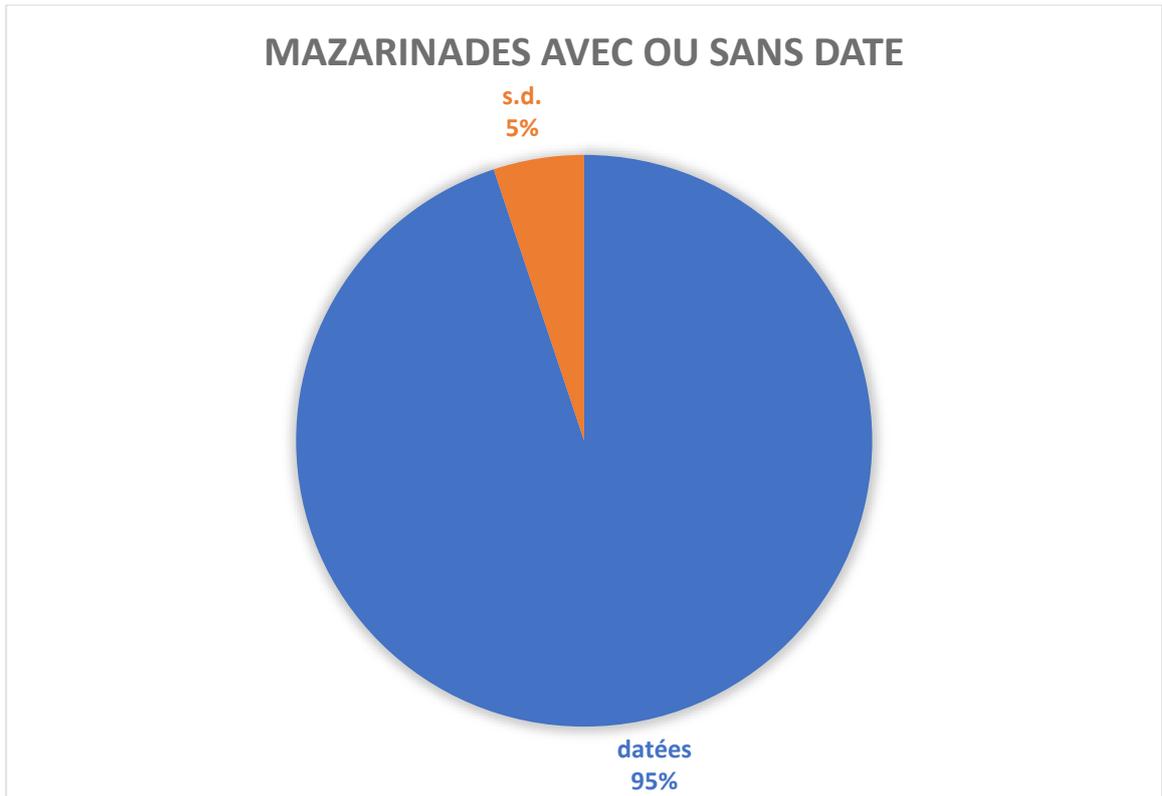
Graphique 5 - Relevé d'après Hubert Carrier : date, lieu et imprimeur mentionnés, critères appliqués au corpus d'outre-tombe.



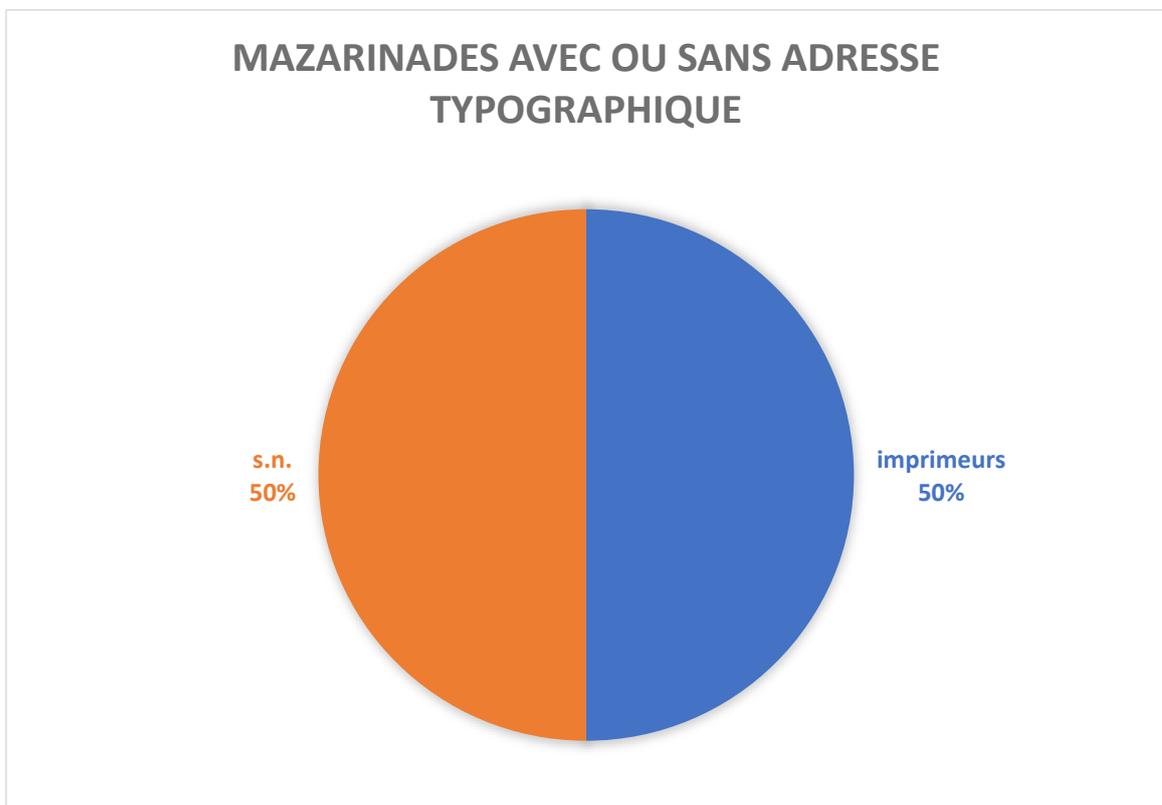
Graphique 6 - Arrêt no.138 de 1649 : mazarinades d'outre-tombe avec ou sans mention géographique (lieu).



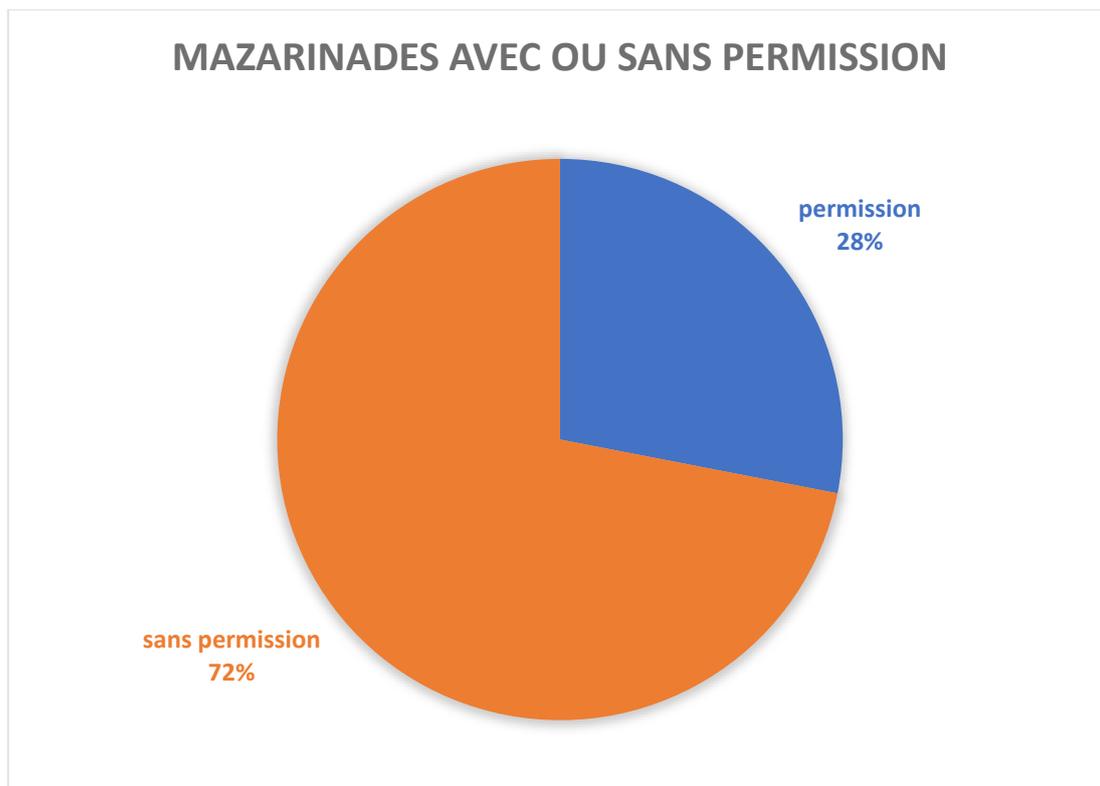
Graphique 7 - Arrêt no.138 de 1649 : mazarinades d'outre-tombe avec ou sans auteur mentionné.



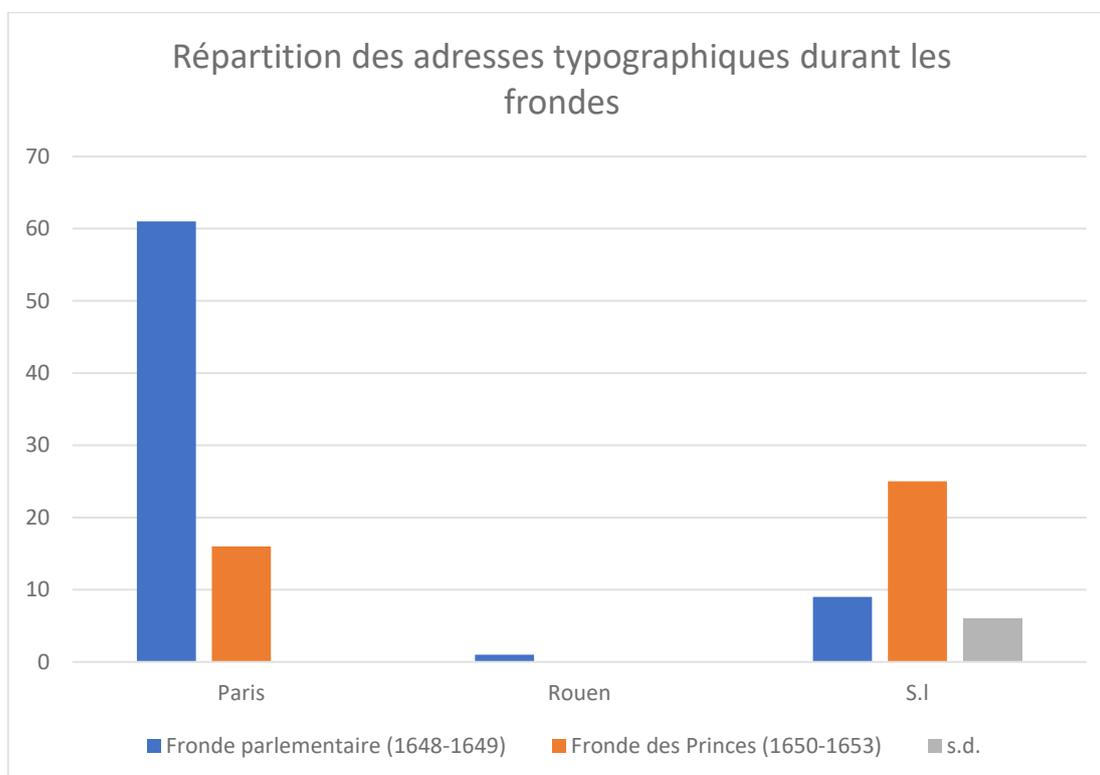
Graphique 8 - Arrêt no.138 de 1649 : mazarinades d'outre-tombe avec ou sans date mentionnée.



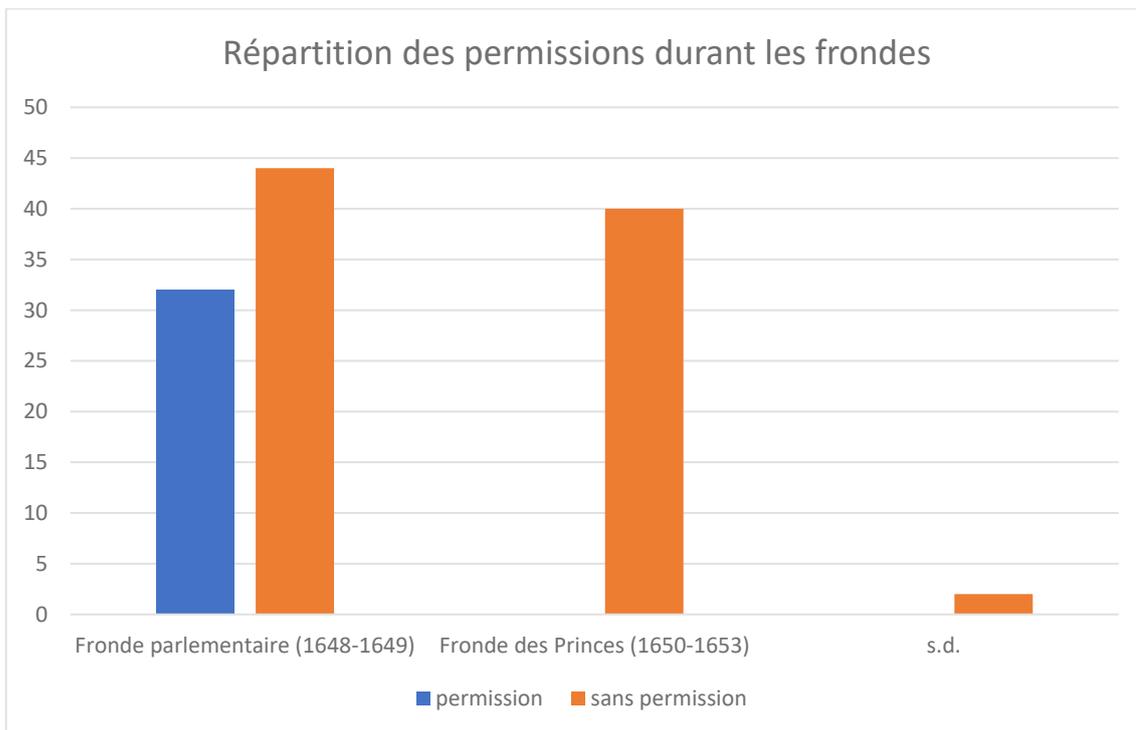
Graphique 9 - Arrêt no.138 de 1649 : mazarinades d'outre-tombe avec ou sans adresse typographique (partielle ou complète) mentionnée.



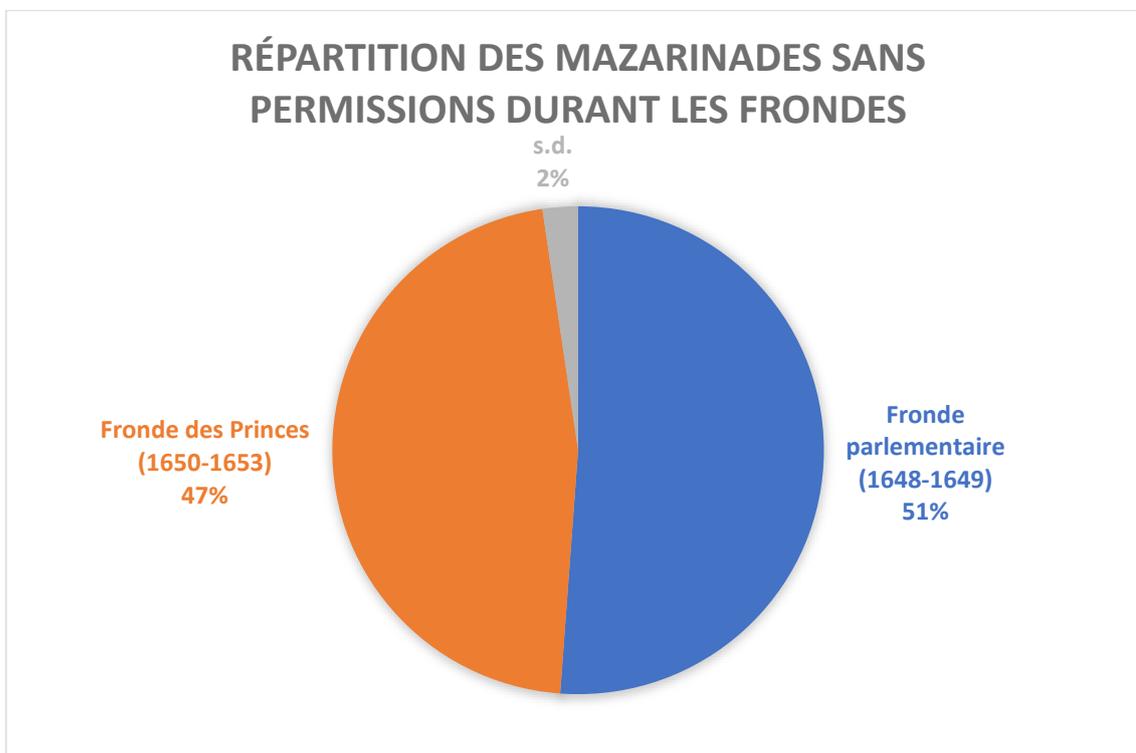
Graphique 10 - Arrêt no.138 de 1649 : mazarinades d'outre-tombe avec ou sans permission ou privilège royal.



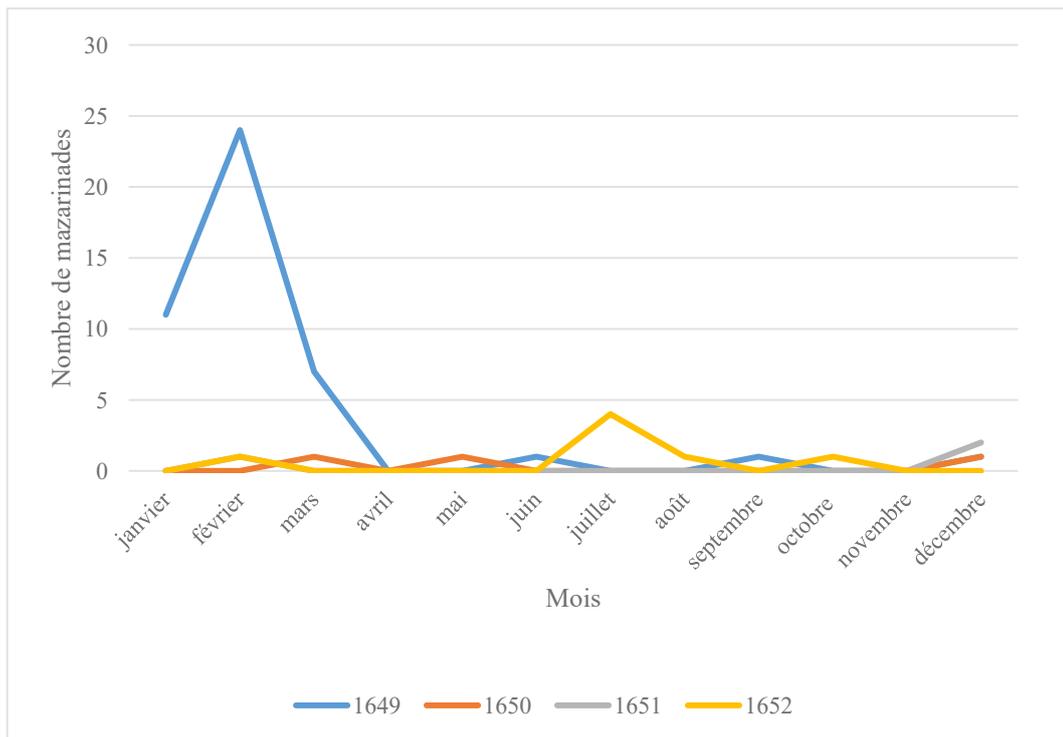
Graphique 11 - Arrêt no.138 de 1649 : comparaison entre les deux frondes des mazarinades portant une adresse typographique.



Graphique 12 - Arrêt no.138 de 1649 : comparaison entre les deux frondes des mazarinades portant mention d'une permission.



Graphique 13 - Arrêt no.138 de 1649 : comparaison entre les deux frondes des mazarinades sans permission d'imprimer.



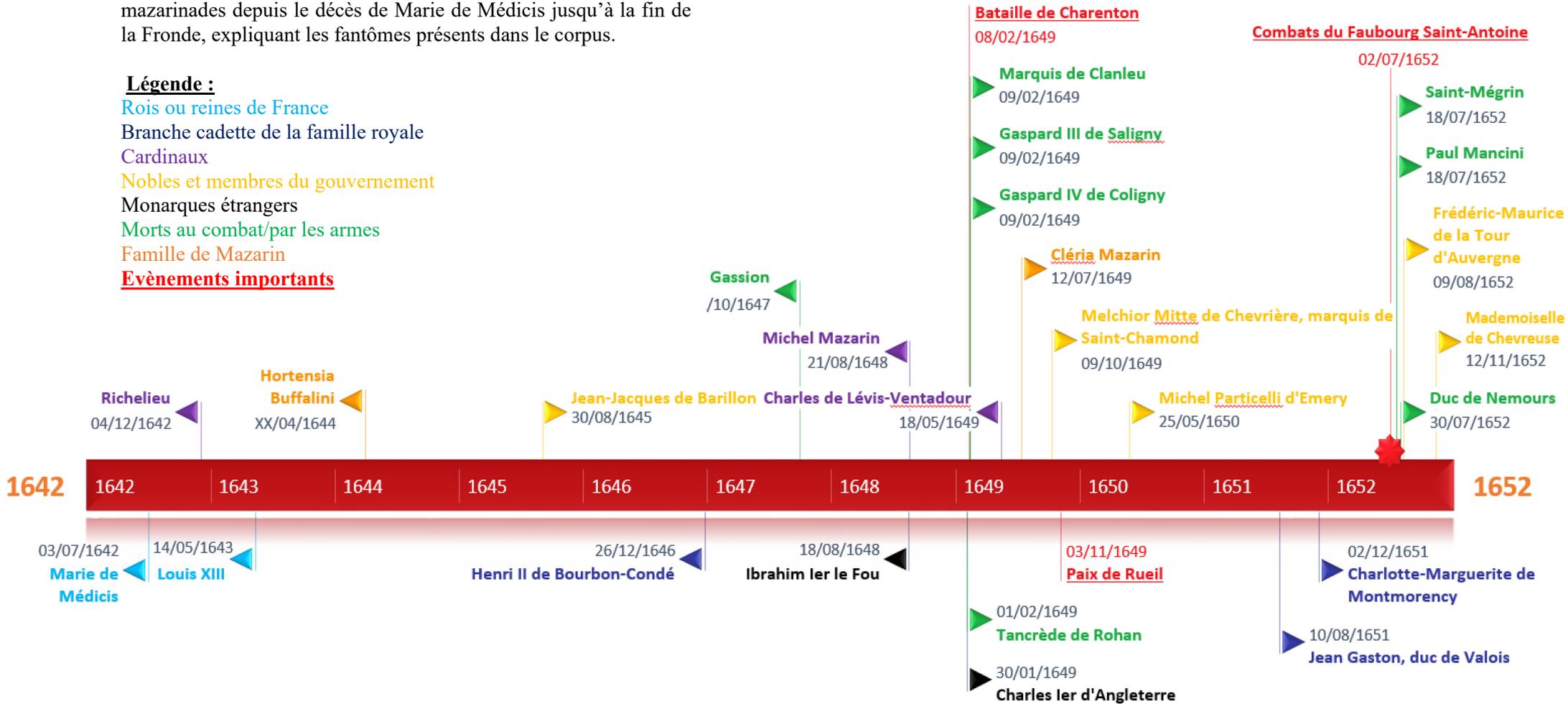
Graphique 14 - Apparitions de fantômes dans les mazarinades, par années : un pic en février 1649 et un autre en juillet 1652.

Décès notables en France entre 1642 et 1652 :

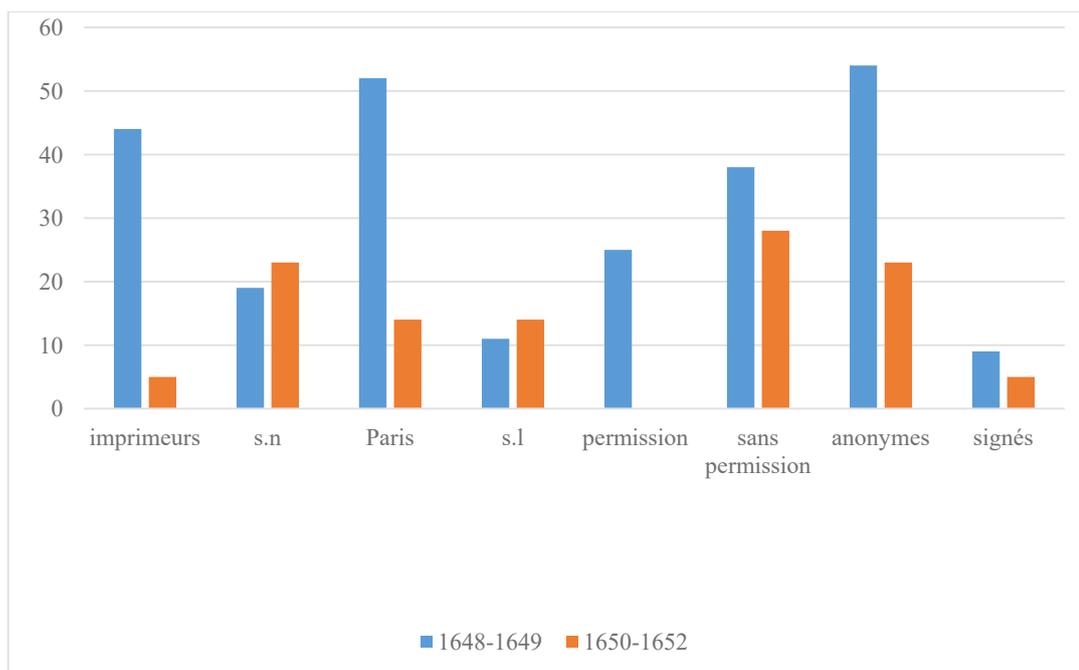
Répartition des décès des personnalités présentes dans les mazarinades depuis le décès de Marie de Médicis jusqu'à la fin de la Fronde, expliquant les fantômes présents dans le corpus.

Légende :

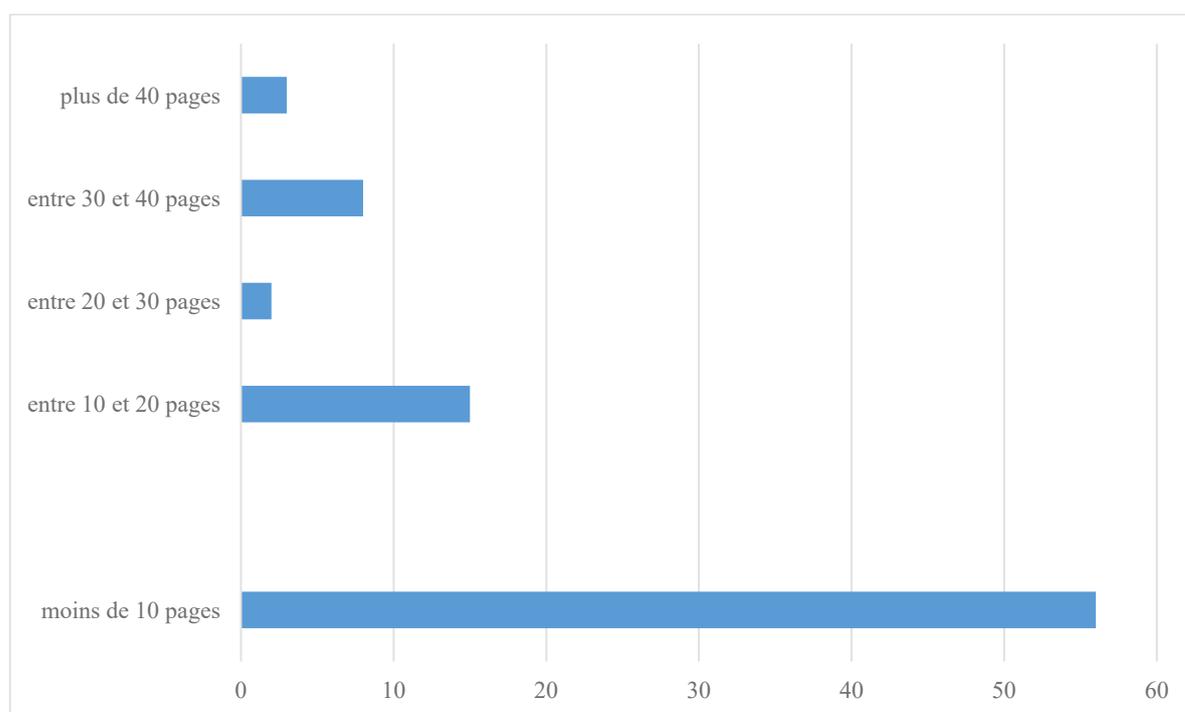
- Rois ou reines de France
- Branche cadette de la famille royale
- Cardinaux
- Nobles et membres du gouvernement
- Monarques étrangers
- Morts au combat/par les armes
- Famille de Mazarin
- Evènements importants



Graphique 15 – Frise chronologique des principaux décès notables avant et pendant la Fronde, que l'on retrouve dans les mazarinades d'outre-tombe. Nous pouvons voir que les principaux pics de décès correspondent à la bataille de Charenton (1649) et aux combats du Faubourg Saint-Antoine (1652), notables par les décès au combat (en vert), correspondant aux constats des pics de productions de mazarinades de C.Jouhaud et H.Carrier.

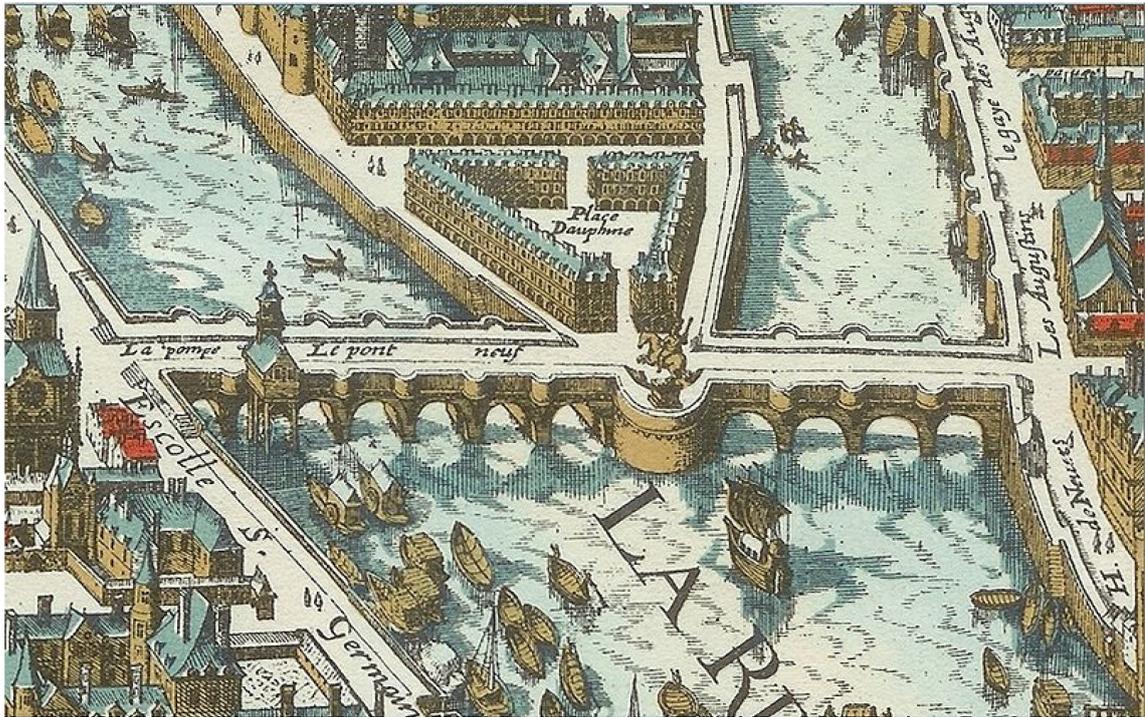


Graphique 16 - Bilan des mazarinades de fantômes : avec ou sans adresse typographique (s.n.), avec ou sans lieu (s.l.), avec ou sans permission ou privilège royal, anonyme ou signées.



Graphique 17 - Répartition des mazarinades du corpus d'outre-tombe par numéros de pages.

3. Galerie de portraits, tableaux et illustrations diverses.



Plan 1 - Matthäus Merian, Plan de Paris, détail du Pont Neuf et de la place Dauphine avec la pompe de la Samaritaine et la statue équestre d'Henri IV, 51x76cm, gravure, 1615

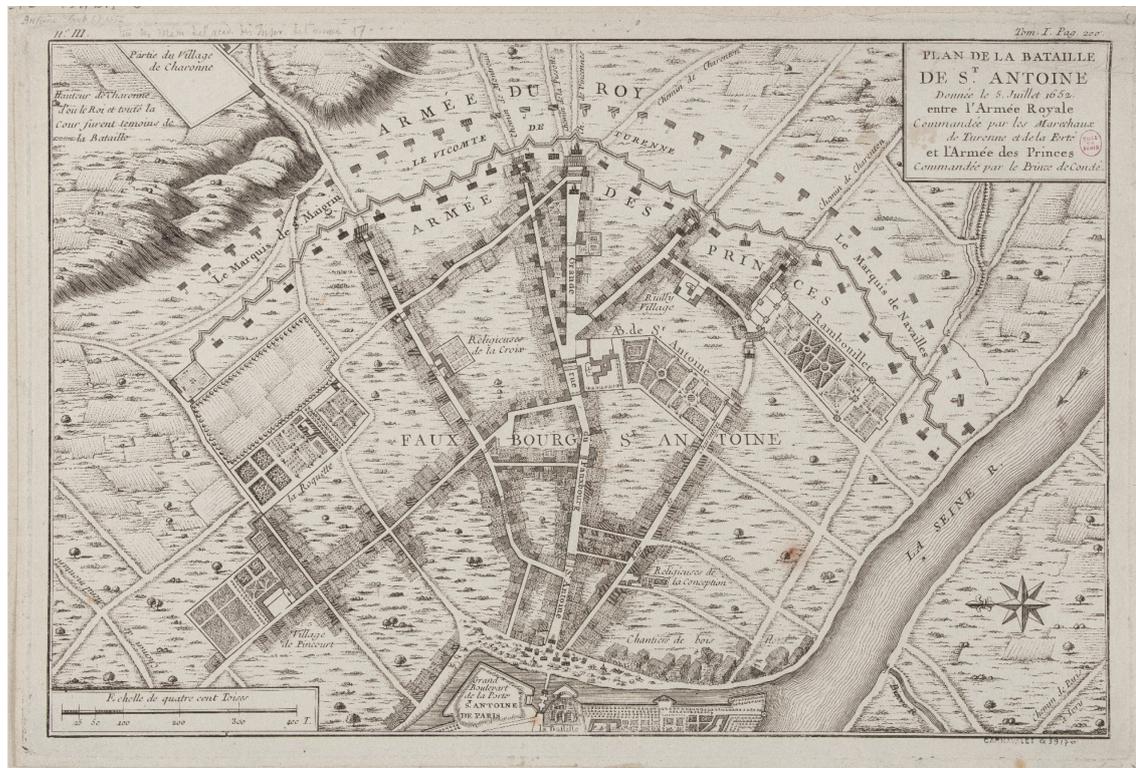


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Tableau 1 - La Samaritaine, sur le Pont Neuf à Paris, estampe, 25x42cm, 1750, Bibliothèque nationale de France, département Estamps et photographies (LI-72 (1) FOL)



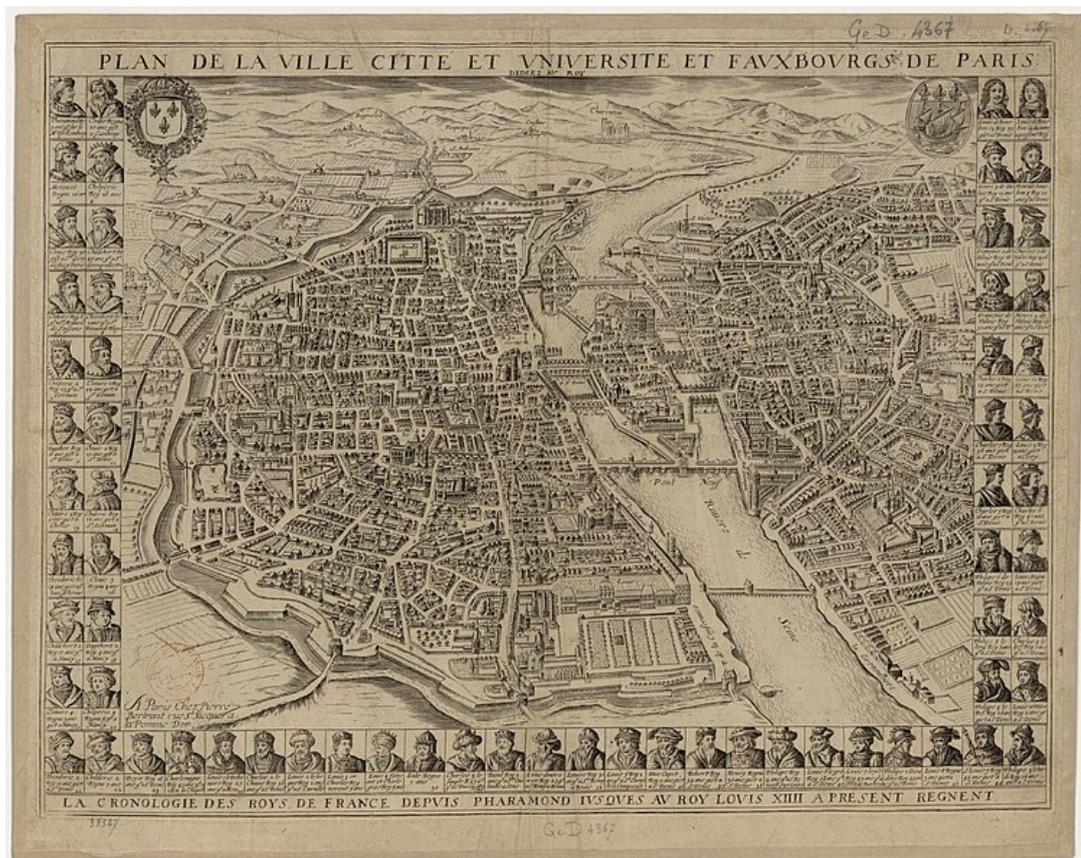
Sculpture 1 - Simon Guillain, Monument à la gloire du jeune roi Louis XIV dit aussi Monument du pont au Change, Anne d'Autriche 200x50x80cm, Louis XIII 232x83x61 cm, Louis XIV 153x67x37m, Bronze, 1647, Musée du Louvre (Paris).



Plan 2 - Plan de la bataille de Saint-Antoine donnée le 5 juillet 1652 entre l'Armée Royale commandée par les Maréchaux de Turenne et de la Ferté et l'armée des princes commandées par le Prince de Condé, extrait des Mémoires de l'académie des inscriptions de l'armée, t.1, p.200.



Plan 3 - Olivier Truschet, Germain Hoyau, La ville, cité et université de Paris, 96x133cm, gravure sur bois, 1550, Bibliothèque universitaire de Bâle (KartenslgAA124)



Plan 4 - Plan de la ville, cité et université et faubourgs de Paris, chez Pierre Bertrand (éditeur), rue St Jacques à la Pomme d'Or (Paris), 1650, Bibliothèque nationale de France (GED-4367)



Tableau 2 - Sauveur Le Conte, Les Actions du Grand Condé, Blocus de Paris 1649, détail de l'attaque de Charenton, 180x308cm, 1687, Musée Condé (Chantilly).



Tableau 3 - Combat de deux cavaliers, faubourg Saint-Antoine sous les murs de la contre-escarpe de la Bastille, 50x72,5cm, huile sur toile, Musée national du Château de Versailles.



Tableau 4 - Nicolas Poussin, *Le Temps soustrait la Vérité aux atteintes de l'envie et de la Discorde*, 1641.



Tableau 5 - Domenico Gargiulo dit Micco Spadaro, *L'Eruption du Vésuve en 1631*, huile sur toile, 1656-1660, Naples, Collection Careili.

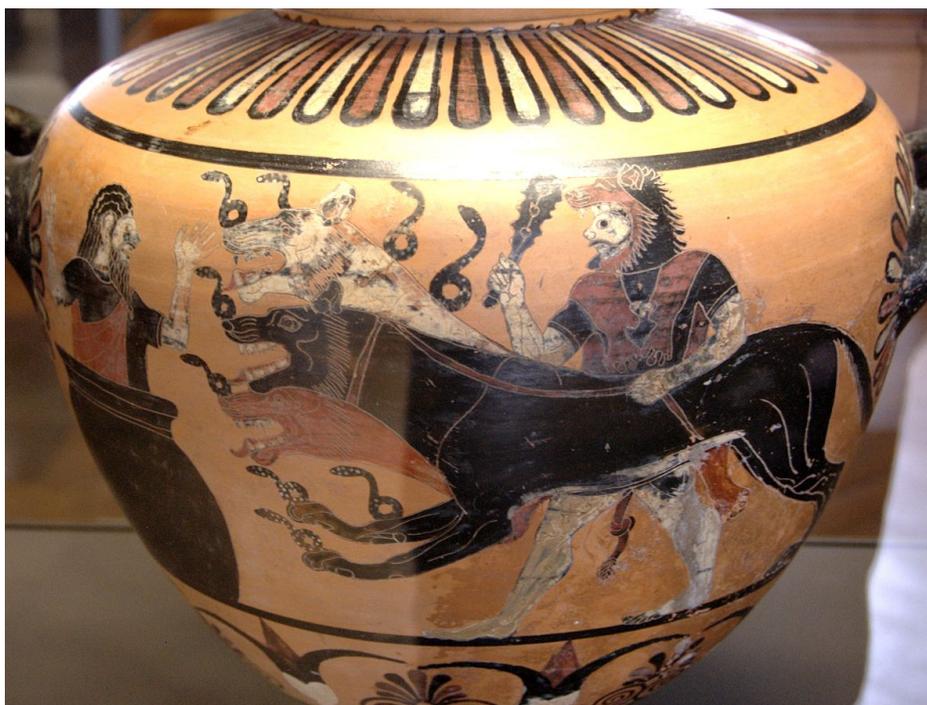
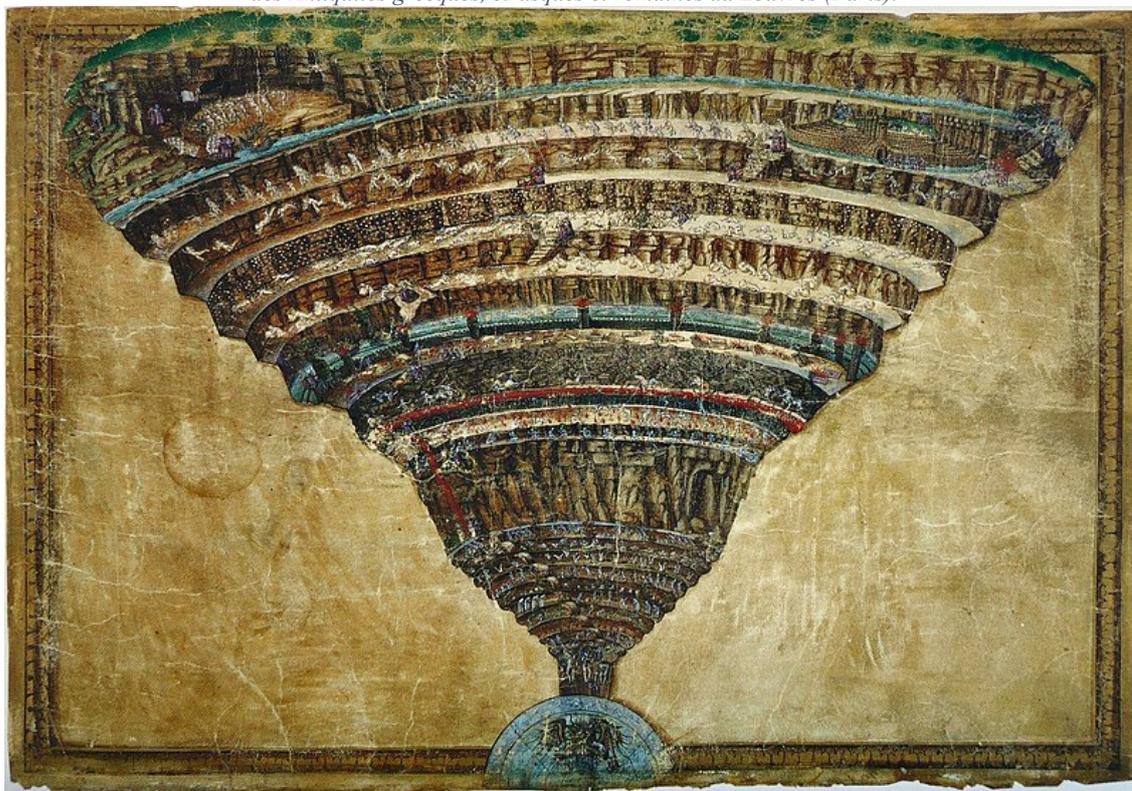


Figure 1 - Hydrie de Caéré, décor sur panse montrant Héraklès (léonté, chitôn, court, brandissant une massue et conduisant Cerbère), et Cerbère (entouré de serpents), face à Eurysthée (chitôn, himation, gesticulant dans un pithos)n 42x41.2cm, peinture sur argile, époque archaïque, figure noire ionienne, -550 à -500 av.J.-C., Département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du Louvres (Paris).



Gravure 1 - Sandro Botticelli, La Carte de l'Enfer, pointe d'argent, encre, coloré à la détrempe, 33x47,5cm, Bibliothèque apostolique vaticane



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Portrait 1 - Pierre Firens, Marie de Médicis, en buste de 3/4, estampe, en ligne, département Estampes et photographies (réserve QB-201 (35)-Fol), Bibliothèque nationale de France (Paris)



Portrait 2 - Balthasar Moncornet, Charlotte-Marguerite de Montmorency, estampe (burin), 153x112cm, château de Versailles et de Trianon.



Portrait 3 - Balthasar Moncornet, Concino Concini, marquis d'Ancre, estampe (burin), 188x127cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 4 - François (graveur), Léonora Galigai, maréchale d'Ancre, Paris, Odieuvre, XVIIème siècle, estampe, Bibliothèque nationale de France (Paris).



Portrait 5 - Balthasar Moncornet, Michel Particelli d'Emery, estampe (burin), 183x132cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 6 - Balthasar Moncornet, Jean-Jacques Barillon, estampe (burin), 160x112cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 7 - Balthasar Moncornet, Jean Gaston, duc de Valois, estampe, XVIIème siècle.



Portrait 8 - Anonyme, Tancrède de Rohan, estampe, 131x98cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 9 - Balthasar Moncornet, François de Vendôme, duc de Beaufort, estampe (burin), 155x115cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 10 - Balthasar Moncornet, Louis de Bourbon, 187x150cm, entre 1643 et 1648, musée Condé (Chantilly).



Portrait 11 - Balthasar Moncornet, Bertrand d'Osthove, marquis de Clanleu, XVIIème siècle, in Recueil des pièces imprimées durant les mouvemens de l'année 1649, Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence), vol-18(2).



Portrait 12 - Balthasar Moncornet, Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, estampe, XVIIème siècle, in Recueil des vers imprimées durant les mouvemens de l'année 1649, Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence), vol-17(1)



Portrait 13 - Balthasar Moncornet, Sultan Hibräim Ier (Ibrahim le Fou), estampe, XVIIème siècle, in Recueil des vers imprimés durant les mouvemens de l'année 1649, Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence), vol.19(1)



Portrait 14 - Balthasar Moncornet, Charles Ier d'Angleterre, estampe, XVIIème siècle, in Recueil des vers imprimés durant les mouvemens de l'année 1649, Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence), vol.19(1)



Portrait 15 - Balthasar Moncornet, Anne d'Autriche, reine et régente du royaume de France, estampe, XVII^{ème} siècle, in *Recueil des vers imprimés durant les mouvemens de l'année 1649*, Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence), vol.19(2).



Portrait 16 - Balthasar Moncornet, Louis XIII, roi de France, estampe (burin), 140x93cm, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 17 - Baltasar Moncornet, Paul Mancini, estampe (burin), 162,117cm), châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 18 - Baltasar Moncornet, Jules Mazarin, cardinal, estampe (burin), 158x115 cm, XVIIème siècle, châteaux de Versailles et Trianon.



Portrait 19 - Balthasar Moncornet, Henri IV, roi de France, estampe (burin), 380x112cm, XVIIème siècle, musée national du château de Pau.



Gravure 2 - Frans Hogenberg, L'Assassinat du maréchal d'Ancre, 24 avril 1617, eau-forte (gravure), 26,9x33,2cm, 1618, musée national et domaine du château de Pau.



Tableau 6 - Jonas Suyderhoef (graveur), Peter Paul Rubens (auteur), *La Chute des damnés*, 1642, feuille : 707 x 353 mm, burin, MAH Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève. Ancien fonds, E 2009-0154.

4. *Mazarinade retranscrite.*

Les regrets du cardinal Mazarin, sur la mort de son neveu Manchiny (sic). Ses dernières paroles et son épitaphe, À Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages²¹³⁴.

--3--

Les Regrets du C. Mazarin, sur la mort de son neveu Manchiny (sic).

Vous avez su comme le sieur Manchiny fut blessé au combat du faux-bourg Saint Antoine, quoi que le Cardinal Mazarin son oncle, l'ait fait traiter par les plus habiles chirurgiens de France. Néanmoins il est mort de ses blessures, la gangrène s'étant mise dans une de ses plaies qui était à la cuisse. Dans sa maladie, le Roi, la Reine, et les plus grands Seigneurs de la Cour l'ont visité, et son oncle a fait tout ce qu'il a pu pour le sauver du danger de la mort. Mais son impatience dans le mal, lui fit redoubler la fièvre, qui l'emporta la nuit du Dimanche. Ce jeune courtisan, qui était venu comme un champignon, est un exemple présent de l'instabilité de la Fortune, il avait véritablement des qualités assez recommandables, par ce qu'il avait été nourri dans une Cour, dont l'air dissipe les mauvaises humeurs d'Italie. Il avait l'esprit subtil, et avait acquis beaucoup de courage, parmi ceux qui en ont assez de naissance, il il²¹³⁵ était beau et bien fait. Mais parmi cela, il avait

--4--

encore réservé quelque chose de la Nation, ainsi que les loups privés retiennent toujours du féroce, et puis il suivait les leçons de son oncle, avec lesquelles il avait déjà su pratiquer l'esprit du Roi, qui a témoigné beaucoup de regret de ses blessures, et encore davantage de sa mort. Il savait observer ce que son Oncle, comme son pédagogue, lui enseignait, pour maintenant sa faveur. Il ne parlait au Roi que de guerre, que de venger les rebellions, et que c'était dans ce point que Sa Majesté devait faire voir son courage, que du zèle et que l'affection de son oncle, qui était venu exposer sa vie pour la conservation de sa couronne. Enfin dans les heures de récréation, il avait es mots pour rire, et parlait quelquefois trop licencieusement des choses que le respect fait faire aux oreilles de nos Monarques, de crainte d'offenser leur Vertu. Mais comme il avait pratiqué insensiblement cette liberté, tout lui était permis, et c'est ce qui le faisait aimer de son oncle, qui témoigna les sensibles regrets de sa mort, par ces vers.

Neveu que j'aimais comme un fils,
 Neveu que peut être je fis,
 Pour le support de ma fortune,
 Faut-il que la Parque importune
 Te ravisse dans mon besoin,
 Lorsque je prenais un grand soin
 De t'apprendre dans t'a jeunesse,
 Tous mes plus beaux tours de souplesse.

--5--

Défia le Roi se délectait,

²¹³⁴ [Mo_3084] *Regrets (les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épitaphe*, Paris, Jean Brunet, 1652, 8 pages.

²¹³⁵ Pronom doublé dans le texte imprimé.

Quand mon cher Neveu caquait,
Tout ainsi qu'une pie borgne ;
Mais Atropos qui toujours lorgne,
Avec son petit daquet,
Lui a fait perdre son caquet :
Il savait déjà la manière
De jouer de la gibecière,
Et mieux encore des gobelets,
Savait farcer, danser ballets,
Même voltiger sur la corde,
Dieu lui fasse miséricorde,
Et pour la, *scola d'amore*,
Doctore in utroque iure :
Parloit par experience,
C'est pourquoi dans cette science,
Il disait, *jure mérite*,
Experto crede Roberto,
C'est s'eut été grande folie
Contre lui natif d'Italie
De vouloir disputer de l'art
Qui rendit Jupiter paillard,
Dans ce pays où paillardise
Est comme dans son trône assise,
Car ce petit diminutif
Conjuguait l'actif et passif,
Du verbe aimer en deux manière,
Mais la mort a clos ses paupières.
Chez Manchiny répondez-moi,
J'avais encore je ne sais quoi,
--6--

avant que partir à vous dire,
Mais la mort soudain vous attire,
Hélas ! j'avais dans les dangers,
Pour commander chevaux légers,
Exposé trop tôt votre couanne,
Dedans le faux-bourg S. Antoine,
Mais le Prince cet enragé
Vous en a bientôt délogé,
Et d'un coup d'arquebuse à mèche,
A ma fortune a fait grand brèche.
Ah ! Manchini, petit mignon,
De la Cour nouveau champignon,
Plus beau cent fois que Ganymède,
Ton malheur est donc sans remède :
Miroir des Dames de la Cour,
La Parque vient donc à son tour,
De ton beau visage amoureuse,
Te posséder, la malheureuse,
Et coucher dedans son tombeau

Avec un courtisan si beau.

Le Cardinal Mazarin, témoignait ainsi ses regrets pour la mort de son neveu, qui lui faisait concevoir de grands espérances de sa fortune, s'il fut échappé. Quelque impatience qu'il témoigna dans son mal, on dit qu'il eut toujours fort bon jugement, et que l'après diné du jour dont il mourut, la nuit le Cardinal l'étant allé trouver pour le consoler, et l'encourager à se guérir, lorsqu'il lui représenta l'amitié que le Roi lui portait, et le nouveau témoignage qu'il lui en ve[nait]

--7--

[ve]nait de donner, par la charge de Capitaine de ses chevaux légers, il répondit à son oncle ; je vois bien que cette fortune ne sera pas de durée, car elle est trop violente. Je ne vois même rien d'assuré dans la vôtre, car vous avez des ennemis de tous cotés, et plus la guerre dure, plus vous en faites ; C'est pourquoi, il n'eut pas été mal à propos de vous retirer pour quelque temps, vous eussiez par votre éloignement laissé revenir les choses dans leur premier état. La paix aurait rétabli toutes les pertes que l'on dit que vous avez causées, et les seigneurs et officiers de la Cour étant payés de leurs gages et de leur revenu, auraient cessé d'être vos ennemis, ainsi vous fussiez revenu dans un calme assuré. Le Cardinal lui répondit, mon neveu, ne vous mettez pas en peine de cela, ayez seulement soin de vous guérir, je donnerai ordre pour vous et pour moi. Il le quitta là-dessus, et sur le minuit, il fut averti qu'il se mourait, et le trouvant aux abois, fit les regrets que vous avez vu ci-dessus, un poète fit son épitaphe que voici.

Épitaphe du Sieur Manchiny.

Cy git le Sieur Manchiny
Du cardinal Mazarini,
Neveu du moins comme je pense,
Au diable soit la récompense,
Un dimanche il fut démanché,
Par la mort qui la cy-caché.
Il fut aimé du Roi de France
Comme neveu de l'Eminence,

--8--

Il était d'un esprit gaillard
Et s'il était un peu paillard,
Il suivait de l'oncle la trace,
Car les bons chiens chassent de race :
Il était habile et des dispos
Et caquetait à tous propos.
Si donc tu veux que je te dis
La véritable maladie,
Qui reversa dans le tombeau
Ce beau petit Mazarineau,
A la guerre n'étant Idoine
Du feu de monsieur S. Antoine,
Fut atteint avec que plusieurs
Autres Mazarins grands Seigneurs,
Ayant voulu réduire en cendre
Son faux-bourg qu'il sut bien défendre,
Car peu après il trépassa
Dont son oncle se coursa
Passant dis une litanie
Pour que la race soit finie.

FIN.
